

FRA.2

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES

DE L'AGRICULTURE ET DES ARTS

DE LILLE.

—
ANNÉE 1871.III^e SÉRIE. — 9^e VOLUME.
—

PARIS

DIDRON, LIBRAIRE-ÉDITEUR

23, rue Saint-Dominique.

LILLE

CHEZ L. QUARRÉ, LIBRAIRE

64, Grand'Place.

1872

MÉMOIRES
DE LA
SOCIÉTÉ DES SCIENCES
DE L'AGRICULTURE ET DES ARTS
DE LILLE.

LILLE. IMPRIMERIE L. DANIEL.

MÉMOIRES
DE LA
SOCIÉTÉ DES SCIENCES
DE L'AGRICULTURE ET DES ARTS
DE LILLE.

ANNÉE 1871.
TROISIÈME SÉRIE. — NEUVIÈME VOLUME.

PARIS
DIDRON, LIBRAIRE-ÉDITEUR
23, rue Saint-Dominique.

LILLE
CHEZ L. QUARRÉ, LIBRAIRE
64, Grand'Place.

1871.

LES COULEURS

EN PHOTOGRAPHIE

CAUSERIE

PAR M. BLANQUART-EVRARD

Président de la Société.

LA REPRODUCTION des objets avec leurs couleurs naturelles, but de tant d'aspirations et de recherches, et qui devait être le dernier mot et le couronnement de la science photographique, est regardée aujourd'hui, par les praticiens, comme une chimère. Il faut le dire, les déceptions de toute nature auxquelles elle a donné lieu, ont singulièrement contribué à en refroidir la poursuite.

Lorsque M. Edmond Becquerel eut prouvé par des résultats incontestables que les rayons lumineux pouvaient être imprimés sur une couche chimique, il n'est si mince expérimentateur qui n'ait tenté de produire des épreuves colorées soit théoriquement par la méthode du maître, soit par des moyens que lui suggéraient sa propre expérience et ses inspirations. On sait combien sont fécondes en surprises les manipulations chimiques, or, on

obtenait, par ci par là, des effets singuliers; ici l'on avait la couleur bleue, là on avait le rouge. C'est ainsi que fut signalée, entre toutes, une épreuve de paysage obtenue par un habile photographe, le docteur Diamond; les objets y présentaient leur couleur naturelle, le ciel était bleu, le toit des maisons brun rougeâtre, les arbres étaient verts. Le journal *The Photographic*, en rapportant le fait, dit que le docteur Diamond n'avait pu l'expliquer, bien qu'il se fût présenté plusieurs fois, mais d'une manière inattendue. On fit pourtant une remarque générale, c'est que c'était particulièrement à la chute du jour que se produisaient ces étranges résultats. Jugez combien ils devaient stimuler l'ardeur des expérimentateurs, et quels rêves de gloire ils faisaient naître. En France, vous le savez, les questions d'honneur priment encore les questions de profit. Un de vos collègues peut faire humblement l'aveu qu'il avait cédé à cette ambition. Il lui est arrivé une fois, c'était aussi vers le soir, d'obtenir un portrait où les chairs avaient leur teinte naturelle, les joues rosées se modelaient par des ombres violacées. Je vous laisse à penser son émotion... Était-il sur la voie de la solution du problème? La nuit fut sans sommeil. Le lendemain, à la pointe du jour, les expériences furent reprises en tremblant. Hélas! aucune couleur ne reparut. La gloire était restée au fond de la cuvette.

Ce n'est cependant pas ces déceptions qui éteignirent seules l'ardeur des recherches. Ce fut d'abord une grande mystification, puis la crainte du ridicule. Mais, laissez-moi vous conter cette petite scène de mœurs, qui ne manque pas d'un certain savoir exotique.

En janvier 1851, le *Photographic-art-Journal*, publié à New-Yorck, annonça qu'un pasteur retraité, le Révérend M. Hill, avait, après de persévérantes recherches, résolu le problème de l'obtention des couleurs par la photographie. Le

rédacteur ajoutait qu'il n'avait pas été assez heureux pour voir les épreuves, mais qu'elles étaient passées par les mains d'un honorable gentleman, dont il citait le nom, qui garantissait la réalité de la découverte. En même temps, le Révérend annonçait, par une circulaire adressée à tous les photographes, une publication qui donnerait tous les renseignements sur son invention. L'ouvrage coûterait 5 dollars (25 francs) et serait envoyé aux souscripteurs, moyennant l'envoi préalable de la somme.

On recueillit trois mille souscriptions, soit 75,000 francs.

L'ouvrage parut. Il ne disait pas un mot de l'obtention des couleurs; mais le *Photographic-art-Journal*, déjà cité, expliquait ce silence. M. Hill avait encore à trouver le moyen de fixer la couleur jaune, et, dans l'intérêt de sa découverte, il ne pouvait publier un résultat incomplet. Une seconde édition allait donc paraître au prix réduit de 3 dollars.

Cette seconde édition eut presque autant de débit que la première. Elle n'en disait pas davantage sur l'obtention des couleurs; seulement on y annonçait un nouveau traité où seraient divulgués les quatre grands secrets de l'art photographique. Le prix en était fixé à cinq dollars.

Aussi discret que ses devanciers, ne donnant que des formules de photographie déjà connues, le nouveau volume contenait l'annonce que l'auteur avait résolu le grand problème des couleurs, qu'il obtenait le rouge, le bleu, le violet, l'orangé, sur une même épreuve, enfin un paysage complet avec toutes ses nuances, en trois fois moins de temps qu'il n'en fallait pour produire une épreuve ordinaire. Il communiquera sa méthode à tous ceux qui paieront un prix modéré.

En même temps que paraissait cette annonce, une autre feuille de New-Yorck, le *Daguerian-Journal*, exaltait la découverte de M. Hill, qu'il proclamait l'un des plus grands génies

de son époque, et dont il donnait le portrait. Enfin dans son numéro de mai 1851, il allait jusqu'à écrire : « *Si Raphaël avait vu une seule de ces épreuves avant de terminer la Transfiguration, il eût jeté sa palette et renoncé pour jamais à la peinture* ».

Le succès de ces annonces fut immense ; il dépassait le but, et mit fin à cette incroyable spéculation.

La maison de M. Hill fut tellement assaillie de visiteurs et d'élèves, qu'au prix de 50 dollars il initiait aux premiers éléments de la photographie, disait-il, qu'il fut forcé de fermer sa porte. On lui offrit des sommes importantes, soit pour acheter son secret, soit pour entrer en association. Enfin, pressé de toutes parts, même par le *Photographic-Journal*, qui, le premier, avait annoncé sa découverte, il répondit qu'il avait juré de ne pas montrer ses épreuves, leur vue pouvant faire deviner son secret.

Mais une grave conséquence se dégagait de cette situation, c'était la suspension de toute commande photographique, chacun se réservant pour les épreuves aux couleurs naturelles ; or, c'est par milliers que se comptent aux États-Unis, et surtout à New-Yorck, les photographes. Ces industriels, atteints dans leurs intérêts, s'entendirent pour proposer à l'inventeur de fixer lui-même la somme qu'il exigerait pour divulguer, au profit de tous, sa précieuse méthode. Cette somme serait recueillie par souscription et lui serait comptée intégralement.

Il refusa. . . . Le tour était joué. . . . Le prétendu inventeur avait soutiré deux cent mille francs à ses admirateurs anticipés.

Pendant que cette comédie se jouait sur l'autre hémisphère, les journaux de New-Yorck avaient éveillé notre attention, et tous, en Europe, nous pensions, sur des assurances aussi formelles, que le problème de l'obtention des couleurs naturelles était résolu. Il y avait à Paris un chercheur opiniâtre, Niepce de Saint-Victor, qui, à la suite de M. Edmond Becquerel et guidé par lui, poursuivait par la méthode du maître la solution

complète de la question. L'annonce américaine semblait devoir mettre fin à ses recherches ; aussi, pour constater le progrès qu'il avait pu réaliser et lui faire prendre date, il se hâta de publier ses expériences, ses moyens d'exécution et leur résultat. Ce fut le coup de grâce. En voyant combien était mince ce progrès obtenu en trois années d'efforts par un expérimentateur si habile et si richement doué de l'esprit d'observation, on perdit toute espérance. Seul, si j'en excepte M. Testu de Beaugard et M. Poitevin, qui produisirent quelques épreuves colorées, le premier en 1855, le second en 1866, M. Niepce de Saint-Victor continua à poursuivre la solution du problème, et il mourut à la peine, l'année dernière, sans l'avoir trouvé.

Découragement d'une part, l'insuccès est contagieux, mystification de l'autre, on aurait craint qu'en s'annonçant comme ayant obtenu une couleur on ne vous demandât, en souriant, si ce n'était pas une couleur d'Amérique. En voilà plus qu'il n'en fallait pour enterrer la question.

Elle ne l'était pourtant pas tout à fait.

Voici que deux savants, deux chercheurs se proposent, à l'insu l'un de l'autre, de la résoudre en déplaçant le thème posé par M. Edmond Becquerel. Ils imaginent une même méthode d'analyse et de synthèse, méthode pareille, — chose remarquable, — qu'ils considèrent tous les deux comme la solution du problème.

Ils partent, l'un et l'autre, du même principe de physique, savoir : que toutes les couleurs perçues par l'organe visuel se réduisent à trois couleurs élémentaires, le rouge, le jaune et le bleu qui, par leur combinaison en diverses proportions, produisent la variété infinie des nuances de la nature, seulement ils ne formulent pas leurs idées de la même manière. Le travail de M. Charles Cros¹ est le plus complet des deux, mais il est

¹ *Solution générale du problème de la photographie des couleurs*, par M. Charles Cros ; broch. in-8°, Paris, Gauthiers-Villars.

passablement abstrait et purement théorique, par la raison, dit l'auteur, qu'il ne lui a pas paru nécessaire de s'assurer par l'expérience de la possibilité du résultat, attendu que les moyens qu'il propose sont fondés sur des procédés déjà connus en photographie et sur des propriétés physiques, également connues, des rayons lumineux.

Il est permis de regretter qu'il n'ait pas appuyé ses théories d'expériences pratiques qui eussent sans doute notablement avancé la question. Quoi qu'il en soit, il pose en principe que *« les couleurs sont des essences qui, de même que les figures, ont trois dimensions, et, par conséquent, exigent trois variables indépendantes dans leurs formules représentatives, »* d'où il suit que, si l'on avait un instrument pour mesurer les couleurs, comme le thermomètre mesure les températures, il faudrait qu'il donnât, pour exprimer les relations des teintes entre elles, trois nombres distincts pour chacune. L'auteur annonce qu'il publiera le principe de la construction d'un instrument destiné à l'analyse et à la synthèse numérique de toutes les teintes mixtes et avec lequel il serait possible de donner la reproduction, la traduction chiffrée d'un sujet de peinture quelconque. Je ne vois pas ce que l'Art y gagnerait, mais la déduction scientifique serait curieuse.

On comprend comment de cette théorie l'auteur tire la conclusion qu'avec trois épreuves différentes donnant chacune, avec ses variations d'intensité, l'un des trois éléments de la couleur, le rouge, le jaune et le bleu, on pourrait reconstituer le tableau dans sa coloration intégrale.

L'auteur propose alors deux méthodes d'analyse : Analyse successive, analyse simultanée.

Analyse successive par transparence, par réfraction ou par éclairage monochrome.

Analyse simultanée, en prenant simultanément trois épreuves

dans les trois régions des rayons simples du spectre résultant de la décomposition des rayons émis par le tableau à reproduire.

Quelqu'intérêt que présente le savant travail de M. Charles Cros, je suis obligé de me borner à l'exposé de sa méthode. En dire plus m'entraînerait à la discussion des idées théoriques, ce qui me conduirait trop loin. J'ai cru toutefois devoir, en bonne justice, vous le signaler avant de vous parler de celui de M. L. Ducos du Hauron¹, l'auteur des épreuves qui ont motivé cette causerie.

C'est à l'analyse par transparence que s'adresse M. Ducos du Hauron pour dégager ses résultats, mais en la pratiquant tout autrement que M. Charles Cros.

Ce dernier proposait de tamiser les rayons à travers des milieux colorés. Une première épreuve serait prise par exemple à travers un verre rouge. Il n'y aurait alors que les rayons rouges qui passeraient, ou, s'il en passait d'autres, les rayons rouges seraient toujours en maximum. On prendrait la seconde épreuve à travers un verre jaune, la troisième à travers un verre bleu... Cela est très-simple en théorie, mais l'auteur ne dit pas comment il serait possible, dans les conditions actuelles de la photographie, de dégager de trois rayons si essentiellement différents d'actinisme, trois épreuves homogènes avec des intensités exactes par rapport au modèle. C'est un résultat à demander à des préparations restant à trouver et qui, jusqu'ici, est contraire à toutes les données photogéniques.

C'est cependant ce qu'il faut obtenir et c'est où arrive M. L. Ducos du Hauron en renversant l'opération, c'est-à-dire, qu'au lieu de demander, comme M. Charles Cros, à chaque rayon coloré, une impression par réduction sur la couche sensible, il

¹ *Les couleurs en photographie*, par M. Ducos du Hauron, broch. in-8°. Paris, Marion, cité Bergère, 1870

obtient l'image par l'absence de réduction, en n'impressionnant sur la couche sensible que les deux autres couleurs élémentaires.

Cette méthode, qu'il nomme d'inversion, lui fournit son épreuve cliché.

J'appelle toute votre attention sur ce moyen aussi élégant qu'ingénieux, qui, au mérite d'être conforme à la théorie spéculative, joint celui de donner le résultat nécessaire.

Pour obtenir l'image négative du rayonnement d'une des trois couleurs élémentaires, M. Ducos du Hauron éteint, au passage du rayonnement sur la couche sensible tous les rayons de cette couleur. (Je n'ai pas besoin d'ajouter que la couche sensible est composée d'éléments chimiques qui ont fait pour lui l'objet d'une étude toute spéciale.)

Voilà le principe, voyons comment il l'applique.

Il interpose entre l'objectif et l'image à reproduire, un verre d'une couleur binaire complémentaire de celle des deux nuances qu'il s'agit d'impressionner.

Ainsi pour l'image négative des rayons rouges, c'est-à-dire, celle sur laquelle ces rayons ne doivent opérer aucune réduction, il place devant l'objectif une glace verte; les rayons bleus et les rayons jaunes, dont le mélange constitue la teinte verte de la glace, passent à travers son milieu et viennent impressionner la couche photogénique, tandis que les rayons rouges n'exercent sur elle aucune action réductive, puisqu'ils sont éteints par le milieu vert.

Pour l'image des rayons bleus, la glace interposée est rouge orangé donnant passage aux rayons jaunes et rouges et éteignant les rayons bleus.

Pour l'image des rayons jaunes, la glace est de nuance violette, laissant passer les rayons bleus et rouges et éteignant les rayons jaunes.

Ainsi, soit que les trois épreuves aient été obtenues simultanément au moyen de trois objectifs convenablement disposés avec des temps de pose différents ou bien avec des diaphragmes calculés en raison de l'activité photogénique de chaque rayon, soit que leur production résulte de trois poses successives, il dégage trois images négatives, c'est-à-dire transparentes, incolores en raison de l'intensité des rayons colorés qu'elles représentent.

Les récents progrès de la photographie fournissent à notre auteur, une synthèse facile et presque industrielle pour constituer avec ces trois clichés l'image intégrale du modèle dans sa coloration.

Vous connaissez le procédé du tirage des épreuves dites au charbon ; vous savez que cette dénomination est adoptée comme terme spécifique, mais que l'on peut substituer au charbon tout autre corps coloré inerte. C'est à la photographie dite au charbon que M. Ducos du Hauron a emprunté le moyen de reproduire indéfiniment l'image avec toutes ses couleurs.

Sur une feuille de mica ¹ (ou tout autre subjectile translucide et très-mince), il dépose une couche de gélatine bichromatée mélangée d'une matière colorante transparente, rouge-jaune ou bleu, dont le ton doit être choisi en raison de celui du modèle à reproduire. Après dessiccation, il place sur le verso du subjectile le cliché qui correspond à la nuance du mélange impressionnable, puis il expose au jour, et développe suivant la pratique photographique. Il ne reste plus alors sur le subjectile que la gélatine colorée insolubilisée par l'action de la lumière. Il recommence l'opération une seconde et une troisième fois avec

¹ Nous indiquons cette méthode parce qu'elle permet d'expliquer plus facilement le mode pratique. Si l'on remplace le mica par des feuilles de pellicules de collodion que livre le commerce (Marion, cité Bergère, Paris), on tire l'épreuve sur papier, comme dans la photographie au charbon, et l'on transporte sur la pellicule translucide

les deux autres clichés. Il se trouve avoir alors trois feuilles transparentes contenant chacune une partie de la coloration de l'image ; en les réunissant par superposition, il obtient, par réflexion ou par transparence, une image polychrome reproduisant le modèle dans sa coloration complète, ainsi que vous pouvez le reconnaître par les épreuves que je vous sou mets.

Si l'on se reporte au début de la photo-gravure, et que l'on compare l'épreuve de Nicéphore Niepce avec celle des Garnier, des Baldus, des Placet, des Asser, des Dujardin et de tant d'autres habiles maîtres ou inventeurs, l'épreuve héliochromatique que je vous présente, toute rudimentaire qu'elle soit, n'autorise-t-elle pas les plus belles espérances ?

Je n'accorde pas aux deux inventeurs leurs conclusions, je n'admets pas qu'ils aient résolu le problème de la reproduction photographique des couleurs ; mais si, au point de vue exclusivement scientifique, ils ne me semblent point avoir fait avancer la question d'un seul pas, au point de vue industriel, en déplaçant le problème et en dégageant une autre nature de résultat, ils ont élargi le cercle des applications utiles de la photographie et l'ont dotée d'un nouveau mode de production du plus grand intérêt.

Fixer le rayon lumineux, matérialiser pour ainsi dire la lumière, c'est le problème merveilleux résolu par M. Edmond Becquerel, au moins dans sa première partie, l'obtention, mais, la persistance des couleurs obtenues, cette seconde part du problème, fût-elle acquise, quelle valeur aurait cette conquête scientifique sous le rapport de ses applications utiles ? Ne serait-ce pas la seconde édition de la plaque de Daguerre augmentée de tout l'éclat que la couleur apporterait à sa merveilleuse beauté ?

Dans le système de nos auteurs, le type dégagé ne fixe pas la couleur, mais seulement la place qu'elle occupe dans le

tableau avec ses différents degrés d'intensité. Il constitue de plus une matrice au moyen de laquelle on peut artificiellement fixer cette couleur sur un nombre indéterminé de contre-épreuves. Et en effet, quoi de plus simple que de transformer chaque cliché monochrome en une planche de gravure et de la tirer à la presse comme cela se pratique dans l'impression de la gravure polychrome?

On sait les infructueux efforts tentés jusqu'à ce jour pour obtenir des gravures litho-chromiques acceptables, soit comme objet d'art, soit comme reproduction de sujets d'histoire naturelle ou autres matériaux destinés à l'étude et réclamant une exactitude absolue. D'où vient l'insuccès? d'une seule chose : l'impossibilité pour l'artiste de faire exactement l'analyse chromatique du sujet qu'il s'agit de reproduire et d'indiquer sur chaque planche monochrome la place et la valeur intensive de chaque point contenant l'une des trois couleurs génératrices. C'est précisément le résultat matériel qu'apportera la science photographique, laissant à l'habileté artistique à fournir sa grande part, la perfection du rendu, qui élève le résultat primitif à la qualité d'œuvre d'art.

Ainsi, plus la photographie progresse, plus l'élément artistique lui devient nécessaire. Si elle a devant elle un avenir sérieux, et cela paraît désormais hors de doute, c'est son alliance avec l'art qui le lui assurera. Étrange résultat, mais non sans exemple dans l'histoire des découvertes industrielles : ce sont ceux qui plus tard en recueilleront le plus de profit, qui leur sont au début les moins sympathiques, sinon les plus hostiles. Dans le concert d'enthousiasme qui accueille l'invention de Daguerre, une seule voix fait silence, celle de l'artiste, de l'artiste graveur surtout, qui croit son art compromis... Le temps fait justice de ces préventions. N'est-ce pas en effet aux artistes qu'écheoit la meilleure part de la photographie? Par elle, ils

arrivent à pouvoir, sans sortir de leur atelier, connaître par des reproductions fidèles, ces chefs-d'œuvre de l'art si précieux pour l'étude, qui n'ont point été publiés ou l'ont été mal. — Il faut à la gravure au burin des années pour produire son œuvre; de là son haut prix, qui interdit à la plupart des peintres la faculté d'étendre, par son moyen, leur réputation au delà du petit cercle de leurs relations; voilà que, grâce à la photographie, ils peuvent devenir eux-mêmes leurs propres éditeurs et propager leurs œuvres à peu de frais et même parfois avec profit. Pour les graveurs, dont elle était l'effroi, elle fait plus : en appelant leur talent de praticien à changer en planche de gravure l'image chimique qu'elle a obtenue, elle abdique à leur profit le rôle de productrice, elle se borne à leur fournir les matériaux qu'ils transformeront en une œuvre qui, bien que dépourvue d'inspiration et de fantaisie, n'en constituera pas moins dans un temps prochain une nouvelle branche de l'art, à la suite de ses devancières : la gravure et la lithographie.









IRIS - LILLIAD - Université Lille 1

DU TRAITEMENT DES BLESSÉS ET MALADES

SOIGNÉS SOUS LA TENTE

PAR M. LE DOCTEUR HEYFELDER

Chirurgien de l'hôpital militaire de St-Pétersbourg.

J'ai eu l'honneur de diriger, pendant cinq mois (de la fin du mois d'août 1870 jusqu'au 1^{er} février 1871), une ambulance ou plutôt un lazaret, à Neuwied (Haut-Rhin), près de Coblenz.

Fondée par la Société de secours aux blessés de la ville, sous la présidence de Son Altesse Madame la Princesse de Wied, cette ambulance est vraiment devenue internationale, tant par le concours des médecins Russes, Hollandais, Allemands et Anglais, que par les dons en argent, effets, matériel et vivres, offerts par la Hollande, l'Angleterre, la Russie, la Suisse et les comités de Coblenz et de Berlin, soit enfin par la patrie des malades et blessés traités dans cet établissement. Français et Allemands furent soignés à Neuwied et les officiers Prussiens, Bavaois et Saxons trouvaient dans l'ambulance du château (Prince de Wied), une hospitalité parfaite.

Le médecin en chef de l'ambulance de la Société, tout en dirigeant le lazaret du château, était appelé comme médecin

consultant dans les autres lazarets de Neuwied et des environs, particulièrement dans celui d'Ems, et soignait un grand nombre d'officiers français internés à Neuwied.

Pour placer les blessés et les malades que la guerre nous envoyait, l'on avait construit dans le beau parc du prince de Wied, à quelques pas du Rhin, trois baraques et treize tentes.

Les baraques étaient semblables à celles du système Américain (constructions en bois aux toits fendus). Elles étaient élevées de six pieds au-dessus du sol, au moyen de piliers en briques, et entourées de galeries en bois, protégées contre la pluie et le soleil par un bord provenant du toit. Il est vrai qu'une fois la saison plus avancée, nous avons dû faire un changement pour préserver nos malades du froid et de la trop grande aération. Ces trois baraques, d'un aspect très-gracieux, étaient disposées à la distance de 100 pas l'une de l'autre; elles contenaient deux salles partagées par une chambre où se tenaient les dames et les sœurs de charité et où l'on préparait le thé. Dans ladite chambre se trouvait un escalier qui donnait accès à un petit magasin situé au-dessus. Chaque salle pouvait contenir 12 hommes, soit 24 par baraque et 72 pour les trois.

Sur la demande de Madame la Princesse de Wied, l'association de secours des Allemands de Londres nous avait envoyé huit petites tentes en toile, oblongues, pouvant contenir chacune dix lits, mais nous n'en mettions ordinairement que huit, pour en avoir un ou deux en réserve.

En même temps, LL. MM. Russes, sur ma demande, nous avaient fait parvenir six autres tentes, dont deux à 40 lits et quatre à 20; nous en plaçâmes une grande et quatre petites; la première contenait trente malades et les autres de huit à quinze, selon le degré de gravité des cas réunis.

En général nous avions 200 lits sous treize tentes et trois baraques; le nombre des malades était de 100, 150 ou 175, rarement de 200.

Nous avons employé, outre la ventilation continuelle par l'installation dans les tentes, la décentralisation, ayant dans les environs plusieurs ambulances dans les couvents et châteaux qui étaient à notre disposition. Nous y envoyâmes les convalescents, dès qu'ils n'eurent plus besoin de surveillance chirurgicale. J'allais tous les quinze jours inspecter ces différents établissements et je choisissais en échange des sujets réclamant un traitement plus suivi ou bien une opération.

C'est grâce à ce système et aux circonstances exceptionnellement favorables sous tous les rapports, que nous avons toujours des cas graves et intéressants et que nous obtenions des succès remarquables, ce qui rendait notre établissement si célèbre dans la province rhénane et même au-delà.

Nous avons eu environ 2 % de décès, parmi lesquels il faut compter quatre blessés dont l'état était incurable, par suite de privations de soins et de nourriture qu'ils endurent pendant le siège de Metz. Aucun malade n'a été attaqué de la fièvre typhoïde, aucun cas de dysenterie même compliquée de diphthérie ou de blessure n'a succombé.

Les blessés et malades que nous avons vus arriver exténués et pâles du champ de bataille, des hôpitaux de Biberick, Saarbrück et surtout de Metz, revivaient à vue d'œil dans nos tentes et baraques; l'appétit, le sommeil, le bien-être, la gaieté revenaient aux sujets les plus compromis. L'air n'était jamais mauvais; les conséquences ordinaires d'encombrement de malades et blessés, la gangrène nosocomiale, l'érysipèle, la pyoémie, n'ont pas été observés¹. Pourtant, à la fin, quand au mois de janvier nous avons dû, pour remédier au froid, empêcher la libre circulation de l'air, nous avons eu deux cas d'érysipèle et un cas de gangrène, tous guéris en peu de temps.

¹ Aussi la ville de Neuwied a été préservée de toute épidémie.

La question de ventilation, qui est traitée avec plus ou moins de zèle et de succès par les Académiciens, les Professeurs d'hygiène, par les Administrateurs des hôpitaux dans le monde entier, paraît être résolue en faveur de la décentralisation des malades, et leur installation dans des tentes et baraques; depuis les guerres Américaine et Austro-Prussienne, tous les systèmes artificiels et compliqués, basés soit sur l'aspiration de l'air, soit sur la pression de machines à vapeur, s'étant montrés insuffisants.

La question de l'installation et du traitement des malades et surtout des blessés, dans des tentes et baraques, n'est pas aussi neuve qu'on le croit généralement, car elle a été résolue pratiquement et scientifiquement, en Russie, depuis longtemps; seulement ce grand pays n'appartenant pas aux contrées centrales de l'Europe et ne croyant pouvoir rien leur apprendre, n'a pas crié à l'invention et à l'innovation; et l'Europe occidentale n'a pas pris attention à un progrès véritable, en usage depuis quarante ans en Russie et peut-être depuis plus longtemps au Caucase. Les tribus habitant les hautes montagnes de ce pays (race chrétienne, blanche, et d'un beau type caucasien) avaient depuis longtemps l'usage d'installer un blessé dans une tente, d'en enlever toute image, toute arme et tout objet qui aurait pu l'exciter et lui donner des idées. Une seule et unique personne le soignait et le visitait. Ces tribus traitaient les plaies d'armes à feu avec des remèdes simples, avec une très-grande propreté, sans beaucoup d'opérations et surtout d'amputations. Avec le calme, la solitude, et l'air toujours pur, elles obtenaient des succès beaucoup supérieurs à ceux des médecins et chirurgiens même des plus distingués de leurs adversaires. Les uns comme les autres traitaient et des Russes et des Caucasiens dans le même climat, après les batailles. Seulement les Russes, d'après la méthode Européenne, concentraient les blessés dans les lazarets et les soumettaient à des traitements énergiques et recouraient très-

souvent à l'amputation. En fait d'amputation (disons en parenthèse que la chirurgie Russe, à l'exemple de la Française, est très-disposée à recourir aux amputations). Nous connaissons par mille récits verbaux ou imprimés, mais surtout par un mémoire célèbre du professeur Piragof, publié vers 1840, des procédés et des succès différents qu'obtenaient les Géorgiens et les Lesquins d'un côté et les Russes de l'autre, pendant les longues années des guerres Caucasiennes. Je ne sais pas si c'est en s'initiant aux traditions, datant de l'époque nomade des Caucasiens, que les Russes sont parvenus à suivre leur exemple, en mettant pendant la belle saison les malades sous des tentes ou des haraques, mais le fait est que, non-seulement dans les grands camps près de Varsovie et Pétersbourg (que j'ai décrits et comparés au camp de Châlons dans un livre publié en 1868) les malades et blessés sont placés dans ces ambulances, mais encore chaque hôpital militaire et civil possède un établissement pareil en été.

Pendant les hivers rigoureux et prolongés qui sévissent dans ces contrées, toute demeure humaine et par conséquent les hôpitaux doivent être fermés hermétiquement et préservés contre le froid par doubles fenêtres, portes-tapis, couvertures, mastic, papier collé sur les fentes. Mais ce qui défend du froid empêche l'entrée de l'air frais et pur dans les appartements.

Malgré les différents systèmes de ventilation qui existent ou qui n'existent pas dans nos hôpitaux, malgré le chauffage continu à l'intérieur des salles, et malgré une propreté exquise, les grands établissements de notre capitale, de 800, 1000 et 1500 lits, les petits hôpitaux et même les maisons privées, deviennent infectes. L'érysipèle nosocomiale envahit les maisons de bienfaisance, et la pourriture et la pyoémie surviennent. La fièvre typhoïde et récurrente dominant à la suite du long hiver et du carême de sept semaines, rigoureusement observé dans les

basses classes, et parmi les militaires règnent l'héméralopie et le scorbut.

Eh bien ! nous employons, pourrai-je dire, tout ce que l'hygiène, les matières médicales et les spécialités savantes nous enseignent, mais nous ne connaissons qu'un moyen radical pour guérir les individus infectés et remédier aux épidémies et endémies régnantes : *c'est l'air*, l'évacuation des malades des hôpitaux, des ambulances, des casernes et leur installation au grand air. Aussi chaque hôpital possède une série de constructions plus ou moins légères (quelquefois imparfaites) en planches, où des tentes qui sont placées dans de vastes jardins ou plantations à une courte mais suffisante distance des bâtiments principaux et qui s'appellent hôpitaux d'été.

Les baraques ne sont nullement identiques à celles du système américain. Ces dernières devaient répondre tout simplement au besoin local et rendre possible le séjour des malades à l'air. Les nôtres sont de toutes formes et grandeurs, et dans l'armée on adopte les grandes tentes carrées, doublées en feutre et en toile dont je possédais quelques-unes à Neuwied et actuellement une à l'ambulance Néerlandaise.

Dès que la débacle de la Néva et du Volga a inauguré la bonne saison (ce qui est passablement tard), on dresse dans le jardin ou parc de chaque établissement, ces sortes de tentes ; on a soin de les entourer de petits canaux destinés, en premier lieu, à fermer les fentes inférieures qui existent entre la toile et la terre, et en second, à recevoir les eaux pluviales ; on bat le terrain ; on sable et on pose des lits en dedans avec tous les ustensiles pour le service médical. Le scorbut et l'héméralopie disparaissent comme par enchantement, les plaies et ulcères prennent meilleur aspect. Les épidémies diminuent, l'érysipèle et la pourriture nosocomiale ne sont plus observés. Les malades restent ainsi soignés sous les tentes, ceux des camps, jusqu'à leur

levée et ceux des villes jusqu'à la première neige, quelquefois plus longtemps dans les baraques. En attendant l'on a pu nettoyer, gratter, peindre l'intérieur des hôpitaux, de sorte qu'au commencement de l'hiver ils sont pour ainsi dire neufs, propres, et surtout sains, jusqu'au commencement de l'autre saison où tout se répète comme l'année précédente. La ventilation des tentes se fait par les portes ouvertes, par une paroi soulevée journellement du côté du soleil, ou par un trou pratiqué dans le plafond.

Il ne suffit que de quelques jours pour voir une transformation dans l'état des malades après leur installation sous des tentes ou baraques; ils prennent des couleurs et de l'embonpoint, c'est surtout frappant si les malades sortent d'un établissement resté longtemps fermé, chose qui est tout-à-fait nécessaire à la saison rigoureuse, comme il est expliqué plus haut.

On est d'accord que le séjour dans ces sortes d'hôpitaux ou d'ambulances bien aérés donne lieu de temps en temps, mais rarement, à des refroidissements, des rhumes, des maux de dents et des angines; mais je souscris à ce que M. Ehemann, médecin en chef de l'hôpital militaire de Metz, m'a dit quand nous avons causé sur le sujet que je traite ici. « Il vaut mieux, m'a-t-il dit, en faire souffrir quelques-uns par l'excès d'aération et même perdre l'un et l'autre que de laisser infecter la masse des malades d'un hôpital. » Pour pouvoir continuer le traitement dans les tentes, j'ai dû, par degrés, y introduire certaines améliorations, surtout pour le chauffage pendant le froid; j'ai donc, à cet effet, fait poser de petits poêles, des planches en bois, doublures des parois et du toit, remplaçant des ouvertures ventilatrices par des fenêtres rarement ouvertes. (A Neuwied, notre ambulance a fonctionné du 15 août au 1^{er} février.)

Des changements semblables ont dû être faits pour les baraques, en outre l'espace au-dessous d'elles a été muré, fermé et pourvu d'un chauffage souterrain.

Enfin les malades n'ont pas souffert de la saison rigoureuse, mais le service devenait très-rude. Néanmoins, si dans un hiver aussi pénible que celui de 1870-1871 on a pu dans des tentes et baraques improvisées pour quelques mois d'été, continuer le traitement des malades et des graves blessés ; pour lors, l'expérience de Neuwied prouve, pour l'hiver, ce qu'avaient déjà prouvé, pour l'été, les guerres d'Amérique et de Bohême.

Les conclusions que je voudrais tirer de ceci sont : 1° que l'installation des malades et particulièrement des blessés dans des tentes et des baraques légères, est la seule manière d'obtenir une ventilation suffisante; 2° que la ventilation suffisante est la première condition de tout traitement heureux des blessures et de certaines maladies, surtout de la fièvre typhoïde et du scorbut; 3° que cette installation est simple, non coûteuse, possible partout et en toute saison; 4° que dorénavant tous les hôpitaux devraient posséder des baraques en planches ou un certain nombre de tentes pour y loger leurs malades ou seulement une partie pendant l'été, ou en cas d'épidémie; 5° qu'en temps de guerre, tout corps d'armée, toute ambulance officielle ou privée, devraient se pourvoir d'un certain nombre de tentes.

Enfin, je crois pouvoir dire que le système des baraques et tentes, pour le traitement des malades et blessés, est appelé à un grand avenir dans l'histoire de la chirurgie militaire et civile.

Il m'a été possible d'installer au service de l'ambulance Néerlandaise, que j'ai l'honneur de diriger, une tente Russe, non comme modèle, mais comme exemple de ce qui se pratique depuis longtemps en Russie, exemple qui peut être imité et perfectionné.

L'HOMME PHYSIQUE

ET L'HOMME MORAL

PAR M. TISSANDIER

Membre correspondant.

L'alliance de la Psychologie et de la Physiologie est une nécessité : l'histoire et le raisonnement le prouvent. — Méthode à suivre dans les questions de cette nature.

Les études psychologiques sont aujourd'hui peu en honneur, tout le monde le dit ; et il y a danger, pour celui qui veut braver ces répugnances, de ne s'adresser qu'à des gens distraits ou peu bienveillants¹. Toutefois nous devons déclarer que, s'il en est ainsi pour la psychologie pure, il en est tout autrement, quand celle-ci s'allie à un peu de physiologie : il semblerait que cette union donne à la première comme un attrait de nouveauté qui séduit.

Pour nous, nous sommes convaincus de l'utilité de cette union ; nous croyons que ces deux sciences doivent s'éclairer l'une l'autre. Mais, avant tout, il faut montrer que si cette alliance a été féconde, c'est parce qu'elle a été sincère ; c'est parce que chacune apportait un contingent égal de vérités incontestables. Pourtant tout un ordre de ces vérités a été con-

¹ Voir Laugel, Moleschott, Büchner.

testé. Si nous n'avons pas à défendre la physiologie contre les attaques du scepticisme, qui l'a respectée, nous ne pouvons oublier qu'on a refusé à la psychologie jusqu'au titre de science. Examinons donc les objections que des écrivains, dignes d'être écoutés, ont élevées contre la science de l'âme.

Un philosophe contemporain, M. Cournot, s'exprime ainsi :

« Bien des esprits judicieux ont dû concevoir peu d'estime pour une science dont les principes étaient perpétuellement remis en question : ils ont cessé de la considérer comme une véritable science ¹. »

Cette critique, je pense, va au-delà du but auquel elle vise, et atteint, peut-être, ce qu'elle ne veut point atteindre.

M. Cournot sait fort bien que les sciences, au point de vue leur développement historique, peuvent se diviser en deux classes : les unes pour lesquelles les découvertes s'ajoutent les unes aux autres, de sorte que le présent continue le passé, sans y rien changer d'essentiel ; et les autres qui semblent se développer par voie de compositions et de décompositions successives, comme un corps organisé.

Assurément la première classe, qui comprend toutes les sciences mathématiques a une vraie supériorité sur la seconde : jamais l'erreur ne s'y allie à la vérité, et l'esprit n'est point obligé de détruire aujourd'hui l'œuvre de la veille. L'erreur est étouffée à sa naissance. C'est là un idéal élevé qui rend exigeant M. Cournot, qui laisse trop voir ses prédilections de mathématicien. Mais tenir le langage qu'il tient, ce n'est pas seulement frapper la psychologie, c'est attaquer toutes les sciences expérimentales. Parce que la physique se renouvelle, à peu près tous les dix ans, peut-on dire que *ses principes sont perpétuellement remis en question* ? Il y a en elle des parties qui disparaissent,

¹ *Essai sur les fondements de nos connaissances*, t. II, p. 220.

mais il en est qui restent, et qui, selon toute probabilité resteront toujours. La phrase que nous venons de citer est donc une exagération, ou une équivoque. Elle est avant tout équivoque, grâce au mot *principes*. Il est pris ici en un sens qui n'est pas le sien; car il ne s'applique pas ordinairement aux sciences d'observation. Dans ces sciences il s'agit de faits et de méthodes: de faits bien ou mal observés, de méthodes plus ou moins fidèlement suivies. Sont-ce les faits, ou les méthodes qu'on nomme *principes*?

De même pour la psychologie: Tous les égarements de cette science sont dus à un mauvais emploi de la méthode ou à l'absence même de méthode; les philosophes le savent; l'histoire le prouve: mais l'esprit humain est capable de se corriger et de revenir de ses erreurs. Il a plus de suite et de logique qu'on veut bien le dire. Malgré la diversité des systèmes, qui tient à la diversité des individus qui les ont formés, et à cette tendance que nous avons tous de donner l'homme que nous sommes pour l'homme en général; malgré cette cause d'erreurs qui ne se trouve point dans les autres sciences, on sait que ces différents systèmes se ramènent d'abord à un petit nombre d'espèces qui reparaissent de siècle en siècle; puis, qu'au lieu de se combattre et de se contredire, pour qui sait comprendre, ils constituent un ensemble d'observations qui se redressent et se complètent, de façon à former une chaîne ininterrompue de connaissances que Leibniz, plus clairvoyant et plus juste, appelait *perennis quædam philosophia*.

Nous ne sommes pas au bout des chicanes et du dédain de M. l'Inspecteur général. Nous ne répéterons pas ce qu'il dit sur l'impossibilité d'enseigner la philosophie, sur les *maîtres et élèves qui se paient de mots*. Il ne s'agit plus ici des choses; ce sont les personnes qui sont en jeu; je suis persuadé que tous les professeurs qui ont quelque expérience de l'enseignement philosophique protesteront, ou ont protesté contre les paroles

dédaigneuses du mathématicien philosophe ; aussi nous n'insisterons pas , nous nous contenterons d'opposer à son autorité , fort respectable sans doute , l'autorité d'un savant qui a fait ses preuves , et qui a le droit d'être écouté en de pareils débats.

« Au sommet de la pyramide scientifique viennent se placer les grands sentiments moraux de l'humanité , c'est-à-dire le sentiment du *beau* , celui du *vrai* et celui du *bien*. . . . Ces sentiments sont des faits révélés par l'étude de la nature humaine. . . Le sentiment du bien et du mal est un fait primordial de la nature humaine ; il s'impose à nous *en dehors de tout raisonnement* , de toute croyance dogmatique. . . La notion du devoir , c'est-à-dire la règle de la vie pratique , est par là reconnue comme un *fait primitif* en dehors et au-dessus de toute discussion. Il en est de même de la *liberté* , sans laquelle le devoir ne serait qu'un mot vide de sens. *L'homme sent qu'il est libre* , c'est un fait qu'aucun raisonnement ne saurait ébranler. Voilà quelques-unes des conquêtes capitales de la science moderne ¹. »

Et plus loin : « Sciences physiques , sciences morales , c'est-à-dire sciences des *réalités démontrables par l'observation* , ou par le *témoignage* , telles sont donc les sources uniques de la connaissance humaine ². »

Voilà un langage qui nous est connu , c'est le langage de l'École Ecossaise ; mais cette fois-ci ce n'est point un philosophe qui le tient , c'est un chimiste ; et un chimiste qui a fait faire à la chimie organique des progrès considérables. Notre conclusion sera donc celle-ci : la psychologie est une science qui prend rang à côté des sciences naturelles : elle n'est point formée de raisonnements sur des choses abstraites et générales , mais elle est un ensemble de faits que l'observation découvre , et auxquels la généralisation donne toute sa portée.

Berthelot *Revue des Deux-Mondes* , t. XLVIII , p. 448.

Id.

id.

id. p. 458.

Voilà donc un pas de fait : la psychologie est possible ; la psychologie est une science en voie de formation ; allons plus avant , et demandons-nous si l'alliance de la psychologie et de la physiologie est possible ?

Nous pouvons montrer qu'elle a été tentée , et cela , à une des époques les plus spiritualistes de la philosophie , au XVII^e siècle. L'exemple de ce siècle sera , ce nous semble , bien capable de rassurer les personnes qui s'effrayent aujourd'hui des tentatives de conciliation entre deux sciences qu'on voudrait faire passer pour deux ennemies irréconciliables.

Or, Descartes, qui a marqué fortement la distinction de l'âme et du corps , en établissant que ces deux substances diffèrent , non pas par leurs modes seulement , mais par leur essence , si bien que ses disciples , ne pouvant plus s'expliquer leur union , finirent par nier toute relation entre elles, Descartes est préservé de ce spiritualisme outré par ses études de physiologie. Il rejette ces comparaisons qui avaient cours de son temps entre le corps et l'âme , comparaisons absolument fausses qui représentaient l'âme comme un cavalier et le corps comme sa monture , ou bien comme un musicien et le corps ainsi qu'un instrument , ou enfin le corps comme une barque et l'âme comme un pilote qui la gouverne. Son bon-sens lui faisait repousser ces images inexactes, et il comprenait fort bien que l'union qui existe entre un musicien et son instrument , un pilote et son navire , une monture et son cavalier , n'est point du tout de la même sorte que celle qui existe entre l'âme et le corps. Si l'âme agit visiblement sur le corps , le corps agit d'une façon non moins certaine sur l'âme : cette réciprocité d'action n'existe point pour les exemples que l'on vient de citer ; il y a pour l'âme et le corps une communauté de joies et une communauté de souffrances qui attestent l'intimité de leur union , et une intimité qui ne se trouve nulle part ailleurs entre deux êtres. C'est un point sur lequel

Descartes est fort explicite dans tous ses ouvrages. Dès 1637, il écrivait dans le *Discours de la méthode*, 5^e partie (*sub finem*) : « Il ne suffit pas que l'âme soit *logée dans le corps humain, ainsi qu'un pilote en son navire*, sinon, peut-être, pour mouvoir ses membres, mais il est besoin qu'elle soit *jointe et unie plus étroitement avec lui*, pour avoir, outre cela, des sentiments et des appétits semblables aux nôtres, et ainsi *composer un vrai homme*. »

Quatre ans plus tard, dans les *Méditations* (vi^e), il tient absolument le même langage : « La nature m'enseigne par ces sentiments de douleur, de faim et de soif, etc., que je ne suis pas seulement logé dans mon corps ainsi qu'un pilote en son navire, mais, outre cela, que je lui suis conjoint très-étroitement et tellement confondu et mêlé que *je compose comme un seul tout avec lui*. »

Voilà un sentiment de la réalité bien net, bien vif, bien accusé.

Presque tous ses autres traités renferment des considérations sur les animaux qui témoignent des études anatomiques assez avancées. En 1648, il annonce à la Princesse palatine son *Traité de la formation du fœtus*, dans lequel il se trouve une description de l'animal et de l'homme, plus complète que celles qu'il avait données il y a douze ou treize ans.

Le *Traité des Passions*, publié en 1646, qui contient (1^e partie, art. 7), une brève explication des parties du corps et de quelques-unes de leurs fonctions, nous enseigne que tous les mouvements de l'âme sont liés à des mouvements du corps, de ses humeurs et des esprits animaux. C'est dans cet ouvrage, entre-autres, que se trouve expliqué le rôle de la *Glande pinéale*, explication qui ramène au cerveau et fait partir du cerveau tous les mouvements de la vie de nutrition aussi bien que ceux de la vie de relation, hypothèse à laquelle on revient, après avoir

voulu voir deux centres nerveux distincts et séparés, l'un dans l'encéphale et la moelle épinière, et l'autre dans le grand sympathique.

Si l'homme, le *vrai homme*, est tel que le conçoit Descartes, de cette manière de voir découlent plusieurs conséquences pratiques que voici : « L'esprit dépend si fort du tempérament et de la disposition des organes que, s'il est possible de trouver quelque moyen qui rende communément les hommes plus sages et plus habiles qu'ils n'ont été jusqu'ici, je crois que c'est dans la médecine qu'on doit le chercher ¹. »

On a fait aujourd'hui la part de vérité et la part d'exagération de ces paroles que l'on pourrait regarder comme prophétiques, et tout le monde se trouve d'accord pour reconnaître le lien, jusqu'à Descartes à peine soupçonné, entre l'hygiène et la morale. Ajoutons que les œuvres de ce philosophe, récemment découvertes, contiennent plusieurs procès-verbaux d'autopsies et de dissections qu'il avait faites avant de publier le *Discours de la Méthode*. C'est dans les boucheries d'Amsterdam qu'il a étudié beau nombre des questions les plus intéressantes de la physiologie. Si, dans la psychologie il a été infidèle à la vraie méthode, l'expérience n'a presque jamais cessé d'être son guide dans la science du corps humain. Voulut-on voir, dans l'hypothèse des *esprits animaux*, abandonnée aujourd'hui, une dérogation à la méthode expérimentale, il faudra toujours convenir que cette explication est bien supérieure à toutes celles qui l'ont précédée. Comme l'hypothèse des *Tourbillons*, c'est un progrès sur le passé, sans être le dernier mot du présent ou de l'avenir.

On ne l'a pas assez fait remarquer, les Cartésiens marchèrent sur les traces de leur maître, et plusieurs d'entre eux se portèrent avec ardeur vers les travaux anatomiques. Les solitaires de Port-Royal suspendent à des piquets, par les quatre membres,

¹ *Disc. de la méth.*, vi^e partie.

des chiens vivants pour les disséquer. Les contorsions de ces pauvres animaux ne peuvent prévaloir contre l'amour de la vérité et pour ces savants la raison tient en respect la sensibilité. Le P. Malebranche a la réputation d'être fort habile à manier tous les instruments qui exigent quelque dextérité, le scalpel surtout. Bossuet passe une partie de ses soirées d'hiver à l'amphithéâtre du célèbre danois Sténon, et écrit, pour son élève, un résumé de ces leçons dans la 2^e partie du *Traité de la connaissance de Dieu et de soi-même*, résumé dont la clarté étonne encore, même aujourd'hui, les hommes du métier. Ce qui ne devrait pas moins étonner, si nous ne connaissions l'admirable bon sens du philosophe, c'est le choix intelligent qu'il fait dans la doctrine régnante, et le soin qu'il a d'écarter tout ce qui n'est que pure hypothèse.

Ce n'est point par un spiritualisme outré que le XVIII^e siècle abandonne la tradition des études physiologiques, on le pense bien. Il croit rester fidèle à l'esprit de Descartes; et il l'est en effet: Il s'attache réellement à reproduire un côté de ce vaste génie; mais il s'égare en exagérant cette tendance à suivre la méthode des sciences abstraites, méthode qui, transportée hors de son domaine, a compromis les découvertes physiologiques et morales du Cartésianisme, et qui perdra toujours ceux qui en feront abus, où l'on ne doit pas même en faire usage.

Nous croyons que la division du travail, excellente dans l'industrie, peut avoir de graves inconvénients quand elle s'applique aux choses de l'esprit. L'étendue est aussi bien à rechercher que la finesse et l'habileté. Si l'alliance de la psychologie et de la physiologie n'a point fait tort à celle-là, et n'est point la vraie cause de son discrédit au siècle suivant, on peut affirmer que la séparation de ces deux sciences n'a point profité au spiritualisme, qu'elle lui a été plus nuisible qu'utile: c'est ce que nous allons essayer de faire comprendre; ce sera une manière indi-

recte de démontrer la nécessité d'une alliance dont dépend, nous le pensons, l'avenir de la philosophie.

En effet, la psychologie, en se séparant de la physiologie, s'engage dans la voie des abstractions et des hypothèses, de sorte qu'on pourrait dire que cette philosophie, accusée de matérialisme, est plus spiritualiste, ou si l'on veut plus idéaliste que celle du XVII^e siècle. Toutes ces erreurs, comme nous venons de le dire, tiennent à l'idée malheureuse d'appliquer l'abstraction et l'analyse, pour ainsi dire algébrique, à l'étude d'un être aussi [complexe que l'homme; à la prétention d'y montrer une simplicité qui n'existe réellement pas, une succession de faits où il y a simultanéité évidente, une cause unique, où il y a des causes diverses, des phénomènes qui s'engendrent les uns les autres, quand ils ne font que se succéder. On nous permettra d'insister sur cette nouvelle manière de philosopher : on comprendra mieux l'importance de la méthode d'observation dans les sciences morales, quand on verra où sont allés se perdre les philosophes qui l'ont abandonnée. Nous ne citerons parmi eux que Condillac, mais nous le citerons parce que c'est lui qui semble avoir eu la conscience la plus nette de ce qu'il faisait, et parce que je vois une tendance, récente encore, à vouloir le réhabiliter.

Au lieu de prendre pour point de départ de sa psychologie un fait de conscience, comme le *je pense*, ou tout autre phénomène, c'est-à-dire quelque chose de réel, de concret, de vivant, il débute par une hypothèse, la plus invraisemblable de toutes, celle de *la table rase*. Qui connaît, qui peut connaître l'état de notre entendement au moment de notre naissance? Peu importe. L'hypothèse est simple et commode, parce qu'elle permet d'écrire en cet entendement successivement tout ce qu'on veut. Condillac va nous montrer comment on procède.

Je suppose qu'en cette âme nue et vide apparaisse une faculté,

puis une seconde, enfin une troisième; cette troisième et cette seconde ne sont que la première *transformée*. Comment s'opère cette transformation? On va le voir: « Comme en algèbre l'équation fondamentale passe par différentes transformations pour devenir l'équation finale, qui résout le problème; de même la *sensation* passe par différentes transformations pour devenir l'entendement humain ¹ »

La solution peut être simple et élégante, mais elle laisse subsister bien des difficultés encore. Dans cette transformation de la sensation en intelligence, est-ce que la sensation périt pour donner la vie à l'entendement? Non; la sensation engendre sans s'anéantir pour cela. Cette explication suppose donc que les facultés naissent les unes des autres, qu'il y en a par conséquent de primitives et de postérieures. Et cependant aussi haut que je puis remonter dans ma vie, par le souvenir, je me trouve à la fois sensible, libre et intelligent. Sensibilité, volonté, entendement, choses qui me paraissent avoir toujours co-existé en moi. Tout ce que l'expérience m'apprend, c'est que pendant mes premières années, c'est bien la sensation qui dominait dans toutes mes actions, ou mes déterminations; mais de là à dire qu'elle a engendré tout ce qui est en moi, il y a loin. Quant à l'époque à laquelle mes souvenirs n'atteignent plus, qui peut dire ce qui s'est passé? C'est alors qu'il convient de placer la conception et l'enfement des facultés; le champ est laissé libre à toutes les hypothèses.

A l'usage de ceux qui ne comprennent pas le langage de l'algèbre, et la transformation des équations, Condillac a inventé une statue qui rend parfaitement compte de sa pensée. On y voit comme un semblant d'observation psychologique, où l'âme et le corps figurent à propos de la formation des idées, ce qui

¹ *Logique*, p. 175.

est un aveu implicite de leur coopération et de leur concours nécessaire dans certains actes de l'entendement : « Nous imaginâmes, dit-il, une statue organisée intérieurement comme nous, et animé d'un esprit *privé de toute espèce d'idées*. Nous supposâmes encore que l'extérieur, tout de marbre, ne lui permettait l'usage d'aucun de ses sens, et nous nous réservâmes la liberté de les ouvrir, *à notre choix*, aux différentes impressions dont ils sont susceptibles ¹ ».

Si l'on ne pouvait aborder autrement l'étude de l'homme, si toute observation directe était impossible, parce que cette nature est trop complexe, parce que les faits s'y succèdent avec trop de rapidité, il vaudrait mieux, ce semble, y renoncer que d'employer une méthode aussi bizarre, que d'avoir recours à une aussi bizarre hypothèse. Au moins nous ne serions pas exposés à partager l'étrange illusion du philosophe, que nous venons de citer; on ne nous verrait pas prendre une chimère pour la réalité, et conclure de l'homme-statue à l'homme tel que la nature l'a fait. Quels rapports nécessaires entre la réalité et notre invention ?

Pour les sciences physiques, on fabrique des machines, des instruments pour observer non pas une nature imaginaire, mais la nature vraie, la *nature des choses*, comme disaient les anciens dans leur langage aussi net qu'expressif : on isole les phénomènes autant qu'on le peut; on les retient sous le regard aussi longtemps que possible : mais il est une règle à laquelle doit se conformer tout observateur, *c'est de n'en pas altérer l'essence*, de n'en point changer les conditions fondamentales. Est-ce là ce que fait Condillac ?

Supposons que sa statue soit un être intelligent doué d'un corps, ce qu'elle n'est pas, comment saurons-nous ce qui se

Traité des sensations, à Madame la comtesse de Vassé, p. 3.

passé en elle ? L'observation est ici peu commode et peu sûre. Quand on veut savoir ce qui se passe en un autre homme, on l'écoute, on cherche à lire sur son visage, on le questionne. On ne peut faire aucune de ces choses dans le cas dont il s'agit. La statue, on s'en souvient, a un masque de marbre, et, si elle a une expression, ce ne peut être que toujours la même. Elle n'a point d'idées ; lui prêter des sentiments et des idées est aller contre l'hypothèse.

Mais admettons le système de Condillac ; suivons-en l'application pas à pas. Voici un premier fait qui se produit, au moment où on nous présente une rose : c'est une *sensation*, et en présentant d'autres fleurs l'une après l'autre, une succession d'odeurs qui s'effacent en se succédant.

Pour qu'une sensation ait lieu, il faut qu'elle soit *sentie*, pour qu'elle soit sentie, il faut qu'il y ait quelqu'un qui la sente. Or, Condillac nous dit : *Elle sera d'abord odeur de rose*. Qui parle ainsi ? Le philosophe ? Comment sait-il qu'il en sera comme il dit ? Il n'est point à la place de cet esprit qui anime sa statue. La statue ? C'est elle qui dit : *Je suis odeur de rose*. Mais alors, au lieu d'une sensation pure, la statue énonce un *jugement* ; au lieu d'une simple succession de faits, comme des odeurs, nous avons un être avec *conscience*, un être qui pense, qui rassemble par un acte unique tous les éléments d'un jugement, qui compare et affirme des différences ; ce qui est contre l'hypothèse.

Mais cette statue n'est ni une machine, ni un instrument d'observation, ni un être réel : elle n'existe que dans l'imagination de Condillac ; alors je ne vois ni être observé, ni observateur : je vois un philosophe en présence d'une fiction dont il tire tout ce qu'il veut ; ce qui explique cette simplicité apparente et cette clarté superficielle qui a séduit beaucoup d'esprits ennemis de la peine. Mais en y regardant de très-près on trouve que dans cette clarté tout est ténèbres, déceptions, inconséquences.

Il faut se placer résolument devant cet être, assemblage de deux natures distinctes et même opposées, et les étudier sans parti pris, sans préjugé, telles qu'elles sont en elles-mêmes et dans leurs relations nécessaires, dans leurs rapports intimes et cachés. Sur ce point, Locke était plus près de la vérité que Condillac : au lieu d'imaginer un homme, qui n'avait de l'homme ni l'esprit, ni le corps, il étudie l'enfant, et voudrait assister à la naissance, aux premières manifestations de la vie intellectuelle et morale. Abordé ainsi le problème est presque insoluble, M. Cousin a essayé de le démontrer. Aussi le philosophe anglais fait-il l'instinct primitif trop raisonneur et trop savant, et toute cette partie de la vie, où l'activité est plus spontanée que réfléchie, lui échappe entièrement.

L'influence de l'âme sur le corps et du corps sur l'âme est un fait qu'on peut essayer d'expliquer, mais que nulle hypothèse ne doit détruire. Cette relation de deux substances si différentes, n'est pas seulement connue, elle est *sentie*. Il est facile de découvrir en nous, indépendamment des cinq sens qui nous mettent en communication avec le monde physique, un autre sens qu'on a appelé récemment le *sens vital* par lequel s'établit une communication directe et ininterrompue de l'âme avec le corps. C'est par là que les deux vies se pénètrent, je peux dire se complètent. Nous sentons notre corps autrement que nous ne sentons les autres, et notre volonté a sur notre corps une influence que nul n'oserait contester. Que ce soit un médecin, que ce soit un psychologue qui veuille expliquer ces rapports, ou les décrire, il faudra toujours s'en tenir aux faits constatés et reconnus : une explication ne sera acceptable qu'à cette condition. Or, il est certaines époques de la vie du corps qui ont des caractères tout particuliers, des caractères éclatants, qui frappent tous les yeux, l'âge de puberté par exemple. Ici philosophes, romanciers, médecins sont d'accord. Qu'on lise dans Cabanis la description de ce singulier état, et l'on verra

qu'il en a parlé avec les couleurs d'un poète, et l'exactitude d'un physiologiste ¹.

D'accord sur un ou deux points fort importants, comme celui que nous venons d'indiquer, les psychologues et les médecins se séparent sur tous les autres, et cette séparation devient systématique, définitive, au XVIII^e siècle; et, c'est là la seconde partie de nos considérations, ce divorce n'a profité ni aux uns, ni aux autres; la vérité n'a rien eu à y gagner. Nous avons vu que les philosophes laissèrent alors aux médecins la physiologie, s'imaginant qu'ils renouvelaient la psychologie en y introduisant une prétendue analyse algébrique, et cette assertion nous l'avons prouvée par des passages tirés de Condillac. Il nous reste à parler des physiologistes qui ne se contentèrent pas d'étudier les faits qui sont surtout de leur domaine, mais qui refirent la psychologie à leur point de vue, et la poussèrent au matérialisme le plus hardi. Pour eux, il s'agissait de plus qu'une séparation; il s'agissait d'anéantir une de ces sciences au profit de celle qu'ils cultivaient.

En 1709, commence, entre Stahl et Leibniz, une discussion sur la question suivante : La vie du corps est-elle une fonction de l'âme, ou l'âme est-elle étrangère à tous les phénomènes physiologiques dont le corps est le théâtre? Cette discussion ne fait pas toujours honneur à la pénétration et au vaste savoir de Leibniz; la cause du spiritualisme fut par lui mal défendue, parce que ce philosophe était aveuglé par l'*harmonie préétablie* à laquelle il voulait tout ramener.

En 1769, Charles Bonnet, philosophe et naturaliste, publie à Genève sa *Palingénésie philosophique*, où il établit que toutes les modifications de l'âme sont liées à des changements d'état correspondants du cerveau : ce qui n'était ni bien nouveau, ni

¹ Edition Peisse, p. 114 à 117.

bien scandaleux. C'est l'explication même du comment, qui est légèrement entachée de matérialisme.

Le médecin Barthez publie à Montpellier, en 1778, les *Nouveaux éléments de la science de l'homme*. C'est le livre sacré de l'École : on l'enseigne en le commentant. C'est cette fidélité même qui fait l'originalité de cette doctrine célèbre.

Tous les noms que nous pourrions citer maintenant appartiennent autant au XIX^e siècle qu'au XVIII^e.

C'est Cabanis qui publie, en 1802, ses *Rapports du physique et du moral de l'homme*, où il combat Condillac sur la question de l'origine des idées ; c'est Broussais qui, en 1828, publie le *Traité de l'irritation et de la folie*, et huit ans plus tard son *Cours de Phrénologie*.

Parmi les propagateurs de cette doctrine, que je n'ose appeler nouvelle, nous devons citer Gall et Spurzeim, son disciple et collaborateur. Tous deux, nés hors de la France, vinrent à Paris chercher la renommée qu'on y doit chercher pour toute entreprise de quelque importance.

Comme il arrive toutes les fois qu'il y a un peu de charlatanerie dans le fait, maître et disciple ne purent s'entendre, le dernier voulant toujours renchérir sur le premier. Ainsi Gall découvre vingt-sept facultés dans l'âme ; Spurzeim en voit huit de plus. La carte phrénologique, que chaque inventeur de système dessine avec le plus grand soin, est sans cesse bouleversée par l'ambition entreprenante des derniers venus.

La physiologie était donc devenue envahissante, le moment pour les philosophes était arrivé de sortir de leur isolement, pour attaquer leurs adversaires sur leur propre terrain. Maine de Biran publie, en 1822, ses *Considérations sur les rapports du physique et du moral de l'homme* ; Ad. Garnier écrit, en 1839, son livre bien connu intitulé : *La Psychologie et la Phrénologie*

comparées, dédié à Th. Jouffroy que le problème des rapports de l'âme et du corps avait aussi vivement préoccupé.

Il est inutile de descendre plus bas dans ce siècle et de chercher plus près de nous : nous arriverions à des contemporains célèbres, Büchner, Lélut, . . . etc. et à leurs dignes adversaires de la Sorbonne et de l'École Normale

L'alliance de la psychologie et de la physiologie n'est donc pas une chimère ; pendant les deux siècles les plus célèbres, le XVII^e et le XVIII^e, elle a, tour à tour, été tentée et abandonnée ; et le spiritualisme a plus gagné à ces tentatives qu'à cet abandon : voilà ce que nous croyons avoir établi. Laissons maintenant le point de vue historique, et venons-en où nous en voulions venir. Oublions, s'il se peut, les époques et les noms propres, pour ne voir que les doctrines, et demandons-nous quelles sont les diverses questions que nous trouvons comprises sous ces mots : *Rapports de l'âme et du corps*, en présentant ces questions dans l'ordre où semble se mieux marquer leur enchaînement.

Qu'est-ce que la vie ? La vie du corps est-elle due à la présence de l'âme, ou bien à un principe distinct de l'âme ? Qui a raison de l'animisme ou du vitalisme ?

Quelle que soit la réponse faite à cette question, n'y a-t-il pas une chose certaine ; c'est que l'âme et le corps agissent continuellement l'un sur l'autre ; c'est que pour penser et pour sentir, l'âme dépend en une certaine mesure du cerveau, et que la phrénologie peut avoir quelque fondement ?

Indépendamment de ces dispositions natives et originelles de notre corps, qui modifient sans cesse notre âme, ne remarque-t-on pas des influences momentanées du physique sur le moral, influences, par exemple, autres dans le *sommeil* que dans la *veille* ? N'est-il pas facile de constater l'intervention de l'imagination *organique*, dans la rêverie, puis dans le rêve ? Quels

sont les éléments du rêve? En quoi le sommeil diffère-t-il de l'état de veille? Dans le rêve, toutes les facultés sont-elles en désarroi, ou bien y remarque-t-on un certain raisonnement et une certaine logique qui ne diffère de la logique de l'homme éveillé que par le point de départ?

Quand la vie intellectuelle est la plus active, on reconnaît que le sang afflue au cerveau, et que cet organe est, comme on le dit, surexcité: alors on parle de la *fièvre* de l'inspiration. Cette activité étrange peu commune, qui place un esprit au-dessus des esprits moyens, des intelligences vulgaires, est-elle du *génie*, ou faut-il avec quelques savants lui donner un nom moins flatteur?

Qu'est-ce que l'*aliénation mentale*? Quelle en est la cause, quel en est le siège? En quoi diffère-t-elle de l'*hallucination*, en quoi lui ressemble-t-elle? Socrate, Pascal n'étaient-ils que des *hallucinés de génie*, comme on l'a écrit, ou étaient-ils autre chose?

On peut assurément trouver des analogies entre la folie, l'hallucination et le génie; mais ne peut-on pas aussi découvrir des différences profondes et essentielles?

Maintenant on peut me demander quels sont mes droits pour poser et traiter de pareilles questions. Mes droits, et en même temps mes espérances, je vais les indiquer en peu de mots.

Sans pouvoir contester aux médecins la valeur d'observations que nous sommes incapables de contrôler, ou de refaire après eux, nous n'examinerons que leur logique. Nous nous demanderons si leurs conclusions ne dépassent pas quelquefois leurs prémisses; s'ils n'abusent point du *raisonnement par analogie*, fort trompeur en une foule de circonstances; si, tout en prétendant que leur science est la plus positive de toutes, il ne leur arrive pas quelquefois de substituer les fantaisies de leur imagination aux résultats de l'expérience; si deux médecins peuvent se

regarder sans rire, en prononçant le mot aussi pompeux qu'in-signifiant d'*idiosyncrasie*.

Cette critique de la science est à la portée de tout homme qui pense et qui réfléchit : elle est un devoir pour le philosophe.. Il n'y a point là une vaine rivalité de métier, un empiétement d'une science sur une autre. Il ne faut pas voir en ces discussions deux personnes parlant à haute voix de ce qu'elles croient savoir le mieux, et se bouchant en même temps les oreilles pour ne pas s'entendre mutuellement. Il est surtout question entre elles de *méthode*, et la théorie des méthodes, c'est à la philosophie qu'elle appartient.

Toutefois ne réduisons pas volontairement notre rôle à celui de critique. Ce serait là une modestie dont personne ne nous saurait gré. Assurément, forcer la science du corps à sortir de ses nuages, à présenter toute la rigueur qu'elle comporte, à renoncer aux mots équivoques, ou prétentieux, à douter où il faut douter, à ignorer où il faut ignorer, c'est rendre un grand service à la science, et c'est bien mériter de l'esprit humain. Mais l'influence de la philosophie va plus loin, et ses droits sont plus étendus. Un contrôle assidu, nous en convenons, est tout ce qui lui est permis, quand il n'est question que de faits physiologiques ; mais elle ne doit pas s'arrêter là ; elle doit défendre pied à pied son terrain, s'y établir solidement, s'y fortifier de plus en plus, à mesure que l'attaque devient plus savante et plus hardie. En un mot, le jour où le philosophe aura donné à la science qu'il professe toute la rigueur qu'elle comporte, toute l'évidence qu'elle admet, le jour où l'on ne pourra plus contester ni sa méthode, ni les résultats auxquels elle aura conduit, l'alliance entre la science du corps et la science de l'âme sera conclue, c'est notre espoir.

Nous marchons vers cette alliance, tout le monde en convient. Le matérialisme est moins aveugle et moins obstiné qu'au siècle

précèdent parce qu'il sait mieux et davantage. En devenant plus méthodique, la science de l'âme a pris place parmi les sciences d'observation. C'était le rêve de l'école Ecossoise : il semble sur le point de se réaliser. Aussi, de tous côtés lui arrivent les témoignages de sympathie et d'estime les plus inattendus. Qu'on nous permette d'en citer un qui nous semble plus explicite et plus précieux que tous les autres ; il vient de cet éminent chimiste dont nous avons rapporté quelques paroles en débutant, ce sera notre dernier mot :

« La science positive a conquis peu à peu dans l'humanité, une autorité fondée, non sur le raisonnement, mais sur la conformité nécessaire de ses résultats avec la nature des choses elles-mêmes.

» Les anciennes opinions, nées le plus souvent de l'ignorance et de la fantaisie, disparaissent peu à peu pour faire place à des convictions nouvelles, fondées sur l'observation de la nature, j'entends la *nature morale*, aussi bien que la nature physique. Les premières opinions avaient sans cesse varié parce qu'elles étaient arbitraires, les nouvelles subsisteront, parce que la réalité en devient de plus en plus manifeste.

» La puissance qu'elles donnent à l'homme sur le monde, et sur lui-même est leur plus solide garantie. Tous les esprits réfléchis sont ainsi gagnés sans retour, à mesure que s'effacent les vieux préjugés ; et il se constitue, dans les régions les plus hautes de l'humanité, tout un ensemble de convictions qui ne seront jamais renversées. ¹ »

¹ Berthelot, *Id. id.* p. 449.

RÉFLEXIONS

SUR LE

GISEMENT DE LA HOUILLE

DANS LES DÉPARTEMENTS DU NORD ET DU PAS-DE-GALAIS,

(2^e ARTICLE). ¹

PAR M. JULES GOSSELET,

Membre titulaire.

Une des raisons qui déterminèrent la Prusse à nous enlever, en 1815, le district de Sarrelouis, que nous possédions depuis le traité de Ryswich, était de nous priver complètement de notre part au riche bassin houiller de Sarrebruck. La nouvelle frontière passa donc au sud de toutes les concessions houillères; mais l'industrie lorraine, profondément atteinte par cette cession, qui la mettait sous la dépendance de l'étranger, ne se laissa pas décourager et se mit à rechercher le prolongement de ce bassin sous le terrain triasique. Après des difficultés nombreuses, dues principalement à l'abondance des niveaux d'eau qu'il fallait traverser, elle avait atteint son but. Mais, hélas ! tous ces efforts n'ont servi qu'à augmenter les richesses minérales de l'Allemagne.

Est-ce une raison pour se décourager ? Ne devons-nous pas,

¹ Le premier article est inséré dans le X^e volume de la II^e série, 1863, des Mémoires de la Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts, de Lille.

au contraire, redoubler d'ardeur pour conquérir de nouveaux bassins houillers ?

C'est une œuvre sociale au plus haut degré. On prévoit le moment où les bassins houillers, actuellement connus, finiront par s'épuiser, et bien qu'il y ait exagération à dire que ce fait arrivera dans un à deux siècles, on peut affirmer qu'il viendra un jour. Conçoit-on l'humanité sans houille ? Que deviendrait l'industrie ? Que deviendraient les relations sociales le jour où s'arrêteraient les locomotives et les machines à vapeur ?

D'un autre côté les travaux de recherches sont coûteux ; ils engagent des capitaux considérables et font souvent naître des espérances suivies d'amères déceptions.

C'est ce qui m'a engagé à garder le silence pendant plusieurs années sur des faits géologiques que j'avais observés dans l'arrondissement d'Avesnes.

De nombreuses recherches de houille ont eu lieu dans ce pays, mais leur histoire est, pour presque toutes, la même. On a organisé une compagnie, on a creusé un puits, on en a retiré du charbon que l'on a brûlé ; tous les vieillards s'en souviennent, car on a fait une fête de réjouissance, on a bu, on a dansé ; et.... tout a été dit.

Mais si on a retiré de la houille, pourquoi avoir abandonné les travaux ? C'est qu'il y a deux cas où l'on peut retirer de la houille d'un puits : d'abord quand elle y existe naturellement, puis quand on l'y a apportée.

Il ne faudrait pas croire cependant que toutes les découvertes de houille, à l'est de la Sambre, fussent le résultat de la superstition. Ainsi à Aulnoye, près de Berlaimont, se trouve le véritable terrain houiller indiqué comme tel sur la carte géologique de M. Meugy. On le voit sur la rive droite de la Sambre, où il a peu d'épaisseur ; se prolonge-t-il sur la rive gauche ? C'est là une question qui ne me semble pas avoir été résolue et qui mériterait quelques recherches.

Il y a dans l'arrondissement d'Avesnes une autre bande de schistes houillers qui, jusqu'à présent, a été méconnue, car elle est colorée sur la carte géologique du département comme terrain dévonien. Voici comment on peut démontrer qu'elle appartient bien au terrain houiller.

Ces deux terrains sont séparés par le calcaire carbonifère qui a, dans l'arrondissement d'Avesnes, une épaisseur de 3 à 500 mètres. Dans le voisinage du terrain dévonien, le calcaire carbonifère est bleu foncé, lamellaire ou grenu; c'est la pierre bleue de Dompierre et de Marbaix. Dans sa partie la plus élevée, au contact du terrain houiller, le calcaire est compacte, gris-blanchâtre ou noir, mélangé de bancs de dolomie. Souvent on voit, tout-à-fait à la partie supérieure, un banc épais de brèche formé de fragments calcaires qui ont été resoudés par un ciment calcaréo-argileux rouge.

Le terrain carbonifère (calcaire carbonifère et schistes houillers) constitue des bandes allongées de l'est à l'ouest et contenues dans des cuvettes, dont les bords sont formés par les schistes du terrain dévonien, et qui vont en s'élargissant vers l'ouest.

Le ruisseau de Leval traverse une de ces bandes entre Saint-Aubin et Saint-Remi-Chaussée. Au Moulin des Bodelets, sur le territoire de Saint-Aubin, on exploite le calcaire carbonifère inférieur, reposant sur les schistes dévoniens que l'on voit sur la rive gauche au sud du moulin. Puis, en se dirigeant vers le nord, on arrive au calcaire supérieur, caractérisé par sa texture compacte, par sa couleur grise, par les bancs de dolomies qui y sont intercalés et par la présence du *Productus sublævis*. On y a ouvert une carrière destinée à fournir des pierres pour les chemins. Toutes ces couches plongent vers le nord. (pl. fig. 1, 2)

Après un espace où on ne voit aucun affleurement, on retrouve le calcaire compacte supérieur, incliné cette fois vers le sud. Une carrière a été ouverte dans le village de Saint-Remi, au lieu des bancs gris avec dolomies, et au hameau de la

Queue-Noire-Jean, dans la brèche. Le calcaire inférieur se trouve à l'entrée de la chaussée Brunehaut et toujours incliné vers le sud.

On a donc là un bassin régulier en forme de V, dont les parties centrales sont les plus récentes. Or, à son milieu, entre les carrières de calcaire gris à *Productus sublævis* des Bodelets et les carrières à brèche de la Queue-Noire-Jean, il y a un espace de 150 mètres, où M. Meugy signale des schistes. Bien que je n'aie pu constater leur présence, je ne la mets pas en doute à cause de la configuration du terrain; or il n'y a que les schistes houillers qui puissent occuper cette position.

Vers l'est, le bassin se rétrécit; les deux branches du V se rapprochent par la suppression des couches centrales et les schistes houillers disparaissent.

Vers l'ouest le bassin s'élargit; mais à 200 mètres du ruisseau il se trouve caché par une épaisse couche de limon et ne reparait plus que dans la vallée de la Petite-Helpe, près de Taisnières.

Le village même de Taisnières est construit sur le calcaire carbonifère supérieur, que l'on atteint à une profondeur de 6 mètres et qui est exploité un peu à l'est, au hameau des Creuttes; sur le chemin de Dompierre on voit affleurer la brèche, qui en est la partie tout-à-fait supérieure.

Sur la place des Catiaux, hameau du village, situé au nord de la Petite-Helpe, on a extrait une roche noire schistoïde dont on a pu faire des crayons de charpentier, c'est ce qui a lieu aux environs de Mons, au contact du terrain houiller. Or, à l'extrémité de la place des Catiaux, on voit des schistes noirs, dans lesquels on a ouvert un puits qui, *dit-on*, a produit de la houille. On peut suivre ces schistes à une certaine distance, vers le nord, le long de la rue des Viviers. On les a rencontrés sous 10 mètres de sable en creusant un puits domestique chez M. Léopold Walrand, sur le chemin de Taisnières. Si on continue à s'a-

vancer vers le nord , on retrouve de nouveau le calcaire carbonifère supérieur formant le bord septentrional du bassin. On l'a retiré d'un puits chez M. Henri Wallerand , sur le chemin de Leval et on l'a exploité dans une carrière sur le chemin de Monceau.

La bande schisteuse possède, à Taisnières, 700 mètres de large. M. Meugy la considère comme dévonienne , mais je suis convaincu, en raison de sa position stratigraphique dans un V du calcaire carbonifère , qu'elle appartient au terrain houiller. Renferme-t-elle de la houille , et , en cas d'affirmative , en contient-elle assez pour fournir aux frais d'une exploitation ? Ce sont des questions que l'expérience seule peut résoudre.

Dans le Condros on trouve , au milieu de bandes de calcaire carbonifère situées dans des positions identiques à celles de la Sambre, des lambeaux de terrain houiller qui n'ont jamais fourni une exploitation fructueuse. S'il en était de même des bassins d'Aulnoye et de Taisnières , ils n'auraient qu'une valeur scientifique. Mais rien ne prouve qu'il doit y avoir ressemblance complète entre les deux régions. Peut-être les bassins d'Aulnoye et de Taisnières s'élargissent-ils vers l'ouest ; en se soudant l'un à l'autre , ils formeraient la tête d'un dépôt houiller qui s'étendrait sous le terrain créacé du département du Nord. C'est là une hypothèse ; je crois même que l'hypothèse contraire a plus de chance en sa faveur. N'y aurait-il pas lieu néanmoins de tenter quelques recherches.

Jusqu'à présent le grand bassin houiller franco-belge , qui s'étend d'Eschweiler, en Prusse , à Hardingham , dans le Boulonnais, reste seul en possession de donner lieu à des exploitations productives , encore n'est-ce pas sur toute sa longueur. A l'est de Namur il éprouve un étranglement qui le supprime complètement , et de Fléchinelle à Hardingham , on a perdu sa trace.

Pour plusieurs géologues , la houille du Boulonnais n'appar-

tient pas au même niveau que celle de la Belgique. Ils pensent qu'elle n'est qu'un accident au milieu du calcaire carbonifère. En 1860 j'ai démontré, par la stratigraphie, que le bassin houiller du Boulonnais est le prolongement de celui de Valenciennes et de Béthune.

Amené à parler de l'interruption de la bande houillère entre Fléchinelle et Hardingham, je disais : « Disparaît-elle totalement à l'ouest de Rély (Fléchinelle) par le retrécissement du V formé par le calcaire carbonifère? Il est possible que cela ait lieu dans certains points, mais je doute que cette disparition soit complète dans tout l'espace compris entre Rély et Hardingham. Des sondages opérés avec persévérance et surtout conduits par une connaissance minéralogique et géologique exacte du terrain anthraxifère viendront doter ce pays, déjà si riche, de nouvelles exploitations. »¹

Depuis cette époque je ne sache pas que de nouveaux sondages aient été faits; mais grâce à des indications sur les anciens sondages qui ont été complaisamment mis à ma disposition, par M. Delanoue, je crois pouvoir faire faire un pas à la question. Pour cela il faut la reprendre d'un peu loin.

Le bassin houiller franco-belge est enfermé, comme les petits bassins du Condros et de l'arrondissement d'Avesnes, dans un V dont les branches sont formées par le calcaire carbonifère.

La bande de calcaire carbonifère qui forme la limite sud du bassin houiller manque souvent; néanmoins on le rencontre dans quelques points. Qu'il existe ou qu'il fasse défaut, on trouve constamment au sud du bassin houiller un vaste dépôt de poudingue ou de grès rouge qui nous servira de point de repère.²

¹ *Mémoires sur les terrains primaires de la Belgique, des environs d'Avesnes et du Boulonnais*, 1860, p. 135.

² Il se peut que dans certains points le poudingue et les roches rouges soient bordées au nord d'un lambeau de calcaire dévonien; mais ce fait, en compliquant la reconnaissance des échantillons de sondage, ne modifie en rien la structure générale du bassin houiller.

Ces roches rouges affleurent dans la vallée de la Clarence, à Pernes, dans celle de la Lys près de Fauquembergue; des sondages les ont constatées à Delette, Vismes, Lottinghem. Le terrain carbonifère doit donc se trouver au nord de cette ligne.

La bande nord du calcaire carbonifère repose sur une bande de terrain dévonien composée d'un certain nombre de couches qui se succèdent dans le même ordre aussi bien dans le Boulonnais qu'en Belgique. Le terrain dévonien s'appuie à son tour sur un massif de schistes siluriens. La concordance est complète entre les deux pays comme le montre le tableau suivant :

BELGIQUE.	BOULONNAIS.
TERRAIN SILURIEN.	
Schistes à graptolites de Gembloux	Schistes à graptolites du puits de Caffiers.
TERRAIN DÉVONIEN.	
Poudingue d'Horrues.	Schistes rouges et poudingue de Caffiers.
Calcaire d'Alvaux.	Calcaire ?
Grès du Mazy.	Grès gris de Caffiers.
Schistes de Bovesse.	Schistes de la Cédule.
Calcaire de Rhisnes.	Calcaire de Ferques.
Psammitte des Ecaussines.	Grès de Fiennes.
TERRAIN CARBONIFÈRE.	
Calcaire de Namur.	Calcaire de Marquise.
Schistes houillers.	Schistes houillers.

Toutes ces couches sont parfaitement reconnaissables, et lorsqu'on vient à les rencontrer dans les sondages, on est certain de se trouver au nord du bassin houiller.

Or, les nombreux sondages faits dans la vallée de l'Aa permettent de reconnaître souterrainement presque toutes ces couches. Ainsi on a rencontré, selon moi, en allant du nord vers le sud :

- Les schistes siluriens, à Saint-Omer;
- Les schistes de la Cédule, à Wiezermes;
- Le calcaire de Ferques, à Setques;
- Le grès de Fiennes, à Liauvette.
- Le calcaire carbonifère, à Lumbres.

A l'exception des schistes rouges du calcaire et du grès de Caffiers, que l'on eût certainement rencontrés entre Saint-Omer et Wiezermes, on voit que la série est complète et nous offre, dans le même ordre, les couches que l'on trouve aux deux extrémités de la bande houillère, en Belgique d'une part, dans le Bourbonnais de l'autre; on est donc bien là sur la limite septentrionale du bassin houiller.

Des sondages ont fait reconnaître la bande dévonienne à l'est et à l'ouest de la vallée de l'Aa. Ainsi le calcaire de Ferques se trouve à Aire et à Saint-Venant; le grès de Fiennes à Lillers et au nord de Théroüane; il affleure de plus à Loquingois, près de Licques.

Voilà donc, tant au sud qu'au nord, les limites du terrain carbonifère parfaitement déterminées. Dans l'intérieur de ces limites on ne doit trouver que le calcaire carbonifère et les grès et schistes houillers. Le calcaire a été rencontré dans une foule de points, mais pas partout. Ainsi au sud de Théroüane et à Wavran on a rencontré, *dit-on*, un grès blanc qui ne peut être que le grès houiller. Plusieurs fois aussi la sonde s'est arrêtée dans un terrain rouge que l'on était tenté de prendre pour dévonien, mais que M. Delanoue a démontré appartenir au terrain triasique, et les schistes houillers existent peut-être en-dessous.

Je conclus en disant qu'il doit exister de la houille exploitable entre Félchinelle et Hardingham et que des sondages opérés avec méthode dans la vallée de l'Aa, entre Lumbré et Ouve, permettraient probablement de retrouver la bande houillère à laquelle *paraissent* appartenir les grès blancs de Wavran.

En faisant part de mes espérances, je dois avertir ceux qui les partageraient que je n'ai vu par moi-même aucun échantillon provenant des sondages, et que les renseignements qui ont été recueillis par M. Delanoue sont souvent contradictoires. Dans de pareilles questions il faut faire la part de l'erreur et malheureusement aussi celle de l'imposture.

HISTORIQUE ET MODE DE FONCTIONNEMENT DES CAISSES DE SECOURS

DES BATAILLONS DES MOBILES ET DES MOBILISÉS
DE L'ARMÉE DU NORD

PENDANT ET APRÈS LA GUERRE DE 1870-1871,

PAR M. HOUZÉ DE L'AULNOIT,

Membre titulaire.

CHAPITRE I.

Des causes qui ont engagé le Comité central de secours aux blessés du Nord de la France à créer une caisse de secours dans chacun des bataillons des mobiles et des mobilisés. — Du sévère contrôle exigé par les statuts. — De leur adoption par l'autorité militaire.

En septembre 1870, la Société centrale de secours aux blessés, présidée par M. de Flavigny, entrevoyant que, par suite de l'investissement de Paris, elle allait se trouver dans l'impossibilité de communiquer avec les comités locaux des différents départements, chargea M. le comte de Melun, un de ses vice-présidents, comme délégué général, d'organiser dans les cinq départements du Nord de la France un Comité régional ayant les mêmes pouvoirs que celui de Paris, et autorisé à fonder,

pour venir en aide aux victimes de la guerre des sous-comités et des caisses de secours.

M. le Comte de Melun fut nommé président de ce Comité régional et MM. Léonard Danel, Digard, Alfred Houzé de l'Aulnoit, Auguste Longhaye et Vente, administrateurs.

Ce comité fonctionnait à peine depuis quelques mois lorsque, vers la fin de novembre, il apprit qu'un grand nombre de mobiles, blessés au combat de Villers-Bretonneux, se trouvaient dépourvus de toute espèce de secours.

D'après les rapports qui lui furent adressés à cette époque par plusieurs médecins, des blessés étaient restés pendant trente-six heures sur le champ de bataille, couchés sur la paille, sans linge, sans couvertures et dans le dénûment le plus complet. Malgré son vif désir de venir en aide à ces malheureux, il ne put leur envoyer les objets de première nécessité que huit ou dix jours après ce combat, les chemins de fer étant coupés, et les lignes prussiennes s'opposant à toute communication directe.

Un des Membres administrateurs, profondément touché de l'impossibilité où se trouvait le Comité de réagir contre les misères dès leur production, proposa de mettre à la disposition de chaque bataillon des mobiles et des mobilisés qui venaient d'être appelés sous les drapeaux, un petit matériel d'ambulance portative susceptible d'être placé sur les côtés d'un cheval ou d'un mulet et de confier à chaque commandant, assisté de son Conseil d'administration, une certaine somme d'argent à l'effet de remédier instantanément aux désastres engendrés par la guerre et de se substituer ainsi à l'action bienfaisante de la Société Internationale.

Mais pour qu'une semblable création, sans précédents dans l'organisation militaire d'un corps d'armée en campagne, pût fonctionner avec toutes les garanties désirables, il fallut la protéger par des statuts approuvés par les Généraux et le Personnel des différents bataillons

Le Comité régional décida dans sa séance du 12 décembre 1870, qu'un conseil sous la présidence du commandant, et composé du Conseil d'administration du bataillon, augmenté de l'aide-major, serait chargé dans chaque bataillon de la direction et de la surveillance de la caisse, ainsi que de l'emploi des fonds ; il déclara qu'aucune dépense ne pourrait être effectuée sans avoir été proposée par le commandant et votée à la majorité absolue des Membres présents du Conseil.

Il fixa un minimum de 500 francs pour l'achat du matériel de l'ambulance, qui devait être pourvue avant toute autre dépense.

Pour que le contrôle pût s'exercer facilement, un trésorier nommé par le Conseil fut tenu de rendre compte de l'état de la caisse au moins une fois par mois, et de joindre à ce compte un inventaire du matériel de l'ambulance. Le Comité témoigna en outre le désir qu'une copie des comptes de l'inventaire lui fût adressée afin de pouvoir envoyer instantanément aux différents bataillons les objets qui auraient été épuisés. Ces renseignements lui ont été très-précieux, puisqu'il a été à même en puisant dans ses magasins, de compléter rapidement le matériel de l'ambulance et d'en assurer le parfait fonctionnement.

Cette connaissance de l'état de la caisse a eu également pour résultat de faire un appel à la générosité des cantons en faveur des bataillons qui avaient épuisé leurs ressources pour le soulagement de leurs blessés.

L'autorité militaire, dès qu'elle eut connaissance de ce projet de création des Caisses de Secours, s'empressa de les recommander à tous les chefs de corps et fournit au Comité régional les moyens de faciliter leur rapide adoption.

Sans le puissant concours que M. le Général Faidherbe, commandant en chef l'armée du Nord, consentit à leur accorder, le Comité n'aurait pu mener à bonne fin cette œuvre philanthropique.

Ce fut avec des élans d'un noble patriotisme inspiré par l'affectueux intérêt, en faveur des Mobilisés que plus de soixante

Commandants dans une réunion qui restera à jamais mémorable accueillirent, de la part du délégué chargé de la création des caisses de secours dans l'armée du Nord, les propositions du Comité régional.

A partir de cette époque, le succès de l'œuvre fut assuré.

CHAPITRE II.

Du but et des avantages des Caisses de secours

Un des plus grands avantages de ces caisses a été de faire arriver les secours au moment même où les besoins se faisaient sentir, et de permettre aux personnes victimes de la guerre et témoins des souffrances de nos braves défenseurs, d'y porter tout aussitôt remède.

En effet, à l'aide de ces caisses de secours, un triple but a été atteint : secours aux blessés ; amélioration des conditions hygiéniques des hommes en campagne ; après la guerre, assistance aux familles privées de leurs soutiens naturels.

On a pensé qu'une caisse pouvant disposer de 9 à 10,000 fr. serait à même de pourvoir aux misères qu'éprouvent les hommes appelés momentanément sous les drapeaux, et habitués au confort de la vie sociale.

Cette somme d'argent accordée au conseil de famille, a assuré le traitement immédiat, et a permis de conjurer ces fâcheuses complications des premiers jours, plus terribles et plus meurtrières que les balles de l'ennemi.

Une des applications les plus fécondes de la Caisse de secours, confiée à chaque bataillon, a été de faciliter en quelques heures,

l'organisation de chaque petite ambulance, tout en lui permettant d'être renouvelée sitôt épuisée.

Cette décentralisation de secours, portée à ses dernières limites, a pu parer à toutes les éventualités de la guerre, et n'a pas laissé une infortune sans assistance et sans consolation.

Nos soldats ont donc pu aller bravement au feu, la prévoyance les protégeant de son égide tutélaire, et ils n'ont plus eu à craindre la faim et l'abandon, ces ennemis plus implacables que celui qu'ils combattaient.

Cette pensée de savoir, qu'après la guerre, s'ils étaient blessés, ou si leurs familles restaient sans soutien, leur canton tout entier, représenté par leur bataillon, assurerait leur avenir, a contribué à redoubler leur courage.

Quoi de plus consolant, pour eux, que de savoir qu'ils auraient un jour, comme soutiens et protecteurs, leurs frères d'armes qui auraient assisté à leurs actions héroïques, et auraient pu apprécier leur vaillance.

Je crois utile, pour faire mieux comprendre les immenses avantages que les Caisses de Secours ont été appelées à rendre à nos Mobiles et à nos Mobilisés, de citer quelques exemples dans lesquels, les commandants, avec le concours du Conseil d'administration de leurs bataillons respectifs, furent à même d'adoucir le sort de nos jeunes défenseurs, soit en campagne, soit dans les camps, sans avoir été obligés de s'adresser à l'autorité supérieure et de perdre ainsi un temps précieux, irréparable au point de vue des misères qui ne peuvent être soulagées qu'à la condition d'être combattues dès leur apparition.

Des blessés étaient-ils ramassés sur le champ de bataille et confiés à de pauvres paysans sans ressources, le Conseil de famille tout aussitôt intervenait et décidait qu'une somme d'argent serait remise, pour faire face aux dépenses et venir en aide à la pauvre, mais généreuse hospitalité de nos campagnards.

Ces premiers secours ont été utiles soit pour donner , pendant les jours qui suivaient les batailles , ces soins qui devaient assurer une prompte convalescence , soit pour aider , plus tard , au transport des blessés dans de grands hôpitaux.

Le bataillon était-il en marche, et quelques hommes se trouvaient-ils atteints d'affections graves ? Avec la Caisse de Secours on a pu louer quelques voitures et faciliter ainsi l'arrivée de ces malheureux jusqu'à l'ambulance.

Dans le cas où les vivres ont fait défaut , les soldats étaient sur le point , pour trouver quelques aliments , de se débânder et de se disperser dans des villages voisins ; grâce à la Caisse de Secours , on leur a procuré un repas réconfortant et substantiel : l'hygiène a été ainsi sauvegardée et avec elle la discipline , cette base du succès.

Habitait-on une caserne , par un froid intense , alors qu'on n'avait ni poêle ni charbon ? En quelques heures , la Caisse de Secours aidant , les feux étaient partout allumés. Que de temps n'eût-on pas perdu , s'il avait fallu s'adresser à l'Intendance !

Lorsque les hommes souffraient de l'insuffisance du couchage , aussitôt on leur donnait des couvertures.

Les Caisses ont acheté à nos Mobiles et à nos Mobilisés , des vêtements et ces mille petits riens , qui rendent la vie pénible quand ils font défaut : ainsi le savon , la lumière , etc.

Enfin la plus belle mission de ces caisses , ainsi que nous l'exposerons dans un prochain chapitre , est actuellement de secourir , après la guerre , les familles laissées dans la détresse par le départ ou la mort de leurs soutiens naturels.

En un mot , l'initiative individuelle ayant remplacé l'intervention de l'État , la décentralisation des secours a permis à tout homme malade de trouver instantanément des consolations pour dissiper ses douleurs morales , et des soins appropriés à ses souffrances physiques.

CHAPITRE III

Appel aux cantons et aux souscriptions particulières pour constituer les Caisses de secours.— Leur fonctionnement pendant et après la guerre

L'achat du petit matériel d'ambulance d'un bataillon, d'après le modèle que nous en donnons plus loin, devait coûter 500 francs. Il était du devoir de la Société internationale de l'assurer aux 150 bataillons de Mobilisés de l'armée du Nord, sur le point d'entrer en campagne, le 12 décembre 1870. Une telle dépense lui eût coûté 75,000 francs, et des 100,000 francs que M. le comte de Melun lui avait remis de la part du Comité central, elle n'en avait conservé que 40,000 francs, ayant envoyé au commencement de la guerre 60,000 francs à M. Huber Saladin, président du Comité de Bruxelles, pour l'aider à organiser les dix ambulances volantes, dont deux, la 4^e et la 7^e, dirigées par MM. Besnier et Bourdeillette, ont rendu de si grands services aux blessés de notre armée.

Notre Comité, se trouvant donc dans l'impossibilité de fournir, avec les 40,000 francs qu'il avait en caisse, le matériel des ambulances portatives de bataillon, eut l'heureuse pensée, comme chaque bataillon de Mobilisés provenait d'un seul et même canton, de s'adresser à chaque canton pour assurer la rapide formation de la caisse de secours de leurs Mobilisés. Les communes, convaincues que l'argent qu'elles souscriraient parviendrait directement à leurs concitoyens, s'empressèrent de s'imposer pour 5, 10, 15 et 20 francs par homme sous les drapeaux.

Le Comité du Nord, tout en s'adressant aux cantons, a également engagé les âmes généreuses à s'intéresser à son œuvre philanthropique. Le rapport général du Délégué, en date du 16 janvier, et inséré à la suite de la brochure générale

« Notes explicatives sur le but et le fonctionnement des Caisses de Secours des Mobilisés (2^e édition) » permettra d'apprécier à sa juste valeur le puissant concours qu'il a rencontré pendant les cinq premières semaines qui s'étaient écoulées depuis leur création.

A son appel ont répondu, apportant le tribut de leur influence, de leurs sympathies et de leur générosité, presque tous les grands corps organisés de notre département : Autorités militaires et administratives, Municipalités, Comité central de secours aux blessés, Sociétés savantes, Comice agricole, Chambre de commerce, Commission départementale, Association des médecins, et tous les notables de notre pays.

C'est pour nous un devoir de mentionner parmi les plus importantes souscriptions versées à notre caisse, celles de Monseigneur l'Archevêque de Cambrai, de MM. les Administrateurs du Crédit Industriel et de la Banque de France, MM. le Prince de Montmorency, le comte de Melun, Crespel, Des Rotours, Loyer, Descamps-Crespel, Émilè Schotsmans, Jules Brame, Poullier-Longhaye, le comte Déliot, E. Descamps, Groulois, Bonnefoy, directeur du théâtre, Laurand, le personnel de l'usine de Fives, et Mesdames Long et Desmazières-Drino, etc.

On ne saurait trop apprécier la part active qu'ont prise au succès des caisses de secours MM. les Généraux de notre armée, M. le Préfet du Nord et M. le Sous-Préfet de Douai.

Parmi les Municipalités, nous sommes heureux de pouvoir citer celle de la ville de Douai, qui a voté 5,000 francs ; celles du canton de La Bassée et d'Armentières, qui ont souscrit 20 francs à chaque homme de leurs communes sous les drapeaux, celles du canton de Seclin, qui ont versé 15 francs par homme, et celles des cantons de Cysoing et de Pont-à-Marcq, qui se sont imposées à raison de 10 francs.

Dans cette énumération, nous regrettons de ne pouvoir faire connaître les décisions prises par un très-grand nombre de

communes dont les noms ne nous sont pas encore parvenus , et qui ont pensé que c'était pour elles un devoir de prouver à nos jeunes Mobilisés, qui étaient à la fois leurs concitoyens et leurs contribuables , que si elles ne pouvaient partager, sur le champ de bataille, leurs périls et leurs misères, elles étaient cependant près d'eux par la pensée.

De toutes nos sociétés savantes , la Société des Sciences , de l'Agriculture et des Arts de Lille, qui occupe le premier rang par l'intelligence et la vaste érudition de ses membres, par un noble mouvement de généreuse spontanéité , a entraîné après elle ses sœurs des arrondissements voisins.

Un tel encouragement a eu pour conséquence de subjuguier les petites et misérables oppositions qu'éprouvent , même de leurs concitoyens, les hommes qui aspirent à faire le bien, en prenant pour seul point d'appui, la confiance que donnent l'amour de l'humanité, le travail persévérant et une volonté énergique.

L'espoir de la Société des Sciences , de l'Agriculture et des Arts de Lille, n'a pas été déçu , et, autour d'elle, se sont groupées notre Société de Médecine et la Société des Lettres , des Arts et des Sciences de Valenciennes, de cette ville qui , dans chacun de ses lauréats de Paris et de Rome, retrouve une preuve de sa généreuse protection, pour tout ce qui élève l'âme, rapproche les cœurs et étend le cercle de nos connaissances intellectuelles.

S'il fallait traduire par des chiffres, les élans de charité que cette œuvre a soulevés dans notre département du Nord et dans une partie des départements voisins, on ne craindrait pas d'être taxé d'exagération, en affirmant que plus de huit cent mille francs ont été versés dans nos caisses de Secours. Celles de Tourcoing ont compté plus de quarante mille francs provenant de souscriptions privées et celles d'Armentières plus de vingt-cinq mille francs. On ne saurait trop féliciter les membres actifs

qui composent ces Comités, à la tête desquels se trouvent : à Tourcoing, M. Scalabre-Delcourt et à Armentières, M. Auguste Mahieu.

Des remerciements doivent être adressés aux Comités des Dames de Lille et de Douai, qui ont fait parvenir près de 10,000 vêtements aux caisses de Secours de leurs Mobilisés, et leur généreux dévouement n'a cessé de croître avec les besoins de nos Mobilisés.

Nous avons limité notre œuvre aux cinq départements du Nord de la France; ce n'est pas sans une certaine satisfaction que nous avons constaté qu'elle a franchi la surface de notre vaste circonscription et qu'elle a fonctionné dans d'autres départements. Ainsi celui de la Marne, sous la puissante impulsion de M. Røederer, de Reims, s'est organisé également, malgré les charges imposées par l'invasion.

Certaines communes ont préféré envoyer directement à leurs enfants leurs souscriptions, plutôt que de les verser dans la caisse du canton. Il en est résulté qu'elles ont reçu des autres communes et n'ont rien rendu.

Elles n'ont pas pensé que dans un bataillon en campagne, tout est commun; sur le champ de bataille règne la plus sincère fraternité, et ce n'est pas après avoir partagé les mêmes périls que leurs concitoyens eussent consenti à jouir d'un bien-être dont les autres auraient été privés.

Il eût été de leur intérêt de songer qu'à une institution qui devait surtout fonctionner utilement après la guerre, elles substituaient une œuvre essentiellement éphémère, oubliant ainsi les nombreuses victimes qu'elles devraient plus tard soulager.

Du reste, les Colonels et Commandants auxquels le Délégué a fait connaître cette décision de quelques communes, lui ont déclaré qu'ils n'autoriseraient pas des dons faits à quelques compagnies, et que, toute souscription perçue dans un canton devrait être versée dans la caisse de secours pour être distribuée d'une manière égale.

Loin d'être lésées, ces communes qui, en général, étaient les plus pauvres, y eussent gagné, puisqu'elles auraient reçu l'aide des villes fortunées qui les entourent et dont le concours puissant leur eût été assuré par notre organisation.

Un point capital et sur lequel il est important d'insister : bien des comités cantonaux n'ont pas fait intervenir dans la répartition de leurs souscriptions leurs Mobiles. C'étaient pourtant des enfants du pays. Ils ont eu leur part de fatigues et de misères. Parce qu'ils appartenaient, pour un même bataillon, à trois ou quatre cantons, ce n'était pas un motif pour les priver de tout secours. Ils devaient avoir une part proportionnelle à leur nombre d'hommes. Ainsi qu'un canton eût recueilli 12,000 francs, s'il avait un bataillon entier de Mobilisés et que son bataillon de Mobiles appartint à trois cantons, on eût dû verser 9,000 francs dans la caisse des Mobilisés et 3,000 francs dans celle des Mobiles.

Les deux autres cantons voisins agissant de même et versant chacun 3,000 francs, le bataillon des Mobiles aurait eu ainsi, comme les Mobilisés, 9,000 francs dans sa caisse de secours.

Mais, une légère objection qui a été faite ne doit pas rester sans réponse, quelques Mobilisés en étant versés d'un bataillon dans un autre, restaient privés de leur caisse de secours. L'argument n'était pas sérieux, car ceux qui quittaient un bataillon devaient, en arrivant dans celui où on les versait, être secourus par une caisse égale à celle qu'ils abandonnaient. En rentrant dans leurs foyers, ils ont retrouvé leurs droits et s'ils ont été blessés ou s'ils ont laissé une famille sans appui, l'argent qu'a conservé le comité cantonal sert actuellement à adoucir leurs infortunes et leur est distribué comme s'ils n'avaient jamais cessé de faire partie de leur bataillon.

Les commandants ont été priés de nommer des correspondants. Ils ont choisi pour les représenter un parent ou un ami ; c'est cette personne qui a été chargée tout à la fois de servir de

trait-d'union entre le bataillon et le canton et d'activer la formation du comité. C'est elle également qui leur a fait parvenir une partie des sommes souscrites ou qui a transformé l'argent en matériel, sur la demande du conseil de famille, ainsi que l'exigeaient les articles III et IV des statuts.

En présence de l'imposant concours qui a été accordé à notre œuvre, il est nécessaire, pour justifier tant de sympathies, de faire connaître ce que le comité central a fait pendant la guerre.

Les caisses de secours fonctionnaient à peine depuis un mois, qu'elles avaient eu pour conséquence, par leur parfaite organisation, de ranimer le zèle et la bienfaisance des personnes qui désirent que leurs dons soient distribués avec ordre et arrivent rapidement à leurs destinataires. — Plus de 50 bataillons les ont adoptées et ont envoyé leur adhésion à ses statuts. Parmi ces adhésions, se sont trouvées celles des bataillons des arrondissements de Lille, Douai, Valenciennes, Hazebrouck, Cambrai et Dunkerque.

Si on en a compté peu de l'arrondissement d'Avesnes, c'est qu'on n'a pas pu, à cause de l'éloignement, joindre MM. les Commandants.

Un très-grand nombre de caisses ont fonctionné dans des bataillons du Pas-de-Calais, de l'Aisne et de la Somme.

Grâce aux 500 francs privilégiés par l'article V des statuts, en faveur du petit matériel d'ambulance portative, nous avons pu le faire parvenir, en l'espace de quelques jours, à 23 bataillons qui nous l'avaient demandé.

D'autres bataillons l'ont directement acheté sans recourir à notre obligeance. Pour faire rapidement cet achat avant leur entrée en campagne, notre modèle, publié à la suite de notre brochure sur le but et le fonctionnement des caisses de Secours, leur a été d'une très-grande utilité.

Nous n'avons pas craint, quoique plusieurs caisses ne fussent pas encore alimentées par des souscriptions, de leur en faire

l'avance, convaincu que l'argent ne leur ferait pas défaut, et qu'avec les premiers fonds recueillis par leurs comités, elles rembourseraient à la caisse générale de l'arrondissement de Lille les petites sommes que nous leur avancions.

C'est ainsi que, sans aucune appréhension, nous avons pourvu des bataillons des arrondissements de Douai, Valenciennes et Hazebrouck.

Il nous manquait des instruments de chirurgie; avec l'autorisation du Comité, nous en avons fait venir d'Angleterre vingt sacs tellement complets, qu'un seul eût pu suffire pour un régiment tout entier.

En les confiant à quelques bataillons, notre but a été de les répandre, afin qu'on pût en trouver partout où une opération importante eût été jugée indispensable. A la rigueur, de simples trousses de 60 à 70 francs eussent suffi à nos jeunes médecins. Les autres boîtes du matériel, préparées par des personnes intelligentes et généreuses, qui ne comptaient ni leur temps ni leur peine, ont été fournies en l'espace de quelques heures.

Ce n'est pas sans éprouver de grandes difficultés qu'il nous a été possible de faire arriver tout ce matériel et de nombreux vêtements à nos nombreux bataillons; nos troupes étant disséminées, il a fallu les convoier. Le délégué n'a voulu se reposer sur personne de ce soin, et, à cet effet, il s'est transporté à Douai, à Arras, à Corbie et à Lahoussoye.

Il se félicite de la peine que cet excès de précaution lui a occasionnée, parce qu'elle lui a permis d'assister inopinément, le 23 décembre dernier, au combat de Pont-Noyelles, d'y opérer de nombreux blessés à l'ambulance militaire, et de se rendre compte des améliorations que le Comité devrait faire subir au fonctionnement des petites ambulances, pour les mettre à-même de rendre de très-grands services.

En général, nos batailles se sont prolongées bien après la chute du jour, et quand les deux armées conservaient leurs posi-

tions à proximité l'une de l'autre, on se trouvait dans l'impossibilité d'aller ramasser les blessés. On nous en a amené, sur quelques cacolets, en assez grand nombre ; mais qui pourrait assurer que tous ont été relevés ?

Si nous avions possédé de nombreux moyens de transport, on aurait peut-être compté le lendemain bien moins de victimes sur le champ de bataille.

Tout le monde est d'accord pour avouer que la durée de la lutte, qui continuait même malgré l'obscurité, et l'étendue de terrain que nos troupes étaient obligées d'occuper pour ne pas être mitraillées par les armes si destructives actuellement adoptées, furent des obstacles sérieux à l'enlèvement des blessés.

Si nous voulons qu'à l'avenir notre concours soit réellement actif, il faut de toute nécessité que derrière chaque bataillon se trouvent de nombreux moyens de transport, afin qu'un homme, sitôt blessé, puisse être enlevé et conduit à l'ambulance divisionnaire, ou à une des ambulances volantes placées à un kilomètre ou deux du champ de bataille. A cet effet, on doit accorder à chaque bataillon un cheval porteur de deux crochets, susceptibles d'être transformés en cacolets.

Que 40 bataillons soient engagés sur une étendue de deux ou trois lieues, 80 soldats, mis dans l'impossibilité de marcher, pourront être emportés en un seul voyage.

De plus, il faut, qu'outre son cheval, chaque bataillon possède au moins deux civières, à l'aide desquelles on pourra encore ramener un égal nombre de blessés graves.

On aurait donc pour 40 bataillons 160 moyens de transport, et il serait facile de faire plusieurs voyages pendant la durée d'un combat.

Les Prussiens étaient si bien organisés qu'ils emportaient, non seulement leurs hommes, mais même les nôtres ; ce qui m'a été assuré par un jeune mobile atteint d'un coup de feu, et que je convoyais, le 10 janvier dernier, d'Arras à Béthune.

« Sitôt blessé, me disait-il, quatre infirmiers Prussiens se sont approchés de moi et ont voulu me relever, mais comme je ne pouvais marcher, ils m'ont laissé retomber, regrettant de ne pouvoir me porter secours et ont enlevé plusieurs de mes camarades en état de les suivre; d'ici peu de jours, ils seront guéris et resteront prisonniers entre leurs mains. »

On comprend facilement qu'un tel résultat a dû être une cause d'affaiblissement pour notre armée.

Il était indispensable d'y obvier. En conséquence, j'ai cru faire une chose utile en étudiant quelle forme on pourrait donner aux crochets destinés à porter le petit matériel d'ambulance du bataillon pour qu'on pût les faire servir à l'usage de cacolets.

J'en ai soumis le modèle au Comité central, afin que nos jeunes médecins pussent en faire faire de semblables partout où ils se trouveraient.

Une des conditions de succès était le bon marché et la légèreté; ceux en question n'ont coûté, avec le bât et les courroies, qu'une soixantaine de francs.

Les civières étaient trop lourdes, il y aurait lieu de les transformer et d'adopter celles des ambulances Néerlandaises, en jonc et en toile cirée.

Le Comité a recommandé d'une manière d'autant plus pressante de faire suivre le bataillon en marche d'un cheval avec ses crochets, que s'il en eût été privé, l'important matériel qu'il a fourni à 23 bataillons, au lieu de concourir à sauvegarder la santé de nos Mobilisés, serait devenu une gêne pour la marche de la colonne. Dès lors, le but que le Comité s'était proposé en créant les petites ambulances portatives n'eût pas été rempli.

Dans les bataillons où l'autorité n'a pu fournir les chevaux, il y a eu absolue nécessité d'en acheter un sur les fonds de la caisse. Une somme de 150 à 200 francs a suffi pour l'acquisition d'un cheval d'un certain âge, toujours assez agile pour suivre au pas.

Notre œuvre, par son organisation simple mais régulière, n'a pas soulevé pendant la campagne la plus légère objection, et partout où je me suis présenté, soit dans les comités, soit au sein de nos bataillons, j'ai acquis la preuve qu'elle était l'objet d'une très-vive sympathie.

Elle a permis, en effet, de faire arriver promptement les secours, et son fonctionnement a prévenu le désordre, qui annihile les plus belles institutions, paralyse les efforts et ne répond pas aux généreux sacrifices que s'imposent les hommes de cœur toujours prêts à venir au secours de l'humanité souffrante.

Le compte-rendu qui a été envoyé chaque mois de l'état des caisses, a eu surtout pour conséquence de ralentir les envois aux caisses fortunées, et d'activer en faveur des autres le zèle des comités cantonaux.

L'état de l'inventaire de l'ambulance qui y était joint, a fait connaître au Comité l'insuffisance des ressources, qui s'est empressé d'y obvier, en puisant dans ses réserves le linge, les bandes et la charpie qui lui ont été demandés.

Le Comité central, en créant, le 12 décembre 1870, des Caisses de secours dans les bataillons des Mobilisés de l'armée du Nord, s'était proposé, à l'aide de souscriptions recueillies dans chaque canton des cinq départements du Nord, de faciliter l'achat immédiat du petit matériel d'ambulance portative de chaque bataillon et d'améliorer les conditions hygiéniques des hommes en campagne.

En prévision d'une paix prochaine, il avait eu soin de mentionner, dans les Statuts, soumis à l'approbation des Conseils d'administration, qu'après la guerre, l'argent qui resterait en caisse servirait à soulager les blessés et à venir en aide aux familles privées de leurs soutiens naturels.

Tout en activant la formation instantanée du matériel des petites ambulances, le Comité a pu fournir, comme nous l'avons vu, à chaque Commandant, les moyens de prendre immédiate-

ment soin de ses blessés et de diminuer par l'achat de vêtements, de vivres et de réconfortants, les misères qui devaient assaillir nos combattants dépourvus, par la rapidité de leur organisation, des immenses ressources mises en général à la disposition d'une armée régulière bien équipée et convenablement approvisionnée.

Depuis le 1^{er} mars 1871, avec la fin de la guerre et le licenciement des Mobilisés, le Comité central se voue chaque jour à l'accomplissement de la dernière tâche qu'il s'était imposée.

Faire servir l'argent que possèdent aujourd'hui les Caisses de secours à alléger les nobles infortunes des hommes qui, en rentrant dans leurs foyers, blessés, malades ou ayant perdu la position qu'ils occupaient avant leur appel sous les drapeaux, vont se trouver pendant plusieurs semaines et peut-être plusieurs mois, dans l'impossibilité de suffire à leurs besoins et à ceux de leurs familles : tel est maintenant le but de ses efforts.

En effet, une nouvelle lutte se prépare pour quelques-uns de nos chers concitoyens, non moins cruelle que celle qu'ils viennent d'éprouver en marchant à l'ennemi ; lutte qui chaque jour se représentera avec ses impérieuses exigences et qui durera jusqu'à ce que chacun ait retrouvé, avec la santé ébranlée par les derniers combats, la carrière à laquelle il a été brusquement arraché.

C'est actuellement que vont se justifier les sages conseils que nous émettions au mois de janvier dernier, dans notre compte-rendu général sur le but et le fonctionnement de l'œuvre ¹.

« Que les Comités cantonaux, disions-nous, redoublent de zèle et d'ardeur, et qu'ils se persuadent que leur mission, déjà si belle pendant la guerre, deviendra bien plus importante quand

¹ *Notes explicatives sur la création des caisses de secours*, 2^e édit., 1871, p. 37. Danel.

la France aura recouvré la paix. Ils auront à soulager bien des veuves et des orphelins, et c'est sur eux que comptent les nombreux mutilés qui auront versé leur sang pour la défense du pays.

» L'importance des souscriptions ne doit pas les arrêter, car après avoir assuré un bien-être momentané à leurs Mobilisés, le devoir de ces Comités est de conserver précieusement l'épargne que chacun s'impose généreusement pour l'avenir, auquel on n'ose songer sans effroi. »

Nous ne saurions trop insister de nouveau sur la nécessité de bien employer l'argent accordé par quelques pauvres familles en faveur de certaines infortunes qui seront peut-être d'autant plus honorables et plus légitimes qu'elles tarderont plus longtemps à se faire connaître.

Et dans cette voie, nous avons été soutenu par M. le comte de Melun, délégué général et vice-président de la Société de secours aux blessés de la France.

A la date du 12 avril, il nous faisait parvenir les encouragements suivants :

« Je ne puis que féliciter le Comité central du Nord de tout ce qu'il a fait pour le succès des Caisses de secours ; j'avais déjà été heureux de rendre complète justice à cette institution dans mon rapport au Conseil général de notre Société, mais les détails précis que contiennent ses deux communications me permettront de présenter sur cette belle œuvre un rapport spécial et de la recommander d'une manière toute particulière aux suffrages et à l'adoption du Conseil dès que Paris sera rendu à la France.

» La destination nouvelle que la fin de la guerre donne aux Caisses de secours me paraît résoudre très-heureusement les difficultés que rencontre le passage de l'état de guerre à celui de paix, mais je reconnais avec M. le délégué le devoir imposé à notre Société d'intéresser le Gouvernement aux souffrances et aux misères de nos pauvres Mobilisés.

» Comme il le dit si bien, l'œuvre de la Société de Secours aux Blessés ne finit pas avec les batailles, il lui incombe

maintenant de travailler avec la même ardeur à réparer les maux, suite inévitable de nos désastres.

» Le Conseil général s'apprêtait, sur ma proposition, à adresser à tous les Comités des instructions à cet effet, lorsque les communications ont été de nouveau interrompues.

» Ces instructions étaient parfaitement d'accord avec les instructions du Comité central du Nord, elles devaient engager les Comités à consacrer ce qu'ils avaient encore en caisse à secourir les infirmes, les veuves et les orphelins.

» Espérons que bientôt les barrières élevées tout-à-coup entre nous, seront abattues, et que la Société de secours rentrant comme la France dans sa vie régulière, pourra réunir toute sa puissance et sa bonne volonté, pour continuer la sainte mission à laquelle elle s'est dévouée. »

En effet, notre mission est loin d'être terminée, et, ainsi que nous le recommande M. le Comte de Melun, président du Comité, qui, malgré les charges que lui impose son mandat de Député, continue de veiller sur notre œuvre avec cet affectueux dévouement dont il lui a déjà donné tant de preuves, nous devons rester à notre poste.

« La paix, nous écrivait-il de Bordeaux, il y a peu de jours, en rendant moins nécessaire cette utile création, lui laissera cependant bien des besoins à satisfaire, et il est indispensable que le licenciement des Mobilisés n'empêche pas le bien que le Comité s'était proposé. J'en dirai autant du licenciement des Mobiles qui ne tardera pas à s'effectuer et qui rendra peut-être encore plus difficile l'emploi judicieux et le contrôle des fonds qui leur étaient destinés. Il est important d'examiner à qui ils doivent être remis, si toutefois le cadre des officiers actuels n'est pas conservé. »

Le Comité, pour répondre aux vœux de son honorable Président, a confié pour la ville de Lille la direction et la surveillance des Caisses de secours de la 1^{re} légion des Mobilisés et du 7^e bataillon des Mobiles, à un conseil de famille chargé de recevoir les demandes et d'en apprécier la légitimité.

Ce conseil se compose du Comité central de secours aux blessés, des Commandants des Mobilisés et de :

MM. Duret, commandant de la garde nationale sédentaire, président ;

Poullier-Longhaye, vice-président ;

Mathelin, secrétaire ;

Tasse, trésorier ;

Nicolle, lieutenant-colonel de la garde nationale sédentaire ;

Marquis de Vennevelles, Commandant de la Garde nationale sédentaire ;

Duburque, Commandant de la Garde nationale sédentaire ;

Alfred Houzé de l'Aulnoit, Délégué par le Comité central du Nord de la France pour la création des Caisses de secours.

Nous avons restitué à des conseils de famille cantonaux, composés des Commandants et des Maires des différentes communes, une partie des sommes qui nous avaient été confiées pour les bataillons de l'arrondissement.

Les caisses des cantons de Cyoing, de Pont-à-Marcq, de Tourcoing et de La Bassée, qui ont été gérées avec une sage prévoyance pendant la guerre, pourront être appelées à fonctionner encore d'une manière très-utile en faveur des nombreuses victimes de nos derniers combats.

De telles garanties de contrôle et d'équité permettront aux Caisses de secours d'accomplir jusqu'à la fin leur belle mission humanitaire.

Le Comité est resté fidèle à son engagement de respecter la volonté des donateurs.

Toutes les sommes qui lui ont été versées avec une désignation ont formé autant de comptes distincts ; et si on a eu recours dans un moment difficile à ces mêmes fonds pour assurer l'organisation immédiate de quelques ambulances, c'est avec la conviction que les communes se feraient un devoir de ratifier une dette d'honneur, qui a servi à assurer la santé et la vie de leurs concitoyens.

Pour permettre aux cantons de réclamer les sommes qui leur étaient dues, et aux bataillons de rembourser celles qui leur ont été avancées, nous avons cru utile de livrer, le 15 mars, le 15 avril et le 20 mai, à la publicité, un aperçu des comptes qui résume actuellement l'actif et le passif de la Caisse centrale du Comité.

Ces chiffres ne s'appliquaient qu'aux sommes qui ont été directement versées et qu'il ne nous avait pas encore été possible de remettre aux bataillons.

Quant aux nombreuses et importantes souscriptions recueillies dans chaque canton par les Comités cantonaux, elles ont été, suivant le désir que nous en avons exprimé au début de notre œuvre, encaissées par les hommes honorables qui ont bien voulu répondre à notre appel. — Nous n'avons donc pas eu à nous en occuper, convaincu qu'elles ont déjà reçu ou qu'elles recevront plus tard la destination indiquée par les donateurs.

Le Comité central, dans sa séance du 13 mars, a décidé que le matériel des petites ambulances portatives des bataillons, resté sans emploi par suite du licenciement des Mobilisés, serait emmagasiné et qu'un inventaire en serait dressé, afin qu'il pût être restitué à l'armée dans le cas où nous aurions à soutenir une nouvelle guerre, ou être envoyé, si le besoin s'en faisait sentir, aux généreuses nations qui nous ont donné tant de preuves de sympathie.

En effet, si la paix venait à être troublée dans un des points des deux continents, la France prouverait ainsi qu'elle n'a pas oublié les services qui lui ont été rendus par l'Angleterre, la Hollande, la Russie, la Belgique, l'Italie et la Suisse, et qu'en toutes circonstances, ces nobles pays peuvent compter sur la plus entière réciprocité.

Une partie de ce matériel a été expédiée, il y a peu de jours, à l'armée de Versailles et a justifié la sage prévoyance du Comité du Nord.

Le succès, que nos Caisses ont obtenu en s'adressant à l'initiative individuelle, aura surtout pour conséquence de faire adopter en faveur des blessés la décentralisation des secours

poussée jusqu'à ses dernières limites, tout en exigeant un contrôle très-sévère de la part des officiers chargés de les administrer.

Pour faire comprendre l'influence de l'initiative individuelle, et l'importance du mandat confiée aux Membres administrateurs des Caisses de secours, je ne crois mieux faire de rapporter quelques conseils que j'adressai, le 29 avril dernier, à MM. les Officiers des 6^e et 7^e bataillons de la Garde nationale sédentaire, chargés de la direction de la Caisse du 4^e bataillon de Mobilisés (Section d'Esquermes, Wazemmes, Vauban et Moulins-Lille), qui avaient daigné me prier d'inaugurer leur conseil de famille, comme Président honoraire.

« Vous ne tarderez pas, leur disais-je, à constater la puissance de l'initiative individuelle. Cette initiative de chacun, dans l'intérêt des malheureuses victimes de la guerre, est d'autant plus nécessaire, que l'État obéré se trouve dans l'impossibilité de payer actuellement la dette de gratitude que notre pays a contractée vis-à-vis de nos défenseurs.

» Vous aurez pour mission non-seulement de soulager les douleurs physiques, mais d'aider, de consoler et de maintenir dans le devoir des hommes que les revers n'ont pu vaincre, mais que la misère pourrait trouver sans force et sans énergie pour lutter contre ses épreuves incessantes et plus cruelles que les privations des campagnes et les horreurs du champ de bataille.

» Ce mandat moral, vous ne le repousserez pas; c'est la plus belle partie de votre tâche; et la Société vous devra peut-être l'ordre, la sécurité, et nos familles, la protection de leurs foyers contre ceux mêmes qui les avaient défendus contre l'ennemi national.

» Vous serez aidé dans votre œuvre de charité et de bienfaisance par les avantages que vous offrira l'ancienne hiérarchie militaire. Les listes, fournies par les capitaines de compagnies, contrôlées par le Commandant de chaque bataillon, seront pour

vous la preuve qu'aucune misère ne reste inconnue et qu'on n'exploite pas une philanthropie toujours prête à s'imposer des sacrifices en faveur de nobles infortunes, mais qui jamais ne doit servir à encourager la paresse ou le vice.

» La remise au Conseil des listes émargées, la semaine qui suivra la distribution, sera pour vous un précieux contrôle ainsi qu'une pièce incontestable du bien que vous aurez fait.

» Puissiez-vous, quand vous aurez fonctionné d'une manière si utile pour nos Mobilisés, et quand vous aurez calmé les pressantes infortunes engendrées par la guerre, obtenir de vos honorables chefs, l'autorisation de laisser fonctionner avec de nouvelles souscriptions votre Caisse de secours en faveur de votre bataillon, et faire ainsi pour vos frères d'armes ce que vous avez entrepris si généreusement pour nos Mobilisés.

» L'occasion ne vous manquera pas de répandre encore beaucoup de bien. Vous aurez, n'en doutez pas, à secourir des malades, des veuves, des orphelins et bien des nécessiteux qui préfèrent souffrir les angoisses de la misère plutôt que de s'adresser aux bureaux de bienfaisance.

» Ces malheureux viendront noblement vers vous parce qu'ils sauront, comme vos Mobilisés, qu'ils recevront à l'avenir vos secours, non comme une aumône, mais comme un droit sanctionné par la mutualité.

» Vous soulagerez ainsi sans offenser une noble fierté, et vous serez certains de conquérir la gratitude d'hommes de cœur, gratitude qui sera d'autant plus vive que vous aurez mis plus de délicatesse à leur faire parvenir une modeste offrande qui ne doit jamais manquer au véritable malheur. »

Nos Caisses, par la simplicité de leur fonctionnement, sont seules susceptibles, pendant la guerre, de prévenir ou de diminuer les grandes infortunes qu'entraîneront désormais après eux le perfectionnement des engins meurtriers et le nombre incommensurable des combattants.

Plût au Ciel qu'elles devinssent à jamais inutiles, et que la

Croix-Rouge, après s'être si noblement interposée pour amoindrir les horreurs de la guerre, pût concourir, en flottant sur les deux mondes, à rapprocher tous les peuples dans une même pensée d'amour et aider ainsi au maintien de la paix universelle.

Mais, si au lieu de plonger le regard dans l'avenir, on se contente de le reporter vers le passé pour apprécier, à sa juste valeur, l'œuvre créée par le Comité central du Nord, on acquerra la preuve que cette organisation, quoique un peu tardive, a pu recevoir cependant la sanction de l'expérience et porter ses fruits sur les champs de bataille de Pont-Noyelles, de Bapaume et de Saint-Quentin. Nul doute, d'après les résultats obtenus en quelques semaines, qu'elle aurait notablement adouci les souffrances de notre vaillante armée du Nord, si elle eût fonctionné au début de la campagne et surtout à Villers-Bretonneux.

Actuellement que la paix est signée, les Caisses sont suffisamment organisées pour pouvoir fonctionner sans notre active intervention.

Ainsi, celles de Lille, adoptées par tous les officiers de la Garde nationale sédentaire et de la Garde nationale mobilisée, distribuent plus de mille francs, chaque semaine, à nos Mobilisés nécessiteux, et les listes dressées par MM. les Commandants Levèzier, Deswartes, Morazzani et Monnier, pour les quatre bataillons de la 1^{re} légion des Mobilisés, et par M. Butin, Capitaine du 7^e Mobiles, sont représentées aux Conseils de famille la semaine suivante avec la signature des hommes qui ont pris part aux distributions hebdomadaires.

Il nous reste la satisfaction d'avoir été utile à nos concitoyens, et d'avoir apporté notre faible tribut à l'humanité, en lui conservant des hommes mutilés par la guerre mais encore susceptibles de lui rendre d'éminents services, et qui resteront comme un témoignage sinon de notre gloire, du moins de notre héroïque défense.

CHAPITRE IV.

Modèle d'un matériel d'ambulance proposé par le Conseil de secours aux blessés, pour un bataillon de mobilisés, susceptible d'être placé sur les côtés d'un cheval et destiné à suivre la colonne en marche. — Description du bât et des crochets proposés par le comité du Nord, et d'une gouttière brachiale en zinc, avec tissus de caoutchouc et boucles.

Le Comité de Secours aux blessés du Nord de la France, pour faciliter la prompt organisation d'une petite ambulance de bataillon, a pensé qu'il diminuerait les préoccupations que devraient éprouver nos chirurgiens à la veille d'entrer en campagne, en leur soumettant ce projet de matériel, très-suffisant pour porter les premiers secours aux militaires malades.

Ce matériel a pu être acheté en quelques heures, et le prix, d'après le devis qui s'y trouve annexé, n'a guère dépassé la somme de 500 francs, accordée par l'article V des Statuts des Caisses de secours et prélevée avant toute autre dépense.

BOITE N° 1. — OBJETS DIVERS.

12 Feuilles de plomb	1 50
2 Bassins en zinc	1 »
1 Seau	1 »
2 Gobelets en ferblanc	» 50
4 Éponges fines	6 »
6 Éponges ordinaires	3 »
1 Seringue en étain	3 »
1 Irrigateur de 500 grammes	16 »
6 Tabliers pour les chirurgiens	18 »
2 Pantalons en toile	6 »
4 Draps communs	20 »

4	Serre-tête en tissus de coton	4	»
10	Petits coussins carrés	5	»
30	Coussins pour fractures.	7	50
4	Couvertures de laine.	40	»
1	Lampe à alcool.	2	50
2	Civière se roulant sur elles-mêmes . . .	40	»
2	Alèzes en caoutchouc et 6 mètres de taf- fetas gommé	34	»
2	Filtres en laine pour eau et café.	»	75
2	Cerceaux mobiles.	1	»
6	Essuie-mains	3	»
2	Flambeaux.	1	60

Total . . . 215 35

BOITES N^{os} 2 ET 3. — APPAREILS ET INSTRUMENTS.

APPAREILS.

3	Gouttières brachiales en zinc avec liens en tissus caoutchouc (données par le Comité central).		
60	Attelles de bois, dont 20 pour le bras et l'avant-bras, 10 pour la jambe, 10 pour la cuisse et 20 petites de toutes dimensions.	9	»
6	Bandages de corps en toile.	»	»
5	Appareils de Scultet.	»	»
200	Bandes simples.	»	»
20	Bandes préparées au plâtre.	»	»
200	Compresses diverses.	»	»
50	mètres cordon plat (ruban de fil de 0,028 ^m de large)	4	»

5 kilogr. de charpie.	» »
15 Feuilles de ouate	15 »
6 Paquets fil gris pour ligatures.	» 50

Total . . . 28 50

Les Comités de secours étaient à même de fournir les objets dont les prix ne sont pas indiqués.

INSTRUMENTS.

Un Sac de chirurgie contenant :

- 1 Scie avec lame de rechange.
- 3 Couteaux à amputations , un grand et deux moyens , dans leur gaine.
- 1 Tire-Balle.
- 3 Pincés à artères , coniques , à verrous.
- 2 Compresseurs.
- 3 Paires ciseaux , droits et courbes.
- 1 Ténaculum.
- 4 Sondes élastiques avec mandrins.
- 1 Sonde œsophagienne.
- 1 Pince coupante pour esquilles.
- 12 Aiguilles courbes.
- 500 Epingles de diverses grandeurs.
- 1 Clef de Garengéot.
- 6 Serre-fines.
- 2 mètres de tubes à drainage.
- 1 Seringue de Pravaz , pour injections sous-cutanées.
- 2 Bistouris.
- 1 Porte-crayon de nitrate d'argent.

Un fabricant anglais s'était engagé à livrer ces instruments moyennant 120 fr., avec le sac et l'emballage.

BOITE N° 4. — MÉDICAMENTS.

- 1 flacon vinaigre anglais.
- 1 solution de chlorhydrate de morphine pour injections.
- 300 grammes cérat blanc.
- 200 pilules d'opium , à 0,02.
- 100 grammes de laudanum de Sydenham.
- 1 litre de chloroforme en dix flacons.
- 150 grammes d'éther sulfurique en trois flacons.
- 12 papiers sinapisés de Rigollot.
- 30 grammes de sulfate de quinine.
- 200 pilules de 0,25 de diascordium.
- 50 grammes de sous-nitrate de bismuth.
- 2 litres alcool à 86°.
- 500 grammes de camphre.
- 300 grammes de perchlorure de fer.
- 40 grammes d'alun calciné.
- 500 grammes de sulfate de magnésie.
- 150 grammes d'une solution d'acide phénique au $\frac{1}{10}$.
- 100 grammes d'amadou.
- 50 grammes d'ammoniaque liquide.
- 120 grammes de collodion.
- 1 flacon de crayons de nitrate d'argent.
- 30 grammes de teinture d'iode.
- 50 grammes d'amadou hémostatique en cinq boîtes.
- Orge, 2 kilogr.
- Farine de lin, 1 id.
- Chiendent, 1 id.
- Réglisse, 500 grammes.
- Cire jaune, 2 tablettes.
- Taffetas anglais, quelques feuilles
- Diachylon, 5 rouleaux.

Poudre d'amidon , 200 grammes.
Styrax , 150 —
Glycérine , 200 —
Onguent mercuriel , 300 —
25 paquets contenant chacun un gr. d'ipéca et 0,05 d'é-
métique.
Plâtre , 1 kilogr.
Dextrine , 500 grammes.

Un pharmacien de Lille , dont le désintéressement est connu ,
s'était engagé à livrer tous ces médicaments emballés dans une
boîte , moyennant la somme de 90 francs.

BOITE N° 5. — SUBSTANCES ALIMENTAIRES ET AUTRES.

10 pots de Liébig.	17 50
6 flacons d'essence de café au lait.	9 »
3 bouteilles de cognac dans une potiche en fer-blanc.	7 »
Chocolat , 5 kilogr.	14 »
Tapioca , 8 paquets	8 »
Sucre blanc , 3 kilogr.	4 50
Biscuits anglais , 2 kilogr.	3 »
Café moulu , 2 kilogr.	6 »
Bougies , 7 paquets.	8 40
Tabac , 2 kilogr., à 2 50	5 »
Allumettes	1 »
Thé	4 »
Sel , 500 grammes.	» 25
Savon de Marseille , 1 kilogr.	1 »

Total 88 65

En additionnant les sommes mentionnées à ces divers chapitres, on obtient :

I. — Objets	215 35
II. — Appareils	28 50
III.— Instruments.	115 »
IV. — Médicaments	90 »
V. — Substances alimentaires.	88 65
Total	<u>537 50</u>

Pour faciliter le transport de l'ambulance, il était nécessaire que le conseil de famille décidât l'achat d'un cheval ou d'un mulet dont l'entretien fût à la charge de la caisse de secours.

On fit, en outre, porter à un infirmier un havre-sac, dont l'intérieur était divisé en plusieurs compartiments en fer-blanc et fermant au moyen d'un cadenas. Au-dessus du havre-sac était placé un rouleau en fer-blanc, également cadénassé, recouvert d'un étui en coutil rayé, doublé d'une toile imperméable. Ce rouleau remplaçait sur le sac l'étui d'habit du soldat. Le sac entier était conforme, pour le poids et les dimensions, à celui de l'infanterie; cet infirmier suivait, pendant les marches, l'aide-major, et mettait ainsi à sa disposition les objets de première nécessité, en cas d'accidents légers.

Ce matériel, pour un bataillon en marche, a été placé dans des paniers, ou sur des crochets aux flancs d'un cheval. Les crochets étaient préférables, car on pouvait les utiliser, après le combat, pour le transport des blessés.

Le tout était protégé contre la pluie par une toile cirée.

Le Comité central, en publiant ce projet de matériel d'ambulance, a eu pour but de venir en aide aux médecins des Mobilisés et de prouver qu'avec une somme de 5 à 600 francs, la Caisse de secours, adoptée dans tous les bataillons, suffisait pour assurer le service de santé.

MULET AVEC SON BAT & SES CROCHETS,

servant au transport du matériel d'ambulance d'un bataillon en marche
et des blessés sur le champ de bataille,

Par M. HOUZÉ DE L'AULNOIT, Vice-Président du Comité central de secours aux blessés
du Nord de la France.

JANVIER 1871.

Le bât et les crochets dont nous donnons ici le dessin ont servi au transport du matériel d'ambulance des mobilisés de l'armée du Nord. Ils ont été présentés au Comité par M. Houzé de l'Aulnoit et adoptés à cause de leur légèreté et de leur force. Ils peuvent, sur le champ de bataille, être transformés en cacolets et servir à transporter des blessés jusqu'aux ambulances.

Les crochets ont été empruntés aux pliants en bois ou chaises de jardins, dont le siège, composé de six barrettes en bois, peut se replier contre le dossier.

De ce dossier on n'a conservé que deux barres verticales reliées supérieurement par une barre transversale.

Deux crampons en fer maintiennent fixés ces crochets contre le bât.

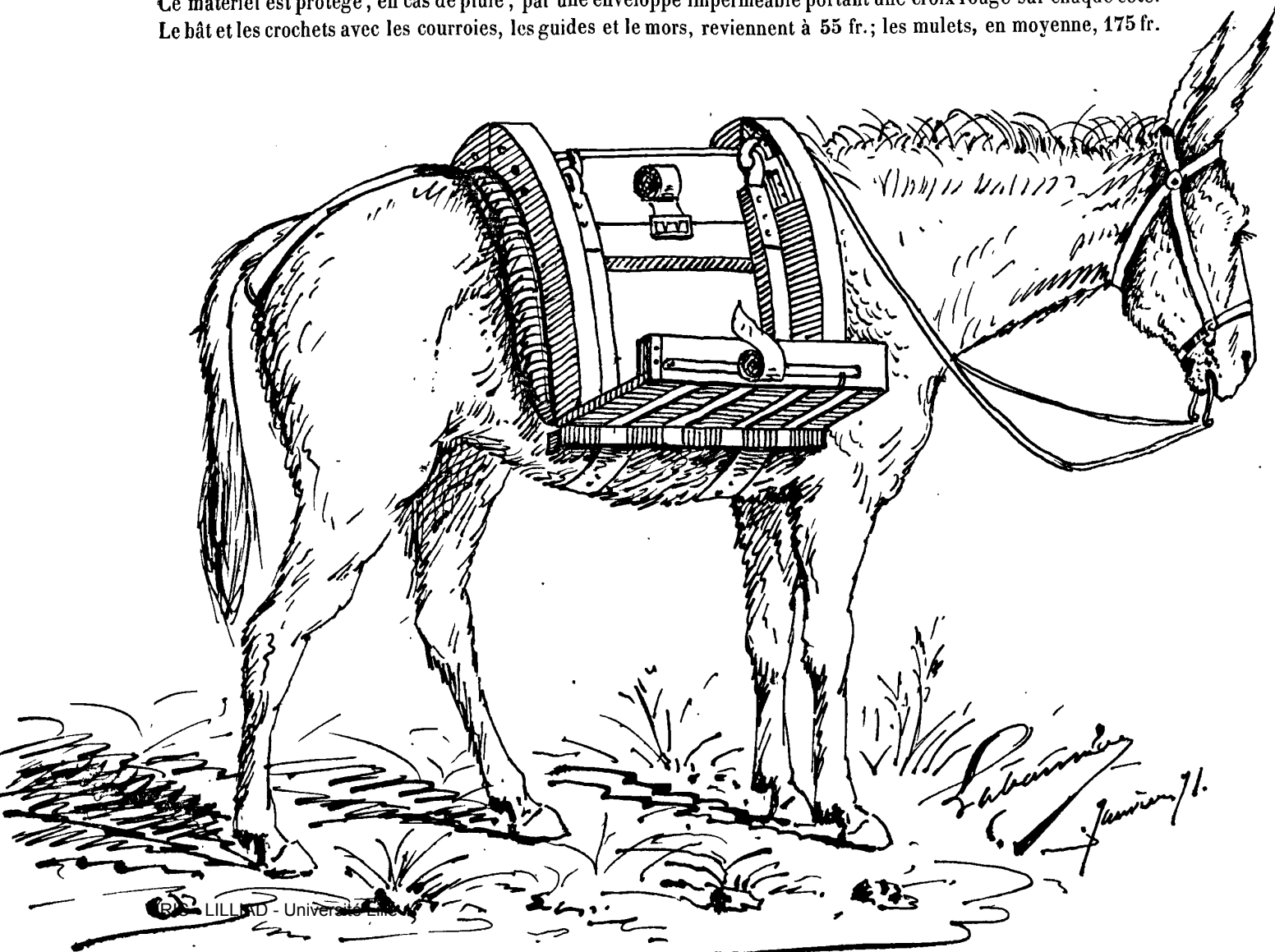
Pour permettre au malade de trouver un point d'appui, on a placé une tige en fer à pivot susceptible de se relever et de recevoir une lanière de cuir qu'on peut attacher au crampon postérieur.

Une autre lanière pourrait être abaissée de la partie antérieure pour soutenir les pieds.

Sur chacun de ces crochets on place, lorsque la colonne est en marche, les caisses dont nous avons indiqué la composition dans notre modèle d'ambulance, et on les immobilise à l'aide de deux courroies.

Ce matériel est protégé, en cas de pluie, par une enveloppe imperméable portant une croix rouge sur chaque côté.

Le bât et les crochets avec les courroies, les guides et le mors, reviennent à 55 fr.; les mulets, en moyenne, 175 fr.



GOUTTIÈRE BRACHIALE EN ZINC

de M. le docteur HOUZÉ DE L'AULNOIT,

pour immobiliser le coude dans les cas de fracture ou de plaie de l'articulation huméro-cubitale, à la suite de coup de feu,

Présentée à la Société internationale de Secours aux blessés le 22 septembre 1870.

Les avantages de cette gouttière résultent de leur facile application sur le membre blessé : les deux valves dont elle se compose ayant une direction en rapport avec les axes du bras et de l'avant-bras fléchi à angle droit.

Trois lanières en tissu de caoutchouc, cousues sur chacun des côtés, permettent, à l'aide de boucles, d'exercer sur le membre une douce compression, tout en maintenant la parfaite immobilité de l'articulation du coude.

Cette gouttière a été appelée à rendre des services réels sur les champs de bataille, en empêchant, pendant le transport des blessés jusqu'aux ambulances, les esquilles d'irriter les parties molles et de constituer ainsi une des plus graves complications des plaies par armes à feu.

Toute garnie elle ne revient qu'à 2 fr. 50 c.

GOUTTIÈRE BRACHIALE EN ZINC

de M. le docteur HOUZÉ DE L'AULNOIT,

pour immobiliser le coude dans les cas de fracture ou de plaie de l'articulation huméro-cubitale, à la suite de coup de feu,

Présentée à la Société internationale de Secours aux blessés le 22 septembre 1870.

Les avantages de cette gouttière résultent de leur facile application sur le membre blessé : les deux valves dont elle se compose ayant une direction en rapport avec les axes du bras et de l'avant-bras fléchi à angle droit.

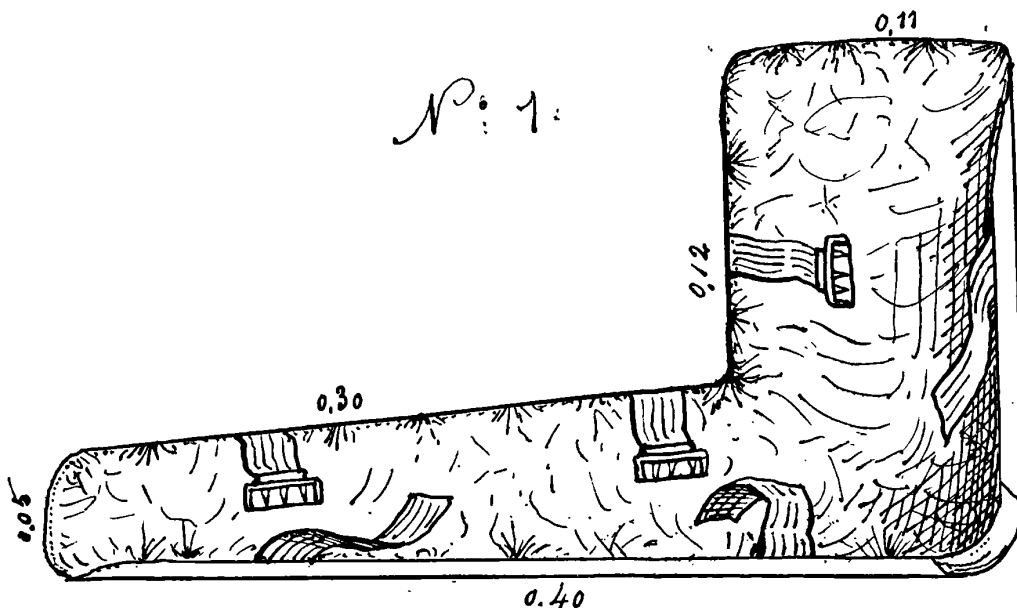
Trois lanières en tissu de caoutchouc, cousues sur chacun des côtés, permettent, à l'aide de boucles, d'exercer sur le membre une douce compression, tout en maintenant la parfaite immobilité de l'articulation du coude.

Cette gouttière a été appelée à rendre des services réels sur les champs de bataille, en empêchant, pendant le transport des blessés jusqu'aux ambulances, les esquilles d'irriter les parties molles et de constituer ainsi une des plus graves complications des plaies par armes à feu.

Toute garnie elle ne revient qu'à 2 fr. 50 c.

N° 1.

Gouttière brachiale garnie de ses lanières à boucles et ouatée. Les bords présentent une série de petits trous pour faciliter l'attache de la garniture.



N° 2.

Gouttière bouclée sur le membre supérieur.

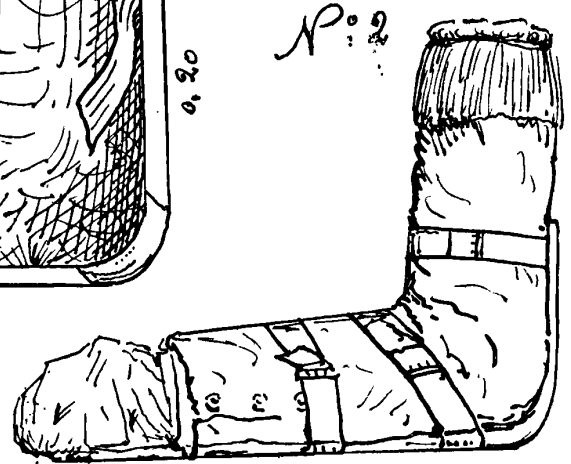


TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE I. — Des causes qui ont engagé le Comité central des secours aux blessés du nord de la France à créer une Caisse de secours dans chacun des bataillons des mobiles et mobilisés. — Du sévère contrôle exigé par les statuts. — De leur adoption par l'autorité militaire.	49
CHAPITRE II. — Du but et des avantages des Caisses de secours	52
CHAPITRE III. — Appel aux cantons et aux souscriptions particulières pour constituer les Caisses de secours. — Leur fonctionnement pendant et après la guerre.	55
CHAPITRE IV. — Modèle d'un matériel d'ambulance proposé par le Conseil de secours aux blessés pour un bataillon de Mobilisés, susceptible d'être placé sur les côtés d'un cheval et destiné à suivre la colonne en marche. — Description du bât et des crochets adoptés par le Comité du Nord, et d'une gouttière brachiale en zinc, avec tissus de caoutchouc et boucles.	73

RECHERCHES

SUR LES FONCTIONS NOCTURNES DES FEUILLES DES VÉGÉTAUX.

6^e MÉMOIRE

PAR M. B. CORENWINDER

Membre titulaire.

La propriété dont jouissent les feuilles des végétaux d'exhaler de l'acide carbonique pendant la nuit, a été observée pour la première fois par Ingenhousz. Cette importante découverte a été confirmée ensuite par de Saussure, et par beaucoup d'autres physiologistes.

Non seulement de Saussure prouva d'une manière irrécusable que les feuilles pendant la nuit expirent de l'acide carbonique, mais il établit encore cette loi capitale : que cette expiration est le résultat d'une action chimique qui s'opère dans le tissu de ces organes.

Depuis, on a cru pouvoir assigner une autre cause à ce phénomène. On a prétendu que les plantes ayant la propriété d'absorber constamment de l'acide carbonique par leurs racines, cet acide serait décomposé pendant le jour, sous l'influence de la

lumière, mais que, pendant la nuit, il ne ferait que passer dans les tissus des végétaux, à peu près comme l'huile monte dans une mèche de coton, et il serait rejeté au dehors par une force inhérente à la vie de la plante.

Cette théorie spécieuse n'a qu'un défaut, c'est d'avoir été engendrée par la fantaisie et de n'avoir pas pour elle la sanction de l'expérience. Sans la nier d'une manière absolue, j'attendrai au moins pour la considérer comme vraie, qu'elle obtienne une consécration plus légitime que des affirmations sans preuves.

Depuis l'époque où de Saussure a fait sur ce sujet des expériences démonstratives, il n'était plus douteux, cependant, que la principale, sinon l'unique cause, pour laquelle les feuilles expirent de l'acide carbonique pendant la nuit, résulte de la propriété dont elles jouissent d'absorber l'oxygène qui opère en elles une véritable combustion. Les physiiciens qui ont cherché à introduire dans la science la théorie dont je viens de parler, n'avaient pas lu probablement les travaux de ce savant, car ils en auraient au moins tenu compte. J'ai eu bien des fois l'occasion de répéter les expériences de ce physiologiste et je n'ai pas le moindre doute sur l'exactitude de ses observations. ¹

Il n'est donc plus douteux aujourd'hui pour personne, que les

¹ Il est rationnel d'admettre, du reste, que les feuilles inspirent de l'oxygène en tout temps, aussi bien pendant le jour que durant la nuit. Seulement il est difficile de prouver la réalité de ce phénomène lorsque ces organes sont exposés à la lumière du soleil, parce qu'alors l'acide carbonique formé est décomposé à son tour par les parties vertes des feuilles *avant d'être exhalé hors de leurs tissus*, et conséquemment l'oxygène est remis en liberté. Cette dernière propriété est générale. Les parties vertes l'exercent aussi bien sur l'acide carbonique qui circule déjà dans la plante et qui a été engendré par une cause quelconque que sur celui qu'elles puisent à l'extérieur, d'autant plus que ce dernier doit être absorbé avant d'être décomposé.

Cette théorie a été émise autrefois d'une manière très-vague par De Saussure. Elle a reçu un degré de probabilité plus satisfaisant par suite des nombreuses recherches de notre savant confrère, M. Garreau. Des observations récentes m'autorisent à penser qu'elle est exacte.

feuilles pendant la nuit expirent de l'acide carbonique. Elles ont la même propriété pendant le jour, lorsqu'on les expose dans une obscurité artificielle, et même, ainsi que je l'ai observé le premier, lorsqu'on les maintient dans un lieu faiblement éclairé, comme un appartement par exemple. Mais pour rendre ce phénomène sensible, il faut faire passer le rameau chargé de feuilles ou les végétaux sur lesquels on veut expérimenter dans un ballon ou dans une cloche en verre qui les isole complètement du sol dans lequel ils croissent. Ainsi qu'on le verra plus loin, on chercherait vainement à démontrer ce phénomène en analysant l'air qui entoure immédiatement les feuilles lorsqu'elles flottent librement dans l'atmosphère.

C'est par cette méthode que j'ai étudié les lois de l'expiration nocturne des végétaux. J'ai constaté entre autres faits importants, que cette expiration est variable avec la température, qu'elle est peu sensible si la nuit est froide et que, dans tous les cas, la proportion d'acide carbonique expirée par un végétal pendant toute la nuit, n'est qu'une faible fraction de celle qu'il emprunte à l'atmosphère pendant le jour pour en opérer la décomposition sous l'influence de la lumière.

Ces faits établis, faut-il se préoccuper de l'influence que pourrait avoir l'expiration nocturne des végétaux sur la santé des hommes qui habitent les forêts? Est-il bien rationnel d'enseigner encore que l'air est moins pur sous les arbres pendant la nuit que pendant le jour?

Depuis que je poursuis des recherches sur la végétation à l'aide d'un appareil que j'ai décrit dans mes précédents mémoires, j'ai eu plusieurs fois l'intention de le transporter dans un bois ou dans une forêt, à l'effet d'examiner si l'air qui circule autour des feuilles pendant la nuit, contient une proportion notable d'acide carbonique.

La difficulté d'installer un appareil assez compliqué, à une distance éloignée de mon habitation, m'avait toujours fait ajourner l'exécution de cette expérience. Mais, depuis quelque temps me trouvant mieux placé pour faire ces observations, je me suis mis à l'œuvre.

Il existe, à proximité de mon habitation, un bois renfermant de grands arbres séculaires, fort rapprochés les uns des autres, dont les intervalles sont occupés par un taillis vigoureux en pleine croissance. Parmi ces vétérans du monde végétal s'élève un majestueux marronnier dont le tronc a environ quatre mètres de circonférence et quinze mètres de hauteur. Les branches se recourbent en parasol vers la terre et se relèvent ensuite en formant une guirlande circulaire chargée de fleurs au printemps. Les feuilles, superposées par étages, sont impénétrables aux rayons du soleil. Ce marronnier couvre une surface de terrain ayant 40 à 50 mètres de circonférence.

C'est dans ce lieu favorable que je résolus de faire mes expériences. Il ne me paraissait pas douteux qu'il devait s'exhaler beaucoup d'acide carbonique, la nuit, d'un assemblage de feuilles très-rapprochées les unes des autres et formant une couverture de plusieurs mètres d'épaisseur. J'installai donc mon appareil sous ce marronnier. Un tube de verre fut fixé à une des branches inférieures et on mit celui-ci en communication avec cet appareil à l'aide de plusieurs tubes de caoutchouc.

Le 25 mai 1866, je fis marcher mon aspirateur quelque temps après le coucher du soleil, pour appeler dans mes tubes absorbants l'air qui entourait les feuilles et l'acide carbonique qu'elles expirent, si ce fluide élastique, en vertu de sa gravité propre, était refoulé dans les couches inférieures. Je réglai l'écoulement de l'eau, de manière à faire passer de l'air pendant toute la nuit à travers mes récipients.

La température était de 15°.

Le lendemain matin, de bonne heure, j'étais près de mon appareil, il fonctionnait encore et j'observai, non sans surprise, que le dépôt de carbonate de baryte était peu sensible. Il s'en était attaché seulement une faible quantité à l'extrémité du tube abducteur et sur les parois du premier récipient.

J'avais pris cependant toutes les précautions nécessaires pour éviter des erreurs. Mes dissolutions de baryte étaient bien centrées. L'air aspiré était retenu un instant dans le premier récipient par un diaphragme en platine fixé perpendiculairement au tube de dégagement et traversé par celui-ci. L'aspirateur avait fonctionné lentement et avec régularité.

Comme terme de comparaison j'avais établi un second appareil dans une vaste cour ouverte sur la campagne et située à une distance assez éloignée du bois que je viens de décrire. Cet appareil était rigoureusement semblable au précédent. Les dissolutions de baryte avaient été prises au même flacon. La vitesse d'écoulement de l'eau était absolument la même. Le lendemain matin, le dépôt de carbonate de baryte était à peine sensible, ainsi que dans l'expérience précédente.

Dans le courant de l'été, je renouvelai plusieurs fois ces expériences, soit dans les même stations, soit dans des stations différentes. J'opérais dans des conditions variables, par des nuits froides ou tièdes, sombres ou éclairées par la lumière de la lune. Quelquefois le vent soufflait avec force, d'autres fois les feuilles étaient à peine agitées. Tantôt il venait du septentrion, tantôt du midi. Je constatai avec certitude, que le dépôt de carbonate de baryte variait en quantité dans les deux récipients suivant les circonstances météoriques, mais qu'il n'était jamais sensiblement plus fort dans celui qui recevait l'air aspiré dans le bois, au milieu du feuillage

Il est donc prouvé par mes expériences que l'air qui entoure les arbres pendant la nuit n'est pas chargé d'une quantité

d'acide carbonique susceptible de nuire à la santé des hommes ou des animaux qui se trouvent dans leur voisinage. Les personnes qui aiment à se promener le soir dans les bois ou les bosquets peuvent céder avec confiance à cette inclination, sans craindre d'en éprouver le moindre malaise.

Malgré les observations précédentes, il n'est pas douteux que pendant la nuit les feuilles des plantes expirent de l'acide carbonique en proportion souvent très-sensible, surtout lorsqu'il fait chaud. Mais, je le répète, on ne peut rendre ce phénomène manifeste qu'en plaçant des feuilles dans une cloche fermée, dont l'intérieur n'a aucune communication avec l'atmosphère. De cette manière le gaz acide carbonique reste emprisonné dans la cloche et il devient facile d'en constater la présence, soit en analysant l'air qui s'y trouve confiné, soit en le faisant passer à l'aide d'un aspirateur à travers une dissolution de baryte.

Lorsque les feuilles flottent librement au fond de l'immense océan gazeux qui entoure notre globe, l'acide carbonique qui s'échappe de leur surface, obéissant à son inclination naturelle, entre en diffusion instantanément et se répand dans l'atmosphère avec une rapidité insaisissable.

Ce phénomène de diffusion est analogue à celui qui a été observé autrefois par M. Boussingault. Cet illustre expérimentateur, on le sait, a publié d'intéressantes recherches sur l'air confiné dans le sol. En plongeant un tube de verre dans la terre, il en a fait sortir, à l'aide d'un aspirateur, de l'air chargé d'une proportion quelquefois considérable d'acide carbonique, mais en fixant l'extrémité de ce tube un peu au-dessus de la surface même du sol, il a observé que l'air aspiré dans cette situation ne contenait pas plus d'acide carbonique que celui qu'on peut recueillir au même instant dans les couches d'air beaucoup plus élevées.

M. Boussingault, ayant effectué cette expérience un jour où le vent était assez fort, s'est demandé si cette circonstance n'avait pas influé sur les résultats de son observation. Mais depuis, j'ai eu plusieurs fois l'occasion de faire la même recherche par des temps calmes et j'ai toujours constaté que près de la surface du sol, l'émanation d'acide carbonique est peu sensible.

On se fait vulgairement une idée fausse, à mon avis, des propriétés de l'acide carbonique. Ce fluide élastique ayant beaucoup de pesanteur spécifique, on est disposé à admettre que lorsqu'il se répand dans l'air, il gagne les couches inférieures et y reste plus ou moins en permanence. Il n'en est pas ainsi, cet acide obéissant à son élasticité propre et à sa force de diffusion se mêle dans l'atmosphère et s'y tient en équilibre, en vertu de la résultante des forces essentielles à ses propriétés physiques.

Cette loi de la dispersion des gaz a été énoncée, du reste, par Berthollet. Tout le monde sait que ce chimiste a mis en communication deux ballons de verre, dont l'un avait été rempli d'acide carbonique et l'autre d'hydrogène. Celui contenant de l'acide carbonique occupait la position inférieure. En peu d'instants le mélange fut effectué de manière que chaque ballon renfermait la même proportion d'acide carbonique et d'hydrogène.

J'ai affirmé précédemment que la quantité d'acide carbonique, que je recueillais dans mes expériences nocturnes, était quelquefois si peu sensible que l'eau de baryte en était à peine troublée. Il m'est arrivé même plusieurs fois de continuer à faire fonctionner mon aspirateur pendant deux ou trois nuits successives sans obtenir une proportion de carbonate barytique susceptible d'être dosée.

D'autres fois, il m'a paru que la dissolution de baryte se troublait plus rapidement; mais je n'oserais pas encore, dans l'état actuel de mes recherches, faire des conjectures sur les

causes qui apportent de pareilles modifications dans ce phénomène¹.

Du reste depuis bientôt 17 ans que je poursuis mes études sur la végétation, j'ai eu bien des fois l'occasion de constater que la quantité d'acide carbonique contenue dans l'air atmosphérique est très-variable.

L'appareil à l'aide duquel je fais généralement mes expériences, est disposé de telle façon que l'air aspiré avant d'arriver dans la cloche qui contient une plante, traverse un tube contenant de l'eau de baryte destinée à le dépouiller de son acide carbonique. Ayant opéré en toutes saisons, par tous les temps, pluvieux, secs, froids ou chauds, au soleil ou à l'ombre, tantôt le vent venant du midi, tantôt venant du nord, du levant ou du couchant, j'ai pu me convaincre que l'atmosphère, à la campagne, ne renferme pas constamment, à beaucoup près, une égale proportion d'acide carbonique.

L'étude de cette question serait très-intéressante et les résultats observés auraient beaucoup d'importance au point de vue de la météorologie. J'ai déjà eu plusieurs fois l'intention de l'entreprendre. J'ai même recueilli sur ce sujet beaucoup de matériaux et de faits, mais ils ne sont pas encore assez nombreux, ni assez concluants pour être livrés à la publicité.

¹ Toutefois il faut admettre d'une manière générale qu'en été la proportion d'acide carbonique augmente dans l'air lorsque la température s'élève, de telle sorte que si l'on faisait des observations à ce sujet, dans les pays chauds, on trouverait probablement que l'atmosphère y contient plus d'acide carbonique que dans les climats tempérés.

N O T E.

On sait que De Saussure a fait de nombreuses expériences à l'effet de découvrir la loi des variations que présente la quantité d'acide carbonique contenue dans l'atmosphère aux diverses époques de l'année.

Cet éminent observateur a annoncé qu'en général, dans nos climats, l'atmosphère contient plus d'acide carbonique pendant l'hiver que dans l'été. Cette opinion est plausible, car, lorsque la terre est couverte de végétaux, les parties vertes des feuilles absorbent cet acide avec une grande activité.

Toutefois, même en hiver, la proportion d'acide carbonique varie notablement dans l'atmosphère. Si le temps est froid, la terre glacée et couverte de neige, cette proportion est faible; mais si le dégel survient, si la neige fond, elle augmente très-sensiblement.

Cette observation m'a donné lieu de soupçonner que la neige contient de l'acide carbonique.

Pour vérifier si le fait est vrai, j'ai placé dans un grand ballon tubulé quelques litres de neige bien pure. Ce ballon a été mis en communication, d'une part, avec un tube à boules contenant de la dissolution de baryte caustique concentrée, destinée à retenir l'acide carbonique de l'air, d'autre part, avec une même dissolution renfermée dans une éprouvette et suivie d'un aspirateur.

L'appareil étant placé dans le laboratoire et la neige commençant à entrer en fusion, j'ai fait couler lentement l'eau de l'aspirateur. En peu d'instants l'eau de baryte de l'éprouvette se troubla et il se produisit, en quelques heures, un dépôt abondant de carbonate barytique. Au contraire, le premier tube dans lequel passait d'abord l'air atmosphérique puisé à l'extérieur, ne présentait qu'un trouble peu apparent.

Ayant répété cette expérience plusieurs hivers successifs, je puis conclure avec certitude que la neige, en tombant sur le sol, entraîne avec elle l'acide carbonique de l'air et le condense.

On conçoit dès-lors pourquoi l'acide carbonique augmente en quantité

dans l'atmosphère lorsque la température s'élève et provoque la fusion de la neige et de la glace.

Par un grand froid, le vent règne ordinairement de l'est ou du nord. Il traverse, avant d'arriver dans nos contrées, d'immenses plaines glacées. Les courants d'air ont été rencontrés par des couches épaisses de neige qui les ont dépouillés en grande partie de leur acide carbonique. Il n'est pas étonnant, dès-lors, qu'on en trouve peu dans l'atmosphère. Au contraire, lorsque survient le dégel, le vent plus chaud nous arrive presque toujours du sud ou de l'ouest; il a parcouru les régions tempérées; il s'est chargé de l'acide carbonique abandonné par la neige fondue et ainsi l'augmentation qu'on constate dans l'atmosphère se trouve justifiée.

D'autres causes encore peuvent influer sur ce phénomène, mais je ne doute pas que celle que je viens de signaler ne soit la principale.



MÉMOIRE

SUR LE

MÉLANGE DÉTONANT DU NITRATE DE POTASSE
ET DE L'ACÉTATE DE SOUDE,

PAR M. HENRY VIOLETTE,

Membre titulaire.

Un accident de laboratoire vient de me faire connaître la singulière réaction du nitrate de potasse et de l'acétate de soude, qui, sous l'influence de la chaleur, constituent un mélange détonant avec la violence de la poudre à feu. Voici le fait : à la suite de recherches relatives à une sorte de monographie du salpêtre, j'eus à chauffer modérément, dans une petite fiole, quelques grammes de nitrate de soude et quelques grammes d'acétate de soude, l'un et l'autre préalablement fondus et anhydres. Les deux sels fondirent en un liquide incolore et transparent, puis laissèrent dégager quelques bulles gazeuses ; à ce moment une violente explosion, avec lumière et fumée, fit tout disparaître, et les débris de la fiole furent projetés dans le laboratoire, en brisant diverses verreries. J'échappai heureusement aux éclats ; mais, sourcils et cils furent brûlés et l'œil légèrement atteint par la flamme. Une nouvelle combinaison entre les éléments des sels

avait eu lieu subitement, combinaison toute gazeuse, avec léger résidu de carbonates alcalins. L'étude expérimentale de ce fait, que je crois nouveau, fait l'objet de ce mémoire.

Dans une petite capsule en platine je fonds, à une douce chaleur, un gramme de nitrate de potasse ; ce sel fondu, j'y ajoute un gramme d'acétate de soude préalablement fondu ; celui-ci fond rapidement. A la chaleur de 300° environ, maintenue constante, le liquide fondu reste fluide, transparent, sans altération, aussi longtemps que la température reste constante ; mais si celle-ci est poussée un peu au-delà, vers 350°, une légère ébullition se manifeste, et à l'instant l'explosion a lieu, avec bruit, lumière, fumée, absolument comme il arrive dans la déflagration de la poudre à feu. La capsule ne contient plus qu'un très-léger résidu de carbonates alcalins.

Si, pendant que les deux sels sont maintenus en fusion tranquille, en modérant convenablement la température à 300°, on plonge dans le liquide un petit corps en ignition sans flamme, l'extrémité d'une allumette de bois ou celle d'un fil de coton, l'explosion a lieu aussitôt.

Si, lorsque les sels sont suffisamment fondus, on les coule sur un corps froid, on obtient, après refroidissement, une substance blanche, duré, cassante, assez hygrométrique. Elle est plus fusible que le nitrate de potasse. Etant fondue, elle détone violemment comme de la poudre, ainsi que je l'ai dit plus haut. A l'état solide elle ne brûle pas au contact d'un corps en ignition ; toutefois, concassée en grains fins et mise dans un petit cornet en fort papier, avec étoupille ordinaire placée au centre, si l'on met le feu à l'étoupille, le tout s'enflamme en fusant violemment avec bruit et vive lumière ; il est évident que la déflagration n'a lieu qu'autant que les parties fondent successivement par la chaleur développée.

La propriété explosive du mélange de nitrate de potasse et d'acétate n'a lieu que lorsque ces sels sont en proportions con-

venables. J'ai trouvé, par expérience, que les mélanges explosifs étaient compris depuis 100 p. de nitrate et 100 p. d'acétate, jusqu'à 100 p. de nitrate et 50 p. d'acétate.

Le mélange le plus violent, le plus explosif, est de :

Nitrate de potasse fondu	100
Acétate de soude fondu	60

C'est une véritable poudre à feu pour la violence et l'instantanéité de l'explosion.

Si le nitrate est en excès, la déflagration n'a pas lieu; c'est une fusée partielle et de courte durée; si l'acétate domine, le mélange prend feu et brûle lentement comme du bois léger.

Le mélange de nitrate de soude et d'acétate de potasse a les mêmes propriétés explosives, mais il est plus hygrométrique. J'ai toujours opéré avec du nitrate et de l'acétate préalablement fondus; je prépare l'acétate de soude en précipitant l'acétate de plomb par le carbonate de soude.

Le mélange du nitrate de potasse avec quelques autres acétates de cuivre, de baryte, ne m'a pas donné de produit explosif.

Le fait chimique de l'explosibilité du mélange de nitrate et d'acétate de soude et de potasse étant maintenant connu et acquis à la science, que faire de ce nouveau produit? J'ai fait à sujet quelques recherches expérimentales que je vais exposer, mais ces essais ne font que tracer la voie nouvelle dans laquelle on pourra peut-être utilement s'engager.

1° Si l'on coule en plaque le mélange de nitrate et d'acétate, si l'on broie ce mélange soit en menus grains, soit en fine poussière, la déflagration n'a pas lieu au contact d'un fer rouge ou d'un corps en ignition; mais si l'on place une étoupille au centre de ce mélange mis dans un petit récipient, et si l'on met le feu, la déflagration a lieu successivement, lentement, avec vive lumière.

Si l'on a ajouté au susdit mélange $\frac{1}{10}$ de soufre, la déflagration est plus vive, plus active, plus lumineuse.

2° Si, au lieu de fondre en plaques le mélange de nitrate et d'acétate, l'on se contente de broyer finement ensemble ces deux sels, de manière à en faire un mélange bien homogène, la déflagration a lieu dans les mêmes circonstances que dans l'expérience précédente; elle sera d'autant plus semblable et plus vive que le mélange aura été plus intimement fait à l'aide d'un broiement prolongé. La fusion préalable des sels entr'eux n'est donc pas nécessaire pour obtenir une vive déflagration.

Ce dernier essai, qui dispense de la fusion préalable, donne plus de facilité à la fabrication. Il semble que ce mélange pourrait être essayé dans les artifices, projectiles creux, incendiaires, mines, dans les cas où une déflagration lente a des avantages.

3° On a préparé deux échantillons de poudre, l'un composé de 75 salpêtre, 12.50 soufre et 12.50 charbon, l'autre de 75 salpêtre, 12.50 soufre et 25 d'acétate de soude fondu; la préparation a été la même afin de permettre la comparaison, savoir: broiement très-fin des matières dans le mortier, humectation convenable pour granulation, rotation prolongée dans une fiole, tamisage, et séchage à 100°. Ces deux poudres, l'une noire et l'autre blanche, ont été mises en feu avec étoupille; de part et d'autre la déflagration a été vive, complète, lumineuse, avec plus de vivacité toutefois pour la poudre blanche. La poudre noire a projeté çà et là, pendant la déflagration, des molécules de charbon en ignition, comme cela a lieu ordinairement dans les poudres inférieures; la poudre blanche a vivement fusé et brûlé sans projection de parcelles charbonnées. Il serait intéressant de poursuivre ces recherches en cherchant à déterminer, expérimentalement, le dosage le plus propre pour l'emploi que l'on a en vue.

4° On a essayé, dans les essais suivants, le mélange du composé *nitrate et acétate*, avec la poudre à feu ordinaire.

On a concassé en grains fins le mélange fondu de nitrate et acétate de soude. Ce grain, légèrement humecté, a été mis dans un grand flacon avec du poussier de mine et soumis à une longue rotation; la poudre a enrobé le grain blanc central; il en est résulté un grain rond, noir, qui a été séché à 100°. Cette poudre, au contact d'un fer rouge, a brûlé avec une vive déflagration. Comme le grain blanc est hygrométrique, ce mode de fabrication pourrait peut-être modérer ou conjurer l'effet de l'hygrométrie; il aurait encore l'avantage de se prêter au mode ordinaire de fabrication du grain rond dans les poudreries. On pourrait remplacer le grain blanc fondu par un grain provenant du mélange intime de nitrate et acétate pulvérisé et aggloméré. C'est à l'expérience à démontrer si ce genre de poudre a quelqu'avantage dans certaines applications pyrognosthiques, soit comme artifice, soit comme force expansive et relativement lente, mais utile dans les mines; elle semble plus propre à ces emplois que dans les armes à feu. Ce n'est là qu'une supposition à confirmer par l'expérience.

5° Le grain de poudre blanche, préparé comme ci-dessus, a été mêlé, à parties égales, avec du grain de poudre noire ordinaire. Au contact d'un fer rouge la déflagration a été vive, la combustion complète de l'une et l'autre poudre, en laissant un résidu. On devait prévoir, en effet, que la chaleur développée par la combustion de la poudre noire devait déterminer celle de la poudre blanche.

Là se terminent mes expériences qui, d'une part, font connaître un nouveau mélange détonant, nitrate et acétate de potasse ou de soude, dont se devront garer les chimistes, et d'autre part les emplois ou applications possibles de ce composé explosif.

ÉTUDE ANALYTIQUE
DE LA
DÉVELOPPABLE CIRCONSCRITE

A DEUX SURFACES DU SECOND ORDRE,

PAR M. PAINVIN

Membre correspondant

PRÉLIMINAIRES.

DISCUSSION DE L'ÉQUATION EN λ .

INTRODUCTION.

1. La développable circonscrite à deux surfaces du second ordre, peut être définie par les équations tangentielles de ces deux surfaces.

L'équation générale tangentielle des surfaces du second ordre, inscrites dans cette développable, renfermera un paramètre arbitraire, λ par exemple; si l'on exprime que cette surface se réduit à une courbe plane, on aura une équation du 4^e degré en λ . La discussion de cette équation du 4^e degré met en évidence toutes les variétés de la développable circonscrite à deux surfaces du second ordre.

Cette discussion, qui jusqu'à présent n'a pas encore été faite,

forme les préliminaires de cette étude. J'ai abrégé ces préliminaires en ne développant que les cas qui correspondent à des développables proprement dites ; l'énumération de tous les cas particuliers exige d'assez longs détails , et je la réserve pour un cours de géométrie analytique.

Cette discussion conduit à la proposition suivante :

Il y a quatre genres de développables, proprement dites, circonscrites à deux surfaces du second ordre.

Ces différentes espèces de la développable circonscrite à deux surfaces du second ordre ont été déjà signalées par M. Chasles (*Comptes-rendus*, 10 août 1857 ; 17, 24 février et 31 mars 1862).

2. On a déjà remarqué plusieurs propriétés relatives à ces développables ; elles sont dues , pour la plupart , à la géométrie pure. L'objet principal de ce mémoire est de montrer comment l'analyse algébrique peut , par l'emploi simultané des coordonnées tétraédriques *tangentielles* et *ponctuelles* , se prêter avec une très-grande facilité à l'étude de ces développables. On a ainsi une méthode régulière et systématique pour aborder ce genre de questions , et cette méthode est une ressource précieuse dans l'étude des développables et des courbes gauches.

On trouvera , dans ce Mémoire , démontrées analytiquement , toutes les propositions connues sur la développable circonscrite à deux surfaces du second ordre ; on constatera que ces démonstrations analytiques , grâce à la méthode que j'ai adoptée , ne le cèdent en rien , pour la simplicité , aux démonstrations géométriques données jusqu'à ce jour. J'ai , en outre , signalé un assez grand nombre de propriétés nouvelles. On a ainsi une double épreuve qui permet d'apprécier la méthode que j'ai suivie.

3. Les coordonnées tangentielles ne constituent pas une nouveauté , au moins théoriquement parlant ; cependant leur usage ,

en France, est extrêmement restreint, et on ne les trouve employées systématiquement que dans quelques ouvrages étrangers.

L'emploi simultané des équations tangentielles et ponctuelles, n'est pas non plus un fait nouveau.

Mais il n'est pas à ma connaissance qu'on ait fait usage simultanément des coordonnées tétraédriques, *ponctuelles et tangentielles*, dans l'étude des développables et des courbes gauches. Ceci, indépendamment de la discussion de l'équation en λ et des propriétés nouvelles que j'ai énoncées, pourra, je l'espère, légitimer la publication de ce Mémoire.

4. Les divisions de ce travail s'offrent naturellement.

Les *Préliminaires* sont consacrés à la discussion de l'équation en λ .

Le *Chapitre I* traite de la développable de 3^e classe et de 4^e ordre ;

Le *Chapitre II*, de la développable de 4^e classe et de 5^e ordre ;

Le *Chapitre III*, de la développable de 4^e classe et de 6^e ordre ;

Le *Chapitre IV*, de la développable de 4^e classe et de 8^e ordre.

Je ne présente aujourd'hui que les préliminaires et les deux premiers chapitres ; je réserve pour une autre époque l'étude des deux dernières développables.

DISCUSSION GÉNÉRALE

DE LA DÉVELOPPABLE CIRCONSCRITE A DEUX SURFACES
DU SECOND ORDRE.

§ I.

EXPOSÉ DE LA QUESTION.

1. Je désignerai par x, y, z, t , les coordonnées tétraédriques d'un point de l'espace, c'est-à-dire les distances de ce point aux quatre faces d'un tétraèdre ou des quantités proportionnelles à ces distances.

Je représenterai par u, v, w, r , les coordonnées d'un plan, c'est-à-dire les distances de ce plan aux quatre sommets d'un tétraèdre ou des quantités proportionnelles à ces distances.

Lorsque le tétraèdre de référence est le même pour ces deux systèmes de coordonnées, et que les paramètres de référence sont convenablement choisis, on a la relation fondamentale

$$ux + vy + wz + rt = 0.$$

Cette équation est l'équation *tangentielle* d'un point fixe dont les coordonnées sont x, y, z, t ; u, v, w, r , sont alors les variables. Ou bien encore elle est l'équation *ponctuelle* d'un plan dont les coordonnées fixes sont u, v, w, r ; x, y, z, t , sont alors les variables.

2. Soient les équations tangentielles de deux surfaces du second ordre :

$$(\Sigma) \left\{ \begin{array}{l} \text{(S)} \quad S = A_{11}u^2 + A_{22}v^2 + A_{33}w^2 + A_{44}r^2 + 2A_{12}uv + 2A_{13}uw + 2A_{14}ur + \\ \quad \quad + 2A_{23}vw + 2A_{24}vr + 2A_{34}wr = 0, \quad (1) \\ \text{(T)} \quad T = B_{11}u^2 + B_{22}v^2 + B_{33}w^2 + B_{44}r^2 + 2B_{12}uv + 2B_{13}uw + 2B_{14}ur + \\ \quad \quad + 2B_{23}vw + 2B_{24}vr + 2B_{34}wr = 0; \quad (2) \end{array} \right.$$

Ces deux équations, prises simultanément, représentent une

surface développable (Σ) circonscrite aux deux surfaces (S) et (T). Car une solution commune aux deux équations (1) et (2) définit un plan touchant à la fois les deux surfaces (S) et (T); l'ensemble de ces solutions détermine une série de plans qui enveloppent une surface développable, puisque, d'après les équations (1) et (2), les paramètres $\frac{u}{r}$, $\frac{v}{r}$, $\frac{w}{r}$, de ces plans peuvent être considérés comme des fonctions d'une seule quantité arbitraire.

L'équation générale des surfaces de 2^e classe, ou de second ordre, inscrites dans la développable Σ , est

$$S + \lambda T = 0,$$

c'est-à-dire

$$\left\{ \begin{aligned} & (A_{11} + \lambda B_{11}) u^2 + (A_{22} + \lambda B_{22}) v^2 + (A_{33} + \lambda B_{33}) w^2 + (A_{44} + \lambda B_{44}) r^2 \\ & + 2(A_{12} + \lambda B_{12}) uv + 2(A_{13} + \lambda B_{13}) uw + 2(A_{14} + \lambda B_{14}) ur + 2(A_{23} + \lambda B_{23}) vw \\ & + 2(A_{24} + \lambda B_{24}) vr + 2(A_{34} + \lambda B_{34}) wr. \end{aligned} \right\} = 0$$

La surface (3) se réduira à une courbe plane si l'on a

$$(4) \quad \begin{vmatrix} A_{11} + \lambda B_{11} & A_{12} + \lambda B_{12} & A_{13} + \lambda B_{13} & A_{14} + \lambda B_{14} \\ A_{21} + \lambda B_{21} & A_{22} + \lambda B_{22} & A_{23} + \lambda B_{23} & A_{24} + \lambda B_{24} \\ A_{31} + \lambda B_{31} & A_{32} + \lambda B_{32} & A_{33} + \lambda B_{33} & A_{34} + \lambda B_{34} \\ A_{41} + \lambda B_{41} & A_{42} + \lambda B_{42} & A_{43} + \lambda B_{43} & A_{44} + \lambda B_{44} \end{vmatrix} = 0;$$

car le premier membre de l'équation (3) peut alors se ramener à une fonction homogène de trois variables.

Si l'on développe l'équation en λ , on aura une équation de la forme

$$\Delta \lambda^4 + \Theta \lambda^3 + \Phi \lambda^2 + \Theta_1 \lambda + \Delta_1 = 0,$$

en représentant par Δ et Δ_1 les discriminants des fonctions S et T. Il résulte de là que l'équation en λ ne saurait avoir des racines nulles ou infinies que dans le cas où l'une des surfaces considérées, (S) et (T), se réduit à une courbe plane.

Je ne ferai que rappeler la proposition suivante dont la démonstration est bien connue :

L'équation en λ conserve les mêmes racines, lorsqu'on rapporte les surfaces du second ordre à un nouveau tétraèdre quelconque, ou à un système quelconque de coordonnées.

D'où l'on conclut que les fonctions Δ , Θ , Φ , Θ , Δ_1 , sont des *invariants* du système des deux fonctions S et T.

3. La situation respective des deux surfaces (S) et (T), ou la nature de la développable circonscrite à ces deux surfaces, dépend de la nature des racines de l'équation en λ .

Les différentes hypothèses qu'on a à examiner sont les suivantes :

- I° Les quatre racines de l'équation en λ sont distinctes ;
- II° L'équation en λ a deux racines égales ;
- III° Elle a trois racines égales ;
- IV° Elle a deux couples de racines égales ;
- V° Les quatre racines sont égales ;
- VI° L'équation en λ a une ou plusieurs racines nulles ou infinies.

§ II.

L'ÉQUATION EN λ A SES RACINES DISTINCTES.

4. L'équation en λ ayant quatre racines distinctes, il y a quatre coniques inscrites dans la développable Σ ; je choisirai pour faces du *tétraèdre de référence*, A B C D, les plans distincts de ces quatre coniques.

D'après cela, si $\lambda_1, \lambda_2, \lambda_3, \lambda_4$, sont les racines de l'équation (4), on devra avoir, pour $\lambda = \lambda_1$, une conique située dans le plan B C D, c'est-à-dire que l'équation (3) ne devra pas ren-

fermer de termes en u ; on conclura de là

$$\frac{A_{11}}{B_{11}} = \frac{A_{12}}{B_{12}} = \frac{A_{13}}{B_{13}} = \frac{A_{14}}{B_{14}} = -\lambda_1 ;$$

on aura de même, en écrivant que, pour $\lambda_2, \lambda_3, \lambda_4$, l'équation (3) représente des courbes planes respectivement situées dans les plans CDA, DAB, ABC :

$$\begin{aligned} \frac{A_{21}}{B_{21}} &= \frac{A_{22}}{B_{22}} = \frac{A_{23}}{B_{23}} = \frac{A_{24}}{B_{24}} = -\lambda_2 ; \\ \frac{A_{31}}{B_{31}} &= \frac{A_{32}}{B_{32}} = \frac{A_{33}}{B_{33}} = \frac{A_{34}}{B_{34}} = -\lambda_3 ; \\ \frac{A_{41}}{B_{41}} &= \frac{A_{42}}{B_{42}} = \frac{A_{43}}{B_{43}} = \frac{A_{44}}{B_{44}} = -\lambda_4 ; \end{aligned}$$

Or, d'après l'hypothèse admise, les racines $\lambda_1, \lambda_2, \lambda_3, \lambda_4$, sont différentes ; les égalités précédentes conduisent alors aux valeurs qui suivent :

$$\begin{aligned} A_{12} &= 0, A_{13} = 0, A_{14} = 0, A_{23} = 0, A_{24} = 0, A_{34} = 0 ; \\ B_{12} &= 0, B_{13} = 0, B_{14} = 0, B_{23} = 0, B_{24} = 0, B_{34} = 0. \end{aligned}$$

Les équations tangentielles des deux surfaces (S) et (T) se trouvent donc ramenées à la forme :

$$(\Sigma) \left\{ \begin{array}{l} (1) \text{ (S) } a_1 u^2 + a_2 v^2 + a_3 w^2 + a_4 r^2 = 0, \\ (2) \text{ (T) } b_1 u^2 + b_2 v^2 + b_3 w^2 + b_4 r^2 = 0. \end{array} \right.$$

L'équation tangentielle d'une surface de 2^e classe inscrite dans la développable Σ est

$$(3) \quad (a_1 + \lambda b_1) u^2 + (a_2 + \lambda b_2) v^2 + (a_3 + \lambda b_3) w^2 + (a_4 + \lambda b_4) r^2 = 0,$$

et l'équation en λ devient

$$(a_1 + \lambda b_1) (a_2 + \lambda b_2) (a_3 + \lambda b_3) (a_4 + \lambda b_4) = 0.$$

En substituant dans l'équation (3) les valeurs de λ fournies par l'équation (4), on trouve pour les équations tangentielles des quatre coniques $\Gamma_1, \Gamma_2, \Gamma_3, \Gamma_4$, inscrites dans la développable Σ :

$$(5) \left\{ \begin{array}{l} (\Gamma_1) (a_2 b_1 - a_1 b_2) v^2 + (a_3 b_1 - a_1 b_3) w^2 + (a_4 b_1 - a_1 b_4) r^2 = 0, \text{ située dans le plan BCD;} \\ (\Gamma_2) (a_1 b_2 - a_2 b_1) u^2 + (a_3 b_2 - a_2 b_3) v^2 + (a_4 b_2 - a_2 b_4) r^2 = 0, \quad id. \quad CDA; \\ (\Gamma_3) (a_1 b_3 - a_3 b_1) u^2 + (a_2 b_3 - a_3 b_2) v^2 + (a_4 b_3 - a_3 b_4) r^2 = 0, \quad id. \quad DAB; \\ (\Gamma_4) (a_1 b_4 - a_4 b_1) u^2 + (a_2 b_4 - a_4 b_2) v^2 + (a_3 b_4 - a_4 b_3) w^2 = 0, \quad id. \quad ABC. \end{array} \right.$$

Les équations ponctuelles des surfaces (S) et (T) sont

$$(6) \quad (S) \quad \frac{x^2}{a_1} + \frac{y^2}{a_2} + \frac{z^2}{a_3} + \frac{t^2}{a_4} = 0,$$

$$(7) \quad (T) \quad \frac{x^2}{b_1} + \frac{y^2}{b_2} + \frac{z^2}{b_3} + \frac{t^2}{b_4} = 0$$

L'équation générale des surfaces du second ordre, passant par la courbe d'intersection de ces deux dernières surfaces, est

$$x^2 \left(\frac{1}{a_1} + \frac{\mu}{b_1} \right) + y^2 \left(\frac{1}{b_2} + \frac{\mu}{a_2} \right) + z^2 \left(\frac{1}{a_3} + \frac{\mu}{b_3} \right) + t^2 \left(\frac{1}{a_4} + \frac{\mu}{b_4} \right) = 0;$$

et l'équation en μ correspondante devient

$$(9) \quad \left(\frac{1}{a_1} + \frac{\mu}{b_1} \right) \left(\frac{1}{a_2} + \frac{\mu}{b_2} \right) \left(\frac{1}{a_3} + \frac{\mu}{b_3} \right) \left(\frac{1}{a_4} + \frac{\mu}{b_4} \right) = 0.$$

Cette équation ayant ses quatre racines distinctes, les deux surfaces (S) et (T) se coupent suivant une courbe du 4^e ordre sans point double.

Cette dernière proposition et les analogues que j'aurai à citer résultent de la discussion de l'intersection de deux surfaces du second ordre; cette discussion que j'ai faite complètement a été publiée dans les *Nouvelles Annales*, année 1868, p. 481.

En substituant dans l'équation (8) les valeurs de μ fournies par l'équation (9), on trouve pour les équations des quatre cônes du second ordre passant par l'intersection des surfaces (S) et (T) :

$$(10) \left\{ \begin{array}{l} (C_1) \left(\frac{1}{a_2 b_1} - \frac{1}{a_1 b_2} \right) y^2 + \left(\frac{1}{a_3 b_1} - \frac{1}{a_1 b_3} \right) z^2 + \left(\frac{1}{a_4 b_1} - \frac{1}{a_1 b_4} \right) t^2 = 0, \text{ le sommet est en A;} \\ (C_2) \left(\frac{1}{a_1 b_2} - \frac{1}{a_2 b_1} \right) x^2 + \left(\frac{1}{a_3 b_2} - \frac{1}{a_2 b_3} \right) z^2 + \left(\frac{1}{a_4 b_2} - \frac{1}{a_2 b_4} \right) t^2 = 0, \quad id. \quad B; \\ (C_3) \left(\frac{1}{a_1 b_3} - \frac{1}{a_3 b_1} \right) x^2 + \left(\frac{1}{a_2 b_3} - \frac{1}{a_3 b_2} \right) y^2 + \left(\frac{1}{a_4 b_3} - \frac{1}{a_3 b_4} \right) t^2 = 0, \quad id. \quad C; \\ (C_4) \left(\frac{1}{a_1 b_4} - \frac{1}{a_4 b_1} \right) x^2 + \left(\frac{1}{a_2 b_4} - \frac{1}{a_4 b_2} \right) y^2 + \left(\frac{1}{a_3 b_4} - \frac{1}{a_4 b_3} \right) z^2 = 0, \quad id. \quad D \end{array} \right.$$

Les traces des cônes C_1, C_2, C_3, C_4 , sur les faces du tétraèdre respectivement opposées à leurs sommets sont également représentées par les équations (10) en sous-entendant successivement $x=0, y=0, z=0, t=0$.

5. Des équations qui précèdent on conclut cette proposition multiple :

Lorsque l'équation en λ a quatre racines distinctes, il y a quatre courbes planes du second ordre inscrites dans la développable circonscrite aux deux surfaces (S) et (T).

Les plans de ces quatre courbes forment le tétraèdre ABCD conjugué par rapport aux deux surfaces (S) et (T), et chacune de ces courbes est elle-même conjuguée par rapport au triangle de la face où elle se trouve.

Les sommets de ce tétraèdre sont aussi les sommets des quatre cônes du second ordre passant par la courbe d'intersection des deux surfaces (S) et (T); chacun de ces cônes est conjugué par rapport au trièdre dont le sommet coïncide avec celui du cône.

Les coniques $\Gamma_1, \Gamma_2, \Gamma_3, \Gamma_4$, ont été appelées par Poncelet (*Journal de Crelle*, t. IV, 1826), *lignes de striction* de la développable; M. Chasles leur a donné le nom de *lignes nodales*. (*Comptes-rendus*, 1862).

REMARQUES. Lorsqu'une des lignes de striction est à l'infini, les deux surfaces (S) et (T) sont concentriques et réciproquement.

Lorsqu'une des lignes de striction est le cercle imaginaire de l'infini, les deux surfaces (S) et (T) sont homofocales.

6. Dans le cas étudié, la développable circonscrite peut être définie par les deux équations :

$$(\Sigma) \quad (I) \quad \begin{cases} a_1 u^2 + a_2 v^2 + a_3 w^2 + a_4 r^2 = 0, \\ b_1 u^2 + b_2 v^2 + b_3 w^2 + b_4 r^2 = 0. \end{cases}$$

ou encore, pour les suivantes obtenues en éliminant les termes en w^2 et r^2 par exemple :

$$(\Sigma) \quad (1 \text{ bis}) \quad \begin{cases} a u^2 + b v^2 + c w^2 = 0, \\ a_1 u^2 + b_1 v^2 + d_1 r^2 = 0. \end{cases}$$

La surface Σ est une développable de 4^e classe et de 8^e ordre.

Elle est de 4^e classe; car le nombre des plans tangents menés à la développable Σ par un point arbitrairement choisi, tel que

$$(2) \quad M u + N v + P w + Q r = 0,$$

est égal au nombre des solutions communes aux équations (I) et (2); or ce nombre est visiblement égal à quatre.

Si u_0, v_0, w_0, r_0 , sont les coordonnées d'un plan tangent commun aux deux surfaces (1 bis), les équations des points de contact avec chacune de ces surfaces seront

$$(G) \quad (3) \quad \begin{cases} a u_0 u + b v_0 v + c w_0 w = 0, \\ a_1 u_0 u + b_1 v_0 v + d_1 r_0 r = 0. \end{cases}$$

les équations (3) définiront donc une génératrice (G) de la dé-

veloppable Σ , en tenant compte des relations

$$(3 \text{ bis}) \quad \begin{cases} a u_0^2 + b v_0^2 + c w_0^2 = 0, \\ a_1 u_0^2 + b_1 v_0^2 + d_1 r_0^2 = 0. \end{cases}$$

L'équation tangentielle d'un point quelconque (M), situé sur la génératrice G, sera

$$(M) \quad (4) \quad (a + \rho a_1) u_0 u + (b + \rho b_1) v_0 v + c w_0 w + \rho d_1 r_0 r = 0,$$

ρ étant une constante arbitraire.

Pour déterminer l'ordre de la développable Σ , nous chercherons le nombre des génératrices G rencontrées par une droite arbitrairement choisie, telle que

$$(D) \quad (5) \quad \begin{cases} w = m u + n v, \\ r = m_1 u + n_1 v. \end{cases}$$

Nous exprimerons que la génératrice G rencontre la droite D, en écrivant que le point M est sur la droite D; pour cela, il faut et il suffit qu'on puisse mener une infinité de plans (u, v, w, r) par le point M et par les deux points qui définissent la droite D; en d'autres termes, si l'on remplace w, r , par leurs valeurs (5) dans l'équation (4), l'équation résultante devra être une identité par rapport à u et v ; on trouve ainsi:

$$\begin{aligned} (a + \rho a_1) u_0 + c m w_0 + \rho d_1 m_1 r_0 &= 0, \\ (b + \rho b_1) v_0 + c n w_0 + \rho d_1 n_1 r_0 &= 0. \end{aligned}$$

On conclut de là par l'élimination de ρ :

$$(6) \quad \frac{a u_0 + c m w_0}{b v_0 + c n w_0} = \frac{a_1 u_0 + d_1 m_1 r_0}{b_1 v_0 + d_1 n_1 r_0};$$

telle est la condition pour que la génératrice G rencontre la droite D . Les trois équations (3 bis) et (6) déterminent les plans tangents (u_0, v_0, w_0, r_0) à la développable Σ suivant les différentes génératrices rencontrées par la droite D . Or ce système d'équations admet, en général, huit solutions; donc une droite quelconque rencontre huit génératrices de la développable, c'est-à-dire que cette développable est du huitième ordre. C. Q. S. D.

7. J'indiquerai, sans démonstration, les propositions suivantes :

1° *Les quatre racines de l'équation en λ sont distinctes et réelles.*

Les plans des quatre lignes nodales sont alors réels; si les quatre coniques sont réelles, la développable circonscrite est réelle; si deux des coniques sont imaginaires, la développable circonscrite est toujours imaginaire. D'ailleurs les lignes nodales ne peuvent pas être toutes quatre imaginaires.

2° *L'équation en λ a deux racines réelles et deux imaginaires.*

Deux des plans des lignes nodales sont alors réels; les deux autres plans sont imaginaires conjugués. Les deux lignes situées dans les plans réels sont elles-mêmes réelles, et celles qui appartiennent aux plans imaginaires sont imaginaires. La développable circonscrite est toujours réelle.

3° *L'équation en λ a ses quatre racines imaginaires.*

Les lignes nodales sont imaginaires; mais la développable circonscrite est toujours réelle.

§ III.

L'ÉQUATION EN λ A DEUX RACINES ÉGALES.

8. 1^{er} CAS. LA LIGNE NODALE CORRESPONDANT A LA RACINE DOUBLE EST UNE CONIQUE PROPREMENT DITE.

» Soient BAC, CAD, DAB, les trois plans des lignes nodales, A le point de rencontre de ces trois plans, et BAC le plan correspondant à la racine double. Le plan BAD a même pôle par rapport aux deux surfaces (S) et (T), ce pôle se trouve en C sur la droite AC ; le plan CAD a aussi même pôle par rapport à ces deux surfaces, ce pôle se trouve en B sur la droite AB.

» Les points de contact des plans tangents, qu'on peut mener aux deux surfaces du second ordre par la droite BC, sont situés sur la droite AD intersection des plans des lignes nodales correspondant aux racines simples. »

La ligne nodale, correspondant à la racine double, est conjuguée par rapport au triangle ABC dont les sommets ont même plan polaire par rapport aux surfaces du second ordre (S) et (T) ; les points A, B, C, sont les sommets des trois cônes du second ordre passant par la courbe d'intersection de ces deux surfaces. Les deux autres lignes nodales, situées respectivement dans les plans BAD et CAD, touchent les lignes AB et AC en A.

Les deux surfaces (S) et (T) se touchent au point A, BAC est le plan tangent commun ; elles se coupent suivant une courbe gauche du 4^e ordre ayant un point double ordinaire en A.

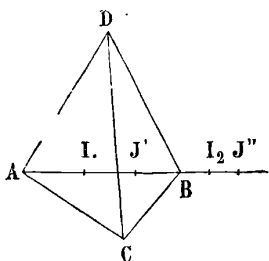
La développable circonscrite aux deux surfaces (S) et (T) est de 4^e classe et de 6^e ordre.

9. 2^e CAS. — LA LIGNE NODALE, CORRESPONDANT A LA RACINE DOUBLE, SE RÉDUIT A UN SYSTÈME DE DEUX POINTS.

« Soient A et B les deux points qui constituent la ligne
 » nodale, les deux surfaces (S) et (T) sont bi-tangentes,
 » soient C et D les points de contact; les plans tangents
 » communs en C et D passent par la droite AB; la droite CD
 » n'est pas une génératrice des surfaces.

» Les deux surfaces (S) et (T) se coupent suivant deux
 » courbes planes dont les plans passent par CD et coupent
 » en J' et J'', par exemple, la droite AB; les coniques com-
 » munes passent en C et D et touchent respectivement les
 » plans ACB et ADB.

» Les cônes du second ordre, passant par ces deux courbes
 » planes, ont leurs sommets en I₁ et I₂, sur AB; les quatre
 » points A, B; I₁, I₂, forment un système harmonique, ainsi
 » que les quatre points I₁, I₂; J', J''.



» La développable circonscrite aux deux sur-
 » faces (S) et (T) se compose de deux cônes ayant
 » leurs sommets en A et B; ces cônes touchent
 » les plans tangents communs aux deux surfaces :
 » le premier, suivant les droites AC et AD; le
 » second, suivant les droites BC et BD.

» Ces deux cônes se coupent également suivant
 » deux courbes planes, dont les plans sont CD I₁
 » et CD I₂; ces deux courbes planes sont les lignes nodales
 » de la développable circonscrite et correspondent aux racines
 » simples de l'équation en λ ; elles passent par les points C et
 » D et touchent les plans tangents communs ABC et ABD.

» Les cônes qui constituent la développable circonscrite et
 » les cônes qui passent par la courbe d'intersection des deux
 » surfaces (S) et (T) se coupent, deux à deux, suivant des

» courbes planes ; les plans de ces diverses courbes passent
» par la droite CD. De plus , les plans des sections forment
» un système harmonique avec les plans qui passent par les
» sommets et la droite CD.

» Une surface quelconque du second ordre, inscrite dans
» les deux cônes (A) et (B), coupe chacune des surfaces (S)
» et (T) suivant deux courbes planes dont les plans passent par
» la droite CD ; il en est de même des plans des courbes de
» contact de cette surface avec les cônes (A) et (B).

» Le lieu des pôles d'un plan fixe, par rapport aux surfaces
» inscrites dans les deux cônes (A) et (B), est une droite qui
» rencontre la ligne AB. Tous les plans, passant par la droite
» AB, ont mêmes pôles par rapport aux surfaces (S) et (T) ;
» il en est de même des plans CDI_1 , et CDI_2 . »

REMARQUE. Dans le cas étudié, la ligne nodale, correspondant à la racine double, ne peut pas se réduire à deux points coïncidents.

Je ne démontrerai que les propositions relatives au premier cas.

10. Soient BAC, CAD, DAB, les plans des coniques correspondant aux trois racines de l'équation en λ , le plan ABC correspondant à la racine double ; je prendrai ces trois plans pour faces du tétraèdre de référence, laissant arbitraire, pour le moment, le choix de la face BCD.

Les surfaces (S) et (T) étant définies par les équations tangentielles (1) et (2) du n° [2], l'équation en λ sera l'équation (4) du n° [2], et l'équation (3) du même numéro représentera une surface quelconque du second ordre inscrite dans la développable circonscrite aux deux surfaces (S) et (T).

Si λ_0 est la racine double de l'équation (4) n° [2], l'équation (3) devra représenter, pour cette valeur, une courbe plane située

dans le plan ABC, c'est-à-dire que l'équation ne devra pas renfermer de termes en r ; on aura donc :

$$(1) \quad \frac{B_{14}}{A_{14}} = \frac{B_{24}}{A_{24}} = \frac{B_{34}}{A_{34}} = \frac{B_{44}}{A_{44}} = - \frac{1}{\lambda_0}.$$

Substituons ces valeurs dans l'équation (4) n° [2], et exprimons que l'équation résultante admet deux fois la racine λ_0 ; si la ligne de striction correspondante est une conique proprement dite, on trouve les conditions

$$(2) \quad A_{44} = 0, \quad B_{44} = 0;$$

nous excluons toujours le cas des racines nulles ou infinies.

L'équation en λ devient alors

$$(3) \quad (\lambda - \lambda_0)^2 \cdot \begin{vmatrix} A_{11} + \lambda B_{11} & A_{12} + \lambda B_{12} & A_{13} + \lambda B_{13} & B_{14} \\ A_{21} + \lambda B_{21} & A_{22} + \lambda B_{22} & A_{23} + \lambda B_{23} & B_{24} \\ A_{31} + \lambda B_{31} & A_{32} + \lambda B_{32} & A_{33} + \lambda B_{33} & B_{34} \\ B_{41} & B_{42} & B_{43} & 0 \end{vmatrix} = 0$$

Si maintenant λ_1 est la première des racines simples, et que la conique correspondante se trouve dans la face BAD, l'équation (3) n° [2] ne devra plus renfermer de termes en w ; de là on conclura

$$(4) \quad \frac{B_{13}}{A_{13}} = \frac{B_{23}}{A_{23}} = \frac{B_{33}}{A_{33}} = \frac{1}{A_{43}} = - \frac{1}{\lambda_1}.$$

De même, en exprimant que la conique correspondant à la seconde racine simple λ_2 se trouve dans le plan ACD, on trouvera

$$(5) \quad \frac{B_{12}}{A_{12}} = \frac{B_{22}}{A_{22}} = \frac{B_{32}}{A_{32}} = \frac{B_{42}}{A_{42}} = - \frac{1}{\lambda_2}.$$

Les quantités $\lambda_0, \lambda_1, \lambda_2$, étant distinctes, la comparaison des égalités (1), (4) et (5) conduit à

$$(6) \quad B_{23}=0, A_{23}=0; \quad B_{24}=0, A_{24}=0; \quad B_{34}=0, A_{34}=0.$$

Eu égard aux relations (1), (2), (4), (5) et (6), les équations (1) et (2) n° [2] des surfaces (S) et (T) se réduisent à la forme :

$$\left\{ \begin{array}{l} \text{(S)} \quad A_{11} u^2 + A_{22} v^2 + A_{33} w^2 + 2 A_{12} uv + 2 A_{13} uw + 2 A_{14} ur = 0, \\ \text{(T)} \quad B_{11} u^2 - \frac{1}{\lambda_2} A_{22} v^2 - \frac{1}{\lambda_1} A_{33} w^2 - \frac{2}{\lambda_2} A_{12} uv - \frac{2}{\lambda_1} A_{13} uw - \frac{2}{\lambda_0} A_{14} ur = 0. \end{array} \right.$$

Nous constatons de suite que le plan ABC ($u=0, v=0, w=0$) touche les deux surfaces (7), et que, pour chacune d'elles, le point de contact est

$$f'_r = 0, \quad \text{ou} \quad u = 0,$$

c'est-à-dire le point A.

« Ainsi, le plan de la ligne nodale, correspondant à la
» racine double, touche les deux surfaces (S) et (T) au même
» point ; et les plans des deux autres lignes nodales, corres-
» pondant aux racines simples, passent par le point où les
» deux surfaces se touchent. »

Les points polaires du plan ABD, par rapport à chacune des surfaces (7), sont donnés par les équations $S'_w = 0$ et $T'_w = 0$; on trouve ainsi :

$$(8) \quad A_{33} w + A_{13} u = 0, \quad - \frac{1}{\lambda_2} (A_{33} w + A_{13} u) = 0 ;$$

ces points sont évidemment les mêmes et sont situés sur la droite AC. D'ailleurs on ne peut pas supposer A_{33} nul, car alors les deux surfaces (7) se réduiraient à des courbes planes, et l'équation en λ aurait des racines nulles ou infinies.

On peut donc prendre le point (8) pour sommet C du tétraèdre de référence, c'est-à-dire supposer $A_{13} = 0$.

On constate de même que les points polaires du plan CAD savoir :

$$A_{22} v + A_{12} u = 0, \quad - \frac{1}{\lambda_2} (A_{22} v + A_{12} u) = 0,$$

coïncident et se trouvent sur l'arête AB. On peut prendre ce point pour sommet B du tétraèdre de référence, c'est-à-dire supposer $A_{12} = 0$.

11. De l'analyse qui précède il résulte que les équations tangentielles des deux surfaces (S) et (T) peuvent se ramener à la forme

$$(\Sigma) \quad (9) \quad \begin{cases} (S) & a_1 u^2 + a_2 v^2 + a_3 w^2 + 2ur = 0, \\ (T) & b_1 u^2 + b_2 v^2 + b_3 w^2 + 2ur = 0. \end{cases}$$

Le sommet D du tétraèdre de référence reste arbitraire sur l'intersection des deux plans ACD et ABD des deux coniques simples.

L'équation en λ relative aux surfaces (9) est

$$(10) \quad (\lambda + 1)^2 (b_2 + \lambda a_2) (b_3 + \lambda a_3) = 0;$$

on en conclut pour les équations tangentielles des lignes nodales :

$$(11) \quad \left\{ \begin{array}{l} (\Gamma_0) \quad (a_1 - b_1)u^2 + (a_2 - b_2)v^2 + (a_3 - b_3)w^2 = 0; \text{ correspond à la racine double;} \\ (\Gamma_1) \quad (a_1 b_2 - a_2 b_1)u^2 + (a_3 b_2 - a_2 b_3)w^2 + 2(b_2 - a_2)ur = 0; \\ (\Gamma_2) \quad (a_1 b_3 - a_3 b_1)u^2 + (a_2 b_3 - a_3 b_2)v^2 + 2(b_3 - a_3)ur = 0. \end{array} \right\} \text{ correspondent aux racines simples.}$$

Les équations ponctuelles des surfaces (S) et (T) sont :

$$(12) \quad \begin{cases} (S) & \left\{ \begin{array}{l} \frac{y^2}{a_2} + \frac{z^2}{a_3} - a_1 t^2 + 2xt = 0, \\ \frac{y^2}{b_2} + \frac{z^2}{b_3} - b_1 t^2 + 2xt = 0. \end{array} \right. \\ (T) & \end{cases}$$

L'équation en μ relative à ces deux surfaces est

$$(13) \quad (\mu + 1)^2 \left(\frac{1}{a_2} + \frac{\mu}{b_2} \right) \left(\frac{1}{a_3} + \frac{\mu}{b_3} \right) = 0;$$

de là on conclut pour les équations des cônes passant par l'intersection des surfaces (S) et (T) :

$$(14) \quad \left\{ \begin{array}{l} (C_0) \ y^2 \left(\frac{1}{a_2} - \frac{1}{b_2} \right) + z^2 \left(\frac{1}{a_3} - \frac{1}{b_3} \right) - (a_1 - b_1) t^2 = 0, \\ (C_1) \ z^2 \left(\frac{1}{a_3 b_2} - \frac{1}{a_2 b_3} \right) - t^2 \left(\frac{a_1}{b_2} - \frac{b_1}{a_2} \right) + 2 \left(\frac{1}{b_2} - \frac{1}{a_2} \right) x t = 0, \\ (C_2) \ z^2 \left(\frac{1}{a_2 b_3} - \frac{1}{a_3 b_2} \right) - t^2 \left(\frac{a_1}{b_3} - \frac{b_1}{a_3} \right) + 2 \left(\frac{1}{b_3} - \frac{1}{a_3} \right) x t = 0, \end{array} \right. \left\{ \begin{array}{l} \text{correspond à la} \\ \text{racine double;} \\ \\ \text{correspondent} \\ \text{aux} \\ \text{racines simples.} \end{array} \right.$$

Nous voyons par ces équations que :

« La ligne nodale, correspondant à la racine double, est
 » conjuguée par rapport au triangle ABC dont les trois sommets ont même plan polaire par rapport aux deux surfaces
 » S et T. Les deux autres lignes nodales passent par le
 » point A où ces deux surfaces se touchent, et touchent elles-
 » mêmes en A le plan tangent commun BAC.

» Les deux surfaces S et T se touchent au point A et se
 » coupent suivant une courbe du 4^e ordre ayant en A un point
 » double ; car l'équation en μ (13) a deux racines égales.

» Le cône, passant par la courbe d'intersection des deux
 » surfaces et correspondant à la racine double, est conjugué
 » par rapport au trièdre (A, BCD) dont les plans ont même
 » pôle par rapport aux deux surfaces S et T. Les deux autres
 » cônes ont leurs sommets en B et C, et touchent le plan ABC
 » suivant les arêtes BA et CA.

12. Dans le cas étudié, la développable circonscrite aux deux

surfaces (S) et (T) peut donc être définie par les deux équations tangentielles :

$$(II) \quad (\Sigma) \quad \begin{cases} a_1 u^2 + a_2 v^2 + a_3 w^2 + 2 ur = 0; \\ b_1 u^2 + b_2 v^2 + b_3 w^2 + 2 ur = 0; \end{cases}$$

ou par les deux suivantes, obtenues par l'élimination des termes w^2 et v^2 :

$$(II bis) \quad (\Sigma) \quad \begin{cases} a u^2 + b v^2 + 2 ur = 0, \\ a' u^2 + c' w^2 + 2 ur = 0; \end{cases}$$

ou encore par les deux suivantes, obtenues par l'élimination des termes w^2 et ur :

$$(II ter) \quad (\Sigma) \quad \begin{cases} a u^2 + b v^2 + 2 ur = 0, \\ a'' u^2 + b'' v^2 + c'' w^2 = 0. \end{cases}$$

Cette développable est évidemment de 4^e classe ; nous allons démontrer qu'elle est de 6^e ordre.

Si u_0, v_0, w_0, r_0 , sont les coordonnées d'un plan tangent commun aux deux surfaces (II bis), les points de contact sont respectivement

$$(G) \quad (3) \quad \begin{cases} (a u_0 + r_0) u + b v_0 v + u_0 r = 0, \\ (a' u_0 + r_0) u + c' w_0 w + u_0 r = 0; \end{cases}$$

on aura, en outre, les équations de condition :

$$(3 bis) \quad \begin{cases} a u_0^2 + b v_0^2 + 2 u_0 r_0 = 0, \\ a' u_0^2 + c' w_0^2 + 2 u_0 r_0 = 0; \end{cases}$$

les équations (3) et (3 bis) définissent une génératrice de la développable Σ ; u_0, v_0, w_0, r_0 , sont les coordonnées du plan tangent suivant cette génératrice.

Si l'on désigne par ρ une constante arbitraire, l'équation

$$(4) \quad (M) \quad [a u_0 + r_0 + \rho(a' u_0 + r_0)]u + b v_0 v + \rho c' w_0 w + (\rho + 1) u_0 r = 0$$

sera celle d'un point quelconque, M , de cette génératrice.

Cherchons maintenant le nombre des génératrices (G) qui sont rencontrées par la droite arbitrairement choisie

$$(5) \quad (D) \quad \begin{cases} v = m u + n r, \\ w = m_1 u + n_1 r. \end{cases}$$

Pour cela éliminons v et w entre les équations (4) et (5) et écrivons que le résultat est nul, quels que soient u et r ; nous trouvons ainsi

$$\begin{aligned} a_0 u + r_0 + \rho(a' u_0 + r_0) + m b v_0 + \rho m_1 c' w_0 &= 0, \\ b n v_0 + \rho c' n_1 w_0 + (\rho + 1) u_0 &= 0; \end{aligned}$$

d'où il résulte, par l'élimination de ρ :

$$(6) \quad \frac{a u_0 + r_0 + m b v_0}{b n v_0 + u_0} = \frac{a' u_0 + r_0 + m_1 c' w_0}{c' n_1 w_0 + u_0}.$$

Les plans tangents à la développable Σ suivant les génératrices rencontrées par la droite (D) seront déterminées par les équations (3 bis) et (6), c'est-à-dire en supprimant l'indice 0, par les équations

$$(7) \quad \left. \begin{aligned} & a u^2 + b v^2 + 2 u r = 0, \\ & a' u^2 + c' w^2 + 2 u r = 0, \\ & (a - a') u^2 + (m b - a' b n) u v - c' m_1 u w + b c' (m n, -m_1 n) v w \\ & \quad - b n v r + c' n_1 r w \end{aligned} \right\} = 0.$$

Ces trois dernières équations admettent huit solutions; mais il faut exclure la solution ($u = 0, v = 0, w = 0$), car cette solu-

tion donne le plan ABC lequel est un *plan double* de la développable; comme nous le verrons plus loin; or, le point où la droite (D) rencontre le plan ABC n'appartient pas, en général, à la développable, puisque cette droite est arbitrairement choisie. Il nous reste à déterminer le degré de multiplicité de la solution ($u = 0, v = 0, w = 0$).

Pour cela, interprétons les équations (7) dans le système des coordonnées ponctuelles; les deux premières surfaces se coupent suivant une courbe gauche ayant un point double, et ce point double se trouve sur la dernière surface; d'ailleurs, le plan tangent commun aux deux premières surfaces ne touche pas la troisième; les trois surfaces ont donc deux points communs coïncidant avec le point ($u = 0, v = 0, w = 0$). Il reste, par conséquent, six solutions distinctes de la solution ($u = 0, v = 0, w = 0$); en d'autres termes, la droite (D) rencontre six génératrices de la développable, c'est-à-dire que cette développable est du 6^e ordre.

13. Pour compléter la démonstration qui précède, il nous reste à établir que

« Le plan ABC est un plan tangent double de la développable Σ , c'est-à-dire que, par un point quelconque du plan ABC, on ne peut mener que (4-2) plans tangents distincts du plan ABC. »

Soit un point quelconque du plan ABC

$$(8) \quad w + Au + Bv = 0;$$

les plans tangents, menés à la développable par ce point, seront déterminés par les équations

$$(9) \quad \begin{cases} w + Au + Bv = 0, \\ au^2 + bv^2 + 2ur = 0, \\ a'u^2 + c'w^2 + ur = 0. \end{cases}$$

Après l'élimination de w , nous aurons, pour déterminer $\frac{u}{r}$ et $\frac{v}{r}$ les deux équations

$$(10) \quad \begin{cases} au^2 + bv^2 + 2ur = 0, \\ (a' + A^2c')u^2 + c'B^2v^2 + 2c'ABuv + 2ur = 0. \end{cases}$$

Si l'on regarde u, v, r comme les coordonnées d'un point, les équations (10) représenteront deux coniques qui se touchent au point $(u=0, v=0)$; elles n'auront plus en commun que deux autres points distincts de celui-ci.

Mais, pour la solution double $(u=0, v=0)$, la première des équations (9) donne $w=0$; par conséquent le système (9) admet deux fois la solution $(u=0, v=0, w=0)$, et deux autres solutions distinctes de celle-ci.

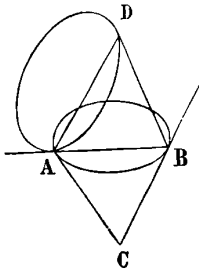
La proposition énoncée est ainsi démontrée.

§ IV.

L'ÉQUATION EN λ A TROIS RACINES ÉGALES.

14. 1^{er} CAS. LA LIGNE NODALE, CORRESPONDANT A LA RACINE TRIPLE, EST UNE CONIQUE PROPREMENT DITE.

Les deux surfaces (S) et (T) se touchent en un point unique A et se coupent suivant une courbe du 4^e ordre ayant un point de rebroussement en A; soit AB la tangente de rebroussement.



La ligne nodale Γ_0 , correspondant à la racine triple, est dans le plan tangent commun ABC et passe par le point A. Le plan de la ligne nodale (Γ_1), correspondant à la racine simple, passe par la droite AB, et la conique touche en A la droite AB.

Il y a deux cônes du second degré passant par la courbe d'intersection des deux surfaces (S) et (T);

l'un a son sommet en C (pôle de AB par rapport à la ligne nodale Γ_0) et touche le plan ABC suivant CA; l'autre, a son sommet en A et touche, suivant AB, le plan ABC.

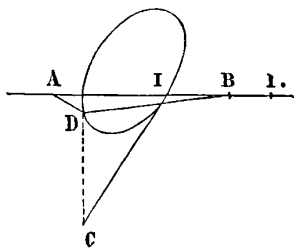
La développable circonscrite aux deux surfaces (S) et (T) est de 4^e classe et de 5^e ordre.

15. 2^e CAS. LA LIGNE NODALE, CORRESPONDANT A LA RACINE TRIPLE, SE RÉDUIT A DEUX POINTS DISTINCTS.

» Lorsque la ligne nodale se réduit aux deux points A et B, les deux surfaces (S) et (T) se touchent en un point I situé sur la droite AB, le plan tangent commun, ABC, passe par la droite AB.

» La ligne nodale (Γ_1), correspondant à la racine simple, passe également par le point I et touche le plan ABC; soit IC l'intersection du plan DIC de cette ligne nodale avec le plan ABC.

» Les deux surfaces (S) et (T) se coupent suivant deux courbes planes qui se touchent en I; les plans P_1 et P_2 de ces deux courbes passent par la droite IC et sont conjugués harmoniques par rapport aux plans DIC et ABC.



» Il n'y a plus qu'un seul cône du second ordre passant par les points communs aux deux surfaces (S) et (T); ce cône a son sommet en I_1 , sur la droite AB, et touche le plan ABC suivant l'arête $I_1 AB$. Les deux points I et I_1 sont conjugués harmoniques par rapport aux points A et B.

» La développable circonscrite aux deux surfaces (S) et (T) se compose de deux cônes du second ordre ayant leurs sommets respectifs en A et B. Les deux cônes (A) et (B) touchent tous deux le plan ABC suivant l'arête AB et se coupent suivant une courbe plane qui est la ligne nodale (Γ_1).

» Les deux cônes (A) et (B), qui ont en commun avec le
 » cône (I₁) deux droites coïncidant avec AB, le coupent cha-
 » cun suivant une courbe plane; les plans Q' et Q'' de ces
 » deux courbes passent par la droite IC et sont conjugués
 » harmoniques par rapport aux plans DCI et ABC.

» Les plans des courbes de contact d'une surface quel-
 » conque du second ordre, inscrite dans les deux cônes (A)
 » et (B), passent par la droite IC et forment aussi un système
 » harmonique avec les plans DIC et ABC.

16. 3^o CAS. LA LIGNE NODALE, CORRESPONDANT A LA RACINE TRIPLE, SE RÉDUIT A DEUX POINTS COÏNCIDENTS.

» Les deux surfaces (S) et (T) sont alors circonscrites l'une
 » à l'autre; la courbe de contact est la ligne nodale (Γ₁)
 » correspondant à la racine simple; la développable cir-
 » conscrite se réduit au cône circonscrit à la fois aux deux
 » surfaces.

» Tous les plans, qui passent par le sommet de ce cône,
 » ont même pôle par rapport aux deux surfaces, et ces pôles
 » se trouvent dans le plan de la courbe de contact; ce sont
 » les seuls plans ayant même pôle par rapport aux deux
 » surfaces.

N. B. Je ne donnerai la démonstration que des propositions énoncées dans le 1^{er} cas.

17. Prenons pour face ABC du tétraèdre de référence le plan de la ligne nodale (Γ₀) correspondant à la racine triple, λ₀, de l'équation en λ; alors l'équation (3) n^o [2] ne devra plus contenir de termes en r: on conclut de là

$$(1) \quad \frac{B_{14}}{A_{14}} = \frac{B_{24}}{A_{24}} = \frac{B_{34}}{A_{34}} = \frac{B_{44}}{A_{44}} = - \frac{1}{\lambda_0}.$$

Nous prendrons ensuite pour face ABD le plan de la ligne

nodale (Γ_1) correspondant à la racine simple ; l'équation (3) n° [2] ne devra pas contenir de termes en w ; de là résulte :

$$(2) \quad \frac{B_{13}}{A_{13}} = \frac{B_{23}}{A_{23}} = \frac{B_{33}}{A_{33}} = \frac{B_{43}}{A_{43}} = - \frac{1}{\lambda_1}.$$

Comme λ_0 et λ_1 sont des racines différentes, la comparaison des égalités (1) et (2) nous donne d'abord

$$(3) \quad B_{34} = 0, \quad A_{34} = 0;$$

l'équation en λ (4) n° [2] devient

$$(4) \quad (\lambda - \lambda_0) (\lambda - \lambda_1) \begin{vmatrix} A_{11} + \lambda B_{11} & A_{12} + \lambda B_{12} & B_{13} (\lambda - \lambda_1) & B_{14} (\lambda - \lambda_0) \\ A_{21} + \lambda A_{21} & A_{22} + \lambda B_{22} & B_{23} (\lambda - \lambda_1) & B_{34} (\lambda - \lambda_0) \\ B_{31} & B_{32} & B_{33} & 0 \\ B_{41} & B_{42} & 0 & B_{44} \end{vmatrix} = 0,$$

et l'équation de la conique (Γ_0) est

$$(5) \quad (\Gamma_0) \left\{ \begin{aligned} & (A_{11} + \lambda_0 B_{11}) u^2 + (A_{22} + \lambda_0 B_{22}) v^2 + B_{33} (\lambda_0 - \lambda_1) w^2 + 2(A_{12} + \lambda_0 B_{12}) uv \\ & + 2B_{13} (\lambda_0 - \lambda_1) uw + 2B_{23} (\lambda_0 - \lambda_1) vw \end{aligned} \right\} = 0$$

Si l'on exprime que l'équation (4) admet encore une fois la racine λ_0 , il vient

$$(6) \quad B_{44} \begin{vmatrix} A_{11} + \lambda_0 B_{11} & A_{12} + \lambda_0 B_{12} & B_{13} (\lambda_0 - \lambda_1) \\ A_{21} + \lambda_0 B_{21} & A_{22} + \lambda_0 B_{22} & B_{23} (\lambda_0 - \lambda_1) \\ B_{31} & B_{32} & B_{33} \end{vmatrix} = 0.$$

Or le second facteur de la relation (6) égalé à zéro exprime que la ligne nodale (Γ_0) (5) se réduit à deux points ; nous devons supposer

$$(7) \quad B_{44} = 0, \quad \text{d'où } A_{44} = 0.$$

Remarquons de suite que la ligne nodale (Γ_0) ne doit pas tou-

cher la ligne AB; car si l'on écrit que l'équation (5) est vérifiée par $u = 0$ et $v = 0$, il en résulte

$$B_{33} = 0, \text{ d'où } A_{33} = 0;$$

et l'équation (4) admettrait alors deux fois la racine λ_1 , ce qui est contraire à nos hypothèses.

Nous prendrons pour sommets A et B du tétraèdre de référence les points où la conique Γ_0 rencontre la droite AB; et pour sommet C, le pôle de la droite AB par rapport à cette conique; et ce choix est toujours possible, car, d'après la remarque précédente, la conique Γ_0 ne touche jamais la droite AB.

Le pôle de la droite AB ($u_0 = 0, v_0 = 0$) par rapport à la conique Γ_0 ou (5) est

$$B_{33} w + B_{13} u + B_{23} v = 0;$$

ce point devant coïncider avec le sommet C, on a

$$(8) \quad B_{13} = 0, \quad B_{23} = 0, \quad \text{d'où } A_{13} = 0, \quad A_{23} = 0.$$

Si l'on fait alors $w = 0$ dans l'équation (5), l'équation résultante

$$(A_{11} + \lambda_0 B_{11}) u^2 + (A_{22} + \lambda_0 B_{22}) v^2 + 2(A_{12} + \lambda_0 B_{12}) uv = 0$$

déterminera des points sur les tangentes menées du sommet C à la conique Γ_0 ; or ces points se trouvent sur la droite AB, et comme AB est la polaire du point C, ils seront les points de contact des tangentes. Ces points doivent être les sommets A et B du tétraèdre de référence, on aura donc

$$(9) \quad \frac{A_{11}}{B_{11}} = \frac{A_{22}}{B_{22}} = -\frac{1}{\lambda_0}.$$

Eu égard aux relations (7), (8) et (9), l'équation en λ (4) devient

$$(10) \quad (\lambda - \lambda_1) (\lambda - \lambda_0)^2 \begin{vmatrix} B_{11} (\lambda - \lambda_0) A_{12} + \lambda B_{12} B_{14} \\ A_{21} + \lambda B_{21} B_{22} (\lambda - \lambda_0) B_{24} \\ B_{41} \quad B_{42} \quad 0 \end{vmatrix} = 0,$$

et l'équation de la ligne nodale Γ_0 est

$$(11) \quad (\Gamma_0) \quad B_{33} (\lambda_0 - \lambda_1) w^2 + 2 (A_{12} + \lambda_0 A_{12}) u v = 0.$$

Exprimons enfin que l'équation (10) admet encore une fois la racine λ_0 ; on a l'équation de condition

$$(A_{12} + \lambda_0 B_{12}) \cdot B_{14} \cdot B_{24} = 0.$$

Le premier facteur ne peut pas être nul, car alors la conique Γ_0 se réduirait à deux points; on ne peut pas non plus admettre qu'on ait à la fois $B_{14} = 0$, $B_{24} = 0$, car l'équation en λ deviendrait une identité.

Nous supposons

$$(12) \quad B_{24} = 0, \quad \text{d'où} \quad A_{24} = 0;$$

cette relation exprime que le sommet A est situé sur la conique Γ_1 , puisqu'alors le premier membre de l'équation de cette conique, savoir :

$$(13) \quad (\Gamma_1) \quad B_{11} (\lambda_1 - \lambda_0) u^2 + B_{22} (\lambda_1 - \lambda_0) v^2 + 2 (A_{12} + \lambda_1 B_{12}) u v + 2 B_{14} (\lambda_1 - \lambda_0) u r = 0.$$

se réduit à un carré parfait lorsqu'on y fait $u = 0$.

Le sommet D du tétraèdre de référence reste encore arbitraire dans le plan ABD; nous choisirons, pour arête AD, la polaire du point B relative à la conique (Γ_1) ou (13), et, pour sommet D, le point de contact de la deuxième tangente menée du point B à cette conique.

On constate d'abord que la conique (13) touche en A la droite

AB ($u = 0, v = 0$); le pôle de la droite AD a pour équation $f'_v = 0$, c'est-à-dire

$$B_{22} v + \frac{A_{12} + \lambda_I B_{12}}{\lambda_I - \lambda_0} u = 0;$$

ce point devant coïncider avec le sommet B, on aura

$$(14) \quad A_{12} + \lambda_I B_{12} = 0.$$

Enfin, si l'on fait $v = 0$ dans l'équation (13) de (Γ_I) on obtient l'équation suivante :

$$B_{11} u^2 + 2 B_{14} u r = 0$$

qui détermine deux points situés sur les tangentes menées à la conique par le sommet B; ce sont les points de contact, puisqu'ils se trouvent sur la polaire AD du point B; l'un d'eux est le sommet A; et, si l'on prend l'autre pour sommet D, on devra avoir

$$(15) \quad B_{11} = 0, \text{ d'où } A_{11} = 0.$$

Eu égard aux relations (1), (2), (3), (7), (8), (9), (12) (14), (15), les équations (1) et (2) n° [2] des surfaces (S) et (T) deviennent

$$(16) \quad \begin{cases} \text{(S)} & \left\{ \begin{array}{l} A_{22} v^2 + A_{33} w^2 + 2 A_{12} u v + 2 A_{14} u r = 0, \\ \text{(T)} & \left\{ \begin{array}{l} \frac{A_{22}}{\lambda_0} v^2 + \frac{A_{33}}{\lambda_I} w^2 + 2 \frac{A_{12}}{\lambda_I} u v + 2 \frac{A_{14}}{\lambda_0} u r = 0. \end{array} \right. \end{array} \right.$$

18. Ainsi, dans le cas étudié, les équations tangentielles des deux surfaces (S) et (T) peuvent se ramener à la forme définitive

$$(17) \quad \begin{cases} \text{(S)} & b v^2 + 2 u r + c w^2 + 2 d u v = 0, \\ \text{(T)} & b v^2 + 2 u r + m (c w^2 + 2 d u v) = 0. \end{cases}$$

Les lignes nodales Γ_0 et Γ_I correspondant, la première à la racine triple, la deuxième à la racine simple, ont respectivement pour équations

$$(18) \quad \begin{cases} (\Gamma_0) & c w^2 + 2 d u v = 0, \\ (\Gamma_I) & b v^2 + 2 u r = 0. \end{cases}$$

Les équations ponctuelles des surfaces (S) et (T) sont

$$(19) \quad \begin{aligned} (S) \quad & y^2 + \frac{b}{c} z^2 + d^2 t^2 + 2 b x t - 2 d y t = 0, \\ (T) \quad & y^2 + \frac{b}{m c} z^2 + m^2 d^2 t^2 + 2 b x t - 2 m d y t = 0. \end{aligned}$$

L'équation en μ relative à ces deux surfaces est

$$(20) \quad (\mu + 1)^3 \left(\mu + \frac{1}{m} \right) = 0;$$

il résulte de cette dernière équation que les deux surfaces (S) et (T) se coupent suivant une courbe du 4^e ordre ayant un point de rebroussement. Les cônes du second ordre, passant par cette courbe d'intersection, ont respectivement pour équations

$$(21) \quad \left\{ \begin{aligned} (C_0) \quad & - \frac{b}{c m} z^2 + d^2 (1 + m) t^2 - 2 d y t = 0, \\ (C_1) \quad & y^2 + d^2 (1 + m + m^2) t^2 + 2 b x t - 2 d (1 + m) y t = 0. \end{aligned} \right.$$

Ces équations mettent en évidence les diverses propositions énoncées au n^o]14].

19. La développable Σ , circonscrite aux deux surfaces (S) et (T), peut donc être définie par les deux équations tangentielles

$$(\Sigma) \quad (III) \quad \left\{ \begin{aligned} b v^2 + 2 u r + c w^2 + 2 d u v &= 0, \\ b v^2 + 2 u r + m (c w^2 + 2 d u v) &= 0; \end{aligned} \right.$$

ou encore par les deux suivantes :

$$(\Sigma) \quad (III bis) \quad \left\{ \begin{aligned} b v^2 + 2 u r &= 0, \\ c w^2 + 2 u v &= 0. \end{aligned} \right.$$

Cette développable est toujours de 4^e classe ; je vais démontrer qu'elle est de 5^e ordre.

Si u_0, v_0, w_0, r_0 , sont les coordonnées d'un plan tangent com-

mun aux deux surfaces (III bis), les équations des points de contact seront

$$(G) \quad (4) \quad \left\{ \begin{array}{l} r_0 u + b v_0 v + u_0 r = 0. \\ v_0 u + c w_0 w + u_0 v = 0; \end{array} \right.$$

on aura, en outre, les équations de condition

$$(4 \text{ bis}) \quad \left\{ \begin{array}{l} b v_0^2 + 2 u_0 r_0 = 0, \\ c w_0^2 + 2 u_0 v_0 = 0; \end{array} \right.$$

les équations (4) et (4 bis) définissent une génératrice de la développable Σ ; $u_0, v_0, w_0, r_0,$ sont les coordonnées du plan tangent suivant cette génératrice.

Si l'on désigne par ρ une constante arbitraire, l'équation

$$(5) \quad (M) \quad r_0 u + b v_0 v + u_0 r + \rho (v_0 u + c w_0 w + u_0 v) = 0$$

définira un point quelconque M de cette génératrice.

Cherchons le nombre des génératrices rencontrées par une droite

$$(6) \quad (D) \quad \left\{ \begin{array}{l} w = M u + N v, \\ r = M_1 u + N_1 v, \end{array} \right.$$

arbitrairement choisie; pour cela, exprimons que le point (5) est sur la droite D, c'est-à-dire éliminons w et r entre les équations (5) et (6) et écrivons que le résultat est nul quels que soient u et v ; on trouve alors, après avoir éliminé ρ et supprimé l'indice 0, que les plans tangents à la développable suivant les génératrices rencontrées par la droite D sont déterminés par les équations

$$(7) \quad \left\{ \begin{array}{l} b v^2 + 2 u r = 0, \\ c w^2 + 2 u v = 0. \\ b v^2 - M_1 u^2 + N_1 u v + c (M N_1 - M_1 N) u w + b c M v w - u r - c N r w = 0. \end{array} \right.$$

Le système (7) admet huit solutions; mais il faut exclure la

solution ($u=0, v=0, w=0$) qui donne le plan double ABC correspondant au point où la droite D rencontre ce plan lui-même, car ce point n'appartient pas en général à la développable. (On démontrera que ABC est un plan double en raisonnant comme au n° [13]).

Il nous reste à connaître le degré de multiplicité de la solution ($u=0, v=0, w=0$).

Pour cela, nous tirerons r et u des deux premières équations (7), ce qui donne

$$(8) \quad u = -\frac{c}{2} \cdot \frac{w^2}{v}, \quad r = \frac{b}{c} \cdot \frac{v^3}{w^2};$$

la substitution de ces valeurs dans la troisième des équations (7) conduit à un équation du 5° degré par rapport à $\left(\frac{w}{v}\right)$; il y a cinq solutions distinctes de la solution ($u=0, v=0, w=0$); par conséquent la développable est du 5° ordre.

§ V.

L'ÉQUATION EN λ A DEUX COUPLES DE RACINES ÉGALES.

20. 1^{er} CAS. LES LIGNES NODALES, CORRESPONDANT AUX RACINES DOUBLES, SONT DES CONIQUES PROPREMENT DITES.

Les deux surfaces (S) et (T) ont une génératrice commune AB, se coupent suivant une cubique gauche, et se touchent en deux points distincts, A et B, sur la génératrice commune.

Les plans des coniques inscrites Γ_1 et Γ_2 (qui ne sont plus des lignes doubles) passent par la droite AB; ces coniques touchent la ligne AB, l'une en A, l'autre en B. Les plans de ces coniques sont les plans tangents communs aux surfaces (S) et (T).

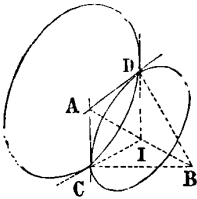
Les points A et B sont encore les sommets des deux cônes du second ordre passant par les courbes d'intersection des surfaces (S) et (T); ces deux cônes ont en commun la génératrice AB.

La développable proprement dite, circonscrite aux deux surfaces (S) et (T), est de 3^e classe et de 4^e ordre.

21. 2^o CAS. UNE DES LIGNES NODALES, CORRESPONDANT A UNE DES RACINES DOUBLES, SE RÉDUIT A DEUX POINTS.

« Les deux surfaces (S) et (T) se touchent en trois points
 » sans être circonscrites l'une à l'autre. Si A et B sont les
 » deux points qui constituent une des lignes nodales, deux
 » des plans tangents communs passent par la droite AB et
 » touchent les deux surfaces, l'un en C, par exemple, et
 » l'autre en D; le troisième plan tangent commun passe
 » par un des points A ou B, par A, par exemple, et touche
 » les deux surfaces en ce point A; c'est le plan de la ligne
 » nodale (Γ_1) qui est une conique proprement dite.

» La ligne nodale (Γ_1), laquelle est située dans le plan
 » CAD, touche en C et D respectivement les deux droites
 AC et AD.



» La développable circonscrite se compose de deux cônes (C_0) et (C_1); le cône C_0
 » se réduit aux deux droites AC et AD, lesquelles sont des droites communes aux
 » deux surfaces (S) et (T). Le cône C_1 a pour
 » sommet le point B, et est l'enveloppe des
 » plans tangents menés par le point B à la
 » ligne nodale (Γ_1); il est tangent aux plans ABC et ABD.

» Les deux surfaces (S) et (T) se coupent suivant deux
 » courbes planes; une de ces courbes se compose des deux
 » droites AC et AD; le plan CDI de la seconde courbe (C_1)
 » commune passe par la droite CD; la courbe (C_1) passe par
 » les points C et D et touche en ces points les plans ABC et
 » ABD.

» Les cônes du second ordre, passant par les points communs aux surfaces (S) et (T), sont : d'abord le système des deux plans DAC et DIC; puis un cône proprement dit ayant son sommet en A et touchant les deux plans BAC et BAD suivant les arêtes AC et AD.

22. 3° CAS. LES LIGNES NODALES, CORRESPONDANT AUX RACINES DOUBLES, SE RÉDUISENT A DEUX POINTS.

« Soient (AB), (CD), les systèmes de deux points qui constituent chacune des lignes nodales; les deux surfaces (S) et (T) ont en commun les quatre droites AC, CB, BD, DA, et se touchent aux quatre points A, B, C, D; les plans tangents en ces points sont respectivement CAD, DBC, BCA, ADB.

» La développable circonscrite se compose alors des plans tournant autour de l'un quelconque des côtés du quadrilatère gauche ABCDA.

» Tous les plans passant par AB ont leurs pôles sur CD, et inversement.»

REMARQUE. Dans l'hypothèse actuelle, la ligne nodale ne peut pas se réduire à deux points coïncidents.

23. 1^{er} CAS. Prenons les plans des lignes nodales pour faces ABC et ABD du tétraèdre de référence; en désignant par λ_0 et λ_1 les deux racines doubles et écrivant que l'équation (3) n° [2] représente une courbe plane située dans le plan ABC pour $\lambda = \lambda_0$, et une courbe plane située dans le plan ABD, lorsqu'on fait $\lambda = \lambda_1$; on obtient les relations

$$1) \quad \frac{B_{14}}{A_{14}} = \frac{B_{24}}{A_{24}} = \frac{B_{34}}{A_{34}} = \frac{B_{44}}{A_{44}} = -\frac{1}{\lambda_0},$$

$$\frac{B_{13}}{A_{13}} = \frac{B_{23}}{A_{23}} = \frac{B_{33}}{A_{33}} = \frac{B_{43}}{A_{43}} = -\frac{1}{\lambda_1}.$$

De la comparaison de ces égalités on conclut d'abord

$$(B) \quad B_{34} = 0, \quad A_{34} = 0;$$

et l'équation en λ (4) n° [2] devient

$$(3) \quad (\lambda - \lambda_0) (\lambda - \lambda_1) \begin{vmatrix} A_{11} + \lambda B_{11} & A_{12} + \lambda B_{12} & B_{13} & B_{14} \\ A_{21} + \lambda B_{21} & A_{22} + \lambda B_{22} & B_{23} & B_{24} \\ B_{31} (\lambda - \lambda_1) & B_{32} (\lambda - \lambda_1) & B_{33} & 0 \\ B_{41} (\lambda - \lambda_0) & B_{42} (\lambda - \lambda_0) & 0 & B_{44} \end{vmatrix} = 0.$$

Cette dernière équation devant admettre encore une fois chacune des racines λ_0 et λ_1 , on en conclut :

$$(4) \quad A_{33} = 0, \quad B_{33} = 0; \quad A_{44} = 0, \quad B_{44} = 0,$$

puisque, par hypothèse, les lignes nodales correspondantes doivent être des coniques proprement dites.

Les équations des surfaces (S) et (T) sont alors

$$(5) \quad \left\{ \begin{array}{l} (S) \quad A_{11} u^2 + A_{22} v^2 + 2A_{12} uv + 2A_{13} uw + 2A_{14} ur + 2A_{23} vw + 2A_{24} vr = 0, \\ (T) \quad B_{11} u^2 + B_{22} v^2 + 2B_{12} uv - 2 \frac{A_{13}}{\lambda_1} uw - 2 \frac{A_{14}}{\lambda_0} ur - 2 \frac{A_{23}}{\lambda_1} vw - 2 \frac{A_{24}}{\lambda_0} vr = 0, \end{array} \right.$$

et celles des lignes nodales sont

$$(6) \quad \left\{ \begin{array}{l} (\Gamma_0) \quad (A_{11} + \lambda_0 B_{11}) u^2 + (A_{22} + \lambda_0 B_{22}) v^2 + 2(A_{12} + \lambda_0 B_{12}) uv \\ \quad + 2 A_{13} \left(1 - \frac{\lambda_0}{\lambda_1}\right) uw + 2 A_{23} \left(1 - \frac{\lambda_0}{\lambda_1}\right) vw \end{array} \right\} = 0, \\ \left\{ \begin{array}{l} (\Gamma_1) \quad (A_{11} + \lambda_1 B_{11}) u^2 + (A_{22} + \lambda_1 B_{22}) v^2 + 2(A_{12} + \lambda_1 B_{12}) uv \\ \quad + 2 A_{14} \left(1 - \frac{\lambda_1}{\lambda_0}\right) ur + 2 A_{24} \left(1 - \frac{\lambda_1}{\lambda_0}\right) vr \end{array} \right\} = 0.$$

On constate déjà qu'un plan quelconque, passant par la

droite AB, touche les deux surfaces (S) et (T); la droite AB est donc une génératrice commune à ces deux surfaces.

La droite AB ($u=0, v=0$) touche les deux coniques Γ_0 et Γ_1 , et les points de contact sont respectivement

$$(7) \quad A_{13}u + A_{23}v = 0, \quad A_{14}u + A_{24}v = 0.$$

Or ces deux points ne peuvent pas coïncider, car, pour que la coïncidence ait lieu il faudrait que l'on eût :

$$A_{13}A_{24} - A_{23}A_{14} = 0,$$

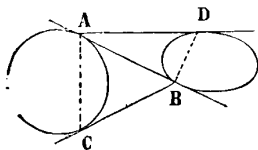
l'équation en λ aurait alors des racines nulles et infinies.

Nous pouvons donc prendre les points (7) pour les sommets A et B du tétraèdre de référence, ce qui revient à supposer

$$(8) \quad A_{23} = 0, \quad A_{14} = 0;$$

les équations des lignes nodales sont alors

$$(9) \quad \left\{ \begin{array}{l} (\Gamma_0) (A_{11} + \lambda_0 B_{11})u^2 + (A_{22} + \lambda_0 B_{22})v^2 + 2(A_{12} + \lambda_0 B_{12})uv + 2A_{13} \left(1 - \frac{\lambda_0}{\lambda_1}\right)vw = 1 \\ (\Gamma_1) (A_{11} + \lambda_1 B_{11})u^2 + (A_{22} + \lambda_1 B_{22})v^2 + 2(A_{12} + \lambda_1 B_{12})uv + 2A_{24} \left(1 - \frac{\lambda_1}{\lambda_0}\right)vr = 1 \end{array} \right.$$



Maintenant nous choisirons, pour arête AC, la polaire du point B par rapport à la conique (Γ_0), et, pour sommet C, le point de contact de la seconde tangente menée du sommet B à cette conique. Or le pôle de la droite AC par rapport à la conique Γ_0 est

$$f'_v = 0, \text{ ou } (A_{22} + \lambda_0 B_{22})v + (A_{12} + \lambda_0 B_{12})u = 0,$$

ce point devant coïncider avec le sommet B, nous aurons

$$(10) \quad A_{12} + \lambda_0 B_{12} = 0.$$

D'ailleurs le point de contact de la tangente BC est

$$f'_u = 0, \text{ ou } (A_{11} + \lambda_0 B_{11}) u + A_{13} \left(1 - \frac{\lambda_0}{\lambda_1}\right) w = 0;$$

ce point devant coïncider avec le sommet C, nous aurons

$$(11) \quad A_{11} + \lambda_0 B_{11} = 0$$

Nous choisirons de même, pour arête BD, la polaire du point A par rapport à la conique (Γ_1) , et, pour sommet D, le point de contact de la seconde tangente menée du sommet A à cette conique. Or le pôle de la droite BD, par rapport à la conique Γ_1 , est

$$f'_u = 0, \text{ ou } (A_{11} + \lambda_1 B_{11}) u + (A_{12} + \lambda_1 B_{12}) v = 0;$$

ce point devant coïncider avec le sommet A, on aura

$$(12) \quad A_{12} + \lambda_1 B_{12} = 0.$$

D'ailleurs, le point de contact de la tangente AD est

$$f'_v = 0, \text{ ou } (A_{22} + \lambda_1 B_{22}) v + A_{24} \left(1 - \frac{\lambda_1}{\lambda_0}\right) r = 0;$$

ce point devant coïncider avec le sommet D, nous aurons

$$(13) \quad A_{22} + \lambda_1 B_{22} = 0.$$

La comparaison des deux égalités (10) et (12) donne

$$(14) \quad A_{12} = 0, \quad B_{12} = 0.$$

Eu égard aux relations (8), (11), (13) et (14), les équations (5) des deux surfaces (S) et (T) deviennent

$$(15) \quad \begin{cases} A_{11} u^2 + A_{22} v^2 + 2 A_{13} u w + 2 A_{24} v r = 0, \\ + \frac{A_{11}}{\lambda_0} u^2 + \frac{A_{22}}{\lambda_1} v^2 + 2 \frac{A_{13}}{\lambda_1} u w + 2 \frac{A_{24}}{\lambda_0} v r = 0. \end{cases}$$

24. Ainsi, dans le cas étudié, les *équations tangentielles* des deux surfaces S et T peuvent se ramener à la forme définitive

$$(16) \quad \left\{ \begin{array}{l} (S) \quad a u^2 + 2 v r + b v^2 + 2 c u w = 0, \\ (T) \quad m(a u^2 + 2 v r) + b v^2 + 2 c u w = 0. \end{array} \right.$$

Les équations des deux lignes nodales sont alors

$$(17) \quad \left\{ \begin{array}{l} (\Gamma_0) \quad b v^2 + 2 c u w = 0, \\ (\Gamma_1) \quad a u^2 + 2 v r = 0. \end{array} \right.$$

Les *équations ponctuelles* des deux surfaces (S) et (T) sont

$$(18) \quad \left\{ \begin{array}{l} (S) \quad b t^2 + \frac{a}{c^2} z^2 - \frac{2}{c} x z - 2 y t = 0, \\ (T) \quad m b t^2 + \frac{a}{m^2 c^2} z^2 - \frac{2}{m c} x z - 2 y t = 0; \end{array} \right.$$

on trouve pour les équations des deux cônes, passant par la courbe d'intersection de ces deux surfaces :

$$(19) \quad \left\{ \begin{array}{l} (C_0) \quad (m+1) b t^2 - \frac{a}{m c^2} z^2 - 2 y t = 0, \\ (C_1) \quad m b c t^2 - a \frac{m+1}{m c} z^2 + 2 x z = 0. \end{array} \right.$$

Ces équations mettent en évidence les diverses propositions énoncées au n^o [20].

Il nous reste à démontrer que la développable, proprement dite, circonscrite aux deux surfaces (S) et (T) est de 3^e classe et de 4^e ordre.

25. La développable circonscrite aux deux surfaces (S) et (T) peut être définie par les deux équations tangentielles

$$(IV) \quad \left\{ \begin{array}{l} a u^2 + 2 v r + b v^2 + 2 c u w = 0, \\ m(a u^2 + 2 v r) + b v^2 + 2 c u w = 0; \end{array} \right.$$

ou encore par les suivantes :

$$(IV \text{ bis}) \quad \begin{cases} a u^2 + 2 v r = 0, \\ b v^2 + 2 u w = 0. \end{cases}$$

Un plan quelconque, passant par A B, touche les deux surfaces (S) et (T) en des points situés sur A B; mais ces plans ne font pas partie de la développable proprement dite circonscrite aux deux surfaces; nous devons donc faire abstraction de ces plans dans la génération de la développable.

La développable Σ est de 3^e classe.

Soit, en effet, un point arbitrairement choisi

$$(5) \quad M u + N v + P w + Q r = 0;$$

les plans tangents, menés par ce point, seront déterminés par les trois équations (5) et (IV bis); or ce système peut s'écrire

$$\begin{cases} r = -\frac{a}{2} \frac{u^2}{v}, & w = -\frac{b}{2} \frac{v^2}{u} \\ M u^2 v + N u v^2 - \frac{P b}{2} v^3 - \frac{Q a}{2} u^3 = 0; \end{cases}$$

le nombre des solutions est visiblement égal à trois; on a fait abstraction de la solution ($u = 0, v = 0, P w + Q r = 0$), laquelle donne un plan passant par la droite A B.

La développable Σ est de 4^e ordre.

Le procédé le plus simple, pour établir cette proposition, est de chercher l'équation ponctuelle de la développable; je renverrai, pour cela, au chapitre qui traite de cette surface.

On y constatera alors que les coniques inscrites (Γ_0) et (Γ_1) ne sont plus des lignes nodales proprement dites.

§ VI.

L'ÉQUATION EN λ A QUATRE RACINES ÉGALES.

26. 1^{er} CAS. LA LIGNE NODALE, CORRESPONDANT A LA RACINE QUADRUPLE, EST UNE CONIQUE PROPREMENT DITE.

Les deux surfaces (S) et (T) ont une génératrice commune AB, et se coupent suivant une cubique gauche touchant en un point A la génératrice commune. Le plan ABC de la ligne nodale passe par la droite AB et touche au seul point A les surfaces (S) et (T). Le cône unique, passant par la courbe d'intersection des deux surfaces, a son sommet en A et touche le plan ABC suivant l'arête AB.

La développable proprement dite, circonscrite aux deux surfaces (S) et (T), est de 3^e classe et de 4^e ordre ; elle est identique avec la développable trouvée dans le § V.

27. 2^e CAS. LA LIGNE NODALE, CORRESPONDANT A LA RACINE QUADRUPLE, SE RÉDUIT A UN SYSTÈME DE DEUX POINTS QUELCONQUES.

« Soient A et B les deux points qui constituent la ligne » nodale.

» 1^o La droite AB n'appartient pas aux deux surfaces (S) » et (T) ; ces deux surfaces se coupent suivant deux courbes » planes ; une de ces courbes se compose de deux droites qui » se rencontrent sur la seconde courbe plane commune. La » développable circonscrite aux deux surfaces (S) et (T) se » compose de deux cônes : le premier cône se réduit aux deux

» droites qui constituent la première section plane commune ;
» le second est un cône proprement dit. Les plans des courbes
» de contact de ce cône avec les surfaces (S) et (T) passent
» par l'intersection des plans des deux courbes communes ;
» ces quatre plans forment un système harmonique.

» II^o La droite AB appartient aux deux surfaces (S) et (T) ;
» les deux surfaces se *raccordent* alors suivant AB ; elles ont
» en outre, en commun, deux autres droites, AC et BD,
» suivant lesquelles elles ne se raccordent pas. Un plan quel-
» conque passant par A ou B, coupe les deux surfaces suivant
» des coniques ayant un contact du second ordre. La déve-
» loppable circonscrite se réduit alors aux deux systèmes de
» droites (AB, AC), (BA, BD), c'est-à-dire que tout plan,
» passant par une quelconque de ces droites, touche à la fois
» les deux surfaces.

28. 3^e CAS. LA LIGNE NODALE, CORRESPONDANT A LA RACINE
QUADRUPLE, SE RÉDUIT A DEUX POINTS COÏNCIDENTS.

« Si A est le point avec lequel coïncident les deux points
» de la ligne nodale, les deux surfaces (S) et (T) se RACCORDENT
» suivant deux droites AB et AC passant par le point A.
» Tout plan, passant par le point A, coupe les surfaces sui-
» vant deux coniques ayant en A un contact du 3^e ordre,
» elles touchent en A le plan ABC. La développable circons-
» crite se compose des deux droites AB et AC ; tout plan,
» passant par une de ces droites, touche les deux surfaces
» en un même point.

29. 1^{er} CAS. Prenons le plan de la ligne nodale pour face ABC
du tétraèdre de référence, les équations des deux surfaces se

ramèneront à la forme :

$$(1) \begin{cases} (S) & A_{11} u^2 + A_{22} v^2 + A_{33} w^2 + A_{44} r^2 + 2 A_{12} uv + 2 A_{13} uw + 2 A_{14} ur + 2 A_{23} vw + 2 A_{24} vr + 2 A_{34} wr = 0, \\ (T) & B_{11} u^2 + B_{22} v^2 + B_{33} w^2 + A_{44} r^2 + 2 B_{12} uv + 2 B_{13} uw + 2 A_{14} ur + 2 B_{23} vw + 2 A_{24} vr + 2 A_{34} wr = 0; \end{cases}$$

celle de la ligne nodale sera

$$(2) \quad (\Gamma_0) \quad \frac{(B_{11} - A_{11})}{a_{11}} u^2 + \frac{(B_{22} - A_{22})}{a_{22}} v^2 + \frac{(B_{33} - A_{33})}{a_{33}} w^2 + \frac{(B_{12} - A_{12})}{a_{12}} uv + 2 \frac{(B_{13} - A_{13})}{a_{13}} uw + 2 \frac{(B_{23} - A_{23})}{a_{23}} vw = 0;$$

et l'équation en λ devient

$$(3) \quad (\lambda + 1) \begin{vmatrix} B_{11} + \lambda A_{11} & B_{12} + \lambda A_{12} & B_{13} + \lambda A_{13} & A_{14} (\lambda + 1) \\ B_{21} + \lambda A_{21} & B_{22} + \lambda A_{22} & B_{23} + \lambda A_{23} & A_{24} (\lambda + 1) \\ B_{31} + \lambda A_{31} & B_{32} + \lambda A_{32} & B_{33} + \lambda A_{33} & A_{34} (\lambda + 1) \\ A_{41} & A_{42} & A_{43} & A_{44} \end{vmatrix} = 0.$$

Si l'on exprime que l'équation (3) admet encore la racine -1 , on trouve : (4) $A_{44} = 0$,
car la ligne nodale doit être une conique proprement dite.

Le plan ABC ($u = 0, v = 0, w = 0$) touche alors les deux surfaces et le point de contact commun est

$$f'_r = 0, \text{ ou } A_{14} u + A_{24} v + A_{34} w = 0;$$

nous le prendrons pour sommet A, ce qui revient à supposer

$$(5) \quad A_{24} = 0, \quad A_{34} = 0, \quad A_{14} \geq 0.$$

L'équation en λ est maintenant

$$(6) \quad (\lambda + 1)^2 \left[(B_{22} + \lambda B_{22}) (B_{33} + \lambda A_{33}) - (B_{23} + \lambda A_{23})^2 \right] = 0.$$

Ecrivons que le second facteur s'annule pour $\lambda = -1$, il vient

$$(7) \quad a_{22} a_{33} - a_{23}^2 = 0;$$

la relation (7) exprime que le point A ou ($u=0$) est situé sur la conique (Γ_0).

Prenons, pour arête AB, la tangente en A à cette conique; son équation (2) devra être vérifiée lorsqu'on y fera $u=0, v=0$; ce qui donnera, eu égard à la relation (7) :

$$(8) \quad B_{33} = A_{33}, \quad B_{23} = A_{23}.$$

L'équation en λ devient alors

$$(9) \quad (\lambda + 1)^3 \left[A_{33} (B_{22} + \lambda A_{22}) - A_{23}^2 (\lambda + 1) \right] = 0.$$

Ecrivons enfin que le second facteur s'annule pour $\lambda = -1$, il vient

$$A_{33} (B_{22} - A_{22}) = 0;$$

mais on ne peut supposer $B_{22} = A_{22}$, car la ligne nodale se réduirait à deux points; on aura donc

$$(10) \quad A_{33} = 0, \quad \text{d'où} \quad B_{33} = 0.$$

30. Eu égard aux relations (4), (5), (8) et (10), les équations (1) des deux surfaces se réduiront à la forme

$$(11) \quad \begin{aligned} (S) \quad & a u^2 + b v^2 + 2cuv + 2duw + 2evw + 2ur = 0, \\ (T) \quad & a_1 u^2 + b_1 v^2 + 2c_1 uv + 2duw + 2evw + 2ur = 0; \end{aligned}$$

et l'équation de la ligne nodale est

$$(12) \quad (\Gamma_0) \quad (a-a_1)u^2 + (b-b_1)v^2 + 2(c-c_1)uv + 2(d-d_1)uw = 0.$$

Le plan ABC coupe les deux surfaces (S) et (T) suivant deux droites ; une de ces droites est la ligne AB commune aux deux surfaces ; l'autre droite est différente pour chacune des surfaces. Pour déterminer ces droites, nous chercherons les plans tangents communs à la surface S, par exemple, et à la première polaire (ou point polaire) du plan ABC. L'équation de ce point polaire est

$$S'_r = 0, \text{ ou } u = 0;$$

de sorte que les plans tangents à la surface (S), aux points où elle est rencontrée par le plan ABC, sont définis par les deux équations

$$u = 0, \quad bv^2 + 2evw = 0.$$

On a ainsi la droite AB, puis la seconde droite

$$(13) \quad u = 0, \quad bv + 2ew = 0.$$

On trouvera de même que le plan ABC coupe la surface (T) suivant la droite AB et suivant une deuxième droite définie par les équations

$$(14) \quad u = 0, \quad b_1v + 2ew = 0.$$

Les deux droites (13) et (14) sont évidemment distinctes.

Nous prendrons la droite (13) pour arête AC ; pour sommet C, le second point où cette droite rencontre la conique (Γ_0) ; et pour arête CB, la tangente en C.

La droite (13) devant coïncider avec l'arête AC, on aura

$$(15) \quad b = 0;$$

le pôle de AC, par rapport à (Γ_0), c'est-à-dire

$$f'_v = 0, \text{ ou } (b-b_1)v + (c-c_1)u = 0$$

devant coïncider avec le sommet B, on aura

$$(16) \quad c - c_1 = 0;$$

enfin, le point de contact de la tangente BC, savoir

$$f'_u = 0 \quad \text{ou} \quad (a - a_1)u + (d - d_1)w = 0;$$

doit coïncider avec le sommet C, nous aurons donc

$$(17) \quad a - a_1 = 0.$$

D'après cela, les équations des surfaces (S) et (T) et de la conique (Γ_0) se réduisent à

$$(18) \quad \left\{ \begin{array}{l} \text{(S)} \quad au^2 + 2cv + 2duw + 2evw + 2ur = 0, \\ \text{(S)} \quad au^2 + b_1v^2 + 2cuv + 2d_1uw + 2evw + 2ur = 0, \end{array} \right.$$

$$(19) \quad (\Gamma_0) \quad b_1v^2 + 2(d_1 - d)uw = 0.$$

Nous avons choisi les trois sommets A, B, C, du tétraèdre de référence, mais le sommet D est complètement indéterminé.

Remarquons que les plans tangents, qu'on peut mener par la droite BC aux deux surfaces (S) et (T), sont les mêmes et sont définis par les équations

$$(20) \quad v = 0, \quad w = 0, \quad au^2 + 2ur = 0;$$

un de ces plans est le plan ABC; quant à l'autre, essentiellement distinct du premier, nous pourrions le choisir pour face BCD du tétraèdre de référence, ce qui revient à supposer

$$(21) \quad a = 0.$$

D'ailleurs les points de contact du plan BCD avec chacune des surfaces (S) et (T) sont respectivement

$$cv + dw + r = 0, \quad cv + d_1w + r = 0;$$

nous prendrons le premier de ces points, qui se trouve naturel-

lement dans le plan BCD, pour sommet D du tétraèdre, c'est-à-dire que nous ferons

$$(22) \quad c = 0, \quad d = 0.$$

31. D'après le choix qui précède, les *équations tangentielles* des deux surfaces (S) et (T) se ramèneront à la forme

$$(23) \quad \begin{aligned} \text{(S)} \quad & evw + ur = 0 \\ \text{(T)} \quad & b_1 v^3 + 2d_1 uw + 2evw + 2ur = 0. \end{aligned}$$

Les *équations ponctuelles* de ces deux surfaces seront

$$(24) \quad \begin{aligned} \text{(S)} \quad & yz + ext = 0, \\ \text{(T)} \quad & b_1 d_1^2 t^2 + b_1 z^2 - 2b_1 d_1 zt + 2d_1 eyt - 2eyz - 2e^2 xt = 0. \end{aligned}$$

Ces équations nous permettent de constater immédiatement les propositions énoncées au n° [26].

32. La *développable circonscrite aux deux surfaces (S) et (T) peut être définie par les deux équations tangentielles*

$$(V) \quad \left\{ \begin{aligned} evw + ur &= 0, \\ b_1 v^3 + 2d_1 uw + 2(evw + ur) &= 0; \end{aligned} \right.$$

ou encore par les deux suivantes :

$$(V \text{ bis}) \quad \left\{ \begin{aligned} bv^3 + uw &= 0, \\ evw + ur &= 0. \end{aligned} \right.$$

Les deux dernières équations donnent lieu aux deux suivantes :

$$(V \text{ ter}) \quad \left\{ \begin{aligned} bv^3 + 2uw &= 0, \\ \frac{2e}{b} w^2 - vr &= 0. \end{aligned} \right.$$

Or, si l'on change u en w , et inversement, les équations (V ter) se ramènent identiquement à la forme des équations

(IV bis) n° [25] ; donc

La développable, trouvée dans le paragraphe actuel, est identique, quant à la forme, avec la développable trouvée dans le paragraphe précédent (§ V).

33. REMARQUE. — Nous venons de voir que la développable de 3^e classe et de 4^e ordre pouvait être définie de deux manières différentes ; savoir, par les équations

$$(\Sigma) \quad (1) \quad \left\{ \begin{array}{l} bv^3 + 2uw = 0, \\ ew^3 - \frac{b}{2}vr = 0, \end{array} \right.$$

ou bien par les équations

$$(\Sigma) \quad (2) \quad \left\{ \begin{array}{l} bv^3 + 2uw = 0, \\ evw + ur = 0. \end{array} \right.$$

Les deux développables sont identiques ; mais les deux surfaces (S) et (T), qui ont servi à les déterminer, ont une situation relative différente.

Dans le cas du paragraphe V, les deux surfaces (S) et (T) ont une génératrice commune, se touchent en deux points distincts sur cette génératrice, et se coupent suivant une cubique gauche qui coupe en ces deux points la génératrice commune.

Dans le cas du paragraphe VI, les deux surfaces (S) et (T) ont encore une génératrice commune, mais se touchent en un seul point sur cette génératrice, et se coupent suivant une cubique gauche touchant au point en question la génératrice commune.

Maintenant il nous faut expliquer pourquoi, dans le premier cas, nous avons trouvé deux coniques inscrites, tandis que, dans le second cas, nous n'en avons rencontré qu'une seule.

Pour déterminer ces coniques, nous avons pris l'équation tangentielle des surfaces du second ordre touchant *tous les*

plans tangents communs aux deux surfaces (S) et (T), puis nous avons exprimé que la surface qu'elle représente se réduit à une courbe plane. Par conséquent, la surface considérée touche, non-seulement les plans tangents à la développable proprement dite (lorsqu'on fait abstraction de la génératrice commune), mais encore tous les plans passant par la génératrice commune aux deux surfaces (S) et (T); il doit en être de même des coniques inscrites que nous voulons déterminer.

Une conique, touchant tous ces plans, doit nécessairement se trouver dans un plan passant par la génératrice commune et toucher elle-même cette génératrice; le plan de cette conique se distinguera des autres en ce qu'il touche les deux surfaces (S) et (T) au même point. Par conséquent, nous devons trouver deux coniques lorsque les deux surfaces se toucheront en deux points: c'est le premier cas; et nous n'en trouverons qu'une seule, lorsque les deux surfaces ne se toucheront qu'en un seul point: c'est le second cas.

§ VII.

L'ÉQUATION EN λ A DES RACINES NULLES OU INFINIES.

34. Pour ne pas compliquer inutilement la discussion précédente, j'ai laissé de côté tous les cas où l'équation en λ pouvait avoir des racines nulles ou infinies; je vais revenir maintenant sur ces cas particuliers et constater qu'ils ne donnent pas lieu à des développables circonscrites différentes de celles que nous avons déjà rencontrées.

Cependant je ne ferai qu'énoncer les résultats; la marche à suivre est tout-à-fait semblable à celle qui a été développée dans le paragraphe précédent, et les calculs de réduction sont seulement un peu plus simples.

25. 1°. L'ÉQUATION EN λ A DES RACINES NULLES SEULEMENT.

1° *L'équation en λ a une seule racine nulle.*

« Une des surfaces est alors une conique proprement dite ,
» et le plan de cette conique ne touche pas la seconde surface. »

Il y aura à distinguer trois cas, suivant que les trois autres racines (différentes de zéro) sont inégales, ou que deux sont égales, ou que les trois sont égales. On retrouvera ainsi les développables des § II, § III et § IV.

2° *L'équation en λ a deux racines nulles.*

Une des surfaces, S par exemple, est une conique.

Si la surface S est une conique proprement dite, son plan touche la seconde surface. On aura à distinguer deux cas, suivant que les autres racines (différentes de zéro) sont inégales, ou suivant qu'elles sont égales. On retrouvera ainsi les développables des § III et § V.

Si la surface S se réduit à deux points distincts, on n'aura plus une développable proprement dite.

3° *L'équation en λ a trois racines nulles.*

Une des surfaces, S par exemple, est une conique.

Si la surface S est une conique proprement dite, son plan touche la seconde surface et la conique passe par le point de contact. On retrouvera la développable du § IV.

Si la surface S se réduit à deux points distincts, la droite qui les joint touche la seconde surface; on n'a plus alors une développable proprement dite.

Si la surface S se réduit à deux points coïncidents, ce point n'appartient pas à la seconde surface; il n'y a plus de développable proprement dite.

4° *L'équation en λ a quatre racines nulles.*

Si la surface S est une conique proprement dite, cette conique touche la seconde surface, et la tangente appartient à cette surface ; on retrouve la développable du § VI.

Les cas où la surface S se réduit à deux points distincts, ou bien à deux points coïncidents, ne donnent plus lieu à une développable proprement dite.

REMARQUE. Les conclusions sont les mêmes si l'équation en λ admet des racines infinies seulement.

36. II° L'ÉQUATION EN λ A DES RACINES NULLES ET DES RACINES INFINIES.

1° *L'équation en λ a une racine nulle et une racine infinie.*

Les deux surfaces (S) et (T) se réduisent à deux coniques proprement dites.

Si les deux autres racines (différentes de zéro) sont inégales, on retrouve la développable du § II ; si les deux autres racines sont égales, on retrouve la développable du § III. Dans ce dernier cas, il peut arriver que la conique correspondant à la racine double se réduise à deux points distincts, on n'a plus alors de développable proprement dite.

2° *L'équation en λ a deux racines nulles et une racine infinie.*

La surface (S) (correspondant à la racine nulle) est une conique proprement dite ou un système de deux points ; la surface (T) (correspondant à la racine infinie) est une conique proprement dite.

Si la surface (S) est une conique proprement dite, on retrouve la développable du § III.

Il n'y a plus de développable proprement dite si la surface (S) se réduit à deux points distincts.

Les conclusions sont les mêmes si l'équation en λ admet deux racines infinies et une racine nulle.

3° L'équation en λ a trois racines nulles et une racine infinie

La surface (T) (correspondant à la racine infinie) est une conique proprement dite. Si la surface (S) (correspondant à la racine nulle) est une conique proprement dite, on retrouve la développable du § IV.

Lorsque la surface (S) se réduit à deux points distincts, ou bien à deux points coïncidents, on n'a plus de développable proprement dite.

Les conclusions sont les mêmes lorsque l'équation en λ admet trois racines infinies et une racine nulle.

4° L'équation en λ a deux racines nulles et deux racines infinies.

Lorsque les deux surfaces (S) et (T) sont des coniques proprement dites, on retrouve la développable du § V.

Il n'y a plus de développable proprement dite lorsque l'une de ces surfaces, ou toutes deux, se réduisent à un système de deux points.

OBSERVATION. On voit que ce paragraphe renferme des cas très-nombreux, et que la discussion complète serait fort longue. D'ailleurs, les cas qui donnent lieu à une développable proprement dite sont indiqués par la discussion générale elle-même, car on constate, d'après les équations (I bis) n° [6], (II bis) n° [12], (III bis) n° [19], (IV bis) n° [25], (V bis) n° [32], que ces développables sont définies par des coniques. Quant aux autres cas, ils n'offrent pas un très-grand intérêt.

37. III°. CAS OU L'ÉQUATION EN λ SE RÉDUIT A UNE IDENTITÉ.

L'équation en λ se réduit à une identité dans les cas suivants :

1° Lorsque les deux surfaces (S) et (T) se réduisent à deux coniques proprement dites qui se touchent, les plans de ces coniques étant distincts.

2° Lorsque les deux surfaces (S) et (T) se réduisent à deux coniques situées dans le même plan.

3° Lorsqu'une des surfaces est une conique proprement dite, et que l'autre surface se réduit à deux points dont l'un est sur la conique.

4° Lorsque les deux surfaces se réduisent à deux systèmes de deux points et que les droites, qui joignent les points de chaque système, se rencontrent.

§ VII.

RÉSUMÉ.

38. La discussion que nous venons de faire nous conduit donc à la proposition suivante :

Il y a quatre genres de développables, proprement dites, circonscrites à deux surfaces du second ordre.

1° Une développable de 3° classe et de 4° ordre.

Cette développable est circonscrite à deux surfaces du second ordre ayant une génératrice commune et se touchant, soit en deux points distincts, soit en deux points coïncidents, sur cette génératrice; ces deux surfaces se coupent alors suivant une cubique gauche, laquelle rencontre, en deux points, la génératrice commune ou la touche suivant que les deux surfaces du second ordre se touchent en deux points distincts ou en deux points coïncidents.

Les équations tangentielles de cette surface peuvent se ramener à la forme

$$(\Sigma) \quad (I) \quad \left\{ \begin{array}{l} a u^2 + 2 v r = 0, \\ b v^2 + 2 u w = 0. \end{array} \right.$$

II° Une développable de 4^e classe et de 5^e ordre.

Cette développable est circonscrite à deux surfaces du second ordre qui ont un contact stationnaire, c'est-à-dire qui se coupent suivant une courbe gauche du 4^e ordre ayant un point double de rebroussement.

Les équations tangentielles de cette développable circonscrite peuvent se ramener à la forme

$$(\Sigma_1) \quad (II) \quad \left\{ \begin{array}{l} a u^2 + 2 v r = 0, \\ b w^2 + 2 u v = 0. \end{array} \right.$$

III° Une développable de 4^e classe et de 6^e ordre.

Cette développable est circonscrite à deux surfaces du second ordre qui ont un contact simple, c'est-à-dire qui se coupent suivant une courbe gauche du 4^e ordre ayant un point double ordinaire.

Les équations tangentielles de cette développable peuvent se réduire à la forme

$$(\Sigma_2) \quad (III) \quad \left\{ \begin{array}{l} a_1 u^2 + a_2 v^2 + 2 u r = 0, \\ b_1 u^2 + b_2 w^2 + 2 u r = 0. \end{array} \right.$$

IV° Une développable de 4^e classe et de 8^e ordre.

Cette développable est circonscrite à deux surfaces du second ordre qui se coupent suivant une courbe du 4^e ordre n'ayant pas de point double.

Les équations tangentielles de cette développable peuvent se ramener à la forme

$$(\Sigma_3) \quad (IV) \quad \left\{ \begin{array}{l} a_1 u^2 + a_2 v^2 + a_3 w^2 = 0, \\ b_1 u^2 + b_2 v^2 + b_3 r^2 = 0. \end{array} \right.$$

39. Les modes de génération, qui viennent d'être indiqués pour chacune de ces développables, sont caractéristiques et découlent naturellement de la discussion de l'équation en λ ; les équations réduites que je viens de rappeler conduisent visiblement à d'autres modes de génération également simples. Mais je n'insisterai pas, pour l'instant, sur ce sujet; il sera mieux à sa place dans l'étude particulière de chacune de ces développables.

40. Je terminerai ces préliminaires par l'indication d'une méthode qui permet de déterminer, dans un cas quelconque, l'équation ponctuelle de la développable circonscrite à deux surfaces du second ordre.

Soient données les *équations tangentielles* de deux surfaces du second ordre

$$(1) \quad \left\{ \begin{array}{l} (S) \quad A_{11} u^2 + A_{22} v^2 + \dots + 2 A_{34} w r = 0, \\ (T) \quad B_{11} u^2 + B_{22} v^2 + \dots + 2 B_{34} w r = 0; \end{array} \right.$$

ces deux équations définissent la développable circonscrite; si l'on se donnait les *équations ponctuelles* des deux surfaces (S) et (T), on en conclurait, par les méthodes connues, les équations tangentielles (1).

L'équation

$$(2) \quad (S) \quad (A_{11} + \lambda B_{11}) u^2 + (A_{22} + \lambda B_{22}) v^2 + \dots + 2(A_{34} + \lambda B_{34}) w r = 0,$$

représentera une surface quelconque du second ordre inscrite

dans la développable circonscrite aux deux surfaces (S) et (T); cette développable est donc l'enveloppe des surfaces (2). Pour trouver cette enveloppe en coordonnées ponctuelles, nous chercherons l'équation ponctuelle de la surface (2); cette équation ponctuelle est :

$$(2 \text{ bis}) \quad (S_1) \quad \begin{vmatrix} A_{11} + \lambda B_{11} & A_{12} + \lambda B_{12} & A_{13} + \lambda B_{13} & A_{14} + \lambda B_{14} & x \\ A_{21} + \lambda B_{21} & A_{22} + \lambda B_{22} & A_{23} + \lambda B_{23} & A_{24} + \lambda B_{24} & y \\ A_{31} + \lambda B_{31} & A_{32} + \lambda B_{32} & A_{33} + \lambda B_{33} & A_{34} + \lambda B_{34} & z \\ A_{41} + \lambda B_{41} & A_{42} + \lambda B_{42} & A_{43} + \lambda B_{43} & A_{44} + \lambda B_{44} & t \\ x & y & z & t & 0 \end{vmatrix} = 0.$$

L'équation (2 bis) développée se présentera sous la forme :

$$(3) \quad \lambda^3 M + \lambda^2 N + \lambda P + Q = 0,$$

M, N, P, Q, étant des fonctions parfaitement déterminées de x, y, z, t . Or l'enveloppe des surfaces (3) est

$$(\Sigma) \quad (4) \quad (9MQ - NP)^2 = 4(N^2 - 3MP)(P^2 - 3NQ);$$

l'équation (4) sera l'équation ponctuelle de la développable Σ circonscrite aux deux surfaces (S) et (T).

LE DROIT DE SENNE

DANS LA CHATELLENIE DE LILLE

PAR M. TH. LEURIDAN,

Membre titulaire.

I.

Le droit de Senne consistait dans la connaissance et la correction de certains délits de mœurs et de certaines infractions aux lois de l'Église, notamment de l'adultère et de la transgression des dimanches et fêtes.

Le mot *Senne* est l'expression romane de Synode. Il désignait l'assemblée des curés du diocèse, réunis pour faire les règlements et statuts propres à maintenir la pureté des mœurs et la discipline ecclésiastique, ou constitués en cour pour juger et corriger les délits intéressant ces matières. Le glossaire de Du Cange produit des citations qui établissent cette acception originelle¹, qu'on retrouve dans le vieux terme flamand *seynt*,

¹ *Senne, vox gallica, synodus, unde Senne efformatum.*

Comme le Senne soit établi à la correction des crimes et réformation de mœurs. (*sub verbo Senne*).

Mais à ennuis, ou volontiers,

Convient au Sésne aler le prestre.

Icellui Piolet dist à l'exposant que sa femme avoit esté pour adultère rapportée au Senne.

Ils auroient esté citez et évoqués à comparoïr ce présent jourd'huy à huit heures du matin en la salle de l'official dudit Corbi², pour illec tenir senne, veoir et ouyr les statuts synodaulx (*sub verbo Synodus*).

synode, tribunal ecclésiastique; et dans *seyntschepenen*, échevins synodaux ¹.

Comment naquirent les cours ecclésiastiques et comment elles en vinrent à connaître d'affaires civiles, cela se découvre dans l'histoire. Indépendamment des causes spirituelles dont la décision leur appartenait de droit divin, les évêques, dans les premiers temps, étaient fréquemment appelés à juger, comme arbitres charitables, des contestations d'intérêt purement temporel. La sagesse et l'équité de leurs jugements leur concilièrent une si grande vénération que les empereurs et princes chrétiens les favorisèrent de tout leur pouvoir. Une loi de Constantin, insérée au code théodosien et rapportée par saint Ambroise, Sozomène et Eusèbe, voulait que les sentences des évêques fussent libres, d'une autorité plus grande que celles des autres juges et que les magistrats en assurassent l'exécution ². Suivant une disposition de cette loi rapportée plus tard dans les capitulaires, si l'une des parties déclarait vouloir se soumettre au jugement de l'évêque, l'autre était obligée de s'y soumettre aussi, quelle que fût la nature de la cause et lors même que le litige aurait été commencé devant un autre juge ³.

La juridiction épiscopale s'étendant progressivement, les prélats furent bientôt forcés d'en partager le fardeau avec des membres distingués de leur clergé. Il en était ainsi déjà au temps du pape saint Grégoire qui nous apprend que les premiers pasteurs ne pouvant suffire à tout par eux-mêmes, s'adjoignaient des prêtres, des coopérateurs de leur ministère, pour informer des désordres de mœurs, juger et punir les coupables.

L'Église acquit ainsi des tribunaux avec l'appareil et les for-

¹ *L'officialité et les échevins synodaux à Anvers*, par M. Louis Torfs. (Académie d'archéologie de Belgique), 1867.

² Laferrière. *Histoire du droit français*, t. II, p. 622.

³ *Capitularium liber sextus*, cccclxvi.

mes judiciaires, et la juridiction contentieuse des évêques, déléguée enfin aux officialités, embrassa non seulement les causes purement spirituelles, mais aussi les affaires temporelles successivement tombées dans le domaine du juge ecclésiastique et en particulier certaines matières criminelles qui tiennent à la fois de l'ordre civil et de l'ordre spirituel, comme l'adultère, la fornication, la transgression des dimanches et fêtes, l'usure, etc.

Pour les premières, cette juridiction dérivait de la mission dont Jésus-Christ a investi ses ministres ; pour les autres, elle était, selon les légistes, de droit purement humain, l'Église ne l'ayant reçue qu'à titre de concession et ne la conservant que comme privilège¹. J'abandonne aux théologiens la discussion de ce point, mais je retiens l'aveu de concessions et de privilèges d'ailleurs constants, et par eux j'établis qu'au moins il y avait délégation de la puissance publique au juge ecclésiastique et que les officialités siégeaient et prononçaient en vertu du même pouvoir que les autres tribunaux. Ce qui est d'ailleurs de l'histoire, c'est que les institutions propres à l'Église furent, au moyen-âge, relativement plus parfaites que celles de la société civile, et que les formes judiciaires durent leurs meilleurs progrès aux tribunaux ecclésiastiques dont l'action se substituait à celle des juges séculiers.

Cette délégation, toutefois, ne constituait qu'un état précaire si les souverains peuvent toujours mettre des bornes aux grâces qu'ils ont accordées, et en effet, elle ne se maintint ni générale ni entière. La juridiction épiscopale fut souvent contestée par la puissance temporelle qui, devenue plus susceptible en face de l'organisation des officialités, cessa de livrer ou revendiqua ses droits de justice surtout en matières criminelles. La correc

¹ Encyclopédie méthodique, Jurisprudence, au mot *Jurisdiction ecclésiastique*. — Voir aussi de Héricourt, *Lois ecclésiastiques de France*.

tion des délits énumérés plus haut et pour lesquels les cours ecclésiastiques soutenaient toujours leur compétence, leur avait échappé en plusieurs lieux dès le XIV^e siècle.

A cette époque, les légistes français s'entendaient avec les seigneurs pour entraver partout où ils pouvaient l'action des cours ecclésiastiques. En 1329, Philippe de Valois assembla les évêques et les magistrats pour conférer en sa présence sur les plaintes mutuelles qui se répandaient de la part des officiaux de l'Église et des officiers de justice. Pierre Roger, naguère évêque d'Arras, en ce moment archevêque élu de Sens, ensuite archevêque de Rouen, puis cardinal et enfin pape sous le nom de Clément VI, plaida avec l'évêque d'Autun la cause du clergé dans ces célèbres conférences. Les prélats prouvèrent que la puissance temporelle n'est nullement incompatible avec la juridiction spirituelle. « L'exercice de la juridiction temporelle en certains cas a été attribué aux ecclésiastiques par une coutume immémoriale dont les peuples sont les témoins et les garants. En cette matière, la concession des souverains, la possession de bonne foi, la prescription, tout concourt à montrer que la puissance spirituelle et la juridiction temporelle peuvent se trouver et se trouvent réunies dans l'Église et surtout dans l'Église Gallicane. Charlemagne, saint Louis, Philippe-le-Bel et ses trois fils ont laissé aux ecclésiastiques les droits dont ils étaient en possession. Ils les ont reconnus et confirmés. Ceserait aujourd'hui une source de murmures contre le prince régnant, une cause d'inimitié et d'aversion mutuelles, s'il voulait retirer les libertés accordées par ses ancêtres. » Mais si les prélats avaient fort à cœur de conserver l'exercice de la juridiction qu'on leur disputait, ils ne refusaient point après tout de corriger les abus qu'on pourrait y remarquer ¹.

¹ *Hist. de l'Église gallicane*, par les P. P. Longueval, Fontenay, etc., 17^e édit., p 155 et suiv.

Le Roi finit par assurer les évêques qu'il ne porterait nulle atteinte aux droits de l'Église. Néanmoins, en 1336, il défendait à l'évêque d'Amiens de connaître des faits d'adultère et d'infliger de ce chef, aux délinquants, des peines ou des amendes. Charles VI, en 1389, renouvela cette défense, menaçant l'évêque de la confiscation de ses biens temporels ¹. La compétence de l'official, dans ces affaires, semble n'avoir plus été, dès lors, reconnue en France que par rapport aux clercs tonsurés; du moins le Parlement de Paris en jugea ainsi dans un procès entre le Magistrat et l'évêque de Tournai. Par sa sentence du 20 mai 1396, il donna gain de cause au Magistrat, en décidant que celui-ci était en droit de connaître de tous les faits concernant les clercs mariés, en tant que ces faits ressortissaient de la juridiction temporelle. Quant à l'évêque, il pouvait en user comme de coutume dans les affaires criminelles concernant les clercs portant l'habit et la tonsure de prêtre ².

En France, dit d'une façon un peu raide l'avocat Guy du Rousseaud de La Combe, nous rejetons la doctrine des docteurs ultramontains et même de quelques anciens auteurs français imbus de leurs fausses maximes, qui tiennent que le juge d'Église doit connaître du crime d'adultère, et nous tenons pour maxime constante que ce crime est de la seule compétence du juge laïc, soit royal, soit haut-justicier ³. Cette maxime s'appuyait du reste sur les actes cités de 1336 et 1389.

¹ Guy du Rousseaud de la Combe. *Recueil de jurisprudence canonique et bénéficiale*, 2^e partie, p. 12 et 16.

² Ch. Mussely. *Inventaire des archives de la ville de Courtrai*, 1, 136. — L. Torfs. *L'officialité et les échevins de synodaux à Anvers*.

³ *Traité des matières criminelles*, p. 39.

II.

Dans la châtellenie de Lille, des seigneurs avaient suivi l'exemple donné d'en haut et profité de ces dispositions de leurs voisins pour étendre leur juridiction sur des cas que la coutume et une longue possession attribuaient à la cour ecclésiastique de Tournai. Quelques justices seigneuriales s'y étaient arrogé le droit de connaître des infractions à la foi conjugale et autres faits contre les mœurs et les prescriptions de l'Église, commis sur les terres de leur ressort, et, ce droit, elles le désignaient par le nom de *Senne* ou synode, c'est-à-dire par le nom de la cour qui en était originairement, légalement et comme naturellement investie.

Ce droit dit de *Senne*, conservant ainsi dans sa dénomination même la marque originelle d'un attribut des synodes, était donc véritablement ici le droit, conquis par les justices féodales, de se substituer à la cour synodale dans la connaissance et la correction d'une catégorie spéciale de délits ; le droit, disaient les seigneurs, d'exercer cette juridiction dans nos terres en telle franchise et forme qu'elle est exercée ailleurs par l'évêque de Tournai. De là le soin de ceux qui s'étaient mis en possession du *Senne*, de faire constater par titre leur prérogative et d'en consigner toute l'étendue dans les rapports et dénombrements de leurs fiefs.

Les uns, comme le seigneur de Cysoing, refusaient à la cour spirituelle toute ingérence dans leur seigneurie à cause du *Senne*. Dans cette baronnie de Cysoing et dans ses dépendances rurales telles que Baisieux, Le Quesnoy, à Toufflers et divers alleux à Saint-André, La Madeleine, Lompret, Esquermes et Marquette, le seigneur avait droit et seigneurie de *Senne* ; mais dans la ville même, où il y avait bourgeoisie, on ne prenait point

d'amende pécuniaire de ce chef. Le seigneur d'Haubourdin, qui avait droit de Senne, ne reconnaissait à la juridiction épiscopale que le pouvoir de connaître des cas de défloration ¹. D'autres, et le seigneur de Roubaix était de ce nombre, interdisaient à l'évêque toute inspection des comptes de leur église paroissiale qui aurait eu pour fin de disposer et d'ordonner sur iceux ². Le seigneur du Maisnil allait plus loin dans ce sens et s'arrogeait un attribut propre de l'évêque, comme le droit de visiter l'église paroissiale, même en ce qui touchait les objets servant à l'administration des sacrements et faisait exercer ce droit par un prêtre de son choix, se réservant la correction des infractions.

« A cause de mon fief, disait le seigneur du Maisnil, j'ai dans toute la paroisse la seigneurie de Senne. En ce qui touche la visitation de l'église, je puis prendre un homme d'église, prêtre idoine et suffisant, et par lui faire visiter chaque année les sacrements qui sont à visiter dans ladite église, les livres, ornements, luminaires et toutes choses qui appartiennent à l'église; et au cas que quelque défaut y serait constaté, je puis corriger ceux par qui ledit défaut adviendrait, en les contraignant sous peine d'amende d'y pourvoir en temps et lieu. Et aussi m'appartient la correction de tous ceux et celles qui en ladite paroisse du Maisnil transgresseraient ou enfreindraient aucunes fêtes commandées en la sainte Église; je puis leur imposer certaine amendise comme de les contraindre d'aller, par tel jour solennel que je leur assignerais, à la procession autour de l'église, entre le prêtre et le clerc, tête nue, portant l'instrument de travail avec lequel ils auraient transgressé ladite fête, et un cierge de cire non allumé de telle valeur que j'aurais fixée, et après cela, de déclarer devant le grand portail, en

¹ Tierce. *Notes historiques sur Haubourdin et ses seigneurs*, 32.

² Patou. *Commentaires sur la coutume de Lille*, t. III, p. 80, n^o xxvi.

présence du curé, du clerc et de tout le peuple, qu'ils sont contraints par moi de ce faire en réparation de la transgression de ladite fête; de prononcer enfin les autres paroles qu'on a coutume de prescrire en tel cas; puis de porter leur cierge à l'église et de le déposer au lieu que j'aurais désigné. Et aussi je puis faire relever et purifier par le curé de la paroisse ou autre prêtre, chaque fois que le cas le requiert et s'il n'y a empêchement par sentence d'excommunication, toutes femmes qui mettent au monde des enfants illégitimes par suite d'adultère notoire dans la paroisse du Maisnil. Et au surplus m'appartient généralement et spécialement tout ce que à cause de Senne peut et doit appartenir. »

Les seigneurs d'Allennes-les-Marais, de Bourghelles, et de Genech, dont les terres relevaient de Cysoing, y exerçaient le droit de Senne, « et n'y prenait Monsieur de Tournai ni ses officiers nulle connaissance¹. » Le seigneur de Wavrin, l'un des quatre hauts justiciers de la Châtellenie de Lille, et le seigneur d'Anstaing avaient aussi droit et seigneurie de Senne dans toute l'étendue de leurs fiefs.

Au seigneur de Mouveaux appartenait le droit de Senne par toute sa seigneurie et dépendances, en telle franchise et forme qu'il était exercé par l'évêque de Tournai dans les villages voisins, c'est-à-dire la punition et correction par la loi de Mouveaux de ceux et celles qui travaillaient les dimanches et fêtes commandées, qui commettaient le péché d'adultère, d'usure et autres mésus appendants audit droit de Senne. Ladite loi connaissait de toutes déflorations commises dans la seigneurie de Mouveaux et y infligeait telle punition qu'il appartenait. Le curé du lieu pouvait par le consentement du seigneur ou de son bailli et non autrement réconcilier les femmes qui mettaient au

¹ Dénombrement de Cysoing, 1595

monde des enfants gagnés en adultère, sans que le doyen dudit évêque ni autre pût en connaître.

A Estaimbourg, fief mouvant de la Salle de Lille et où le seigneur avait droit de Senne, les adultères rapportés aux franchises vérités ainsi que les transgressions des dimanches et des fêtes commandées étaient punis d'une amende de dix livres au profit du seigneur.

Le droit de Senne n'est point nommément repris dans le rapport de la seigneurie de Marquillies, ni dans celui de la seigneurie de Quesnoy-sur-Deûle, mais le seigneur du premier lieu pouvait bannir de sa terre ceux qui y commettaient adultère et l'autre pouvait prendre à l'amende les buveurs trouvés au cabaret pendant les offices divins les dimanches et fêtes¹.

III.

Je n'ai rencontré le droit seigneurial de Senne que dans la Châtellenie de Lille. Cela peut tenir, il est vrai, à l'insuffisance de mes recherches ; mais jusqu'à preuve du contraire, je le tiens, en nom du moins, pour particulier à notre contrée. Aux exceptions près que je viens d'énumérer toutes ou presque toutes, et qui étaient des privilèges, la compétence de la cour spirituelle en cette matière y était admise dans le plat pays. Dans la ville, les susceptibilités de l'esprit communal avaient au XIV^e siècle repoussé toute juridiction extérieure et l'étendue de la justice échevinale ne souffrait plus de partage. Les bourgeois de Lille n'étaient en tout justiciables que des échevins², et ceux-ci connaissaient de tous les crimes, même des cas royaux³.

¹ Rapports et dénombrements aux Archives départementales du Nord.

² Roisin, édit. Brun-Lavainne, p. 1.

³ Patou. *Commentaires sur la coutume de Lille*, t. II, p. 867, n^o 110

A Anvers, au diocèse de Cambrai, c'était, comme à Lille, un principe incontesté qu'aucun bourgeois ne pouvait être, dans aucune action judiciaire, distrait de ses juges naturels les échevins; cependant le principe n'avait pu triompher complètement par rapport au délit d'adultère et, aux termes d'un concordat fort ancien, on était obligé de réserver annuellement 27 couples pour les déférer à l'official. Ce nombre de 27 couples, qui ne représentait que le contingent attribué à la cour synodale et ne comportait point les adultères jugés par l'échevinage ni ceux qui parvenaient à se soustraire aux investigations de la justice, accuserait, dit M. Torfs, un état d'immoralité qu'on révoquerait volontiers en doute, si des faits et des actes nombreux ne venaient corroborer cette appréciation.¹ En effet, aux XIV^e et XV^e siècles, le relâchement des mœurs avait fait partout de grands et déplorables progrès et les pénalités établies contre l'adultère et auxquelles l'infamie restait attachée avaient été aussi impuissantes que les lois de l'Église pour arrêter le débordement.

Dans le diocèse de Thérouane, à Ypres notamment, on reconnaissait légale la compétence de la cour ecclésiastique pour connaître des infractions à la foi conjugale; cela résulte des plaintes mêmes de la commune sur les abus auxquels l'exercice de cette juridiction avait donné naissance en 1247, plaintes accueillies d'ailleurs par le Souverain pontife Innocent IV, qui invita l'évêque de la Morinie à rappeler l'official, le doyen et les autres ecclésiastiques à leur devoir et à employer au besoin contre eux les censures spirituelles.²

Dans les Pays-Bas, du reste, selon l'ancien droit criminel, et au dire de Josse Damhouder,³ les cours spirituelles et le droit canonique se réservaient la connaissance et la correction des

¹ L'officialité et les échevins synodaux à Anvers.

² Diegerick. *Inventaire des archives de la ville d'Ypres*, 1, 63.

³ *Praxis rerum criminalium*, Anvers, 1616, cap. xci, p. 265.

adultères, parce que ce crime concernait et touchait directement l'Église par la violation du sacrement de mariage, qui certes est saint et spirituel. Néanmoins les juges séculiers prenaient souvent connaissance des adultères, et selon l'opinion de cet auteur, ils n'entreprenaient point sur la juridiction spirituelle s'ils le faisaient uniquement, non à raison du sacrement violé, mais à raison des personnes mêmes; ce qui revient à dire à raison du trouble apporté dans la famille, ou, si l'on veut, à raison des effets purement temporels, purement civils. Il en résultait alors pour les coupables une double punition, celle infligée par l'official, et celle bien autrement dure que prononçait le juge séculier.

Dans le nouveau diocèse dont cette même ville d'Ypres devint le siège au XVI^e siècle, une ordonnance concernant l'observation du dimanche parut en 1599, sous le deuxième évêque, Pierre Simoens; elle fut remise en vigueur par un décret synodal de 1633, composé de 45 articles, aujourd'hui fort intéressants au point de vue des usages et des institutions du pays.¹

A cette époque, des ordonnances souveraines avaient successivement restreint la juridiction des cours ecclésiastiques et lui avaient enlevé diverses attributions; elle se maintint cependant même dans notre contrée devenue française, sur les adultères et les fornicateurs, ainsi que sur les individus qui transgressaient les dimanches et jours de fête. La punition consistait ordinairement en amendes honorables à l'église ou devant la Cour, en prières et pratiques de dévotion.

On voit dans les *Archives historiques du nord de la France*, un exemple curieux des peines que l'official de Cambrai infligeait aux adultères en 1725.² Il s'en trouve un autre exemple dans

¹ M. l'abbé Carnel en a donné une traduction littérale dans le *Bulletin du Comité flamand de France*, t. II et III.

² Nouvelle série, t. V, 1841, p. 241.

une sentence de l'official de Tournai, condamnant, en 1726, un garçon de la paroisse de Roubaix à épouser une fille du même lieu comme déflorateur d'icelle et père des enfants qu'elle a mis au monde ; les déclarant tous deux atteints de fornications scandaleuses ; pour quoi ils se présenteront devant leur pasteur, à genoux, en présence de six témoins, demanderont humblement pardon de leurs excès, et réciteront tous les jours dix fois l'oraison dominicale, à genoux, les bras étendus en forme de croix.¹

Les cours ecclésiastiques et les justices seigneuriales qui leur faisaient concurrence par l'exercice du droit de Senne disparurent en même temps sous le nivellement général opéré par la Révolution. La législation actuelle et nos mœurs faciles ne voient plus, dans l'adultère, la violation d'un sacrement, elles n'envisagent plus que le dommage causé à la famille ; ce n'est plus un crime, c'est un délit qu'on défère aux tribunaux correctionnels. Quant aux infractions à la loi du 18 novembre 1814 sur les dimanches et fêtes, elles constitueraient de simples contraventions et appartiendraient à ce titre aux tribunaux de simple police, si cette loi même n'était tombée en désuétude depuis longtemps.

¹ Archives de la ville de Roubaix, f. f. 5

LE DROIT DU SEIGNEUR

DANS LA CHATELLENIE DE LILLE

PAR M. TH. LEURIDAN ,

Membre titulaire.

I.

On a donné au *Droit du Seigneur* une infinité de noms plus ou moins impropres , grotesques et indécents : *Marquette, prélibation, jambage, cuissage, culage* et autres qui ne sont que trop connus et qui tous reviennent à ce monstrueux mensonge que le seigneur avait le droit de prendre en tribut , la première nuit des noces , l'honneur de ses sujettes qui se mariaient dans son domaine. Nous serions tous issus d'une suite plus ou moins continue de bâtards , et chacun de nous aurait à rougir du déshonneur forcé de l'une de ses bisâïeules.

Deux ouvrages remarquables flétrissent avec une égale énergie, mais avec des formes différentes , cette abominable calomnie répétée à satiété avec des semblants de science et de conviction , mais contre laquelle proteste la raison même de ceux qui la publient ; fable absurde acceptée souvent comme une triste vérité et à laquelle beaucoup de gens croient plus qu'à l'existence de Dieu. J'emprunte mes premiers arguments et parfois mes expressions à la science solide, à la logique irréfutable et au sens catho-

lique de ces deux ouvrages¹ ; procédé qui me dispense de faire preuve d'érudition dans ce préambule, et me permettra surtout de me renfermer dans les explications rigoureusement nécessaires au seul texte recueilli dans les dénombremens des fiefs de la châteltenie de Lille.

On dit qu'un roi d'Écosse, nommé Évenus, qui n'a jamais existé, mais qu'on fait antérieur de plusieurs siècles à Pharamond, pour autoriser son libertinage, décréta que les rois auraient droit sur les femmes nobles, les gentilshommes sur celles des plébéiens, les plébéiens sur celles du bas peuple. Le législateur fut étranglé, mais la loi resta en vigueur jusqu'au règne de Malcolm III (1057-1093), dont l'existence est mise en doute en Écosse même. Celui-ci la remplaça par un tribut en argent et les femmes se rachetèrent pour un demi-marc : d'où le nom de *Marquette*. On dit encore que l'idée de cette turpitude appartient à l'empereur Maximin ; on l'attribue aussi au sénat de Rome, qui l'aurait établie en faveur de César, et enfin à Caligula ; c'est-à-dire qu'on ne sait ni d'où elle vient, ni comment elle s'est introduite, ni à quelle époque elle a existé ; toute base, même spécieuse, manque au mensonge. Au surplus, il me plaît de constater ici que, quant à l'origine, la féodalité en serait tout-à-fait innocente.

Rien dans les archives de la justice n'autorise à dire que nos pères aient jamais fait du crime une loi ou l'aient toléré comme un usage ; rien dans les lois, rien dans les recueils de coutumes, rien dans les recueils d'arrêts. Les témoignages historiques et littéraires ne sont pas moins muets : rien dans les chroniques contemporaines, ni dans les œuvres d'imagination, rien dans les romans de la *Rose* et du *Renard*, rien dans les satires de Rutebeuf

¹ Raepsaet. *Recherches sur l'origine et la nature des droits des premières nuits*, t. I^{er} des œuvres complètes. — Louis Veuillot. *Le Droit du Seigneur au moyen-âge*, 1854. — J'y ajoute un troisième d'une érudition calme, forte, irrésistible : *le Droit du Seigneur*, par A. de Barthélemy, dans la *Revue des questions historiques*, t. I.

et de Pierre Cardinal, rien dans les *Cent Nouvelles nouvelles*, rien dans Rabelais, et ce silence est significatif. Les professeurs de l'École des Chartes, dans leurs longues et savantes investigations des monuments du moyen-âge, n'ont jamais rien rencontré qui pût leur faire croire à l'exercice et à l'existence d'un fait si honteux. Veut-on le témoignage de Voltaire, il s'écrie : *Je dis que la chose est impossible*¹.

Devant un pareil crime, quand le monde entier se serait tû, l'Église aurait parlé ; mais l'Église garde le silence comme les lois, comme les tribunaux, comme les historiens, comme les littérateurs. Pas un concile, pas un synode n'a fulminé une sentence contre ce monstrueux désordre. Il y a eu des prélats déposés, des rois excommuniés pour des faits d'incontinence beaucoup moins graves, et il ne se serait pas rencontré, dans le cours de dix siècles, un pape, un évêque, un légat pour foudroyer les coupables et leur faire abandonner leur péché. L'Église aurait laissé quelque part un baron, un seigneur quelconque, grand ou petit, exercer publiquement, paisiblement, en vertu d'une loi, en vertu d'un droit transmissible à sa postérité, la violation des droits les plus sacrés de l'homme et du chrétien et l'un des crimes que la loi divine et la loi humaine punissaient avec le plus de sévérité.

On connaît la rigueur de la législation ancienne contre l'adultère, qu'elle punissait par la mort très-souvent, par la fustigation publique, la mutilation, l'ignominie ; on connaît aussi la rigueur

¹ « Mais remarquons bien que cet excès de tyrannie ne fut jamais approuvé par une loi publique. Si un seigneur ou un prélat avait assigné devant un tribunal réglé une fille fiancée à un de ses vassaux pour venir lui payer sa redevance, il eût sans doute perdu sa cause avec dépens. Il n'y a jamais eu de peuple civilisé qui ait établi des lois formelles contre les mœurs. Je ne crois pas qu'il y en ait un seul exemple. J'appelle loi contre les mœurs une loi publique qui me prive de mon bien, qui m'ôte ma femme pour la donner à un autre ; et je dis que la chose est impossible. » (*Dictionnaire philosophique*).

des lois de l'Église. Mais si la loi avait fermé les yeux, si l'Église s'était sentie impuissante contre cette coutume infâme, à laquelle on voudrait nous faire croire, les femmes toutes seules auraient suffi pour l'abolir à la seconde génération. Celle qui n'aurait pu en obtenir la renonciation de son époux l'aurait exigé de son fils. Attribuer cet usage à des peuples catholiques, à des temps où l'esprit de chevalerie avait élevé les femmes en idoles, où l'honneur avait rangé la *foi mentie* dans la classe des crimes les plus affreux. Ah ! s'écrie Raepsaet, c'est le comble de la crédulité ou de la méchanceté que d'oser soutenir des fables aussi absurdes.

La prétendue coutume n'a été ni générale, ni particulière, ni récente, ni ancienne, ni du temps de saint Louis, ni du temps de Clovis ; elle n'a été ni une réalité, ni une figure, ni un rachat, ni un tribut, elle n'a jamais existé. On peut mettre son origine où l'on voudra ; mais on ne trouvera dans l'histoire d'aucun peuple de l'Europe un moment où elle aurait pu s'introduire et être pratiquée. Connaît-on le temps où le jeune époux n'a pas aimé sa nouvelle épouse et préféré cent fois la mort au tourment qu'une pareille loi lui eût réservé ?

« Le mariage, que les Romains définissaient une mise en commun de toute la vie, est élevé, dit M. Tailliar, par Jésus-Christ, à la dignité de sacrement. Ce n'est plus une association profane, un lien fragile entre deux existences, c'est l'union religieuse et indissoluble de deux âmes désormais inséparables, et qui, par l'effet d'une bénédiction solennelle, se confondent désormais dans une même foi et dans une même loi. Des fiançailles le précèdent ; des bans ou publications le font d'avance connaître à tous. Il est célébré dans l'église en présence des parents et des amis des époux, devant la foule curieuse et compacte des habitants de la paroisse. Désormais, parmi les assistants, qui pourrait perdre le souvenir d'une telle solennité ? C'est encore en présence de tous que l'époux, rayonnant de bonheur, témoigne, en entrant à l'église, sa vive tendresse à sa nouvelle épouse, en

la gratifiant d'une libéralité qu'il scelle d'un baiser d'affection ¹. » Et cet époux, rayonnant de bonheur, de tendresse et d'affection, aurait, le soir du même jour, livré sa nouvelle épouse aux lascives caresses de son seigneur; mais cela a été impossible à tous les âges et chez tous les peuples. Une aussi honteuse pratique n'a pu être ni établie, ni essayée, ni conçue; elle n'est qu'une impure imagination de la calomnie et de la débauche; si elle avait régné quelque part, on en suivrait toute l'histoire au bruit des anathèmes et à la trace du sang. Il est temps, dirai-je comme M. Raymond Bordeaux, de reléguer au nombre des superstitions historiques cette facétie du *Droit du Seigneur*, avec cette autre vieille histoire des *Oubliettes*, ressorts usés de mélodrame, légendes apocryphes dont une critique² sérieuse fait bonne justice.³

II.

Nous savons ce que le droit du seigneur n'était pas, disons ce qu'il était.

L'exemple de continence conjugale du jeune Tobie fut longtemps proposé comme conseil et même comme précepte aux fidèles dans l'Église catholique. En vertu de cette discipline, les premières nuits des noces appartenaient au seigneur, mais au Seigneur-Dieu. Le 13^e canon du concile de Carthage, tenu en 398, voulait que, par respect pour la bénédiction nuptiale, les jeunes époux passassent la première nuit en continence. Les capitulaires de Charlemagne et de Louis-le-Débonnaire leur demandaient *deux* ou *trois* nuits pendant lesquelles ils devaient prier pour que le Ciel bénît leur mariage en leur donnant des enfants agréables à Dieu³.

¹ *Recueil d'actes en langue romane-wallonne du nord de la France*, p. ccxix

² *Bulletin du Bouquiniste*, 1^{er} avril 1861. Paris, A. Aubry, p. 183.

³ Ut biduo vel triduo orationibus vacent et castitatem custodiant, ut boni soboles generentur, et Domino in suis actibus placeant. (*Capit. lib. sept. cap. ccclxiii, apud Baluzium*, t. 1, p. 1129).

L'Église garda tant qu'elle put sa discipline, et quand les mœurs relâchées exigèrent un adoucissement, elle la maintint encore en mettant la dispense au prix d'une aumône qui rappelait la loi. Voilà le fameux droit du seigneur. Ainsi agit encore l'Église par rapport à l'abstinence : nous mangeons de la viande à certains jours au prix d'une aumône pour le séminaire diocésain ou pour la maison qui offre un asile aux invalides du sacerdoce, et cette aumône rappelle la loi en montrant l'indulgence des pasteurs. Mais ici rien à mordre pour la malignité. La mauvaise foi seule a pu donner une interprétation lubrique à la redevance acquittée à titre de dispense pour se soustraire à la continence conjugale ; je ne m'arrêterai point à cette épouvantable sottise.

Moins sublime, sans doute, mais aussi innocent était le droit du seigneur temporel. Il a fallu beaucoup de temps et d'efforts pour abolir l'esclavage. Tant qu'il a existé, quoique bien adouci par le christianisme, il a conservé quelques-uns des caractères qui lui sont propres. L'un de ces caractères était que le serf ne pût se marier sans la permission du maître. Cette permission s'obtint d'abord ; plus tard, à mesure que le joug du servage devint plus léger, elle s'acheta sous diverses dénominations : *badimonium* ou *vadimonium*¹, *licentia*². C'est ce dernier mot que je trouve surtout en usage dans notre contrée.

¹ Et cum se matrimonio copulasset pro badimonio solveret denar. VI ; temporibus Ludowici regis, 814-840. (Van Lokeren. *Chartes et documents de l'abb. de Saint-Pierre, à Gand*, n^{os} 4 et 6). — Ad duos denarios persolvendos singulis annis, pro badimonio den. VI, post eorum vero ex hac luce dicessum den. XII ; anno 960. (*Ibid.*, n^o 28). — In matrimonio vel copulatione pro vadimonio solvere debent denarios sex ; ann. 989. (*Ibid.*, n^o 68). — Si vero eam matrimonio vel vinculo conjugali sociari contigerit, VI se meminerit debere denarios pro badimonio ; ann. 992. (*Ibid.*, n^o 72). Les chartes où ces mots reviennent se comptent par centaines dans le cartulaire de Saint-Pierre, à Gand.

² Qui alienas uxores ducere voluerint ab abbate licentiam obtineant ; anno 1055. (Piot, *Cart. de Saint-Trond*, X). — Ibique propria manu, pro filia quam in conjugium erat datura, consuetudinemque licentia vocatur,

En l'an 1002, Arnoul et sa femme Richilde donnent au monastère de Saint-Amand le domaine de Bouvines, avec toutes ses dépendances, et des serfs, lesquels paieront, chaque année, à la fête de saint Amand, deux deniers de cens, six deniers à titre de main-morte et pareille redevance pour le congé de mariage : *de licentia maritali sex simili modo* ¹.

En 1041, Ermentrude, veuve de Walter, donne au même monastère un serf et une serve, en stipulant qu'ils paieront à cette abbaye une rente annuelle de 12 deniers à titre de cens capital, 5 sous pour la permission de se marier : *et pro licentia maritali quinque solidos*, et autant pour la main-morte ²

Dans le même temps (1031—1060), dix hommes et femmes se constituent censitaires de l'église Saint-Amé de Douai, à condition de rester libres de toute servitude personnelle, comme du congé de mariage et de la main-morte : *ut et a maritali licentia et a manu mortua et ab omni servili ditione manerent immunes* ³.

En Écosse, la redevance payable au mariage se nommait *mar-cheta*, mot saxon latinisé, passé dans les anciennes lois anglaises sous la forme de *Merchet* : *Dare merchetum ad filiam maritandam* ⁴. Boethius, rencontrant le droit de *Marcheta* dans la prétendue loi de Malcolm et l'y découvrant pour la première fois, sans en savoir l'origine ni le but, sans plus connaître le sens du mot, l'a attribué au rachat du droit obscène de première nuit,

scilicet XV denarios sancto Michaeli ejusque canonicis, multis aliis videntibus donavit; circa 1100. (Guérard, *Polyptyque de l'abbé Irminion*, charte de Beauvais, I, p. 379). — Dans des cas d'exemption : Et cum se matrimonio copulari vellet, nullam licentiam quereret; ann. 1031-1034. (Van Lokeren, n° 103). — Licentiam maritali non quererent; ann. 1059. (Piot, XII).

¹ Buzelin, *Gall.-Fland.*, p. 532. — Martene et Durand, *Ampliss. collect.*, t. I, col 361.

² Fragment dans Buzelin, *ibid.*, 532.

³ A. Desplanque : *Cartulaire du Nord*, n° 232.

⁴ Dans Bracton, cité par Du Cange, verbo *Marcheta*.

dans le sens qu'il l'entendait, mais sans que rien, absolument rien, y fit allusion. D'après cette loi la *Marcheta* atteignait la reine : qui en eût profité en ce qui la concernait ? Dans le texte, d'ailleurs, que je donne en note ¹ et qui mentionne le montant de la redevance, il n'est nullement question du demi-marc d'argent dont Boethius a tiré l'étymologie de la *Marquette*, en prenant sans doute *Marcheta* pour diminutif de *Marca*, petit marc ou demi-marc. Il est vrai qu'ailleurs il parle d'un *Nummus aureus*, mais sans plus de bonheur, car les numismates chercheraient en vain une monnaie d'or écossaise de ce temps. Dans cette loi, enfin, il n'y a pas une ombre de toute cette historiette apocryphe qui, admise, établirait du reste que, depuis le XI^e siècle, le droit du seigneur n'était plus exercé matériellement en Écosse ; comme le *vadimonium* et la *licentia*, dans les chartes antérieures même à la féodalité, établiraient, s'il en était besoin, qu'il n'était plus exercé depuis le VIII^e, ou au moins depuis le début du IX^e siècle, en Belgique et en France.

La première rédaction des lois écossaises et par conséquent la première mention de la *Marcheta*, est postérieure au règne de David I^{er}, qui mourut le 24 mai 1153 ² ; or, dans le seul cartu-

¹ De Marchetis mulierum

- I. Sciendum est quod secundum assisam terræ Scotiæ, quæcumque mulier fuerit, sive nobilis, sive serva, sive mercenaria, marcheta sua erit una juvena vel tres solidi, et rectum servientis sex denarii.
- II. Et si filia liberi sit et non domini villæ, marcheta sua erit una vacca, vel sex solidi, et rectum servientis sex denarii.
- III. Item marcheta filiæ Thani vel Ogetharii, duæ vaccæ vel duodecim solidi et rectum servientis duodecim denarii.
- IV. Item marcheta filiæ comitis, et reginæ, duodecim vaccæ. (Raepsaet. — Houard, Coutum. A. N. T. 2).

² On s'accorde à croire que la loi *Regiam majestatem* commença seulement à paraître vers le XV^e siècle ; et cela dans le recueil des lois d'Écosse et d'Angleterre fait sous Henri II. A la rigueur, le droit de Marquette serait donc d'origine anglaise plutôt qu'écossaise. (A. de Barthélemy, *le Droit du Seigneur*)

laire de Saint-Pierre de Gand, je compte plus de 80 chartes antérieures à cette époque qui mentionnent, dès le règne de Louis-le-Débonnaire, 814-840, la redevance pécuniaire due au mariage. Qu'on place l'exercice matériel du droit du seigneur sous Charlemagne, si on l'ose.

Ce qui n'a point empêché un académicien d'écrire ceci, en 1856, dans *l'Histoire morale de la femme* : « Il restait encore sous la féodalité, pour la jeune fille, une servitude plus affreuse encore : c'est le droit de *Marquette*, le *Droit du Seigneur*. En vain les défenseurs du passé nient-ils ce privilège comme une fable ou l'expliquent-ils comme un pur symbole : le grave Du Cange et Boethius l'établissent comme un fait, dans des textes qu'il suffit de citer sans les traduire¹ ». On vient de voir ce qu'il faut penser de Boethius et ce qu'il fait lire aux textes ; quant au grave Du Cange, sa bonne foi a été surprise : il cite Boethius et la loi *Regiam majestatem* qui, au livre IV, rapporte la loi attribuée à Malcolm ; il cite encore Buchanan et Skenée, auteurs des XVI^e et XVII^e siècles. Buchanan, qui aimait les récits graveleux, ne fait que reproduire la fable de Boethius et n'a d'ailleurs aucune autorité au point de vue de la véracité. Pour ce que dit Skenée, les gens de son pays déclarent que c'est trop ridicule pour être répété : « *Is too ridiculous to be transcribed*² ». En ce qui concerne la France, Du Cange prend pour autorité Laurière, dont il n'a pas contrôlé les citations et qui, en 1704, compilait sans critique et sans produire de preuves des assertions prises un peu partout. Les autres témoignages, copiés les uns sur les autres, ne valent pas plus.

Les dénominations lubriques qu'on trouve avoir été données au *Maritagium*, ou redevance due, à cause du mariage, par le

¹ E. Legouvé, de l'Académie française, p. 84.

² Lord Hailes, *Annals of Scotland*, vol. III, p. 2. — A. de Barthélemy, le *Droit du Seigneur*.

vassal à son seigneur, prouvent à l'évidence que ce sont là autant de sobriquets. Il est dans le caractère du peuple de couvrir d'un nom ridicule ou odieux une prestation à laquelle il ne peut se soustraire. Le sobriquet reste, tandis que l'origine de la prestation se perd dans la nuit des temps ; il annonce une cause méchante, elle est par cela même avidement saisie : Voilà la tradition ! Elle se répète de père en fils , et les écrivains la transmettent par leurs écrits , parce qu'ils n'en savent pas plus que le peuple, et que souvent ils ne se doutent pas des véritables origines.

M. Michelet a entrevu cette vérité : « Le fameux droit de Marquette , dit-il, qui *au fond ne fut guère qu'une vexation fiscale* , n'en était pas moins outrageant. » Toute fiscalité étant de sa nature vexatoire , on peut qualifier le maritagium de vexation comme l'octroi et d'autres impôts , monopoles ou devoirs dont toute société supporte le poids , sans en excepter la nôtre.

III.

Par raison d'État, les membres de la famille royale ne pouvaient se marier sans le consentement du Roi, de crainte que des mariages indiscrets vissent troubler le royaume. Dans son capitulaire de 862 , Charles-le-Chauve se plaint de ce que Bauduin , comte de Flandre , avait enlevé Judith , sa fille , qui , bien que veuve , n'en était pas moins sous sa tutelle royale , *sub regio mundeburde constitutam*¹. On suivit le même principe dans les seigneuries pour que les filles des vassaux ne pussent choisir un époux , ou ennemi de leur suzerain , ou trop puissant pour être contenu dans les devoirs du vasselage².

¹ *Apud Baluzium* , t. II, art. V, p. 166.

² En 1233 , Isabeau , comtesse de Saint-Pol , prie l'abbé d'Anchin de recevoir pour vassal Jean de Béthune , qu'elle a loyalement épousé. (*Tailliar. Recueil d'actes romans*).

Il était au moins aussi naturel que les mariages des serfs et des hommes d'une seigneurie fussent soumis au consentement du maître. Ils pouvaient lui apporter un dommage réel, soit qu'ils fissent sortir de son domaine des gens dont le service lui appartenait, soit qu'ils y introduisissent des gens qui pouvaient le mal servir. Le servage était un fait; la société reposait là-dessus, il n'était pas indifférent aux propriétaires que leurs sujets les abandonnassent pour aller s'établir ailleurs. Il ne faut pas oublier que le service militaire était attaché à la censive, et qu'en ces temps où chacun devait compter un peu sur soi pour se protéger, ce n'était pas chose indifférente d'avoir quelques hommes de plus ou de moins en état de porter les armes. Voilà pourquoi la permission du mariage fut mise à prix comme la permission d'aliéner les biens fonds, qui était soumise au droit de lods et ventes, et pourquoi la redevance était plus forte et même arbitraire pour le for mariage ou mariage entre serfs appartenant à des seigneurs différents ou entre époux de condition différente¹.

En 1040, Reinelm de Willingen, donnant cinquante serfs au monastère de Saint-Pierre de Gand, leur fait cette loi : si un serf épouse une serve qui soit comme lui de la famille de Saint-Pierre, et si une serve épouse un serf de la même famille, ils paieront 2 deniers de cens, 6 deniers à leur mariage et 12 deniers à leur mort. Mais s'ils agissent en dehors de cette loi, ils paieront à leur mariage ce qu'on pourra exiger d'eux, et à leur mort la moitié de leurs meubles².

¹ *Posteri mei uxores de familia ecclesie accipiant. Qui alienas ducere voluerint ab abbate licentiam obtineant.* (Piot, *Cart. de Saint-Trond*, X; ann. 1055, et XIV; ann. 1060). — *Nubentes pari suo pro licentia IX denarios custodi solverent. Quod si extraneum optarent matrimonium abbatis pariter et custodis consensum quererent.* (*Ibid*, XVII; ann. 1072-1075). — *Et licentia vero maritandi novem denarios custodi. Et si masculus in extraneo nuberet, juxta quod licentiam a custode adquirere posset.* (*Ibid*, XX; ann. 1088).

² *Ea lege sicut ipsi constituimus; scilicet si servus duxerit uxorem ancillam*

En général, les seigneurs émancipant leurs serfs, outre le cens capital annuel et l'autre au décès, se réservèrent encore la reconnaissance payable au mariage et représentant le consentement du maître, comme le cens annuel et le cens mortuaire représentaient la servitude corporelle et la main-morte. Cette charge, très-légère toutefois puisqu'il ne s'agit ordinairement que de quelques deniers, est spécifiée pour les serfs donnés, préalablement affranchis, aux abbayes et aux églises.

En 954, Adèle, comtesse de Flandre, affranchit deux de ses serfs, une mère et son fils, et les donne au monastère de Saint-Pierre de Gand, voulant qu'ils soient désormais tenus pour ingénus, comme s'ils étaient nés de parents ingénus; ils jouiront de la sauvegarde du monastère, au profit duquel ils acquitteront chaque année, à la fête de saint Remi, 2 deniers, et 12 deniers à leur mort; l'enfant, à son mariage, paiera 7 deniers¹. Ces exemples de manumission, très-fréquents alors, se multiplient durant trois siècles et au-delà.

En 1241, Arnould de Cysoing affranchit ses serfs et les donne, libres de toute servitude, à saint Éleuthère, en l'église deournai, à charge par eux et leur postérité de payer annuellement aux chanoines de cette église 2 deniers le jour de la fête du saint confesseur, 6 deniers pour leur mariage et 12 deniers de main-morte².

*similem sui de familia sancti Petri, sive si mulier ancilla nupserit viro servo de familia sancti Petri, duos in censu solvant denarios, VI pro badi-
monio, XII post obitum..... Quod si extra hanc legem fecerint, pro badi-
monio solvant secundum quod expostulare potuerint et post mortem dimidiam
substantiam. (Van Lokeren, n° 123).*

¹ Puer vero matrimonio copulatus det den. VII. (Van Lokeren, n° 23).

² A jugo servitutis quâ michi tenebantur manumisi et eosdem sancto confessori Eleutherio, Tornacensis ecclesiæ ab omni servitute donavi exemptos. Ita quod in festo ejusdem confessoris canonicis Tornacensibus duos denarios annuatim, sex propter nuptias et duodecim denarios de mortuâ manu unus-

Ainsi les serfs de Cysoing, moyennant quelques deniers représentant 15 sous pour une vie de 90 ans, ont reçu le bienfait de la liberté. Généreusement leur seigneur a renoncé aux services et aux prestations qu'il pouvait légitimement exiger d'eux. Au prix de 6 deniers, une fois payés, ils pourront librement se marier où ils voudront; mais à la quatrième génération, et même plus tôt, la mémoire du bienfait sera entièrement effacée, la redevance, ou, si l'on veut, la fiscalité restera, elle cessera de paraître juste, on lui infligera un nom ridicule, odieux, obscène, et plus tard elle laissera, selon le langage des encyclopédistes, *un amer souvenir de la féodalité*.

Ce n'était pas seulement des serfs que l'on donnait ainsi aux églises; des personnes libres, nobles même, allaient, pour l'amour de Dieu, jusqu'à sacrifier volontairement leur propre liberté; *ingenuitatem carnis propter Deum vilipendens*. Des femmes surtout ambitionnaient la servitude de l'Église; entre un très-grand nombre, Godelif de Mouscron, en 1060, et Marie de Dottignies, en 1101, toutes deux de condition libre, se constituaient ainsi tributaires de l'abbaye de Saint-Pierre de Gand.

Il y avait à Tourcoing, vers le milieu du XII^e siècle, une noble matrone, du nom de Ledelde, issue de nobles et libres parents, qui, poussée par un motif de dévotion, se rendit à l'église paroissiale, et là, devant l'autel, fit don de sa personne et de toute sa postérité à saint Vaast, patron de l'église et de la paroisse. Cet acte la rendait, elle avec ses descendants, tributaire de l'église, au profit de la manse épiscopale de Tournai, et il en résultait, pour chaque membre de la famille, l'obligation de payer 2 deniers par an, une pareille somme toutes les fois qu'on voulait obtenir l'autorisation de se marier, et six deniers à la mort de quelqu'un

quisque persolvat. (Archives de l'évêché de Tournai, cart. D, p. 276. Imprimé dans la *Notice sur Walter de Marvis*, par A. P. V. Descamps, t. I^{er} des mémoires de la Société historique de Tournai, p. 263).

de la famille. Cette redevance devait être déposée sur l'autel de l'église Saint-Vaast, le jour des bienheureux apôtres Philippe et Jacques, et être remise au receveur de l'évêque chargé de la perception de ses autres revenus à Tourcoing.

De pareils actes avaient lieu souvent au Moyen-Age. Dans les idées du temps, le tribut, qui assurait à ceux qui l'acquittaient la protection constante et efficace de l'Église, ne constituait pas même une servitude réelle. La preuve en est qu'au mois de juin 1203, l'évêque Etienne déclarait, sur le témoignage du curé de Tourcoing et le serment d'hommes probes de Roncq et d'Halluin que la postérité de Ledelde, bien qu'ayant depuis longtemps payé la redevance promise, était restée néanmoins exempte de toute exaction servile et avait joui de la liberté dont jouissaient ceux qui, dans la contrée, devaient payer de libres mains un cens capital aux églises des saints. *Censum ex liberis manibus capitalem*¹.

IV.

Avant les chartes de liberté et d'affranchissement, les seigneurs, suivant leur caractère, ont pu mettre à leur consentement des conditions soit onéreuses, soit ridicules, vexatoires même, si on en croit certains ramasseurs d'historiettes contre lesquels cependant il est prudent de se tenir en garde²; mais, dès-lors, le congé de mariage cesse d'être arbitraire, le prix en

¹ Extrait de *l'Indicateur de Tourcoing*, 17 novembre 1861. — Archives du royaume de Belgique, évêché de Tournai, n^o 51, p. 71.

² S'il se trouvait un écrivain assez laborieux pour se dévouer à un ouvrage complet sur la cause et le principe des droits seigneuriaux, je l'inviterais à ne pas se traîner sur les traces des jurisconsultes, dont les écrits, copiés les uns sur les autres, ne contiennent souvent sur l'origine de ces droits que des conjectures hasardées et presque toujours détruites par les monuments et par l'histoire. (Perreciot, *De l'état civil des personnes et de la condition des terres dans les Gaules*, préface, p. vii).

est déterminé par les chartes mêmes ou conventions entre les seigneurs et leurs sujets; il est, d'ailleurs, toujours minime comme un cens réconitif, et soit à cause de cette modicité même, soit par suite d'un complément d'affranchissement, il cesse progressivement d'être exigé et ne se maintient qu'en un très-petit nombre de localités.

Une seule seigneurie de la châtellenie de Lille percevait le *Maritagium* ou congé de mariage : c'est celle de Roubaix. Là le seigneur a affranchi ses serfs à la réserve de certains droits qui appartiennent à son fief et dont il rappelle l'origine par le mot *servage*; ils sont libres moyennant un cens réconitif de 2 deniers par an et le meilleur *catel* ou meuble qu'ils laissent à leur mort. Et les femmes, à leur mariage, doivent au seigneur une bourse blanche contenant 5 sous et une maille; elles peuvent, à ce prix, quitter le fief. « Item me doibt-on ung servage appartenant à mendent fief là u il y a plusieurs hommes, fames et enfans au meilleur catel à le mort. Et les femmes quant elles se marient doivent une blancque bourse, et en icelle bourse cincq sols et une maille, et doivent dire que li maille est pour le kulletaige, et ne demeurent mie tout sur men dit fief¹. »

On voit qu'il ne s'agit ici, comme dans la fameuse *chanson des Vilains de Verson*², que d'une redevance en argent et il est évident que ce terme grossier si exploité et qui, par son sens grivois, a le plus contribué à faire croire au prétendu droit du seigneur, n'était que le nom vulgaire, l'expression populaire, le sobriquet, comme dit Raepsaet, de la fiscalité établie pour la permission de se marier et principalement pour le for-mariage ou mariage hors des domaines du seigneur. Il eût été curieux de voir les seigneurs de la châtellenie de Lille, jaloux de veiller eux-

¹ Rapports et dénombrements de la seigneurie de Roubaix, 1388-1615.

² Voir Delisle, *Études sur la classe agricole et l'état de l'agriculture en Normandie au moyen-âge*. Evreux, 1851.

mêmes sur les mœurs de leurs sujets, jusqu'à usurper sur la juridiction épiscopale, ainsi que je l'ai démontré dans le *Droit de Senne*, la connaissance et la correction de l'adultère dans leurs seigneuries; il eût été curieux, dis-je, de les voir se réserver le privilège d'un crime dont ils faisaient purifier publiquement les coupables¹.

Le plus ancien dénombrement de la seigneurie de Roubaix est de 1388; le droit de prélibation, c'est-à-dire le droit d'adultère, à supposer qu'il eût été possible, ce qui est démontré faux par la raison et par l'histoire, n'y était plus exercé dès-lors, et à supposer même que la bourse blanche, les 5 sous et la maille eussent représenté le rachat de ce droit, ce qui n'est pas moins inadmissible, il faudrait encore remonter à plus d'un siècle. En 1283, en effet, une cause est pendante pardevant les juges du comte de Flandre, au sujet de corvées serviles pour lesquelles il y avait contestation entre des hôtes de Roubaix et leur seigneur. Les premiers repoussent vivement le témoignage des créatures du château, qui sont au pain du seigneur, qui lui sont vendues, qui sont de *terre fammie*² et dont les dires circonvenus ne sauraient aider celui-ci dans ses prétentions. En l'état où elle est restée, cette enquête judiciaire ne permet pas d'établir que les hôtes de Roubaix étaient ou n'étaient pas fondés en droit, mais elle prouve assez qu'ils osaient alors plaider contre leur seigneur, et que ni eux, ni sûrement ceux des autres seigneuries n'auraient supporté une telle ignominie.

En 1294, un concordat a lieu entre le seigneur et les manants de⁶Tourcoing, relativement à quelques droits et usages pour lesquels il y avait eu déjà *contestation* avec les anciens seigneurs³.

¹ *Le droit de Senne dans la châtellenie de Lille*, lu à la Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille, le 5 mai 1871.

² N^o 961, carton K n^o 99, des chartes des comtes de Flandre, aux archives de l'État, à Gand; copie aux archives de Roubaix, AA 1.

³ *Histoire de Tourcoing*, par M. Roussel-Defontaines, p. 413.

Donc, à cette époque, l'autorité du seigneur avait d'autres limites que son équité personnelle, et en général, les habitants, au nom de la communauté, traitaient avec lui sur le pied de l'égalité. Les communes étaient depuis un siècle dans toute leur force d'émancipation, dans le plein exercice de leurs franchises. Elles surveillaient les seigneurs qu'elles tenaient en suspicion, et eussent offert aux serfs de Roubaix, empressés de soustraire leurs épouses à ce honteux tribut, un asile sûr et sympathique, et après un an et un jour, la liberté¹.

L'ignominie aurait dû ainsi disparaître précisément au moment où certains écrivains affirment qu'elle était en pleine vigueur. Mais la bourse blanche, les cinq sous et la maille n'étaient ni un rachat, ni une figure; c'étaient la reconnaissance d'un droit suranné sans doute, mais légitime et naturel à son origine; c'étaient le *vadimonium*, la *licentia maritandi*.

Je ne m'étonnerai point que le congé de mariage eût été accompagné parfois de certaines cérémonies ou bizarres ou joviales. Ces pratiques avaient leur raison et leur objet, puisqu'elles donnaient toute notoriété à l'acquit de la redevance, et plus elles étaient bizarres, plus elles créaient de souvenirs et de preuves à invoquer. A Roubaix, où le *maritagium* n'atteignait que les femmes, elles l'acquittaient, comme on vient de le voir, dans une *bourse blanche*, et devaient, avec la maille, la déclaration de son objet. « *Et doibvent dire que le maille est pour le culletaige.* » 1621.

Il se pourrait aussi que ce qui n'était exigible que des serves

¹ Ego Philippus, Flandriæ et Viromandiæ comes, notum fieri in perpetuum volo, quod hominibus de Orchies liberè concessi libertatem et legem oppidi Duacensis. . . . Adhuc etiam ut quicumque in villa de Orchies diem unum et annum sine contradictione et calumnia manserit liber sit. Anno 1188 — Charte confirmée, en 1207, par Philippe-Auguste, et en 1225, par Marguerite, sœur de la comtesse Jeanne. (Buzelin, *Gall. Fland.*, 230). — Voir Tailliar, *De l'affranchissement des communes dans le nord de la France*, n° 40.

ait été, par la suite, étendu sans droit à toutes les femmes de Roubaix, ou au moins à toutes celles du peuple. Roubaix se transformant, le seigneur a pu ne pas distinguer, à travers les siècles, les générations de ses premiers affranchis. Je ne m'opposerais pas, en ce cas, à ce qu'on vît dans la redevance de 5 sous et dans la formalité qui l'accompagnait, un de ces abus féodaux *bien propre à faire prendre en horreur le nom seul de la féodalité*. Mais à l'époque où il devient si aisé de s'affranchir de la fiscalité et de la formalité, le droit subsiste comme la chose la plus simple du monde. La redevance continue à être perçue sous le nom grossier que le peuple lui a donné, et la cérémonie se pratique comme autrefois; ce qui prouverait surabondamment que ce droit prétendu infâme, n'avait en réalité rien d'avilissant ni d'onéreux. Jusqu'à la Révolution française, le droit de bourse blanche fut acquitté, à Roubaix, par les femmes qui s'y mariaient; réuni à trois autres droits, le *pennage*, le *scel* et les *œufs de Pâques*, il rapportait 15 livres au seigneur en 1779.

V.

Le cullage pouvait être dû par un noble à un seigneur supérieur. En 1507, Olivier de Vrenade, seigneur de La Bastée et Barlin, tient la terre, vicomté, baronnie et seigneurie de Barlin de Madame de Humbercourt, à cause de son châtel de Honnebin, de la comté de Saint-Pol, et y possède, entre plusieurs beaux droits, privilèges et prérogatives, « certain droit de cullage, qui est tel que toutes les femmes qui tiennent fief dudit seigneur de Barlin, toutes et quantes fois qu'elles se maryent ou changent de mary, elles ou leurs dits marys sont tenus paier, assavoir les fiefs, reliefs, limites et coteries, le sixième denier de la valeur; duquel

droit de cullage , ledit seigneur de Barlin est tenu de faire pareil droit à Madame de Humbercourt ¹. »

Quand le droit ne consistait pas en une redevance en argent , il consistait en une part du festin de noces , et c'était le cas le plus ordinaire. Très-souvent il était dû par le nouvel époux aux jeunes gens non mariés de la paroisse de l'épousée ou à la corporation du métier de l'époux ², et c'est là sans doute ce qui a suggéré à Montaigne sa plaisanterie d'un goût plus que douteux. Le cullage, dit Raepsaet, est un régal de noces qu'on donne à ses compagnons ou à ses voisins qui viennent vous présenter un épithalame , et c'est bien évidemment , ajoute-t-il, le schotelenspyre , c'est-à-dire un plat de régal , qu'une ordonnance de Philippe II, du 22 juin 1589, défendit à la jeunesse des Pays-Bas d'exiger des nouveaux mariés. C'est pareillement le *Soulle* ou régal que la jeunesse de Hargnies, village de l'ancien ressort du parlement de Tournai , sous Louis XIV, exigeait de tout étranger qui venait épouser une fille de l'endroit.

Le chapitre de Tournai, comme seigneur de Melle, y possédait, au dire d'Hoverlant, le droit de *jambage*. « Ce droit, ajoute l'historien de Tournai, consistant dans celui de coucher avec la nouvelle mariée, une jambe hors du lit, ne s'est jamais exercé en Belgique, sauf *peut-être* du temps de Rainier-au-Long-Col, comte d'Haynaut, et dans ledit pays d'Haynaut ; Melle était un village de ce comté. Le chapitre affermoit la somme convenue pour rédemption de ce droit, qui depuis devint si odieux, quoique rédimé, que les communes y assujetties préféreroient de plaider pour s'en affranchir, que de le commuer en l'acquittant par une légère reconnaissance en argent ³. »

¹ Bouthors, *Coutumes locales du bailliage d'Amiens*, t. II, p. 132.

² Du Cange, sub verbo *Culagium*. — A. de Barthélemy, *le Droit du Seigneur*.

³ T. XXIII, p. 222.

La légèreté de ce *peut-être*, quand il s'agit d'un droit jeté à la face des siècles chrétiens comme une honte ineffaçable, est vraiment terrifiante ; mais je me contiens. Au moins l'infâme *jambage* ne s'est jamais exercé dans le reste de la Belgique et n'a existé en nature, dans le Hainaut, que du temps de Régnier-au-Longé Col.

La tradition rapporte que ce Régnier, connu par sa lutte contre les Normands, vers 881, et dont le zèle religieux égalait la bravoure, prit sur ses épaules les corps de saint Landelain de Crespin, de saint Ghislain de Celles et de saint Vincent de Soignies, et que, cheminant pieds nus, suivi d'une immense foule de peuple, il les porta lui-même jusqu'à la ville de Mons où il les enferma, avec les reliques de sainte Valtrude, pour les soustraire à la fureur des païens. Quand Régnier fut tombé au pouvoir des Normands, Altrade, sa femme, s'offrit, soit à se livrer en otage pour lui, soit à partager ses fers. Le farouche Rollon, touché de la vivacité de son amour, de la pureté et de la bonté de son âme, réduisit de moitié la rançon qu'il avait demandée¹.

Voilà un prince bien disposé par lui-même et par sa noble épouse pour laisser s'introduire un droit honteux dans son gouvernement ; mais, qu'importe, montrons tout de suite l'ineptie de l'ex-législateur. Hoverlant, traduisant un compte de 1770 de l'office du cellier, y rencontre le mot *gambagium*, dont il ignore la signification, mais qu'il rend en français par droit de jambage, et se faisant l'écho de la vieille calomnie qui pèse sur le moyen-âge², il donne de ce droit une explication à sa manière dans la note que j'ai reproduite. Mais *gambagium*, *gambage*, était un droit qui se levait sur la fabrication de la bière, de *gamba*, ou mieux *camba*, brasserie, venant de l'allemand *cam*, bière, mot qui se trouve dans Ulpien. Le chapitre de Tournai percevait à

¹ Edw Le Glay, *Histoire des comtes de Flandre*, t. I, p. 48.

² T. XII, p. 32.

Melle, et dans dix autres terres, le droit de *gambage et d'afforage de bière et vin*, voilà tout ¹.

Chaque habitant de Rumes, village près de Tournai, devait, le lendemain de ses noces, présenter au seigneur 12 deniers parisis. « *Apparemment*, dit encore Hoverlant, en rédemption du droit de jambage ou de cultelage ² ». *Apparemment* ressemble à *peut-être*; mais à propos de Rumes, Hoverlant commet une autre bévue. « Audit seigneur de Rumes appartient le droit de Cenne (Senne), par lequel tous ceux et celles qui enfreignent leur mariage, ou le saint jour du dimanche ou autres fêtes commandées de l'Église, ou commettent autres cas semblables appartenant au droit de Cenne (Senne), fourfait l'amende de dix livres tournois... ³ » Voilà bien le droit de Senne, *Synodus*, ou droit de se substituer à la cour synodale de Tournai dans la connaissance et la correction de l'adultère, et de la transgression des dimanches et fêtes, le droit de punir « ceux qui enfreignent leur mariage ou le saint jour de dimanche ⁴ ». Mais Hoverlant a une autre explication à donner : « Par droit de *Cenne*, dit-il, l'on entend communément le droit de pêche. L'on entend aussi quelquefois par ce mot le droit de banquet ou de cenne (cène), c'est-à-dire souper; quelques seigneurs avoient le droit de souper avec les nouveaux mariés, en récompense de la permission qu'ils leur accordoient de rester à table toute la nuit. La cène est un repas

¹ Voir dans le tome VII des Bulletins de la Société historique de Tournai : *Des Seigneuries du chapitre de Tournai dans le Hainaut*, par M. le vicaire général Voisin, p. 164.

² T. III, p. 55.

³ *Ibid.*, p. 74.

⁴ Ainsi le droit de Senne, que je tenais pour particulier à la châtellenie de Lille, s'étendait dans le Tournaisis. Défiguré comme il l'est par Hoverlant, il a échappé à mes premières recherches. (Voir page 153 du présent volume).

connu ordinairement pour le souper¹ ». C'en est assez pour montrer de quelle valeur sont les témoignages de l'historien législateur. Il est à la hauteur de tous les autres.

VI.

Il y a quelques jours, à l'Assemblée nationale, M. Martin criait de sa place : *Il a existé!* (le droit du seigneur). Et le lendemain, 13 juillet, il écrivait au *Siècle* : que des documents authentiques attestent, en effet, l'existence de ce droit dans diverses localités ; que lui-même a cité, dans son *Histoire de France*, t. v, p. 568, 4^e édit., deux pièces tirées de l'*Essai sur le droit du seigneur*, publié en 1855 par M. Bascle de Lagrèze, savant historien et conseiller à la cour d'appel de Pau ; que ces pièces enfin ne permettent aucune espèce de doute.

Quelles qu'elles soient, les pièces citées ne peuvent prouver un fait impossible, en tous points impossible de par le simple bon sens et l'histoire vraie. Les preuves de la calomnie, saisie en flagrant délit, « sont aussi nombreuses, aussi nettes et aussi écrasantes qu'on le puisse désirer. » Mais on s'inscrit absolument en faux contre ces pièces, et on ne balance pas à en dire autant de celles qui ont pu avoir été communiquées antérieurement à M. Martin, par son collègue M. Marthe. Bien plus, M. Martin aurait négligé de lire même ce qu'il citait, car M. de Lagrèze, tout le premier, ne croirait que médiocrement à l'authenticité de ses prétendues pièces et croirait moins encore au fameux droit². La réfutation est promise, elle ne se fera pas attendre.

« Il ne faut pas plus nier cet immonde abus du passé, ajoute

¹ T. XXIV, p. 304.

² Louis Veuillot, dans l'*Univers* (du 14 au 16 juillet).

M. Martin, que l'exagérer en le généralisant. D'autres coutumes odieuses ont eu, dans le régime féodal, un caractère plus ou moins général; celle-là n'a jamais été qu'une monstruosité locale. » Il est bon de démasquer, entre temps, ces semblants d'impartialité à l'aide desquels on tenterait de faire passer au moins une partie de la calomnie. La monstruosité n'a pas été plus locale que générale : elle n'a pas existé; elle n'a pu exister.

Locale, elle n'en aurait été que plus facilement anéantie dès son apparition; soit qu'on la suppose au temps de sainte Clotilde, de sainte Radegonde, de Charlemagne, ou au début de la féodalité, dans ces siècles d'anarchie, de violences, de barbarie si l'on veut, mais où l'Église, pleine de sa force divine et entourée du respect des nations, imposait à l'Europe des institutions telles que la Paix et la Trêve de Dieu, et poursuivait de ses anathèmes, alors redoutés, l'adultère jusques sur les trônes; soit qu'on la place au temps de la chevalerie, c'est-à-dire à l'âge de la pudeur, où jamais la femme n'a été l'objet d'un respect plus tendre et plus religieux, où jamais elle n'a été mieux protégée dans sa faiblesse, dans sa dignité et dans ses droits; soit qu'on lui assigne l'époque de l'affranchissement des communes, lesquelles auraient offert un asile sûr, et, après un an, la liberté au serf empressé de soustraire sa jeune épouse à ce honteux tribut; ou le siècle de saint Louis, qui ne pouvait souffrir près de lui un gentilhomme de mauvaises mœurs; ou enfin le temps de la puissance des Parlements qui, dès le XV^e siècle, ne cessèrent d'abroger sans pitié les coutumes les plus innocentes, qu'elles traitaient de droits ineptes, ridicules et abusifs; à moins qu'on ne la trouve dans des actes du XVI^e siècle, quand les idées sur le droit du seigneur étaient en circulation, auquel cas les actes sont suspects, le droit est faux.

POÉSIES

PAR M. J. DUTILLEUL,

Membre titulaire.

SUR LA DESTRUCTION DE LA COLONNE VENDOME

Sævitique anlmis ignobile vulgus !

Peuple , à l'ouvrage , allons..... brise cette colonne!....
Il faut que ce géant de bronze , que personne ,
Pas même l'étranger , jamais ne profana ,
Sous l'œil de tes vainqueurs , sans que leur bras y touche ,
Tombe..... Aux rugissements de ta horde farouche
Le Prussien mêle son hurrah !

Dans tes forts en silence , il attendait , sans doute ,
De morts n'ayant déjà que trop jonché sa route ,
Que Paris de sa main se creusât un cercueil :
Il n'eût osé , poussant le massacre en tes rues ,
Insulter à ta gloire et briser ces statues ,
Qui lui rappelaient tant de deuil !

Peuple , il comptait sur toi !... déchirant tes entrailles ,
Tu ne veux rien garder de ce que les batailles
Ont laissé dans tes murs de vierge et de sacré :
Car, assassin hier de tes défenseurs même ,
A ce bronze aujourd'hui tu jettes l'anathème ;
Ton pied , demain , l'aura broyé.

Tu te venges , impie , en crachant sur la gloire ,
De n'avoir su tenir captive la victoire :
Il eût été plus beau de braver les Germains !
C'était contre la Prusse altière et triomphante
Qu'il fallait soulever ton écume vivante
De destructeurs et d'assassins !

Insensé ! Crois-tu donc , en broyant le colosse ,
Des souvenirs qu'il lègue aussi creuser la fosse ,
Et pouvoir enterrer les hauts faits des aïeux ?
Jette à bas le tyran , soit ! que du faite il roule...
Mais respecte , vaincu , ces héros dont la foule
Monte en spirale dans les cieux.

Car, ces soldats d'airain , sais-tu bien que la terre
Porte la trace encor de leurs coups de tonnerre ,
Et sous leurs pieds jadis plus de vingt ans saigna ?
Sais-tu qu'ils franchissaient déserts, monts et murailles,
Que, d'avance, ils vengeaient Sedan par des batailles
Comme Austerlitz , Ulm , Iéna ?

Ils étaient peuple aussi ces fils de la chaumière.,
A leur insu portant aux vaincus la lumière ;
La Révolution volait à leur côté ;
Pareils au vent qui sème une graine féconde ,
Ils couraient , dispersant , aux quatre coins du monde ,
Les germes de la liberté.

Les rois , leur opposant des digues sans puissance ,
Sous ces flots de vainqueurs débordant de la France ,
Voyaient monter l'idée à leurs trônes croulants ;
Et les peuples sentaient , en soulevant leurs chaînes ,
Leur sang , presque figé , bouillonner dans leurs veines ,
Sous la verge de leurs tyrans !

Et c'est toi , peuple ingrat , toi que la honte assiège ,
Portant sur leur colonne un marteau sacrilège ,
Qui veux vendre à l'encan son métal souverain !
Ne redoutes-tu point que leur groupe sans tache ,
Pour punir ton forfait , du socle se détache
Avec ses bataillons d'airain ?

Ne sens-tu pas frémir tous ces guerriers de cuivre ?
Les vois-tu s'appeler, et courir, et revivre ,
Agitant leurs fusils , allumant leurs canons ,
N'entends-tu point gronder ces voix et ces murmures ,
Et ces bruits de tambours , et ce choc des armures ,
Et ces chants mâles des clairons ?

Car, ils ont dû rougir de voir des nains sans gloire
Réserver à leurs cous la corde expiatoire ,
Et briser par décret leur trophée en éclat :
Mais non , rien ne t'arrête.... et ce bloc de vaillance
Croulera sans pitié !!... la gloire de la France
Avant lui fut jetée à bas !

Pleurez , vieux compagnons de ces peux d'un autre âge :
Jusqu'à vos fronts Paris fera monter l'outrage ,
En renversant ce bronze importun aux vaincus :
Bientôt sur cette place , en deuil de sa colonne ,
Vous ne suspendrez plus de fleurs ni de couronne
Pour fêter des frères perdus !

Et lorsqu'enfin la Mort , de sa main desséchée ,
Comme une branche antique à son tronc arrachée ,
Cueillera le dernier de vos braves en pleurs ,
La Gloire, au lieu de vous , comme une ombre fidèle ,
Viendra pour soupirer une plainte éternelle
Dans ce lieu , si cher à vos cœurs.

LA GUERRE.

Monstrum horrendum !

Le monstre est là qui gronde affamé dans son antre.....
Chacun de ses petits, l'un après l'autre, y rentre
Broyant quelque débris de cadavre en ses dents ;
Sous leurs crocs cela crie, étant de chair humaine....
Pénétrez, en suivant leur piste souterraine,
Dans cet antre plein d'ossements !

Un froid mortel y glace : en suintant des voûtes
Le sang rougit le sol qu'il trempe à larges gouttes,
Des squelettes tordus vous froient dans la nuit,
Ici, des corps broyés dispersent leurs entrailles,
Là, des crânes ouverts saignent sous les entailles
Que le tranchant du glaive y fit.

Canons rompus, caissons disloqués, chevaux, armes,
Tout se confond, se heurte et les cris et les larmes,
Et les hennissements grincent en ce séjour ;
Un râle plaintif sort des poitrines qu'on broie ;

**Tués , blessés , mourants gisent comme une proie
Guettés des rats et du vautour.**

A chaque pas s'exhale une odeur plus infecte ,
Dans plus de détritüs la larve se délecte ,
Et le charnier qui grouille épaissit son horreur ;
Parfois , comme un follet qui sur les joncs voltige ,
Le spectre d'un César , en fouettant son quadrigé ,
Dans l'ombre allume une lueur .

Partout croît le cyprès , le saule y pleure et songe
Sur des mares de sang où sa racine plonge ,
Le ver rampe au cadavre y cherchant son repas ;
En haut le soleil rit , la vie éclate et brille ;
Ici , c'est le hourbier des morts sur qui vacille
La lampe sourde du trépas !!

Au fond un être étrange a grimacé dans l'ombre :
De ses rugissements il émeut la nuit sombre ;
Sa prunelle de flamme au loin darde l'éclair ;
Il se lèche la griffe où le sang fume encore ;
Chacun de ses petits à son côté dévore
Avec rage un lambeau de chair !

Voyez luire à son front sa royauté sauvage !
Sa narine se gonfle à l'odeur du carnage ,
Et sa face se plisse en sillons tourmentés ;
L'écho semble râler au bruit de sa machoire :
Dans le sang , à longs traits , il s'enivre de gloire
Tous ses jeux sont des cruautés !

Il est là , gueule ouverte , au guet , flairant sa proie !

Quels bonds ! quels grincements ! quelle fureur de joie
S'il parvient à l'étreindre en des pièges nouveaux ;
Vivant de ruse , ainsi que le tigre vorace ,
Qui du tigre au désert ayant perdu la trace ,
L'attend tapi sous des roseaux .

Sa queue , à coups pressés , sillonne et bat son ventre ;
Il attaque , il déchire , il emporte en son antre
Tour à tour nations , cités et souverains !
Qui le reconnaîtrait aux lauriers dont sa tête
Aime à se couronner chaque fois qu'une fête
L'appelle à de sanglants festins ?

Ce monstre , c'est la Guerre ! à qui les rois du monde
Jettent , dans leurs conflits , comme une proie immonde ,
Des soldats sous leur glaive alignés pour la mort ,
A qui , pour soutenir un trône en pourriture ,
Notre César déchu vient d'offrir en pâture
Nos cités , nos fils et notre or !

C'est Elle , dans les airs qu'emplit l'odeur de poudre ,
Qui siffle avec l'obus , tombe et vomit la foudre .
Fait sonner les clairons , agite les drapeaux ,
Roule , écume , se tord , bondit dans la bataille ,
Souffle dans les canons et lance la mitraille
Comme le feu de ses naseaux .

Ces petits qu'elle allaite et nourrit de sa haine ,
Qu'elle dresse à flairer surtout la chair humaine ,
Dont elle aiguise au meurtre et la griffe et les dents ,
Qu'elle déchaîne , excite et suit de sa colère ,

Partout on les retrouve , épouvantant la terre ,
Sous les traits de ses conquérants !

Regardez !... Celui-ci grimace en Alexandre ;
Celui-là dans Xercès écume et du Scamandre
Pousse à flots ses guerriers à travers l'Hellespont ;
L'un rugit en César, l'autre grince en Pompée ;
Cet autre prend , tapi sous la pourpre usurpée ,
Le masque de Napoléon !

Sur des autels sanglants , où la Mort sacrifie ,
Voilà ceux que le monde acclame ou déifie ,
Qu'il coule en bronze, taille en marbre, chante en vers !
Sous leurs lauriers menteurs vous voyez ce qu'ils cachent :
La gloire. .. du squelette et des chairs que s'arrachent
Ces autres conquérants : les vers !!

Mais le Progrès s'avance et comme un belluaire,
Fouet au poing , l'œil en feu , dans leur sombre repaire
Glace déjà d'effroi ces monstres interdits ;
Il vengera demain l'humanité qu'il sauve ,
Et sous son pied vainqueur, broyant la bête fauve ,
Écrasera tous ses petits.

LA NYMPHE DE LA SOURCE.

Regarde : Mai partout a vidé sa corbeille ;
La fleur ouvre au zéphir sa corolle d'encens,
Et l'alouette aux cieus , où l'aurore s'éveille ,
Monte en saluant le printemps.

Le chant et les parfums , se mêlant dans l'espace ,
Versent au cœur ému l'ivresse du matin ;
Vois cette blonde enfant , qui semble sur sa trace
Attirer les fleurs du chemin.

N'est-elle point leur reine ? On dirait que la rose
Revêt pour la fêter des tons plus séduisants ;
La marguerite , avec sa lèvre demi-close ,
Veut baiser ses pieds innocents.

Une urne est dans sa main : rêveuse elle se penche
Et paraît écouter le murmure de l'eau
Qui perle , goutte à goutte , au-dessous d'une branche
Où se balance un nid d'oiseau.

Pourquoi ce front pensif , cette tête inclinée ,
Ces yeux où flotte encor un rêve évanoui ?

C'est que tout chante en chœur et fête l'hyménée
Dans le bocage épanoui.

Car la brise qui passe en frissonnant dit : J'aime ,
Et couvre de baisers ses longs cheveux flottants...
Près du nid où l'amour mit son touchant emblème ,
L'oiseau dit : J'aime , dans ses chants.

Mais la Nymphé plaintive , auprès de sa fontaine ,
Soupire en attendant que l'eau tarisse un jour ,
Pour renaître mortelle et porter cette chaîne
Que lui forge en riant l'Amour.



LA ROSE.

Nil rosâ jucundius!

Lorsqu'au retour de mai s'éveille la nature ,
Déroulant sous nos pieds un tapis de verdure ,
 Couche odorante du printemps ,
Rose, que j'aime à voir ta corolle animée
Confier au zéphyr son haleine embaumée ,
 Qui monte aux cieus comme l'encens !

J'aime à voir, en ton sein timide ,
Se cacher une perle humide ,
Ainsi qu'en un vivant écrin !
L'abeille aspire, avec délice ,
Le nectar, en ton frais calice ,
Qui s'entrouve pour son festin.

De Vénus, ici-bas, pure et suave image ,
Jadis de tes splendeurs rayonna son visage ,
 Dont le teint éblouit les dieux ,
Lorsque devant les rois de l'Olympe profane
La déesse, jetant son voile diaphane ,
 Apparut si belle à leurs yeux !

Dans les champs de la poésie ,
C'est toi que la Muse a choisie
Pour ombrager son front rêveur ;
Ta guirlande enlace et décore

Les trois Grâces , que Therpsichore
Fait bondir sous son luth vainqueur.

Poëte , ses festons serpentent sur ta lyre ;
Convive , sur ton front sa fleur semble sourire
 Au vin dans ta coupe riant ;
Des regards de Phébus quand l'horizon se dore ,
C'est elle qu'à ses doigts , tel qu'un rubis , l'Aurore
 Fait scintiller à l'Orient.

Ne la cueillez point dans la vie
Au sein des faux biens qu'on envie ,
Mais que le remords suit de près ;
Comme eux sa gloire est éphémère !
Le souffle de la peine amère
Change les roses en cyprès.

C'est dans les champs bénis où fleurit l'innocence ,
Qu'il faut vous moissonner, roses de l'existence ,
 Sœurs immortelles des vertus ;
Là , vous pouvez braver l'injure des années ;
Là , dans un sol divin vos fleurs enracinées
 Ici-bas ne se fanent plus.

Comme l'abeille industrielle ,
Rose , en toi ma muse rêveuse
Cherche un nectar inspirateur ,
Pour que l'hymne que je soupire
S'exhale aussi pur de ma lyre
Qu'un premier parfum de ta fleur.

NOTE

SUR LES AVANTAGES ET LA DESCRIPTION D'UN

NOUVEAU PROCÉDÉ OPÉRATOIRE

APPLICABLE A TOUTES LES AMPUTATIONS DES MEMBRES ET AYANT
POUR BUT DE RECOUVRIRE L'OS SECTIONNÉ AVEC UNE LAME DE
PÉRIOSTE CONSERVÉE A LA FACE INTERNE DES LAMBEAUX ,

Avec trois planches dessinées d'après nature ,

PAR M. ALF. HOUZÉ DE L'AULNOIT,

Membre titulaire.

Il est du devoir de la Science de rivaliser avec la Charité pour sauvegarder la vie des hommes qui se dévouent si généreusement, sur les champs de bataille, à la défense de leur pays, ou qui sont victimes des nombreuses affections qui pèsent sur l'humanité.

Chacun de nous a été à même, lors de la dernière guerre, de constater la grande mortalité qui décimait nos amputés ou les graves complications qui retardaient leur guérison.

En présence des tristes résultats que nous révèlent les statistiques sur les suites des opérations pratiquées dans nos hôpitaux et dans nos ambulances, je me suis efforcé d'en rechercher la cause et d'en constater les effets.

Si on tient compte des rapports que présentent les tissus divisés, à la suite d'une amputation, il est permis de désapprouver l'usage irrationnel, adopté par tous les chirurgiens, de recouvrir l'os sectionné avec la peau ou les muscles.

Jusqu'à ce jour, on a méconnu ce précepte dicté par la physiologie : d'opposer, à des tissus divisés, des tissus similaires par leur structure, leurs fonctions et leurs propriétés.

Ainsi, il est de toute évidence qu'on doit mettre en contact la peau avec la peau, le système cellulaire avec le système cellulaire, les muscles avec le système musculaire; cette indication a toujours été négligée pour le système osseux.

Nous connaissons tous, depuis les intéressantes recherches, en France, dès 1739, de Duhamel, de Flourens, d'Ollier et de Sédillot; en Italie, de Bernardin Larghi, et en Angleterre, de Syme¹, la propriété que possède le périoste d'engendrer une substance osseuse.

De ces différents physiologistes, aucun n'a fourni, à l'aide de l'expérimentation, des preuves aussi concluantes en faveur de la fonction ostéogénique du périoste, même au milieu de tissus étrangers, que M. Ollier; qu'il nous suffise de rappeler les étonnants résultats que le chirurgien de Lyon résume dans le passage suivant² :

« Nous essayâmes tout d'abord de déplacer de longues bandelettes de périoste sans les détacher complètement, et nous obtînmes de l'os sur leur trajet; puis nous en coupâmes le pédicule; puis, enfin, nous transplantâmes de toutes pièces, du périoste dans des régions plus ou moins éloignées.

» Dans tous ces cas, nous avons obtenu de l'os en plus ou

¹ *On the Tower of the Periosteum to form new Bones* (Edimburg).

² *Rech. expér. sur la product. artific. des os, etc.* (*Journal de physiol.* 1859).

moins grande quantité, selon la dimension des lambeaux, selon l'âge de l'animal et d'après les suites de l'opération. »

Inspiré de ces données expérimentales et encouragé par la prédiction de Longet¹, qui déclare que « de pareils faits semblent ouvrir à la chirurgie une voie nouvelle, féconde en espérances que viendra sans doute réaliser l'avenir », j'ai songé à recouvrir d'une lamelle de périoste les os sectionnés dans les amputations des membres.

En effet, ayant eu à pratiquer une amputation du bras à un jeune enfant de 22 mois, le 21 novembre dernier, à l'hôpital Saint-Sauveur, j'ai utilisé cette propriété ostéogénique du périoste, pour en faire un couvercle à la rondelle osseuse de l'humérus.

Il m'a été ainsi possible de transformer en quelque sorte une amputation en une fracture et d'avoir deux surfaces qui, mises en contact l'une de l'autre, fournirent toutes deux une lymphe coagulable, susceptible de se laisser pénétrer par l'élément calcaire, phénomène identique à celui que produit la nature, lors de la formation du cal.

Après avoir donc taillé, sur la face antéro-externe du membre, les deux tiers de mon lambeau, je suis arrivé sur l'os et en ai détaché une portion de périoste, grande comme une pièce de cinq francs, qui est restée, par sa face externe, adhérente à la partie médiane du lambeau destiné plus tard à recouvrir l'os au niveau de sa section.

Le succès le plus complet couronna cette tentative, jusqu'à ce jour sans précédent dans la science.

Le moignon, les quatre premiers jours qui suivirent l'opération, ne me présenta pas, comme on l'observe ordinairement, de réaction inflammatoire.

¹ *Traité de physiologie de Longet*, t. 1^{er}, 1861, p. 1072.

La peau conserva sa coloration normale; la partie malade n'offrit aucune trace de fièvre ni de douleur.

La suppuration n'intéressa que les parties superficielles et respecta celles situées profondément.

Au bout de huit jours la cicatrisation était complète.

L'extrémité du membre divisé avait le même volume que l'extrémité supérieure.

Je pense donc que les opérateurs devraient toujours faire en sorte de laisser, appliquée à la face interne des lambeaux, une portion de périoste, et d'en recouvrir l'os dans les points correspondants à la section.

Ce nouveau procédé opératoire qui n'a pas, que je sache, jusqu'à ce jour été employé, est de nature à faire espérer la réunion par première intention et à diminuer, d'une manière sensible, la moyenne de la mortalité.

Comme il répond à cette règle qui veut qu'on oppose toujours aux tissus des tissus de même nature, il nous promet une des plus heureuses applications de la périostéotomie qui a si vivement intéressé l'Institut et nos Académies, il y a à peine quelques années.

Cette innovation concourra, comme je l'ai dit plus haut, à transformer une amputation en une fracture simple, et à rejeter comme antiphysiologique cet usage d'opposer la peau ou le tissu musculaire à la rondelle osseuse, qui se trouve ainsi dans la nécessité de faire seule les frais de sa cicatrisation, sans recevoir le concours d'un tissu semblable au sien.

Au procédé universellement adopté, nous paraissent en partie dues ces réunions par deuxième intention, ces suppurations interminables, l'ostéo-myélite et les nécroses, la gangrène de la peau par la pression de l'os, les cicatrices adhérentes, la conicité du moignon ainsi que les ulcères, complications si fréquentes chez la plupart de nos amputés.

De nombreuses amputations, sur le cadavre, du bras, de l'avant-bras, de la cuisse et de la jambe, m'ont prouvé qu'il suffit de détacher, sur la face antérieure des os qu'on doit retrancher, une lamelle semi-ovale de périoste, dépassant tout au plus de cinq à six millimètres la circonférence de la rondelle osseuse.

Ainsi, le fémur ayant, à son tiers inférieur, un diamètre de trois centimètres ou une circonférence d'environ neuf centimètres, il faut décoller de bas en haut, jusqu'au niveau du point qui doit être scié, une lamelle ayant une longueur et une largeur de quatre centimètres.

Ainsi que l'a constaté M. Sappey ¹, le décollement de cette lamelle se fait plus facilement sur les enfants que sur les adultes et les vieillards ; cependant, j'ai remarqué qu'avec un peu de soin, il est toujours possible de l'enlever sur ces derniers et de la laisser adhérente à la face interne du lambeau musculo-cutané.

En général, une fois les limites de la lamelle du périoste tracées avec la pointe du bistouri, pour la décoller il est souvent préférable d'employer un instrument offrant une certaine analogie avec l'extrémité du manche d'un scapel plutôt que la dissection avec la lame.

Au lieu de la lamelle du périoste, peut-être proposera-t-on, dans certains cas, de détacher, à l'aide d'un trait de scie, une portion d'os, de même forme que celui du moignon, de la laisser adhérente au centre du lambeau et de l'appliquer directement sur l'os sectionné ?

A l'expérience seule appartiendra de faire ressortir l'utilité de cette légère modification basée, du reste, sur le même principe que celui énoncé dans ce travail.

¹ Sappey. *Traité d'Anatomie*, 2^e édit., p. 90. 1867.

Je dois avouer que je serais très-étonné qu'un chirurgien songeât à la mettre en pratique, tant elle me paraît loin de présenter les mêmes avantages que le périoste, alors même qu'on ne craindrait pas de voir plus tard se nécroser cette portion d'os, complication cependant très à redouter, comme il est facile de le prévoir, si la soudure n'a pas lieu.

La périostéotomie, appliquée aux amputations, engagera les praticiens à préférer dorénavant la méthode à lambeaux à celle circulaire.

Je ne doute pas que ce procédé n'intéresse vivement mes confrères et que, d'après ces avantages révélés par la pratique et la théorie, il ne soit généralement adopté en France et à l'étranger.

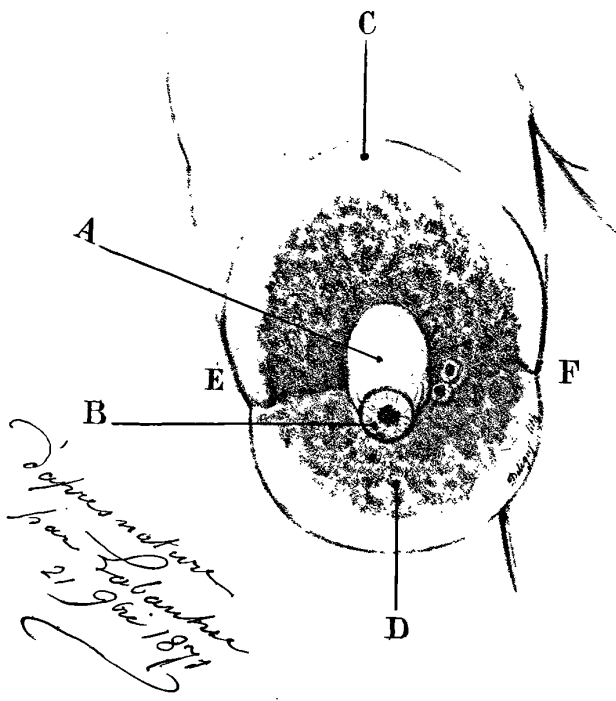
J'ai donc l'honneur de vous confier cette simple note pour faire respecter mes droits de priorité.

Je serais très-reconnaissant aux chirurgiens qui emploieraient ce nouveau procédé, de me faire connaître le résultat de leurs observations.

(Communiquée à la Société le 8 décembre 1871).

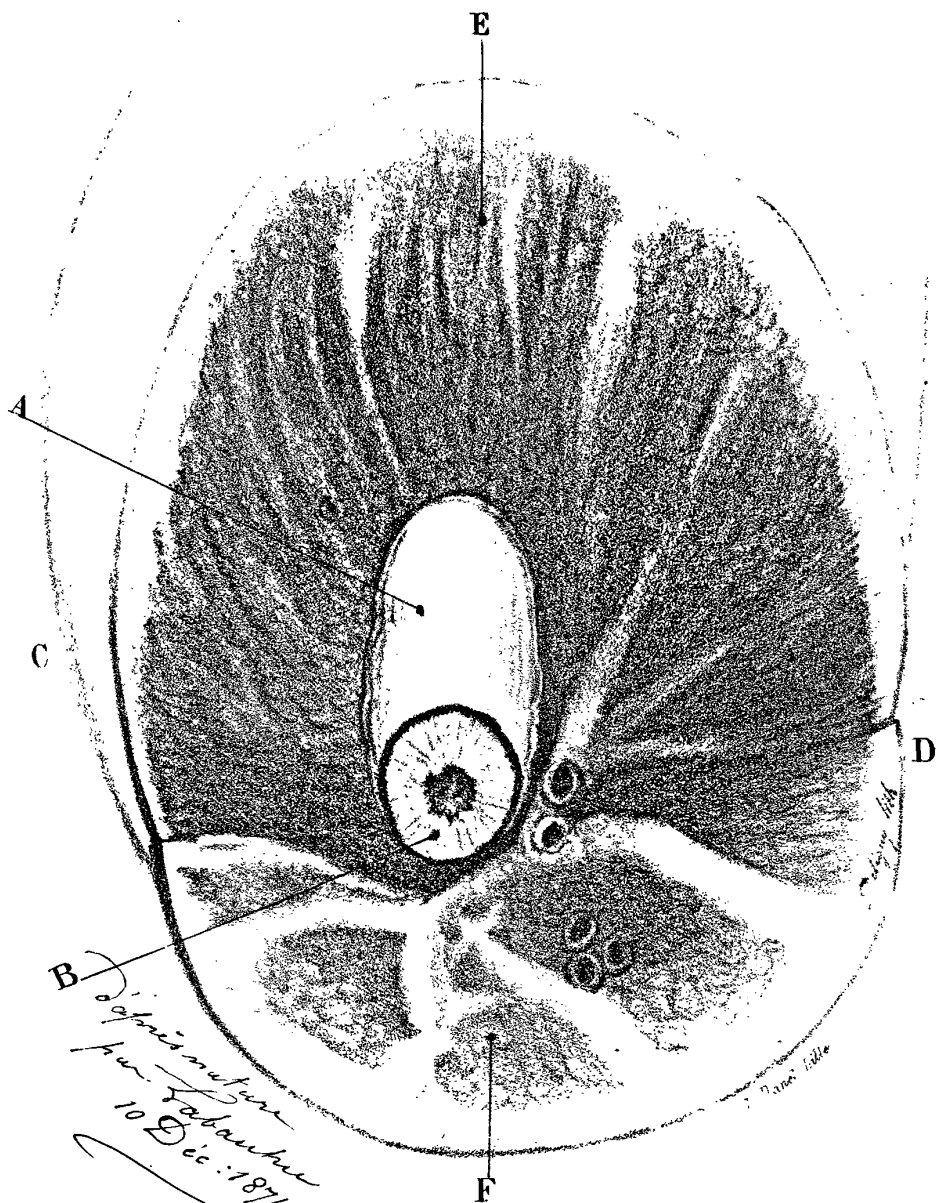
PRINCIPAUX OUVRAGES A CONSULTER A L'APPUI DE LA PROPRIÉTÉ
OSTÉOGÉNIQUE DU PÉRIOSTE.

- Mémoires de l'Académie des Sciences de Paris.* Duhamel, 1739.
- Denovorum ossium regener. experim. Troja.* Paris, 1775.
- Dupuytren. *Dictionnaire des sciences médicales*, t. XXXVIII, p.434
- Textor (*Ueber die Wiederezeugung der Knochen nach resectionem beim Menschen*). Wurzburg, 1842
- On the power of the periosteum to form new bones.* Syme. Edinburg, 1848.
- Greffes osseuses. — Expériences sur les transplantations d'os provenant d'un animal mort depuis un certain laps de temps.* Ollier. *Gazette médicale*, p. 482. (1860).
- Sur un cas de greffe osseuse*, par Brown-Séguard; *journal de physiologie*, p. 408 (1860)
- Régénérations osseuses*, par Ollier. *Académie des Sciences*, 16 janvier 1860.
- Mémoire sur les régénérations osseuses*, par Bourguet. *Académie des Sciences*, 6 août 1860.
- Nouvelle opération ostéoplastique*, par Langenbeck. *Gazette hebdomadaire*, 652. (1860).
- Observation sur la reproduction complète des os.* Nottet. *Académie des Sciences*. 5 mars 1860.
- Formation du cal.* Flourens. *Acad. des Sciences*, 5 mars 1860.
- Sappey. *Traité d'anatomie descriptive*, 2^e édit., 1867.
-



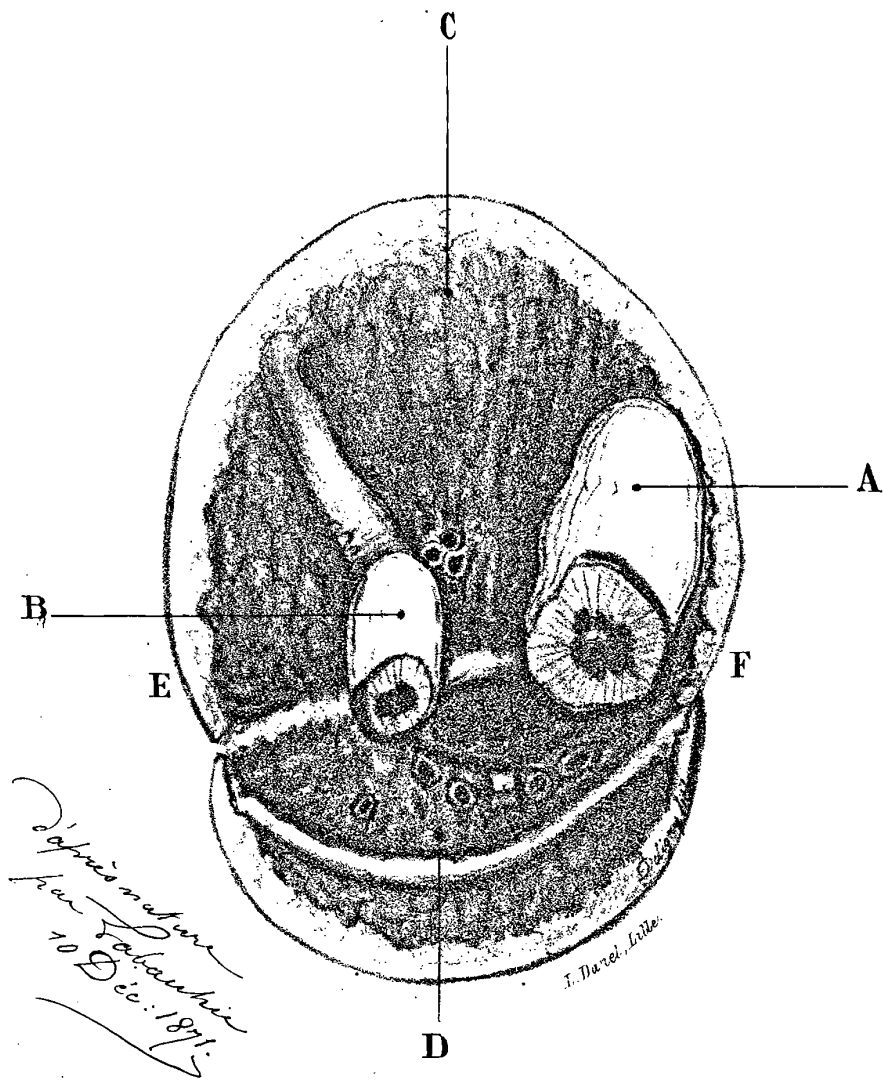
Amputation du bras droit à la partie moyenne chez un enfant de 22 mois à l'hôpital S^t Sauveur le 21 Nov. 1871, avec conservation, au centre du lambeau antérieur, d'une lamelle de périoste qui sert de couvercle à l'humérus sectionné.

- A Lamelle de périoste adhérente à la face interne du lambeau antérieur.
- B Humérus.
- C Lambeau antérieur.
- D Lambeau postérieur.
- E Côté externe.
- F Côté interne.



Amputation de la cuisse droite à la partie moyenne avec conservation au centre du lambeau antérieur d'une lamelle de périoste destinée à recouvrir la rondelle osseuse du fémur.

- A Lamelle de périoste adhérente à la face interne du lambeau antérieur.
- B Fémur.
- C Côté externe.
- D Côté interne.
- E Lambeau antérieur.
- F Lambeau postérieur.



Amputation de la jambe droite au $\frac{1}{3}$ supérieur avec conservation à la face interne du lambeau antérieur de deux lamelles de périoste, l'une destinée à recouvrir le tibia, l'autre le péroné.

- A** Lamelle de périoste pour le tibia.
- B** " " " le péroni.
- C** Lambeau antérieur.
- D** Lambeau postérieur
- E** Côté externe.
- F** Côté interne.

DES FRANCHES-VÉRITÉS

PLAIDS GÉNÉRAUX ET TIMAUX

DANS LA CHATELLENIE DE LILLE

PAR M. TH. LEURIDAN ,

Membre résidant.

I.

On entendait par franchises-vérités ou vérités générales, des enquêtes juridiques suivies de plaids ; sortes d'assises que, suivant la coutume de la Salle de Lille, les seigneurs hauts-justiciers et vicomtièrs de la châtellenie pouvaient faire tenir dans leurs terres tous les ans et tous les trois ans dans celles de leurs vassaux, pour être informés par les hôtes et tenants des forfaits, crimes et délits qui y avaient été commis. Au jour marqué, tous les habitants de la seigneurie où se tenait la franche-vérité devaient y comparaître, à peine de 60 sous parisis d'amende au profit du seigneur, à moins qu'ils n'eussent excuse légitime.

La franche-vérité semble être, sous le rapport criminel, une tradition du *mallum vel placitum*, cour ou assemblée que les comtes et les *missi dominici* tenaient sous la seconde race. Les coutumes flamandes, dit M. de Coussemaker, la mentionnent

comme une juridiction rendant les plus grands services à la tranquillité et à la sécurité du pays¹. On trouve plus d'un exemple ancien de ces assises solennelles dans l'histoire locale.

En 1232, des désordres éclatent à Wattrelos, domaine de l'abbaye de Saint-Bavon; des forfaits, *forisfacta*, y sont commis. L'abbé Bauduin prie Arnoul, seigneur d'Audenarde, grand bailli de Flandre, de présider dans cette ville, à la tête des hommes de fief de l'abbaye, une franche-vérité, *veritatem generalem*, dans laquelle Morand de Langlée et ses deux fils Hugues et Alard, sont l'objet de graves accusations. Morand fournit des cautions à l'abbé, s'engageant à comparaître lui et ses deux fils au jour fixé, pour entendre la sentence qui serait portée au sujet des crimes dont on les chargeait. Le jugement eut lieu, en effet, sous la présidence du même Arnoul d'Audenarde; mais on n'attendit pas le prononcé de la sentence. Un arrangement intervint, en vertu duquel les accusés laissaient à la libre disposition de l'abbé tous les biens qu'ils tenaient de lui à Wattrelos, dans le cas où ils viendraient à offenser de nouveau l'abbé et le couvent. Des garants répondirent pour eux et jurèrent que si Morand et ses fils commettaient à l'avenir un forfait tel qu'ils pussent être condamnés, en jugement, à la mutilation ou à la mort, ils ne mettraient ni par eux mêmes, ni par d'autres, ni de force ni de volonté, aucun obstacle à ce que la justice eût son cours.²

Deux ans plus tard, des hommes de Roubaix, de Tourcoing, de Bondues, de Leers, de Flers et de Nouveaux envahissent à main armée cette même *villa* de Wattrelos, et y détruisent de fond en comble la maison d'Olivier Le Ariveit, hôte de l'abbaye de Saint-Bavon. On tint à Wattrelos une vérité générale dans

¹ *Franche-Vérité rétablie dans la châtellenie de Bailleul*, Bulletin du Comité flamand de France, t. IV, p. 116.

² Serrure, *Cart. de Saint-Bavon*, p. 187. — Copie aux archives de Roubaix, JJ. 11. -- A. Pruvost, *Hist. de Wattrelos*, p. 97.

laquelle ces graves méfaits, qui semblent avoir pris les proportions d'une guerre de clocher à clocher, furent instruits. La sentence qui s'en suivit n'est pas connue; mais on voit que l'abbé eut recours à la protection de la comtesse, qui, par une ordonnance solennelle, enjoignit aux seigneurs de Roubaix, de Tourcoing, de Bondues, de Leers, de Flers et de Nouveaux, de porter assistance au jugement des échevins de Wattrelos, et de veiller à ce que le dommage causé à l'abbaye fût suffisamment réparé. « Si vous avez à cœur mon amour et mon honneur, dit la princesse à ses vassaux, vous mettrez avec zèle et fidélité ces lettres à exécution, dès que vous en serez requis par l'abbé ou son mandataire, sachant que nous ne pourrions manquer de soutenir le droit de l'abbé, si, par votre faute, il se trouvait forcé de recourir à nous ¹ ».

Mais si les vérités générales rendaient des services évidents, elles pouvaient présenter, et à cette époque encore, de graves dangers, car les parents et les amis des accusés et des plaignants ne manquaient pas, suivant les traditions germaniques et mérovingiennes, de s'y rendre en grand nombre et en armes, comme autrefois dans le Mallberg. Les sûretés requises à Wattrelos par l'abbé de Saint-Bavon, les promesses des garants jurant qu'ils n'opposeraient au cours de la justice aucune violence de fait ni de volonté, *violentiam aliquam facti vel voluntatis inferrent*, les recommandations pressantes de la comtesse Jeanne adjurant les seigneurs voisins, au nom de son amour et de son honneur, de prêter main-forte à l'exécution de la sentence, laissent assez croire que ces dangers n'étaient pas imaginaires.

Un usage qui régnait, depuis un temps immémorial, dans tout le comté de Flandre, créait, en fait, dit M. Desplanque, une situation fort différente à l'auteur d'un homicide, suivant

¹ Serrur, *Cart. de Saint-Bavon*, p. 193. — Copie aux archives de Roubaix, JJ. 11. — A. Pruvost, *Hist. de Wattrelos*, p. 105.

que celui-ci était de *petit* ou de *puissant lignage*, qu'il avait peu ou beaucoup de biens et qu'il disposait d'une clientèle plus ou moins considérable. Si le meurtrier ne jouissait ni des avantages de la naissance, ni de ceux de la fortune, il était immédiatement traduit devant la justice ordinaire du lieu où le crime avait été commis. L'assassin de condition infime s'abstenait de répondre à l'assignation dont il était l'objet, pour peu qu'il eût affaire à partie forte dans les parents de sa victime, et il se voyait condamner, par défaut, au bannissement perpétuel hors du pays de Flandre.

Si, au contraire, l'auteur du crime était de noble extraction, il commençait par justifier de sa noblesse, fournissait caution pécuniaire pour conserver provisoirement sa liberté et ne se laissait amener qu'aux franchises-vérités. Si son influence sociale était en rapport avec la distinction de son origine, il ne se présentait à ces assises qu'accompagné d'une escorte imposante de gens d'armes et de trait. Il entrait personnellement à l'audience sans armure et tête nue; mais ce n'était là qu'une vaine fiction, car il avait derrière lui et autour de lui, quelquefois mille ou deux mille hommes munis de piques, de lances, de massues, d'arbalètes bandées et chargées de viretons; les archers couchaient en joue, durant la séance, l'adversaire de leur patron, de telle sorte que la *partie foulée*, si elle n'était pas en mesure de se défendre par les mêmes moyens, ne se souciait point de comparaître; auquel cas le coupable était, par défaut d'*accusation de partie*, renvoyé quitte et absous.¹

La *Vièse Coutume* de Cassel de 1276 maintenait le principe en s'efforçant d'en atténuer les désastreuses conséquences. Elle voulait que l'accusé, s'il était faible, demandât au seigneur justicier un sauf-conduit qui le mît à l'abri de la vindicte à main

Troubles de la châtellenie de Cassel sous Philippe-le-Bon, t. VIII des Annales du Comité flamand de France.

armée des parents du défunt. En 1382, les légistes de Louis de Mâle estimaient qu'il y avait lieu de retrancher des keuren le *raplégement* ou invocation sous garantie pécuniaire *de la franke-vérité*; mais en 1428, les habitants de Cassel, chez qui les traditions germaniques se sont conservées si longtemps, l'invoquaient encore comme ayant force de loi. Il appartenait à Philippe-le-Bon, à qui l'on doit la suppression dans nos contrées de plusieurs autres usages et privilèges monstrueux, tel que le droit d'arsin à Lille et l'abattis de maisons à Valenciennes, à ce prince qui s'attaqua aussi aux duels judiciaires et qui parvint à les déraciner presque complètement de ses États; il lui appartenait d'abolir cette pratique justement flétrie qui compromettait l'institution utile, bonne en soi, des franchises-vérités. Cet acte de raison et de justice donna lieu, grâce au zèle imprudent des agents du comte, à une insurrection dont M. Desplanque, dans un savant mémoire, a révélé et retracé les péripéties et qui tomba dans des excès qui doivent la faire condamner sévèrement.¹

Il paraît aussi que, dans le principe, les juges s'étaient arrangés de manière à rendre ces assises onéreuses et à charge au peuple en les multipliant. Une infinité d'habitants y étaient assignés qui n'y avaient rien à faire, mais qui n'en supportaient pas moins ou la perte de leur temps, ou l'amende s'ils faisaient défaut. Aussi à l'époque des chartes de liberté et de commune, les justiciables s'étaient-ils empressés de se libérer de cette charge ou tout au moins de la faire modifier, et c'est ainsi qu'en général les franchises-vérités avaient été réduites ici à une par an, là à une seule tous les trois ans, à une tous les sept ans², ou entièrement supprimées.

¹ *Troubles de la châtellenie de Cassel sous Philippe-le-Bon*, t. VIII des Annales du Comité flamand de France.

² La coutume de la Salle et de la Châtellenie d'Ypres et celle d'Audenaerde réduisaient les franchises-vérités à une seule tous les sept ans. (*Raepsaet, OEuvres complètes*, t. III, p. 356).

En 1289, Gui, comte de Flandre, donnant à son fils Guyot, la ville de Renaix et une douzaine de villages qu'il avait achetés de l'abbaye de Saint-Cornil d'Inde, déclare que les habitants de ces lieux s'étant plaints des difficultés et des ajournements qu'on leur faisait continuellement pour les franchises-vérités, il consent à ce que ceux qui voudront en être affranchis, le soient en payant annuellement 12 deniers parisis de rente, et à leur mort le meilleur catel rédimible pour 60 sous. Son intention n'est pas toutefois, que ceux qui seront ainsi affranchis ne puissent être arrêtés et punis pour les faits qu'ils commettraient; il veut au contraire qu'ils puissent être arrêtés dans tous les lieux où ils seront, et qu'ils soient justiciés selon l'usage du pays. Si les baillis du comte, dans les lieux voisins de ces échevinages, ont besoin des hommes de Guyot pour les vérités qu'ils feront tenir, on ne pourra les leur refuser ¹.

II.

Les termes d'un an et de trois ans, dans la coutume de la Salle de Lille, marquent plutôt la latitude laissée aux seigneurs pour la tenue des vérités générales, que l'exercice régulier annuel ou triennal de cette juridiction; tandis que d'après la *Vièze Coustume de Cassel*, la tenue de ces assises au moins une fois l'an était de rigueur. Si pour une cause quelconque, le seigneur ou le pays en étaient empêchés, les affaires fixées devaient être retenues pour la session suivante, et le seigneur était obligé de justifier de l'empêchement devant les hommes de fief et devant les échevins ².

¹ Saint-Genois, *Monumens anciens*, p. 775.

² *Essai historique sur le Hoop*, par M. E. De Coussemaker, dans les Mémoires de la Société des Sciences de Lille, 2^e série, t. VIII, p. 190.

De la jurisdiction, droix et auctoritez des haultz justiciers, seigneurs viscontiers et fonssiers (de la chastellenie de Lille).
Titre 1^{er}, article XIX.

« Iceulx haultz justiciers et seigneurs viscontiers, leurs baillifz ou lieutenans, peuvent par leur justice faire adjuger véritez générales une fois l'an en leurs terres et seignouries, et de trois ans en trois ans ès terres et seignouries de leurs vassaulx et inférieurs, pour les délictz et cas criminelz ou civilz y advenus, après icelles véritez publiées en l'église ou églises parochiales où leurs dites seignouries sont scituées et s'extendent, par jour de Dimanche ou aultres festes solennelles, à heure de grand'messe, faire tenir par leur dicte justice lesdictes véritez aux jours assignez et lieux accoustumez. Ausquelles vérités les manans et habitans esdictes seignouries de franche et libre condition¹, sont tenus comparoir; et s'ilz défaillent, sauf léalle ensongne ou congé, chascun deffaillant fourfaict vers lesdis seigneurs l'amende de *lx* solz. Et néantmoins sont tenus les comparans dire la vérité par serment, des cas et amendes qu'ilz sçavent estre advenus esdictes seignouries, depuis la vérité précédente. Et leurs dépositions rédigées par escript par ladicte justice, closes et sellées, rapporter au prochain jour des plais, ou aultre jour assigné, et, icelle ouverte par ladicte justice, ceulx qui sont trouvez deurement attains de avoir fourfaict aucunes amendes sont à condampner en icelles, et lesdis deffaillans chascun en *lx* solz; lesquels condampnez sont néantmoins receuz à opposition en bail-

¹ « Ainsi les femmes mariées, les enfants de famille ou en puissance de » père, et les mineurs et autres en tutelle ou curatelle, en sont dispensés ». (Patou, *Commentaires sur les coutumes de la ville de Lille et de sa châtellenie*, III, p. 51. — La majorité coutumière était fixée à 18 ans pour les mâles et à 15 ans pour les femelles. (*Ibid.*, I, 486).

lant caution, auquel cas lesdis seigneurs, baillifz ou lieutenans sont tenuz calenger lesdis opposans. Et au regard de ceulx attains de crime, provision faict à baillier de les prendre et apprehender au corps. Et quant aux homicides de les prendre ou appeler¹. »

On ne tenait point de vérité générale à Lille, dont l'enceinte resserrée maintenait tous les habitants sous l'œil des magistrats ; ville d'ailleurs puissamment organisée sous le rapport judiciaire et communal. Quand on rencontre dans *Roisin*² le terme de *vérité*, il s'agit d'une enquête ou instruction particulière à chaque crime.

A Cysoing, ville à loi et à bourgeoisie, le bailli ne tenait nulle vérité générale ; mais le seigneur étendait son domaine sur une grande quantité d'héritages dans le clos de l'abbaye de Marquette, où il pouvait tous les trois ans tenir vérité générale.

A Wavrin, domaine de l'un des quatre grands justiciers de la châteltenie de Lille, on ne tenait point de vérité générale.

A Comines, seigneurie considérable, qui comprenait la ville, la banlieue et des dépendances s'étendant au loin en deçà comme au-delà de la Lys et à Bas-Warneton, la franche-vérité annuelle se divisait en cinq assemblées tenues dans ces différents lieux. Dans sa baronnie même le seigneur pouvait faire tenir deux franchises-vérités, l'une appelée *Vustwaerheide*, l'autre *Sleerpwaerheide*, où étaient tenus de venir déposer pardevant les échevins, à la première, les bourgeois et autres manans de la ville, à la seconde, les bourgeois et manans forains. Il pouvait mettre certains cas hors desdites vérités, et si quelque personne était bannie par elles, il pouvait rappeler le ban et rendre la ville, satisfaction faite à partie. Pour les dépendances de son fief, le

¹ *Coustumes et usages généraux et particuliers de la Salle, Bailliage et Chastellenie de Lille*, 1584.

² *Franchises, Lois et Coutumes de la ville de Lille*, manuscrit savamment édité par M. Brun-Lavainne.

seigneur de Comines faisait tenir trois franchises-générales, l'une au-delà de la Lys, vers Ypres, appelée *Contremculeval*; une autre à l'obel de Bas-Warneton, et la troisième en deçà de la Lys, sur une motte de moulin appelée *Wuihemmeulene*. L'ordonnance royale de 1359, prescrivait aux échevins de Comines, de tenir, spécialement pour le métier des tisserands en draps, trois vérités chaque année, où devaient être dénoncées et amendées toutes les forfaitures commises dans ledit métier¹. Mais ce sont là des enquêtes privées et non des franchises-générales.

Du Cange mentionne une vérité criée en l'église de Herlies en 1383².

L'abbé de Saint-Bavon, en possession de la haute justice dans sa terre de Wattrelos, franc-alleu qui, suivant une expression des temps féodaux, ne relevait que de Dieu et du soleil, y fit tenir plus d'une franchise-vérité, dont il reste des traces dans les comptes des baillis : une entre autres, en 1341, qui fut suivie de l'exécution d'un coupable et coûta, outre les frais de l'exécution, 62 sous pour indemniser les hommes de fief et les échevins de leurs dépens, et payer le salaire du clerc³.

Le seigneur haut justicier du Quesnoy, à Wasquehal, avait le droit de faire une fois l'an, une information générale des délits commis en icelle seigneurie.

Le seigneur de Marquillies, qui n'exerçait que la justice vicomtière, pouvait néanmoins faire publier franchise-vérité une fois l'an, à laquelle les habitants dudit Marquillies et ceux de Hantay, étaient tenus d'assister à peine de 60 sous d'amende. Il pouvait faire bannir de sa terre ceux qui y commettaient larcin ou adultère.

Les habitants d'Estaimbourg et de Pecq étaient aussi tenus

¹ Du Cange, sub verbo *Veritas*.

² Sub eod. verbo.

³ *Hist. de Wattrelos*, par le R. P. Alex. Pruvost, de la comp. de Jésus.

sous la même peine, d'assister à la franche-vérité publiée par le bailli de l'une des deux seigneuries. Les adultères, hommes ou femmes, dénoncés à cette franche-vérité, ainsi que ceux qui chariaient et travaillaient aux jours de fêtes commandées encouraient une amende de dix livres.

On verra dans l'histoire des châtelains de Lille que ces enquêtes judiciaires étaient encore en usage au XV^e siècle, et qu'une franche-vérité fut publiée à Phalempin en 1448. Si les religieux protestèrent, ce ne fut point contre la franche-vérité elle-même, mais contre l'exercice par le châtelain de cette juridiction sur leurs terres, qu'ils prétendaient posséder en toute indépendance.

Un fait témoignait alors de l'utilité de cette institution : On avait vu en 1434 les manants et habitants des villes et châtellenie de Bailleul, se joindre à la comtesse de Namur, leur dame, pour demander le rétablissement de la franche-vérité annuelle, qui avait existé de tout temps passé et qui n'avait cessé de fonctionner qu'à la suite du refus de Louis de Namur, seigneur de Bailleul, de laisser mettre à exécution une sentence prononcée contre un de ses serviteurs. Le duc Philippe-le-Bon n'avait point hésité à rétablir cette juridiction dont la chute, dit le document publié par M. de Coassemaker, laissait impunis, au grand préjudice des suppliants et de la chose publique, des crimes, maléfices et délits perpétrés secrètement ou autrement¹.

Mais dès la première moitié du XVIII^e siècle, au temps de Patou, l'institution était tombée en désuétude. S'il y avait encore quelques lieux où l'on tenait des vérités générales, c'était, dit le commentateur de la coutume de Lille, moins pour connaître les délits que pour profiter des amendes qu'encouraient ceux qui ne s'y rendaient point².

¹ *Loc. cit.*

² T. III, p. 50.

III.

Outre ces assises criminelles ou franchises-vérités, trois plaids généraux, *tria placita generalia*, connus sous les dénominations de *Goudingen* et *Vierscares* dans les chartes flamandes, étaient tenus, chaque année, à des jours déterminés, dans beaucoup de seigneuries de la châtellenie de Lille, pour tout ce qui intéressait les droits seigneuriaux.

Un grand abus s'était glissé dans l'administration de la justice au Moyen-Age, c'était la multiplicité des plaids. La féauté soumettait tout individu à l'obligation d'aide et conseil, c'est-à-dire à se rendre aux plaids quand il en était requis. Le défaut emportait amende et ces amendes formaient le principal des émoluments des juges qui, pour les multiplier, tenaient un grand nombre de plaids inutiles. Charlemagne réduisit à trois dans l'année le nombre des plaids généraux ¹, et ces *tria placita* souvent rappelés dans les capitulaires, indiquent que cette espèce de concussion, si onéreuse au peuple, se pratiquait déjà sous la période franke ².

C'est avec cette réduction réglementaire que les plaids généraux parvinrent à la période coutumière. Il en est question dans

¹ Et ad ingenuos homines nulla placita faciant custodire postquam illa tria placita quæ instituta sunt, (Capit. Car Mag. ann. 801, § xxvii, ap. Bal., t. I, p. 353). — De placitis si quidem quos liberi homines observare debent, constitutio genitoris nostri penitus observanda atque tenenda est, ut videlicet in anno tria solummodo generalia placita observent et nullus eos amplius placita observare compellat. . . . Ad cætera vero non alius venire jubeatur, nisi aut litigat, aut judicat, aut testificatur. (Capit. Lud. Pii, ann. 819, § xiv, ap. Bal. t. I, p. 616 et ann. 829, § v; *ibid.*, t. I, p. 671).

² De vicariis et centenariis qui magis propter cupiditatem quàm propter justiciam faciendam sæpissimè placita tenent et exinde populum nimis affligunt (Capit. Lud. Pii, ann. 825, §. v, ap. Bal., t. I, p. 671).

la paix donnée à Douchy, en 958-961, par Bauduin III étant à Lille. Le comte, réprimant les abus que l'avoué y commettait, lui laisse cependant les trois plaids annuels : *Tria generalia placita que sunt agenda per annum, per advocatum sunt transigenda in quibus ipse tantum tercium denarium* ¹.

En 1265, les arbitres nommés par la comtesse Marguerite et le chapitre de Saint-Amé de Douai, pour terminer leurs débats au sujet de la justice de Merville, règlent ce qui concerne la tenue des plaids généraux audit Merville, et la répartition des profits de justice dans ces trois plaids, d'après un accord ancien. Le tiers des forfaits de la ville revient au comte qui, moyennant 2e, doit faire rendre justice par lui ou son bailli dans les trois plaids et les nuits de ces plaids tenus dans la cour de l'église de Saint-Amé. — Si le comte fait quelque tort à l'église ou s'il néglige de la défendre, le chapitre pourra, en faisant la part du comte, faire tenir les plaids par le maire et les échevins. — La loi de Merville n'en connaîtra pas moins ce qui est accoutumé de se traiter hors des trois plaids. — Si quelqu'habitant de Merville, en dedans les alleux de Saint-Amé, est condamné par la franchise de Cassel pour vol ou autre crime, il sera regardé à Merville, comme jugé, pourvu que le jugement soit dénoncé aux officiers de l'église ².

Les coutumes de la Salle de Lille ne parlent point des plaids généraux. Il faut croire qu'au XVI^e siècle, à l'époque de la rédaction ou réunion de ces coutumes, orales jusques là, l'institution ne fonctionnait plus ³, que les plaids généraux étaient partout rachetés et que l'amende indiquée dans les dénombre-

1 Van Lokeren. *Chartes et documents de l'abb. de St-Pierre de Gand*, n^o 26.

2 *Inventaire Godefroy*, édité par la Société des Sciences de Lille, n 1400.

3 Raepsaet assigne comme terme à l'usage des plaids généraux en Belgique le règne de Charles-Quint. (T. III des *OEuvres complètes*, p. 349)

ments des fiefs représentait le prix de ce rachat ¹. Ou bien le droit de tenir ces trois plaids généraux, que certains seigneurs possédaient, était un droit particulier à leur seigneurie et dont les dénombremens étaient la seule constatation et la seule loi.

D'après mes recherches, peut-être un peu superficielles, on tenait plaids généraux trois fois l'an à Annappes; à Anstaing, dans le fief de Thieffries; à Ascq, dans le fief de Roques; à Baisieux et dans les fiefs de Dumont et d'Armentières, tenus de Cysoing; à Bondues, dans le fief des Obeaux; à Bourghelles; à Chemy, dans le fief d'Haillies, tenu d'Allennes-les-Marais; à Chéreng; à Comines et dans les fiefs de la Barre et de Dessous-Espaing; à Fretin, dans le fief des Obeaux, tenu de Roubaix; à Hallennes-lez-Haubourdin; à Herrines, dans le fief de Cavrines; à Lannoy et Lys; à Leers, dans les fiefs de Saint-Aubin et du Quint, tenus de Cysoing; à Loos, dans le fief d'Ennequin, appartenant à l'abbaye; à Nouveaux, dans le fief de La Salle; à Sainghin-en-Mélantois; à Sequedin, dans le fief de Mucenbus; à Templeuve-en-Dossemez et à Toufflers, dans les fiefs du Quesnoy et de Wasnes, tenus de Cysoing.

Les plaids généraux subsistèrent, nominalement du moins, dans ces seigneuries, jusqu'à la Révolution française. Mais alors et depuis longtemps déjà, l'amende de quelques sous, qu'on acquittait comme une redevance, avait cessé d'être onéreuse.

A Tournai, le maître et les échevins tenaient, au dire d'Hoverlant, trois plaids généraux dits plaids du Bourg, en janvier, avril et octobre. On leur accordait, pour ce, dix quennes de vin. La chambre échevinale y assistait en noir, les procureurs et conseiller pensionnaire en robe et rabat, les sergents en costume. Là les plaids généraux ont subsisté jusqu'en 1796 ².

¹ Les trois plaids généraux étaient déjà commués en une redevance à Hénin-Liétard en 1196. (*Recherches historiques sur Hénin-Liétard*, par M. Dancoisne, p. 53).

² *Hist. de Tournai*, t. XVI, p. 119.

IV.

Dans certaines seigneuries, les plaids généraux se nommaient *Timaux*. « Au fief d'Ennequin, à Loos, appartiennent des rentes sur 57 bonniers 2 cents chargés de *Tymaux ou plaids généraux*, trois fois l'an, à peine de 2 sous d'amende. Dudit fief d'Ennequin dépend le marais de Bargues contenant 26 bonniers où les manans de Wattignies font pâître leurs bêtes et doivent pour ce 2 deniers par an, 60 sous de relief, *Tymaux ou plaids généraux* comme dessus ¹. »

Le nom de *Timaux* vient incontestablement du latin *Ti-mallum*. La signification du radical *Ti, ty, thy*, m'échappe, et je crains de m'égarer dans cette recherche philologique. On appelait *mallum vel placitum*, sous la période franke, une assemblée publique où se rendait la justice et où toutes les affaires qui intéressaient un district étaient mises en délibération. Là devaient se faire les ventes, les affranchissements et les transactions civiles qui n'avaient guère alors d'autre garantie que leur publicité ².

C'est dans une assemblée de ce genre tenue à Fives, en 874, en présence de l'évêque Reinhelin et du comte Oleric, que Gisèle, veuve de saint Évrard et petite-fille de Charlemagne, confirma et augmenta les donations qu'elle avait faites à l'abbaye de Cysoing. *Actum Fivis mallo publico* ³.

¹ Dénombrement des fiefs de la châtellenie de Lille.

² Si quis alteri aliquid vendiderit et emptor testamentum venditionis accipere voluerit. in mallo hoc facere debet, et pretium in presente tradat, et rem accipiat, et testamentum publice conscribatur. Quod si parva res fuerit, septem testibus firmetur; si autem magna, duodecim roboretur. (*Lex Rip.*, tit. LIX, cap. 1).

³ Miræus, III, 289.

Les Timaux ont laissé leur nom à une juridiction particulière aux francs-alleux de la châtellenie de Lille et donné naissance à une royauté dont le berceau remonte à sept ou huit siècles; royauté peu célèbre dans l'histoire sans doute, mais dont le docteur Le Glay a révélé l'existence en une de ces notices intéressantes comme le maître savait en faire ¹.

Bien qu'originellement les alleux fussent de leur nature libres de toute obligation d'aide et conseil et par conséquent du service de plaids, il fallait néanmoins accomplir à leur égard les actes juridiques sans lesquels les aliénations, donations, transmissions ne peuvent se réaliser d'une manière parfaite. Les possesseurs de ces terres, pairs entre eux, étaient donc intéressés tous, et comme solidairement, à siéger à la cour, *mallum*, que le comte ou son vicaire ou les *missi dominici* tenaient spécialement pour elles, à y accomplir publiquement les œuvres de loi et juger les litiges.

Sous la féodalité, ces plaids spéciaux, réduits à trois par an et appropriés à la nouvelle organisation, continuèrent à avoir lieu dans la châtellenie de Lille, pour tout ce qui concernait les terres allodiales. Ces terres, qui ne reconnaissaient point de seigneurs suzerains directs, relevaient néanmoins de la Salle de Lille et étaient soumises à la juridiction souveraine du comte de Flandre, exercée par son représentant le châtelain, successeur des vicaires. Celui-ci, pour les causes qui intéressaient cette classe de domaines particuliers, était assisté par des échevins connus sous le nom d'échevins du Timall, *scabini de Timallo*, juges de tous les francs-alleux tenus du Chastel et de la Salle de Lille.

En 1216, Julienne de Turri, veuve de Bernard de Roubaix, ayant vendu au chapitre de Saint-Pierre de Lille une rente assise sur des biens tenus en alleu, Pierre du Brœucq, Jean des Biés,

¹ Insérée dans les *Archives historiques du nord de la France*, 2^e série, t. 2, p. 76; — et dans les *Mémoires de la Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts, de Lille*, 1838, 2^e part., p. 348.

Bauduin de Bondues, Hugues de Lomme et Robert d'Ennetières, chevaliers, témoins de cette vente, déclarent que Hellin de Turri, aussitôt son retour de captivité, et ses cohéritiers devront la ratifier et que ladite dame et ces héritiers seront tenus de faire investir le chapitre par jugement des échevins du Timall, *per judicium scabinorum de Timallo*¹.

Étaient échevins du Timall ou des Timaux tous les propriétaires d'alleux, pourvu qu'ils fussent chevaliers, cela est attesté par les documents. L'un d'eux avait la prééminence sur ses pairs et suppléait le châtelain en cas d'absence, ou le bailli quand celui-ci fut substitué au châtelain, ce qui eut lieu dans la première moitié du XIII^e siècle. Cette prééminence, décorée du titre de royauté, fut rattachée, comme prérogative héréditaire, à la première des cinq pairies tenues du châtelain de Lille, ou, si l'on veut, à la possession du fief de Faches qui devint ainsi le royaume des Timaux.

Le docteur Le Glay, toujours si judicieux, s'est laissé tromper sur l'origine et la nature des Timaux. Il appelle de ce nom, changé, chemin faisant, en *Estimaux*, le six principaux alleux de la châtellenie et par suite les propriétaires mêmes desdits alleux qui, en cette qualité, avaient droit de recevoir la dessaisine et de donner la saisine de tous les alleux tenus de la Salle de Lille². L'étymologie et l'acception tirées de *mallum*, assemblée, plaid, paraîtront sans doute indiscutables en présence des termes si précis : Thimaus de la cour de Lille³; au prochain jour des Thimaus que nous attendons..... ajourné à estre en la Salle de

¹ Pièce justificative.

² Voir Roquefort. *Supplément au Glossaire de la langue romane*, au mot *Estimaux*.

³ Arch. départ. du Nord, fonds de l'abbaye de Marquette, *Original* de 1323.

Lille as prochains plés des Timaux¹; Tymaux ou plaids généraux².

Que quelques-uns d'entre les échevins aient suffi à chaque plaid, je n'en doute point; mais leurs fonctions ne paraissent nulle part avoir été exclusivement réservées aux propriétaires des six principaux alleux; elles étaient un droit et un devoir pour tous les justiciables qui réunissaient les conditions exigées, c'est-à-dire pour tous ceux qui, possédant des alleux, étaient de maison noble et chevaliers. D'illustres personnages pouvaient seuls former la cour d'un roi.

V.

La monarchie des Timaux a ses temps obscurs et fabuleux où se cachent ses Pharamond, ses Clodion, ses Mérovée et toute la race chevelue. Les plus anciens rois connus appartiennent au XIV^e siècle et étaient de la maison de La Haye. Cette maison tirait son nom du fief de La Haye, situé à Roubaix; elle portait *d'azur à l'écusson d'argent accompagné en chef de trois étoiles d'or à six raies*.

Pierre de La Haye, chevalier, roi des Thimaux de la cour de Lille, régnait en 1323. Jean de La Haye figure comme roi des Timaux dans un titre de l'abbaye de Loos du 2 juillet 1338. Un autre Jean de La Haye paraît en cette qualité dans un rapport de 1372. Au siècle dernier on voyait encore dans l'église de Roubaix un monument funèbre avec cette épitaphe : *Chy gist Willaume,*

¹ *Ibid.*, fonds de l'abbaye de Loos, *Original* de 1338.

² *Ibid.* *Dénombrement du fief d'Ennequin à Loos*.

sire de *Le Haye*, chevalier roy des *Timaux* qui trespassa l'an 1400. Après lui le roi des *Timaux* fut Nicolas de La Haye dont l'histoire ne dit rien, roi fainéant. Catherine de La Haye, fille et unique héritière de Nicolas, donna sa main et son trône à Jean Le Monnoyer, dit de Hérimez, écuyer d'écurie du duc de Bourgogne, roi de l'Épinette en 1452.

À cette date les rapports et dénombremens de la pairie de Faches fournissent des notions précises sur la royauté des *Timaux*; mais ils en défigurent le nom. L'altération commence dans le rapport de 1389: le royaume, le roi et les échevins des *Timaux* y sont souvent appelés royaume, roi, échevins des *Estimaux*; ils sont ainsi constamment désignés dans celui de 1456 et dans les suivans. Je m'inscris contre cette altération qui a fait perdre le sens du nom et de la chose, qui a fait prendre le Pirée pour un homme, des plaids pour des juges.

Pour le terme personnel *Estimaux*, l'étymologie latine *existimare*, juger, estimer, souriait; elle a été adoptée, en dépit de toute condition grammaticale, dans divers écrits¹ et même expliquée par des traditions populaires. On dit qu'un roi de France et un roi d'Angleterre ayant quelque difficulté en ce quartier et trouvant qu'un roi seul pouvait en être l'arbitre, créèrent roi le seigneur de Faches; que ce seigneur ayant jugé, *estimé* le différend, fut appelé roi des *Estimaux*. On dit aussi que lorsque la noblesse de Lille allait s'exercer à Templemars aux joutes de l'Épinette, les notables de la paroisse de Faches étaient appelés à juger les coups et à *estimer* celui qui devait être roi de l'Épinette. Les notables étant des *Estimaux*, on nomma naturellement roi des *Estimaux* le seigneur sous la présidence duquel ils conféraient

¹ *Notices historiques sur les communes de l'arrondissement de Lille*, dans l'Annuaire statistique du département du Nord, année 1830; — Duthillœul, *Petites histoires de Flandre et d'Artois*, t. 1, art. *Faches*

la royauté. Je ne prétends point justifier ces contes, dit Jacques Le Groux, mais seulement les exposer¹.

La pairie de Faches trouvera sa description dans l'histoire des châtelains de Lille, je n'ai à montrer ici que l'action et les droits de son possesseur dans les plaids relatifs aux francs-alleux. Pour lesdits francs-alleux on tenait plaids trois fois par an et non plus, en la Salle de Lille par devant le bailli de Lille et par-devant le roi des Timaux; celui-ci assis en siège près dudit bailli et au-dessus de tous les échevins. « Et ne peut nulz estre eschevin des Estimaux s'il n'est chevaliers; dont les noms des chevaliers qui adprésent (1389) sont eschevins desd. Estimaux et francs-allœux sensuivent » : le sire de Wavrin, le sire de Wasiers, le sire d'Estaimbourg, sire Henri d'Antoing, le sire de La Victé, le sire de La Hamaide, à cause de sa femme, le sire de Beaufremez, sire Guilbert de Carnin, le sire des Aubeaux, sire Robert de Ligny, sire Blanquart de Calonne, sire Fissaux du Mez, le sire de Capinghem, sire Roger Boutelins et sire Perceval de Hocron.

Les trois plaids ou Timaux se tenaient le jeudi après le 20^e jour de Noël, le jeudi après la Quasimodo, et le jeudi après la fête de Saint-Pierre et Saint-Paul au mois de juin. Tous ceux et celles qui tenaient des héritages en franc-alleu, soit gens mondains soit religieux étaient obligés, sous peine de dix sous d'amende, de comparaître à ces plaids au moins une fois l'an, en personne ou par procuration suffisante.

En l'absence du bailli de Lille, le roi des Timaux semonçait à loi et conjurait les échevins. Il avait aussi le droit et le devoir de commettre deux sergents, l'un à cheval, l'autre à pied, pour faire les prises, arrêts et exploits dans les francs-alleux où ni les officiers du comte, ni ceux du châtelain, ni le prévôt de Lille ne pouvaient faire aucun exploit si ce n'est pour cas criminels.

¹ *La Flandre gallicane*, manuscrit de la bibliothèque de Roubaix, article *Faches*.

Au roi des Timaux revenait la moitié tant des amendes et forfaitures qui pouvaient échoir en tous les francs-alleux, que des droits perçus en plein siège pour les werps, transports, deshéri-tements et adhéritements desdits alleux, lesquels étaient situés à Faches, à Fretin, Ennevelin, Marcq-en-Pévèle, Nomaing, Templeuve-en-Pévèle, Avelin, Tourmignies, Ronchin, Lezennes, Lesquin, Annappes, La Madeleine, Beaucamps, au Maisnil, à Emmerin, Marquillies, Herlies, La Bassée, Monchaux, Bersée, Herchin, Noyelles-lez-Seclin, Wavrin et ailleurs.

Après les de La Haye on compte cinq branches au moins dans la chronologie des rois et reines des Timaux. Le sceptre était depuis un siècle et demi dans la maison de Wignacourt quand survint la Révolution française devant laquelle une royauté, si modeste qu'elle fût, ne pouvait trouver grâce.



NOTES ET PIÈCE JUSTIFICATIVE.

Détruisent de fond en comble la maison d'Olivier Le Arivet, p. 2. — En traitant de l'abattis de maisons dans un mémoire plein d'intérêt et de science, le docteur Le Glay l'a envisagé comme un mode de pénalité ordinaire et comme forme de privilège communal. Au premier de ces points de vue, c'était, aussi bien que l'incendie judiciaire, une formule énergique de bannissement, un symptôme terrible de proscription. En détruisant le logis d'un condamné on était censé lui dire : « Retire-toi, tu n'as plus parmi nous » ni feu ni lieu. Tu n'as plus de patrie, partant plus de foyer. » C'était l'*interdictio tecti* des Allemands qui s'exécutait, soit en enlevant le toit du proscrit, en abattant sa maison, soit en palissadant sa porte, en comblant son puits ou en éteignant son feu. Considéré comme privilège communal, l'abattis de maisons devenait une sorte de droit de guerre contre ses voisins, guerre du fort contre le faible, des habitants d'une grande ville contre ceux d'un chétif village. Et à cette manifestation régulière et légale de la fureur populaire on donnait tout l'appareil d'une fête où la foule devait être conviée. (*De l'arsin et de l'abattis de maisons dans le nord de la France*, t. 1^{er} du Bulletin de la Commission historique du Nord). — On voit par les faits dont Wattrelos a été le théâtre que la destruction de la maison était aussi un mode de vengeance privée en dehors de toute forme de justice et de légalité : les traditions germaniques et mérovingiennes persistaient dans les mœurs et le caractère de nos ancêtres.

Les franchises-vérités avaient été réduites ici à une par an, etc., p. 5. — Bien que les franchises-vérités fussent réduites à une par an dans la châ-

tellenie de Courtrai, on voit, par les lettres du duc Philippe-le-Hardi, en 1399, que les officiers de justice trouvaient un moyen indirect et profitable pour eux de les multiplier en ajournant entre temps, pour les informations particulières et à peine de 60 sous d'amende, les habitants de deux ou trois paroisses voisines du lieu où un crime avait été commis, « combien que » lesdis fais se pourroient prouvier sans travailler si grant nombre de nosdis subjez. — Et aussi nosdis officiers et ceulx de nosdis vassaulx en ont prins et prennent aucune fois prouffit pour les déporter d'aller auxdictes véritez en empeschant leur labour, mestier et marchandise, à leur trèsgrant dommaige, et sans cause, et auculnement sont grevez, oppressez et dommagiez par lesdictes véritez en plusieurs et diverses manières ou grant grief, préjudice et dommaige de nosdis bourgeois, manans, habitants et subjez de nosdictes ville et chastellenie de Courtray; et encores plus seroit, ne par nous n'estoit sur ce pourvueu de remède convenable. » (*Inventaire des archives de la ville de Courtrai*, publié par Ch. Mussely, t. 1, p. 142).

A l'obel de Bas-Warneton, — Sur une motte de moulin appelée Wuihem meulene, p. 9. — Sous la période germanique et sous les premiers rois franks on rendait la justice sur le sommet des collines, de là le nom de *Mall-berg, mons placiti*. Sous le régime féodal, comme il était interdit au seigneur de tenir sa cour dans un lieu clos ou couvert; *in curia serrata vel sub tecto non licet domino feudali judicio præsidere* (Du Cange, *verbo Placitum*) les juges établirent leur siège dans l'avant-cour du château, devant le portail de l'église, dans le cimetière, sous un arbre touffu, comme sous l'obel de Bas-Warneton, sur une ancienne motte de moulin, comme sur la motte de Wuihem-meulene. Ces tribunaux en plein air consistaient en quatre bancs disposés en carré, avec une ouverture pour l'entrée des juges et des parties et qu'on fermait avec une barre de fer, d'où est venu le mot *barreau*. (Raepsaet, *Analyse de l'origine et des progrès des droits des Belges et Gaulois*, t. III des œuvres complètes, p. 352), et aussi celui de *parquet*, à cause de la ressemblance de cette enceinte avec un parc où les brebis sont renfermées (Ménage).

L'institution était tombée en désuétude, p. 40. — L'article 44 de la coutume générale de la Gouvernance de Douai consacrait la tenue des

franches-vérités dans les seigneuries de cette chàtellenie où elles paraissent avoir persisté jusqu'à la Révolution française. Le jour assigné était ordinairement le premier lundi après l'Épiphanie. « On se souvient encore à Cantin de cette cérémonie qui avait pour théâtre un petit pavillon existant au bout du jardin du Château; à l'appel de son nom, chaque chef de famille devait répondre : Oyette ! yette ! (corruption de : On y est!) » — Les franchises-vérités avaient pour but la découverte des emprises et attentats qui auraient été commis au préjudice des droits du seigneur pendant l'année. Évidemment les paysans ne se dénonçaient pas l'un l'autre et répondaient invariablement, après serment prêté, que rien n'était à leur connaissance : d'où, à ce qu'on dit, le nom de *lundi parjuré* donné au jour où tant de gens faussaient leur serment. (*Souvenirs de la Flandre-Wallonne*, 11^e année, 1874, p. 8.)

Réprimant les abus que l'avoué y commettait, p. 12. — Les avoués surtout se faisaient des plaids un moyen d'oppression. Dès le X^e siècle, les actes sont une continuelle protestation des abbayes contre les prétentions que ces délégués de leur puissance temporelle soulevaient à l'occasion des plaids. « Comment l'abbé Womarus, du monastère de Blandin, s'en vint, » dit le comte Bauduin III, en notre présence (à Lille), faisant exclamation « de injustice, laquelle les advocas faisoient en la ville de Douchy, demanda « très-humblement que volsissions constituer lesdites villes en paix. » On peut voir, du reste, dans l'*Histoire des avoueries en Belgique*, par le baron Jules de Saint-Genois, combien les monastères et les vassaux ecclésiastiques souffraient de la tyrannie des avoués au sujet des plaids.

Per judicium scabinorum de Timallo, p. 16. — Pièce justificatives 4246, (V. S.) février.

Nos Petrus de Bruco, Johannes del Bies, Balduinus de Bondues, Hugo de Ulmo, Robertus d'Anetières, milites, notum facimus universis presentes litteras inspecturis nos presentes fuisse ubi Juliana de Turri, relicta Bernardi de Rosbais, vendidit ecclesie Sancti Petri de Insula, pro sexaginta marchas pagamenti, redditus triginta quinque et dimidium raseriarum furmenti et tredecim capones et duarum partium unius caponis et hospites justiciales ipsi ecclesie qui ad dictorum reddituum solutionem tenentur. Et super eo quod Hellinus de Turri, quameito a captione redierit, et cohe-

redes ipsius venditionem factam ratam habebunt et gratam, et quod ipsi heredes cum domina per iudicium scabinorum de Timallo venditum gerpire tenebuntur, non fide interposita in hostag. et pleg. unusquisque in solidum posuimus sub presentium testimonio litterarum. Ita quod si domina et heredes in ejusdem conventionis executione defecerint, pecuniam pre-taxatam prenominatae ecclesie restituere tenebimur bona fide, et expensas usque ad viginti marchas, quas ecclesiam ipsam facere contigerit, pro procuranda dicti contractus legitima firmitate. In hujus igitur rei signum ego Petrus de Bruco pro me et dictis complegiis meis ad petitionem ipsorum presentes litteras sigilli mei feci munimine roborari. Actum anno Domini millesimo ducentesimo sexto decimo, mense februario, in crastino Purificationis Beate Virginis.

Arch. départ. du Nord, fonds de Saint-Pierre, de Lille; *original* dont le scel a disparu. — Bibliothèque de Lille, *Cartulaire de la collégiale de Saint-Pierre*, n° 146. — Copie aux archives de Roubaix.



É T U D E

SUR LE MOUVEMENT RÉVOLUTIONNAIRE A LILLE

DE 1789 A 1795

PAR M. V. DELERUE,

Membre résidant.

CHAPITRE DEUXIÈME.

LILLE AU 5 MAI 1789.

A l'époque où commence cette étude, au 5 mai 1789, jour mémorable de l'ouverture des États-Généraux, Lille avait la même étendue que celle qu'elle présentait avant son agrandissement actuel qui a porté si loin ses limites; elle était alors renfermée dans cette ample ceinture de fortifications, chef-d'œuvre de Vauban, qui entourait sa taille gigantesque et dont la porte de Paris était le nœud magnifique qui en rattachait les extrémités.

Lille offrait déjà aux regards des étrangers le beau percement de ses principales rues, la régularité de ses maisons, ses nombreuses places publiques, son hôtel-de-ville, sa salle de spectacles, sa bourse, ses hôpitaux, son grand magasin, son esplanade, son champ-de-mars, sa citadelle, son pont-neuf, ses deux

rivages, ses canaux dont l'industrie n'avait pas encore corrompu les eaux, ses églises, des couvents, des monastères et des refuges où le culte se célébrait et qui attestaient de la piété de nos ancêtres.

Autant le corps matériel de la ville a changé, autant aussi a changé sa physionomie. Lille n'avait pas alors ces principes nombreux de vie, d'aisance et de bien-être que lui ont donné depuis la liberté, l'industrie et le commerce; elle n'avait pas cet air de coquetterie et d'élégance qui la pare si bien de nos jours; son aspect était sombre et souffrant; trop de couvents, de monastères, de refuges et de vastes hôtels aux oisifs propriétaires pesaient sur son sol et le rendaient improductif pour les bras des travailleurs.

Qu'on se garde bien de croire, néanmoins, qu'au temps que nous essayons de faire revivre, nos pères étaient courbés, gémissants sous cette dime fabuleuse et ces gigantesques droits féodaux dont on a fait peur à notre jeunesse, qu'ils étaient, en un mot, taillables et corvéables à la volonté et merci de nos seigneurs et barons! Rien de tout cela n'existait; notre bonne ville de Lille était ce qu'on appelait alors un Pays d'État; elle jouissait du privilège de n'être imposée en tailles, aides et subsides qu'avec le consentement de son Magistrat; elle n'était frappée d'aucune prestation dérivant de la Féodalité; car elle avait su précieusement conserver, pour elle et sa banlieue, *les droits, franchises et libertés* acquises depuis bien des siècles par la valeur et la sagesse de nos aïeux les plus reculés; mais ce qui lui manquait alors, comme à la France, c'était, dans la législation, l'uniformité des lois et surtout l'égalité devant elles; c'était, dans les divers pouvoirs de l'État, les limites si fortement posées aujourd'hui; c'était, dans l'administration des communes, des citoyens nommés par leurs concitoyens; c'était, dans la noblesse, une dignité acquise par les armes ou par de longs services; c'était, dans la bourgeoisie, la possibilité de parvenir aux emplois par la capacité et la conduite; c'était, enfin, ce qui manquait alors

au pays et à nos pères, c'était, dans les finances, la répartition exacte et juste des charges et des impôts de l'État, sans exception, en faveur de qui que ce soit.

A l'appui de ce que nous avançons, nous allons rapidement reconstruire les éléments de notre administration municipale, judiciaire et militaire, puis nous nous occuperons du clergé et des ordres religieux qui, alors, étaient bien aussi des pouvoirs.

Comme base fondamentale de tout ordre administratif et judiciaire se présente, d'abord, le Magistrat de Lille, qui prenait aussi le titre de : La Loi.

Puis, dans des attributions spéciales, on comptait :

La Gouvernance ou le Souverain Baillage de Lille ;

Le Baillage de la Salle ;

Le Bureau des Finances ;

La Maîtrise des Eaux et Forêts ;

L'Hôtel des Monnaies ;

Le Tribunal de Commerce ;

La Chambre Consulaire ;

La Chambre syndicale des Libraires ;

Et dans un ordre inférieur :

Le Bureau des Echevins ;

Les Plaid du Rewart ou Petits-Plaids ;

Les Appaiseurs ;

Les Gardes Orphènes, qui étaient trois avocats composant le conseil de famille des orphelins pauvres ;

Le Siège de la Sayetterie ;

Et celui du Collège de médecine.

Enfin il y avait encore un pouvoir appelé la Justice du Chapitre de Saint-Pierre.

L'ordre et la force militaire avaient pour chef le Gouverneur général de la Flandre et du Hainaut, qui avait sa résidence à Lille.

Le Clergé était riche et nombreux ; les registres de l'état-civil étaient dans ses mains et il se partageait presque entièrement, avec les ordres religieux , l'éducation de la jeunesse.

Voyons maintenant les pouvoirs de ces différents corps ; comment ces pouvoirs s'exerçaient et quelles étaient les personnes qui en étaient dépositaires , de par le Roi ; car alors la presque généralité des pouvoirs émanaient de lui ou provenaient de la source impure de la vénalité des charges et des offices héréditaires.

LE MAGISTRAT.

Le Magistrat , nous l'avons déjà dit, avait une sorte de juridiction universelle comprenant toutes les causes et matières tant civiles que criminelles, les affaires de police générale et particulière et l'administration des deniers de la Commune.

Ce corps , qui comptait trente-trois membres principaux, avait un *Rewart*, qui en était le chef, douze *Echevins*, le premier ayant le titre de *Mayeur*, douze *Conseillers* et huit *Prudhommes*.

Il s'y rattachait, en outre, *trois Conseillers pensionnaires*, un *Procureur syndic* remplissant les fonctions du ministère public et deux greffiers. Il s'y rattachait encore des jurisconsultes qui, sous le titre d'*Officiers permanents*, venaient joindre, par leur connaissance du droit, la justice de la loi à l'équité des consciences.

Cette adjonction était de toute nécessité dans un corps qui se renouvelait chaque année et dont les membres, par conséquent, ne pouvaient acquérir les connaissances nécessaires au jugement du grand nombre de matières soumises à leur juridiction.

ORDRE ADMINISTRATIF.

Le corps du Magistrat opérait tantôt en entier et tantôt il se fractionnait.

Au corps entier était attribué le droit de rendre et de publier toutes ordonnances à la police, aux manufactures, aux arts et métiers, lesquelles étaient exécutoires par leur seule force et sans la sanction d'aucun autre pouvoir.

A lui appartenait aussi le droit de régler les finances et généralement tout ce qui se rattachait à l'administration de la ville.

Au corps des Échevins seul, tenant le siège échevinal, appartenait les matières judiciaires, civiles et criminelles de son ressort, qui était Lille et sa banlieue.

L'appel de ses jugements se portait au Parlement.

Le Magistrat de Lille n'avait pas été renouvelé pour l'année 1789 à 1790, malgré la demande qu'il en avait faite au Roi, dont il reçut, à cette occasion, la réponse suivante :

« Chers et bien amés, notre intention est que, provisoirement, et jusqu'à ce qu'il en ait été ordonné, vous restiez en exercice. Le zèle que vous avez jusqu'à présent montré pour la ville dont l'administration vous est confiée, nous inspire la plus grande confiance et répond à vos concitoyens des efforts que vous ferez pour mériter de plus en plus la leur.

» Donné à Paris le 26 octobre 1789.

» Signé LOUIS. »

Et plus bas :

DE LA TOUR-DU-PIN.

Cette demande avait-elle été faite en pressentiment de l'avenir ou par respect à la loi qui prescrivait le renouvellement annuel de ce corps. C'est un point que nous ne pouvons résoudre, mais nous sommes porté à croire que la seconde supposition devient une vérité si nous nous rappelons les hommes honorables qui composaient alors le Magistrat de Lille et qui étaient :

MM. Jacques-François Denis, écuyer, sieur du Péage,
rewart ;

Louis-Jean-Baptiste-Joseph Huvino , écuyer, seigneur de Bourghelles , etc., *mayeur* ;

Échevins.

- MM. Alexis-Joseph de Fourmestaux, écuyer, sieur d'Hangrin .
Josse-Ghislain-Joseph Vanderveken.
Jean Dangars , chevalier de Saint-Louis.
Charles-François-Joseph Libert , écuyer, sieur de Beaumont.
Ignace-Albert-Joseph Cardon, écuyer, sieur du Broucquart.
Charles-Joseph-Marie Langlart.
Joseph-Honoré-Guillaume Brousse , seigneur de Blecourt.
Charles-Joseph Desavary.
Jacques-Guilbert Depierre, sieur du Petit-Allennes.
Louis-Ernest de Berckem.
Denis O'Doyer, écuyer, chevalier de Saint-Louis.

Conseillers et Voir-Jurés.

- MM. Dominique-Louis Dehau.
Barthélemy-François-Joseph Lagache.
Albert de Druetz , sieur de Schewel, chevalier du Saint-Empire
Louis-Joseph Empis.
Michel-Eugène-Joseph Aronio , écuyer, sieur De le Vigne.
Philippe-Jacques-Joseph de Surmont, écuyer, sieur de Bersée.
Jacques-Jean-Baptiste-Joseph Franquet , sieur d'Hochet.
Séraphin-Joseph Bonnier, sieur de le Vigne.

MM. François-Marie Waresquiel, écuyer, sieur de
Mégaland.

Henri-Joseph Poulle, écuyer, sieur de Gossim.

N.

N.

Prud' hommes.

MM. Pierre-Désiré Beaussier.

Pierre-Joseph Boucher.

Philippe-Joseph Maraccy.

Marie-Ignace-Joseph Golschalek, écuyer, seigneur
de Baisieux.

André-Joseph Devicq, écuyer, sieur Delamotte.

André-Joseph Baillieu.

Joseph-Marie-François de Longin, écuyer, seigneur
de Rochefort.

Henri-Félix Macquart, sieur de Caudécure.

Conseillers pensionnaires.

MM. Lespagnol, écuyer, seigneur de Wasquehal.

De Madre, écuyer, sieur des Oursins.

Demasur.

Du Chateau, sieur de Willermont, *procureur-syndic.*

Duquesne, sieur De Sur Parcq, *greffier-criminel*

Leroy, *greffier-civil.*

De Rouvroy, *prévôt de la ville.*

ORDRE JUDICIAIRE.

Reprenons maintenant la nomenclature de nos pouvoirs judiciaires, en commençant par le moins élevé, et l'énumération de leurs attributions respectives.

SIÈGE ÉCHEVINAL OU BUREAU DES ÉCHEVINS.

Les mayeurs et échevins étaient nos premiers juges ordinaires; réunis à six, assistés d'un conseiller pensionnaire, du procureur syndic et d'un greffier, ils formaient un tribunal nommé Siège échevinal ou Bureau des échevins, qui connaissait, dans Lille et sa banlieue, de toutes les matières civiles et criminelles de leur compétence et de tous appels des jugements et sentences rendus par les juridictions inférieures qui en ressortissaient et qui étaient :

1^o Les Plaids du rewart, ou petits-plaids, où se jugeaient les causes de police et les causes civiles dont l'objet était de vingt livres parisis et au-dessous.

2^o Les Apaiseurs, dont la juridiction consistait à terminer amiablement les injures, les querelles domestiques et autres causes de peu d'importance n'entraînant après elles que de très-faibles réparations ou amendes.

3^o Les Gardes-Orphènes, dont la mission était de veiller aux intérêts des pupilles et des mineurs, de leur faire nommer des tuteurs et par la suite de provoquer et d'entendre les comptes qu'ils avaient à leur rendre.

4^o Le Siège de la sayetterie, draperie, etc., qui avait pour attributions la police des corps de métiers, la répression des contraventions aux statuts qui les régissaient et les contestations entre les maîtres et les ouvriers.

5^o Le Collège de médecine, qui connaissait de tous les cas relatifs à la médecine ainsi que de la surveillance à exercer sur la qualité des drogues qui se vendaient dans la ville.

Et 6^o La Chambre syndicale des libraires et imprimeurs, qui s'opposait à l'introduction et à la circulation des livres pouvant porter atteinte à la tranquillité de l'État, à la pureté des mœurs et au respect dû à la religion.

LE BAILLAGE DE LA SALLE.

Le Baillage de la Salle était ainsi nommé par opposition au
IRIS - LILLIAD - Université Lille 1

Souverain Baillage de Lille ou à la Gouvernance; c'était un tribunal composé d'un bailli et de sept conseillers; le bailli dénonçait les faits et demandait leur répression.

Ce tribunal avait juridiction, mais dans le plat pays seulement, c'est-à-dire seulement dans la châtellenie, sur toutes actions par plainte à la loi, sur les actions personnelles, réelles et mixtes, sur les affaires criminelles, etc. Ses jugements, au civil, n'excédant pas 300 florins en principal, ou 15 florins en revenus, étaient exécutoires, nonobstant appel, mais moyennant caution.

Il avait juridiction sur les mêmes cas que ceux dont connaissait le Baillage de la Salle; mais sa juridiction s'étendait sur tout le ressort de la ville et de la châtellenie.

On portait appel des jugements des deux baillages et du siège échevinal au parlement de Flandre.

LE BUREAU DES FINANCES ET GÉNÉRALITÉ DE LA VILLE DE LILLE.

Cette juridiction avait un personnel nombreux; elle connaissait, jugeait et décidait en première instance de tous procès et différends relatifs aux domaines et droits du Roi, et sans appel, jusqu'à concurrence de vingt livres.

C'est principalement dans ce corps et dans celui du Magistrat que s'acquerrait la noblesse par achat d'offices; aussi est-ce dans leurs registres que l'on retrouverait les pauvres titres de cette noblesse entée sur fraîche bourgeoisie et dont l'abolition fut demandée par la noblesse de sang, en son cahier de plaintes et doléances au Roi.

LA MAITRISE DES EAUX ET FORÊTS.

Elle avait connaissance et juridiction sur tout ce qui regardait le Roi en cette espèce de bien.

L'HOTEL ET LA COUR DES MONNAIES.

Elle avait connaissance et juridiction sur les délits relatifs à la fabrication des monnaies et au commerce des orfèvres.

LE TRIBUNAL DE COMMERCE.

Il puisait sa compétence et ses attributions dans une ordonnance du mois d'avril 1667, et dans une autre du mois de mars 1673 ; cette dernière vulgairement appelée Code marchand.

LA CHAMBRE CONSULAIRE.

Elle recevait les mémoires, écoutait les plaintes et les propositions touchant le commerce et avait même le droit d'envoyer un député à Paris près du Conseil du commerce.

LA JUSTICE DU CHAPITRE DE SAINT-PIERRE.

Elle s'exerçait sur les villages qui relevaient dudit chapitre.

LE PARLEMENT DE FLANDRE.

Le Parlement de Flandre qui, lors de sa création par édit de février 1686, résidait à Tournai, fut successivement transféré à Cambrai en 1709 et à Douai en 1713, où il siégeait encore en 1789.

Il était composé :

- D'un conseiller, premier président, garde du scel royal ;
- De trois conseillers . présidents à mortier ;
- De deux conseillers, chevaliers d'honneur ;
- De vingt-deux conseillers laïcs et de deux conseillers clercs ;
- D'un conseiller avocat général et d'un conseiller procureur général ;
- Enfin d'un conseiller greffier en chef et de trois autres greffiers.

Il se formait en trois chambres où étaient portés tous les appels civils et criminels des jugements rendus par les juridictions subalternes du ressort dudit parlement.

L'appel des arrêts dudit parlement se portait au même parlement devant une cour de révision prise parmi les conseillers.

Les parlements exerçaient aussi une bien grande prérogative, celle d'enregistrer les édits du Roi concernant la province où ils

siégeaient ; ils s'étaient aussi, de tous temps , arrogé le droit de censurer ces édits et même de les frapper de nullité en refusant de les enregistrer ; par là les parlements s'étaient attiré l'amour et le respect du peuple qui voyait en eux sa sauvegarde , le seul corps de l'État qui , quelquefois , prît en pitié ses cris et sa misère , le seul corps qui vînt se mettre entre lui et l'arbitraire des édits.

Indépendamment de toutes ces autorités , il y avait à Lille un intendant général et un lieutenant général civil et criminel ; l'un était M. Esmangart, et l'autre M. Dusart , seigneur du Sart.

Ces deux fonctionnaires avaient la haute administration de la province dans les finances , les impôts , la police , l'ordre et la justice.

Avant de quitter l'ordre administratif et l'ordre judiciaire , faisons connaître que la presque généralité de ses membres étaient exempts de charges et d'impôts , et que toutes places de conseillers , conseillers pensionnaires , trésoriers , etc. , étaient érigées en offices , s'achetaient et conféraient la noblesse après vingt années d'exercice ; cette noblesse , à la vérité , n'étant pas une noblesse de sang , ne donnait à ceux qui en étaient revêtus que le titre d'anoblis ; mais elle venait les soustraire aux charges et aux impôts de l'État et augmenter la part de ceux qui devaient y pourvoir par leur travail et leur talent ; ajoutons que cette plaie s'augmentait chaque fois qu'il plaisait au Roi de créer de nouvelles places et de les mettre en vente ; ce qu'il faisait quand les besoins de l'État , qui n'étaient souvent que les dissipations du prince , avaient épuisé les revenus et les impôts.

Cette législation , comme on le voit , contenait à peu près les mêmes éléments que celle qui nous régit aujourd'hui ; le Rewart , le Bureau des Échevins , les Apaiseurs et les Gardes Orphènes , voilà la magistrature des juges-de-paix ; le Souverain Baillage , le Baillage de la Salle , le Bureau des Finances et la Cour des Monnaies , voilà les tribunaux de première instance en matière civile et criminelle , près desquels le Procureur syndic et le Prévôt

ordinaire remplissaient les fonctions de nos procureurs impériaux actuels ; le Parlement , c'était notre cour d'appel.

Si de là nous passons aux juridictions d'exception, nous retrouvons nos tribunaux , nos Chambres de Commerce et nos Prud'hommes dans les Chambres ou Juridictions consulaires et dans le Siège de la Sayetterie, nos tribunaux militaires dans la Cour des Maréchaux de France , et notre administration des domaines dans le Bureau des Finances. Le Siège des Apothicaires n'était autre qu'un jury médical, et la Chambre syndicale des Libraires qu'une des fonctions exercées sur la presse par nos procureurs de la République et par nos employés des douanes.

Enfin l'ordre administratif nous représente notre corps municipal dans le Magistrat ; un préfet , tout à la fois dans l'intendant général de la province et dans le lieutenant général civil et criminel près la gouvernance. Mais tout cela manquait d'ensemble et d'unité , liens indispensables au faisceau des lois, garantie nécessaire pour la dispensation égale de la justice.

Voilà sur quels ressorts usés, rouillés par le temps , la monarchie était suspendue ; voilà par quels liens d'institutions, dont quelques unes avaient plus de trois siècles d'existence , on croyait le peuple asservi, dompté à toujours. Mais, semblable à un vaisseau qu'un imprudent pilote aurait mis à l'ancre toutes voiles déployées, il n'attendait qu'un coup de vent pour rompre ses cables, bondir sur les flots et se précipiter dans l'océan des tempêtes

La Révolution vint et le vaisseau partit sans s'inquiéter ni des écueils, ni du retour.

ORDRE MILITAIRE.

La Flandre était alors la première des 21 divisions militaires créées en vertu de l'ordonnance du 17 mars 1788.

Le maréchal de Castries commandait à Lille avec le titre de gouverneur général de la Flandre et du Hainaut et de gouverneur particulier de la ville.

Le prince de Robecq en était le commandant général.

Un état-major d'autant plus nombreux y était attaché que la citadelle et le fort Saint-Sauveur avaient chacun leur gouverneur, leur lieutenant de Roi et leur major.

Lille était le siège d'un tribunal des maréchaux de France ; cette juridiction s'étendait à tous les cas prévôtaux , c'est-à-dire aux crimes et délits militaires.

Rappelons ici que l'armée se recrutait alors au moyen d'engagements dits volontaires, mais où trop souvent la séduction, la supercherie et même la violence étaient employées par ces ignobles racleurs, si redoutés dans les campagnes surtout, où ils dressaient plus facilement leurs pièges que dans les villes. C'était seulement quand ce moyen n'amenait pas assez de victimes que l'on avait recours au tirage de la milice, qui avait lieu par la voie du sort ; mais ce moyen, tenté plusieurs fois pour former des régiments particuliers ou pour compléter les autres régiments, n'eut jamais un plein succès et l'on fut toujours réduits aux voies ordinaires des recrues.

Quant à l'avancement, aux grades, etc., tout était donné à la faveur et bien peu au mérite ; deux siècles avaient vu un Fabert et un Jean-Bart.

La Révolution, on le sait, modifia l'institution de l'armée ; le principe de l'admissibilité de tous français aux grades et emplois fut admis et la caste nobiliaire fut dépouillée du privilège d'y fournir presque seule ; en vain le comte de Saint-Germain, ministre de la guerre en 1775, avait-il tenté par de louables efforts de supprimer ces abus, il n'avait pu y parvenir.

CLERGÉ ET ORDRES RELIGIEUX.

Les pompes de la religion étaient alors grandes et majestueuses ; un clergé nombreux, des religieux plus nombreux encore, des

chanoines, des choristes et des musiciens gagés venaient ajouter de puissants auxiliaires à la magnificence de la célébration du culte qui avait lieu dans des églises, disputant entre elles d'éclat, de grandeur et de majesté. C'était là qu'on retrouvait toutes les richesses de l'intelligence et tous les chefs-d'œuvre du talent : les toiles immortelles des Rubens, des Van Dyck, des Van Oost père et fils, des Wamps, des Arnould de Vuez, des Vanderburg et des Bergame; les vitraux aux festons capricieux recevant le jour du ciel et le reversant tout diamanté sur l'or des tabernacles; les candélabres aux bras chargés de bougies se dressant à la porte des chœurs et des chapelles; les lustres, du cristal le plus pur, se balançant aux voûtes et les parsemant d'étoiles lorsque les cérémonies religieuses se pratiquaient sous les voiles majestueux de la nuit. Là aussi se retrouvaient ces tombeaux, ces statues et ces vases sortis des marbres les plus précieux, ces grilles, ces ballustres où le fer et le bronze semblaient s'être laissés découper comme un léger papier, et ces boiseries touchées par une main si savante qu'elles tournaient autour des colonnes comme une vigne autour d'un chêne et portaient jusqu'aux nefs des guirlandes de feuilles, de fleurs et de fruits.

Sept églises paroissiales et vingt-huit églises dépendantes de couvents ou d'hôpitaux, des abbayes, des prieurés et des refuges attestaient alors de la piété de nos pères.

Je n'entreprendrai pas en ce moment de relever avec ma faible plume ce que le marteau révolutionnaire a abattu, dispersé, anéanti, cela serait trop long; car chacun de ces édifices a son histoire pleine de vicissitudes et d'intérêt, et tant d'événements sont derrière moi qui demandent à être racontés avant ceux-là ! Je me bornerai donc ici à vous nommer ces édifices, plus tard nous en reparlerons; j'aurai à vous décrire leur profanation, la dispersion de leurs richesses et la vente de ce qu'on ne pouvait enlever : leur sol et leurs murailles.

ÉGLISES PAROISSIALES.

Elles étaient au nombre de sept.

SAINT-PIERRE, rue Saint-Pierre, compris son cloître, sa chapelle Saint-Michel, etc., devenue place du Concert, Écoles académiques, Palais-de-Justice ; etc.

SAINT-ÉTIENNE, **NOTRE-DAME DE LORETTE**, sur la Grande-Place, et s'étendant sur les côtés et dans le fond, etc., maisons et magasins Pauris, entrepôts des Messageries, etc.

SAINT-MAURICE, où elle est encore aujourd'hui ;

SAINT-SAUVEUR, idem.

SAINTE-CATHERINE, idem.

SAINT-ANDRÉ, idem.

LA MADELEINE, idem.

COUVENTS D'HOMMES

Les Dominicains, rue Basse, coin de la rue du Cirque, où a été construite une grande maison aujourd'hui divisée en trois demeures.

Les Récollets, rue des Récollets, aujourd'hui des Arts, où se trouvent le Lycée, la Faculté des sciences, etc.

Les Capucins, rue des Capucins, où est un magasin aux tabacs et la Salpêtrerie.

Les Minimes, rue de la Barre, comprenant les magasins des effets militaires, quai de la Haute-Deûle.

Les Carmes déchaussés, près de la porte de Gand, maintenant couvent des sœurs de l'Enfant-Jésus.

Les Carmes chaussés ou Grands-Carmes, rue Royale, tenaient à l'église St-André et s'étendaient vers l'Esplanade ; une belle caserne y est construite.

Les Augustins, rue des Augustins, étaient situés au côté gauche de la rue et le tenait presque entièrement.

Et les Frères Bons-Fils, rue de Tournai, qui ont fait place à la Gare ; leur chapelle était devenue, depuis la Révolution, le temple des Protestants et leur maison l'asile des femmes en démençe.

COUVENTS DE FILLES.

- L'Abbiette, rue de Tournai, contre la gare des marchandises.
- Les Collectines, à l'entrée et au côté gauche de la rue Saint-Sauveur, avec sortie dans la rue de Poids.
- Les Brigittines, rue de Ban-de-Wedde, ont été remplacées par un passage allant de cette rue à la rue Saint-Sauveur, et par quantité de maisons.
- Les Annonciades, rue des Jardins, sur l'emplacement de la rue du Maire.
- Les Urbanistes, rue des Urbanistes, hôtel des Canonniers.
- Les Carmélites, rue de Courtrai, où se trouvent de grands établissements industriels allant jusqu'aux remparts.
- Les Capucines, rue de Thionville; caserne de la gendarmerie.
- Les Célestines, rue des Célestines; une grande partie du terrain forme les jardins de quelques maisons rue de Thionville.
- Les Ursulines, place aux Bleuets; maison religieuse tenue par les Sœurs de la Sagesse.
- Les Sœurs du Saint-Esprit, rue du Pont-Neuf; aujourd'hui manufacture des tabacs, s'étendant jusqu'à la rue des Bateliers.
- Les Dominicaines, rue de la Barre; comprises dans l'Administration des Hospices.
- Les Pauvres-Clares, rue de Paris; c'est aujourd'hui le passage allant de la rue de Paris à la rue du Molinel; sur le surplus du terrain on a bâti.
- Ces douze couvents étaient cloîtrés.
- Les Sœurs-Noires, rue des Fleurs, en face de la Faculté des Sciences. Immense terrain s'étendant jusqu'à la rue de Roubaix, sur lequel ont été construites des maisons de commerce et des fabriques.
- Les Sœurs-Grises, rue du même nom, aujourd'hui rue des Trois-Mollettes; maisons à gauche depuis le canal jusqu'à la brasserie.
- Ces deux ordres allaient aux malades.

Les Sœurs de Saint-François de Sales, rue des Carmes, aujourd'hui rue de Thionville, en face de la Gendarmerie.

Les Sœurs de la Madeleine, rue de la Barre, administration des Hospices.

Et les Béguines, cour du Béguinage, où est le Dépotoir.

A cette liste il faut encore ajouter les maisons suivantes qui provenaient de fondations pieuses et particulières.

La Noble-Famille, rue de la Barre, destinée à recevoir les filles nobles et déçues de fortune; maintenant pensionnat des dames de Saint-Maur.

Les Bleuets, rue des Jésuites, aujourd'hui rue de l'Hôpital-Militaire, destinés aux orphelins.

Les Bapaumes, même rue, destiné aussi à recevoir des orphelins.

Les Bonnes-Filles, à l'entrée de la rue Royale, où étaient élevées les jeunes filles sans parents et sans ressources.

Les Stappaerts, rue de la Vignette, où étaient reçues aussi et où sont encore reçues des jeunes filles sans parents et sans ressources.

Les Vieux-Hommes, rue des Vieux-Hommes, aujourd'hui rue des Canoniers, où l'on soignait de pauvres vieillards.

Les Vieillettes, où l'on soignait de vieilles femmes pauvres et infirmes

La Maison-Forte ou du Salut, dit *le Raspuck*, sur le rivage de la Basse-Deûle, où l'on recevait des femmes et des filles repenties.

Les Grisons, rue du Dragon, où l'on recevait de jeunes apprentis pour les instruire dans les principes de la religion.

Les Hibernois, rue des Hibernois, aujourd'hui rue de la Vignette.

L'Hôpital de la Charité, rue de Béthune, où l'on recevait les femmes paralytiques.

L'Hôpital des Conceptionnistes, annexé à leur couvent et où l'on recevait les femmes malades.

L'Hôpital Saint-Joseph, rue Royale, pour un certain nombre d'hommes incurables.

Et l'Hôpital Saint-Jacques, rue Saint-Jacques, à l'usage des femmes en couches.

Indépendamment de tous ces hôpitaux , de toutes ces maisons hospitalières , nous avons alors comme aujourd'hui notre vaste Hôpital général, l'hôpital Saint-Sauveur, l'hôpital Comtesse et l'hôpital Gantois , rue de Paris, qui, maintenant , grâce à une administration sage et concentrée, suffisent à des besoins , à des maux plus nombreux que ceux auxquels tous ces établissements réunis satisfaisaient, où l'on voyait dans plusieurs d'entre eux plus d'administrateurs que d'administrés, plus de gardes que de malades ; en charité surtout il faut éviter que l'accessoire ne prenne la place du principal.

On comptait aussi quatre refuges ou retraites pieuses :

Le refuge de l'Abbaye de Loos , rue de l'Abbaye de Loos.

Le refuge de Phalempin , rue de Paris.

Le refuge de Cysoing , même rue.

Le refuge de l'Abbaye de Marquette , rue du Gland, avec sortie rue Saint-Pierre.

On voit par ce rapide exposé les immenses terrains possédés par les ordres religieux.

Voilà l'état de notre situation matérielle au 5 mai 1789 et si de cet état nous jetons les yeux sur notre situation morale , nous trouvons Lille inquiète, agitée comme on l'est à l'approche de grands événements, et quoique rien , absolument rien n'indiquât encore une de ces terribles catastrophes qui font que le peuple et le pouvoir se heurtent et où l'un ou l'autre se brise dans le choc.

Cet état de vague inquiétude provenait tant des nombreux désordres qui se montraient partout et dont nous remplirons plus loin un chapitre séparé, que de l'attente où l'on était de ce qui allait se passer aux États-Généraux, s'ouvrant sous de bien tristes auspices : la banqueroute pour l'État et la disette pour le peuple ! Car à Lille, comme partout en France, toutes les classes indistinctement avaient eu connaissance de la gêne, des embarras, des tiraillements qu'éprouvait le Gouvernement, depuis cinq à six ans surtout ; l'on savait que le recours aux États-Généraux

était une mesure qui annonçait les événements les plus graves ; l'on savait que cette mesure, qui aurait dû émaner de la libre volonté du Roi lui était cette fois imposée et qu'avant de recourir à elle il avait tenté de la remplacer par deux assemblées des notables du royaume et par la tenue solennelle d'un lit de justice et d'une séance royale ; l'on savait la noble résistance que le parlement de Paris avait montrée en refusant, sous les yeux même du Roi, des édits d'impôts et en leur ôtant par là la force de loi qu'on voulait y attacher. Vainement le Roi voulut-il venger ses deux défaites par l'exil et la suspension ; ces mesures imprudentes tournèrent contre lui et n'eurent pour résultat que de faire exagérer par le peuple le mérite de l'action du Parlement et de grandir l'amour qu'il avait déjà pour cette magistrature de tout ce que perdait l'amour qu'il devait au monarque.

Ce grand événement de l'assemblée des États-Généraux, toujours promise, toujours différée, et qui allait enfin avoir lieu, avait eu pour premier résultat de trouver chaque parti armé de toutes pièces et prêt à combattre ; la longue attente où on les avait laissés les avait en cela admirablement servis ; à Lille, comme partout en France, il s'était trouvé des hommes de force et de courage qui avaient osé jeter un regard vif et profond sur le pouvoir absolu de la royauté et sur les prérogatives ruineuses et envahissantes du clergé et de la noblesse. Hélas ! ce regard avait suffi pour dissiper le charme et le prestige qui les avaient entourés jusqu'alors ! Il en avait été d'eux comme de ces décorations de théâtre qui ne peuvent être vues que de loin ; l'examen les avait tués.

A Lille, comme ailleurs, l'industrie, l'invention, le travail se trouvaient gênés, étouffés par les entraves des statuts des corps de métiers. Là, aussi, le peuple avait grandi et s'indignait d'obéir encore à des institutions dont la date, effacée par des siècles, attestait qu'elles avaient été faites lorsqu'il était au premier temps de son existence de peuple ; tout cela n'allait plus à sa taille de géant. Là aussi ceux qui souffraient, qui travaillaient, qui

payaient et qui ne pouvaient aspirer qu'à des emplois subalternes s'étaient comptés et avaient compté ceux qui jouissaient, qui recevaient, se reposaient et parvenaient à tout. Étonnés du petit nombre de ces derniers, ils avaient prononcé ces terribles paroles: *Si nous voulions !* Les imprudents ! ils n'avaient pas songé qu'au-dessous d'eux mille et mille voix redoutables les avaient recueillies et les avaient renvoyées à la voix plus redoutable encore de l'écho populaire. Hélas, la suite ne le prouva que trop.

Cet état de choses avait mis une sombre inquiétude au cœur des masses privilégiées qui avaient comme le pressentiment de ce qui allait se passer et qui sentaient bien que leurs pouvoirs, leurs prérogatives allaient échapper à leurs mains débiles ; par contre, un noble espoir germait au cœur des classes bourgeoises qui étaient bien loin encore de rêver l'égalité, mais qui déjà rêvaient à la possibilité de voir enfin s'ouvrir devant elle la vaste carrière des emplois et des honneurs qui lui avait été fermée jusqu'alors. L'une et l'autre sentaient qu'il y allait avoir entre elles un choc terrible et peut-être un long combat ; aussi chacune s'y préparait-elle avec un grand calme, apparent à la vérité, mais qu'avaient trahi, néanmoins, aux yeux de qui observait attentivement les démarches, les prétentions et les discours auxquels s'étaient livrées les classes privilégiées et les classes bourgeoises à l'occasion des députés qu'elles avaient été appelées à envoyer aux États-Généraux.

Voilà le panorama physique et moral de Lille au 5 mai 1789.

Maintenant, voyons comment les choses s'étaient passées en cette circonstance solennelle¹.

¹ La mort de l'auteur, survenue peu de temps après la lecture et l'impression de cette étude, en a interrompu la suite.

CHIRURGIE.

RECHERCHES

SUR UNE

TUMEUR HÉMATO-KYSTIQUE

DE L'EXTRÉMITÉ INFÉRIEURE DE LA CUISSE,

INTÉRESSANT L'OS ET LES PARTIES MOLLES;

Amputation à la partie moyenne; récidive un mois après l'opération.

Discussion sur la nature de cette tumeur; sa propagation et
la nécessité, en pareil cas, d'enlever l'os en totalité;

PAR M. ALF. HOUZÉ DE L'AULNOIT

Membre résidant.

La curieuse affection qui fait l'objet de ce travail, m'a paru, par la jeunesse du sujet qui en a été la victime, par ses caractères anatomiques, et sa marche non moins rapide qu'insidieuse, que n'a pu arrêter l'amputation de la cuisse, digne d'être soumise à l'étude des pathologistes et des chirurgiens.

En la publiant, j'ai pensé qu'elle pourrait être surtout utile aux hommes éminents dont s'honore notre corps médical, et qui seuls ont le droit de modifier la nomenclature des tumeurs, après avoir groupé des cas similaires qui ne peuvent rentrer dans les classes, les genres ou les espèces mentionnés dans notre cadre nosologique.

J'ai surtout espéré que sa connaissance permettrait de poser la

première assise qu'attend la science, avant de grouper, autour d'elle, d'autres faits susceptibles de s'en rapprocher, ne serait-ce qu'à titre de variétés.

Avant de discuter son mode de traitement et d'aborder le résultat de mes recherches bibliographiques, je vais rapporter, sur des notes prises par M. Labauhie, médecin, alors interne de mon service, l'histoire de cette étrange maladie, dont les phases si variées ont excité pendant plusieurs mois, le très vif intérêt des Elèves de l'Ecole de médecine de Lille.

Des dessins photographiques, mieux qu'une longue description, permettront d'apprécier facilement sa nature ainsi que l'étendue des désordres présentés par les os et les parties molles.

Elise-Joséphine Métez, âgée de 13 ans, rattacheuse chez M. Dequoy, rue de Wazemmes à Lille, d'un tempérament lymphatique, ressentit dans les premiers jours d'octobre 1870, au genou gauche une douleur sourde qu'elle ne sut à quoi attribuer, et qui devint bientôt assez forte pour gêner considérablement sa marche.

Elle n'en continua pas moins à travailler encore pendant un mois environ ; mais à cette époque, vers le milieu de novembre, la tuméfaction, la gêne de plus en plus grande des mouvements du membre inférieur gauche, et par-dessus tout, la douleur, l'obligèrent à se faire soigner.

C'est en vain qu'on employa de nombreux cataplasmes simples ou laudanisés, des frictions réitérées à l'alcool camphré, un vésicatoire volant, des fomentations émollientes ; ces différents moyens parurent au contraire exaspérer la douleur.

Pendant ce temps, le genou augmentait sans cesse de volume, et, dans le courant du mois de janvier 1871 surtout, il acquit des proportions énormes.

La jeune malade se décida alors à entrer à l'hôpital St-Sauveur et fut placée, le 10 février 1871, dans le service de M. le docteur

Houzé de l'Aulnoit, salle Sainte-Marguerite, N° 32.

Cette jeune fille, pâle, décharnée, paraît très-souffrante ; son membre inférieur gauche est d'une maigreur effrayante et présente à la hauteur de l'articulation femoro-tibiale une tumeur du volume de la tête d'un enfant de 3 à 4 ans qui paraît en faire le tour.

Cette tumeur proémine davantage à la face externe du genou qui est d'une couleur violacée ; on y remarque en outre quelques veines assez dilatées, ainsi qu'une petite ulcération de la grandeur d'une pièce de 1 franc, fongueuse, molasse, en forme de champignon.

Cette tumeur est très-douloureuse à la pression.

L'examen de la poitrine à l'auscultation et à la percussion ne présente rien de particulier.

Les fonctions digestives s'accomplissent avec une parfaite régularité.

Les ganglions lymphatiques du pli de l'aîne ne sont pas engorgés.

Le lendemain de son entrée, une ponction exploratrice donne issue à une certaine quantité de sang noirâtre mais sans diminution de volume du genou.

L'amputation de la cuisse, décidée le 12 février, est pratiquée le 13.

La malade est soumise à l'influence du chloroforme ; dès qu'elle est endormie, M. Houzé de l'Aulnoit pratique l'amputation à la partie moyenne ; à cet effet, il saisit de la main gauche la demi circonférence antérieure du membre et l'attire en avant, tandis que de la main droite il dirige la lame du couteau en avant du fémur.

Après avoir ainsi taillé un large lambeau comprenant les deux tiers antérieurs de la circonférence du membre, il fait la section postérieure. Les chairs sont relevées et le fémur est scié. On procède ensuite à la ligature des artères et on réunit les parties

molles à l'aide de quatre fils, excepté à la partie moyenne où on introduit une petite mèche pour l'écoulement des liquides.

Le moignon est recouvert d'une compresse fenêtrée, cératée, d'un gâteau de charpie, d'une couche de ouate, et le tout est maintenu par quelques tours de bande.

EXAMEN DE LA TUMEUR. — Une coupe antéro-postérieure du genou et de la partie inférieure de la cuisse, révéla la présence au dessous de la rotule d'une substance charnue d'un gris jaunâtre, d'une épaisseur de six centimètres, qui se continuait dans le tissu cellulo-graisseux de la cuisse et de la jambe.

Au niveau de la partie ulcérée de la peau, existait un énorme foyer sanguin de date récente, au milieu duquel se trouvaient logés des kystes séreux en nombre considérable et dont le volume variait d'un petit œuf de poule à une lentille

Ces poches hydatiques indépendantes les unes des autres, contenaient un liquide clair et transparent ;

Leur membrane intérieure était de nature séreuse ; à l'extérieur elles se continuaient par des tractus celluloux, avec le foyer sanguin.

L'épaisseur des membranes d'enveloppe était à peine d'un demi-millimètre.

Ces poches se rapportaient très-exactement à la description faite par M. Cruveilhier des kystes acéphalocystes.

On retrouvait de semblables kystes dans l'intérieur des muscles et du tissu osseux.

L'extrémité inférieure du fémur, surtout au niveau du condyle externe, était hypertrophiée.

La coque osseuse était détruite en de nombreux points, et communiquait avec la tumeur des parties molles, mais non avec l'articulation du genou.

Au niveau de la section de l'os, la membrane médullaire était saine et présentait une coloration d'un jaune rougeâtre.

L'extrémité inférieure du membre n'offrait aucun signe d'œdème.

SUITES DE L'OPÉRATION. — Les trois premiers jours qui suivirent l'opération et les jours suivants notre jeune malade fut soumise à un régime tonique composé de potages, bouillons, viande rôtie et boissons vineuses.

Le 16, premier pansement. Le 20, enlèvement des fils d'attache : la réunion est opérée partout, excepté au centre du moignon, où la mèche a été placée le jour même de l'amputation pour favoriser l'écoulement du pus. A l'extrémité interne de la cicatrice linéaire existe un petit orifice communiquant avec celui dont il vient d'être question. Tous les jours après le lavage de la plaie, on fait, par l'une des ouvertures ci-dessus décrites, une ou plusieurs injections avec une solution de permanganate de potasse étendue d'eau.

L'aspect de la jeune malade a totalement changé : à son entrée dans le service, elle était, comme nous l'avons dit, pâle, maigre, défaite ; moins de 10 jours après, sous l'influence d'une hygiène bien entendue, d'une alimentation saine et réparatrice, et malgré l'opération grave qu'elle vient de subir, ses joues sont devenues pleines, colorées, son état général paraît beaucoup meilleur.

Le 22, les fils des artères musculaires se détachent.

Le 27 on enlève la ligature de la fémorale, rien de particulier à signaler ; on continue toujours les lotions et injections avec la solution de permanganate.

Le 13 mars, les pansements étaient devenus inutiles, on les supprime ; l'état général paraît de plus en plus satisfaisant. A partir de cette époque, le moignon qui a toujours conservé une sensibilité exagérée, augmente visiblement de volume.

La mensuration de sa circonférence, comparée à la partie correspondante de la cuisse droite, donne une différence de 78 millimètres ; de plus, cette mensuration continuée tous les 2 ou 3 jours, accuse des augmentations de 3 à 6 millimètres.

Il y a, dès lors, lieu de croire à la reproduction de l'affection.

En effet, moins de 4 semaines après l'amputation, les deux orifices que nous avons signalés au centre et à l'extrémité interne de la cicatrice, s'agrandissent rapidement ; l'ulcération gagne cette cicatrice, et peu à peu s'étend à toute la face inférieure du moignon, auquel elle finit par donner un aspect repoussant.

Les désinfectants les plus énergiques, chlorure de chaux, permanganate de potasse, acide phénique, ne parviennent pas à empêcher, ni même à pallier l'odeur infecte qui s'en dégage.

La malade meurt enfin, le 14 juin 1871, épuisée, mais conservant encore intacte toute son intelligence.

L'autopsie est pratiquée le 15 juin par une température de 14°.

La conservation est parfaite et la peau a une coloration d'un blanc mat.

L'examen des organes contenus dans les cavités thoracique et abdominale ne révèle rien de particulier.

Les parties molles du moignon sont infiltrées de petits kystes séreux et transformées en putrilage noirâtre de nature gangréneuse.

L'extrémité inférieure du fémur, dans le point correspondant à la section de l'os, est arrondie et parfaitement cicatrisée.

Immédiatement au-dessus et en dedans de la cicatrice, l'os offre un volume deux fois plus considérable qu'à l'état normal.

Dans son intérieur existent de larges anfractuosités séparées les unes des autres par de minces lamelles osseuses et remplies de petits kystes séreux et de matière rougeâtre, pultacée.

Le fémur est sain au niveau du grand trochanter, du col et de la tête.

Il en est de même de la cavité cotyloïde et du bassin.

RÉFLEXIONS. — En se rappelant les caractères anatomiques de cette tumeur, ses symptômes, sa marche et la rapidité de sa récurrence, qui était déjà sensible un mois après l'amputation, on

est très-embarrassé de la faire rentrer dans une des nombreuses classifications adoptées par les auteurs.

Par sa malignité et les modifications imprimées aux éléments physiologiques, elle offre une certaine similitude avec les affections cancéreuses; mais on si tient compte de la définition que donne Velpeau du cancer, on se voit obligé de reconnaître qu'elle en diffère par de nombreux caractères.

En effet, les ganglions de l'aîne n'étaient pas engorgés; la peau ne présentait pas une coloration d'un jaune paille, et l'autopsie n'a pas révélé, dans les organes internes, d'autres tumeurs identiques à celle qui a enlevé notre malade. La présence de vastes foyers hémorragiques et de nombreux kystes séreux isolés les uns des autres, assez semblables à des grains de raisin blanc de diverses grandeurs, m'ont engagé à lui donner le nom de tumeur hémato-kystique de l'extrémité inférieure de la cuisse, intéressant à la fois le tissu osseux et les parties molles. Après de nombreuses recherches de cas analogues, je n'ai trouvé dans nos traités de chirurgie qu'un très-petit nombre d'observations pouvant être rapprochées de la curieuse affection que nous avons sous les yeux.

Gerdy, dans son ouvrage des maladies des organes du mouvement, os, muscles, etc., troisième monographie, à l'article des kystes hydatiques des os, résume de la manière suivante une observation qui appartient à Frike :

« Un homme tombe sur les ischions et sur la glace à 41 ans : repos prolongé au lit, douleur à l'ischion et à la hanche, tumeur fluctuante, fièvre hectique, mort.

« *Autopsie.* — Incision de la tumeur qui descend de l'épine iliaque au second tiers de la cuisse; fluide en purée, hydatides et eau jaunâtre qui s'écoulent des cavernes dont sont creusés les muscles fessiers, iliaque, psoas, du cotyle et des cavités creusés dans l'os coxal autour du rebord cotyloïdien. »

Après avoir rapporté six autres observations d'hydatides des os d'après Cullerier l'ancien (1799), de Webster, de Wickham, de Robert Keate (1816), de Lautrembeek et de Dupuytren, Gerdy déclare que les hydatides des os sont très mal-connues, qu'on ne parle jamais de l'acephalocyste de Laënnec sur laquelle M. Livois a élevé des doutes qui ne sont pas sans fondement et font qu'on se demande si on n'a pas pris de simples kystes séreux pour des hydatides.

Si en effet ces petites poches aqueuses étaient des kystes séreux et non des hydatides telles que les ont décrites Laënnec et M. Cruveilhier, ces précédentes observations offriraient une grande similitude avec la nôtre, attendu que M. Daresté de la Chavanne, Professeur à la Faculté des Sciences de Lille, qui a bien voulu se charger de l'examen microscopique de la tumeur que portait la jeune Elise Métez, n'a pas rencontré l'animal de l'acéphalocyste.

Ce Professeur à également constaté que la substance au sein de laquelle les kystes avaient pris naissance était amorphe et composée de fibrine et de globules sanguins sans traces de myéloplaxes. Quant aux kystes, ils avaient des parois distinctes formées à l'intérieur d'une lame séreuse et à l'extérieur de tissu cellulaire.

Ces éléments qui entraînent dans la composition de notre tumeur, s'ils n'avaient été localisés que dans le tissu osseux, pourraient rappeler la disposition des kystes des os entrevus dans les mâchoires par M. Giraldès, dans l'humérus par Astley Cooper et M. Monod, dans le femur par M. Nélaton, dans le tibia par Astley Cooper, tantôt uniques ou multiples.

Une des plus intéressantes de ces tumeurs à été publiée avec un dessin par M. Nélaton.

C'était un kyste multiloculaire contenant de la sérosité sanguinolente qui occupait le femur gauche depuis le grand trochanter jusqu'à deux centimètres des condyles. Il était formé par

l'agglomération d'une multitude de kystes du volume d'une noix pour la plupart, dont l'intérieur avait l'aspect des séreuses.

Au rapport de l'auteur qui peut le mieux en juger ainsi que l'observe Gerdy dans sa monographie, le fait de Breschet, celui de Travers, cité par Hawhim, sont des faits semblables.

Notre observation s'en rapproche par la lésion osseuse, mais ne peut leur être comparée si on tient compte de la désorganisation des parties molles et des éléments hétérogènes que nous y avons rencontrés.

En conséquence, ne nous croyant pas autorisé à faire rentrer l'affection que nous venons de décrire ni dans les kystes des os, ni dans les hydatides, on nous approuvera de l'avoir dénommée *hémato-kystique*, nom qui ne préjuge pas sa nature maligne, et qui ne rappelle que les deux principales altérations offertes par la tumeur à notre examen.

Un point essentiel et qui nous paraît de la plus haute importance, eu égard au traitement, est de rechercher quels sont les tissus au sein desquels la récurrence a pris naissance. Pour se faire une opinion à ce sujet, il suffit de jeter un coup-d'œil sur l'extrémité supérieure du fémur, dont nous joignons la photographie à ce travail.

On pourra se convaincre que la propagation de l'élément morbide ne s'est point faite d'emblée dans le canal médullaire de l'os, attendu qu'au niveau de la section existait, au moment de la mort de l'enfant, une parfaite cicatrice et que, lors de l'amputation, ce canal n'offrait aucune altération.

La dégénérescence osseuse, observée au-dessous du petit trochanter, peut être considérée comme un phénomène secondaire n'existant pas au début de la maladie et n'ayant jamais eu le moindre rapport avec les points primitivement affectés.

Pour nous, cette récurrence au-dessous du petit trochanter exige l'ablation complète de l'os; en agissant ainsi, les chirurgiens ne s'exposeraient pas, comme nous l'avons fait nous-

même , à pratiquer une opération insuffisante et à épuiser inutilement les forces du malade.

Notre plus vif regret, en cette occasion , est de n'avoir pas , d'emblée , pratiqué la désarticulation coxo-fémorale au lieu de l'amputation de la cuisse à sa partie moyenne.

Je prie MM. Talrich , modeleur de la Faculté de médecine de Paris , Aug. Houzé de l'Aulnoit et Labanhie , de recevoir l'expression de ma vive gratitude pour l'empressement qu'ils ont mis à me prêter le concours de leur talent ; le premier en modelant , sur nature , la jambe tout entière de la jeune Métez , dont la pièce en cire se trouve déposée au musée de l'École de Médecine de Lille ; et les deux autres en rappelant , par la photographie et la peinture , les os et la coupe de la tumeur , que je joins à ce travail et qui permettront d'en mieux saisir la nature que n'aurait pu le faire une longue et aride description.

EXPLICATION DES PLANCHES.

Planche première.

Reproduction, d'après une photographie de M. Aug. Houzé de l'Aulnoit, de la pièce en cire, moulée par M. Talrich, sur la jambe de la jeune Métez, immédiatement après l'amputation.

Planche deuxième.

Dessin de la coupe de la tumeur, d'après une peinture de M. Labanhie, médecin à Lille.

On y aperçoit des kystes séreux, de diverses grandeurs, au milieu de foyers hémorrhagiques, les uns anciens, les autres de date récente

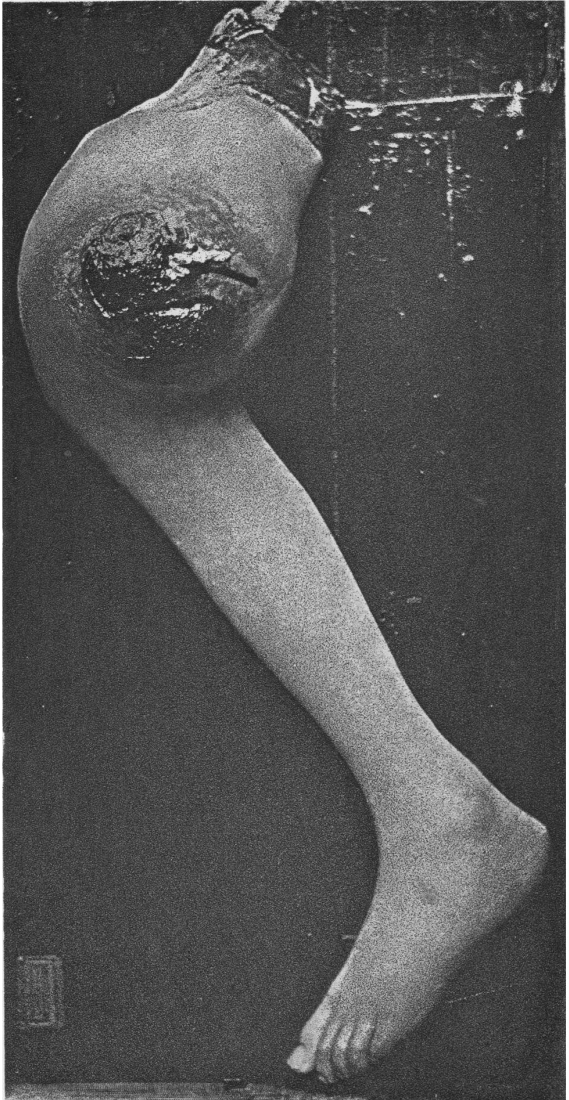
Planche troisième.

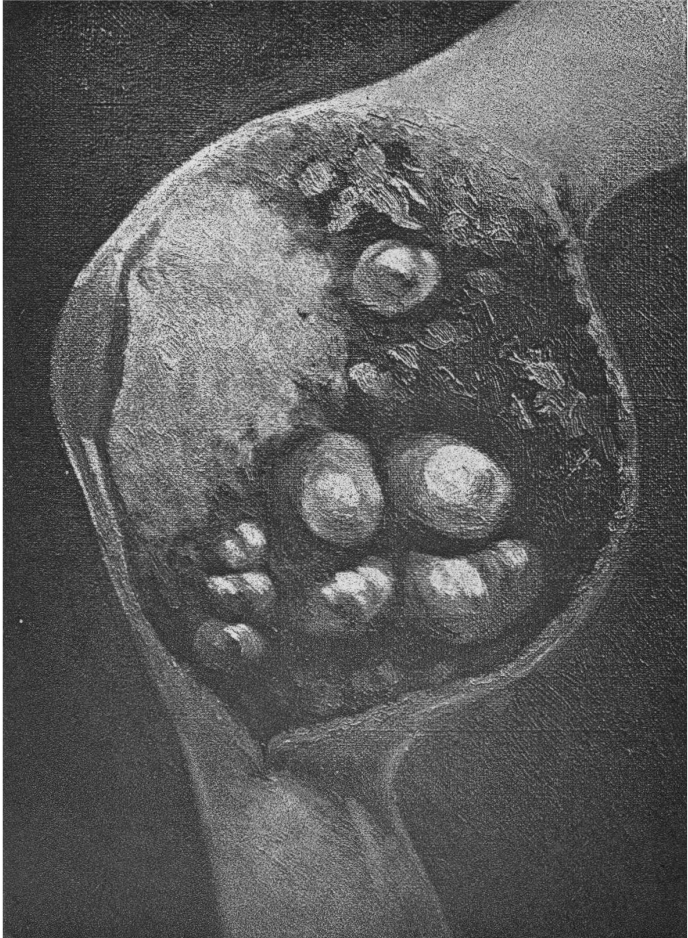
Dessin représentant l'extrémité inférieure du fémur recueillie après l'amputation et en partie détruite par la maladie, d'après une photographie de M. Aug. Houzé de l'Aulnoit.

Planche quatrième.

Dessin de l'extrémité supérieure du fémur, recueillie après l'autopsie, d'après une photographie de M. Aug. Houzé de l'Aulnoit.

Sur ce dessin, on aperçoit la cicatrisation de l'os, au niveau de sa section, et la formation d'une nouvelle tumeur osseuse au-dessous du petit trochanter. ayant pris son origine dans le canal médullaire.





POÉSIES

PAR M. V. DELERUE

Membre résidant.

LE TORRENT.

Dans les villes, dans les campagnes,
Aidons-nous, mes amis, aidons-nous, croyez-moi.
L'assistance est comme la foi
Qui peut transporter des montagnes.

- « Ce torrent au loin qui mugit
- » Et qui de jour en jour s'emplit
- » D'eaux sauvages et vagabondes,
- » S'il sortait jamais de son lit
- » Nous inonderait de ses ondes,
- » Et Dieu sait les traces profondes
- » Qu'il laisserait partout sur son chemin !
- » Il faut se garantir de cet affreux voisin ;
 - » Il faut qu'un solide barrage,
 - » Qu'un infranchissable rempart,
 - » Élevés par nous sans retard
- » Nous mettent à l'abri de sa fougueuse rage !
- » Je sais bien que, pour moi, seront les premiers coups,

- » Mais votre propre intérêt même
- » Vous prescrit de m'aider en ce moment suprême,
- » Car après moi ce sera vous.
- » Un torrent qui déborde, un roi qui fait la guerre,
- » Sont les plus grands fléaux de notre pauvre terre,
- » Si rien n'arrête leur courroux !
- » Il faut donc, mes voisins, qu'une forte alliance
- » D'hommes de cœur et de vaillance,
- » Dans ce danger commun nous trouve tous unis,
- » Et c'est pour la former que je vous réunis. »

Ainsi parlait un homme d'âge ;
Mais ces salutaires avis,
Hélas ! ne furent point suivis.
A quelque temps de là, soulevé par l'orage,
Le torrent furieux inondait le village
Et couvrait le sol de débris !

Je m'arrête, ô mes bons amis !
Car au lieu d'une fable à la riante image,
Je m'aperçois que, malgré moi, j'écris
La triste histoire, hélas ! de mon pauvre pays !!
Peuples, n'oubliez pas ce salutaire adage,
C'est dans votre intérêt que je vous le redis :

Dans les villes, dans les campagnes,
Aidons-nous, mes amis, aidons-nous, croyez-moi.
L'assistance est comme la foi :
Elle peut transporter les montagnes.

LE CHAT ET LE CHIEN.

FABLE.

Bien qu'il fût de vols coutumier,
Grâce à son hypocrite mine,
Un chat, de la cave au grenier
Et du salon à la cuisine,
Promenait sa robe d'hermine.
On pouvait dire avec raison
Qu'il avait le pied blanc dans toute la maison ;
Tandis qu'un pauvre chien, le plus parfait modèle
Du serviteur sûr et fidèle,
Dans une niche, ouverte aux injures de l'air,
Était tenu par un collier de fer,
Comme une bête malfaisante ;
Nourri d'un pain grossier, quand parfois la servante,
Se rappelant le pauvre malheureux
Faisait cesser son jeûne rigoureux ;
Aussi l'un était gras ; d'une maigreur extrême
Était l'autre, par la raison
Que le chien soignait la maison
Et que le chat ne soignait que lui-même

Après avoir de la fortune
Dix ans épuisé les faveurs,
Leur maître, hélas ! chose par trop commune,
Éprouva malheurs sur malheurs.
Sa ruine fut si complète
Qu'on vendit son hôtel, et qu'arriva le jour
Où, pleins d'une joie indiscrete,
Les acquéreurs entraient ; lui, traversait la cour

Et quittait en pleurant ce fortuné séjour.
En le voyant passer, son chien pressent sa peine ;
Rien ne peut l'arrêter ; il tire sur sa chaîne,
Il la brise, et soudain
Il part avec son maître en lui léchant la main.
Quand le chat, ce type des traîtres,
Légèrement sautait de ses fourneaux
Et recevait ses nouveaux maîtres
Avec ses ron-ron les plus beaux.

Pour le sujet de cette fable
D'avoir pris un chat, je m'en veux ;
Un courtisan valait bien mieux ,
Et c'eût été cent fois plus équitable ;
Aussi je fais au chat mon amende honorable

LE RENARD ET LE VIEUX COQ

F A B L E

Un pauvre renard , à pas lents
Rôdait pour chercher aventure ,
Ou plutôt quelque nourriture ,
Car il avait la gale aux dents.
De son terrier il reprenait la route ,
Triste , abattu , . . . l'estomac creux ,
Car du soleil les premiers feux
Tombaient déjà de la céleste voûte ,
Quand il entend , oh ! bonheur sans égal !
D'un vieux coq le chant matinal.

En quelques bonds il a franchi l'espace
Qui les sépare, et voit le coq sur son perchoir.
— « Descendez, que je vous embrasse
» Lui cria-t-il, car, hier au soir,
» Loups, renards et gent volatile,
» Réunis comme en un concile,
» Ont signé sur un parchemin
» L'heureux traité d'une paix éternelle,
» Et je tenais, mon cher voisin,
» A vous porter le premier la nouvelle.
» Descendez donc, et qu'un baiser de paix
» Vienne entre nous la sceller à jamais ! »
— Le coq lui répondit, d'un ton plein de finesse :
« Dans la fraternité des gens de votre espèce,
» Qui vivent sans frein et sans loi,
» Ici tout haut, je le confesse,
» Je n'eus jamais la moindre foi ;
» Voilà là-bas mon maître et Médor à sa suite,
» Attendez un moment, et tous trois réunis
» Nous nous embrasserons comme de vrais amis,
» Comme des cœurs et des âmes d'élite. »
Mais ces mots à peine étaient dits
Que le renard prenait la fuite,
S'enfonçait dans d'épais taillis
Où bientôt on perdait sa trace.

Des larrons de l'humaine race
On n'est pas quitte aussi facilement,
Plus rien ne leur cause d'alarmes ;
Ils ont pour la justice un mépris absolu,
Et le tricorne des gendarmes
Perd tous les jours près d'eux son antique vertu.

L'AUTEUR ET LES CHAMPIGNONS

F A B L E.

En se promenant dans les bois ,
Un écrivain, tout à la fois
Romancier très-fécond , mais très-peu moraliste ;
Hélas ! trop longue en est la liste ,
Vit tout à coup sur son chemin
Des champignons d'une belle apparence.
« Voilà, dit-il, grâce au destin
» Et sans un sou de dépense ,
» Pour mes jeunes enfants un régal souverain ,
» Justement ils sont en vacance. »
Il allait les cueillir, quand un vieux jardinier,
Expert en son humble métier,
Lui dit : « Monsieur, à défaut de science ,
» Nous avons, nous, l'expérience :
» Ces champignons sont vénéneux
» Et portent la mort avec eux ,
» N'importe comme on les arrange.
» Malheur ! Malheur ! à qui les mange ! ! »
Alors notre immoral auteur ,
Se rappelant qu'il était père ,
Sentit un froid mortel lui monter jusqu'au cœur ,
Et dans un mouvement de louable colère ,
Écrasa sous ses pieds ces champignons maudits.

Que n'en fait-il autant de ses écrits ,
Qui chaque jour à la jeunesse ,

Sous une forme enchanteresse ,
Répandent à longs traits , avec témérité ,
Avec une perfide adresse ,
Les poisons du désordre et de l'impiété ,
Le mépris des vertus et de l'honnêteté.

LES ÉPIS

F A B L E.

Quand de fleurs et de fruits la riante ambassade
Couvre le sol de ses présents ,
Alors que de nos blés les épis jaunissants ,
Comme les flots d'une paisible rade ,
Se balancent au gré des vents ,
Appuyé sur le bras d'un jeune camarade ,
Supportant la moitié du lourd poids de mes ans ,
J'aime à me promener, non pas sur l'Esplanade ,
Dont l'air est imprégné de musc et de pommade ,
Mais à l'air libre et pur, au milieu de nos champs ,
En amateur de la belle nature ,
Cherchant la vérité , repoussant l'imposture ;
Travaux d'Hercule , hélas ! au siècle où nous vivons !
Mais à ma fable revenons.
L'été dernier, dans notre promenade ,
Mon jeune et moderne Pilade
Prenant dans les mains son képi ,
S'arrête et me montre un épi ,
Dont la tête élevée , altière ,
A la façon des souverains ,

Semblait un roi régnant sur ses voisins ,
Qui tous avaient leurs fronts inclinés vers la terre.

Je veux , dit-il , compter les grains

Que ce superbe épi renferme ;

D'une riche moisson peut-être est-ce le germe ,

Je veux , monsieur , vous les offrir.

Et là-dessus il courut le cueillir.

En revenant , sa joie était immodérée ;

Mais elle fut , hélas ! d'une courte durée ,

Car l'épi ne contenait rien !

Je dis alors à mon collègien :

« Mon jeune ami , dans le siècle où nous sommes ,

» Que cela soit pour vous une utile leçon.

» Quittez les champs , entrez dans un salon ,

» Au lieu d'épis prenez des hommes ,

» Et vous verrez un ignorant

» Aussi sot qu'il est peu timide ,

» Tenir bien haut sa tête vide ,

» Tandis qu'à ses côtés vous verrez un savant

» Tenir , hélas ! tout au contraire ,

» Tenir son noble front incliné vers la terre. »



ÉTUDE

SUR UN

POÈME INÉDIT DE MILON

MOINE DE SAINT-AMAND D'ELNON, AU IX^e SIÈCLE,

PAR M. A. DESPLANQUE

Membre titulaire.

La Révolution, en supprimant les abbayes, a brusquement séparé leurs archives d'avec leurs bibliothèques. Tandis que les chartes et cartulaires des ci-devant communautés religieuses étaient centralisés au chef-lieu des départements, les manuscrits proprement dits prenaient généralement place dans les bibliothèques municipales des chefs-lieux d'arrondissements.

Cette scission, aujourd'hui consommée et dont on aurait tort de s'exagérer les inconvénients, impose à quiconque s'occupe d'histoire monastique le devoir d'en rechercher les éléments dans les bibliothèques des villes aussi bien que dans les archives départementales.

Tout un côté de l'existence des anciennes et puissantes corporations religieuses, — le côté artistique et littéraire, — échapperait aux regards de leur historien, si celui-ci s'enfermait systématiquement dans l'étude exclusive des chartes.

C'est ainsi que, tout en évitant d'étendre mes recherches hors

de l'important dépôt confié à mes soins, j'ai été amené à m'occuper d'un poème latin inédit, dont il existe deux exemplaires à la bibliothèque de Valenciennes¹.

Sans préjuger du mérite intrinsèque de cette œuvre, sur laquelle je ne tarderai pas à émettre une opinion motivée, je réclame tout d'abord pour elle le bénéfice d'une très-respectable ancienneté. Écrit dans la seconde moitié du IX^e siècle, le poème de *la Sobriété* par Milon, moine de Saint-Amand d'Elnon, compte, à l'heure présente, mille ans de date. Il est, en outre, un très-curieux spécimen de la littérature en honneur du temps de Charles-le-Chauve. Il montre le chemin que la poésie carlovingienne a traversé pour arriver d'Alcuin à Huchald. Il nous permet de suivre, sans aucune solution de continuité, la tradition littéraire du IX^e siècle dans l'extrême nord de la France.

Enfin, et pour en finir avec les côtés extérieurs de l'œuvre au dedans de laquelle j'ai hâte de pénétrer, il me semble que l'intérêt de celle-ci est accru par un heureux effet de voisinage. Le poème latin, dont je vais esquisser l'analyse, est contemporain de la *Cantilène de Sainte-Eulalie* et de l'*Epinikion* de Louis III, ces précieux monuments de la langue romane et de la langue tudesque au IX^e siècle. Il a sa place à côté d'eux sur les rayons de la bibliothèque de Valenciennes, héritière fortunée des trésors littéraires de l'ancienne abbaye de Saint-Amand.

I.

Ce serait mal faire connaître le moine-poète Milon que de ne pas remonter à ses origines intellectuelles, que de ne point le replacer dans le milieu où il a vécu, étudié, enseigné, chanté.

¹ Le docteur W. N. du Rieu, conservateur de la bibliothèque de Leide, a bien voulu collationner le texte du poème sur un manuscrit de son dépôt, et envoyer des variantes dont plusieurs ont été mises à profit pour cette édition.

Nous ne pouvons non plus nous étendre sur le poème de *La Sobriété*, l'œuvre capitale et la seule inédite de Milon, sans dire un mot de ses autres productions littéraires, pour la plupart connues depuis longtemps.

Nous serons aussi bref que possible sur ces divers sujets préliminaires, afin de ne pas allonger démesurément une étude dont l'objet principal réclame d'assez grands développements.

Le flambeau de la Littérature fut allumé, dans les brumeuses contrées du Nord, en même temps que celui de la Foi. Autour de l'évêque régional Saint-Amand se groupèrent, au VII^e siècle, des disciples instruits non moins que pieux, en tête desquels on remarque Baudemund qui composa une *Vie* du grand apôtre, Vie que devait plus tard retoucher notre Milon.

Quand la génération formée par Saint-Amand se fut éteinte, il y eut, dans les monastères du Nord de la Gaule, une sorte de recul vers la barbarie. Mais cette éclipse, qui remplit le milieu du VIII^e siècle et correspond aux années de Charles-Martel, cette éclipse eut un terme. Alcuin, astre rayonnant dont l'influence se fit sentir d'un bout à l'autre de l'Empire de Charlemagne, se mit en rapport avec les chefs des principaux monastères de nos contrées, spécialement avec Arnon qui, entre autres bénéfices, possédait l'abbaye d'Elnon où Saint-Amand était mort, où Baudemund avait écrit.

Sous l'action combinée d'Arnon et d'Alcuin, l'abbaye d'Elnon allait devenir ce qu'on la vit dans tout le cours du IX^e siècle et jusqu'au seuil du X^e : un foyer de lumières, un centre d'enseignement, un refuge où les monarques amis de l'étude viendront converser avec les moines, dépositaires de la science antique, où ils feront élever leurs fils, soit qu'ils les destinent au trône, soit qu'ils les vouent à l'autel.

Milon ne put profiter directement des leçons d'Alcuin. Mais il fut disciple d'Haimin, moine de Saint-Vaast d'Arras, qui lui-même l'avait été du célèbre chef de l'école palatine sous

Charlemagne. Entre Alcuin et Milon, la tradition n'est donc pas interrompue. Ce dernier la continue et transmet son savoir, en même temps que sa charge d'écolâtre, à son neveu Hucbald qui, sur plus d'un point, dépassera son oncle et maître.

Milon paraît être entré de bonne heure à Saint-Amand où il fit, jeune encore, sa profession monastique et où il ne tarda pas à se rendre recommandable comme poète et comme philosophe.

Ce sont deux aptitudes que l'auteur de son épitaphe loue en lui :

Milo, *poëta*, *sophus*, jacet hoc sub marmore clausus.

La poésie est un don bien voisin de l'éloquence, et la philosophie ne se séparait guère alors de la science du dogme révélé, de la morale chrétienne. Ne disputons donc pas au moine de Saint-Amand les titres d'orateur et de théologien que D. Rivet lui décerne avec ceux de poète et de philosophe. Ne lui marchandons pas non plus sa qualité de musicien, qui ne pouvait faire défaut chez le maître d'Hucbald. Aussi bien l'examen des œuvres de Milon nous prouvera qu'il possédait, dans une large mesure, ces talents non inconciliables, ces connaissances dont l'ensemble formait la matière même de son enseignement.

Quant à la réputation de calligraphe et de miniaturiste qu'on a voulu faire à Milon, elle n'est fondée que sur une interprétation, au moins douteuse, de cet autre passage de son épitaphe.

..... Et sanctum pulcre depinxit Amandum,

interprétation d'où l'on est parti pour attribuer à notre auteur les enluminures qui décorent deux des manuscrits de la *Vie de Saint-Amand*, par Baudemund. Rien ne prouve que ces manuscrits aient été tracés de la main de Milon, et ils semblent même lui être de beaucoup postérieurs.

Le sens du passage allégué de l'épitaphe se révèle d'ailleurs par le vers qui fait suite :

Floribus oxornans, metro prosaque venustans !

Ce qui revient à dire que Milon a écrit en vers et en prose la *Vie* du patron de l'abbaye.

La *Vie en prose* à laquelle il a attaché son nom est celle même dont la rédaction primitive appartient à Baudemund, celle dont les miniaturistes du couvent se sont emparés plus tard pour l'orner de leurs enjolivements calligraphiques. Milon l'a remaniée quant au style, genre de service que les moines lettrés du IX^e siècle ont rendu à presque tous les rudes et incorrects hagiographes du VII^e.

Milon a complété sa *Nouvelle Vie de Saint-Amand* par deux morceaux de sa composition, également en prose : le premier sur l'exhumation du corps de Saint-Amand et sa translation dans l'église abbatiale; le deuxième sur l'élévation de ce même corps et sur un feu céleste qui, en 855, s'alluma spontanément à l'entour du tombeau du Saint. Ces deux récits, en style de sermonaire et d'une latinité irréprochable, justifient la réputation d'orateur que Milon s'était acquise dans son temps.

Nous avons déjà dit qu'il écrivit aussi la *Vie de Saint-Amand en vers*. Peut-être même cette œuvre poétique, où circule la fraîcheur de la jeunesse, a-t-elle précédé la confection de la vie en prose, d'un caractère plus grave et où les intentions du moraliste s'accusent davantage.

Nous aurons lieu, du reste, de revenir sur la *Vita metrica* qui, avec le poème de *La Sobriété*, forme le plus riche joyau de la couronne littéraire de Milon.

Auparavant, disons un mot de ses poésies fugitives, de ses pièces de circonstance.

Le *Conflictus veris et hiemis* est d'un charme tout bucolique. Devant l'assemblée des pasteurs, le Printemps invoque l'arrivée du Coucou. L'Hiver repousse cet oiseau dont le retour annuel présage la fin de son règne. C'est une occasion pour les deux saisons de disputer sur leurs avantages respectifs :

Hæc inimica mæhi, quæ tibi læta videntur.

« Ce qui te plaît m'est odieux, » dit l'Hiver au Printemps. Les bergers, on le pense bien, donnent raison au Printemps. Palémon et Daphnis s'écrient à la fois :

Desine plura, Hiems, rerum tu prodigus atrox ;
Et veniat cuculus, pastorum dulcis amicus ;
Collibus in nostris erumpant germina læta ;
Pascua sit pecori, requies et dulcis in arvis ;
Et virides rami præsent umbracula fessis.
Uberibus plenis veniantque ad mulctra capellæ ;
Et volucres variâ Phœbum sub voce salutent.
Quapropter citius cucullus nunc ecce venito !

Le miracle des cierges, dont Milon avait été le témoin oculaire et dont, ainsi que nous l'avons vu, il nous a laissé le récit en prose, lui a, en outre, inspiré, au nom de la communauté, le quatrain suivant, — brillante improvisation qui se termine en prière :

Lumen in ethereo quo clarus habetis olimpo
Monstrati monachis, presul Amande, tuis.
Da famulis ambire tue consortia vite,
Ut valeant donis participare tuis.

Jamais la Muse de notre poète n'a ressenti une émotion plus vraie que le jour où elle lui dicta l'inscription tumulaire des princes Dreux et Pépin, que leur père, Charles-le-Chauve, avait envoyés à Saint-Amand, pour y profiter des leçons de Milon, et qui y étaient morts à la fleur de l'âge. Les vers que leur ancien précepteur place dans leur bouche laissent percer à travers le langage de la résignation chrétienne, le vif accent de la piété filiale :

Quisque videns nostras solerti corde figuras,
Perspice quam subito defluat orbis honos.
Rege sati fuimus, nomen qui nomine duxit
De Magni Magnus, de Karoli Karolus,
Nec licuit totum vitæ complectier annum,

Sed rapuit nostras debita mors animas.
Si genitor nostram dignaris visere tumbam,
Rex nostros obitus ne dolcas petimus.
Terris sublati, placida regione locati,
Cum sanctis requie perpetua fruimur.
Vos nostri memores felices este parentes.
Hoc Pippinus ego posco, simulque Drogo.

Les extraits, que nous avons donnés jusqu'ici, des poésies fugitives de Milon, sans être d'une beauté soutenue, présentent néanmoins cet auteur sous un jour favorable. Mais nous n'aurons pas besoin, hélas, d'aborder ses grands poèmes pour nous convaincre qu'il sacrifia trop souvent au mauvais goût de son époque.

Fortunat, dès le VI^e siècle, avait mis en honneur dans la société chrétienne, ce que M. Ampère appelle ironiquement de la « poésie à compartiments ». Imitant les *ailles*, les *haches*, les *autels* de certains poètes de la décadence romaine, l'ami de Sainte-Badegonde dessina, avec ses vers, « des croix, des carrés, des losanges, le tout accompagné d'acrostiches et d'anagrammes ».

Les beaux esprits du IX^e siècle s'appliquèrent à produire de la poésie « encore plus géométriquement savante que celle de Fortunat ».

« Ils tâchaient, dit M. Taine, d'éblouir leurs collègues en versification par le raffinement de la facture et le prestige de la difficulté vaincue. Ils se mettaient des fers aux pieds, et prouvaient leur force en courant avec leurs entraves. . . . ! »

Le temps n'était pas éloigné où Hucbald, pour se rendre agréable au roi Charles, allait composer, à *la louange des Chauves*, un poème de 136 vers où chaque mot commence par un C.

Carmina, clarisonæ, calvis, cantate, Camœnæ!

Milon laissait à son neveu, en la lui enviant peut-être, la gloire de pousser à ce degré suprême la perfection du genre.

Pour lui il se bornait à renchérir sur les plus ingénieuses figures de son devancier Fortunat , et de son contemporain Raban-Maur.

Sigebert a parlé avec éloge de deux pièces de vers héroïques sur la Croix que l'oncle de Hucbald aurait disposées en forme de sphère , et dédiées à Charles le Chauve. C'est en forme de croix qu'il aurait fallu dire. Dans le manuscrit de Saint-Amand qui les contient , elles ont pour titre : *Pagine duæ in specie sanctæ Crucis æditæ ad Karolum regem*. Milon lui-même s'exprime ainsi, en offrant l'une d'elles au Roi :

Sumito , posco , tamen , ô rex dulcis honesto
Scemata picta crucis indigni carminis ausu.

Les deux pièces en question que M. Mangeart a , le premier, mises en lumière , n'ont point, du reste, pour objet la célébration de la croix , mais bien l'éloge du roi Charles , qui goûtait fort ces jeux d'esprit.

Celle inscrite sous le N° 1 , contient 37 vers hexamètres , composés chacun de 37 lettres. Si l'on dispose , dit M. Mangeart, ces 1369 lettres , par ordre , dans autant de cases divisant un carré , on trouvera , en descendant , à gauche , au milieu et à droite , trois nouveaux vers :

Æterno commissa levas moderamine sceptræ.
Arma tenens et signa parans bonitate serena.
Aurea sæcla novans tam sacra ornare corona.

Le vers *Arma tenens* est pris sur la 19^e ligne en hauteur. Il se croise avec le vers de la 19^e ligne en largeur :

Amplius auge operis laudem poscente thalia .

Les lignes du carré et celles de la croix ont ainsi , pour point de départ , de rencontre et d'arrivée , la lettre A , initiale d'Amandus.

La pièce inscrite sous le N° 2 , contient 35 vers hexamètres

composés chacun de 35 lettres. — Si l'on dispose, dit encore M. Mangeart, ces 1225 lettres, par ordre, dans autant de cases divisant un carré, on trouvera, dans différents sens, trois nouveaux vers, savoir : 1° en descendant sur les deux côtés, ce vers, répété à droite et à gauche :

Salve carus amor æterna laude coruscans ;

2° en descendant de l'angle droit supérieur à l'angle gauche inférieur, et *vice-versa*, ce vers également répété :

Sumito rex laudes et metrica vota Milonis ;

3° enfin, en descendant perpendiculairement le carré par le milieu, c'est-à-dire en réunissant toutes les 18^{èmes} lettres de ces 35 vers, on obtient :

Et dextram miserans Miloni porrige Carle.

Le vers *Sumito rex*, deux fois répété, et le vers *Et dextram*, pris sur la 18^e ligne en hauteur, forment, avec le vers de la 18^e ligne en largeur :

Excipe elementer famulum pietatis amice,

une croix ordinaire et une croix de Saint-André. Le point d'intersection de ces deux croix, au centre de la figure, est occupé par une M, initiale du nom de Milon.

Les extrémités de la croix ordinaire sont formées par des E, initiale du mot Elnon.

Enfin, le mot *Salve*, revenant sur l'un des côtés de chacun des angles du carré, le sinus de ces angles, extrémité de chacune des branches de la croix de Saint-André, est occupé par une S.

Pour offrir à nos lecteurs un dernier spécimen de ces combinaisons puériles, nous reproduisons ici *la croix* que Huchald a

mise en tête du poëme de *La Sobriété*, lorsqu'il le présenta à Charles-le-Chauve après la mort de Milon.

S
I
B
E
N
E
T
E
T
U
A
L
A
U
S
T
A
X
A
T
S
U
A
L
A
U
T
E
T
E
N
E
B
I
S

S I B E N E T E T U A L A U S T A X A T S U A L A U T E T E N E B I S

De quelque façon qu'on lise cette inscription, de droite à gauche ou de gauche à droite, du haut en bas ou de bas en haut, on trouve, dans tous les sens, le même vers :

Si bene te tua laus taxat, sua laute tenebis.

En outre, la lettre X de *taxat*, placée au centre de la croix, a elle-même la forme d'une croix.

II.

Nous ne voudrions pas que le lecteur, appelé à juger Milon comme homme de lettres, restât sous le coup de la répugnance qu'inspirent, à tout esprit élevé, d'aussi misérables agencements

de mots et de caractères alphabétiques, — étranges tours de force d'où la pensée est presque nécessairement absente et qui, suivant l'énergique expression de M. Taine, transforment les poètes en artisans !

Constatons seulement, à ce sujet, un fait digne de remarque. C'est que les plus estimables représentants de la Renaissance Carolingienne ne distinguaient pas assez entre les produits de la Basse et ceux de la Haute Latinité. Tous les modèles leur semblaient bons à suivre pourvu qu'ils leur vinsent en droite ligne des Romains. De Virgile à Lucain, de Lucain à Stace, de Stace à Claudien, de Claudien à Sidoine-Apollinaire, de Sidoine-Apollinaire à Fortunat, la poésie avait toujours été en dégénéralant. Les poètes du temps de Charles-le-Chauve n'en imitaient pas moins Fortunat, au même titre qu'ils s'efforçaient d'imiter Virgile. Peut-être étaient-ils les héritiers trop immédiats de la civilisation et de la culture romaine pour pouvoir remonter, d'un seul coup, à l'âge d'or de cette littérature et pour s'y confiner, comme le firent, au XV^e siècle, les promoteurs d'une Renaissance bien autrement durable. Le goût des disciples et des arrière-disciples d'Alcuin était faussé, moins encore par le contact de la barbarie germanique, que par les traditions surannées des écoles du Bas-Empire. Pour mieux dire, le goût (et par là j'entends le discernement de la valeur relative des productions de l'esprit), le goût n'existait pas, ne pouvait exister au IX^e siècle. Il fut une des conquêtes du XV^e.

Que nos regards ne s'offensent donc pas trop des nombreuses taches qui déparent les produits littéraires de la civilisation carolingienne, et soyons indulgents pour les écrivains d'alors, s'ils n'ont pas donné plus que ne comportait le génie des temps où ils vivaient.

Il y avait d'ailleurs, pour les moines lettrés du IX^e siècle, un chemin par où ils atteignaient directement aux sources vives de la pure antiquité, sans avoir à remonter le cours des sinueux

canaux qui leur amenaient ces mêmes eaux plus ou moins altérées.

Nous avons vu que s'il étudiait Fortunat, Milon étudiait aussi Virgile. Etudier est trop peu dire, il le savait par cœur. Il aurait pu dicter de mémoire l'exemplaire des œuvres du grand poète qui fut transcrit, de son temps, à St.-Amand, et qui est l'une des gloires de la bibliothèque de Valenciennes.

On sait quel empire a exercé, pendant tout le moyen-âge, sur l'imagination des habitants du cloître, le chantre de la vie rurale et des occupations agricoles, l'habile interprète des plus tendres sentiments du cœur humain. Tour à tour maudit comme un dangereux magicien et béatifié comme un prophète du Christ, Virgile s'imposait, de gré ou de force, à l'esprit de tous les moines amis de la nature et de l'étude. On se défendait de sa lecture comme d'une tentation, on y revenait comme à un livre contenant une parcelle, un rayon oblique de la vérité révélée.

Il n'est pas aisé de dire si ce fut pour détourner ses disciples de cette lecture, ou pour les y attirer, que Milon introduisit, dans ses deux grands poèmes, tant d'hémistiches et tant d'hexamètres appartenant en propre à l'auteur de l'*Enéide*. Nous avons déjà entrevu que le *Conflictus veris et hiemis* n'est qu'un audacieux pastiche des *Bucoliques*. Même, dans ce dernier et très-court morceau, le contrefacteur ne peut alléguer qu'il apporte au camp du Christianisme les dépouilles opimes de l'antiquité païenne. Cette petite pièce est toute profane. Son auteur, en la composant, a peut-être eu simplement en vue d'initier ses élèves au charme de la poésie pastorale, en leur déguisant ce que, chez les anciens, elle contenait de passion brutale, inavouable.

Quant à la *Vita metrica sancti Amandi*, dont nous allons entreprendre le rapide examen, ce n'est, en beaucoup d'endroits, qu'un véritable *centon*, — autre legs très-fâcheux que les bas-temps de l'antiquité avaient fait à la Renaissance Carlovingienne.

Cette vaste composition nous prouve, du moins, que Milon était nourri ou, si l'on veut, enivré de poésie virgilienne.

Le poète prend Saint-Amand au berceau :

Qui puer a cunis primordia forte minora
Sumere detrectans,.....
Deseruit patriam, [sicut venerabilis Abram,]
Cognatasque suas linquens peregrina petivit.

Il l'amène dans l'île d'Oye, l'une de celles du groupe de Ré :

Est locus Oceani distans a littore magni,
Insula quo præbet venientibus Ogia portum.

A propos du monstre que le saint détruit dans cette île, Milon se souvient du talent naturel qu'avaient, pour se défaire des serpents, les Marses, peuple issu de Circé.

Fama est serpentes Marsos turbare suetos
Exiguâ sibimet vallum tellure parare,
Quod nequeat transire cohors numerosa nocentum.

Le narrateur conduit ensuite son héros au tombeau de Saint-Martin de Tours, où il nous le montre en prière :

. à sacris prostratus in arvis,
Affectu cordis lacrymans, et pectus honestum
Verberibus tundens, suspiria longa trahendo,
Has orans imo fundebat pectore voces.

Il l'accompagne à Bourges :

Dumque iter inceptum felici tramite adiret,
Urbis Bituricæ quo pollent mœnia venit,

et là, il l'enferme dans la cellule murée, où le futur apôtre de la Belgique passe quinze années d'austère pénitence :

Perpetuæ vitæ degebat ad ardua tendens,
Cilicio tectus, cineris conspersus acervo,.....
Et corpus crucians, animam pascebat honestis
Virtutum dapibus!....

Après, vient le voyage à Rome, marqué, au retour, par une tempête :

Tempestas inopina ruit, magnusque tumultus
Ingruit, assurgunt undæ, quatiturque carina ;
Nauta volat sursum, fluctu portatur ad astra,
Inde profunda petit, bibulasque resulcat arenas.

Saint Amand, comme Énée, rassure les matelots :

Famine qui dulci pavidos animare suetus
Solatur nautas,
Lassati tandem somno sternuntur inerti.
Ipse etiam justus residens in puppe quiescit.

Leur confiance en lui est bien placée. Car Dieu n'a garde d'abandonner son serviteur :

. Quo præcipiente procellæ
Cesserunt validæ, pontus stetit, unda quievit.

Rendu à la terre des Gaules, Saint Amand se transporte dans le pays de Gand :

Gandavum pagum, quem Scald præterfluit amnis.

Il y est attiré par l'idolâtrie des habitants :

Audivit vinclis hoste innectente teneri
Criminis, et nimiâ peccati mole gravari.
Robore de nemorum flammatis apta caminis
Idola compta manu artificum et simulacra colebant.
Nullus enim hanc terram fide sulcavit aratro ;
Nullus in hac jecit divini semina verbi.

Il entre à Tournai, ville prospère du temps des Romains, et dont Milon déplore la destruction récente. Elle venait d'être ruinée par les Normands :

Urbs fuerat quondam, quod adhuc vestigia monstrant,
Tornacus, nunc multiplici prostata ruinâ
Funditus, ac turres deflet cecidisse superbas.

Nous ne suivrons pas l'évangéliste de la région du Nord plus avant dans ses pérégrinations, de peur de nous attarder incidemment dans l'analyse d'un poème autre que celui de *La Sobriété*.

Bornons-nous à ajouter que, dédiée par Milon à son ancien maître Haimin, la Vie en vers de Saint-Amand fut accueillie avec transport par le moine d'Arras. Milon avait eu pour condisciple à Saint-Waast, un nommé Wlfage, qui plaça à la suite de la *Vita metrica*, (in confirmationem operis), quelques distiques de sa façon :

Carmina sidercos merito scandentia campos,
Ut vigeant nostro, Milo, favore petis.
Quorum vis tanta est, talique refulget honore,
Ut nequeant nostro dicier eloquio.

Wlfage rappelle que le poème, qu'il se déclare indigne de célébrer, a réuni, outre les suffrages de leur commun maître Haimin, ceux d'Hincmar, l'illustre archevêque de Reims,

Toto notissimus orbe,

de Thierry, évêque de Cambrai et d'Arras, d'Immon, évêque de Noyon et de Tournai, et de deux autres savants personnages, Adalard et Teudinge, auxquels il s'ajoute, lui septième, pour former le nombre parfait :

Sed tamen ut numerus septenus sit perfectus,
Septima sum tecto, Milo, columna tuo.

L'auteur de ces distiques (*versiculi*) n'hésite pas à assigner à son ami un rang tout à côté de Virgile, non sans faire observer que Milon puise ses inspirations à une source moins trouble que celle où recourait le poète mantouan :

Virgilii pulero suras jam einge cothurno,
Sed supera falsum vera canendo virum.

Milon, dans la lettre en prose accompagnant l'envoi de son poème à Haimin, s'excusait de la rusticité de langage qui,

selon lui, déparait son œuvre. *Rusticatio, ut quidam ait, ab Altissimo creata est.* « J'aurais pu, ajoute-t-il, employer, dans beaucoup de cas, des termes plus recherchés. Je m'en suis abstenu pour me rendre intelligible à tous mes frères ».

Haimin, dans sa réponse, ne se déclare point choqué des imperfections de style que Milon se reprochait à lui-même. Il loue, dans le poëme de Saint-Amand, une diction suave, relevée par un sel exquis, des vers d'un cours facile et d'une heureuse abondance. « *Est igitur eloquium suave et carmen salibus dulce, leni lapsu et plano sermone decurrit oratio* ». Il termine son épître en prose par ce distique encourageant et pieux :

Macte nova virtute, vale Milo optime vates,
Haiminique tui, dic, miserere Deus.

Pour finir par où nous aurions dû commencer, revenons sur le préambule (*proemium*) que Milon a placé en tête de la *Vita metrica*. Il est en distiques comme les vers de Wlfage et se recommande par une pureté de style, par un éclat et une fraîcheur de coloris, par une harmonie de tons qui fait involontairement songer aux apprêts de la fête des Tabernacles, tels que les décrira, huit cents ans plus tard, l'incomparable auteur d'*Athalie*.

Festa propinquabant nostri veneranda Patroni,
Instabatque dies terrigenis celebris.
Ornabat nitidi præcelsa habitacula templi
Pervigili cura sancta caterva gregis.
Candentes tunicas atque ornamenta per aras,
Ponebant texta stamine purpureo.
More parabantur solito pavimenta decenter
Marmore commixtis ordinibus variis.
Pars aliqua aptabat redolentia lumina ceris,
Formabatque chorus cantica mellifluus.
Pars et oliviferis appendens vasa coronis,
Fundebat lucem corde, manu rutilam.

L'aspect d'aussi somptueux préparatifs met sa lyre aux mains de Milon. Tandis que la communauté s'adonne à ces soins multipliés, lui ne veut pas être un membre inutile. Il rougirait de rester étranger au mouvement qu'on se donne autour de lui pour célébrer la fête du patron de l'abbaye :

Tunc me sollicitum, ne in tantis munere turmis
Parerem vacuus, istud opus rapuit,
Laudibus apta piis, florentia gesta venusti
Præsulis ut metro dulcisono canerem.

Milon aime à rappeler ainsi, en tête de chacune de ses œuvres, les circonstances qui lui en ont fait entreprendre la composition. Lui-même va nous apprendre, dans un instant, comment lui est venu l'idée de son poème de *La Sobriété*.

III.

Ce poème, dont il est bien temps que nous fassions connaître l'aspect et les dimensions, est tout entier en hexamètres. Il comprend :

1° Un <i>proemium</i> de	42 vers
2° Un 1 ^{er} livre de	982 —
3° Un 2 ^e livre de	1087 —
4° Un <i>Signaculum</i> de	8 —

En tout . . . 2119 vers.

Dans l'énumération qui précède, nous ne faisons point entrer l'épître dédicatoire que Milon avait espéré offrir, avec son poème, à son royal protecteur, Charles-le-Chauve (38 vers); ni celle que Hucbald y ajouta plus tard (60 vers), lors de la présentation à ce même monarque du chef-d'œuvre de son défunt oncle.

Ces deux épîtres ont été publiés par Martène. Celle de Hucbald est en distiques. L'*inscription* qu'elle porte : *Carolo Imperatori Augusto Hucbaldus*, enferme entre le 25 décembre 875 et le 6 octobre 877, la date de la présentation du poème.

Dans cette pièce, Hucbald prodigue au monarque les éloges que celui-ci était, depuis longtemps, habitué à recueillir, lorsqu'il venait à Saint-Amand :

Aurea lux mundi, Francorum gloria regni,
Inclyte Cæsar, ave, spes et honor patriæ.

Ces flatteries ont une excuse dans l'idéal qu'on se faisait alors encore de la majesté souveraine, malgré la trop visible décrépitude des descendants de Charlemagne.

Hinc quia nobiliter regni moderaris habenas,
Affectant cuncti flectere colla tibi.
Subque tuo totus concurrat fœdere *cosmus*
Te rectore sibi jura petens fieri

Souvenons-nous d'ailleurs que ceci s'écrivait au lendemain du couronnement de Charles-le-Chauve à Rome :

Quin etiam tanti congaudens principis omen,
Orbis Roma caput subdidit ipsa caput.

Dans ce dernier vers se trahit l'amour du poète pour les effets obtenus par les répétitions et les oppositions de mots. Voici un distique où il juxtapose des termes homophones et où il fait de l'allitération un emploi qui contient en germe le long tautogramme du poème des *Chauves*, si ce n'en est pas une simple réminiscence :

A proavis *nomen* retinens pariter quoque *numen*,
Charus Christicolis Carolus es populis

La manie qu'avaient au IX^e siècle, les plus médiocres hellénisants d'hérisser de mots grecs leurs phrases latines, a percé

tout-à-l'heure dans l'usage, que s'est permis Huchald, du substantif *cosmus* pour *orbs*. Quelques vers plus bas, il intercale dans son texte une expression grecque, en caractères grecs, sans prendre, cette fois, la peine de l'habiller à la romaine :

Suscipe magna quidem, parvo sed pondere, dona
Quæ tibi *πανδέκτες* aggregat hic pariter.

Ce *πανδέκτες*, ce personnage « qui attend tout, qui reçoit tout » du Roi, c'était Milon en son vivant :

Milo poeta tuus, noster didasculus idem,
Ingenium cujus hoc bene prodit opus :
Carmine qui quondam vitam descripsit Amandi,
Præsulis eximii, detulit atque tibi.
Hunc quoque conscriptum vestro sub honore libellum,
Dum cuperet votum percelebrare suum,
Occidit humanæ persolvens debita vitæ,
Carpens æthralem sic super astra viam.
Sed prius argentes quam vita relinqueret artus,
Jusserat ista mihi pignora chara dari.

Si donc l'*épitaphe* de Milon n'avait pas pris soin de nous apprendre qu'il est incontestablement l'auteur du poème sur *La Sobriété* :

Carmine dulciloquus, qui librum Sobrietatis
Edidit,

nous le saurions par le témoignage positif de son neveu. Nous le saurions encore par l'aveu de Milon lui-même. Car dans les premiers vers de son œuvre inédite, il s'exprime en ces termes :

Milo, sacerdotum minimus, peccamine magnus,
Præsul Amande, tuam scripsi qui carmine vitam,
Hunc ego, lector, ovans calamo currente notavi.

Enfin, Milon signe également la dédicace qu'il avait préparée

pour Charles-le-Chauve, dont il est bien temps que nous abordions l'examen et que la mort ne lui permit pas d'offrir au monarque, objet de son culte :

Milo poeta tuus, rex illustrissime regum,
Corvus ego crocicans, humili te voce saluto.

Milon se qualifie ici de *corbeau croassant* par allusion à l'oiseau de cette espèce à qui on avait appris à crier : « Vive César, » et qui, ayant attiré au passage l'attention d'Auguste, ne parvint à se faire acheter par lui qu'en prononçant le célèbre mot : « *Opera et impensa periit !* » — Semblablement, un pauvre grec avait présenté plusieurs fois à Auguste l'hommage de ses vers, sans obtenir la moindre récompense. Il ne se rebuta point, et, ayant fait composer par l'Empereur un distique, il lui donna deux deniers pour sa peine. L'Empereur, piqué au vif, gratifia à son tour le poète d'une assez forte somme. — Semblablement encore, Tarquin, après avoir marchandé les livres sybillins, finit par donner, pour trois d'entre eux, le prix qu'il avait d'abord refusé pour acquérir les neuf.

L'objet de l'*Épître dédicatoire de Milon* est (comme on le pressent) de démontrer que, dans les temps anciens, les princes ont toujours traité généreusement les poètes :

Principibus priscis vatum placuisse Camenas
Novimus, et sumptos tali pro munere honores.

Aux exemples précités qu'il produit à l'appui de sa thèse et qu'il aurait pu mieux choisir, il ajoute celui d'Ovide, dont nous ne voyons pourtant pas que les vers aient fléchi la rigueur d'Auguste :

Naso, Tomitanis peregrinus exul in oris,
Carmine multiplici mulcebat principis aures,

Et celui de Virgile qui, lui, du moins, recouvra son champ

en célébrant l'ex-triumvir :

Virgiliusque suum calamo trivisse labellum
Non doluit, quoniam amissos servavit agellos,

Et celui, moins connu, de Publius Optatianus Porphyrius qui, plus heureux en cela qu'Ovide, obtint de Constantin I^{er} un rappel d'exil qu'Auguste refusa obstinément à l'auteur des *Tristes*. Le panégyrique qui valut à Porphyrius sa grâce, et que l'on a conservé, était fort en vogue dans les écoles du IX^e siècle. Il offre un des plus anciens exemples de la poésie de damier, de la marqueterie littéraire, si chères à Milon et à Huchald. Milon confond, du reste, l'obscur panagyriste de Constantin avec le célèbre philosophe néoplatonicien appelé en langue grecque *Porphyre* (en syrien *Malchus*). Et, comme ce dernier s'est surtout fait connaître par son opposition doctrinale au Christianisme, le moine de Saint-Amand suppose que ce fut pour un pamphlet contre les Chrétiens que Constantin bannit de l'Empire l'écrivain qu'il y rappela plus tard. (Celui-ci dans son Panégyrique nous laisse ignorer la cause de sa disgrâce momentanée).

Porphyrium variis quæ pinxit metra tabellis
Solvere exsilio *biathanaton* ore putentem ;
Christicolis vomuit quia plurima proba nefandus,
Conqueror auxilium vos huic tribuisse Camenas.

Milon, après avoir épuisé ces exemples, au total assez peu concluants, des bons procédés dont jadis les Empereurs usaient envers les gens de lettres, en revient (à propos du corbeau d'Auguste) à se comparer au corbeau des Saintes-Ecritures, non pas à celui qui s'enfuit de l'arche de Noé, mais à celui qui, soir et matin, apportait du pain et de la viande à Elie dans le désert.

Perfidus ille Noë non qui pia claustra refugit,
Sed qui mane pium pavit, qui vespere vatem.

D'une anecdote recueillie dans Macrobe, le moine-poète passe ainsi à deux faits tirés de la Bible, sans transition rationnelle et uniquement parce que le corbeau (*corvus*) joue un rôle dans les trois cas.

IV.

La dédicace du poème de *la Sobriété* nous révèle les traits dominants de l'œuvre elle-même.

Dans cette vaste et bizarre composition, les citations bibliques alternent avec les réminiscences classiques. Les deux antiquités païenne et chrétienne s'y donnent la main, non sans se gêner par leur trop étroit voisinage.

La vie en vers de Saint-Amand n'était qu'un centon où les idées et les récits de Baudemund s'enfermaient dans le moule virgilien. On y sentait l'ardeur inexpérimentée, le savoir de fraîche date et les timides audaces d'un écolier. Le poème de *la Sobriété* est, au contraire, l'œuvre d'un homme mûr, inclinant vers la vieillesse. L'écolâtre de Saint-Amand y a mis tout ce qu'il a appris dans sa laborieuse carrière. Son érudition, si elle est indigeste, est loin d'être méprisable. La bibliothèque du couvent, enrichie grâce à ses soins, n'a pas de secrets pour lui. Il connaît à fond le sacré et le profane, et il s'efforce d'en inculquer la notion à ses élèves. De là vient qu'à tout moment le poème se change en dictionnaire. Chaque mot ne marche, pour ainsi dire, qu'escorté de sa définition, accompagné d'exemples grammaticaux qui en précisent le sens, de citations historiques rappelant les emplois les plus mémorables qui en ont été faits.

Suivez, si vous le pouvez, à travers ces capricieux méandres, la pensée de l'auteur qui sans cesse vous échappe et qui ne paraît se replier, par instant, sur elle-même que pour décrire une

courbe encore plus excentrique que les précédentes. La préoccupation didactique emporte constamment l'écrivain loin des lignes droites de son sujet. Vous pensiez avoir affaire à un poète, vous vous trouvez en face d'un pédagogue. Beaucoup de ses paragraphes versifiés sont des morceaux mnémotechniques, au moyen desquels il prétend enseigner telle ou telle portion de l'histoire, de la philosophie, de la théologie, des arts libéraux. Tout cela se groupe comme autant de scholies parasites à l'entour du texte principal. J'appelle texte principal les rares endroits où l'auteur rentre dans le cœur de son sujet, où il traite des vertus morales, spécialement de la sobriété et des vices y contraires.

La sobriété était, semble-t-il, une vertu qu'on ne pouvait trop recommander aux Ménépiens, mélangés de Francs, parmi lesquels vivait Milon. Nous le verrons, dans le cours de son poème, faire de l'intempérance de ses compatriotes des tableaux d'une crudité flamande. Mais enfin, tant de choses qu'il y eût à dire sur ce vice grossier et sur les qualités inverses, la sobriété, la continence, la sage parcimonie, la modération dans les goûts et les désirs, il n'y avait pas là matière à remplir deux mille vers. Aussi, dans le poème dont l'analyse va se dérouler sous nos yeux, le glossateur tiendra-t-il une plus grande place que le moraliste.

Autre caractère essentiel de l'œuvre de Milon. L'interprétation allégorique des Livres-Saints y serpente, avec ses sens multiples, tout à côté de l'interprétation historique et littérale. Comme elle est poussée jusqu'au dernier raffinement, elle ajoute beaucoup à l'obscurité du poème. Milon tient, d'ailleurs, à se montrer aussi bon hébraïsant qu'habile helléniste. Tout compte fait, il se trouve donc que le poème de la Sobriété est une espèce d'encyclopédie de la science régnant dans les écoles monastiques au IX^e siècle.

Une aussi étrange composition réclamait un titre en harmonie avec elle. Voici celui qu'elle porte :

UTILIA TELA SACRÆ PARCITATIS
ADVERSUS COQUUM BABYLONIS
DE DIVINÆ SCRIPTURÆ PHARETRIS
EDUCTA STUDIO MILONIS
COENOBITÆ AMANDI ALMI
AC BEATI CHRISTI PRÆSULIS.

Quel est ce cuisinier de Babylone contre qui le poète amasse « des traits empruntés au carquois des Saintes-Écritures ? » — C'est ce que nous ne tarderons plus guère à apprendre. — Auparavant, voyons comment Milon a été amené à écrire son long poème.

C'était pendant l'office du soir. Son rang d'ordre l'appelait, nous dit-il, à présider au chœur, devant les religieux assemblés. Soudain le pré-chantre, après une courte antienne, entonne le psaume : *Super flumina Babylonis* que les frères les plus exercés dans l'art musical reprennent avec élan. Le poète à l'esprit frappé de ces plaintes touchantes des enfants d'Israël condamnés à s'asseoir sur les rives ingrates de fleuves étrangers et qui, ne voulant point répéter dans la terre d'exil les hymnes dont ont longtemps retenti les échos de leur patrie, suspendent aux branches des saules les instruments qui, en des jours meilleurs, accompagnaient leurs chants. Milon se recueille sous le coup de cette impression et il se remémore que, selon le témoignage des plus anciens auteurs, la source de tous les maux, ç'a été, pour l'humanité, la Gourmandise, ou, à l'appeler par son nom le plus brutal : *la Gueule (Gula)*. Par elle Adam, notre premier père, a été chassé du Paradis qu'il habitait et nous a introduits sur cette terre où nous n'entrons qu'en poussant des vagissements.

Quo puer à cunis et matris ab ubere vagit.

Et de même que, grâce à elle, le peuple de Dieu, transféré de la Palestine à Babylone, a dû, pendant dix semaines d'années, convertir en pleurs amers ses chants harmonieux, ainsi nous, pauvres humains déchus du ciel, avons-nous à gémir, à cause d'elle, en cette vallée de larmes.

« Tel fut, » dit Milou arrivé à ce point de son poétique exorde, « tel fut le motif qui me porta à épancher mes lamentations dans les vers qu'on va lire. »

Hæc mihi causa fuit hos versu scribere trenos.

Suit une première invocation à l'Esprit-Saint pour qu'il communique sa force et sa grâce persuasives à ce poème appelé à faire du bien dans les âmes.

Si concordet opus calamo, si dextera plectro.

Le poète y ajoute une humble prière au Christ :

*Annue, Christe, queam quo laudes sobrietatis
Promere dactilicis et scribere digna Camenis.*

La captivité du peuple juif à Babylone sert de point de départ à toutes les considérations historiques et morales dans lesquelles va entrer Milon.

L'auteur commence par énumérer les souvenirs bibliques qui se rattachent au Tigre et à l'Euphrate, « ces deux fleuves au bord desquels peuple et prophètes d'Israël unissaient leurs gémissements. » Puis il remonte aux causes de tant de larmes, causes qu'il prie l'Esprit-Saint de vouloir bien lui révéler :

*Hæc alias fletus causas nunc pande petenti,
Spiritus alme, mihi . . .
Da mihi quod dicam, da linguæ ut concinat actus!*

Pour avoir ce renseignement, le moine-poète n'a garde de s'adresser aux Muses. Mais il n'est pas fâché de rappeler qu'il

les connaît :

..... Aonias non invoco musas ;
Pierides , Siculis mixtæ , jam longius absint !

Le malheur (et nous nous en sommes déjà plus d'une fois aperçus), c'est que Milon étend aux règles mêmes de la quantité prosodique l'insolent mépris qu'il affecte ici pour les neuf sœurs :

Non puto grande scelus si syllaba longa brevisque
Altera in alterius dubiâ statione locetur,

dit-il quelque part. — D'où il résulte que beaucoup des vers de Milon n'en sont pas. Lui s'en console par cette considération que sa prose alignée mérite au moins le nom de rythme :

Quod si , ut credo , nequit carmen jam jure vocari ,
Sit satis huc saltem censeri nomine rithmi.

Mais revenons aux causes des larmes d'Israël, causes que le poète a raison de demander aux historiens de la Judée plutôt qu'aux divinités du Parnasse.

« Ce qui tourmente les Juifs exilés , c'est l'image de la patrie absente et le souvenir du Mont-Sion où s'élevait le premier temple bâti par Salomon et revêtu par lui de lames d'or trois fois cuit. Là brillait le marbre de Paros. Là s'étaient les voiles couleur d'hyacinthe , tissés par Beselehel avec des fils de pourpre et de soie. Derrière la riche courtine qui séparait les lieux saints du trois fois Saint , se cachait l'Arche du Seigneur faite de bois et recouverte d'or épuré. On y gardait , avec les Tables de la Loi et l'urne pleine de manne , la verge d'Aaron. »

Ici s'intercale une de ces interminables séries de déductions allégoriques dans lesquelles Milon aime à égarer son lecteur. — Citons-la comme spécimen du genre.

Cette verge , qui produisit d'elle-même un fruit avec sa fleur ,

est le symbole du Christ né d'une Vierge que n'avait fécondée aucun homme. Elle représente aussi les trois verges que le patriarche Jacob dépouilla de leur écorce et qu'il plaça, pour avoir des agneaux blancs, dans le fond des bassins où ses brebis venaient boire. Et ici le poète s'écrie : « Qu'ainsi il vienne puiser à la source de mes comparaisons, celui qui a soif d'enseignement ! » — « En peu de mots, » ajoute-t-il, « voici, d'après les Pères, le sens mystique qu'il faut attacher à l'histoire des verges que Jacob, ainsi que nous l'avons vu, cueillit aux branches du platane. L'ombre de cet arbre, c'est le Saint-Esprit qui, *adombrant* la Vierge, forma en elle le Christ. L'écorce des branches coupées, cette écorce qui, en se détachant du corps qu'elle enveloppe, répand l'odeur balsamique du storax, c'est la Vierge Mère de Dieu, celle que désigne aussi la racine de Jessé ; — *verge* ou *branche de noyer* puisqu'elle produit, sous une écaille, un noyau qui est nourriture. Chrétiens, admirez Dieu qui se voile ainsi sous notre corps ! »

Nous voilà bien loin de l'éloge de la Sobriété, objet principal du poème, plus loin encore du mystérieux « Cuisinier de Babylone » à qui Milon, par le titre même de son ouvrage, a déclaré la guerre — Mais, patience ! nous y arrivons.

Sous le règne de Nabuchodonosor, Nabuzardan, chef de la milice de ce farouche despote, entra dans Jérusalem, pilla « par procuration » et brûla le temple « à jamais vénérable, » souilla de ses mains immondes et affecta à des usages culinaires les vases sacrés :

Ex quibus ardentes rapiebat furcifer æscas.

De là le nom de cuisinier (*coquus Babylonis*) que Milon décerne à Nabuzardan avec une ironie plus véhémement que fine. Contre ce profanateur, qu'il pose en chef insigne des gourmands, le chantre de la Sobriété dirige ses flèches les plus acérées.

« Nabuchodonosor, lui, n'avait point enlevé tous les vases de l'autel. Dans une expédition antérieure, entouré de sept rois, ses vassaux, il avait assiégé, bloqué, pris, détruit et incendié Jérusalem. Du moins, il ne s'était attaqué qu'à la ville. Son lieutenant osa plus. Il brisa les colonnes du sanctuaire depuis leur base jusqu'à leurs chapiteaux. Il transféra à Babylone « la mer et la lèvres d'airain, » les coupes, les fioles, les chaudières et les fourchettes du temple. Il y emmena les prêtres et les sept conseillers, les hommes valides, les scribes et les eunuques. Il dispersa, chassa et égorga les soldats juifs demeurés fidèles à leur cause. Ceux des habitants aisés que Nabuchodonosor avait épargnés, ne trouvèrent point grâce devant Nabuzardan qui eut ainsi le rare privilège de surpasser son maître en cruauté. Les habitants pauvres furent les seuls qu'on n'enleva pas à leurs foyers. On les laissa nus dans leurs terres entièrement dépouillées. »

Milon explique à sa manière le sens allégorique de tous ces événements. Nabuchodonosor, le roi cruel, c'est *Zabulus*, le diable. Son cuisinier, c'est le vice qu'en grec on appelle *Gastrimargie* (gourmandise) : ce vice qui suscite, au sein de l'Église, de grands incendies, qui, comme le chef de la milice assyrienne, épargne les pauvres parce qu'il ne trouve point chez eux de quoi s'alimenter, mais qui s'abat de toute sa force sur les riches :

Pauperibus parcit quia his dominatur egestas,
Divitibus patulas in fauces ingerit offas.

Gastrimargie, encore en cela semblable à Nabuzardan, déshonore les vases sacrés rien qu'en les touchant. Cette dernière réflexion, qui atteint directement le sacerdoce, arrache au moine Milon sa plus vive plainte. C'est elle qui, s'échappant de son sein, tandis qu'il méditait dans le cœur sur les lamentations des Hébreux, lui a fourni l'idée-mère de son poème.

V.

Notre auteur s'engage, à ce sujet, dans de nouvelles comparaisons au sortir desquelles il retrace, parallèlement au bien qu'a produit la Sobriété, le mal qu'a causé la gourmandise. Pour cela, il reprend les choses à leur origine :

Disce igitur repetens formati ab origine mundi
Sobrietatis honos quantum viguisse legatur
Ingluviesque simul quantum damnosa probetur.

Abordant d'abord le côté sombre de sa narration, Milon rappelle la chute du premier homme, provoquée non pas seulement par les séductions d'Ève, mais aussi par les douceurs d'un fruit à la pelure chatoyante et veloutée :

Tunicei post hæc captus dulcedine pomi.

Le déluge, en inspirant la terreur aux hommes et aux animaux réfugiés dans l'arche, fit taire chez les plus voraces l'instinct de la gourmandise. Cet instinct ne reprit le dessus que quand le danger commença à se dissiper. Le corbeau qui, lancé hors de l'arche, n'y revint point parce qu'il trouvait trop bien à se satisfaire sur les innombrables cadavres que la retraite des eaux laissait à nu sur le sol, — ce « maître en impiété, » comme l'appelle Milon, donna, par son funeste exemple, un nouvel essor aux appétits gloutons. Gastrimargie alors fit sa réapparition sur la terre. Noé lui-même, si sobre tant qu'il avait habité l'arche, échangea, quand il l'eut quittée, son breuvage ordinaire contre une boisson nouvelle dont il ne soupçonnait point la terrible violence. — Au sortir d'un long sommeil,

Dormit enim graviter qui potibus illa complet,

il apprit le crime dont son fils Cham s'était rendu coupable à son égard et il fut réduit à le chasser vers le pays de Chanaan.

Le Sodomite, gorgé de nourriture et plongé dans la fange des ardeurs libidineuses, trouve aussi le châtiment qu'il mérite, puisqu'il devient la proie du soufre et du feu. — Les cinq villes, abîmées dans un gouffre brûlant et fétide, montrent encore leur emplacement au voyageur. Sur les bords du lac désolé qui les recouvre, poussent, à des époques irrégulières, des fruits d'une apparence trompeuse. — La femme changée en sel est un objet spécial de méditation pour tout être humain qui, ayant pris le parti de fuir le monde, tourne ses regards en arrière. — « J'ai à la fois à te louer et à te plaindre, bienheureux patriarche Loth, que ne put atteindre ni le vice de Sodome, ni le feu qui dévorait ton pays entier. Au sortir de Ségor, tu gagnais une hauteur, tu touchais au sommet des vertus, et voilà qu'à la suite d'excès de vin, tu t'oublies dans d'incestueux baisers : tu engendres, de tes propres filles, des fils indignes d'obtenir l'entrée du sanctuaire. »

Milon n'épargne point les railleries à cet Esaü « le Poilu », qui, sous l'inspiration de Gastrimargie, vendit ignoblement son droit d'aînesse. Fût-ce, se demande ironiquement le poète, pour un plat de vil légume, de pois chiches, ou simplement pour une coction de lentilles rouges ?

Vile holus, anne cicer, seu lentis coctio rubræ !

Passant sur beaucoup d'autres faits de l'ancien testament, Milon arrive au temps où, après avoir traversé la Mer Rouge et assisté au désastre de l'armée de Pharaon, le peuple juif voyait l'eau sortir des rochers et la nourriture descendre pour lui du ciel. Ce peuple ingrat ne tarda pas à prendre en dégoût la manne. Il se mit à regretter les viandes farcies, les concombres, les poreaux et les melons d'Égypte, et il ne cessa de murmurer jusqu'à ce que, par un coup de vent, une nuée de cailles s'abattit sur le camp. Ayant dévoré avec trop d'avidité cet aliment charnel qu'ils avaient sollicité d'une manière importune,

les Hébreux mirent le comble à la fureur céleste. Dieu en frappa immédiatement un grand nombre. Puis, pendant quarante jours, la foule est séparée de son chef, Moïse se tient sur le Sinaï. Il y jeûne, en attendant de recevoir la loi. — Les Hébreux, au contraire, s'adonnent à la débauche, jusqu'à ce que l'épée des lévites vienne faire dans leurs rangs de larges trouées.

*Sic parcus Moyses et amicus sobrietatis
Jejunans feriensque reos virtute subegit,
Ut servare modum discas si vivere curas.*

Aod qui, de son glaive à deux tranchants, fendit le ventre d'Eglon de manière à en faire sortir les entrailles,

Ingluvies amplum cui grandis fecerat alvum,

et qui délivra ainsi Israël d'une longue oppression, est une autre preuve de ce que peut la sobriété contre la gourmandise.

« Je ne te passerai pas non plus sous si'ence, héroïque Samson.... En dévorant le miel que tu tires de la gueule du lion, tu nous montres combien la vertu est opposée au vice ! »

Agag, ventru comme Eglon, fut comme lui percé par un glaive :

*Sic Samuheli oblatus Agag pinguissimus hostis,
Concisis gladio moriens exempla reliquit.*

Saül, en l'épargnant, s'attira la colère divine. Il était réservé au sobre et parcimonieux Samuël de mettre en morceaux le roi obèse des Amalécites :

Sobrius et parcus vates per frustra secavit.

Élie, pour punir les infidélités constantes du peuple juif, ferme les cataractes du ciel. D'abord, il souffre de la faim avec les coupables ; puis, par ordre d'En-Haut, il se retire chez la veuve de Sarephtha où il multiplie une poignée de farine ; ensuite,

il va dans le désert où les anges lui servent de l'eau et du vin.

Elisée, à qui le prophète Élie, en quittant la terre, légua sa vertu et son manteau, Elisée aura aussi une large part d'éloges. Entre autres prodiges qu'accomplit ici-bas cet ami de la Sobriété, il rassasia avec vingt pains une foule considérable. C'était en temps de disette, à l'époque où ce même prophète neutralisait, avec quelques grains de farine, l'action vénéreuse des coloquintes dont ses compagnons s'étaient fait un mets improvisé :

Cui Deus est venter pulmento hoc vivere discat.

Le sobre Daniel, qui se nourrit d'un léger légume, — qui s'interdit scrupuleusement le vin, la pain et la viande, — refuse les mets royaux qu'on lui présente. — En tamisant avec des cendres le pavé du temple de Baal, il surprend les prêtres de l'idole qui se glissent sous les tables, comme des rats hors de leur trou, et qui dévorent les nourritures que le Dieu est censé consommer. — Une autre fois, il empoisonne avec un énorme gâteau le dragon que les Babyloniens adorent. Et quand, pour ce fait, on le plonge dans la fosse aux lions, Habacuc, par ordre de l'ange, lui apporte à manger.

Le moment est venu de te célébrer, pudique Judith, — toi qui, ayant perdu ton mari à la fleur de l'âge, t'enfermas dans ta couche avec la Sobriété, sœur de la chasteté. — Fidèle en tout temps au jeûne, décente autant que belle, tu pouvais servir de modèle aux autres veuves. — Avec Judith, c'est la Sobriété qui triomphe. — C'est le démon de l'ivresse qui succombe avec Holopherne.

Les jeûnes d'Esther, plus que sa beauté elle-même, la rendirent agréable aux yeux d'Assuérus. — Les sept Machabées qui, à l'exemple du vieil Eléazar et sur l'exhortation de leur propre mère, se laissèrent massacrer plutôt que de toucher aux viandes défendues, sont encore un admirable exemple de continence.

Arrivé au milieu de son premier livre, Milon s'applique à démontrer, par de nombreux exemples tirés de l'Ancien Testament, que le vice et la vertu ont toujours co-existé au sein de l'humanité, qu'ils se sont livrés en elle de grands combats, et qu'ils y ont produit des effets absolument contraires, tant sous le rapport temporel qu'au point de vue purement spirituel. — De là, le poète-moraliste en vient à enseigner quelles sont les obligations du service divin :

Est opus ut discas famulatus jura superni.

Cette connaissance acquise, il sera plus facile au chrétien de construire en son âme la tour des vertus. Ladite tour aura pour bases les trois vertus théologiques : La Foi, l'Espérance et la Charité. — Suit, avec des développements trop longs pour être ici reproduits, la définition de trois des péchés capitaux : l'Envie, l'Orgueil et l'Avarice. Milon indique un remède contre chacun de ces vices, c'est à savoir : la charité à l'égard du prochain, l'humilité chrétienne, l'aumône envers les pauvres.

« Combien, » ajoute l'auteur en qui l'on sent ici se remuer les entrailles du prêtre, « combien nous sommes éloignés de faire le bien et d'éviter le mal ! Et cependant le jour approche où nous aurons à rendre un compte redoutable au Juge suprême à qui rien n'échappe. »

Notre insouciance du jugement dernier, d'où procède l'oubli de tous nos devoirs, est favorisée par le défaut de prédication, défaut contre lequel le moine de Saint-Amand s'élève avec force. — Il fait ouvertement des vœux pour que le sacerdoce remplisse sa mission. Car c'est le temps de la lutte, le moment du combat. — « N'imitons pas l'inertie des enfants d'Israël qui, sous Saül, se cachaient dans les antres de leurs vices et dans les cavernes ténébreuses de leur cœur impur. On en trouvait peu qui, comme Jonathas et son écuyer, rampassent des pieds et des mains pour surprendre l'ennemi et le vaincre. »

Revenant enfin à l'éloge de la Sobriété dont il ne s'est que trop écarté dans les précédents paragraphes , Milon rappelle qu'aussi longtemps que Jonathas fut fidèle à cette vertu , il triompha des Philistins , mais qu'ayant rompu le jeûne , malgré les prescriptions de son père , en goûtant un rayon de miel détaché de la branche d'un arbre , il faillit trouver la mort. L'intervention du peuple put seule le sauver de la colère de Saül. — Ainsi encore, les anciens nous apprennent que , pour tuer une couleuvre , il suffit qu'un homme à jeun lui introduise dans la gueule un peu de salive :

*Sic perimunt Satanam jejunia sobria dirum :
Virtus viva valet vitiorum vincere virus ,
Quæ servata suos servat , quæ perditâ perdit.*

V I.

Dans son premier livre , Milon a surtout tiré ses exemples de l'Ancien Testament. Dans son second livre , il les empruntera plus particulièrement au Nouveau :

*Hactenus antiquos descripsi carmine patres ,
Nunc evangelicas est par temptare Camenas.*

Et d'abord , il adresse à la Vierge une invocation que n'eût pas désavouée Saint-Bernard :

*Altithroni genitrix , laus mundi , gloria cœli ,
Per te diffusa est in totum gratia mundum.
Fons signatus aquæ , purissima vena salutis ,
Hortus conclusus quo flos processit honestus ,
Cædrus , cypressus , platanus , nux , myrtus , oliva ,
Myrra , storax , calamus , thus , balsama , cassia , nardus ,
Onyx , cristallus , prasius , berillus , jaspis ,
Janua clausa , domus qua solus conditor exit.*

C'est de la plus pure des créatures que Milon attend surtout le don de sobriété. Le dispensateur de ce don n'est-il point sorti de son sein virginal ?

*Adsis, posco, precor, decus altæ virginitatis
Sobria vita tibi, ejus dator editur ex te est.*

Des louanges de Marie, le poète passe à celles d'Anne la prophétesse « qui honorait son veuvage par ses jeûnes et par sa chasteté, et qui, parvenue à un âge avancé, vivait dans le Temple où elle mérita de connaître et de proclamer le Dieu fait chair. »

Le mérite de la Sobriété, joint à celui de la Pudicité, éclate encore dans la vie et la mort de Saint-Jean-Baptiste. — Sa sobriété, qui n'a jamais eu d'égle, l'associe dans le désert aux habitants des Cieux. Il se nourrit de sauterelles.

Mellaque de foliis parcum pavere prophetam.

Dédaignant les vêtements somptueux, il endosse un habit de poil de chameau, il échange la ceinture, enrichie de pierres précieuses, que portait, dans l'exercice de ses fonctions, le prêtre Zacharie, son père, contre une vile corde :

Zona etenim castos cinxit pellicia lumbos.

La mollesse, au contraire, est le fait d'Hérode. — Au banquet, qui aura pour couronnement néfaste la mort de Jean-Baptiste, s'étalent tous les vices, escorte trop habituelle du pouvoir et de la richesse :

*Quot gazis pollet, vitiis tot et ipse redundat....
Quo pudor omnis abest, verecundia longius acta est.
Non ibi lex, non fas, non jus, non quicquid honestum est.*

Gastrimargie circule de table en table, et la foule des cuis-

niers ne parvient pas à l'assouvir :

Plena domus vitiis et gastrimargia, in omnes
Discurrens mensas, pinguem distenderat alvum,
Exsudans satiare nequit quam turba coquorum.

A propos du martyr du précurseur du Christ, Milon ne manque pas de s'élever contre la malice des femmes :

Hic mulieris amor, hic cantus sibilus est hic ;
Ista est forma placens quæ ad Tartara mittit amantes.

Il appelle la beauté un lys que la maladie fait tomber en pourriture, une rose qui se transforme en ortie, un chardon où les brebis laissent le meilleur de leur toison.

La volupté s'accroît par l'effet de la gourmandise :

Non aliter flammæ quam si quis spargat olivum.

Bacchus et Cérès alimentent Vénus :

Suntque suo vicina satis genitalia ventri.

« Tu connais maintenant, » dit Milon à son lecteur, « les secrets de la vie et de la mort. — La voie droite et la voie gauche te sont indiquées tant par l'ancien que par le nouveau Testament. — L'Évangile, qui mêle la joie à la tristesse, promet des récompenses au juste, des supplices au méchant. — Choisis donc ton chemin. Mais, crois-moi, la voie droite est la plus sûre :

Recta via est Christus, qua pergunt rite viantes. »

Par où le démon triomphe trop aisément de la plupart d'entre nous, c'est par l'ivresse et la gourmandise :

Rarus in orbe satis quem hæc non illicit hostis.

Le poète, pour produire un effet de repoussoir, nous peint ici

les cuisines fumant le jour et la nuit, les cuisiniers essuyant leur front bœubouillé de suie, les serviteurs ployant sous le faix des plats qu'ils portent à table, l'échanson épuisé de fatigue et maudissant tout bas la capacité du ventre des convives :

Perspice fumantes jam nocte dieque culinas
Sudantesque coquos terra fuligine nigros.
Fercula portantes pallentes fasce ministros,
Stat pincerna potens jam lassus in æde reclinis,
Alternis vicibus varians vestigia stertit
Et tacita ventri maledicit fauce capaci.

Isaïe maudit aussi ceux qui sont puissants dans le boire et le manger. De son côté, Jésus n'a-t-il pas dit à ses disciples : « Veillez sur vous, de peur que vos cœurs ne s'alourdissent par la satiété et par l'ivresse, et que vous ne soyez surpris dans cet état au dernier jour ? »

Turpe est ebrietas, si te tibi subtrahat ipsum.

L'ivresse, ajoute Milon, nuit à l'âme et est ennemie de notre salut. Elle souille le corps, trouble l'esprit, retranche le bon conseil, fait tourner la tête et fléchir les jambes.

Pallentora et lingua latrat visusque negatur.

Un jour ne suffit pas à nous remettre de ses suites :

Vixque dies alter sensum restaurat eundem.

Elle traîne avec elle bien des vices :

Hoc uror insani, hoc famma libidinis ardet.

On ne peut mieux comparer l'ivresse qu'à un hameçon :

Piscis enim hamo pandit velut oris hiatum
Ardens ille gula quo captam guttiat escam
Sic avidas intra fauces qui suscipit illud
Sentiet hostiles fervente in corpore motus.

C'est ce qui a fait dire à Salomon : « Ne regarde pas le vin quand il pétille et resplendit dans le verre : il flatte à son entrée dans le palais, mais ensuite il mord comme une couleuvre et empoisonne comme un basilisc. » Au sortir de l'ivresse, nous sommes comme un pilote qui se réveillerait en pleine mer, ayant perdu son gouvernail, et qui s'écrierait : « Je n'ai point senti qu'on me l'arrachait des mains ! La violence du coup ne m'a point tiré de ma torpeur ! » Nous ne savons, nous, quand nous rouvrons les yeux à la suite d'excès, à quelles essences recourir pour combattre notre mal de tête, sur quels vins ni sur quels aliments nous jeter. — En aucun temps, du reste, les prétextes ne nous manquent pour boire. — Nous trouvons-nous avec des amis, nous buvons pour leur faire honneur. Sommes-nous en été, nous buvons pour combattre la chaleur. Sommes-nous en hiver, nous buvons pour repousser le froid. Nous buvons jusqu'au milieu de la nuit, pour faire naître plutôt le sommeil

..... Et totum sic Bacchus regnat in orbem.

Mais, s'empresse d'ajouter le poète :

..... Sed non laudabilis hic mos.

L'ivresse engendre l'ivresse. — Nous nous endormons gorgés de vin et, le lendemain, à notre réveil, nous ne trouvons d'autre remède, pour dissiper notre alourdissement, que de nous remettre à boire :

Sic sceleri scelera accumulans, sic noxia noxis,
Sic morbum morbo, sic febrem febre repellunt.

Nous ne nous arrêtons dans cette voie que quand le soulagement naît de l'excès même du mal :

Multiplicata prius non bachica pocula cessant
Quam nimis impletus removat quas hauserat offas,
Venter et immixto fundantur stercora vino.

Milon s'excuse de présenter à ses lecteurs un tableau aussi répugnant :

Perifrasin vito quia multis cognita dico.

Et, citation qui prouve que de pareilles scènes au IX^e siècle ne se produisaient pas seulement parmi les gens du monde :

*Hos sibi quæ servant orandi tempora posco ,
Lectio qualis erit, quo sensu mystica quærent ,
Quale opus in manibus, benedictio qualis in ore :
Nam scriptura monet hæc omni tempore habenda.*

Que la Sobriété triomphante nous entraîne à sa suite dans le Ciel et nous ramène dans les jardins du Paradis terrestre ! — Car l'ivresse est une grande faute et la mère de tous les vices. — S'adonner à la boisson et à la table, ce n'est plus faire acte de chrétien, c'est prendre rang parmi les pourceaux d'Épicure, c'est s'exposer à toutes les rigueurs du Jugement dernier. — Le Christ nous prévient qu'il en sera alors comme au temps de Noë, où les hommes mangeaient et buvaient, sans souci du déluge qui devait les submerger. — Ainsi encore faisaient les Sodomites, le jour où le feu du Ciel tomba sur eux, leur infligeant une peine assortie à leur crime :

..... par addita pæna est :
Ardor inexpletus torrente ardore repressus.

Que tout homme qui, jusqu'à présent, a été asservi à son ventre, quitte les sentiers où il s'égaré ! Qu'il se dirige agilement vers les remparts de la sainte Sobriété ! Qu'il la prenne pour maîtresse :

*Hanc colat ut dominam ; hanc corpore, corde receptet ;
Discat ab hac servare modum licitumque tenere.*

Plus loin, Milon fait de la Sobriété une des parties constitu-

tives de la modération chrétienne : « Celle-ci nous apprend , dit-il , à ne point nous enorgueillir d'une science présomptueuse , à éviter ainsi de tomber dans le schisme et dans l'hérésie ; — à ne point nous prévaloir excessivement de notre mérite ; à ne point user de dureté envers le prochain , sous prétexte de donner la mesure de notre force. »

De même que le poète a célébré les trois vertus théologiques dans son premier chant , il célèbre, dans son second , les quatre vertus cardinales. — La Prudence en matière de foi , le sentiment élevé et la pratique de la justice , l'instinct et l'emploi de la vraie force , sont , avec la Sobriété , nous dit-il , les quatre vertus fondamentales du Christianisme. C'est elles que figure la frange mise , par ordre de Dieu , aux quatre coins du manteau des Hébreux , — cette frange de la robe de Jésus que la femme hémorrhôïde n'eut qu'à toucher pour s'en revenir guérie.

Jésus lui-même nous a laissé de grands exemples de sobriété. — Ses disciples , quand ils le suivaient dans les champs , n'avaient comme lui pour se sustenter que des épis qu'ils cueillaient sur leurs tiges et qu'ils frottaient dans leurs mains pour en extraire la graine. — Cela leur suffisait durant des semaines entières. — Or , un jour qu'ils approchaient d'une ville , leur maître , voulant réparer leurs forces , les y envoya acheter des vivres. Pendant qu'il attendait leur retour , le divin Sauveur , fléchissant sous le poids de sa nature humaine , s'assit auprès d'un puits : alors il vit venir une femme de Samarie à qui il demanda un peu d'eau fraîche pour étancher sa soif. En récompense il lui accorda la foi et le salut. — De même le Christ , sur la route de Jérusalem , aperçoit le figuier stérile ; ayant faim et ne voyant point de fruit à cueillir sur cet arbre chargé d'un riche feuillage , il le maudit. — De même encore , il nourrit des foules entières avec quelques pains et deux poissons , pour nous montrer ce qu'on peut se promettre d'une vie sobre et bien réglée. — Enfin il invite ses fidèles à demander avec confiance , à leur commun père , un

pain, un poisson, un œuf. — Le pain, cet aliment par excellence, c'est la charité. A ceux qui le lui demanderont, Dieu ne donnera pas une pierre, ou, en d'autres termes, l'endurcissement du cœur. — Le poisson, c'est l'incalculable don de la foi. L'Évangile l'oppose au scorpion ou serpent, emblème du génie du mal. — L'œuf, qui contient le germe d'un être organisé, c'est l'espérance :

*Huic hostile nimis fert desperatio letum
Ex stimulo caudæ ceu figit scorpius ictum.*

Pour les chrétiens déchus de la grâce et tombés dans des fautes mortelles, il y a plusieurs moyens de se relever : l'aumône, la prière, l'humilité, la sobriété, le jeûne et le cilice. — Ce sont là autant de baumes propres à cicatriser les plaies saignantes et ouvertes. — Nul en ce monde n'est exempt de péchés. — Les hommes qui n'en ont que de véniels sur la conscience, peuvent se traiter avec des remèdes doux et faciles. — Ceux dont la blessure est plus grave ne doivent pas hésiter à employer le fer et le feu pour se guérir.

Quant à la manière de rentrer au bercail alors qu'on en est sorti, de se relever après qu'on a fait une chute, nul exemple ne l'enseignera mieux que celui de l'Enfant-Prodigue. — Dans cette parabole, le poète ne voit pas seulement un modèle de pénitence couronnée de pardon. Il y trouve aussi une leçon de sobriété. — C'est, en effet, la gourmandise qui, de concert avec la volupté, a réduit le jeune fugitif aux extrémités dans lesquelles nous l'avons vu. — Combien d'autres traits de la Bible ne nous engagent-ils point, d'ailleurs, à être sobres ! — C'est par amour des oignons d'Égypte que les Hébreux se soumettaient aux corvées que leur imposait Pharaon, et qu'ils bâtissaient des villes providentiellement vouées à la destruction. — Moïse les affranchit de cette onéreuse servitude, en les ramenant à la connaissance et à la pratique de la loi divine. — La manne que

Dieu fit pleuvoir sur eux dans le désert nous invite à la modération dans le manger, et la modération dans le boire nous est enseignée par la petite quantité d'eau qui s'échappa du côté du Sauveur, quand le soldat l'eut percé avec sa lance.

Croyant avoir assez loué la sobriété, croyant avoir assez flétri quelques-uns des vices qui y sont contraires, Milon entonne l'éloge de la pudicité, ou pour mieux dire de la virginité. Née de Dieu, cette vertu engendre miraculeusement le vrai Dieu. — Le Christ en s'enfermant dans le sein d'une Vierge, a donné aux Vierges futures un puissant encouragement. Il est leur frère, leur époux, leur compagnon, leur ami. Il leur prouve son estime en ne voulant sucer, petit enfant, que les mamelles d'une Vierge.

Et plût à la miséricorde du Christ, s'écrie ici Milon, qu'on rencontrât dans nos malheureux jours beaucoup de visages empreints de chasteté! — La Virginité a pris ses ailes pour remonter au Ciel. Elle a laissé peu de traces de son culte sur cette terre condamnée par le jugement de Pâris à servir Vénus. — L'impudicité n'est comptée pour un crime par personne : on l'appelle légitime exigence de la nature. — L'adultère s'accomplit aux applaudissements de tout le monde et ne soulève plus aucune réprobation. — Les veuves non remariées fréquentent les temples des déesses (les lieux de débauche) et l'on déterre toutes vivantes les Vierges de leur fosse (on les enlève de leurs couvents). — La souillure s'étend au sacerdoce. — On voit des prêtres déshonorer leur étole et sacrifier avec des mains impures.

Altior unde gradus, gravior hinc culmine casus.

Ce sont, suivant la parole du Christ, des aveugles qui se font conducteurs d'aveugles et qui entraînent dans le gouffre de perdition les malheureux qui s'attachent à leurs pas. — « Au reste, » ajoute le sévère, mais humble moraliste, il n'entre pas dans mon plan de dénoncer et de flétrir les crimes des clercs ni

des religieuses. Je n'ai pas moi-même, pour cela, une assez grande pureté de vie. Je n'ai garde de m'exposer au châtement d'Oza, frappé de mort pour avoir touché à l'Arche-Sainte. Mes avertissements à la tribu du Seigneur ont leur excuse en cette circonstance qu'en déplorant les fautes de mes frères je confesse les miennes propres. »

Et, à ce sujet, il fait un douloureux retour sur lui-même. Dans une amplification dont on aurait tort de prendre les termes au pied de la lettre, il se déclare un grand coupable. — Il a sucé, dit-il, l'iniquité au sein de sa mère. Lavé dans les eaux du baptême, il a souillé sa blanche coiffure dans la lie du péché. — Ayant, jeune encore, revêtu la coule monastique, il a, sous la robe blanche de l'agneau, contracté les habitudes d'un bouc. Il a failli à la sainteté de sa profession. Promu au sacerdoce, il ne s'est pas sensiblement amendé. Et cependant quel plus auguste, quel plus redoutable ministère que celui des autels !

• Voilà pourtant comme s'est écoulée ma vie dès le commencement ! Voilà comme je me suis traîné, sous le poids de mes fautes ! Voilà comme, arrivé au terme de ma carrière, je fléchis sous cet accablant fardeau ! — Quand je dors, ma chair veille et mon cœur s'assoupit. Ma main a beau rester oisive, mon esprit agit à la place et agit pour le mal. — Deux mains que l'on croise par fainéantise ne peuvent pas ne pas pécher. Le paresseux les serre sous ses aisselles et il croit leur avoir demandé tous les services qu'il est en droit d'exiger d'elles lorsqu'il les élève jusqu'à sa bouche pour y porter la nourriture dont il a besoin. — Le prêtre, animé d'un vrai zèle, doit pratiquer les vertus qu'il enseigne, imiter les beaux exemples qu'il raconte. — Car bien parler n'est rien, bien faire est l'essentiel. — De belles paroles, non suivies d'effets, ne profitent ni à l'âme, ni au corps de ceux qui écoutent. — Qu'avant, du reste, de condamner les méfaits des autres, nous corrigions notre

propre vie , de peur que nous ne fassions que grossir , en nous y joignant , la foule des voleurs et des adultères. — De même que la douceur d'une symphonie résulte de l'accord des instruments et de la voix , ainsi pour produire le bien , nous devons , nous autres prêtres , faire concorder nos actes et nos discours ».

Milon ajoute ici qu'il avait , depuis longtemps , renoncé à l'art d'écrire en vers , — que sa muse , autrefois exercée , languissait dans un honteux repos , — lorsque soudain l'idée lui est venue de se frapper la poitrine en expiation de ses fautes et d'exprimer poëliquement son repentir , — de manière à ce qu'anticipant sur les gémissements du dernier jour et se baignant dans ses larmes comme dans un second baptême , il méritât d'être éternellement consolé. — Heureux , ajoute-t-il , celui qui n'a déshonoré sa tunique charnelle par aucune tâche. Il s'endormira , en sécurité , du sommeil de la mort. — Il se rira des démons , de leurs visages enduits de soufre , de leurs cheveux entrelacés de serpents. — Qui me sauvera de tels ennemis ? s'écrie Milon avec un accent que devait retrouver , quelques siècles plus tard , l'auteur du *Dies iræ*. — Qui se fera mon avocat , quand les démons , en présence du juste juge , me reprocheront mes crimes ? — Qui consentira à se poser comme mon unique défenseur contre ces milliers d'accusateurs ? — Hélas ! je cherche en vain parmi les hommes un si utile auxiliaire , devant qui fuirait le noir Satan ! — Mais j'ai confiance dans le Christ , dont je suis resté le membre fidèle , n'ayant jamais cessé de professer des lèvres et de retenir en mon cœur la foi catholique ! — Sur ce , je prie Dieu qu'il enlève ce qui lui déplait en moi :

Et tribuat gratis quod gratum gratia reddat.

J'attends cela de sa miséricorde habituelle ! Je ne pense pas qu'il veuille m'exclure de sa grâce , si abondante pour tous ,

Lui en qui le sentiment de la clémence excède l'instinct de la justice :

Quæ super excellat librati examina recti.

« Me voici enfin, » dit Milon, « arrivé aux termes de ces deux livres. — L'Esprit-Saint ayant enflé ma voile, je suis entré heureusement au port, sans qu'aucun tourbillon ait emporté ma barque. — Il me reste à entonner un hymne de reconnaissance envers le Dieu qui m'a soutenu dans mon entreprise. — « Gloire à toi, Dieu bon, source de toute bonté ! — Plus je contemple la disposition du monde : le globe terrestre se balançant sur ses deux pôles étoilés entre les quatre points cardinaux, le soleil et la lune alternant régulièrement leur course, plus je demeure confondu en face de l'ordre qui préside à la création ! — L'élévation des eaux de la mer, le cours impétueux des fleuves, les mille variétés de poissons et d'oiseaux tirés du néant par un simple acte de ta volonté, me remplissent, ô mon Dieu, d'une admiration mêlée de crainte ! — Car comment ne pas redouter une puissance comme la tienne ! — Quand j'envisage la terre que je foule aux pieds, — quand je la vois parsemée d'arbres, de rochers, de moissons et des arbes, — quand, à travers ces herbes, je vois se mouvoir une infinité d'animaux, les uns marchant, les autres rampant, d'autres encore prenant leur vol, — quand je vois ceux-ci obéir à l'instinct, ceux-là se laisser aller à la violence, quelques-uns doués d'agilité, d'autres ayant la fraude et la ruse en partage, — ceux-ci nuisibles, ceux-là utiles, — je te reconnais pour le commun auteur de tous ces êtres, — Toi qui sais tout ce qui est bien, Toi de qui vient tout ce qui est bon, Toi la beauté par excellence et de qui toute beauté procède ! — Tu surpasses en éclat, comme en force, toutes tes créatures ! — L'homme succombe d'impuissance quand il veut célébrer tes louanges. Sa langue devient muette et l'art du rhéteur ne lui

est plus alors d'aucun secours. — Quand il a tout dit sur ton compte, c'est comme s'il n'avait point parlé. — Ses cinq sens le mettent en rapport quotidien avec les choses créées et, malgré cela, il n'arrive point à se connaître lui-même. — Combien moins parvient-il à te connaître, Toi le sublime auteur de son origine, Toi l'Être ineffable, qui es à la fois au-dessus et au-dessous de nous, au-dedans et au-dehors, près et loin de notre personne! — On se rend compte pourtant de tes attributs principaux : l'éternité, la bonté, la justice, la clémence. — Puisse cette bonté, puisse cette clémence nous procurer l'inappréciable avantage de te contempler un jour face à face, et non plus, comme maintenant, à travers un voile :

Ut te conspiciant velut es in luce serena.

« Le nard liquéfié, » dit Milon dans son *Signaculum*, « s'est échappé du vase d'albâtre entr'ouvert. Moi, pécheur et repentant, j'ai arrosé de mes parfums et de mes larmes la tête et les pieds du Christ. J'ai baisé la trace de mon Sauveur. Je lui ai confessé mes crimes et je suis encore à ses genoux, attendant mon pardon. Doux Jésus, dis-moi de me relever purifié par ta grâce! Promets-moi de m'asseoir à ta droite dans le Ciel, afin que, comme sur la terre, j'y récite tes louanges :

Sic sit, Amen, sic, quæso, fiat tua gratia mecum!

VII.

L'ensemble du poème de *la Sobriété* nous est maintenant connu. Il ne nous reste plus qu'à en fouiller les recoins, qu'à remonter le cours des digressions qui y abondent. L'examen méthodique et détaillé des différentes parties de cette œuvre nous fournira une occasion d'étudier successivement en Milon le théologien et le philosophe, l'érudit et le linguiste, l'orateur et le poète.

Ce sera la dernière partie de notre tâche.

PROLOGUE.

Milon nous révèle, en tête de chacun de ses deux grands poèmes, les circonstances qui lui en ont fait entreprendre la composition. C'est ainsi, nous dit-il, que les somptueux apprêts de la fête de saint Amand, dans l'abbaye d'Elnon, l'ont autrefois déterminé à esquisser en vers la vie de ce glorieux patron.

Festa propinquabant.....

Tunc me sollicitum.....

Quorumdam monitis.....

Une occasion moins solennelle lui a mis la main à la plume pour célébrer « la Sobriété. » C'était pendant l'office du soir. Son tour de rôle ou, si l'on veut, l'ordre du supérieur, l'appelaient à se tenir dans le chœur, en attitude de pénitent, devant les religieux assemblés. Soudain le pré-chantre, après une courte antienne, entonne le psaume : *Super flumina Babylonis* que les frères les plus exercés dans l'art musical reprennent avec élan. Le poète a l'esprit frappé de ces plaintes touchantes des enfants d'Israël condamnés à s'asseoir sur les rives ingrates de fleuves étrangers et qui, ne voulant point répéter dans la terre d'exil les hymnes dont ont longtemps retenti les échos de leur patrie, suspendent aux branches des saules les instruments qui, en des jours meilleurs, accompagnaient leurs chants. Milon se recueille sous le coup de cette impression et il se remémore que, selon le témoignage des plus anciens auteurs, la source de tous les maux ç'a été, pour l'humanité, la gourmandise, ou à l'appeler par son nom le plus brutal : *la Gueule (Gula)*. Par elle Adam, notre premier père, a été chassé du paradis qu'il habitait et nous a introduits sur cette terre où nous n'entrons qu'en poussant des vagissements.

Quo puer a cunis et matris ab ubere vagit.

Et de même que , grâce à elle , le peuple de Dieu , transféré de la Palestine à Babylone , a dû , pendant dix semaines d'années , convertir en pleurs amers ses chants harmonieux , ainsi nous , pauvres humains déchus du ciel , avons-nous à gémir , à cause d'elle , en cette vallée de larmes .

« Tel fut , » dit Milon arrivé à ce point de son poétique exorde , « tel fut le motif qui me porta à épancher mes lamentations dans les vers qu'on va lire . »

Hæc mihi causa fuit hos versu scribere trenos .

Suit une première invocation à l'Esprit-Saint pour qu'il communique sa force et sa grâce persuasives à ce poème appelé à faire du bien dans les âmes ,

Si concordet opus calamo , si dextera plectro .

Le poète y ajoute une humble prière au Christ :

Annue , Christe , queam quo laudes sobrietatis
Promere dactilicis et scribere digna Camenis .

L. I, c. I. La captivité du peuple juif à Babylone sert de point de départ à toutes les considérations historiques et morales dans lesquelles va entrer Milon .

Efforçons-nous de suivre la pensée de notre auteur qui tantôt se replie sur elle-même et tantôt s'échappe en de capricieux détours .

A chacun des deux fleuves , dans lesquels s'enferme la Mésopotamie , le poète rattache le souvenir de faits bibliques , tous contemporains de la captivité .

Et d'abord , ne faisant qu'un seul fleuve du Chobar et du Tigre et donnant pour équivalent au premier de ces deux noms le mot latin *gravitas* , il rappelle que le fleuve en question a vu les pleurs d'Ezechiel ; — qu'un poisson en est sorti qui , par l'intervention de l'archange Raphaël , a rendu la vue à Tobie aveugle depuis quatre ans ; — que le long de ces mêmes rivages ,

Daniel a eu les songes qui lui ont permis d'annoncer avec précision la venue du Christ.

Interprétant historiquement un passage de Jérémie qui n'a peut-être qu'un sens allégorique, Milon rapporte ensuite que l'Euphrate, ce rival du Tigre, a recelé le caleçon pourrissant de l'auteur des Lamentations.

Ayant ainsi tracé l'historique des deux fleuves au bord desquels peuple et prophètes d'Israël unissent leurs gémissements, le poète remonte aux causes de leurs larmes, causes qu'il prie l'Esprit-Saint de vouloir bien lui révéler dans toute leur profondeur.

Ce qui tourmente les Juifs exilés, c'est l'image de la patrie absente et le souvenir du Mont-Sion où s'élevait le premier temple bâti par Salomon et revêtu par lui de lames d'un or trois fois cuit. Là brillait le marbre de Paros. Là s'étalaient les voiles couleur d'hyacinthe, tissés par Beselehel avec des fils de pourpre et de soie. Derrière la riche courtine qui séparait les lieux saints du lieu trois fois saint, se cachait l'arche du Seigneur faite de bois et recouverte d'or épuré. On y gardait, avec les tables de la Loi et l'urne pleine de manne, la verge d'Aaron. Cette verge, qui produisit d'elle-même un fruit avec sa fleur, est le symbole du Christ né d'une Vierge que n'avait fécondée aucun homme. Elle représente aussi les trois verges que le patriarche Jacob dépouilla de leur écorce et qu'il plaça, pour avoir des agneaux blancs, dans le fond des bassins où ses brebis venaient boire. Et ici le poète s'écrie : « Qu'ainsi il vienne puiser à la source de mes comparaisons, celui qui a soif d'enseignement ! » — « En peu de mots, » ajoute-t-il, « voici, d'après les Pères, le sens mystique qu'il faut attacher à l'histoire des verges que Jacob, ainsi que nous l'avons vu, cueillit aux branches du platane. L'ombre de cet arbre, c'est le Saint-Esprit qui, *adombrant* la Vierge, forma en elle le Christ. L'écorce des branches cou-

pees, cette écorce qui, en se détachant du corps qu'elle enveloppe, répand l'odeur balsamique du storax, c'est la Vierge Mère de Dieu, celle que désigne aussi la racine de Jessé; — *verge* ou *branche de noyer* puisqu'elle produit, sous une écaille, un noyau qui est nourriture. Chrétiens, admirez Dieu qui se voile ainsi sous notre corps! »

Après ces déductions métaphoriques dont nous espérons avoir fait saisir l'enchaînement au lecteur, l'auteur revient à ce que nous avons dit être son point de départ : au peuple juif captif dans Babylone.

C. 2. L'exposé qui va suivre nous fournira l'explication, bien imprévue, du titre au moins étrange que Milon a donné à son poème.

Sous le règne de Nabuchodonosor, Nabuzardan, chef de la milice de ce farouche despote, entra dans Jérusalem, pilla » par procuration » et brûla le temple « à jamais vénérable, » souilla de ses mains immondes et affecta à des usages culinaires les vases sacrés :

Ex quibus ardentes rapiebat furcifer æscas.

De là le nom de cuisinier (*coquus Babylonis*) que Milon décerne à Nabuzardan avec une ironie plus véhémement que fine. Contre ce profanateur, qu'il pose en chef insigne des gourmands, le chantre de la Sobriété dirige ses traits cruels.

« Nabuchodonosor, lui, n'avait point enlevé tous les vases de l'autel. Dans une expédition antérieure, entouré de sept rois, ses vassaux, il avait assiégé, bloqué, pris, détruit et incendié Jérusalem. Du moins, il ne s'était attaqué qu'à la ville. Son lieutenant osa plus. Il brisa les colonnes du sanctuaire depuis leur base jusqu'à leurs chapiteaux. Il transféra à Babylone « la mer et la lèvres d'airain, » les coupes, les fioles, les chau-

dières et les fourchettes du temple. Il y emmena les prêtres et les sept conseillers, les hommes valides, les scribes et les eunuques. Il dispersa, chassa et égorga les soldats juifs demeurés fidèles à leur cause. Ceux des habitants aisés que Nabuchodonosor avait épargnés ne trouvèrent point grâce devant Nabuzardan qui eut ainsi le rare privilège de surpasser son maître en cruauté. Les habitants pauvres furent les seuls qu'on n'enleva pas à leurs foyers. On les laissa nus dans leurs terres entièrement dépouillées. » — Dernier trait où l'instinct de la barbarie le dispute à l'inspiration de la pitié.

C. 3. Milon explique à sa manière le sens allégorique de tous ces événements. Nabuchodonosor, le roi cruel, c'est *Zabulus*, le diable. Son cuisinier, c'est le vice qu'en grec on appelle *Gastrimargie* (gourmandise) : ce vice qui suscite, au sein de l'Église, de grands incendies, qui, comme le chef de la milice assyrienne, épargne les pauvres parce qu'il ne trouve point chez eux de quoi s'alimenter, mais qui s'abat de toute sa force sur les riches :

Pauperibus parcit quia his dominatur egestas,
Divitibus patulas in fauces ingerit offas.

Gastrimargie, encore en cela semblable à Nabuzardan, déshonore les vases sacrés rien qu'en les touchant. Cette dernière réflexion, qui atteint directement le sacerdoce, arrache au moins Milon sa plus vive plainte. C'est elle qui, s'échappant de son sein, tandis qu'il méditait dans le chœur sur les lamentations des Hébreux, lui a fourni l'idée-mère de son poème.

Milon ne s'arrête pas là dans la voie des comparaisons. Babylone, où l'on emmène le peuple de Dieu, représente à la fois la honte individuelle du pécheur et la perturbation sociale résultant de ses crimes, double effet que le poète traduit par ce seul mot : *confusio*. Confusion est bien, en effet, le sens étymo-

logique du nom de Babylone, de cette ville qui doit son appellation et son origine à la tour de Babel, tour emblème de l'orgueil et que Zabulus, sous les traits d'un homme robuste, ennemi de Dieu, avait essayé d'élever contre le Ciel, — tour destinée à s'écrouler pour l'éternité avec son constructeur depuis longtemps tombé, — avec cet autre Nemrod, ce chasseur d'âmes humaines, qui d'elles veut faire sa proie quotidienne.

L'Euphrate, ce fleuve qui coule depuis le commencement du monde puisqu'il baignait le paradis terrestre comme il arrose aujourd'hui Babylone, — ce fleuve dont les bords plantés de saules engendrent tant d'amertume que les joyeux concerts y expirent pour faire place aux gémissements, — l'Euphrate roule dans son lit les eaux malsaines que retient la grande courtisane de l'Apocalypse.

Has Babylonis aquas meretrix aurata retentat.

Mais le fleuve de Babylone est aussi le fleuve du Paradis. Envisagé sous ce dernier rapport, il figure cette « eau de meilleur goût » que Saint-Jean, le convive et le confident le plus intime de Jésus, puisa dans le sein du Sauveur et rejeta à pleines coupes sur l'univers entier :

Hausit et in totum ructavit pocula mundum.

En un sens donc, il est bien vrai, suivant la parole du Psalmiste, que l'impétuosité de ce fleuve « réjouit la Cité de Dieu. » Ainsi s'échappe avec force, du creux des rochers, la fontaine de Siloé, dont le nom en hébreu signifie : *envoyé*, et vers elle le Christ envoie l'aveugle de naissance qui, lavé par cette eau, revient avec le don de la vue, instruit ceux qui ne veulent pas l'être, et, chassé de la Synagogue, se rend au Temple où il retrouve Jésus, le vénère et l'adore avec foi. — « Nous aussi, fils d'Eve, nous étions aveugles de naissance. Notre première

mère nous avait fermé les yeux à la lumière, le jour où elle avait jeté les siens sur la pomme perfidement délectable, pomme à laquelle elle avait mordu en mordant en même temps à la mort. Mais le Christ, cette pieuse lumière *quæ mundum illuminat omnem*, est venu et nous a rendu l'usage de nos yeux. »

C. 4. « Humains, si, du fond de notre exil, nous songeons parfois à notre changement de patrie, versons, versons des larmes jusqu'à ce qu'il nous soit donné de rentrer dans les jardins d'où nous avons été chassés. »

Hoc lamento etenim quisquis modo flere recusat
Flebit in æternum *cum justi gaudia habebunt.*

Et, passant subitement des motifs de tristesse aux motifs de consolation que tout chrétien doit avoir, Milon ajoute : « Le nouveau Salomon (c'est-à-dire Jésus-Christ), a fait de chacun de nous autant de temples préparés à le recevoir. — Ce roi pacifique nous a légué des gages de paix, à nous ses disciples. — Nous étions dépourvus d'or, mais il a enrichi notre sens. — Il s'est abaissé jusqu'à nous pour nous élever jusqu'à lui, en introduisant dans son Ciel notre limon fragile. — Les esclaves ordinaires se vendent à prix d'argent ; nous sommes, nous, des esclaves d'élite qu'il a rachetés au prix de son sang. — Que ces idées entrent bien dans ton entendement, ô lecteur ! — Que pour pénétrer dans ton oreille, elles se serrent à l'entour de tes tempes comme une couronne de feuillage, comme un bandeau ruisselant de pierres précieuses ! — Que cette coiffure s'abaisse sur tes yeux en même temps qu'elle recouvre la tête, — afin que tu conserves en ton cœur l'amour pur de la vérité, — afin que, parcourant les livres saints comme on parcourt des champs richement ensemencés, tu sentes se répandre en toi une odeur frugifère, — afin que, te dégageant de toute épine, tu deviennes

cette tige excellente dans l'épi de laquelle se forme le grain de blé destiné aux greniers célestes. »

C. 5. Sorti de cette digression, le poète rentre dans son plan et expose, parallèlement au bien qu'a produit la sobriété, le mal qu'a causé la gourmandise.

Pour cela, il prend les choses à leur origine :

Disce igitur repetens formati ab origine mundi
Sobrietatis honos quantum viguisse legatur
Ingluviesque simul quantum damnosa probetur.

Abordant d'abord le côté sombre de sa narration, Milon rappelle la chute du premier homme, provoquée non pas seulement par les séductions d'Eve, mais aussi par les douceurs d'un fruit à la pelure châtoyante et veloutée :

Tunicei post hæc captus dulcedine pomi.

Adam pleura ce moment d'égarément pendant mille ans passés sur terre, pendant 5000 passés dans les limbes. Le Christ, pour le tirer de ce dernier séjour où l'avait plongé sa gourmandise, dut avoir les lèvres abreuvées de fiel. « Un arbre avait perdu le premier Adam. Le nouvel Adam dut, pour expiation, laisser clouer ses membres à un autre arbre. »

C. 6. Milon trouve un sens allégorique à chacun des récits de Moïse. Ils contiennent « une moëlle, » un enseignement moral qu'y a déposé le Dieu législateur, ce même Dieu qui, devenu plus tard le Dieu Sauveur, rassasiera les foules avec quelques pains d'orge. C'est ainsi que les trois compartiments de l'arche de Noé ont une triple signification que le poète renonce à faire connaître, attendu que cet exposé entraînerait trop loin.

Longum est multiplices versu monstrare figuras
Et triplices sensus trimoda cantare camena.

Il remarque seulement qu'aussi longtemps que dura le déluge, les hommes, les oiseaux, les reptiles et les quadrupèdes réfugiés dans l'arche s'y tinrent, sans songer à en sortir. Le sentiment du péril faisait taire, chez les plus voraces, l'instinct de la gourmandise. Cet instinct ne reprit le dessus que quand le danger commença à se dissiper. Le corbeau qui, lancé hors de l'arche, n'y revint point parce qu'il trouvait trop bien à se satisfaire sur les innombrables cadavres que la retraite des eaux laissait à nu sur le sol, — ce « maître en impiété, » comme l'appelle Milon, donna, par son funeste exemple, un nouvel essor aux appétits gloutons. Gastrimargie alors fit sa réapparition sur la terre. Noé lui-même, si sobre tant qu'il avait habité l'arche, échangea, quand il l'eut quittée, son breuvage ordinaire contre une boisson nouvelle dont il ne soupçonnait point la terrible violence. — Au sortir d'un long sommeil,

Dormit enim graviter qui potibus ilia complet,

il apprit le crime dont son fils Cham s'était rendu coupable à son égard et il fut réduit à le chasser vers le pays de Chanaan. « Dans le sort de ce fils maudit reconnaissez votre destinée, ô Juifs, vous qui fîtes mourir le Christ en invoquant sa malédiction sur vos descendants, vous qui vous partageâtes avidement la dépouille du Juste et qui pressâtes la grappe amère au contact de laquelle frémit la lèvre de vos enfants. »

C. 7. Le Sodomite, gorgé de nourriture et plongé dans la fange des ardeurs libidineuses, trouve aussi le châtement qu'il mérite, puisqu'il devient la proie du soufre et du feu. — Les cinq villes, abîmées dans un gouffre brûlant et fétide, montrent encore leur emplacement au voyageur. Sur les bords du lac désolé qui les recouvre, poussent à des époques irrégulières, des fruits d'une apparence trompeuse. — La femme changée en

sel est un objet spécial de méditation pour tout être humain, qui, ayant pris le parti de fuir le monde, tourne ses regards en arrière. — « J'ai à la fois à te louer et à te plaindre, bienheureux patriarche Loth, que ne put atteindre ni le vice de Sodome, ni le feu qui dévorait ton pays entier. Au sortir de Ségor [ville dont le nom en hébreu signifie La Génisse de trois ans, *vitula conternans*], tu gagnais une hauteur, tu touchais au sommet des vertus, et voilà qu'à la suite d'excès de vin, tu t'oublies dans d'incestueux baisers; tu engendres, de tes propres filles, des fils indignes d'obtenir l'entrée du sanctuaire. »

C. 8. Milon n'épargne point les railleries à cet Esäu « le Poilu » qui, sous l'inspiration de Gastrimargie, vendit ignoblement son droit d'aïnesse. Fut-ce, se demande ironiquement le poète, pour un plat de vil légume, de pois chiches, ou simplement pour une coction de lentilles rouges?

Vile holus, anne cicer, seu lentis, coctio rubra?

Ce même Esäu laissa son frère Jacob acheter, au prix d'un mets succulent, la bénédiction de leur père, bénédiction qui, en somme, revenait légitimement au fils cadet comme à celui des deux qui, dès le moment de sa naissance, s'était montré le plus habile :

Quam meruit fratris qui plantam in ventre prehendit,
Lente avidum stravit captumque legumine pavit,
Ultime deceptum materna fraude subegit,
Disceret ut major frater servire minori.

C. 9. Passant sur beaucoup d'autres faits de l'ancien Testament, Milon arrive au temps où, après avoir traversé la Mer-Rouge et assisté au désastre de l'armée de Pharaon, le peuple juif voyait l'eau sortir des rochers et la nourriture descendre

pour lui du ciel. Ce peuple ingrat ne tarde pas à prendre en dégoût la manne. Il se mit à regretter les viandes farcies, les concombres, les porreaux et les melons d'Égypte, et il ne cessa de murmurer jusqu'à ce que, par un coup de vent, une nuée de cailles s'abattît sur le camp. Ayant dévoré avec trop d'avidité cet aliment charnel qu'ils avaient sollicité d'une manière impertune, les Hébreux mirent le comble à la fureur céleste.

Dieu en frappa immédiatement un grand nombre [dont les cadavres donnèrent à l'endroit, théâtre de cet événement, le nom de *Sépulcres de la Concupiscence*, nom qu'il a conservé jusqu'aujourd'hui.] — Puis, pendant quarante jours, la foule est séparée de son chef. Moïse se tient sur le Sinaï; il y jeûne en attendant de recevoir la Loi. — Durant ce temps, les Hébreux, méconnaissant la voix divine qu'ils entendent retentir sur les hauteurs au pied desquelles ils ont dressé leurs tentes, font avec des colliers, des bulles et des pendants d'oreilles, une lascive génisse « aux cornes recourbées, » qu'ils saluent du nom d'Isis et devant qui ils se prosternent. Ils la prient de subjuguier pour eux le peuple de Chanaan et de les faire entrer dans la terre promise :

Ducat et in terram te lacte et melle fluentem.

Ils comptent qu'elle va accabler leurs ennemis d'un essaim de frelons, l'impuissante déité que la morsure d'un taon a fait fuir jadis au-delà des mers, loin des côtes de la Grèce ! « Celle que n'ont pu garder les cent yeux d'Argus te sera, ô race de roc, une garde bien sûre ! » — S'associant ainsi aux colères d'Osée contre les prévarications d'Israël, le poète nous montre les Hébreux formant leurs chœurs de danse et accordant leurs chants, lorsque soudain Moïse quitte les sommets du Sinaï et se précipite dans la plaine où est érigée la statue :

Aurea quo stabat cornuta fronte juvenca

Le chef des Israélites, « qui a aussi des cornes au front, »

. radiis cornutus et ipse,

réduit l'idôle en poussière, la convertit en eau qu'il leur fait avaler, afin de les édifier sur la valeur d'une divinité qui se laisse ainsi mâcher et boire :

His quoque te potavit aquis ut scire valeres
Posse Deum nullum qui mansus et haustus haberi.

Puis il promène dans les rangs de son peuple l'épée des lévites qui y fait de larges trouées :

Tunc quoque leviticis sensisti durius enses
Mactatis satians inferni milibus Orcum,

et, conclusion toute à l'éloge de la sobriété :

Sic parcus Moyses et amicus sobrietatis
Jejunans feriensque reos virtute subegit,
Ut servare modum discas si vivere curas.

C. 10. Aod qui, de son glaive à deux tranchants, fendit le ventre d'Eglon de manière à en faire sortir les entrailles,

Ingluvies amplum cui grandis fecerat alvum,

et qui délivra ainsi Israël d'une longue oppression, est une autre preuve de ce que peut la Sobriété contre la gourmandise.

Virtus nos teneat quam dux Aoth iste figurat
Quæ scindat hostem, vitium quæ sternat enorme.

C. 11. « Je ne te passerai pas non plus sous silence, héroïque Samson (dont le nom signifie Soleil et qui personnifie le Christ). En dévorant le miel que tu tires de la gueule du lion, tu nous montres combien la vertu est opposée au vice! »

C. 12. Agag, ventru comme Eglon, fut comme lui percé par un glaive :

Sic Samuheli oblatu Agag pinguissimus hostis,
Concisus gladio moriens exempla reliquit.

Saül, en l'épargnant, s'attira la colère divine. Il était réservé au sobre et parcimonieux Samuël de mettre en morceaux le roi obèse des Amalécites :

Sobrius et parcus vates per frusta secavit.

C. 13. Élie, pour punir les infidélités constantes du peuple juif, ferme les cataractes du ciel. D'abord, il souffre de la faim avec les coupables; puis, par ordre d'En Haut, il se retire chez la veuve de Sarephta où il multiplie une poignée de farine; ensuite, il va dans le désert où les anges lui servent de l'eau et du vin; ainsi réconforté, il marche pendant quarante jours sans prendre aucune nourriture et il atteint enfin le sommet du mont Horeb. « Dieu offre, dans le désert, à son prophète, des festins plus abondants et mieux servis que ceux de Crésus, pour nous faire voir en quelle estime il tient la vertu de Sobriété. » — Lorsqu'éloigné du plant de génévriers à l'ombre duquel il avait trouvé, en un jour d'angoisse, le vivre et le sommeil, — lorsque, brillant comme l'astre dont il porte le nom, Élie s'éleva vers le ciel sur son char de lumière, il y eut grand émoi dans les régions éthérées.

Juniperi jam fasce carens, cum fulgidus instar
Sideris ipse suo quod nomine signat abiret,
Militiæ aeris nimio cessere timore.
Curribus in celsis dum sic mirantur euntem,
Igneus hunc refugit quem fortior ignis adurit.

C. 14. Élisée, à qui le prophète Élie, en quittant la terre, légua sa vertu et son manteau, Élisée aura aussi une large part

d'éloges qui, comme de droit, rejaillira sur son maître :

Discipulum laudare bonum laus ampla magistri est.

Entre autres prodiges qu'accomplit ici bas cet ami de la Sobriété, il rassasia avec vingt pains une foule considérable. C'était en temps de disette, à l'époque où ce même prophète neutralisait, avec quelques grains de farine, l'action vénéneuse des coloquintes dont ses compagnons s'étaient fait un mets improvisé :

Cui Deus est venter pulmento hoc vivere discat.

C. 15. Le sobre Daniel, qui se nourrit d'un léger légume, — qui s'interdit scrupuleusement le vin, le pain et la viande, — refuse les mets royaux qu'on lui présente :

Ingenio prudens quo non sapientior alter.

En tamisant avec des cendres le pavé du temple de Baal, il surprend les prêtres de l'idôle qui se glissent sous les tables, comme des rats hors de leur trou, et qui dévorent les nourritures que le Dieu est censé consommer. Aussitôt, le prophète dénonce au roi leur supercherie :

*Vidit sub mensa ut mures prodire cavernis
Et docuit regem quod non Deus ille voraret
Has epulas.*

Une autre fois, il empoisonne avec un énorme gâteau le dragon que les Babyloniens adorent :

*Quique draconis item, dum claustris gutturis offam
Injicit ingentem ruperunt pabula pestem.*

Et quand, pour ce fait, on le plonge dans la fosse aux lions, Habacuc, par ordre de l'ange, lui apporte à manger :

*Pascitur ille escis Abacuc portante paratis,
Inque lacu exultat, laudat, veneratur, adorat.*

C. 16 Le moment est venu de te célébrer, pudique Judith, — toi qui, ayant perdu ton mari à la fleur de l'âge, t'enfermas dans ta couche avec la Sobriété, sœur de la chasteté. — Fidèle en tout temps au jeûne, décente autant que belle, tu pouvais servir de modèle aux autres veuves. — Tu étais cette terre, assez profondément labourée, qui donne aux greniers du ciel soixante grains par épi. — Mais j'abrège tes louanges :

*Sed quoniam longum est hujus percurrere laudes,
Supprimo plura tacens præconia digna relatu.*

Cette femme très-chaste est présentée au roi dissolu, non pas en captive : — car elle se tenait libre dans la citadelle de la vertu, du sein de laquelle elle devait remporter ses plus glorieux triomphes. — Elle, qui depuis longtemps avait renoncé à hanter la couche d'aucun homme, elle dépose ses vêtements de deuil : elle revêt des habits somptueux qu'elle conservait dans un but que lui avait sans doute révélé le Dieu qui prévoit de loin les événements et qui, sans jamais changer d'essence, change parfois de moyens :

*Præscit Omnipotens, hæc ordine digerit apto
Consilium vario variat qui tempore numquam.*

Holopherne la contemple et s'éprend d'elle :

*Ille graves oculos et lumina torva reflectens,
Femineos vultus speciemque tuetur honestam.
Totaque concussi tremuerunt intima cordis.
Excipiens solitos ardore libidinis ignes,
Cujus per patulas fera mors ingressa fenestras,
Jam victum domuit captumque ad vincula traxit,*

Judith passa d'abord, sous le toit du tyran, cinq jours dans une pièce à l'écart, cinq jours durant lesquels les séductions du luxe qu'elle a sous les yeux s'efforcent, mais en vain, d'ébranler la fermeté de sa résolution :

Omne hoc pompiferi quod gignit machina mundi,

Fœtida decertat torrente ardore libido
Subjuget ut captam solita feritate puellam.
Illa e contra ardet nimio virtutis amore
Auferat ut summum hostili a corpore culmen ,
Perque dies quinos hæc altercatio ducta est.

Le soir du cinquième jour venu , l'héroïne ne se refuse plus à pénétrer dans la salle à manger qui est aussi la chambre à coucher d'Holopherne.

Judith casta suum cælans simulamine vultum
Atque tegens animum muliebri in veste virilem
Non negat Assirium se velle intrare cubile.

Suit la description élégante de ce riche appartement :

Textato paziacis ubi pulchra aulea lapillis
Pendebant mixtis pretiosa canopea gemmis
Regificoluxu cui plurimus ille paratus
Deliciosa nimis convivium ferre solebat.

Fier des dépouilles et de la pompe qui l'environnent, le féroce déprédateur du monde, « destiné à devenir la proie d'une humble femme, » s'assied à table. — Sans s'en douter, il travaille activement à sa perte : car la boisson dont il se gorge l'empêchera de sentir les coups redoublés qui tout à l'heure vont le frapper :

Sederat ad mensas spoliis pompisque superbus
Præda ferox mundi, viduæ jam præda futurus.
Impiger intrabat meritæ confinia mortis,
Quique, nimis sumptum dum ducit ad ora lieum,
Procurat minus ut geminatos sentiat ictus.

L'ivresse causa la perte du despote :

Sic est illa sui nocturna in tempora custos.

L'âpre Sobriété triomphe au contraire et, avec elle, tout le peuple hébreu :

*Aspera sobrietas caput a cervice recidit ,
Abdidit et velo truncum sine nomine corpus.
Hæc in nocte gerens , orto jam sole revexit ,
Civibus illa suis tam magno ex hoste tropæum.
Suspensumque caput murorum in turribus altis
Assyrios turbat , Hebræis gaudia præstat.*

De même, Jahel, épouse d'Aber, reçoit chez elle Sisara mis en fuite, et lui sert du lait au lieu de l'eau qu'il lui demande. Ce lait cause au vaincu le sommeil et la mort. Tandis qu'il repose dans une fausse sécurité, Jahel s'arme d'un marteau et lui enfonce un clou dans la tête.

*Sobrietas ductrix lac præbuit atque reatum
Sacrilegi pugnax audaci percudit ulna
Femineasque manus fabrorum malleus auxit.*

C. 17. Les jeûnes d'Esther, plus que sa beauté elle-même, la rendirent agréable aux yeux d'Assuérus. La pénitence d'elle et de son peuple renversa l'urne du destin et changea tous les sorts.

*Lamentum , gemitus , luctus , suspiria , saccus
Verterunt urnam cunctasque ex ordine sortes.*

Aman dut sa chute à cette secrète influence, Aman devant qui tout pliait et qui fut pendu à la potence haute de cinquante coudées qu'il avait préparée pour Mardochée. Ses dix fils assistèrent à son supplice qu'ils subirent eux-mêmes ensuite.

*Sic cadit in foveam commenti fraudibus instans :
Inlaqueatur enim nodos qui nectit iniquos.
Sic ruit ascendens ventosa superbia fastum :
Invidia cecumbit genitrix quæ facta diabli est.*

C. 18. Les sept Machabées qui , à l'exemple du vieil Éléazar et sur l'exhortation de leur propre mère , se laissèrent massacrer plutôt que de toucher aux viandes défendues , sont encore un admirable exemple de continence.

Naturale suis figmentum terra quærit ,
Ast homo subrectos ad cælum gestat ocellos :
Ergo illo decet ut tendat quo conditus extat.

C. 19. Le poète commence à s'effrayer ici de la tâche qu'il s'est imposée. « Comment vous louerai-je , auguste Sobriété , habitante du ciel , et vous , sa digne compagne , sainte Pudicité , qui partagez avec elle les demeures du Paradis ? »

Qua vos laude canam , verbis quibus ora resolvam ?
Materie fandi series panegyrica abundat ,
Copia sed potior fastidia grandia gignit.

Dès le début , le Vice et la Vertu ont coexisté et se sont livré de grands combats.

Virtus cum vitiis est ex quo conditus orbis :
Inter se egerunt multo certamine agones.

L'orgueil a perdu une partie des Anges. — Adam a fléchi sous le poids de trois vices. — Tandis qu'Abel , le premier des martyrs , se sanctifiait par la vertu de patience , Caïn , par le crime d'envie , encourait la malédiction éternelle et fuyait , loin de la face du Seigneur , dans la terre de Nod. — Enoch est entré dans le Paradis sans payer tribut à la mort. — La perfection de la vie a sauvé Noé du Déluge. — Cham porte le poids de son insulte envers son père. — Abraham mérite , par sa foi , de devenir le père de nombreuses tribus. — La vertu d'hospitalité préserve Loth des flammes : les Anges l'emmenèrent par la main pour le tirer de Sodome. — La résignation s'ajoute , chez Isaac , à la vertu d'innocence. — Sa sauvagerie innée cause l'expulsion

d'Ismaël. — En usant d'une simplicité prudente (*cauta simplicitas*), Jacob se fait bénir par son père, tandis qu'Ésaü sacrifie honteusement ses droits à son ventre. — Ruben, lui, perd les siens par sa lascivité. — Joseph, un moment victime de la jalousie de ses frères, s'élève, par son mérite, au gouvernement de l'Égypte. — Moïse domine tous les hommes par sa mansuétude. — Aaron, en recourant à la vertu du sacerdoce, désarme Dieu, irrité contre son peuple. — Josué, par sa fermeté, arrête le cours du soleil. — Zambri et Cozbi tombent sous les coups de Phinée, que son zèle ardent rend héritier du pontificat. — Axa, fille de Caleb, obtient de son père, par sa touchante insistance, une terre arrosée d'eau :

Irriguam terram suspirans Axa meretur :
Inriguor nobis tribuat compunctio fletus !

Gédéon, plein de confiance en Dieu, vole à de nouveaux combats qui seront pour lui autant de victoires. — Samson perd la vue, aveuglé qu'il est par son amour pour une femme, et, en recouvrant sa vertu, il retrouve le moyen de se venger de ses ennemis. — Job, par sa patience, triomphe de Satan. — Le doux Samuel met en mouvement la foudre du ciel. — Saül se tue, rongé par l'envie. — Son humilité porte David au trône. — La luxure perd Salomon. — L'ineptie de Roboam amène la division de son royaume. — Elie est emporté vers le Ciel, par son ardeur pour la cause de Dieu. — Digne disciple d'un si grand maître, Elisée hérite de son double esprit. — Giézi, coupable d'avoir trop aimé l'argent, contracte une lèpre qui s'étend à toute sa postérité. — Daniel, ce vrai serviteur de Dieu, dompte la gueule des lions et se nourrit de vivres que lui apportent les Anges. — L'aumône fait rentrer la lumière dans les yeux de Tobie :

Lumen elemosinæ Tobiae inluxit ocellis.

Nous avons déjà vu ce que doit Judith à sa pudicité, Aman à son orgueil, Mardochée à son humilité. — Son amour pour la science divine fit juger Hesdras digne de réviser le texte des Livres Saints. — Leur foi garantit des flammes les trois enfants de la fournaise.

C. 20. Milon vient de nous montrer les effets contraires du Vice et de la Vertu. Il reprend l'historique des luttes qu'ils se sont livrées depuis l'origine du monde : — Lutte d'Abel et de Caïn ; — lutte d'Abraham et des rois, ses voisins ; — lutte d'Ismaël et d'Isaac ; — d'Esau et de Jacob ; — de Joseph et de ses frères ; — de Job et de ses amis, de Moïse et d'Amalech, de Josué et des Cananéens. — La verge d'Aaron frappe de réprobation Corée, Dathan et Abiron. — Phinée perce avec une épée étincelante, les deux amants qui forniquaient sous les yeux de tout le peuple. — Abimelech meurt honteusement du coup que lui porte une femme. — Madian est tué par Gédéon, Ammon par Jephthé, Eglon par Aod, Sisara par Jahel :

Vincitur, heu! Samson moritur, sed victor in hostes!

Le jeune David, avec un caillou que lance sa fronde, se débarrasse du géant Goliath. — L'impie Manassès scie en deux l'innocent Isaïe. — Le pieux Naboth est lapidé par le sacrilège Achab, tyran que la vengeance divine donne ensuite en pâture aux chiens. — Zacharie en mourant ensanglante l'autel. — Elie livre au glaive les prêtres de Baal. — Élisée fait couler à grands flots le sang des ennemis, et, par une insigne pitié, il les épargne quand ils se rendent. — Jérémie meurt lapidé par le peuple. — Le dragon de Babylone crève en avalant le gâteau que lui a jeté Daniel. — Le roi Ozias (que Milon confond ici avec Amazias, prêtre des idoles de Béthel,) transperce avec un pieux la tempe du prophète Amos. — Une baleine porte Jonas sur la rive étrangère. — L'ange arrache Tobie de la gueule

d'un monstre marin. — David ne tombe que pour se relever et pour nous apprendre, par son exemple, comment on répare une chute.

Ex his ergo aliqui, quorum libavimus actus
Victores facti, vitiis jam jure sub actis,
Nobile sumpserunt prostrato ex hoste tropæum... .
Hæc a principio mundi altercatio ducta est.

C. 21. Le poète engage le lecteur à faire son profit moral des événements qu'il vient de rappeler :

Has tibi, lector ovans morali lege figuras
Pinge, precor.....

« Voilà bien, ajoute-t-il en parlant du répertoire inépuisable d'enseignements allégoriques que renferme la Bible, voilà bien la piscine probatique où l'on plonge les brebis pour les rendre plus dignes des autels! Voilà la fontaine de Siloé dont l'eau illumine les yeux aveugles! Voilà le bassin que Moïse a fait avec les miroirs des femmes, en retraçant par écrit les gestes de nos premiers pères! — La loi divine nous purge en même temps qu'elle nous instruit. Grâce à elle nous entrons dans les Lieux Saints, pieds et mains lavés.

Actio namque manus nostra est perfectio gressus.

» Appliquons-nous, en marchant, à poser notre chaussure sur la trace de nos pères, de peur que cette couleuvre qui a nom Satan, ne nous morde à la plante du pied! — Ayons, pour nous défendre, les boucliers suspendus aux créneaux de la tour mystique de David. — Soyons comme ces guerriers de la tour de Salomon qui brûlent de se mesurer avec les forces ennemies! L'armure de Dieu que tout chrétien doit revêtir, selon le conseil de l'Apôtre, se compose d'un cuissard et d'une cui-

rasse , d'un casque orné de sa crête , d'un carquois plein de flèches et d'une épée pendante au côté.

Ut Zabulum vincas, vitio qui pugnat in omni,
Perpende hoc animo, hæc nocte dieque revolve :
Si servis hosti, tormenta æterna subibis.

C. 22. C'est ici le cas d'apprendre quelles sont les obligations du service divin :

Est opus ut discas famulatus jura superni.

Cette connaissance acquise, il sera plus facile au chrétien de construire en son âme la tour des vertus, tour qui doit s'élever jusqu'au ciel et qui, suivant l'enseignement de Saint-Paul, ne peut avoir pour base que Jésus-Christ. La solidité de ce fondement sera éprouvée par le feu qui, au dernier jour, dévastera les quatre coins du monde. Demandons aux Livres Saints, par quels moyens, à quels frais doit être bâti l'édifice en question :

Hos tibi nunc sumptus de sacris collige libris.

La Foi lui servira d'assise :

Unde fidem rectam teneat cor, lingua loquatur,

une foi explicite dans le dogme de la Sainte-Trinité :

De genitore et ab hoc genito, de flamine sancto,
Personis tribus his unum constare vigorem.
Non aliquem majore gradu, non inferiore
Constituas, quoniam tres hos substantia in una
Credimus, oramus, colimus, veneramus, amamus.

On ne peut, en naviguant sur la mer du monde, s'écarter de la conception orthodoxe du dogme de la Trinité, sans échouer, soit contre Scylla avec Arius, soit contre Carybde avec Sabellius.

Arius , dont le poète rappelle avec complaisance la triste fin ,

Obvius his meritam tanto pro crimine mortem
Incurrrens , scelus et cuncta intestina cacavit ,
Latrinisque dedit putida quod mente recepit ,

Arius , ce misérable indigne de pitié ,

..... miser sed non miserabilis Arius ille ,

dépouillait le Père éternel de la bonté qui fait partie de son essence. Il lui contestait le pouvoir et le vouloir d'engendrer un fils semblable à lui , comme si tout ce qui est bien n'entrait pas dans la volonté de Celui dont la puissance est infinie :

Qui spoliare volens patrem bonitate sueta ,
Posse aut nolle negat similem sibi gignere natum :
Omne bonum velle est cujusque potentia summa est.

Sabellius , lui , s'accrochant à l'erreur opposée , et donnant une fausse interprétation à divers passages de Saint-Jean , ne fait qu'une seule personne des trois qui sont en Dieu :

Dum vult esse Deum non personaliter unum ,
Sed patrem et natum sanctum quoque flamen eundem :
In patre sum , pater est , ait , in me filius ipse.

De là au Panthéisme il n'y a qu'un pas :

Quo fulti doctore sumus , discemus , et unum.

« Ecarte , s'écrie ici le poète s'adressant à son lecteur , écarte du corps du Christ ces pestes et tant d'autres opinions erronées que nos pères dans la foi ont retranchées par le glaive. Prends , au contraire , et emporte dans des corbeilles les trois pains que te remettent les serviteurs qui ont pénétré dans l'endroit le plus secret de la demeure du Maître :

Scilicet illorum libris attentius instans ,
Ut mediteris in his , hos nocte dieque revolvas :
Unde fidem rectam et morum ornamenta capessas :
Spemque bono de patre , metum de iudice habeto

C. 23. L'espérance que, par ce dernier vers, l'auteur recommande au fidèle en même temps que la crainte salutaire, — l'espérance, comme la foi, est surpassée par la charité.

*Tertia quæ major karitas te ad celsa petentem
Subvehat ut geminis librato examine pennis.*

La charité donc a deux ailes : l'amour de Dieu ,

*Primam redde Deo tota virtute creanti,
Condignum poterit cui nullus reddere amorem,*

et l'amour du prochain :

Ala secunda dehinc dilectio fratris habenda.

L'amour de Dieu doit être sans bornes :

Non modus ullus in hac, quia totum quæritur ex te.

et l'amour du prochain a pour limite celui que nous nous portons à nous-même :

Huic datur hic limes : hunc dilige non minus ut te,

précepte qui demande à être complété par cet autre : « Regarde en toi pour voir si l'amour que tu te portes n'est point dépravé. »

*Hæc eget hoc verbo, sincerus amor sit ut iste :
In te disce prius tua si dilectio justa est.*

Écoutons à cet égard le Psalmiste :

*Psalmus enim recinens : qui diligit, inquit, iniqua
Odit inique animam quam tartara ad impia mittit.*

L'affection réciproque et bien réglée dont deux fidèles s'entourent, les aide à conquérir le ciel. — Ainsi compris, le précepte de la double dilection forme les deux pôles de la loi. — C'est lui que figurent les pendants d'oreilles du poids de deux

sicles, et les dix bracelets du même poids que reçut Rébecca, femme dont le nom en hébreu signifie patience.

Les dix préceptes du Décalogue étaient semblablement écrits sur deux tables. C'est en s'accompagnant du décacorde monté sur deux branches que David récite ses chants. Cette même influence des nombres 2 et 10 se retrouve dans le collège des Apôtres, militairement composé de deux fois six têtes. Pour tisser un vêtement, on dispose les fils sur deux plans en travers et on les applique sur quatre pièces de bois. Ce n'est pas autrement que se forme le tissu de la charité :

Quattuor in lignis vestis texenda texetur :
Non secus hæc karitas tali ratione paratur.

Le plan supérieur est ce précepte : « Aime souverainement le Seigneur, ton Dieu. » Le plan inférieur est cet autre commandement : « Aime aussi ton prochain. » ~

Dans la plaine de la morale chrétienne s'élèvent, au milieu du gazon, deux pieux sur le premier desquels on lit : « Ce que tu ne veux pas qu'on te fasse à toi-même, ne le fais pas aux autres ! » et sur le second : « Fais aux autres ce que tu désires qu'on te fasse à toi-même ! » — Si tu veux t'asseoir en convive à la table du Roi, si tu ne veux pas qu'on t'en chasse pieds et poings liés, arrange-toi une robe où brillent comme autant de couleurs, les vertus les plus variées ! — Que la pourpre y éclate à côté de l'hyacinthe, sur des fils de lin parsemés de lames d'or ! — Si tu portes ce vêtement aussi pur qu'au jour de ton baptême, tu seras vraiment prêtre. Mais si tu l'as souillé par quelques fautes, échange-le contre une robe de poil de chèvre qui mortifie ta chair. — C'est là un vêtement que le Dieu de l'ancienne loi aimait à se faire offrir, et aussi bien, puisque te voilà hors de la porte du festin, il te faut un costume qui supporte la pluie, cette pluie de larmes qui lava la souillure de Pierre et réconcilia

le premier homme avec son créateur. — Sous l'action bienfaisante de cette rosée, se rafraîchira l'ardeur du glaive d'iniquité.

*Quam prius extinxit Crucifixi a corpore fusus
Dulcis aquæ rivus cum sanguine mixtus opimo.*

C. 24. Que celui qui recherche la vertu de charité fuie l'envie, engendrée par le fiel du diable, — ce vice énorme par où la mort est entrée dans le monde et qui a pour frère l'orgueil. — L'envie s'est emparée de Caïn, jaloux de voir que le feu du Ciel ne dévorât que les présents de son frère :

Non donum in causa est, sed cor donaria abegit.

L'envie est comme un chancre qui marche à reculons, ronge le creux du cœur et corrompt les os les plus forts. Grâce à lui, ce qui fait le bonheur de l'un cause le malheur de l'autre :

Quo felix alter, hoc infelicioꝛ iste est.

L'envie a pour antidote la charité que le Christ a enseignée aux hommes :

*In hoc nosse suum monstravit discipulatum
i servum conservus amet dilectus amantem.*

C. 25. L'auteur s'élève ensuite contre l'orgueil :

Principiumque mali, quæ criminis omnis origo est.

Il insiste sur les maux qu'occasionne ce vice :

*Confisi virtute sua cecidere superbi,
Surrexere humiles, Domini verissima vox est.
Qui tumet ille cadit, sed pauper corde levatur.*

Il étaié sa démonstration de comparaisons tirées de la nature :

*In solidis planisque locis persistere tutum est,
Ardua pulsa gravem patiuntur turbine lapsum,*

et d'exemples empruntés à l'histoire : chute du premier homme,

confusion des langues, dispersion des peuples, déluge, etc. — Tout chrétien doit donc viser à acquérir l'humilité en se proposant pour modèle le Christ né dans une crèche. « Vois, s'écrie Milon, comme le Sauveur repousse sans aigreur et sans fiel les offres du diable; — comme, en exposant sa doctrine, il s'abstient de prononcer une parole acerbe. Avec quelle humilité il rend grâces à son Père et lave les pieds de ses disciples, malgré les éloquents protestations de Pierre; — avec quelle douceur il reçoit le baiser de Judas et interpelle ce traître; — comme il arrache l'épée des mains du chef des Apôtres et recolle miséricordieusement l'oreille de Malchus; — comme il pardonne à ses bourreaux, en disant qu'ils ne savent ce qu'ils font, à ses bourreaux dont la défiance haineuse le poursuivra jusque dans son sépulcre. » Après de tels exemples donnés par un Dieu, quel prétexte reste-t-il à l'orgueil des mortels? Comment les humains peuvent-ils s'enfler au point de devenir oublieux de leur fin dernière?

Nunc homo, mox limus fiat ex quo conditus extat.
Vermibus esca datus, domus ampla sit urna sepulchri.
Quæ facies nunc grata nitet, post palleat horrens.

Abraham, ce digne ami du Seigneur, avait, bien mieux que nous, l'instinct de sa misère lorsqu'il déclarait n'être que « cendre et poussière. » — L'humble David, en se traitant de puce et de chien mort, désarme la colère de Saül. — Tandis que le Pharisien s'enorgueillit de ses mérites, le Publicain, à côté de lui, confesse et déplore ses fautes et il se retire, justifié, du Temple.

Hostem habet ille Deum quisquis feritate tumescit
Perdit opus virtutis agens jactentius illud
Quod tumet insanum est, inflat quod ventus inane est
Punctus acu modica rigor hic vanescit in auras.

Donc , il faut que l'homme courbe devant Dieu son cœur et son corps :

Deprimat ergo opus est animum mens ima ferocem
Seque homo penset humum , sic corde et corpore pronus.

L'imprudent Eleazar tombe et meurt sous le poids de l'Éléphant qu'il a tué :

Non secus occumbit qui de virtute superbit.
Pulvis ut in vento virtus sic mixta tumori est.
Cæcatur gravior qui se putat esse videntem.

C. 26. L'avarice est encore un péché capital :

Impia avarities ardens sine fine modoque.

C'est une racine d'iniquité qui , à mesure qu'elle croît , étend ses ravages :

Hæc radix sceleris cremento grandior extat.

L'auteur l'appelle une maladie d'entre chair et peau , une hydropisie grave , une léthargie pesante :

Morbus hic intercus , gravis idrops , grande veternum.

Elle introduit dans le Temple les vendeurs de colombes avec leurs tables. — Elle livre l'Église à des hérauts muets , à des guides aveugles. — Elle enlève aux rois qui s'y adonnent leur nom et leur office et les change en tyrans. — Elle parcourt tous les degrés de mérite et cherche à s'y fixer. — Elle ne respecte même pas la coule monastique ; elle essaie de la souiller en faisant violer aux religieux leur vœu de pauvreté. — L'avarice a valu à Achar d'être lapidé par tout le peuple dans la vallée qui a retenu son nom. — Elle a fait faire trois fois le tour des autels de Baal à cet insensé Balaam ,

..... cui doctor obstat asella.

Des trois vices qui ont perdu Adam , c'est le seul auquel Satan ait fait appel pour tenter le Christ :

Hoc temptator adit Christum cum culmine in alto
Regna hominum pretiosum et quicquid in orbe tenetur
Promisit fallax , si se submissus adoret

C'est aussi l'avarice qui a entraîné au crime le second Judas , digne homonyme du premier. — Celui-ci vend son frère Joseph , celui-là vend son maître Jésus. — Iscariote n'est-il pas à juste titre de la tribu d'Issachar ? Fils d'une mère chassieuse , Issachar ne devait sa naissance qu'aux mandragores au prix desquelles Lia avait acheté le droit de passer une nuit dans le lit de Jacob : ainsi , pour trente deniers d'argent , son descendant Judas livre aux Juifs le Sauveur du monde. Judas , ce voleur qui puise à la dérobée dans la bourse du Christ , va jusqu'à déplorer le prix du parfum dont une sainte femme arrose les pieds de son maître. Puis , quand son crime est consommé , il se fait justice à lui-même :

Non tamen hic finis sceleris : reus ille reatum
Flagitio cumulans , aptavit in arbore vinculum ,
Adstringens tereti furialia guttura nodo.
Viscera rupta cadunt , scisso de ventre nefando ,
Quæ tantum peperere dolom , diffusa per auras.
Infelix anima ingreditur penetrale gehennæ.

Enfin , l'avarice inspire ce soldat préposé à la garde du tombeau du Sauveur et qui , quoiqu'ayant été témoin de sa glorieuse résurrection , déclare , moyennant une somme convenue avec les Juifs , que , pendant qu'il dormait , les Apôtres sont venus enlever le corps de leur maître :

Ablatum referens nocturno in tempore Christum
Dum sopor ignavus jam fessos occupat artus.

C. 27. Ils nous montrent comme il faut fuir l'avarice, ces disciples du Christ à qui leur maître prescrit de n'avoir qu'une tunique et de voyager sans sac et sans argent. — Elle brillait de tout l'éclat de la pauvreté, cette main droite que Pierre étendit vers le boiteux qui mendiait à la porte du Temple et qui, pour aumône, obtint sa guérison. — Ils témoignent aussi du peu d'estime qu'ils faisaient des richesses, ces premiers chrétiens qui vendaient leur bien et en affectaient le produit aux besoins des pauvres. — Ananias, qui voulut retenir secrètement une partie de sa fortune, paya cher, ainsi que sa femme, cette action frauduleuse. — Dans l'antiquité profane, l'avarice a pour symbole l'hydre de Lerne dont les têtes repoussent à mesure qu'on les coupe.

Lerna palus anguem tenuit, de vertice cujus,
Ortos multiplices ydros antiqua loquantur.

En voici la descendance :

Proles avaritia hæc multa ex genitrice creatur
Fraus, furor, invidiæ, violentia, cura, tumultus,
Anxietas, mæror, perjuria, furta, rapinæ.
Durities, commenta, dolus, fallacia discors
Sollicitudo, cupido tenax, usura, voluptas,
Et dolor amissis et gaudia vana receptis,
Civilis rabies, germanos inter et ensis
Dulcia disjungens natorum pignora patri.

L'avarice a aussi pour enfants les trois harpies,

Arpiæ hac tres matre satæ, quarum prior Aellon,
Altera et Aquipete, post tertia dira Celeno,
Dum rapiunt celeres aliena et tegmine cælant.

les Furies, Cerbère aux trois gosiers et Phinée que son fumier rend aveugle.

Ex hac et furiaë Allecto, Thisiphone, Megera,
Cerberus inde trifaux, Finæus fœnore cæcus.

Avec son bec crochu, l'avarice, comme un vautour, ronge le foie des humains. Elle mord comme une vipère et dessèche le cœur. — C'est la *pomme d'or* (ou, si l'on veut, le *mal doré*) que la Discorde a jetée entre les déesses et que s'est fait adjuger la voluptueuse Vénus.

Hæc jecur, ut vultur, rostro conrodit obunco :
Ut dyspa mordente, sitis hac addita crescit.
Hoc malum aureolum Discordia scissa deabus
Jecit, quod tenuit Veneris damnosa voluptas.

C. 28. Pour couper court à ce mal fécond en conséquences, nous ne devons rien chercher au-delà du nécessaire, nous contentant du vêtement et de la nourriture :

Quod super extat, inops capiat, mendicus, egenus.

L'aumône nous fera acquérir le Ciel au prix de biens périssables, suivant cette parole du Christ que tout ce qu'on donne au dernier des siens est donné à lui-même. — Dieu est un débiteur avec qui on ne court aucun risque. — Prêtons-lui donc tout ce que nous avons, de peur qu'un voleur ne nous enlève notre trésor ou que la rouille ne le ronge :

Esuriens socius mensæ jungatur amictu
Frigidus, et pateant peregrino tecta vianti.
Carceribus clausis solamen præbe loquelæ :
Intuleras mundo nil, nil auferre valebis.

L'auteur insiste sur cette dernière considération empruntée à Saint-Paul :

Illa tibi servata fient quæ miseris astris ;
Si longinqua petis, rediturus tempore certo,
Ne desint sumptus tibi, plurima ferre necesse est.

Il invoque, à l'appui du précepte de l'aumône, l'exemple de l'intendant de l'Évangile loué par Dieu à cause de sa prévision et celui de la fourmi, laquelle amasse pour les besoins futurs ;

Hac evangelicus laudatur vilicus arte
Prospexisse sibi et stipendia fraude parasse ,
Quæ sibi sufficerent dejecto sorte futura.
Providitque sagax formica ut farris acervum
Atque oleum , miserantis opem , fomenta laborum ,
Et tegumen vestis , victum hospitiumque , laremque ,
Ac breviter tactus citius sibi tanta paravit ,
Pauperies illum premeret ne dira senectæ ,
Duceret et torquens aliena per ostia egestas.

Combien nous sommes loin de profiter de cette double leçon :

Nos, nimis heu miseri, lacrimarum flumine flendi ,
Virtutum granum nullum , nec habemus olivum ,
Quæ superare famem valeant per sæcla futuram.

Et cependant le jour approche où nous aurons à rendre un compte redoutable au Juge suprême à qui rien n'échappe :

Jam judex rediturus adest , jam comminus instat ,
Cui ratio reddenda gravis , cui sermo ferendus ,
Cui nihil occultum , cui cuncta obscura patescunt
Nuda et aperta oculis , cui fraus nulla inficiatrix.
Teste eget hic nullo : cui cognitor ipse relator.

C. 29 Notre insouciance du jugement dernier, d'où procède l'oubli de tous nos devoirs, est favorisée par le défaut de prédication, défaut contre lequel le moine de Saint-Amand s'élève avec force :

Istis temporibus doctrinæ incumbit egestas ;
Ora sacerdotum damnosa silentia servant ,
Qui petat est rarus , tribuat qui rarior esum.

Il voudrait voir naître, dans les rangs des fidèles, cette faim de la parole divine que figurent plusieurs traits de l'ancien et du nouveau Testament.

Hancque famem tipicam carnalia gesta figurant.

C'est ainsi que lorsque Élie demande à la veuve de Sarephtha une bouchée de pain, cette femme, inspirée de Dieu, commence par ramasser deux morceaux de bois, — symbole de l'arbre de la croix, — avec lesquels elle fait cuire son pain inépuisable, image du pain futur qui donnera la vie à l'univers entier. Elle ne tarit pas non plus, l'huile de la pauvre veuve, cette huile ointe par le Saint-Esprit. — Une autre femme qui vient de perdre son mari et qui, pour satisfaire à son créancier, est menacée de voir ses deux fils tomber dans l'esclavage, s'adresse au prophète Élisée. Celui-ci, touché de compassion, multiplie le peu d'huile que possédait la pauvrete, si bien que cette liqueur miraculeuse déborde des vases destinés à la recueillir. — Voilà ce qu'opérait la vertu des prophètes. La grâce de Jésus, bien autrement puissante, rompit les liens diaboliques dans lesquels Eve nous avait enchaînés. — Paul qui, le matin, dévorait des proies célestes, les distribuait, le soir, par tout le monde, en forme de nourriture, à une foule avide, prête à sceller sa foi de sa parole et de son sang. — Que celui qui veut vivre, (s'écrie ici Milon), recueille, chaque jour de la semaine, une mesure (*gomor*) de cette manne surnaturelle et que, le sixième jour, il en emporte double provision. Qu'il n'imité pas l'imprudence des Israélites qui, ayant négligé, la veille du sabbat, de se munir de manne pour le lendemain, souffrirent de la faim tout le long du septième jour.

*Ætas quippe suo currit jam sexta meatu,
Septima sancta quies sanctis sine fine feretur.*

Quand notre vie sera accomplie, il ne sera plus temps de mériter le ciel par nos bonnes œuvres.

Non labor ullus erit, nec erunt tunc tempora arandi,
Nulla ibi spes segetis quia semina nulla serentur :
Quippe feret meritis æqualia lucra manipulis ;
Qui modo stertit iners mendicis habebitur illic.

C. 30. Milon en revient à faire des vœux pour que le sacerdote remplisse sa mission :

Dirige, Christe, tuos in tanta messe ministros
Qui resecent lolium vitiorum, monstra recidant,
Cum radice sua, ne, horum corpore valescens,
Crescentes spicas circumliget, atterat, urat.
Dirige qui fundant de plenis tela pharetris.

Car c'est le temps de la lutte, le moment du combat.

Tempus adest pugnæ, geritur luctamen agonis ;
Qui stimulos acuat nobis, faber omnis abactus.

N'imitons pas l'inertie des enfants d'Israël qui, sous Saül, se cachaient dans les antres de leurs vices et dans les cavernes ténébreuses de leur cœur impur. On en trouvait peu qui, comme Jonathas et son écuyer, rampassent des pieds et des mains pour surprendre l'ennemi et le vaincre :

Rarus qui reptet manibus pedibusque Jonathas
Horteturque suo rediviva ad classica flatu,
Corruat allophilus cujus mucrone necatus,
Ducat et audaces inimica per agmina turmas.
Armiger, anticipans divini spicula verbi,
Suggerat et jaciat curvatis arcubus ictus.

Qu'ainsi l'Esprit-Saint nous soutienne et nous empêche de nous courber sous le joug du diable :

Quippe rogat curvari animas ut transeat hostis.

Qu'ainsi nous recouvre, des pieds à la tête, une robe multicolore teinte dans le sang du bouc.

Actio sit sacro Christi redimita cruore ;
Vestiat hæc nudos, hæc finem præstet honestum.
Qui caput est nostrum , limes sit et ipse necesse est. . . .
Nomine signati , illius quoque morte redempti ,
Non jam nostris erimus , sed sic teneamur ab illo ,
Ulterius hosti ne jam subdamur acerbo.

Revenant enfin à l'éloge de la Sobriété dont il ne s'est que trop écarté dans les précédents paragraphes, Milon rappelle qu'aussi longtemps que Jonathas fut fidèle à cette vertu, il triompha des Philistins, mais qu'ayant rompu le jeûne, malgré les prescriptions de son père, en goûtant un rayon de miel détaché de la branche d'un arbre, il faillit trouver la mort; l'intervention du peuple put seule le sauver de la colère de Saül. — Ainsi encore, les anciens nous apprennent que, pour tuer une couleuvre, il suffit qu'un homme à jeun lui introduise dans la gueule un peu de salive :

Sic perimunt, Satanam jejunia sobria dirum :
Virtus vira valet vitiorum vincere virus ,
Quæ servata suos servat, quæ perdita perdit.

Livre II, c. 1. Dans son premier livre, Milon a surtout tiré ses exemples de l'Ancien Testament. Dans son second livre, il les empruntera plus particulièrement au Nouveau.

Hactenus antiquos descripsi carmine patres,
Nunc evangelicas est par temptare Camenas.

Ici le poète adresse à la Vierge une invocation où il lui prodigue les épithètes bibliques :

Altithroni genitrix, laus mundi, gloria cœli
Per te diffusa est in totum gratia mundum.
Fons signatus aquæ, purissima vena salutis,
Hortus conclusus qua flos processit honestus,
Cædrus, cypressus, platanus, nux, myrtus, oliva,
Myrra, storax, calamus, thus, balsama, cassia, nardus,
Onyx, cristallus, prasius, berillus, jaspis,
Janua clausa, domus qua solus conditor exit.

« C'est toi, ajoute-t-il, toi qui, au prix de tes souffrances du calvaire, nous ouvris la porte du paradis que nous avait fermée Eve.... Tu surpasses les Saints en vertu, et les Anges en grâce... Dans les Saints éclate sur toutes une qualité dominante. En toi, se rencontrent indistinctement tous les dons. — Ta foi t'élève au-dessus d'Abraham qui, songeant à ses cent ans, n'accueille pas sans un sourire de doute la promesse que Dieu lui a faite d'Isaac. — Elle t'élève au-dessus de Zacharie qui branle la tête à l'annonce de la prochaine naissance de Jean. — Toi, tu t'écries avec une pieuse confiance : « Qu'il soit fait, Seigneur, selon votre parole ! » Cependant il est bien moins étonnant que deux vieillards aient une tardive postérité que de voir une vierge concevant un fils sans l'opération d'aucun homme. — La fermeté de ton âme égale l'humilité de ton esprit. La vue et les discours de l'Archange Gabriel ne te troublent pas. — Daniel, qui entretient avec le ciel un commerce assidu, frémit à l'aspect de l'ange et attend, pour se redresser, que ce visiteur surnaturel le soulève de terre. — Jacob devient boiteux en luttant contre le Dieu fort. — Toi, tu t'informes simplement, auprès de Gabriel, comment tu pourras être mère n'ayant point d'époux.

. . . et, pia Virgo, modum de piole requiris

Reprenant ensuite la série de ses comparaisons, le poète appelle Marie une perle superfine. Il s'excuse de l'enchâsser dans l'airain de ses paroles et non dans l'or d'une plus pure éloquence.

Margarita micans , præcellens unio gemmas,
Cum te debuerim ter cocto ornare metallo,
Sit veniale mihi quia clausi indoctior ære.
Attrectare tamen, tantæ præconia laudis
Sufficiat voluisse , pie tu cetera parce.

C'est d'elle qu'il attend surtout le don de Sobriété. Le dispensateur de ce don n'est-il point sorti de son sein virginal ?

Adsis , posco , precor , decus altæ Virginitatis
Sobria vita tibi , cujus dator editur ex te est.

La blanche colombe, en rapportant à l'Arche un rameau vert, donnait au monde un gage de paix.

Sic pia christicolas , qui te venerantur amanter,
Paci concilio genitam quam ventre beato
Ad nostram felix fudisti virgo salutem.

C. 2. L'éloge de la plus sainte des créatures demandait à trouver place en tête des traits édifiants que Milon emprunte au Nouveau Testament. De là, le poète passe aux louanges d'Anne la prophétesse qui honorait son veuvage par ses jeûnes et par sa chasteté, et qui, parvenue à un âge avancé, vivait dans le temple où elle mérita de connaître et de proclamer le Dieu fait chair. C'est elle que Salomon a annoncée en parlant de la tourterelle :

Audita est nostra in terra vox turturis , inquit.

Anne, dont le nom veut dire grâce, fut, comme la colombe, soulevée de terre par les deux ailes de la Grâce. — Le jour où

Dieu jura à Abraham de lui accorder une nombreuse postérité, postérité dans laquelle ladite prophétesse était implicitement comprise, il se fit offrir par le patriarche un bélier, image de la terre promise, une génisse, symbole de la loi mosaïque, une chèvre lascive en expiation des péchés du saint homme et aussi, touchant emblème de la simplicité de ce dernier, une paire de colombes. — La colombe (ou tourterelle), personnification de la chasteté, ne va pas sans la cigale qui représente la vigilance nocturne. — Ces deux vertus, « ces deux ailes de la Grâce, » dont il a été parlé plus haut, se trouvent dans Anne que Milon appelle une autre Judith :

*Illa ducem truncans, hæc Christum voce celebrans
Hæc vidua viduis sit vitæ mundior actus.*

C. 3. Le mérite de la Sobriété, joint à celui de la Pudicité, éclate encore dans la vie et la mort de saint Jean-Baptiste, ce héraut du Rédempteur, cette voix du Verbe, cet homme qui fut plus qu'un prophète, qui fut l'ange et le précurseur de Dieu sur la terre. Il ressentit la présence du Christ, dès le sein de sa mère, rompit ainsi le mutisme de son père, montra l'agneau de Dieu aux foules accourues sur ses pas. Aplanissant les voies à Celui qui devait venir, il redressait les chemins tortueux, abais-sait les collines, soulevait et comblait les vallées. — Parmi les fils nés de la femme, il n'y en avait pas de plus grand que Jean. Seul, le Christ, né d'une vierge, le surpassait en élévation. — Dans saint Jean, se rencontraient toutes les vertus que le Créateur répartit d'ordinaire entre les autres hommes. Un seul trait suffira à nous révéler sa foi : tandis que son père doute de la parole de Dieu, lui salue le Messie avant de naître. — Son espérance, mêlée de crainte, éclate dans cette annonce que le divin moissonneur serrera les grains dans son grenier et livrera la paille aux flammes. — Sa charité se manifeste par ses exhortations à ses auditeurs pour qu'ils produisent de bons fruits. —

Son humilité le pousse à refuser d'abord le baptême au Christ et son obéissance l'oblige à le lui conférer ensuite. — Sa Sobriété, qui n'a jamais eu d'égale, l'associe dans le désert aux habitants des cieux. Il se nourrit de sauterelles.

Mellaque de foliis parcum pavere prophetam.

Dédaignant les vêtements somptueux, il endosse un habit de poil de chameau, il échange la ceinture, enrichie de pierres précieuses, que portait, dans l'exercice de ses fonctions, le prêtre Zacharie, son père, contre une vile corde :

Zona etenim castos cinxit pellicia lumbos.

C. 4. Enfin, la mort de Jean-Baptiste témoigne de sa constance. Ce saint homme reproche à Hérode Antipas ses amours avec sa belle-sœur Hérodiade. — Comme on dit que l'aspic devient sourd au chant du Marse, ainsi le roi ferme l'oreille aux réprimandes du prophète. — Il est le digne fils de ce premier Hérode qui chercha à tromper les Mages, qui provoqua la fuite de la Sainte-Famille en Egypte et qui, peu soucieux de cette défense de l'Exode : « Tu ne cuiras pas un chevreau dans le sang de sa mère, » livra au glaive les nouveau-nés de son royaume, justifiant ainsi la plaisanterie d'Auguste : « J'aimerais mieux être le porc que l'enfant d'Hérode. » — Un tel basilic devait engendrer un pareil serpent :

Hic basiliscus adest colubro ferus editus ex te.

Donc, le second Hérode plonge saint Jean dans un cachot. Puis, il convoque les grands de sa cour et les princes de son peuple à un festin magnifique.

*Convenere locum pariter properanter ad unum.
Rex aderat, pomposa satis quem mensa receptat,
Mollibus infulcris stansque sedilibus ostro,
Mente tumens et veste nitens, diademate fulgens
Præcipit auratos sibi deservire ministros.*

A ce banquet s'étalent tous les vices , escorte trop habituelle
du pouvoir et de la richesse :

Quot gazis pollet , vitiis tot et ipse redundat.
Fervet avarities gremiique extendit hiatum ,
Luxoria enervat discinctos fœtida lumbos ,
Absidet et lateri ventosa superbia dextro.
Miratur stupidus fulgentia vasa satelles
Atque merum bibit in pateris rutilansque falernum.
Quo pudor omnis abest , verecundia longius acta est.
Non ibi lex , non fas , non jus , non quicquid honestum est.

Gastrimargie circule de table en table, et la foule des cuisiniers ne parvient pas à l'assouvir :

Plena domus vitiis et gastrimargia , in omnes
Discurrens mensas , pinguem distenderat alvum ,
Exsudans satiare nequit quam turba coquorum.

Pour couronnement du festin, l'ivresse, la luxure, la musique et les danses :

Ebrietas , luxus , petulantia , lusus inanis ,
Harpa , liræ , cytharæ , psalteria , fistula musæ ,
Cimbala , sambucæ , simphonia , timpana , sistra.

Entre en scène Salomé , la fille d'Hérodiade :

Organicumque melos aptabat filia mortis ,
Viperia vipereo saltatrix germine creta.

Ce qu'il lui faut à elle , c'est la tête du prophète qui a incriminé sa mère :

Sibilat ut serpens , ut regulus ore volucrem
Sorbeat , ad caput hæc tendit fera bestia vatis.

Hérode , enivré par la danse et les chants de sa nièce , promet de lui accorder tout ce qu'elle lui demandera. La fille , instruite

par sa mère, ne manque pas de mettre une telle offre à profit. Ce ne serait rien pour la vengeance de ces deux femmes que Jean pérît obscurément dans le fond de sa prison. Il faut qu'elles fassent apporter à table sa tête en guise de mets.

*Nec mora, nec requies quin a cervice reffectum
Discus inauditum scelus inter fercula portet.
Nec satis ac facinus si in carcere colla secentur
Hi caput invisis mensis ponatur edendum.*

A cette proposition, le tyran, comme un sauvage sanglier, montre de la tristesse, mais il se réjouit au fond du cœur :

Tristatur vultu, sed gaudet corde tirannus.

Et, sous prétexte de ne pas manquer à sa parole, il donne des ordres au bourreau :

Lictorem mittit referat qui dona lyciscæ.

Celui-ci s'exécute et apporte à Salomé le trophée qu'elle réclame :

*Ille caput flexum gladio fulgente recidit
Convivisque feris rorantia fercula portat,
Purpureosque thoros et candida gausapa lino
Sanguine per fundit russo miserabile visu.
Filia læta capit donum exitiale, suæque
Fert matri, madidis stillante cruore capillis.*

Jean est donc mort. Mais quelle différence entre sa destinée et celle du roi, son meurtrier ! « Nous avons, » dit Milon avec un élan biblique, « nous avons ri et éclaté de joie le jour où David, arraché à son troupeau, a renversé le géant Goliath,

Non secus annosam qui sternit robore quercum.

» Nous avons ri semblablement le jour où la chaste Judith a

tué l'exécrable Holopherne ,

..... vitium quia virtus sancta subegit.

C'est maintenant le temps de pleurer , quand nous voyons l'impiété , sous les traits d'une guenon qui danse , mettre à mort un prophète.

C. 5. Milon ne manque pas de s'élever , à propos du martyre de saint Jean , contre la malice des femmes.

Hic mulieris amor, hic cantus sibilus est hic ;
Ista est forma placens quæ ad Tartara mittit amantes.

Il appelle la beauté un lys que la maladie fait tomber en pourriture , une rose qui se transforme en ortie , un chardon où les brebis laissent le meilleur de leur toison. — Adam , séduit par Eve , est écarté de l'arbre de vie. — Sichem tombe , avec son père Emor , sous les coups des frères de Dina. — Les Hébreux , en se mêlant avec des courtisanes , en viennent à adorer Priape. — Une femme perdue déshonore Samson et l'enchaîne à la meule ,

..... moluisse tamen scrutare quid hoc sit.

L'amour réduit Jacob en servitude pendant deux fois sept ans. — Joseph n'échappe à la femme de Putiphar qu'en lui laissant son manteau entre les mains. — La vue de Bethsabée plonge David dans un double crime. — Salomon s'oublie au sein des plaisirs et meurt dans l'apostasie. — Saint Pierre succombe sous les railleries d'une femme. — La volupté , dont on vient de constater les funestes effets , s'accroît par la gourmandise ,

Non aliter flammæ quam si quis spargat olivum.

Bacchus et Cérès alimentent Vénus ,

Suntque suo vicina satis genitalia ventri.

La volupté est l'une des deux filles de la sangsue dont parle le livre des Proverbes et qui disent toujours : « Apporte, apporte! » L'autre est l'avarice,

Altera avarities, amor insatiatus habendi.

C. 6. « Tu connais maintenant, ô lecteur, les secrets de la vie et de la mort. — La voie droite et la voie gauche te sont indiquées tant par l'Ancien que par le Nouveau Testament. — L'évangile, qui mêle la joie à la tristesse, promet des récompenses au juste, des supplices au méchant. — Choisis donc ton chemin. Mais, crois-moi, la voie droite est la plus sûre :

Recta via est Christus, qua pergunt rite viantes.

Le Christ ne trompe pas. Il est la suprême science du vrai. Il est la vie vivifiante, notre docteur et notre guide. Il est la source de tout bien et, comme tel, il veut qu'on l'implore. Nous lui devons la loi de grâce et de bénédiction, loi qu'il nous aide à accomplir en nous soutenant dans nos luttes. — Lui-même nous a donné l'exemple de la résistance à l'ennemi, le jour où, avec une parole de l'Écriture, il a repoussé Satan qui lui offrait de changer, pour lui, les pierres en pains. — Satan ne se rebuta pas du premier coup et il revint proposer au Christ l'empire du monde.

*Mille dolos versans, animas tres mente resumens,
Ter prostatus humi, captus simul ore trifauci,
Imperium mundi liquit quod fraude tenebat.
Sicut enim lentus graditur per saxea serpens,
Post sua non monstrans ullum vestigia sulcum,
Non secus in Christo peccati vulnera fixit.*

La défaite du génie du mal ne fut toutefois consommée que quand Léviathan s'accrocha à l'arbre du Calvaire. Le Christ, suspendu au haut de la Croix, attirait l'humanité dans ses bras

et l'arrachait de la gueule empoisonnée du serpent qui se tortait à ses pieds.

Victus ab hoc Zabulus, superabilis inde tenetur.

Nous pouvons désormais triompher du démon si nous en demandons la grâce à Dieu et si nous ne nous attribuons pas le mérite exclusif du peu de bien que nous faisons :

*Nemo cadit gravius quam qui virtute superbit,
Deterius nullus quem desperatio frangit.*

Car tout don en nous vient d'en haut ; tout mal, au contraire, a sa source ou dans notre corruption, ou dans les suggestions de l'ennemi :

Sic Deus est summus, sic limus surgit ab imis.

Telle est notre foi, telle est notre espérance fondée sur le rachat du péché de notre premier père.

*Si cœlum capiam, levis est amissio terræ.
Materies infirma sumus, sed fortior hoste est.*

C. 7. Par où le démon triomphe trop aisément de la plupart d'entre nous, c'est par l'ivresse et la gourmandise :

Rarus in orbe satis quem hæc non illicit hostis.

Le poète, pour produire un effet de repoussoir, nous peint ici les cuisines fumant le jour et la nuit, les cuisiniers essuyant leur front barbouillé de suie, les serviteurs ployant sous le faix des plats qu'ils portent à table, l'échanson épuisé de fatigue et maudissant tout bas la capacité du ventre des convives :

*Perspice fumantes jam nocte dieque culinas
Sudantesque coquos terra fuligine nigros
Fercula portantes pallentes fasce ministros,
Stat pincerna potens jam lassus in æde reclinis,
Alternis vicibus varians vestigia stertit
Et tacita ventri maledicit fauce capaci.*

Isaïe maudit aussi ceux qui sont puissants dans le boire et le manger. De son côté, Jésus n'a-t-il pas dit à ses disciples : « Veillez sur vous, de peur que vos cœurs ne s'alourdissent par la satiété et par l'ivresse, et que vous ne soyez surpris dans cet état au dernier jour ? ».

Turpe est ebrietas, si te tibi subtrahat ipsum.

L'ivresse, ajoute Milon, nuit à l'âme et est ennemie de notre salut. Elle souille le corps, trouble l'esprit, retranche le bon conseil, fait tourner la tête et fléchir les jambes.

Pallent ora, et lingua latrat, visusque negatur.

Un jour ne suffit pas à nous remettre de ses suites :

Vixque dies alter sensum restaurat eundem.

Elle traîne avec elle bien des vices :

Hoc furor insanit, hoc flamma libidinis ardet.

On ne peut mieux comparer l'ivresse qu'à un hameçon :

*Piscis enim hamo pandit velut oris hiatum
Ardens ille gula quo captam gluttiat escam
Sic avidas intra fauces qui suscipit illud
Sentiet hostiles fervente in corpore motus.*

C'est ce qui a fait dire à Salomon : « Ne regarde pas le vin quand il pétillie et respandit dans le verre : il flatte à son entrée dans le palais, mais ensuite il mord comme une couleuvre et empoisonne comme un basilic. » Au sortir de l'ivresse, nous sommes comme un pilote qui se réveillerait en pleine mer, ayant perdu son gouvernail, et qui s'écrierait : « Je n'ai point senti qu'on me l'arrachait des mains ! la violence du coup ne m'a point tiré de ma torpeur ! » Nous ne savons, nous, quand

nous rouvrons les yeux à la suite d'exces, à quelles essences recourir pour combattre notre mal de tête, sur quels vins, ni sur quels aliments nous jeter. — En aucun temps, du reste, les prétextes ne nous manquent pour boire. — Nous trouvons-nous avec des amis, nous buvons pour leur faire honneur. Sommes-nous en été, nous buvons pour combattre la chaleur. Sommes-nous en hiver, nous buvons pour repousser le froid. Nous buons jusqu'au milieu de la nuit, pour faire naître plus tôt le sommeil

..... et totum sic Bacchus regnat in orbem.

Mais, s'empresse d'ajouter le poète,

..... sed non laudabilis hic mos.

L'ivresse engendre l'ivresse. — Nous nous endormons gorgés de vin et, le lendemain, à notre réveil, nous ne trouvons d'autre remède, pour dissiper notre alourdissement, que de nous remettre à boire ;

Sic sceleri scelera accumulans, sic noxia noxis,
Sic morbum morbo, sic febrem febre repellunt.

Nous ne nous arrêtons dans cette voie que quand le soulagement naît de l'excès même du mal :

Multiplicata prius non bachica pocula cessant
Quam nimis impletus removat quas hauserat offas
Venter et immixto fundantur stercora vino.

Milon s'excuse de présenter à ses lecteurs un tableau d'une crudité aussi révoltante :

Perifrasin vito quia multis cognita dico.

Et, citation qui prouve que de pareilles scènes au IX^e siècle ne se produisaient pas seulement parmi les gens du monde :

Hos sibi quæ servant orandi tempora posco,

Lectio qualis erit , quo sensu mystica quærent ,
Quale opus in manibus , benedictio qualis in ore ;
Nam scriptura monet hæc omni tempore habenda.

C. 8. « Et prenez garde, » s'écrie ici Milon avec le Prophète , « prenez garde d'endurcir vos cœurs contre la parole de Dieu ! » Les sérieux avertissements de Loth semblaient à ses gendres des plaisanteries et , à cause de cela , ces jeunes gens périrent dans les flammes de Sodome. — L'exemple du patriarche et la voix divine nous invitent à fuir la corruption du siècle , à nous réfugier sur le mont des vertus. — Chassons de nos champs les oiseaux ennemis , de peur qu'ils n'emportent les grains qu'y a répandus le Christ , enseigneur de l'Église. — Elle ne produira pas non plus de moisson , malgré sa croissance rapide , la semence qui tombera dans les épines. — Ces épines , créées par la malédiction du premier homme , sont le souci des richesses et la volupté :

His caro luxorians , fructusque afferre suaves
Detrectans , tribulis nos undique pungit acutis :
Naturalis enim cunctis est insitus ignis.

La fournaise de Babylone ne manque pas d'étoupes et de fagots poissés avec lesquels on allume et entretient sa flamme .

Intra nos gerimus eum quo luctamen agamus.

Suivant l'expression de saint Paul , nous avons dans nos membres une loi , la loi de la chair , qui résiste à la loi de l'esprit et engendre en nous-mêmes une guerre « plus que civile, » guerre que figure la lutte d'Esau et de Jacob dans le ventre de Rebecca. — Que celui donc qui veut assurer le triomphe de son âme châtie son corps , comme fait une maîtresse de maison qui , du haut de son siège , impose à ses servantes , réprime les bavardages de ses valets et coupe court ainsi à des familiarités

dangereuses. — Élevons-nous vers le Christ qui est la paix souveraine. — Qu'il soumette l'esclave à la maîtresse! — Que Sara commande et qu'Agar obéisse! — Que l'Égyptienne porte l'outre sur ses épaules! Qu'elle ait les larmes en partage! Qu'on lui retranche les délices! Qu'elle s'abreuve au ruisseau! Qu'elle expose au froid ses pieds nus! Qu'elle ait un rude vêtement! Qu'elle frémissse dans le creux de ses os! Qu'on lui mesure avarement le sommeil et qu'on lui donne pour couche un lit de gazon! — Quand l'Agar qui est en nous aura été ainsi humiliée, alors elle entendra la voix consolante des anges; elle puisera au puits du salut et, revenue avec sa chétive postérité sous le toit d'Abraham, elle consentira enfin à reconnaître Sara pour sa maîtresse. — De même qu'Agar avait été un sujet de discorde dans la famille d'Abraham, ainsi l'Éthiopienne que Moïse prend pour femme soulève un dissentiment entre ce doux prophète et son frère Aaron.

C. 9. Que la Sobriété triomphante nous entraîne à sa suite dans le ciel et nous ramène dans les jardins du paradis terrestre! — Que, sous l'impulsion du Seigneur, la colonne de la divine loi précède nos pas et dirige nos actes! — Ayons-la sous nos yeux dans notre marche! — Avec sa double face, ténébreuse et lumineuse, elle ferme la route aux méchants et la montre aux justes. — Elle guide, à travers la Mer-Rouge, le peuple fidèle qui se nourrit de laitues amères et de pain grossier, afin de nous apprendre que nous devons vivre sobrement si nous voulons toucher à la terre des vivants. — Car l'ivresse est une grande faute et la mère de tous les vices. — S'adonner à la boisson et à la table, ce n'est plus faire acte de chrétien, c'est prendre rang parmi les pourceaux d'Epicure, c'est s'exposer à toutes les rigueurs du jugement dernier.

Tempore quo judex venturus creditur orbi,
Christus cunctipotens metuendus ab æthere summo,

Terribiles turmæ cœlique exercitus omnis
Militiæ angelicæ nimio terrore tribunal
Stipabunt, capient cuncti quod quisque meretur.

Le Christ nous prévient qu'il en sera alors comme au temps de Noé, où les hommes mangeaient et buvaient, sans souci du déluge qui devait les submerger. — Ainsi encore faisaient les Sodomites, le jour où le feu du ciel tomba sur eux, leur infligeant une peine assortie à leur crime :

. par reddita pœna est :
Ardor in expletus torrente ardore repressus.

C. 10. Que tout homme qui, jusqu'à présent, a été asservi à son ventre, quitte les sentiers où il s'égaré ! Qu'il se dirige agilement vers les remparts de la sainte sobriété ! Qu'il la prenne pour maîtresse :

Hanc colat ut dominam ; hanc corpore, corde receptet ;
Discat ab hac servare modum licitumque tenere.

La sobriété, c'est la modération sous toutes ses formes. Elle nous apprend à ne point nous enorgueillir d'une science présomptueuse, à éviter ainsi de tomber dans le cas que les Grecs appellent *hérésie* et de donner dans un de ces partis que les Latins nomment *secte*, deux termes qui reviennent au même sens : car, si *sectare* est synonyme de *sequi*, il a aussi de l'analogie avec *secare* qui, comme *αἰρέω* signifie : division, déchirure. Être *sectaire* ou *hérétique*, c'est se séparer sciemment du corps de l'Église :

Si sequeris, secta est ; si scinderis, inde secaris.

La sobriété, ou modération chrétienne, nous enseigne encore à ne point nous prévaloir démesurément de notre mérite :

Sic etenim rigidum dementia digna relinquet,

à ne point user de dureté envers le prochain , sous prétexte de donner la mesure de notre force :

Sævitiām fugias, dum vis ceu fortis haberi.

La prudence en matière de foi, le sentiment élevé et la pratique de la justice, l'instinct et l'emploi de la vraie force, sont, avec la sobriété, nous dit-il, les quatre vertus fondamentales du christianisme. C'est elles que figure la frange mise, par ordre de Dieu, aux quatre coins du manteau des Hébreux, — cette frange de la robe de Jésus que la femme hémorrhôïde n'eut qu'à toucher pour s'en revenir guérie.

C. 11. Jésus lui-même nous a laissé de grands exemples de sobriété. — Ses disciples, quand ils le suivaient dans les champs, n'avaient, comme lui, pour se sustenter, que des épis qu'ils cueillaient sur leurs tiges et qu'ils frottaient dans leurs mains pour en extraire la graine. — Cela leur suffisait durant des semaines entières. — Or, un jour qu'ils approchaient d'une ville, leur maître, voulant réparer leurs forces, les y envoya acheter des vivres. Pendant qu'il attendait leur retour, le divin Sauveur, fléchissant sous le poids de sa nature humaine, s'assit auprès d'un puits; alors il vit venir une femme de Samarie à qui il demanda un peu d'eau fraîche, pour étancher sa soif. En récompense, il lui accorda la foi et le salut. — Cette scène de l'Évangile avait été présagée par une autre de la Genèse, quand la vierge Rébecca, venant à la fontaine avec un vase sur son épaule, donne à boire au serviteur ainsi qu'aux chameaux d'Abraham et remporte les présents de ses fiançailles. — De même, le Christ, sur la route de Jérusalem, aperçoit le figuier stérile; ayant faim et ne voyant point de fruit à cueillir sur cet arbre chargé d'un riche feuillage, il le maudit :

Nullus, ait, fructus de te nascatur in ævum!

Le figuier, c'est la nation juive dont le Christ a sollicité la foi, comme on convoite une douce nourriture. — L'épais feuillage, ce sont les feuillets des nombreux volumes de l'Ancien Testament dans la lettre desquels s'enferme ce peuple, aveuglement obstiné à ne point produire de fruits de salut. — La faim et la soif du Sauveur représentent son zèle pour notre rédemption. — De même encore, il nourrit des foules entières avec quelques pains et deux poissons, pour nous montrer ce qu'on peut se promettre d'une vie sobre et bien réglée. — Enfin il invite ses fidèles

C. 12. Le Christ, fait homme pour nous, vient au monde; il est offert par ses parents dans le Temple, il fuit en Egypte, il suce le lait de sa mère, il grandit, il jeûne, il endure la soif, il triomphe des tentations, il se fatigue comme un simple mortel, il se couche, il s'assied, il marche, il verse des larmes; il se laisse enchaîner, flageller, moquer, abreuver de fiel; il invoque le secours de son Père et se plaint que celui-ci l'abandonne, il est mis en croix, il souffre, il ressuscite, — et tout cela dans le but de nous réconcilier avec son Père, de devenir notre PAIX, comme dit St.-Paul, et de fondre en un seul peuple les Hébreux et les Gentils. — Ce mot PAIX, (*pax*) se compose de trois lettres formant une seule syllabe. Milon y voit une frappante image de la Sainte-Trinité :

Hi tres sunt, quia tres personæ essentia in una.

Chacune de ces trois lettres rappelle, en outre, le nom d'une des trois personnes divines. P est l'initiale du nom du Père, qui tire de lui-même son existence. A est le nom du Fils, de celui qui a dit: « Je suis l'*Alpha* et l'*oméga*. » Le double jambage de la lettre X, rejetée à la fin du mot, représente le Saint-Esprit, procédant du Père et du Fils et contemporain (*coævus*) de chacun.

« Quand je dis *contemporain*, » observe Milon, « je veux

dire *co-éternel*. Car, pour les trois personnes de la Sainte Trinité, il n'y a pas eu de commencement :

Ævum cum dico, non tempore sentio cœptum.

« A Dieu ne plaise, » ajoute le moine orthodoxe, effrayé de l'impropriété du terme qu'il lui est échappé d'employer, « à Dieu ne plaise que l'hérésie ne vienne mêler ses eaux mortelles au fleuve de la Sainte Ecriture, au moment même où je m'y abreuve! »

C. 13. La loi de Dieu est un fleuve élevé, plus profond qu'aucune mer. — Elle arrose de ses eaux le sommet des montagnes et en descend pour étancher notre soif. — Elle monte jusqu'aux pôles : elle atteint le soleil et les astres. — Elle parcourt le Tartare, caresse le gazon et la terre. — Elle pénètre dans les replis les plus cachés de la conscience et réforme les mœurs. — Elle offre un gué aux éléphants, une onde où se baigner, — du lait aux enfants et de solides nourritures aux hommes forts. — Elle est douce à recueillir, mais dure à pratiquer : ce que marque la brusque impression que l'on ressent lorsqu'elle passe de la bouche aux intestins. — Elle nous est en quelque sorte intérieure, tant qu'elle se borne à nous retracer historiquement les gestes de nos pères ; mais elle pénètre intimement en nous, lorsque le sens caché de ces mêmes faits commence à se révéler à notre intelligence. — Elle donne aux coupables des accents pour déplorer leurs crimes ; aux justes, elle fournit des termes pour exprimer leur félicité. — Elle nous enseigne à aimer Celui qui nous a faits. Elle nous soutient dans les sentiers de la foi droite et nous relève à nos propres yeux en nous mettant en présence de notre Créateur. — Tout ce qui est bien, elle nous l'ordonne ; tout ce qui est mal, elle nous le défend. — Elle nous invite à demander avec confiance, à notre Père, un pain, un poisson, un œuf. — Le pain, cet aliment

par excellence , c'est la charité. A ceux qui le lui demanderont , Dieu ne donnera pas une pierre , ou , en d'autres termes , l'endurcissement du cœur. — Le poisson , c'est l'incalculable don de la foi. L'Évangile l'oppose au scorpion ou serpent , emblème du génie du mal. — L'œuf , qui contient le germe d'un être organisé , c'est l'espérance :

Huic hostile nimis fert desperatio letum
Ex stimulo caudæ ceu figit scorpius ictum.

C. 14. Que donc la doctrine des premiers pères munisse tes pieds , — afin que tu marches sans hésitation et sans crainte sur la tête du serpent , — afin que tu broyes les enfants de Babylone contre la pierre du Christ. — Si tu repousses vigoureusement le premier assaut de l'ennemi , ses attaques ultérieures seront moins violentes. — L'homme , mordu par une couleuvre , qu'a-t-il de mieux à faire que d'acheter , au prix d'un peu d'argent , les soins , les conseils et les remèdes qui assureront sa guérison. — Un navigateur rentrait au port avec un vaisseau chargé des richesses qu'il avait amassées dans le négoce. Soudain un courant l'emporte contre les écueils : il s'y brise. Sacrifiant alors sa fortune avec sa cargaison , il s'élançe sur une planche à la surface de l'onde amère et vient échouer nu sur la côte , ne conservant pour tout bien que la vie sauve .

Felix ille quidem qui vastum navigat æquor
Fertque redundantes cumulato fœnore gazas ,
Inlæsus veniens optatæ ad litora terræ ;
Fluctivagumque alius pelagus dum linte resulcat
Heu ! miser incurrit Scyllam rabidamque Caribdim ,
Confringitque ratem , merces , quoque perdit opimas ,
Et tabulæ innisus portatur ab æquore nudus ,
Expoliumque animæ grata mercede reservat.

Ces comparaisons sont à l'adresse du pêcheur qui , par la

pénitence et la confession, cette planche de salut, doit prévenir le péril dont est menacée son âme :

Non secus ille sui qui plangit damna reatus,
Præveniat lacrimis venturi iudicis iram.

Et ici le poète invoque d'illustres exemples de repentir couronnés de pardon : — Le bon larron obtenant, sur la croix, la promesse d'entrer immédiatement dans le Ciel ; — David se relevant, par ses larmes, du double crime d'homicide et d'adultère ; — le prince des Apôtres amené à résipiscence par le chant du coq. — Le coq, cet animal qui veille la nuit et annonce le lever du jour, ce sera pour toi, si tu le veux, quelque docteur fidèle à te rappeler les châtimens qui attendent le méchant, les récompenses promises au juste. — Quand, du haut de sa chaire, il t'explique ces choses, écoute-le humblement avec les oreilles du cœur. — Grave dans ton esprit ce qu'il annonce, ce qu'il rappelle, ce qu'il présage, ce qu'il enseigne, ce qu'il ordonne. — S'il entonne des lamentations, répète-les avec lui. — S'il proclame la joie, prends-y part. — Du reste, s'il est vraiment sage, il unira dans une juste proportion les chants du deuil à ceux de l'allégresse, conformément à cet article ou Deutéronome qui défend d'enlever à un meunier, en manière de gage, l'une des deux meules de son moulin. — La meule d'en haut, c'est la crainte de l'enfer. La meule d'en bas, c'est l'espérance du Ciel. — Si tu ôtes l'une des deux, l'autre devient inutile. Ensemble, elles concourent à donner de bonnes farines. — Pour les chrétiens déçus de la grâce et tombés dans des fautes mortelles, il y a plusieurs manières de se relever : l'aumône, la prière, l'humilité, la sobriété, le jeûne et le cilice. — Ce sont là autant de baumes propres à cicatriser les plaies saignantes et ouvertes. — Les larmes qu'elle a versées sur la trace du Christ ont purifié Madeleine. — La pénitence d'Achab a retardé son châtimement. —

Le roi Manassès revient corrigé, de Babylone. — Zachée, dont le nom signifie *justifié*, se justifie, en effet, en restituant aux pauvres ce qu'il leur avait pris injustement. — L'Écriture nous apprend qu'autant nous devons éviter de commettre des fautes, autant nous devons nous appliquer à réparer celles que nous avons commises. — La pénitence est l'herbe de Borith (la plante de savon) dont parle Jérémie. — C'est le nitre (ou nitrate de potasse) des anciens, avec ses qualités mordantes. — C'est un puissant émollient, une résine salutaire. — Nul en ce monde n'est exempt de péchés. — Les hommes qui n'en ont que de véniels sur la conscience peuvent se traiter avec des remèdes doux et faciles. Ceux dont la blessure est plus grave ne doivent pas hésiter à employer le fer et le feu pour se guérir.

C. 15. Milon déclare ne vouloir que toucher légèrement à ces points importants en eux-mêmes, mais étrangers au sujet dont il traite. — Ce qu'est la sobriété, combien il importe de la garder et comme il faut fuir le vice qui y est directement opposé, voilà, dit-il, l'objet de son poème.

Quant à la manière de rentrer au bercail alors qu'on en est sorti, de se relever après qu'on a fait une chute, nul exemple ne l'enseignera mieux que celui de l'Enfant-Prodigue. — Ce fils indigne a dévoré sa part de patrimoine; il s'est oublié dans les bras d'ignobles courtisanes. Son amour de la table l'a ruiné au point de le réduire à se repaître des restes des pourceaux. Il vit loin de sa patrie et de son père, tel qu'Adam chassé du Paradis terrestre et dont la postérité se traîne dans le désert. — Marchant ainsi seul, il tombe aux mains de brigands qui le blessent et le dépouillent, qui lui font endosser de grossiers vêtements de peau pour sa peine de s'être fié à eux. — Alors, un voyageur, venu exprès du Ciel et engagé, à son intention, dans les arides sentiers de l'humanité, le découvre, l'emmène, le loge dans l'hôtellerie de l'Église. Là il soigne ses blessures et lui fait en-

trevoir la perspective d'une vie meilleure. Ce sauveur, ce bon samaritain, applique de l'huile sur les plaies du patient. Le fils prodigue, rendu à la santé, se souvient de son père. Mais, doutant de la clémence du vieillard et se jugeant indigne d'un meilleur traitement, il n'aspire plus qu'à servir en qualité de mercenaire sous le toit qui l'a vu naître.

C. 16. Admirable et consolante leçon ! Le père vient à la rencontre de l'enfant coupable : il l'embrasse, il l'étreint avec amour. Il lui remet une robe semblable à celle qu'a perdue cet autre Adam :

Immortalem habeat mortale ut corpus amictum.

Il lui rend l'anneau des fiançailles, l'emblème et le don de la foi. Il tue le veau gras en son honneur et assemble, pour lui faire fête, ses amis en un banquet. — Un serviteur cuit la bête sous un arbre et vient la présenter aux convives, comme jadis aux trois hôtes d'Abraham. — Sara, durant ce temps, pétrit en toute hâte des pains qu'elle fait cuire sous la cendre et qu'elle offre aux visiteurs. — Cette Sara qui, à l'aide de la chaleur et d'un peu de ferment, fait lever la pâte dont elle rassasiera les étrangers, c'est l'Église qui nourrit l'Univers avec le pain de la parole divine. — Dans la composition de ce pain mystérieux entrent du levain et de la farine fraîche, c'est-à-dire l'ancien et le nouveau Testament. — Les trois hôtes qui s'en nourrissent, ce sont les trois grands peuples qui, dès le temps de Milon, adhéraient à l'évangile : (les Germains, les Latins et les Grecs?). — Dans le bélier qu'on sert aux visiteurs, muni de cornes, avec lesquelles il terrasse et enchaîne le dragon, comment ne pas reconnaître le Christ? — Et le serviteur qui fait cuire l'animal sous un arbre, qu'est-il, sinon le peuple juif qui transpercera Jésus sur la croix.

Cependant, à l'odeur des chairs rôissantes, à la vue de l'accueil que lui réservait son père, la joie rentre dans le cœur du prodigue, — une joie qui se répand dans toute l'assistance :

Gaudet et, elatis suaves concentibus odas
Consociante choro dulcis simphonia crescit.

Arrive le fils aîné de la maison. Celui-ci, qui n'a jamais déserté le champ paternel, s'étonne de la réception dont on favorise le fils cadet. Il proteste du dehors et demande comment il se fait qu'on tue un veau de grand prix pour célébrer le retour de son frère quand on ne lui a jamais donné, à lui, rangé et laborieux, un misérable bouc qu'il pût s'amuser à manger avec ses amis. — Le père, qui cherche à l'apaiser, ne le détermine pas sans peine à franchir le seuil de la maison et à prendre sa part du festin.

De la parabole de l'Enfant-Prodigue, Milon ne tire pas seulement un exemple de pénitence couronnée de pardon. Il y trouve aussi une leçon de sobriété. — C'est, en effet, la gourmandise qui, de concert avec la volupté, a réduit le jeune fugitif aux extrémités dans lesquelles nous l'avons vu. — Combien d'autres traits de la Bible ne nous engagent-ils point, d'ailleurs, à être sobres! — C'est par amour des oignons d'Égypte que les Hébreux se soumettaient aux corvées que leur imposait Pharaon et qu'ils bâtissaient des villes providentiellement vouées à la destruction. — Moïse les affranchit de cette onéreuse servitude en les ramenant à la connaissance et à la pratique de la loi divine. — La manne que Dieu fit pleuvoir sur eux dans le désert nous invite à la modération dans le manger, et la modération dans le boire nous est enseignée par la petite quantité d'eau qui s'échappa du côté du Sauveur, quand le soldat l'eut percé avec sa lance.

C. 17. Croyant avoir assez loué la sobriété, croyant avoir

assez flétri quelques-uns des vices qui y sont contraires, Milon entonne l'éloge de la pudicité, ou pour mieux dire de la virginité, gloire et honneur du ciel, fleur et pourpre du paradis, amour unique en son genre, vertu digne des anges, supérieure en éclat au soleil, plus belle que le disque argenté de la lune et que l'astre radieux du matin :

Omne decus superans, Phœbo formosior.

Née de Dieu, cette vertu engendre miraculeusement le vrai Dieu. Marie ne reste vierge que parce que Celui qu'elle conçoit lui est antérieur. Dieu par son père, homme par sa mère, le Christ unit ces deux natures dans sa personne une. En lui le Verbe divin s'est fait chair. — Une comparaison nous rendra accessibles les abords de ce mystère :

Si terrena licet verbo conferre supernis.

La pensée qui se forme dans notre esprit ne se communique au-dehors que par des agents matériels tels que les dents et les lèvres, le palais, les poumons et la gorge, lesquels se mettent en mouvement, ébranlent l'air et produisent le son. De même, notre fragilité n'aurait pu supporter la vue directe de Dieu et pour que le Créateur se montrât à nous, il a dû revêtir le fardeau de la chair humaine, fardeau qu'il a emprunté à une vierge. Le Christ, en s'enfermant dans le sein d'une vierge, a donné aux vierges futures un puissant encouragement. Il est leur père, leur époux, leur compagnon, leur ami. Il leur prouve son estime en ne voulant sucer, petit enfant, que les mamelles d'une vierge. Du reste, il les fait germer abondamment, il multiplie leur nombre. Sans ériger la virginité en précepte, il la propose, (comme après lui Saint-Paul), à titre de conseil : utile au salut.

C. 18. Et plût à la miséricorde du Christ, s'écrie ici Milon,

qu'on rencontrât en nos malheureux jours beaucoup de visages empreints de chasteté. — La Virginité a pris ses ailes pour remonter en ciel. Elle a laissé peu de traces de son culte sur cette terre condamnée par le jugement de Pâris à servir Vénus. — L'impudicité n'est comptée pour un crime par personne : on l'appelle légitime exigence de la nature. — L'adultère s'accomplit aux applaudissements de tout le monde et ne soulève plus aucune réprobation. — Les veuves non remariées fréquentent les temples des déesses (les lieux de débauche) et l'on déterre toutes vivantes les vierges de leur fosse (on les enlève de leurs couvents). — La souillure s'étend au sacerdoce. — On voit des prêtres déshonorer leur étole et sacrifier avec des mains impures ,

Altior unde gradus , gravior hinc culmine casus...

Ce sont , suivant la parole du Christ , des aveugles qui se font conducteurs des aveugles et qui entraînent dans le gouffre de perdition les malheureux qui s'attachent à leurs pas. — « Au reste , » ajoute le sévère , mais humble moraliste , « il n'entre pas dans mon plan de dénoncer et de flétrir les crimes des clercs , ni des religieuses. Je n'ai pas moi-même , pour cela , une assez grande pureté de vie. Je n'ai garde de m'exposer au châtiment d'Oza , frappé de mort pour avoir touché à l'arche sainte. Mes avertissements à la tribu du Seigneur ont leur excuse en cette circonstance qu'en déplorant les fautes de nos frères je confesse les miennes propres. »

Qui fert vasa Dei , mundari jure jubetur.

Quand on s'attend à recevoir un ami , on dispose , on nettoie , on décore sa maison. Ainsi devons-nous faire pour rendre notre cœur digne de posséder Dieu :

Hospes enim nitidus habitacula honesta requirit.

Les porcs ne se plaisent que dans l'ordure. Par exemple , une

bande de ces animaux immondes étant tombée aux mains d'un démon dont le nom signifiait légion, alla se précipiter dans un bourbier où elle périt. — Que celui qui veut être lavé dans le sang du bouc veille à ne point se laisser broyer par le marteau de la luxure.

Denique ferratas mentes domat atra libido.

C. 19. Le prophète Jérémie, qui a épanché ses lamentations en quatre chapitres, dit en parlant de temps semblables aux nôtres : « Les Nazaréens (les hommes consacrés à Dieu) étaient plus blancs que la neige et ils sont devenus plus noirs que le charbon. » L'aube éclatante de blancheur, l'amict, le ceinturon, l'étole glorieuse, la chasuble descendant jusqu'aux talons, la chaussure et, en un mot, toutes les parties du vêtement sacerdotal, sont, pour celui qui les porte, une invitation à faire concorder sa vie avec sa profession :

Sit pia forma suis populis, ipsisque sacer dux.

Autant il est beau de voir marcher un prêtre dans les sentiers de la vertu, autant il répugne de le voir se vautrer dans le vice. Le ministre des autels, secrètement infidèle à sa mission, est comme un paon qui en faisant la roue, pour étaler son riche plumage, découvre le dessus de sa queue et laisse apercevoir ses parties honteuses. Ainsi, au jugement dernier, seront percées à jour les fausses vertus du prêtre prévaricateur. On peut encore comparer celui-ci à un sépulchre blanchi et orné de riches couleurs, mais qui, en dedans, n'est qu'infection et pourriture.

• *Sic simulare bonum, pulchrum, virtute decorum,
Tristius est manifeste aliis quam prodere fœdum.*

C. 20. Il s'en faut, s'empresse d'ajouter Milon, que l'iniquité doublée d'hypocrisie se rencontre chez tous les prêtres. Nous en connaissons beaucoup qui gardent la pureté du cœur et de la

chair. Nous savons qu'il est un temple au seuil duquel Dieu siège en personne, distribuant à ses ministres, qui la renvoient au peuple, une eau puisée aux sources de la vie éternelle. — Cette eau, comme un fleuve surabondant, se répand sur la terre d'alentour en décrivant de nombreux méandres. — Au bord de ce puits qu'on peut véritablement appeler le puits du vivant ou du voyant se tiennent, comme autrefois Agar, des prêtres qui viennent y chercher les secrets de la sagesse (*σοφία*).

Discere namque mora est, cum jure docere necesse est.

Par leurs soins la vérité pénètre aisément en tout pays : car à l'arche qui la contient sont attachés des anneaux, et dans ces anneaux on passe des bâtons dorés avec lesquels on transporte à volonté le précieux coffre. — L'ancienne loi voulait que quand le grand-prêtre rentrait dans le saint des saints, il eût au bas de sa robe des clochettes retentissantes et que, conformant ses actes à ce détail de son costume, il ne cessât, sous peine de tomber mort, de faire entendre sa voix au peuple. — Elle lui mettait en main une trompette plus reluisante que l'argent pour lui rappeler quel devait être l'éclat de son enseignement. — Il devait soulever de terre la multitude au récit des actes des premiers Israélites. — De ces faits historiques il avait à dégager le sens moral, déterminer dans chaque événement la part du bien et du mal, rappelant le sort, si différent, qui attend les bons et les méchants. — « Que ces enseignements, ajoute le poète, s'échappent jour et nuit de nos lèvres, afin que, bénéficiant pour le ciel, nous puissions, quand le souverain maître nous appellera à rendre nos comptes, lui présenter, avec confiance, nos talents accrus et multipliés. Ainsi nous prendrons rang dans les saintes cohortes, ainsi nous conquerrons la palme et la couronne, ainsi nous serons admis à siéger, par dessus le soleil et les astres, loin, bien loin de cette terre de travail, de combats et de larmes. — Là, dans le séjour du repos

éternel, nous verrons des choses que l'homme n'a jamais vues, nous entendrons ce qu'il n'a jamais entendu. Nous jouirons du bien que Dieu donne à ses élus, à ses amants. Mais encore une fois, ce n'est pas assez de nous sauver nous-mêmes : il faut que nous sauvions nos frères avec nous, que nous les élevions pour le ciel. — Ainsi, réunis seulement, nous prouverons au Christ notre amour. — Paisons nos brebis, paissions nos agneaux, si, pasteurs à l'instar du divin modèle, Jésus, nous avons un troupeau à nourrir. — Pour ce troupeau confié à nos soins, soyons toujours prêts à donner notre vie. — Est-ce un loup qui menace le bercail, allons à sa rencontre et lançons lui des flèches. — Si c'est un ours, prenons-le à bras le corps afin de le terrasser. — Si c'est un lion, fermons lui la gueule. — Si c'est un dragon, jetons lui une proie empoisonnée. — Parlons aux chrétiens des vers qui s'appêtent à les ronger, — du soufre, des flammes, du cachot sans lumière, des lourdes chaînes et de l'affreuse société des démons qui les attendent dans l'autre monde, à moins qu'ils ne se convertissent.—Par de saintes terreurs nous ramènerons ces âmes à Dieu. — Le pasteur des pasteurs nous en récompensera. — Car il prodigue ses faveurs à ceux qui portent la houlette.»

C. 21. Ces leçons d'humilité que le moine de Saint-Amand adresse à ses frères du clergé, l'amènent à faire un douloureux retour sur lui-même. Dans une amplification dont on aurait tort de prendre les termes au pied de la lettre, il se déclare un grand coupable. — Il a sucé, dit-il, l'iniquité au sein de sa mère. Lavé dans les eaux du baptême, il a souillé sa blanche coiffure dans la lie du péché. Ayant, jeune encore, revêtu la coule monastique, il a, sous la robe blanche de l'agneau, contracté les habitudes d'un bouc. Il a failli à la sainteté de sa profession. Promu au sacerdoce, il ne s'est pas sensiblement amendé. Et cependant, quel plus auguste, quel plus redoutable ministère que celui des autels !

Le prêtre est appelé à avoir le Père en son cœur, le Fils entre ses mains, le Saint-Esprit sur ses lèvres ! Il convertit le pain en chair, le vin en sang. Mieux que personne, il est à même de distinguer la voie droite de la voie gauche. Par quel funeste aveuglement, moi, Milon, ai-je préféré le joug du diable à celui du Christ !

Voilà pourtant comme s'est écoulée ma vie dès le commencement ! Voilà comme je me suis traîné sous le poids de mes fautes ! Voilà comme, arrivé au terme de ma carrière, je fléchis sous cet accablant fardeau ! Je m'épouvante à l'approche du jugement dernier. Quand je dors, ma chair veille et mon cœur s'assoupit. Ma main a beau rester oisive, mon esprit agit à sa place et agit pour le mal. Deux mains que l'on croise par fainéantise, ne peuvent pas ne pas pécher. Le paresseux les serre sous ses aisselles et il croit leur avoir demandé tous les services qu'il est en droit d'exiger d'elles lorsqu'il les élève jusqu'à sa bouche pour y porter la nourriture dont il a besoin.— Le prêtre, animé d'un vrai zèle, doit pratiquer les vertus qu'il enseigne, imiter les beaux exemples qu'il raconte. Car bien parler n'est rien, bien faire est l'essentiel. De belles paroles, non suivies d'effet, ne profitent ni à l'âme ni au corps de ceux qui nous écoutent. Qu'avant, du reste, de condamner les méfaits des autres, nous corrigions notre propre vie, de peur que nous ne fassions que grossir, en nous y joignant, la foule des voleurs et des adultères. De même que la douceur d'une symphonie résulte de l'accord des instruments et de la voix, ainsi, pour produire le bien, nous devons, nous autres prêtres, faire concorder nos actes et nos discours.

C. 22. Milon ajoute ici qu'il avait, depuis longtemps, renoncé à l'art d'écrire en vers, et que sa Muse, autrefois exercée, languissait dans un honteux repos, lorsque soudain l'idée lui est venue de se frapper la poitrine en expiation de ses fautes et

d'exprimer poétiquement son repentir, de manière à ce qu'anticipant sur les gémissements du dernier jour et se baignant dans ses larmes comme dans un second baptême, il méritât d'être éternellement consolé. Heureux, ajoute-t-il, celui qui n'a déshonoré sa tunique charnelle par aucune tache. Il s'endormira en sécurité du sommeil de la mort. Il se rira des démons, de leurs visages enduits de soufre, de leurs cheveux entrelacés de serpents. Qui me sauvera de tels ennemis? s'écrie Milon avec un accent que devait retrouver, quelques siècles plus tard, l'auteur du *Dies iræ*. Qui se fera mon avocat, quand les démons, en présence du juste juge, me reprocheront mes crimes? Qui consentira à se poser comme mon unique défenseur contre ces milliers d'accusateurs? Hélas! je cherche en vain, parmi les hommes, un si utile auxiliaire, devant qui fuirait le noir Satan! Mais, j'ai confiance dans le Christ dont je suis resté le membre fidèle, n'ayant jamais cessé de professer des lèvres et de retenir en mon cœur la foi catholique! Sur ce, je prie Dieu qu'il enlève ce qui lui déplait en moi.

Et tribuat gratis quod gratum gratia reddat.

C. 23. J'attends cela de sa miséricorde habituelle! Je ne pense pas qu'il veuille m'exclure de sa grâce, si abondante pour tous, lui en qui le sentiment de la clémence excède l'instinct de la justice.

Quæ superexcellat librati examina recti.

De même on voit l'huile stationner au-dessus de l'eau sur laquelle on la verse; de même puisse la miséricorde de Dieu surnager au-dessus de mes misères! Qu'en moi s'embrassent sa justice et sa paix! Ainsi se rencontrent, suivant la parole de Salomon, le riche et le pauvre, lesquels ont, tous les deux, le Tout-Puissant pour auteur. Le riche, c'est Dieu dont la miséricorde est infinie. Possédant tous les biens, il a néanmoins voulu sentir l'aiguillon de la pauvreté; de même qu'étant la douceur par essence, il a

connu la colère. Quiconque rejette les richesses que lui offre maintenant ce souverain maître, mendiera plus tard ; — et alors il se verra refuser une goutte d'eau fraîche où il trempera son doigt. Il ne pénétrera point dans les heureux tabernacles où entrent ceux-là seuls qui ont mérité d'en obtenir l'accès. Il sera plongé dans le gouffre des douleurs. Il sera mordu par la dent des démons, sans espoir de pardon, sans espoir d'anéantissement. — Dieu nous préserve d'un pareil sort ! Dieu nous place en son Ciel !

Quo sibi gratificos dicamus cantibus hymnos,
Hunc, et in æternum, dum sæcla perennia stabunt.

C. 24. Me voici enfin, dit Milon, arrivé au terme de ces deux livres. — L'Esprit-Saint ayant enflé ma voile, je suis entré heureusement au port, sans qu'aucun tourbillon ait emporté ma barque. Les eaux salutaires qu'avant moi les Pères ont tirées du côté de Jésus, je les ai déversées dans les canaux de mon poème. — J'espère n'avoir offensé en rien la foi ; quant aux règles de la quantité et de la mesure, j'en ai peu de souci. — Il me reste à entonner un hymne de reconnaissance envers le Dieu qui m'a soutenu dans mon entreprise. — « Gloire à toi, Dieu bon, source de toute bonté ! — Plus je contemple la disposition du monde : le globe se balançant sur ses deux pôles étoilés entre les quatre points cardinaux, le soleil et la lune alternant régulièrement leur course, plus je demeure confondu en face de l'ordre qui préside à la création ! L'élévation des eaux de la mer, le cours impétueux des fleuves, les mille variétés de poissons et d'oiseaux tirés du néant par un simple acte de ta volonté, me remplissent, ô mon Dieu, d'une admiration mêlée de crainte. — Car, comment ne pas redouter une puissance comme la tienne ! — Quand j'envisage la terre que je foule aux pieds, — quand je la vois parsemée d'arbres, de rochers, de moissons et d'herbes, — quand, à travers ces herbes, je vois se mouvoir une infinité d'animaux, les uns marchant, les autres rampant, d'autres

encore prenant leur vol , — quand je vois ceux-ci obéir à l'instinct , ceux-là se laisser aller à la violence , — quelques-uns doués d'agilité , d'autres ayant la fraude et la ruse en partage , — ceux-ci nuisibles , ceux-là utiles , — je te reconnais pour le commun auteur de tous ces êtres , — toi qui sais tout ce qui est bien , toi de qui vient tout ce qui est bon , toi la beauté par excellence et de qui toute beauté procède ! — Tu surpasses en éclat , comme en force , toutes tes créatures ! — L'homme succombe d'impuissance quand il veut célébrer tes louanges. Sa langue devient muette et l'art du rhéteur ne lui est plus alors d'aucun secours. — Quand il a tout dit sur ton compte , c'est comme s'il n'avait point parlé. — Ses cinq sens le mettent en rapport quotidien avec les choses créées et , malgré cela , il n'arrive point à se connaître lui-même. — Combien moins parvient-il à te connaître , toi le sublime auteur de son origine , toi l'être ineffable , qui es à la fois au-dessus et au dessous de nous , au dedans et au dehors , près et loin de notre personne. — On se rend compte pourtant de tes attributs principaux : l'éternité , la bonté , la justice , la clémence. — Puisse cette bonté , puisse cette clémence nous procurer l'inappréciable avantage de te contempler un jour face à face , et non plus , comme maintenant , à travers un voile :

Ut te conspiciant velut es in luce serena.

« Le nard liquéfié , » dit Milon dans son *Signaculum* , « s'est échappé du vase d'albâtre entr'ouvert. Moi , pécheur repentant , j'ai arrosé de mes parfums et de mes larmes la tête et les pieds du Christ. J'ai baisé la trace de mon Sauveur. Je lui ai confessé mes crimes et je suis encore à ses genoux , attendant mon pardon. Doux Jésus , dis-moi de me relever purifié par ta grâce. Promets-moi de m'asseoir à ta droite dans le ciel afin que , comme sur la terre , j'y récite tes louanges

Sic fit , Amen , sic , quæso , fiat tua gratia mecum !

EPISTOLÆ DEDICATORIÆ

AD CAROLUM CALVUM¹.

I.

CAROLO, IMPERATORI AUGUSTO, HUCBALDUS.

- 1 Aurea lux mundi, Francorum gloria regni,
 Inclyte Cæsar, ave, spes et honor patriæ.
A proavis nomen retinens, pariter quoque numen,
 Carus Christicolis Carolus es populis,
5 Cui Deus, imperio mundum qui condidit almo,
 Imperii sedem præbuit ipse piam.
Hinc quia nobiliter regni moderaris habenas,
 Affectant cuncti flectere colla tibi,
Subque tuo totus concurrat fœdere Cosmos,
10 Te rectore sibi jura petens fieri.
Quin etiam tanti congaudens principis omen,
 Orbis Roma caput subdidit ipsa caput.²
Plura sed ut paucis concludat pagina verbis,
 Cujus amore cales, ejus honore potes.
15 Præterea, quoniam commissi jura decenter
 Disponis regni tu quoque lege Dei,
Interius dum præfulget sapientia sensus,

¹ Hæ duæ epistolæ primum vulgatæ sunt a MARTÈNE et DURAND, *Thesaur. anecdot.*, t. 1, col. 45. Epistolam Hucbaldi reedidit D. BOUQUET, *Scriptor*, t. VII, p. 311, et MIGNÉ, *Patrol. latin.* t. CXXXII, col. 1047, 1050.

² Romæ, anno 875, in festo Nativitatis Domini, Carolus Calvus imperator consecratus fuerat a papa Joanne.

- Exteriusque domus prænitet ex opibus ,
Cum Salomone potens , prudenti pectore pollens ,
20 Terram laude repleas , mente superna tenes.
Et quia præcelsæ rimaris dicta Sophiæ ,
Huicque frequens animus gaudet adesse tuus ,
Suscipe magna quidem , parvo sed pondere , dona
Quæ tibi *πανδίατης*¹ aggregat hic pariter ,
25 Quo rudis et priscae legis congesta nitescunt
Famina , quæ biblo scripsit in hoc modico
Milo poëta tuus , noster didascalus idem ,
Ingenium cujus hoc bene prodit opus ,
Carmine qui quondam vitam descripsit Amandi ,
30 Præsulis æximii , detulit atque tibi² .
Hunc quoque conscriptum vestro sub honore libellum ,
Dum cuperet votum percelebrare suum ,
Occidit humanæ persolvens debita vitæ ,
Carpens æthralem sic super astra viam .
35 Sed prius argentes quam vita relinqueret artus ,
Jusserat ista mihi pignora cara dari .
Hinc æstu cœpi , sed mox angoris aduri ,
Frontis in hoc libro quid facerem , titulo
Non reputans illum fas demere , nomine claro
40 Cum foret insignis principis Ausonici .
Hæc dubiam stabilis fixit tamen anchora mentem ,
Ne fleret titulum pagina muta suum ,
Quin vice defuncti supplex sua munia complens ,
Ipse darem faustis Cæsaris hæc manibus .
45 En opus , en cœptum tanto sub nomine carmen ,
Examen vestrum spectat adesse pium .
Huc ades Augusti clementia semper in omnes ,

1 Omnia comprehendens. GLOS.

2 Hanc vitam ediderunt BOLLANDUS. *Febr.*, t. IV, et MIGNÉ. *Patrol. latin.*, t. CXXI, p. 927.

Quæ virtute vales et bonitate viges.
Sobrietatis habes laudes hic, bella, trophœa,
50 Ingenio vigili carmine scripta brevi.
Quæ si forte tuo donentur nempe favore,
Ad decus Ecclesiæ fers pia dona sacræ.
Hic via, vita, salus, divis hic inclyta gazis
Dona Dei rutilant, quæ super astra vocant;
55 Quo te, decursum post hoc feliciter ævum,
Regna beata tenens colloquet Omnipotens.
Hæc igitur, salebro sint quamvis carmina versu,
Obsecro ne tempnas, Rex pie, sed relegas.
Cæsar vive potens, felix, sine fine valetō.
60 Huchaldique memor sis, rogo, posco, precor

II.

GLORIOSO REGI CAROLO MILO SUPLEX.

1 Principibus priscis vatū placuisse Camenas
Novimus, et sumtos tali pro munere honores.¹
Virgiliusque suū calamo trivisse labellum
Non doluit, quoniam amissos servavit agellos.²

¹ Plurium versuum hujus epistolæ reminiscitur Huchaldus in Invocatione poëmatis sui *de laude Calvorum*: quas imitationes hic notandas esse censuimus.

Temporibus priscis, summorum more potentum,
Musicanis hæc lex fuerat servata poëtis,
Munere ne vacui calamo trivisse labella
Pœniteat, neque se vano sudasse labore. (v. 22-25).

² Pangito priscorum memorans monumenta virorum,
Queis constat vatū non displicuisse Camænas,
Sed multis cumulasse viros pro carmine donis.
Minciadæ quid contulerit sua musa Maroni,
Testis adest orbis vulgans sua famina passim (v. 4-8).

- 5 Naso, Tomitanis peregrinus [et] exul in oris,
Carmine multiplici mulcebat principis aures.
Porphyrium variis quæ pinxit metra tabellis
Solvere exilio *biathanaton*, ore putentem,
Christicolis vomuit quia plurima probra nefandus,
10 Conqueror auxilium vos huic tribuisse, Camenæ¹.
Tarquinius Priscus², Cumanæ scripta sybillæ
Emturus, pretii pondus causatus enorme,
Et dare detrectat quod vates avara requirit;
Sed, tribus exustis nimio discrimine libris,
15 Sex reliqui sero pretio taxantur eodem.
Græculus Augusto cum ferret xenia metri
Et caperet nullum tanto de principe donum,
Non ille audaces compscuit ante Camenas
Donec, ab Augusto³ elicitis vel versibus, ipsi
20 Redderet oblato geminos pro carmine nummos
Disticon accipiens pauperque minuta rependens,
Se largum memorat, regem condemnat avarum.
Post oblatuſ ei corvus, dum voce salutans
Spernitur, has deflens effundit ab ore querelas.
25 Impensas operas memorans periisse, nec ullum
Solamen bajulo se posse rependere genti,

¹ Naso quid Ovidius, quid Porphyriusve poëta,
Exsiliū pœnas quorum solvere Camœnæ (v. 9-10).

² Hic Tarquinius Superbus pro Tarquinio Prisco sumitur a nostro poëta.
De libris Sybillinis, vide DIONYS. HALICARN., l. iv.

³ Augusto metri cum xenia Græculus olim
Sæpius afferret, sed præmia nulla referret,
Non prius audaces voluit compscere musas,
Distichon eliceret tanto de principe donec,
Redderet et geminos gemino pro carmine nummos:
Se memorans largum, regem sic carpsit avarum,
Multiplicemque sibi summam pro fenore sumpsit.

(HUGBALDI, *Invoc.* v. 11-17).

Sicque negata prius commercia plura reportat¹.
Milo poëta tuus, Rex illustrissime Regum,
Corvus ego crocicans humili te voce saluto,
30 Perfidus ille Noë non qui pia claustra refugit²,
Sed qui mane pium pavit, qui vespere vatem³;
Multiplici vestro quia mens mea fervet amore,
Hoc satis exiguum transmitto poëma precorque
Ut tibi tuta salus, et perpes gloria cuncto
35 Tempore sit vitæ donec, translatus ad astra,
Cum Christo maneat, vigeas cum regibus almis,
Sitque ex te genitis felix successio regni.
Carmina lege carent, si præmia nulla merentur.

1 Addatur corvus humana voce salutans.
Cæsar, ave! spretis querulus qui vocibus infit,
Impensas operis proprii periisse magistri,
Augustus pretio quem mox mercatur enormi (v. 18-21).

Græculi et corvi historiunculas lege apud MACROB. *Saturnal.* l. II, c. xv.

2 Cumque transiissent quadraginta dies, aperiens Noë fenestram arcæ, quam fecerat, dimisit *corvum*: qui egrediebatur, et non revertebatur, donec siccarentur aquæ super terram. GEN. viii, 6-7.

3 *Corvi* deferebant ei (Eliæ prophetæ) panem et carnes *mane*, similiter panem et carnes *vespere*. REG. III, xvii, 6.

UTILIA TELA SACRÆ PARCITATIS
ADVERSUS COQUUM BABYLONIS
DE DIVINÆ SCRIPTURÆ PHARETRIS
EDUCTA, STUDIO MILONIS
COENOBITÆ AMANDI ALMI
AC BEATI CHRISTI PRÆSULIS.

HÆC CAUSAS OPERIS COEPTI PRÆFATIO PANDIT.

- 1 Sobrietas caput hujus erit finisque libelli,
Pro qua distinctas acies ad bella vocavi
Telaque divinis collegi plura pharetris,
Milo, sacerdotum minimus, peccamine magnus,
5 Præsul Amande, tuam qui scripsi carmine vitam.
Hunc ego, lector, ovans calamo currente notavi.
Cum monachos nostros jam vespertina sinaxis
Cogeret ad solitos dicendos cantibus hymnos,
Immeritum me stare choro tunc compulit ordo,
10 Mærentem pro causa animæ scelerumque meorum.
Tunc præcentor, agens fraternam hac voce cohortem,
Sustulit elatum super alta cacumina rithmum :¹
« Hymnos, ô socii, cantate et cantica Sion ! »²

¹ Consonantiam. GLOS.

² Et qui abduxerunt nos : « Hymnum cantate nobis de canticis Sion ! »
PSALM. CXXXVI, 3.

- Quo cantu admoniti qui stabant arte periti
15 Emissas reboant alta usque ad sidera voces :
« Sedimus ignotos diræ Babylonis ad amnes ,
In ramis salicum suspendimus organa nostra ! »¹
Namque hic psalmus erat quem tunc chorus ille canebat
Se neque posse aliena in terra dicere carmen²
20 Illud in antiqua patria quod ferre solebant
Hic quia captivi lacrymosis planctibus irent.
His ego tunc stupui postquam me corde recepi :
Mente revolvebam patrum documenta priorum
Percepique bonis gula quod contraria cunctis
25 Esset, florigero pro qua depulsus ab horto
Primus Adam vallem natos generavit in istam ,
Quo puer a cunis et matris ab ubere vagit.
Ac veluti populus , sancta a tellure fugatus
Septimanisque decem annorum Babylone locatus³ ,
30 Fletibus organicos cantus mutavit amaris ,
Non aliter nobis hac in convalle gemendum.
Hæc mihi causa fuit hos versu scribere trenos⁴.
Suggere verba mihi veniens, ô Spiritus alme,
Sensibus inque meis rorem diffunde supernum ,
35 Ut quod lingua canit faciat manus, actio firmet ,
Sermo meus sit cordi habilis, suasibilis auri,
Corrigat auditus, lectus struat, ordinet actus.
Tunc certo sonitu tuba belli classica clanget ,
Tunc non vanescent nec in aëra verbera abibunt,
40 Si concordet opus calamo, si dextera plectro.

¹ Super flumina Babylonis, illic sedimus et flevimus.... In salicis *suspendimus organa nostra*. PSALM. CXXXVI, 1-2.

² Quomodo cantabimus canticum Domini in terra aliena? Ps. CXXXVI, 4.

³ JER. XXV, 11 et XXIX, 10. DAN. IX, 2.

⁴ Lamentationes. GLOS.

Annue, Christe, queam quo laudes Sobrietatis
Promere dactylicis et scribere digna Camenis.

HIC PROLOGI FINIS : TITULI HINC EX MORE SEQUENTUR.¹

.

HIC FINIS TITULI : TEXTUS NUNC IPSE SEQUETUR.

INCIPIT HIC PRIMUS DE SOBRIETATE LIBELLUS.

I. — ISRAHEL CAPTIVUS IN BABYLONE ABSENTIAM SANCTAE TERRAE
DEFLESSE NARRATUR.

- 1 Hebraïcus populus semper peccare suetus,
A Solimis profugus patriisque abductus ab arvis,
Et nimis ille suo miser ab Jordane remotus,
Plangebatur circum Babylonica flumina tristis.
- 5 Conditione pari, parili non crimine capti,
Fletibus augebant plebis lamenta prophetæ.
Mærentem vidit Chobar alveus Ezechielem²,
Qui gravitas nostro fertur sermone latino³,
Quem dicunt Tigrin⁴ de quo, Raphaële jubente,
- 10 Extractus piscis cæcatum lumine Tobin⁵
Reddidit exactos luci post quatuor annos;
Vatidicus Danihel juxta quem somnia vidit,

¹ Hos titulos, ob majorem lectoris commoditatem, rejecimus in initium capituli cui unusquisque eorum pertinet.

² Cum essem in medio captivorum *juxta flumen Chobar*, aperti sunt caeli et vidi visiones Dei. EZECH. I, 1 *et seq.*

³ Dicitur *Chobar* ab aquarum copiâ. Nam *Chebir*, crebrum, copiosum, multum, significat. CONCORD. v^o *Chobar*.

⁴ Nota quod *Chobar* secundum quosdam sit Tigris. GLOS. Est Euphrates, vel ejus rivus aliquis. CONCORD. v^o *Chobar*.

⁵ Profectus est autem Tobias et mansit primâ mansionem *juxta fluvium Tigris*. TOB. VI, 1, & Cf. ID. X., 7-15.

- Multaque divinis capiens oracula signis
Tempora venturi Christi descripsit in orbem.¹
- 15 Eufrates quoque Hieremiæ lumbare putrescens
Abdidit², historice si dictum creditur actum.
Hæc alias fletus causas nunc pande petenti,
Spiritus alme, mihi : Aonias non invoco musas ;
Pierides, Siculis mixtæ, jam longius absint !
- 20 Da mihi quod dicam, da linguæ ut concinat actus !
Exulibus patriæ miseris absentia sanctæ
Venerat in mentem³ et speciosi culmina Sion,
In quo conspicui steterat prius aula sacelli,
Quod Salomon quondam ter cocto ornaverat auro⁴,
- 25 Quo parius lapis et hiacinthina vela nitebant,
Beselehel docta quæ neverat arte peritus⁵,
De tenui lana quam pectunt arbore Seres,
Serica purpureis intexens stamina tramis
Quo sancta a sacris cortina aurata sequestrat⁶,
- 30 Arca ubi de lignis obrizo tecta metallo⁷

¹ Eram *juxta fluvium magnum qui est Tigris*, et levavi oculos meos, et vidi. DAN. x, 45 — De tempore adventûs et passionis Christi, Cf. ID. ix, 25-26.

² Et abii *ad Euphratem*, et fodi, et tuli lumbare de loco ubi absconderam illud : et ecce *computruerat lumbare*. JER. xiii, 7.

³ Super flumina Babylonis.... *flevimus cum recordaremur Sion*. PSALM. cxxxvi, 1.

⁴ Oraculum..... *vestivit auro purissimo*, nihilque erat in templo *quod non auro tegetur*. REG. III, vi, 20, 22.

⁵ Fecit ergo Beseleël...., ad explendum opus Tabernaculi, cortinas decem de bysso retorta, et hyacintho et purpura coccoque bis tincto, opere vario, et arte polymita. EXOD. xxxvi, 1, 8. Cf. ID. xxxv.

⁶ Facies et velum de hyacintho etc. contextum...., quo et sanctuarium et sanctuarii sanctuaria dividuntur. ID. xxvi, 31-33.

⁷ Fecit autem Beseleël et arcam de lignis setim, vestivitque eam auro purissimo intus ac foris. ID. xxxvii, 1.

- Cum tabulis manna servans virgamque Aaronis ,
Quæ cum flore nucem peperit sine semine fructum ¹ ,
— Nucleus ex virga genitus de Virgine Christus. —
Sic patriarcha Jacob tres nudat cortice virgas
- 35 Ut varios ovium fœtus conceptibus edat ,
Dum pastæ ad potum monitu pastoris aguntur ²
— Qui sitit huc veniat quo vitæ pocula sumat ³—
Sed breviter virgas quas diximus arbore sumptas
Expediam , si rite patrum documenta recorder :
- 40 Ex platani foliis umbram , quia Spiritus alma
Sanctus in umbrata formavit Virgine Christum ;
Hinc cortex , storacis suaves quia spargit odores
Virgo Domini gignens quem radix signat Iesse ⁴ ;
Virga nucis , Christus quoniam nucis est cibus intus :
- 45 Cerne Deum nostro velatum corpore Christum .
Sed tamen , ut cœptum repetam jam carmine planetum ,
Captivus populus cur fleverit explicet ordo .

II. — COQUUS BABYLONIS TEMPLUM DEI INCENDISSE MEMORATUR.

Rege sub infando Nabuchodonosor, Nabuzardan ⁵
Miles , sive coquus qui nomine turpior actu

¹ Regressus (Moyses) invenit germinasse virgam Aaron... et, turgentibus gemmis, erumpebant flores qui, foliis dilatatis, in amygdalas deformati sunt. NUM. XVII, 8.

² Tollens ergo Jacob *virgas* populeas virides, et amygdalinas et ex *platanis*, ex parte *decorticavit* eas.... posuitque eas in canalibus, ut cum venissent greges ad bibendum, ante oculos haberent virgas et in aspectu earum conciperent. GEN. XXX, 37-38.

³ Si quis *sitit*, veniat ad me et bibat. JOANN. VII, 37.

⁴ Et egrediatur *virga* de *radice Jesse*, et *flos* de radice ejus ascendet. IS. XI, 1.

⁵ Venit Nabuzardan, princeps exercitûs, servus regis Babylonis, in Jerusalem. REG. IV, xxv, 8.

- 50 Extitit, et raptor quo non sceleratior alter.
Hic Domini templum toto venerabile sæclo
Jure ministerii spoliavit et ignibus arsit ¹;
Aurea vasa Dei ferventis ab igne culinæ
Immundis manibus tractabat spurcus ut ollas,
55 Ex quibus ardentes rapiebat furcifer æscas ².
Partem vasorum rex abstulit: ³ iste reliquit
Improbis intactum nil et nihil inviolatum.
Principibus fretus septenis rex prius urbem
Obsedit, clausit, patefecit, diruit, arsit ⁴;
60 Iste manus audax nec ab ipso altare removit.
Hic capitella; bases confregit ad usque columnas
Iste, etiam vitreum mare transtulit in Babylonem,
Et labrum, ac ciatos, fialas, lebetesque creagras ⁵.
Iste sacerdotes et septem consiliares
65 Bellacesque viros et scribas atque eunuchos
Tyronesque probos jugulavit, fudit, abegit ⁶.

¹ Et succendit domum Domini. REG. IV, xxv, 9.

² Ollas quoque æreas, et trullas, et tridentes, et scyphos, et mortariola, et omnia vasa ærea, in quibus ministrabant, tulerunt. IBID. 14.

³ Et protulit inde (Nabuchodonosor) omnes thesauros domûs Domini. REG. IV, xxiv, 13.

⁴ Venitque Nabuchodonosor, rex Babylonis, ad civitatem (Jerusalem) cum servis suis, ut oppugnarent eam. IBID. 11.

⁵ Columnas autem æreas, quæ erant in templo Domini, et bases, et mare æreum, quod erat in domo Domini, confregerunt Chaldæi, et transtulerunt æs omne in Babylonem. Necnon et turibula, et phialas... Columnas duas, mare unum, et bases quas fecerat Salomon in templo Domini. Habebat columna una capitellum æreum.... Similem et columna secunda habebat ornatum. REG. IV, xxv, 13, 15, 16 et 17.

⁶ Tulit quoque princeps militiæ Saraïam sacerdotem primum et Sophoniam sacerdotem secundum, et tres janitores. Et de civitate eunuchum unum, qui erat præfectus super bellatores viros; et quinque viros de his, qui steterant coram rege, quos reperit in civitate: et Sopher principem exercitûs, qui probabat tyrones de populo terræ. IBID. 18, 19.

Rex quibus infandus , sed huic feritate secundus ,
Clemens ante fuit ; nulla hic pietate pepercit
Crudelis cunctis , solo hoc laudabilis actu
70 Pauperibus nudis vacua in tellure relictis ¹ .

III. — ALLEGORICE EADEM DECLARANTUR.

Mistica cuncta tibi lectori hæc lectio signat :
Rex ferus est Zabulus , cujus coquus impietatis
Illud erit vitium , quod Gastrimargia fertur ;
Ecclesiæ in populos quæ vastos suscitât ignes ;
75 Pauperibus parcit , quia his dominatur egestas ;
Divitibus patulas in fauces ingerit offas ;
Dicam quod dolor est : sacratis impia vasis
Turpiter adtactis jam nullum præbet honorem.
Hinc fuit hic luctus , quo nostri carminis ordo
80 Cæperat ; hoc fixum lector sibi mente recondat.
Quod Babylon ² signat , scelerum confusio nostra est ,
Robustus contra Dominum quam struxerat hostis
Qui Zabulum pingit , cujusque superbia turris
Cum structore suo lapsa lapsura per ævum ,
85 Qui cupit humanas jugiter venarier æscas ³ .
Fluminis hic fluxus , quod mundi ab origine fluxit ⁴ ;
Iste locus salicum , quo multus surgit amaror ,
Organa quo cessant quia tristia plura resultant ⁵ ,

¹ Et de pauperibus terræ reliquit vinitores et agricolas. REG. IV, xxv, 12.

² *Babylon* interpretatur *confusio* : « Et idcirco vocatum est nomen ejus *Babel* , quia confusum est labium. » GEN. XI, 9.

³ Erat Nemrod *robustus venator* coram Domino. Fuit autem principium regni ejus *Babylon*. IBID. x, 9-10.

⁴ « Fluvius quartus » qui irrigabat paradisum terrestrem , « ipse est *Euphrates* ». GEN. II, 14.

⁵ In salicibus suspendimus organa nostra. PSALM. CXXXVI, 2.

- Has Babylonis aquas meretrix aurata retentat¹,
90 Exul quod vidit Domini *synmysta* Johannes,
Qui gustum melioris aquæ de pectore Ihesu²
Hausit et in totum ructavit pocula mundum:
Lætificatque Dei hic fluminis impetus urbem³.
Sic missi Siloë vadit piscina silenter,
95 Ad quam missus abit cæcus genetrice creatus⁴;
Hac quoque fatus aqua remeat visumque reportat,
Et docet indociles; sinagoga pulsus Ihesum
Invenit in templo, credit, veneratur, adorat.
Nos Evæ ex utero cæcos generatio fudit:
100 Tunc oculos clausit cum delectabile pomum
Vidit et acceptum morsu cum morte momordit.
Sed pia lux, Christus, quæ mundum illuminat omnem,
Venit et amissum jam lumen reddidit orbi.

IV. — FLENDUM IN HUIUS VITÆ EXILIO UT AD PATRIAM REDEAMUS.

- Exulibus nobis, Paradysi sede fugatis,
105 Si venit in mentem patriæ mutatio nostræ,
Flebilibus lacrimis vita plangamus in ista,
Lætius antiquos donec redeamus ad hortos.
Hoc lamento etenim quisquis modo flere recusat
Flebit in æternum cum justi gaudia habebunt.

¹ Veni, ostendam tibi damnationem *meretricis* magnæ quæ sedet super aquas multas. — Et mulier erat circumdata purpura et coccino, et *inaurata auro*. — *Aquas*, quas vidisti, ubi *meretrix* sedit, populi sunt et gentes. APOC. XVII, 1, 4, 15.

² Cum recubisset ille supra pectus Jesu. JOAN. XIII, 25.

³ *Fluminis impetus lætificat* civitatem Dei. PSALM. LXV, 5.

⁴ Dixit ei Jesus: vade, lava in natatoriâ *Siloë* (quod interpretatur *Missus*). Abiit ergo, et lavit, et venit videns. JOAN. IX, 7, et seq.

- 110 Nos sibi templa pius Salomon rex ille paravit
Pacificus, pacis qui fœdera liquit alumnis¹;
Nos, tenues auro, sensu ditescere fecit;
Nos peregrina petens et corpus ad æthera librans,
Dum limum fragilem cœlestem duxit ad aulam,
115 Argenti servis tractanda talenta reliquit² :
Nos sumus hi servi, pretio quia sanguinis empti³.
Perforet ista tuas aures, ô lector, inauris :
Ista philacteria et tibi tempora frontis adornent ;
Lamina compta tibi lapidum fulgore corusco
120 Non oculis absit; non pilleus iste capillos
Deserat, ut canos sensus in pectore gestes,
Ut manibus libros, ut nigros semine campos,
Ore legens et mente tenens, sis plenus odoris
Frugiferi, spinisque carens sis culmus opimus
125 Quo granum superi condaris in horrea cœli⁴.

V. — DOCUMENTA A PROTOPLASTO SUMENDA QUI, PRO GULA, PARADYSO
PULSUS EST.

Disce igitur, repetens formati ab origine mundi,
Sobrietatis honos quantum viguisse legatur,
Ingluiesque simul quantum damnosa probetur.
Primus Adam, manibus formatus cunctipotentis,
130 Jejunus, Paradyse, tuus fuit incola felix.

¹ Et fœdus pacis meæ non movebitur. IS. LIV, 10.

² Vocavit servos suos et uni dedit quinque talenta, alii autem duo etc. MATTH. XXV, 15 et seq.

³ Scientes quod non corruptilibus auro, vel argento redempti estis... sed pretioso sanguine Christi. PETR. II, 18. -- Pretio empti estis, nolite fieri servi hominum. COR. I, VII, 20.

⁴ Triticum autem congregate in horreum meum. MATTH. XIII, 30. Cf. ID. III, 12 et LUC, III, 17.

- Punicei post hæc captus dulcedine pomi,
Dum nimis indulget seductæ mollior Evæ¹,
Elisiis fugiens, peregrinus et exul ab oris,
Milibus annorum flevit sub Tartara quinque.
- 135 Hæc Christus veniens damnosa piacula solvit;
Pro temere acceptis ex ramis arboris æscis
Fellea gustavit, clavisque ad cornua ligni
Transfixus palmis letum persensit amarum;
Tartaream sedem penetrans, primum inde parentem
- 140 Extulit et noto jam tandem reddidit orto.

VI. — QUOD NOE, VINO NIMIO SUMPTO, A FILIO DERISUS EST.

- Historicus Moyses, dum patrum digerit actus,
Monstrat inauditas prius hac ratione figuras,
Inque superficie clausam tenet ille medullam,
Quam veniens dominus legislatorque rexit,
- 145 Hordea qui fregit dum turbas pane refecit².
Noë, justitiæ merito servatus in arca,
Dum cataclismus aquis totum desævit in orbem,
Extitit inlæsus mundo pereunte superstes.
Aptatam ternis cameris distinctius arcam
- 150 Explicat³; hæc homines, volucres, pecudesque ferasque
Continet; hisque gradus meritorum insignia reddunt.
Longum est multiplices versu monstrare figuras
Et triplices sensus trimoda cantare camena.
Disce, precor, vitæ documentum, lector, honestæ;
- 155 Ingluvie ventris per fœda cadavera corvus,
Discurrens avido dum complet guttura rostro,

¹ GEN. c. III.

² MATTH. xv, 32-38. MARC, viii, 2-9.

³ Et *tristega* facies in eâ. GEN. xi, 16.

- Ulterius non vult intra arcæ claustra teneri¹.
Non homo, non serpens, non reptile, non leo frendens,
Non elephas grandis membris, gibberque camelus
160 Est ausus patulis arcæ prodire cavernis
Usquequo deficeret transacti causa pericli:
Facta in amore gulæ velox oblivio vitæ
Servatæ; sic Gastrimargia reddita mundo,
Quam prior hic corvus docet impietate magistra.
165 Sobrius ille Noë dum claustris conditur arcæ,
Ut tamen evasit mundo jam liber aperto,
Insolito dum mutat aquas per labra lieo,
Tegmine nudatus, nato derisus ab uno,
Hic prior excepit quid bachica munera possent.
170 Evigilans Noë (lector, vigilare memento :
Dormit enim graviter qui potibus ilia complet)
Auditu didicit quæ Cham sibi filius egit.
Non tamen auctorem scelerati injuria facti
Cham patrem tetigit Chanaan; maledictus abivit².
175 Perfidia, Judæa, tuæ cognosce figuras,
Quæ Christo moriente tuis maledicta precaris³,
Reliquiarum avidis dimittens fragmina natis;
Uvam quæ mandis, qua nati dente stupescunt⁴,
Uva hæc est Christus, mors est juvenilis acerba.

VII.— SODOMORUM SATURITAS AC PŒNA ET LOTH EBBIETAS NOTATUR

- 180 Hinc Sodomita satur nimiisque gravatus in æscis,
Quem cremat ignito lutulenta ardore libido,

¹ GEN. VIII, 6-7. — Cf. *Milonis epistola dedicatoria*, v. 30.

² GEN. IX, 20-27.

³ Sanguis ejus super nos et super filios nostros. MATTH. XXV, 27.

⁴ Patres comederunt *uvam acerbam*, et *dentes* filiorum obstupuerunt.
JER. XXXI, 29. EZECH. XVIII, 2,

Pro merito periit, quia sulphure coctus et igne est¹ ;
Totaque Pentapolis fervens ardore putente
Usque hodie præbet monimenta tuentibus ipsam,
185 Dum gignit fructus incerto tempore inertes.
Figmentumque salis conjux mutata sapes
Montibus infundit², cujus meminisse necesse est,
Si mundum refugo cupias postlinquere tergo.
Laudabo et plangam te, Loth, patriarcha beate,
190 Vincere prævaluit quem non Sodomiticus ardor,
Non ignis patriam qui totam absumpsit avitam,
Dum Segor a vitula post conternante³ recedis
Ad montem aufugiens virtutum, culmine in ipso
Sternaris, heu ! nimio dum figis bassia Bacho
195 Et tales generas natos natabus ab ipsis
Ecclesiam Domini qui non intrare merentur⁴.

VIII. — ESAU, PRO INGLUVIE, PRIMITIVA SUA FRATRI VENDIDISSE DAMNATUR.

Dic, setose Esau, plena confise pharetra,
Dum redis esuriens venabula cassa reportans⁵,
Primitiva tua quæ vendere causa subegit,
200 Vile holus, anne cicer, seu lentis coctio rubræ ?
Ingluvies ventris, quæ Gastrimargia achivo

¹ GEN. XIX, 24, 25.

² IBID. 26.

³ Segor ab Hebræis dicitur Salisa, id est : *vitula conternans*. Cf. JEREM. LXVIII, 34.

⁴ Ascenditque Loth de Segor et mansit in monte, duæ quoque filiæ ejus cum eo. — Veni, inebriemus eum vino, dormiamusque cum eo... — Dederunt itaque patri suo bibere vinum nocte illa ... Conceperunt ergo duæ filiæ Loth de patre suo. GEN. XIX., 30-38.

⁵ GEN. XXV. 29-34.

- Dicitur eloquio, quam princeps ille coquorum
Signat templa Dei qui polluit, ignibus arsit,
Turpiter addictum stravit, minoravit, abegit ¹.
205 Nobile pulmentum benedictio vendita Jacob
Quam meruit fratris qui plantam in ventreprehendit ²:
Victus in hoc bello, quia muro clausus amico,
Exiit ille foras jam doctior arte secundo;
Lente avidum stravit captumque legumine pavit,
210 Ultime deceptum materna fraude subegit,
Quæ pelles hyrtas leni superaddere pelli ³
Arte laboravit, Domini consulta recordans,
Disceret ut major frater servire minori ⁴.

IX.—POPULUS ISRAHEL, CARNIBUS PASTUS, CONCUSPISCENTIÆ POENAS LUIT,
QUI ITEM POST ESUM IDOLA COLUIT.

- Plurima præteriens ad te jam sermo meabit,
215 Plebs Hebræa, juges augens peccamine noxas.
Post iter insolitum in pelagus Pharaone subacto
Cum ducibus cunctis et equis ad bella jugatis ⁵,
Pocula post saxis ⁶, post æscas imbribus actas,
Manna tibi cibus ille levis quo nausia facta est ⁷,
220 Dum quæris fartas Ægypti carnibus ollas
Et venit ad mentem cucumis porrique pepones ⁸,
Non prius a solito cessasti murmure, donec

¹ Vide supra, c. 2. — ² GEN. xxv, 22-25. — ³ GEN. xxviii.

⁴ Et major serviet minori. GEN. xxv, 23.

⁵ EXOD. xiv. — ⁶ IBID., xvii, 1-7. — ⁷ IBID., xvi, 13-36.

⁸ IBID., xvi, 2. — Cf. NUM. xi, 4-6

- Turbinis impulsu veniat tibi crassa coturnix ¹.
Heu ! male quæsitâs rodebas dentibus æscas ,
225 Nec cibus ille tuo defecit ab ore cupitus :
Jam gravis ille furor divinæ Cælitus iræ
Te superexarsit ², fecitque intrare sepulchra ,
Donastique loco quod habet hodie usque vocamen ³
Sole quaterdeno post hæc spoliata magistro
230 Qui Domino adstabat , super alta cacumina montis ⁴,
Ut legem accipiat pro te jejunia ducens ,
Ipsa thoris recubans montis radice sub ipsa ,
De quo divinas voces audire solebas ,
Inmemor occumbis tantorum facta bonorum ;
235 Torquibus et bullis raptis et inauribus aureis
Lascivam vitulam camuris in cornibus Isim
Formasti ⁵, quam prona jacens veneraris et oras ,
Quatinus hostiles Chanaan tibi subjuget enses

¹ Factum est ergo vespere , et ascendens coturnix cooperuit castra. EXOD. xvi, 13. Ventus autem, egrediens a Domino, arreptas trans mare coturnices detulit et dimisit in castra... Surgens ergo populus congregavit coturnicum, qui parum, decem coros. NUM. xi, 31, 32.

² Adhuc carneserant in dentibus eorum, nec defecerat hujusmodi cibus : et ecce furor Domini , concitatus in populum , percussit eum plaga magna nimis. NUM. xi, 33.

³ Vocatusque est ille locus : *sepulchra concupiscentiæ*. IBID. 34.

⁴ Moyses autem ascendit ad Deum , vocavitque eum Dominus de monte (Sinai). EXOD. xix, 3.

⁵ Videns autem populus quod moram faceret descendendi de monte Moyses, congregatus est adversus Aaron. .. Dixitque ad eos Aaron : Tollite *inaures aureas*, de uxorum filiorumque et filiarum vestrarum auribus, et afferte ad me... Quas cum ille accepisset, formavit opere fusorio, et fecit ex eis vitulum conflatilem, etc. IBID. xxii, 1-4 *et seq.* Sæpissime Io pro Iside sumitur ab antiquis autoribus. Quæ quidem Io in vaccam conversa est et, sub hac forma, mare transit *pungente asilo*. De hac fabulâ vide HERODOT. l. I, c. i ; l. II, c. lxi. ESCHYL. in *Prometh.* EURIP. in *Pheniss.* PAUSAN. l. I, c. xxv ; l. III, c. xviii. APOLLOD. l. II, c. i, et præsertim. VIRGIL. *Æneid* vii, 789 ; OVID. *Metamorph.* i, 568-750. JUVENAL, *Satyr.* vi, 524.

- Collaque te faciat regum calcare subacta ,
 240 Ducat et in terram te lacte et melle fluentem
 Fidaque bellatrix crabrones mittat *euaeis*¹
 Quæ , percussa gravi stimulo pungentis asili ,
 Longius a greca fugiens regione remota est ;
 Forsitan Jus erit custodia cautior in te ,
 245 Centenis *his* quam Argus servare nequivit !
 Non aliquis pudor inde tibi , gens saxea , venit
 Hanc coluisse deam quam vespa irata repellat
 A patria , et fluctus faciat transnare marinos ,
 Voce prophetali sanctus quod et exprobrat Osee !²
 250 Jamque choris factis summis concentibus hymnos
 Aptabas , Moyses quibus alto a culmine montis
 Auditis , linquens sublimia venit ad ima ;
 Aurea quo stabat cornuta fronte juvenca ,
 Nulli aptanda jugo , neque sinum ad lactis agenda³.
 255 His dux accensus , radiis cornutus et ipse ,
 Insolita fervens feritate , cucurrit et illam
 Arripuit , fregit , combussit , sparsit , aquavit :
 His quoque te potavit aquis⁴ , ut scire valeres
 Posse Deum nullum , qui mansus et haustus , haberi.
 260 Tunc quoque leviticos sensisti durius enses ,
 Mactatis satians inferni milibus Orcum⁵.

¹ Sane : *Evzyis* , propitios.

² Projectus est *vitulus* tuus Samaria ; in arane arum telas erit *vitulus* Samaritæ.... Immolate homines *vitulos* adorantes. OSEE, VIII, 5, 6 ; XIII, 2.

³ Cumque appropinquasset ad castra (Moyses) vidit *vitulum* et *choros*. EХОД. XXXII, 19.

⁴ Arripiensque *vitulum* quem fecerant , *combussit* , et contrivit usque ad pulverem , quem *sparsit in aquam* , et dedit ex eo *potum* filiis Israël. EХОД. XXXII, 20.

⁵ Feceruntque filii Levi juxta sermonem Moysis , cecideruntque in die illâ quasi viginti tria millia hominum. IБІD. 28.

Sic parcus Moyses et amicus sobrietatis
Jejunans feriensque reos virtute subegit,
Ut servare modum discas si vivere curas.

X. — DUX AOTH VENTRISERVIVM EGLON SICCA SCIDIT.

- 265 Ambidexter Aoth vitans servire tyranno ¹,
Ingluvies amplum cui grandis fecerat alvum,
Israhel et multis famulantem presserat annis,
Accinctus gladio crassum sic perculit Eglon,
Ut per secretam naturam stercora abirent
270 Servitiique jugum hostilia colla referrent.
Virtus nos teneat quam dux Aoth iste figurat,
Quæ scindat hostem, vitium quæ sternat enorme.

XI. — SAMSON MEL DE FAUCE LEONIS SUMPSTIT.

- Te neque præteream, Samson fortissime, Solem
Nomine qui signas ², Christum ratione figuras,
275 Melque vorans sumptum rabida de fauce leonis ³.

XII. — SAMUHEL GASTRIMARGUM AGAG IN FRUSTA DISSECUIT.

Sic Samuheli oblatus Agag ⁴, pinguis hostis,
Concisus gladio moriens exempla reliquit;

¹ Suscitavit eis (Dominus) salvatorem vocabulo Aod, qui utraq[ue] manu pro dexterâ utebatur.— Qui fecit sibi gladium ancipitem... obtulitque munera Eglon regi Moab. *Erat autem Eglon crassus nimis.* — Extenditque Aod sinistram manum, et tulit *sicam* de dextro femore suo, infixitque eam in ventre ejus. JUDIC. III, 15-21.

² SAMSON, idem est quod : *sol justitiæ*, vel potius : *parvus sol*.

³ Et ecce examen apum in ore leonis erat ac favus mellis. Quem cum sumpsisset (Samson) in manibus, comedeat in viâ. JUDIC. XIV, 8, 9. « Quid dulcius melle, et quid fortius leone? *IBID.* 18.

⁴ Oblatus est ei (Samuël) *Agag pinguis* et tremens... JUDIC. XV, 32.

Ostendis vitio quam sit contraria virtus.
Cuique Saül parcens divinam pertulit iram¹,
280 Sobrius et parcus vates per frustra secavit².

XIII. — HELIÆ SOBRIETAS, ANGELICIS CIBIS PASTA, AD PARADYSUM
REDUCITUR.

Heliam referam zeli fervore calentem.
Peccantis populi inplacabilis ille reatum
Edomuit, clauso cum cœlo continet imbrem³,
Quique famem patitur quam plebs scelerata meretur.
285 Hic tamen, ut viduæ jussus pervenit ad escas,
Multiplicat plenum farris virtute pugillum⁴.
Inclita Sobrietas modico contenta paratu,
Angelicis post hæc limphis et pane refecta.
Fortior his escis montem pertendit ad Horeb,
290 Nulla quaterdenis capiens alimenta diebus;
Esurienti equidem virtus divina prophetæ
Largifluos sumptus et deliciosa Croesi
Ferre ministeria et concas offerre marinas
Prævaluit⁵; sed ob hoc sancta hæc scriptura renarrat,
295 Ut nos discamus virtutis gratia quæ sit,
Qua tantus vates Paradysi ad amœna revector,
Juniperi jam fasce carens⁶, cum fulgidus instar

¹ Et pepercit Saül et populus Agag. JUDIC. xv, 9 et seq.

² Et in *frusta* concidit eum Samüel. IBID. 33.

³ REG. III, xvii, 1, 7 et 18. — ⁴ IBID., 8-16.

⁵ Et perrexit (Elias) in desertum, viam unius diei... Et ecce angelus Domini tetigit eum et dixit illi: surge et comede... Qui cum surrexisset, comedit et bibit, *et ambulavit in fortitudine cibi illius, quadraginta diebus et quadraginta noctibus, usque ad montem Dei Horeb.* IBID., xix, 4-8.

⁶ Cumque venisset (in desertum Elias) ac sederet subter unam *juniperum*, petivit animæ suæ ut moreretur... projecitque se, et obdormivit in umbra *juniperi.* IBID., 4-5.

Sideris ipse suo quod nomine signat¹ abiret,
Militiæ aëriæ nimio cessere timore.
300 Curribus in celsis dum sic mirantur euntem²,
Igneus hunc refugit quem fortior ignis adurit.

XIV. — HELISÆUS, PROPHETAS REFICIENS, AMAROS GUSTUS OLLE DULCORAT.

Nec Helisæus erit tantorum alienus honorum,
Cui solitæ virtutis opus non invidus ille
Inclitus Helias et pallia sacra reliquit³,
305 Scanderet ætherias cœli cum liber ad auras
Flammigeris bigis raptatus et igne coruscus :
Discipulum laudare bonum laus ampla magistri est.
Inter multa etenim quæ parvitatis amicus
Mira dedit terris, bisdeno pane refecit
310 Multiplicem plebem⁴, non tempore prodigus illo
Quo tribuit multis pulmentum vile prophetis,
Cum caperent esum coloquintide virus acerbum
Letiferoque cibo fera mors regnaret in olla ;
Vis tamen ardenti tantis est extincta veneni

¹ Beda et S. Chrysostomus asserunt Eliam dici quasi *ἡλιον*, id est. solem . eo quod ipse fuerit sol Israelis, et curru igneo vectus sit in cœlo.... Hæc per allusionem dicuntur : constat enim Elias esse nomen Hebræum, non Græcum. CORNELIUS A LAPIDE, in REG. III, xvii.

² Cumque pergerent (Elias et Elisæus) ecce currus igneus et equi ignei dividerunt utrumque : et ascendit Elias per turbinem in cœlum. REG. IV. II, 11.

³ Et levavit (Elisæus) pallium Eliæ quod ceciderat ei. *IBID.* 13.

⁴ Vir autem quidam venit de Baalsalida deferens viro Dei panes primitiarum, viginti panes hordeaceos... Quantum est hoc ut apponam centum viris?... Comedent et supererit.... Qui comederunt et superfuit juxta verbum Domini. *IBID.* IV, 42-44.

315 Farre prophetai quo gustus condiit atros¹:
Cui Deus est venter² pulmento hoc vivere discat.

XV. — DANIEL ABSTINENS LEGUMINE PASCITUR.

Sic Danihel parcus tenuique legumine pastus,
Vino et pane carens, neque carnibus ora resolvens,
Oblatas sibimet regales respuit escas³;
320 Ingenio prudens quo non sapientior alter,
Dum fundit cineres pavimenta per omnia cribro
Pontifices Beli fidentes dente voraci
Vidit sub mensa ut mures prodire cavernis,
Et docuit regem quod non Deus ille voraret
325 Has epulas, quoniam limo formatus et ære
Nullam divinæ effigiem virtutis haberet⁴.
Quique draconis item dum claustris gutturis offam
Injicit ingentem, ruperunt pabula pestem⁵.
Pascitur ille escis Abacuc portante paratis,
330 Inque lacu exultat, laudat, veneratur, adorat⁶.

¹ Erat autem fames in terra, et filii prophetarum habitabant coram (Eliseo) dixitque uni de pueris suis: pone ollam grandem, et coque pulmentum filiis prophetarum. Et egressus est unus in agrum ut colligeret herbas agrestes, invenitque quasi vitem silvestrem, et collegit ex ea colocynthidas agri, et reversus concidit in ollam pulmenti... Cumque gustassent de coctione, clamaverunt dicentes: mors in ollâ, vir Dei... At ille: afferte, inquit, ferinam... Et non fuit amplius quidquam amaritudinis in ollâ. REG. IV, IV, 38-41.

² Quorum Deus venter est. PHILIPP. III, 19.

³ Proposuit autem Daniel in corde suo ne pollueretur de mensâ regis, neque de vino potus ejus... Dentur nobis legumina ad vescendum, et aqua ad libendum. DAN. I, 8, 12, etc. - ⁴ DAN. XIV, 1-21.

⁵ Fecit (Daniel) massas et dedit in os draconis, et diruptus est draco. IBID. 26.

⁶ Erat autem Habacuc propheta in Judæâ, et ipse coxerat pulmentum, et intriverat panes in alveolo: et ibat in campum ut ferret messoribus. Dixitque angelus Domini ad Habacuc: Fer prandium, quod habes, in Babylonem Danieli, qui est in lacu leonum... Daniel, serve Dei, tolle prandium quod misit tibi Deus. IBID. 27-42.

XVI. — JUDITH SOBRIA CAPUT HOLOPHERNIS RETULIT.

- Nunc meminisse juvat laudandam carmine Judith
Quæ , post defunctum primævo in flore maritum,
Clausa cubile suo , cum Sobrietate sorore ,
Jura pudicitiae socialis amica retentans,
335 Tempore non ullo violans jejunia , mansit
Pulchra , venusta , decens , viduatis norma salubris ,¹
Cujus terra satis districto vomere arata
Sexagena ferens grana ad cœlestia misit².
Sed , quoniam longum est hujus percurrere laudes ,
340 Supprimo plura tacens præconia digna relatu.
Hæc oblata duci castissima femina mœcho³,
Non captiva quidem , quoniam virtutis in arce
Liberior stabat , plures habitura triumphos.
Ille graves oculos et lumina torva reflectens ,
345 Fæmineos vultus speciemque tuetur honestam ,
Totaque concussi tremuerunt intima cordis⁴.
Excipiens solitos ardore libidinis ignes ,
Cujus per patulas fera mors ingressa fenestras⁵ ,

¹ Erat autem Judith vidua... et in superioribus domûs suæ fecit sibi secretum *cubiculum* , in quo cum puellis suis *clausa* morabatur. Et habens super lumbos suos cilicium , jejunabat omnibus diebus vitæ suæ. Erat autem eleganti aspectu nimis... , timebat Dominum valde , nec erat qui loqueretur de illâ verbum malum. JUDITH. VIII, 4-8.

² Alia vero (*grana*) ceciderunt in terram bonam , et dabant fructum , aliud centesimum , aliud *sexagesimum* , aliud trigesimum. MATTH. XIII, 8.

³ Duxeruntque illam ad tabernaculum Holophernis , annunciantes eam. JUDITH. X, 16.

⁴ Cumque intrasset ante faciem ejus , statim captus est in suis oculis Holophernes. IBID. 17. — Cor autem Holophernis *concussum* est : erat enim ardens in concupiscentiâ ejus. IBID. XII, 16.

⁵ Ascendit mors per *fenestras* nostras. JEREM. IX, 21.

- Jam victum domuit captumque ad vincula traxit.
- 350 Historica ratione vocor perquirere versu,
Hæc matrona, thorum sic aspernata virilem,
Pomposas vestes ad quos servaverit usus¹;
Credo equidem, nec vana fides, quæ rite futura
Præsciit omnipotens; hæc ordine digerit apto,
- 355 Consilium vario variat qui tempore numquam.
Omnigenis vitiis dux milite fultus et omni,
Sederat ad mensas spoliis pompisque superbus,
Prædo ferox mundi, viduæ jam præda futurus,
Impiger intrabat meritæ confinia mortis,
- 360 Quique nimis sumptum dum ducit ad ora lieum²,
Procurat minus ut geminatos sentiat ictus.
Judith casta suum cælans simulamine vultum,
Atque tegens animum muliebri in veste virilem,
Non negat Assirium se velle intrare cubile,
- 365 Texta topaziacis ubi pulchra aulea lapillis
Pendebant mixtis pretiosa canopea gemmis³,
Regifico luxu cui plurimus ille paratus.
Deliciosa nimis convivio ferre solebat
Omne hoc pompiferi quod gignit machina mundi.
- 370 Indita bellatrix semotim accumbere jussa,
Multimodis pollens virtutibus associatis;
Certatim curant cæco contendere bello;

¹ Abstulit a se cilicium... et induit se vestimentis jucunditatis suæ... et omnibus ornamentis suis ornavit se. JUDITH. x, 2-3.

² In quarto die Holophernes fecit cœnam servis suis... et jucundus factus est Holophernes, bibitque vinum multum nimis, quantum nunquam biberat in vitâ suâ. IBID. XII, 16-20.

³ Videns itaque Judith Holophernem sedentem in *conopeo*, quod erat ex purpura, et auro, et smaragdo, et *lapidibus pretiosis* intextum, etc... — Quæ ego sum ut contradicam Domino meo? — Et surrexit, et ornavit se vestimento suo, et ingressa stetit ante faciem ejus. IBID. x, 19: XII, 13-15.

- Fœtida decertat torrente ardore libido
Subjuget ut captam solita feritate puellam.
- 375 Illa econtra ardet nimio virtutis amore
Auferat ut summum hostili a corpore culmen,
Perque dies quinos hæc altercatio ducta est
Ebrietas tandem facta est occasio cædis :
Sic est illa sui nocturna in tempora custos
- 380 Aspera Sobrietas ; caput a cervice recidit,
Abdidit et velo truncum sine nomine corpus¹.
Hæc in nocte gerens, orto jam sole revexit,
Civibus illa suis tam magno ex hoste tropæum.
Suspensumque caput murorum in turribus altis
- 385 Assyrios turbat, Hebræis gaudia præstat².
Sic Jahel, uxor Aber, Sisaram post bella fugacem³,
Quæ male non gentis falcatis curribus egit⁴,
Qui, dum poscit aquas, lac accipit, hospita amico
Asperior solito clavo terebravit acuto,
- 390 Pertractans in fronte locum, mors juncta sopori est⁵.

¹ Et percussit bis in cervicem ejus, et *abscidit caput* ejus, et evolvit corpus ejus *truncum*. JUDITH, XIII, 10.

² Mox autem ut ortus est dies, suspenderunt super muros caput Holofernis. JUDITH. XIV, 7.

³ Sisara autem fugiens pervenit ad tintorium Jahel, uxoris Haber. JUDIC. IV, 17.

⁴ Et congregavit nongentos falcatos currus.... Perterruitque Dominus Sisaram et omnes currus ejus.... in tantum ut Sisara, de curru desiliens, pedibus fugeret. IBID. 13, 15.

⁵ Egressa igitur Jahel in occursum Sisaræ, dixit ad eum : intra ad me, domine mi ; intra, ne timeas. Qui ingressus.... dixit ad eam : Da mihi, obsecro, paululum *uquæ*, quia sitio valde. Quæ aperuit utrem *lactis*, et dedit ei bibere... Tulit itaque Jahel, uxor Haber, clavum tabernaculi, assumens pariter et malleum : et ingressa abscondite et cum silentio, posuit supra tempus capitis ejus clavum, percussumque malleo defixit in cerebrum usque ad terram : qui *soporem morti consocians* defecit, et mortuus est. IBID. 18-21.

Sobrietas ductrix lac præbuit atque reatum.
Sacrilegi pugnax audaci perculit ulna,
Femineasque manus fabrorum malleus auxit.

XVII. — HESTER JEJUNIA AMAN AD CRUCEM SUBRIGUNT.

- Hester reginam jejunia sobria regi
395 Fecerunt gratam, quam non sua forma suasit
Terribili feritate suo se offerre marito¹.
Lamentum, gemitus, luctus, suspiria, saccus
Verterunt urnam cunctasque ex ordine sortes:
Hæc humilis dejecit Aman regina superbum
400 Sub rege Assuero populus quem cunctus honorans
Orabat genibus telluris in æquore flexis²;
Extulit et ligna jam spe meliore levatum,
Quod quinquagenis cubitis altum ipse pararat
Mardocheo humili³; finis fuit iste superbo.
405 Spectavere decem pendentem in stipite nati
Quod genitor passus, passuri sorte reatus⁴.
Sic cadit in foveam commenti fraudibus instans⁵:
Inlaqueatur enim nodos qui nectit iniquos.
Sic ruit ascendens ventosa superbia fastum:
410 Invidia occumbit genitrix quæ facta diabli est.

¹ Quæ placuit ei, et invenit gratiam in conspectu illius. ESTHER. II, 9
et seq.

² Cunctique servi regis, qui in foribus palatii versabantur, *flectebant genua et adorabant Aman*. IBID. III, 2.

³ Jube parari excelsam trabem habentem altitudinis *quinquaginta cubitos*, et dic mane regi ut appendatur super eam Mardocheus. IBID. V, 14. Suspensus est itaque in patibulo quod paraverat Mardocheo. IBID. VII, 10.

⁴ Si regi placet, decem filii Aman in patibulis suspendantur... et decem filii Aman suspensi sunt. IBID IX, 13-14.

⁵ Et incidit in foveam quam fecit. PSALM. VII, 16.

XVIII. — SEPTEM FRATRES SUB ANTIOCHO PRO CONTINENTIA TRUCIDANTUR.

- Antiochus sævus, nulli feritate secundus,
Septem germanos una genitrice creatos,
Eleazar seniore pio præbente ducatum ¹,
Dum vitant vetitas carnes gustare suillas,
415 Per varias mortes læta cum matre peremit.
Impietas signat vitiorum monstra tyranni;
Hæc mulier virtutis habet fortissima normam,
Quæ propriam leto mavult occumbere prolem
Quam figi cœno et porcorum vivere more ²;
420 Naturale suis figmentum terrea quærit,
Ast homo subrectos ad cœlum gestat ocellos;
Ergo illo decet ut tendat, quo conditus exstat.

XIX. — ACTUS PRIORUM PATRUM BREVITER COMMÉMORANTUR.

- Exclamare libet laudumque efferre Camenas.
Inclita Sobrietas, Paradysi facta habitatrix,
425 Digna pudicitia, cœli quæ regna mereris,
Qua vos laude canam, verbis quibus ora resolvam?
Materie fandi series panegyrica abundat,
Copia sed potior fastidia grandia gignit.
Quisque a principio vigit laudabilis actu
430 Per vos ad summum pervenit culmen honorum.
Virtus cum vitiis est, ex quo conditus orbis:
Inter se egerunt multo certamine agones.
Angelicum scelerata superbia perdidit agmen ³;
Primus Adam ternis cecidit vitiis superatus ⁴;
435 Protomartyrem Abel patientia sancta beavit,

¹ MACHAB. II, VI, 18-31. — ² IBID. VII.

³ JOB, IV, 18. — PÉTR. II, II, 4. — JUDIC, 6.

⁴ GEN. III. Vide supra, c. v.

- Invidiæ vitio Caïn maledictus in ævum ,
A facie Domini profugus fuit incola Naïth ¹ ;
Enoch cum Domino gradiens translatus in Eden
Vivit adhuc senior neque solvit debita leto ² ;
- 450 Diluvio eripuit vitæ perfectio Noë ³ ;
Fert risu genitoris avi maledicta Canaan ⁴ ;
Sancta fides patrem te fecit gentibus, Abram ⁵ ;
Te, Loth, hospitii virtus salvavit ab igne,
Angelicaque manu Sodomis abductus abisti ⁶ ;
- 445 Insons innocuum patientia reddidit Isaac ⁷ ;
Ismahalem feritas sua depulit æde paterna ⁸ ,
Cautaque simplicitas benedici fecit Jacob ⁹ ;
Primitiva Esaü gula vendere turpis adegit ¹⁰ ;
His quoque privavit sceleris lascivia Ruben ¹¹ ;
- 450 Joseph innocuum fraterna fraude subactum
Ægypti dominum virtus sibi conscia fecit ;
Livoris vitium fratres dedit esse nocentes ¹² ;
Mansuetudo homines Moysen superextulit omnes ¹³ ;

¹ Habitavit profugus in terra *Nod*, TEXTUS HEBRAÏCUS. *Naid*, TEXTUS SEPTUAGINT. *Naida*, JOSEPH. Quasi dicas : terra profugii, in quam scilicet *profugit* Caïn *profugus*. CORNELIUS A LAPIDE ad. GEN. IV, 16.

² IBID. V, 23, 24. ECCLES. XLIV, 16. HEBR. XI, d.

³ GEN. VII, VIII. — ⁴ IBID. IX, 22-27. Vide supra, c. VI.

⁵ IBID. XII, XV, XXI. — ⁶ IBID. XIX. Vide supra, c. VII.

⁷ IBID. XXII, 1-18. — ⁸ IBID. XXI, 9-14.

⁹ IBID. XXVII, 1-41. Vide supra, c. VIII.

¹⁰ IBID. XXV, 29-34. Vide supra, c. VIII.

¹¹ Cumque habitaret in illa regione, abiit Ruben, et dormivit cum Bala concubina patris sui : quod illum minime latuit. GEN. XXXV, 22. Ruben, primogenitus meus et principium doloris mei.. non crescas : quia ascendisti cubile patris tui, et maculasti stratum ejus. IBID. XLIX, 3-4. Cum violasset thorum patris sui, data sunt primogenita ejus filiis Joseph. PAR. I, v. 1.

¹² GEN. XXXVII, XXXIX-L.

¹³ Erat quippe Moyses *vir mitissimus super omnes* homines qui morabantur in terra. NUM. XII, 3.

- Jure sacerdotii Dominum placavit Aaron,
 455 Hebræam plebem ne incendia sæva vorarent¹
 Dux Josuë fortis cælestia sidera fixit²;
 Zelo ardente perit Zambri seu filia Cozbi,
 Quo merito Finees fit hæres pontificatus³,
 Irriguam terram suspirans Axa meretur⁴:
 460 Inriguos nobis tribuat compunctio fletus!
 Credulitas Gedeonis item nova bella peregit⁵;
 Sic mulieris amor, cæcatum lumine Samson
 Stravit, quem rediens virtus ex hostibus ulta est⁶;
 Victorem Satanæ sua Job patientia fecit⁷;
 465 Sic Samuhel mitis cælestia fulgura movit⁸;
 Invidia ardescens Saül se morte peremit⁹;
 Mens humilis David solium ad regale levavit¹⁰;
 Luxuries stravit Salomonem conmaculatum¹¹;

¹ Dixit Moyses ad Aaron : Tolle thuribulum , et hausto igne de altari , mitte incensum desuper , pergens cito ad populum ut roges oro eis : Quod cum fecisset Aaron , et cucurisset ad mediam multitudinem , quam jam vastabat incendium , obtulit thymiama : et stans inter mortuos ac viventes , pro populo deprecatus est , et plaga cessavit. NUM. xvi, 46-48.

² Steterunt sol et luna , donec ulcisceretur se gens de inimicis suis. JOSUE , x , 13.

³ Quod cum vidisset Phinees , surrexit de medio multitudinis et arrepto pugione , ingressus est post virum Israelitem in lupanar , et perfodit ambos simul , virum scilicet et mulierem , in locis genitalibus... Erat autem nomen viri Israelitæ , qui occisus est cum Madianitide , Zambri ... Porro mulier Madianitis , quæ pariter interfecta est , vocabatur Cozbi , filia Sur principis nobilissimi Madianitarum . Et erit tam ipsi (Phinee) quam semini ejus pactum sacerdotii sempiternum , quia zelatus est pro Deo suo , et expiavit scelus filiorum Israël. NUM. xxv, 7-15.

⁴ Terram australem et arentem dedisti mihi , junge et (irriguam). Dedit itaque ei Caleb *irriguum* superius et inferius. JOSUE. xv, 19. JUDIC. I, 15.

⁵ JUDIC. vii, 7-15. — ⁶ JUDIC. xvi, 6-31. — ⁷ JOB. ii, etc.

⁸ Numquid non messis tritici est hodie ? Invocabo Dominum et dabit voces et pluvias... Et clamavit Samuel ad Dominum et dedit Dominus voces et pluvias in illa die. REG. I, xii, 17, 18.

⁹ REG. I, xviii-xxi. — ¹⁰ IBID. II, v, etc. — ¹¹ IBID. III, xi.

- In duo divisit Roboam insipientia regnum¹ ;
470 Zelus pro Domino Hæliam ad cœlestia vexit² ;
Discipulum tanti subjectio digna magistri
Textit Helisæum duplicis virtutis amictu³ ;
Lepra philargiriæ Giezi cum semine vastat⁴ ;
Ille Dei cultor Danihel domat ora leonum ,
475 Angelico obsequio delatas suscipit escas⁵ ;
Acta pudicitiae te , Judith , laude bearunt⁶ ;
Lumen elemosinae Tobiae inluxit ocellis⁷ ;
Dum se extollit Aman crucifixus ad alta levatur⁸ ;
Mardocheum humilem regalis porpura vestit⁹ :
480 Scriba in lege Dei doctissimus extitit Hesdras ,
Doctrinae studio qui illam renovavit adustam¹⁰ ,
Tres pueros fidei virtus salvavit ab igne ,
Corpora qui vitans attingere , vincula rupit¹¹ .

XX.— VIRTUTUM ET VITIORUM PUGNA IN ANTIQUIS FIGURATA MONSTRATUR.

- Et si respicias mundani exordia sæcli,
485 Primus Abel cum fratre Caïn¹² , cum regibus Abram¹³ ,
Ismahel atque Isaac¹⁴ , Esau certavit Jacob¹⁵ ;

¹ REG. III. XII. — ² IBID. IV, II, 11. Vide supra, c. XIII.

³ REG. IV, II, 13. Vide supra, c. XIV.

⁴ Nunc igitur accepisti argentum , et accepisti vestes , ut emas oliveta et vineas , etc. Sed et lepra Naaman adharrebit tibi , et semini tuo , usque in sempiternum. — Et egressus est ab eo leprosus quasi nix. REG. IV, v, 26-27.

⁵ DAN. XIV, 27-42. Vide supra, c. XV.

⁶ JUDITH, VIII-XIV. Vide supra, c. XVI.

⁷ TOB. I-XI. Vide supra, c. I, v. 9-11.

⁸ ESTHER, v, 14 ; VII, 10. — ⁹ IBID. VI, 6-12. — ¹⁰ ESDR II, VIII.

¹¹ DAN. III. — ¹² GEN. IV, 1-6. Vide supra, v. 434-437. — ¹³ GEN. XIV.

¹⁴ GEN. XXI, 9-14. Vide supra, v. 446.

¹⁵ GEN. XXV, 21-26. Vide supra, v. 206-208.

- Distraxitque pium fraterna malitia Joseph ¹ ;
 Job pius et patiens falsis contendit amicis ² ;
 Debellaat Moyses Amalech ³, Josuë Chananeos ⁴ ;
 490 Florens virga Aaron reprobat Chore , Dathan , Abiron ⁵ ;
 Perfodit incestos Finees fulgente machera ⁶ ;
 Abimelech moritur muliebri turpiter ictu ⁷ ;
 Sic Gedeon Madian ⁸ , sic Jepthe percutit Ammon ⁹ ;
 Scindit Aoth Eglon ¹⁰, Sisaram per tempora Jahel ¹¹ ;
 495 Vincitur , heu ! Samson , moritur sed victor in hostes ! ¹²
 Sic Samuhel concidit Agag ¹³ ; parvoque lapillo
 David adhuc junior tereti quod jecit habena
 Ingentes animos fregit frontemque Goliæ ¹⁴ ;
 Innocuum Esaiam secat impius ille Manasses ¹⁵ ;
 500 Sacrilegio pius ille Naboth lapidatur ab Achab.
 Ultio digna reo : canibus datur inde tyrannus ¹⁶ ;
 Zacharias Domini moriens altare cruentat ¹⁷ ;

¹ GEN. xxxvii. Vide supra, v. 450-452.

² JOB. *passim*. Vide supra, v. 464.

³ GEN. xvii, 8-16. — ⁴ JOSUE, x-xxi. — ⁵ NUM. xvi-xvii.

⁶ IBID. xxv, 7-15. Vide supra, v. 457, 458.

⁷ Et ecce una mulier frægmen molæ de super jaciens, illisit capiti Abimelech, et confregit cerebrum ejus. JUDIC IX, 53. Cf. REG. II, xi, 21.

⁸ JUDIC. vii. Vide supra, v. 461.

⁹ JUDIC. xi. — ¹⁰ IBID. iii, 15-21. Vide supra, c. 10.

¹¹ JUDIC. iv, 18-21. Vide supra, v. 386-393.

¹² JUDIC. xvi, 23-31. Vide supra, v. 462, 463.

¹³ JUDIC. xv 32, 33. Vide supra, c. xii. — ¹⁴ REG. I, xvii.

¹⁵ Esaiam prophetam, ab impio rege Manasse, serra lignea dissectum fuisse, cum munis fert Hebræorum traditio, ut docent uterque Talmud, Justinus martyr, Tertullianus, Hieronymus, Basilius, et alii.

¹⁶ REG. III, xxi, 1-19 ; xxii, 37, 38.

¹⁷ PAR. II, xxiv, 20, 21. MATTH. xxiii, 35-37. LUC. xiii, 34. — Sæpissime Zacharias filius Joiadæ, cujus mors narratur in l. II. PARALIPOMEN. cum Zacharia, filio Barachæ, de quo Christus locutus est a commentatoribus confunditur.

- Flaminibus Baalim Helias intulit enses¹,
 Sanguineas Helisæus aquas decurrere fecit².
 505 Hostibus et captis mira pietate pepercit³;
 Hieremias moritur populo lapidante prophetes⁴;
 Rumpitur ore draco Danihelis dum vorat offas⁵;
 Rex Ozias Amos transfixit tempora vecte⁶;
 Portavit terris alienis belua Jonam⁷;
 510 Angelus eripuit Tobiam piscis ab ore⁸.
 Ex his ergo aliqui, quorum libavimus actus,
 Victores facti, vitiis jam jure subactis,
 Nobile sumpserunt prostrato ex hoste tropæum.
 David forte ruit quem mox correctio fixit⁹ :
 515 Ut bellum reparent, lapsis exempla reliquit.
 Ast alios in tantum animi constantia fortes
 Fecit, ut intrepidi mortem patiendo subirent,
 Matryriique decus salva virtute referrent.

¹ REG. III, XVIII, 16-40

² Primoque mane surgentes, et orto jam sole ex adverso aquarum, viderunt Moabitæ econtra aquas rubras quasi sanguinem. REG. IV, III, 22.

³ At ille (Elisæus) ait : Non percuties ; neque enim cepisti eos gladio et arcu tuo ut percutias ; sed pone panem et aquam coram eis, ut comedant et bibant, et vadant ad dominum suum. REG. IV, VI, 22, etc.

⁴ Tertullianus, Hieronymus et alii plerique patres Jeremiam censent mortuum in Ægypto quo abductus fuerat, et quidem lapidibus obrutum.

⁵ DAN. XIV, 22-27. Vide supra, v. 326-327.

⁶ Amos in Bethel prophetans contra Israellem, *vecte per tempora transfixus*, in Thecua ex dolore expiravit ; cujus sepulchrum ibi adhuc ostendebatur ætate S. Hieronymi. (ADRICOMIUS in *Descriptione terræ sanctæ*). Hunc (Amos) ablatum de numero pastorum misit Dominus, ut in Samaria prophetaret, quem Amasias sacerdos frequenter in plagis affixit ; tandem *filius ejus Osee* vecte per tempora tranfixit. Post hæc semivivus in terram suam devectus post aliquot dies dolore vulneris expiravit, sepultus que est cum patribus suis. HIERONYM. Cf. *Martyrol. Roman.* ad diem XXXI MARTII. — Erat Milo cum sumit *Osee*, filium *Amasiæ*, regis Judæorum.

⁷ JON. II.

⁸ TOB. VI, 1-4. Vide supra v. 9-11 et v. 477. — ⁹ REG. II, XI.

Hinc alios mentis tepidos ignavia fecit,
520 Istis ut vitiis obnoxia colla jugarent.
Hæc a principio mundi altercatio ducta est.

XI.— UTILIS ADMONITIO ET DE DEI ARMATURA AGITUR.

Has tibi, lector, ovans morali lege figuras
Pinge, precor, mentisque tuæ has inde cruminis :
Porticibus constat piscina probatica in istis¹
525 Qua purgantur oves divinis dignius aris² ;
Hæc Siloæ piscina oculos inluminat orbos³ ;
Hoc fecit Moyses labrum e speculis mulierum⁴ ,
Scilicet exemplis dum scripsit gesta priorum.
Lex divina docens nos expiat ut mereamur
530 Mundatis manibus pedibusque ad sancta venire :
Actio namque manus nostra est, perfectio gressus
Calciamenta tegant Patrum vestigia nostra ,
Ne coluber Satanæ infigat vulnera plantis⁵ .
Isti nos clipei tueantur ab hoste maligno ,
535 Quos habet excellens per propugnacula turris⁶
Quam David tipicus sublimi sustulit arce⁷ .
In Salomonis enim quisquis bellator habetur

¹ Est autem Jerosolymis Probatice piscina..... quinque porticus habens. JOAN. V, 2.

² JOAN. IX.

³ Dixit ei Jesus : « Vade, lava in natatoria Siloæ. » Abiit ergo, et lavit, et venit videns. JOANN. IX, 7 *et seq.*

⁴ Fecit et labrum æneum cumbasi sua de speculis mulierum, quæ excubabant in ostio tabernaculi. EXOD. XXXVIII, 8.

⁵ Et tu insidiaberis calcaneo ejus. GEN. III, 15.

⁶ Sicut turris David collum tuum, quæ ædificata est cum propugnaculis. mille clypei pendent ex ea, omnis armatura fortium. CANT. IV, 4.

⁷ Cepit autem David arcem Sion. . habitavit in arce. REG. II, IV, 7-9.

Ædibus ¹, ense micans rutilo, mucrone coruscans,
Terribiles acies, animis ad bella paratis,
540 Appetit et gladiis nocturnos dejicit hostes ;
Armatura Dei cujus latus ambit honestum,
Justitiæque thorax pectus defendit ab ictu,
Et capiti cassis sedit cristata salutis ;
Ex humero pharetra, ignitis jam plena sagittis,
545 Pendet ; et inradians castum femur alligat ensis.
Omnis christicola, cuicumque est ista voluntas,
Ut Zabulum vincas, vitio qui pugnat in omni,
Perpende hoc animo, hæc nocte dieque revolve :
Si servis hosti, tormenta æterna subibis ;
550 Si Christo, ut dignum est, cœlestia regna tenebis.

XXII. — TURRIS ÆDIFICANDA VIRTUTUM SUMPTIBUS DOCETUR.

Est opus ut discas famulatus jura superni,
His notis quoniam levior structura sequetur
Turris ad ætherii scansura cacumen Olympi :
Huic qui sufficiant sumptus tractare necesse est,
555 Quos super imponas cœpti in fundamine muri,
Quod positum Paulus monstrat signanter Ihesum ².
Ædifices pretiosa, super si vilia condas ;
Ultimus ardescens opus hoc rogi ille probabit,

¹ Cum perfecisset Salomon ædificium domus Domini et *ædificium regis*...
— De filiis autem Israel non constituit Salomon servire quemquam, sed
erant viri bellatores, et ministri ejus, et principes, et duces, et præfecti
curruum et equorum. REG. III, IX, 22.

² Unusquisque autem videat quomodo superædificet : fundamentum enim
aliud nemo potest ponere, præter id quod positum est, quod est Christus
Jesus. COR. I, III, 11.

- 560 Hos tibi nunc sumptus de sacris collige libris
Unde fidem rectam teneat cor, lingua loquatur,
De genitore et ab hoc genito, de flamine sancto,
Personis tribus his unum constare vigorem.
Non aliquem majore gradu, non inferiore
- 565 Constituas, quoniam tres hos substantia in una
Credimus, oramus, colimus, veneramur, amamus.
Si pelagus mundi sulces hac rite carina,
Non nocitura tibi, canibus succincta marinis
Scilla, miser sed non miserabilis Arrius ille
- 570 Qui spoliare volens patrem bonitate sueta,
Posse aut nolle negat similem sibi gignere natum :
Omne bonum velle est cujusque potentia summa est.
Obvius his meritam tanto pro crimine mortem
Incurrens, scelus et cuncta intestina cacavit,
- 575 Latrinisque dedit putida quod mente recepit¹,
Parte alia scopulus scelerisque Sabellius auctor
Naufragium minatur iners ut vasta Caribdis
Dum vult esse Deum non personaliter unum,
Sed patrem et natum sanctum quoque flamen eundem :
- 580 In patre sum ; pater est, ait, in me, filius ipse² ;
Quo fulti doctore sumus, dicemus, et unum³.
Hos ergo et reliquas pestes de corpore Christi,
Judicio patrum fidei mucrone resectos,
Respue et a pueris qui jam secreta cubilis

¹ De Ario et Arianismo vide EUSEB. *Cæsar.* ; S. ATHANAS., S. EPIPHAN. : SOCRAT. ; SOZOM. ; THEODORET. et alios auctores ecclesiasticos ejusdem temporis.

² Non credites quia ego in Patri, et Pater in me est ? JOAN. XIV, 10. Ego et Pater unum sumus. IBID. x, 30. Ut omnes unum sint, sicut tu Pater in me, et ego in te, ut et ipsi in nobis unum sint.... Ut sint unum sicut et nos unum sumus. IBID. XVII, 21-22.

³ De sabellio et ejus doctrina consule EUSEB. *de præp. Evang.* l. 7 ; S. EPIPHAN. *Haer.* 57, 62 ; S. AUGUSTIN. *Haer.* 36, 41.

585 Cum domino intrarunt, panes tres prende canistris¹ :
Scilicet illorum libris attentius instans ,
Ut mediteris in his , hos nocte dieque revolvas :
Unde fidem rectam et morum ornamenta capessas ,
Spemque bono de patre , metum de iudice habeto.

XXIII. — DE PRÆCEPTIS GEMINÆ DILECTIONIS ET VESTE ILLIUS.

590 Tertia, quæ major², karitas te ad celsa petentem
Subvehat ut geminis librato examine pennis.
Primam redde Deo tota virtute creanti ,
Condignum poterit cui nullus reddere amorem :
Non modus ullus in hac , quia totum quæritur ex te³.
595 Ala secunda dehinc dilectio fratris habenda.
Huic datur hic limes : hunc dilige non minus ut te⁴.
Hæc eget hoc verbo , sincerus amor sit ut iste :
In te discite prius tua si dilectio justa est.
Psalmus enim recinens : qui diligit, inquit, iniqua
600 Odit inique animam quam Tartara ad impia mittit⁵.
Unde iste affectus hoc glutine nectat utrosque
Actibus ut justis regnum cœleste capessant :
Lex omnis Domini paxillis pendet in istis⁶.

¹ Amice, commoda mihi *tres panes*.... — Jam ostium clausum est, et pueri mei mecum sunt in cubili : non possum surgere et dare tibi. LUC. XI, 5, 7.

² Nunc autem manent, fides, spes, charitas, tria hæc : major autem horum est charitas. COR. I, XIII, 13.

³ Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo, et in tota anima tua, et in tota mente tua. Hoc est maximum, et primum mandatum. MATTH. XXXII, 37-38. Cf. MARC. XII, 30.

⁴ Secundum autem simile est huic : Diliges proximum tuum, sicut teipsum. MATTH. XXII, 39. Cf. MARC. XII, 31.

⁵ Qui diligit iniquitatem, odit animam suam. PSALM. X, 6.

⁶ In his duobus mandatis universa lex pendet, et prophetæ. MATTH. XXII, 40.

- Hoc geminum tenuere decus caritatis inaures
605 Quas pia suscepit patientia dicta Rebecca ¹
Appensas geminis æquo libramine siclis
Armillas deno in numero ². Præcepta decem sunt
Legis quæ quondam tabulæ gessere gemellæ
Quas fregit Moyses, populo spectante rebelli ³,
610 Et reparavit item nostrosque remisit ad usus ⁴,
Christicolis tribuens quas cultor spreuit Isidis ⁵.
Psallit item sanctus decacordo carmina plectro ⁶;
Omnibus his tactis dulcis simphonia surgit;
Nulla hic corda vacet, si vis bonus esse melodus:
615 Namque decem juncti tali ratione duobus
Efficient plenam numeris et pondere libram.
Constat apostolicus bisseño ut milite cœtus ⁷;
Quatuor in lignis vestis texenda tenetur;
Non secus hæc Karitas tali ratione paratur.
620 Quod super est, prius est: dominum tu dilige summum ⁸;
Quod jacet inferius, tibi proximus extat amandus ⁹.

¹ *Rebecca*, hoc est *patientia*. AMBROS. libr. II de Job, cap. III.

² Postquam autem biberunt cameli protulit vir *inaures* aureas, appendentes *siclos duos*, et *armillas* totidem pondo *siclorum decem*. GEN. XXIV, 22.

³ Et reversus est Moyses de monte, portans *duas tabulas* testimonii in manu sua... Cumque appropinquasset ad castra, vidit vitulum, et choros: iratusque valde; projecit de manu tabulas, et confregit eas ad radicem montis. EXOD. XXXII, 15, 19. Cf. *Deuter.* IX, 15, 17.

⁴ Præcide, ait (Dominus) tibi *duas tabulas* lapides instar priorum, et scribam super eas verba, quæ habuerunt tabulæ quas fregisti.... Et scripsit (Moyes) in tabulis verba fœderis *decem*. EXOD. XXXIV, 1, 28. Cf. *Deuter.* X, 1-4.

⁵ Vide supra c. IX.

⁶ In decachordo psalterio, cum cantico. PSALM. XCI, 4. In psalterio decachordo psallam tibi. IBID. CXLIII, 9.

⁷ Forte ibi de duodecim lictorum romanorum collegio militari agitur.

⁸ Vide supra. V. 592-594.

⁹ Vide supra, V. 595-596.

- E regione sudes gemini de cespite surgunt :
Quod non vis fieri tibi, hoc aliis inferre recuses¹ ;
Quæ tibi vis tribui, reliquis præstare salubre est² .
- 625 In his ergo tibi variatam confice vestem ,
Si conviva cupis regali accumbere mensæ ,
Neve foras pelli manibus pedibusque ligatis³ .
Bis tinctus rubeat coccus bissusque retorta ,
Fulgeat obryzus petalis et brattea filis ,
- 630 Cærula hiacinctus commixto splendeat ostro
Stamina cum tramis oloserica tota venustis :
Veste hac ornatus poteris vere esse sacerdos⁴ ,
Si baptismum nitet primo ceu tempore sumptum est .
Quod si forte aliquo maculasti crimine vitam ,
- 635 Caprarum pilis asper sit carnis amictus :
Hos etenim lex prisca alia inter xenia quærit ,
Teque foras missum pluvias portare necesse est .
Namque suum facinus Petrus hoc deluit imbre⁵ :
Fudit et hos protoplastus pro crimine fletus⁶ .
- 640 Hoc ardens poterit frigescere rore machera ,

¹ Omnia ergo quæcumque vultis ut faciant vobis homines, et vos facite illis. Hæc est enim lex et prophetæ. ΜΑΤΤΗ. VII, 12.

² Quod ab alio oderis fieri tibi, vide ne tu aliquando alteri facias. ΤΟΒ. VI, 16.

³ Amice, quomodo huc intrasti non habens vestem nuptialem? Ligatis manibus et pedibus ejus, mittite eum in tenebras exteriores. ΜΑΤΤΗ. XXII, 12-13.

⁴ Accipient (Aaron et filii ejus) aurum, et *hyacinthum*, et *purpuram*, *coccumque bis tinctum*, et *byssum*.... — Facies et laminam de aura purissimo.... erit autem lamina semper in fronte ejus. Stringes tunicam bysso, et tiamam byssinam facies, et balteum opere plumarii. ΕΧΟΔ. XXVIII, 5, 36-39.

⁵ Et egressus foras, flevit amare. ΜΑΤΤΗ. XXVI, 75. Cf. ΜΑΡΚ. XIV, 72. ΛΟΥΚ. XXII, 62.

⁶ Videns civitatem (Jesus) flevit super illam. ΛΟΥΚ. XIX, 41.

Quam prius extinxit crucifixi a corpore fusus
Dulcis aquæ rivus cum sanguine mixtus opimo ¹

XXIV. — DE VITIO INVIDIÆ VITANDO.

Quisque hujus virtutis honos habitumque requirit
Invidiam fugiat genitam de felle diabli,
645 Hoc scelus immensum, quo mors intravit in orbem ²
Hunc imitantur et hi, Satanae qui in parte tenentur.
Quippe soror huic scelerata superbia juncta
Transtulit angelicum sævos in dæmonas agmen.
Hæc miseros penetrans fraternum rumpit amorem :
650 Quæ documenta dedit quondam nimis impia Caïn,
Displicuit cui nil aliud de fratre benigno
Quam sua dedignans, melioris munera misso
Cælitus igne Deus flammis sibi grata probavit ³
Non donum in causa est, sed cor donaria abegit.
655 Hæc tenet incessum quodam simulamine cancri
Retrorsum gradiens, depascitur intima cordis
Ossaque perstringens putrescere fortia præstat;
Quo felix alter, hoc infelicior iste est.
Antidoto poterit karitatis enorme venenum
660 Curari invidiæ, si jus servetur amoris
Quem Christus docuit, quem conditor indidit almus
Pectoribus hominum, si se redamando vicissim
Debitus affectus fratrem conjungat utrumque :
In hoc nosse suum monstravit discipulatum,
665 Si servum conservus amet dilectus amantem ⁴.

¹ Et continuo exivit sanguis et aqua. JOAN. XIX, 34.

² Per unum hominum peccatum in hunc mundum intravit et per peccatum mors. ROM. V, 12.

³ GEN. IV, 8. HEBR. XI, 4.

⁴ In hoc cognoscent omnes quia discipuli mei estis, se dilectionem habueritis ad invicem. JOAN. XIII, 35.

XXV.— CONTRA SUPERBIAM PLURIMA EXEMPLA HUMILITATIS.

- Principiumque mali, quæ criminis omnis origo est,
Decidat erecto ventosa superbia collo,
Insanusque tumor radicibus erutus imis
Pellatur. Multi documenta dedere ruinæ,
670 Confisi virtute sua cecidere superbi,
Surrexere humiles, domini verissima vox est ¹.
Qui tumet, ille cadit; sed pauper corde levatur.
In solidis planisque locis persistere tutum est,
Ardua pulsa gravem patiuntur turbine lapsum.
675 Quem primum cœlum tenuit, quem terra creatum
Hoc vitio cecidere ²; et ab hoc confusio linguis
Missa per ignotas divisa est terra loquelas,
Cum strueret celsam lapsura superbia turrem ³,
Diluvio tumidos cum jam periisse gigantes
680 Tempore et ablatos possent meminisse recenti ⁴.
Quisquis christicola est, regnum ut sublime capessat,
Discat habere humilem summo de vertice mentem.
Quicquid in assumpta pro nobis carne peregit,
Seu divina legas, seu sint humana retractes,
685 Quod jacet in cunis tectus velamine panni,
Quod loquitur, quod agit, quod celsa atque infima tractat,
Hac de qua sermo est, nimium virtute coruscant.
Perspice quam placido Zabulum sermone repellit
Verbis pacificis et ab omni felle remotis;
690 Dicta refert legis, nec quicquam reddit acerbum ⁵ :

¹ Deposuit potentes de sede et exaltavit humiles. *LUC. I, 52.*

² De lapsu Angelorum et primi hominis, vide supra :

³ De confusione linguarum et turre Babel dicta, vide supra :

⁴ Gigantes erant super terram in diebus illis. *GEN. XI, 4 et seq.*

⁵ Et accedens tentator, etc. Qui respondens dixit : *Scriptum est, etc. MATTH. IV, 3, 4 et seq.*

- Sævit in hoste furor dum non agnoscitur auctor.
 Percipe quantum humili genitori voce loquatur¹,
 Quas grates reddit cui totum deputat ex quo est²,
 Quam pius et mitis suavi³, quam corde benignus
 695 Approbat illud opus, cum se præcinxit amictu
 Acclinis dominus famulis vestigia tingens⁴,
 Jure recusantem tranquillo fame Petrum
 Terrificat, minitans secedat ut ille lavari
 Si se participem tanto velit esse clienti⁵ ;
 700 Cum capitur, miserum quam dulci fame Judam
 Alloquitur, fratrem velut amplectatur amantem,
 Suscipit oscula dans et amica mente receptat⁶.
 Heu nimis experto tantæ bonitatis Ihesum
 Cum reliquis ut signa daret larvasque fugaret⁷,
 705 Illius et curæ oculos mandaret habendos⁸
 Ac mensæ adscitus recubans conviva sederet⁹,
 Unanimis homo, dux notus, pariterque sodalis,

¹ Ita, Pater : Quoniam sic fuit plarimum ante te. MATTH. XI, 26. Pater mi, si possibile est, transeat a me calix iste; verumtamen non sicut ego volo, sed sicut tu. IBID. XXVI, 39. Abba Pater, omnia tibi possibilia sunt : transfer, etc. MARC. XIV, 36. Cf. LUC. XXIII, 42.

² Pater, gratias ago tibi quoniam audisti me. JOAN. XII, 41. Omnia tibi tradita sunt a patre meo. MATTH. XI, 27. Et accipiens calicem gratias egit. MATTH. XXVI, 27.

³ Discite a me quia mitis sum et humilis corde. MATTH. XI, 29.

⁴ Deinde mittit aquam in pelvim, et cœpit lavare pedes discipulorum, et extergere linteo quo erat præcinctus. JOAN. XIII, 6.

⁵ Dicit ei Petrus : Domine, tu mihi lavas pedes?... Respondit in Jesus : Si non laveris te, non habebis partem mecum. IBID. 6-8.

⁶ Quemcumque osculatus fuero, ipse est tenete eum... Dixit illi Jesus; amice ad quid venisti? etc. MATTH. XXVI, 48-50. Juda, osculo filium ministradis? LUC. XXIII, 48. MARC. XLII, 46. JOANN. XVIII, 4-9.

⁷ Antequam magistrum traderet, non aliter ac alii apostoli Judas signa dedit dæmonesque fugavit.

⁸ Oculos habebat Judas. JOANN. XIII, 28.

⁹ IBID. XXVI, 30.

- Consensu simili divina ad templa venirent :
Hoc pietatis opus tanto de fonte redundans.
- 710 Auriculam evulsam quam fortius ense micanti
Excussit tua, Petre, manus, manus illa probavit
Quæ tetigit sanam Malchoque refixit habendam¹ ;
Mitis inauditæ dum fert ludibria mortis,
Ignosci petit his et ab isto crimine solvi,
- 715 Excusatque patri ignaros nescire reatum²,
Quorum tanta furit rabies ut claustra sepulchri
Militibus positis sæva obsidione tenerent
Nec parci vellent tanta feritate sepulto³ ;
Quis locus audendi post tanta exempla superbis ?
- 720 Quis furor inflavit, quæ tanta insania mentes ?
Ut meminisse obitus proprii monumenta recusent :
Nunc homo, mox limus fiat ex quo conditus extat,
Vermibus esca datus, domus ampla sit urna sepulchri.
Quæ facies nunc grata nitet, post palleat horrens.
- 725 Quisque legis, perpende animo quam vilia sensit
Alloquius dignus domini sanctissimus Abram :
Sum cinis et pulvis⁴ ; simili quoque corde jacebat
Rex David humilis pulicem se ex pulvere sumptum
Atque canem memorans dicit se morte putentem⁵ ;
- 730 Pacificatque ferum miti sermone Saulem⁶.
Jactanti meritum Pharisæo corde superbo
De templo Domini jam justior ille recessit

¹ JOAN. XVIII, 10. Cf. MATH. XXVI, 51-52. MARC. XIV, 47. LUC. XXIII, 49-51.

² Pater dimitte illis : non enim sciunt, quid faciunt. LUC. XXIII, 34.

³ MATH. XXVII, 62-66.

⁴ Respondensque Abraham, ait : Quia semel cœpi, loquar ad dominum meum, cum sim pulvis et cinis. GEN. XVIII, 27.

⁵ Canem mortuum persequeris et pulicem unum ? REG. I, XXIV, 15.

⁶ Numquid vox hæc tua est fili mi David ? Et levavit Saul vocem suam et flevit. IBID. 17.

- Confessus facinus , humili qui pectore flevit ¹ :
Hostem habet ille Deum , quisquis feritate tumescit.
735 Perdit opus virtutis agens jactantius illud ;
Quod tumet insanum est , inflat quod ventus inane est ;
Punctus acu modica rigor hic vanescit in auras.
Deprimat ergo opus est animum mens ima ferocem ,
Seque homo penset humum , sic corde et corpore pronus.
740 Amisit , poterit quod mens inflata mereri :
Audax Eleazar elephantem stravit enormem
Victor sub pedibus victi qui victus obivit ² ;
Non secus occumbit qui de virtute superbit.
Pulvis ut in vento virtus sic mixta tumori est :
745 Cæcatur gravius qui se putat esse videntem.

XXVI. — DE AVARITIA QUÆ PLURIMOS PERDIT.

- Extat adhuc vitium , cumquo luctamen habendum ,
Impia avarities , ardens sine fine modoque ;
Omne malum mundi ratione et tempore cessat ,
Hæc radix sceleris cremento grandior extat ;
750 Copia quo major , hinc amplior ardor edendi ;
Morbus hic intercus , gravis idrops , grande veternum.
Ecclesiæ sedes venales ista columbas ³ ,
Præcones mutos , cæcosque duces dat haberi ⁴ ;

¹ Luc. xviii, 10-14.

² Et vidit Eleazar, filius Saura, unam de bestiis loricatam loricis regis... et cucurrit ad eam audacter... et ivit sub pedes elephantis, et supposuit se ei, et occidit eum : et cecidit in terram super ipsum, et mortuus est illic. MACH. I, vi, 43, 45, 46.

³ Et cathedras vendentium colomabas evertit (Jesus). MATH. xxi, 12. MARC. xi, 15. Et his qui columbas vendebant, dixit : Auferte ista hinc etc. JOAN. II, 16.

⁴ Væ vobis, duces cæci MATH. xx, 30. Canes muti, non valentes latrare, IS. lvi, 10.

- Regibus hæc aufert in deteriora volutis
 755 Nomen et officium, dominetur ut ipsa tyrannis,
 Omnes ista gradus meritorum dote venustos
 Circuit, et quærit quo gressus figere possit;
 Ipsam quin etiam nevo maculare cucullam
 Nititur, immemores ut voti lucra relictæ
- 760 Respiciant mundi jurataque jura resolvant.
 Hæc miserum penetrans saxorum grandine pressum
 Stravit Achar, vallis tenet inde perenne vocamen¹;
 Ista etiam adduxit primis Orientis ab oris
 Insanum vatem, cui doctior obstat asella,
- 765 Humana stolidum castigans voce Balaam
 Pergit ob augurium, ter septem circuit aras,
 Adversante Deo, nimium persistit avarus
 Ardens quo capiat promissi lucra metalli².
 De tribus hoc unum vitium quo corrui Adam
- 770 Hoc temptator adit Christum cum culmine in alto
 Regna hominum pretiosum et quicquid in orbe tenetur
 Promissit fallax, si se submissus adoret³.
 Traditor hoc amens periiit fervente veneno,
 Nomen et officium sortitus jure priorum:
- 775 Primus enim innocuum Judas distraxit Ioseph⁴,

¹ Tollens itaque Josue Achar filium Zare... et omnis Israel cum eo, duxerunt ad vallem Achor... Lapidavit quæ eum omnis Israel... Congregaveruntque super eum acervum magnum lapidum, qui permanet usque in præsentem diem. Et aversus est furor domini ab eis. Vocatumque est nomen loci illius, vallis Achor, usque hodie. JOS. VII, 24-26.

² NUM. XXII-XXIV.

³ Iterum assumpsit (Jesum): diabolus in montem excelsum valde: et ostendit ei omnia regna mundi, et gloriam eorum; et dixit ei: Hæc omnia tibi dabo, si cadens adoraveris me. MATTH. IV, 8-9. Cf. LUC. IV, 5, 8. MARC. I, 13.

⁴ Dixit ergo Judas fratribus suis: quid nobis prodest si occiderimus fratrem nostrum, et celaverimus sanguinem ipsius? Melius est ut venundetur Ismaëlitis... Acquieverunt fratres sermonibus illius. GEN. XXXVII, 26-27.

- Vendidit univocus cujus sceleratus Ihesum
Iscarioth, ex stirpe Isachar ¹, qui jure vocatus
Est merces, quoniam lippa genitrice creatus
Pomorum pretio quæ lecto adscivit Iacob ²,
780 Præsagio signans synagogæ semine Iudam
Venturum, vili pretio qui venderet illum
Sanguine qui proprio salvaret venditus orbem.
Furax ille miser, marsuppia sacra cavando,
Ad tantam rabiem pro lucri ardore volutus,
785 Invidus ad mulieris opus dum nobile myrrum ³
Quo pie præveniens Christum perfudit humandum,
Denariis taxat trecentis vilius ipsum ⁴;
Vendit in arbitrio, pretium qui ponit ementum.
Non tamen hic finis sceleris: reus ille reatum
790 Flagitio cumulans, aptavit in arbore vinclum,
Astringens tereti furialia guttura nodo ⁵.
Viscera rupta cadunt, scisso de ventre nefando,
Quæ tantum peperere dolum, diffusa per auras,
Infelix anima ingreditur penetrale Gehennæ.
795 Miles avarus item dum servat claustra sepulchri,

¹ Sunt qui Ischariotem dictum existiment, per *ch* scribentes, aliis Issachariotem quod de tribu Issachar esset. CONCORD. verbo *Iscariotes*. — *Iscariotes*, in Hebræo, idem est quod *mercenarius*. *Issachar*, *merces* dicitur, ait Ambrosius.

² Lia lippis erat oculis.... Redeuntique ad vesperam Jacob de agro, egressa est in occursum ejus Lia, et ad me, inquit, intrabis: quia mercede conduxisti te pro mandragoris filii mei. Dormivitque cum ea nocte illa. Et exaudivit Deus preces ejus: concepitque et peperit filium quintum. Et ait: dedit Deus *mercedem* mihi, quia dedi ancillam meam viro meo, appellavitque nomen ejus, *Issachar*. GEN. xxx, 16-18.

³ Ut quid perditio hæc? Potuit enim istud venenum dari multo. MATTH. xxvi, 8-9. Cf. MARC. xiv, 3-9. JOAN. xii, 3-8.

⁴ Quid vultis mihi dare, et ego vobis eum tradam? At illi constituerunt ei triginta argenteos. MATTH. xxvi, 15. Cf. MARC. xiv, 10-11. LUC. xxii, 3-6.

⁵ MATTH. xxvii, 5.

Quo Judæa manus clausit crudelis Jhesum ,
Ore refert plenum Christi de morte tropœum
Visibus angelicis conceptum corde pavorem,
Se jacuisse solo , remeat dum vita sepulto ,
800 Veridicus testis , si præmia nulla darentur :
Vertit ab hoc cupidum data multa pecunia vero ;
Ablatum referens nocturno in tempore Christum
Dum sopor ignarus jam fessos occupat artus ¹.

XXVII. — DOCUMENTA CONTRA HANC ET DE MULTIPLICI PROLE ILLIUS.

Hujus avaritiæ vitium didicere cavendum
805 Discipuli Christi , tunicæ dum simplicis usu
Contenti peram portare vetantur et æra ².
His vacuata pii tanta virtute refulsit
Dextra Petri , ad portam dum claudus debilis orans
Poscit elemosinam , gressum celeremque meretur ;
810 Hac medicatus ope jacuit qui pluribus annis
Ante fores templi dono meliore levatus ,
Exilit , ingreditur , laudat , veneratur , adorat ³ ;
Denique quantum auri qualemque pecuniæ amorem
Christicolæ primi tenere , hæc gesta probarunt ,
815 Quod sibi contulerat distractis venditor agris ,
Calcavere suis pedibus nec tangere dextris
Dignati propriis , inopum sparsere per usus ;
Venditor Annanias , dum partem fraude retentat ,
Conjuge cum propria periit , heu morte citata ⁴.

¹ MATTH. XXVIII, 11-15.

² Nolite possidere aurum , neque argentum , neque pecuniam in zonis vestris : non peram in via , neque duas tunicas. MATTH. X, 9-10. Cf. MARG. VI, 8-9. LUC IX, 3 ; X, 4 ; XXII, 35-36.

³ ACT. APOST. III, 1-10.

⁴ IBID. II, 44-45. — ⁵ IBID. V, 1-10.

- 820 Exitiale malum merita sic falce recisum
Lerna palus anguem tenuit, de vertice cujus
Ortos multiplices ydros antiqua loquuntur.
Proles avaritia hæc multa ex genitrice creatur
Fraus, furor, invidiæ, violentia, cura, tumultus,
- 825 Anxietas, mæror, perjuria, furta, rapinæ,
Durities, commenta, dolus, fallacia discors,
Sollicitudo, cupido tenax, usura, voluptas,
Et dolor amissis et gaudia vana receptis,
Civilis rabies, germanos inter et ensis
- 830 Dulcia disjüngens natorum pignora patri.
Arpiæ hac tres matre satæ, quarum prior Aellon,
Altera et Aquipete, post tertia dira Celeno,
Dum rapiunt celeres aliena et tegmine cælant,
Ex hac et furie Allecto, Thisiphone, Megera,
- 835 Cerberus inde trifaux, Finæus fœnore cæcus.
Hæc jecur, ut vultur, rostro conrodit obunco:
Ut dyspsa mordente, sitis hac addita crescit.
Hoc malum aureolum discordia scissa deabus
Jecit, quod tenuit Veneris damnosa voluptas.

XXVIII. — DE FRUCTIBUS ELEMOSINÆ ET VILICO EVANGELICO.

- 840 Hæc portenta opus est ipsa cum matre recidi,
Ne nobis vitii dominetur turba nefandi,
Ut nil quæramus super id quod postulat usus¹,
Tegmine contenti et parco moderamine victus;
Quod super extat, inops capiat, mendicus, egenus.
- 845 Crescat elemosinæ culmus, sit largus avarus;
Cælica terrestri mercentur præmia limo,

¹ Habentes autem alimenta et quibus tegamur his contenti fimus. TIM. I, VI, 8.

- Transfer ad ætherii thesaurum culmen Olympi.
Quicquid egens sumit Christum accepisse memento¹ ;
Qui dator , hic custos ; largitor et ipse receptor ;
850 Debitor ipse Deus ; non perdes fœnus , avare² ;
Huic da quicquid habes ; non fur hoc tollat iniquus³ ,
Tinea non sulcet vestem , non rodât aratam ;
Esuriens socius mensæ jungatur , amictu
Frigidus , et pateant peregrino tecta vianti.
855 Carceribus clausis solamen præbe loquelæ :
Intuleras mundo nil , nil auferre valebis⁴ .
Illa tibi servata fient quæ miseris astris ;
Si longinqua petis , rediturus tempore certo ,
Ne desint sumptus tibi , plurima ferre necesse est.
860 Ad patriam properas jugiter mansurus in illa ;
Perpendas opus est quæ sis habiturus ibidem :
Hac evangelicus laudatur vilicus arte
Prospexisse sibi et stipendia fraude parasse ,
Quæ sibi sufficerent dejecto sorte futura⁵ .
865 Providitque , sagax formica ut , farris acervum ,
Atque oleum , miserantis opem , fomenta laborum ,
Et tegumen vestis , victum hospitiumque , laremque ,
Ac breviter tactus citius sibi tanta paravit ,
Pauperies illum premeret ne dira senectæ ,
870 Duceret et torquens aliena per ostia egestas .
Hoc exemplo animos tangat concussio nostros

¹ Quamdiu fecistis uni ex his fratribus meis minimis , mihi fecistis.
MATTH. XXV, 40.

² Fœneratur Domino , qui miseretur pauperis. PROV. XIX, 17.

³ Quo fur non appropriat , neque tinea corrumpit. LUC. XII, 33. Cf. MATTH. VI, 20 ; XIX, 21.

⁴ Nihil enim intulimus in hunc mundum : haud dubium quod nec auferre quid possumus. COR. I, VI, 7.

⁵ LUC. XVI, 1-8.

Nos, nimis heu miseri, lacrimarum flumine flendi,
Virtutum granum nullum, nec habemus olivum,
Quæ superare famem valeant per sæcla futuram.
875 Jam Judex rediturus adest, jam comminus instat¹,
Cui ratio reddenda gravis, cui sermo ferendus,
Cui nihil occultum, cui cuncta obscura patescunt
Nuda et aperta oculis, cui fraus nulla inficiatrix:
Teste eget hic nullo: cui cognitor, ipse relator.

XXIX. — DE FAME DIVINI VERBI ET IN PRÆSENTI LABORANDUM UT IN
FUTURO VIVAMUS.

880 Istis temporibus doctrinæ incumbit egestas:
Ora sacerdotum damnosa silentia servant.
Qui petat est rarus, tribuat qui rarior esum.
Hancque famem tipicam carnalia gesta figurant,
Cum petit Helias tribui sibi fragmina panis,
885 Ecclesiæ normam mulier viduata retentat,
Quæ duo ligna Crucis rectum versumque requirit
In quibus illa coquat vitalem polline panem,
Nempe illum vitam qui cuncto præbuit orbi;
Non oleo caruit, quam Sanctus Spiritus unxit²
890 Non aliud signant Helisæi tempora vatis,
Cui mulier clamans, sibi crescere vidit olivum,
Vascula perfundens, summas dum surgit ad oras,
Servitio geminam prolem liberrima solvit³.

¹ Nihil autem opertum est quod non reveletur; neque absconditum quod non sciatur. *LUC. XII, 2.*

² Surrexit (Elias) et abiit in Sarephta. Cumque venisset ad portam civitatis apparuit ei mulier vidua colligens ligna... En colligo duo ligna, ut ingrediar et faciam illum mihi et filio meo, ut comedamus... Hydria farinæ non defecit, et lecythus olei non est imminutus. *REG. III, xvii, 10-16.*

³ Mulier autem clamabat ad Eliseum dicens: servus tuus vir meus mortuus est... et ecce creditor venit ut tollat duos filios meos ad serviendum sibi..

- Ista prophetalis virtus ; hæc gratia Ihesu ,
895 Solvit letiferi qui vincula sæva diabli ,
Pro pomo vetito cui se constrinxerat Æva ,
Conjugis assensu cuncta cum prole ligata .
Paulus , ad ætherium jam nunc sublatus Olimpum ,
Mane vorans prædas , qui vespere dividit escas ¹ ,
900 Circuiens mundum , divinum semen in omnem
Sparsit , et ad fidei pertraxit gaudia gentes .
Hoc chorus ille sequax sermone et sanguine signans
Distribuit populis transmissas cœlitus escas .
Manna datum nimbis mirabile quisque cupiscat ,
905 Colligat inde gomor cui vivere constitit ardor
Atque die sexto duplices sibi præparet esus ² :
Israhelitæ aliqui egressi per sabbata castris
Quærere manna sibi vacui rediere gravemque
Persensere famem , qui sexto ferre laborem
910 Neglexere pium , macie tenuante subacti ³ :
Ætas quippe suo currit jam sexta meatu ,

Non habeo quidquam in domo mea , nisi parum olei quo ungar... — Qui ait (Elisæus) : Vade , pete mutuo ab omnibus vicinis tuis vasa vacua non pauca . Et ingredi , et claude ostium tuum , cum intrinsecus fueris tu , et filii tui ; et mitte inde in omnia vasa hæc : et cum plena fuerint , tolles . — Ivit itaque mulier , et clausit ostium super se , et super filios suos ; illi afferebant vasa , et illa infundebat . Cumque plena fuissent vasa , dixit ad filium suum . Affer mihi adhuc vas . Et ille respondit : Non habeo . Stetitque oleum . Venit autem illa , et indicavit homini Dei . Et ille , vade , inquit , vende oleum , et rede creditori tuo : tu autem , et filii tui vivite de reliquo . RÆC . IV , IV , 1-7 .

¹ Benjamin lupus rapax , mane concedet prædam , et vespere dividet spolia . GEN . XLIX , 27 .

² Colligat unusquisque ex eo quantum sufficit ad vescendum : gomor per singula capita... In die autem sexta collegerunt cibos duplices , idest duo gomor per singulos homines . EXOD . XVI , 16-22 .

³ Venit septima dies , et egressi de populo ut colligerent , non invenerunt . Dixit autem Dominus ad Moysen : usquequo non vultis custodire mandata mea , et legem meam ? EXOD . XVI , 27-28 .

Septima sancta quies sanctis sine fine feretur.
Non labor ullus erit, nec erunt tunc tempora arandi,
Nulla ibi spes segetis quia semina nulla serentur :
915 Quippe feret meritis æqualia lucra maniplis ;
Qui modo stertit iners, mendicus habebitur illic.

XXX. — DE PUGNA JONATHAE MIRABILI ET QUOD VIOLATO JEJUNIO
PROXIMUS PERICULO FUERIT.

Dirige, Christe, tuos in tanta messe ministros,
Qui resecent lolium vitiorum, monstra recidant,
Cum radice sua, ne horum torpore valescens,
920 Crescentes spicas circumliget, atterat, urat.
Dirige qui fundant de plenis tela pharetris :
Tempus adest pugnae, geritur luctamen agonis ;
Qui stimulos acuat nobis, faber omnis abactus.
Ut legimus gestum regnante Saule profano ,
925 Israhelita latet vitiorum conditus antris ,
Inque tenebrosis impuro corde cavernis.
Rarus qui reptet manibus pedibusque Jonathes,
Horteturque suo rediviva ad classica flatu ,
Corruat allophilus cujus mucrone necatus,
930 Ducat et audaces inimica per agmina turmas,
Vibret et ardentes adversa in pectora contos,
Liberet Hebræos animas mentesque fideles
Armiger, anticipans divini spicula verbi,
Suggerat et jaciat curvatis arcubus ictus¹.
935 Spiritus adveniens fervorem sensibus indat

¹ En Hebræi egrediuntur de cavernis, in quibus absconditi fuerant...
Ascendit autem Jonathas manibus et pedibus reptans, et armiger ejus post
eum. Itaque elii cadebant ante Jonathan, alios armiger ejus interficiebat
sequens eum... Omnes quoque Israelite qui se absconderunt in monte Ephäim.
REG. I, XIV, 11, 13, 22.

- Et versus gladius vitalis pectora fratrum
Perforet, excindat, percurrat, transeat, intret,
Ut bellum reparent neque collum sub juga curvent;
Quippe rogat curvari animas ut transeat hostis.
- 940 Est opus ut, spretis vitiis, virtutibus almis
Ornemur, quo noster honos habitusque nitescat :
Sit candens poderis vestis polymita talaris
Multicolora micet hædique in sanguine tincta¹,
Actio sit sacro Christi redimita cruore ;
- 945 Vestiat hæc nudos, hæc finem præstet honestum.
Qui caput est nostrum, limes sit et ipse necesse est;
Incipiat, faciat, consummet, suscipiatque,
Qui Zabulum vicit hostem, qui stravit iniquum,
Auferat a nobis dominatum jure tyranni
- 950 Servitii que jugum crescente putrescat olivo.
Nomine signati, illius quoque morte redempti,
Non jam nostri erimus, sed sic teneamur ab illo,
Ulterius hosti ne jam subdamur acerbo.
Ut tamen inde meus cœpit jam sermo recurrat
- 955 Ad te, Sobrietas, toto laudabilis ævo,
In te claudetur series perducta camenæ.
Hoc tamen exemplo monstrari rite valebis
Quam speciosa mices, quam pulchro flore virescas,
Quod dulcis Jonathas, Davidis amator amantis,
- 960 Dum te servavit per te sic fortiter egit,
Hostilis cunei ut fugientia terga feriret,
Et populi innumeri juvenis virtute subirent
Ense necem, ruerent fusæ per prona catervæ.
Sic victor post quam summæ gestamine virgæ
- 965 Mella favi fluvidi libavit et attigit ore,

¹ Fecitque ei tunicam polymitam. Tulerunt autem tunicam ejus, et in sanguine hædi, quem occiderant, tinxerunt. GEN. xxxvii, 3, 31.

- Ac tenui gustu jejunia jussa resolvit ¹.
Versa sorte Achias, dum non consulta sacerdos
Ulla refert, reus est habitus qui vicerat hostes ².
Sic cassata suo victoria cœpta tropœo ;
970 Sobrietas violata citum cum morte periculum
Inferret juveni, si non obstacula regi
Irato offerret popularis contio vulgi ³.
Sic memorant letale malum virusque veneni
Serpentum humana superari ex ore saliva :
975 Hoc humore gravi mox illum posse necari,
Jejunus colubri si hanc infuderis ori.
Sic vigor hic hominis facit illum occumbere morti,
Sic perimunt Satanan jejunia sobria dirum :
Virtus viva valet vitiorum vincere virus,
980 Quæ servata suos servat, quæ perdita perdit.
Illa caput facta est, finis sit et ipsa libelli
Laus sit, Christe, tibi, quoniam ista est clausula primi

CONSEQUITURQUE BREVIS TITULATIO RITE SECUNDI.

.

FINITIS TITULIS : URANIA MUSA BOABIT.

ECCE SECUNDUS HIC EST DE SOBRIETATE LIBELLUS.

I. — PRÆCONIA DEI GENITRICIS MARLE DEBITA DEVOTIONE CELEBRANTUR.

1 Hactenus antiquos descripsi carmine patres,

¹ Porro Jonathas non audierat cum adjuraret pater ejus populum : extenditque summitatem virgæ, quam habebat in manu, et intinxit in favum mellis : et convertit manum suam ad os suum, et illuminati sunt oculi ejus... Gustans gustavi paululum mellis, et ecce ego morior. REG. I, XIV, 27, 43.

² Et ait sacerdos (Achias) : accedamus huc ad Deum. Et consuluit Saül Dominum... et non respondit ei in die illa. . Et ait Saül : mittite sortem inter me, et inter Jonathan filium meum. Et captus est Jonathas. IBID. 36-42.

³ Dixitque populus ad Saül : Ergone Jonathas morietur, qui fecit salutem hanc magnam in Israel? Hoc nefas est.... Liberavit ergo populus Jonathan, ut non moreretur. IBID. 45.

- Nunc evangelicas est par temptare Camenas.
Virtutum inprimis titulos in versibus istis,
Virgo Maria, tuos qua possum laude beabo,
5 Altithroni genitrix, laus mundi, gloria cœli,
Per te diffusa est in totum gratia mundum.
Fons signatus aquæ, purissima vena salutis,
Hortus conclusus quo fons processit honestus¹,
Cædrus, cypressus², platanus³, nux⁴, myrtus⁵, oliva⁶,
10 Myrra⁷, storax⁸, calamus⁹, thus¹⁰, balsama¹¹, cassia¹², nardus¹³,
Onyx¹⁴, cristallus¹⁵, prasius¹⁶, berillus, iaspis¹⁷.

¹ *Hortus conclusus* soror mea sponsa, *hortus conclusus*, *fons signatus*. CANTIC. IV, 12.

² Quasi *cedrus* exaltata sum in Libano et quasi *cypressus* in monte Sion. ECCLESIASTIC. XXIV, 17.

³ Quasi *platanus* exaltata sum juxta aquam in plateis. ECCLESIASTIC. XXIV, 19.

⁴ Et virga germinavit *nuces*. NUM. XVII, 8.

⁵ Dabo in solitudinem cedrum, *myrtum* et lignum olivæ. IS. XLI, 19. Pro urtica crescet *myrtus*. IBID. LV, 13.

⁶ Ego autem sicut *oliva* fructifera. PSAL. LI, 10. Quasi *oliva* speciosa in campis. ECCLESIASTIC. XXIV, 19.

⁷ Quasi *myrrha* electa dedi suavitatem odoris. ECCLESIASTIC. XXIV, 20.

⁸ Quasi *storax*, et galbanus, et ungula, et gutta. IBID. 21.

⁹ Orietur vitor *calami* et junci. IS. XXXV, 7.

¹⁰ Quasi *thus* redolens in diebus ætatis... Quasi ignis effulgens, et *thus* ardens in igne. ECCLESIASTIC. I, 8-9.

¹¹ Sicut cinnamomum et *balsamum* aromatizans... Quasi *balsamum* non mistum odor meus. ID. XXIV, 20, 21.

¹² Myrrha, et gutta, et *casia* a vestimentis tuis. PSAL. XLIV, 9.

¹³ Cypri cum *nardo*, *nardus* et crocus... myrrha et aloë cum omnibus primis unguentis. CANTIC. IV, 13, 14.

¹⁴ Et *iaspis*, *chrysolithus*, et *onyx*, et berillus. EZRCH. XXVIII, 13.

¹⁵ Mittit *crystallum* suum sicut buccellas. PSAL. CXLVII, 17. Et ostendit mihi fluvium aquæ, vitæ splendidum tanquam *crystallum*. APOC. XXII, 1

¹⁶ *Prasius* pro *smaragdo*, de quo frequenter agitur in Scriptura Sacra.

¹⁷ De *berillo* et *jaspide*, vide supra, not. 14.

- Janua clausa domus qua solus conditor exit.
Tu portas Paradysi aperis, quas clauserat Eva
Letiferum vetita dum carpit ab arbore malum ;
15 Sed crucis in ramis pomo pendente salubri
Progenito de carne tua, tu, planctibus instans,
Gaudia queis mundo veniunt, jam clave recepta,
Ducis adoptivos ad cœli culmina natos.
Quicquid jure sacrum, quod nobile, quod pretiosum
20 Hujus quadrifidi tenuit constructio mundi,
Exsuperas sanctosque viros virtutibus altos,
Angelicos etiam vincit tua gratia cœtus.
Qua te voce canam, quibus et sermonibus æquem ?
Garrula lingua jacet, mundi laus omnis in imo est.
25 Pluribus in sanctis virtus laudabilis una est.
In te largifluis fulgent carismata donis ;
Te tua sancta fides fidei superextulit Abræ,
Cui Deus ipse loquens gignendum spondet Isaac,
Qui ridens dubitat dum centum computat annos¹ ;
30 Zacharias nutat² ; tu credula : sic fiat, inquis³.
Sed minus est geminis genitoribus edere prolem
Virgine quam genitrice viri sine semine gigni.
Mente humilis mater legeris famulamque fateris.
In te quanta fuit mentis constantia miror,
35 Cum Gabrihel solio veniens archangelus alto,
Exuviis rutilus, vultu et sermone verendus,
Junxit amicali tecum sermone loquelas :
Non tamen inde gravem cepisti corde pavorem.

¹ Cecidit Abraham in faciem suam, et risit, dicens in corde suo : Putas ne centenario nascetur filius ? GEN. XVII, 17.

² Dixit Zacharias ad angelum : unde hoc sciam ? Ego enim sum senex, et uxor mea processit in diebus suis. LUC. I, 18.

³ Dixit autem Maria (ad angelum) : ecce ancilla Domini, fiat mihi secundum verbum tuum. LUC. I, 38.

- Vir fortis Danihel, cœlestibus ille suetus,
40 Angelico vultu terretur et hæret in imis,
Surgere non ausus prius hunc quam dextra levaret¹.
Jacob ille, Deo forti dum certat agone,
Claudicat² et, pia Virgo, modum de prole requiris³.
Margarita micans, præcellens unio gemmas,
45 Cum te debuerim ter cocto ornare metallo,
Sit veniale mihi quia clausi indoctior ære.
Attrectare tamen tantæ præconia laudis
Sufficiat voluisse, pie tu cetera parce.
Tu mihi protectrix, dominatrix, auxiliatrix
50 Adsis, posco, precor, decus altæ virginitatis;
Sobria vita tibi, cujus dator editus ex te est.
Hanc nobis comitem tua sancta oratio reddat,
Alba columba ferens ut ramum detulit arcæ
Ore suo viridem, dum pacem nuntiat orbi;
55 Sic pia Christicolas, qui te venerantur amanter,
Paci concilio genitam quam ventre beato
Ad nostram felix fudisti virgo salutem.

II. — ANNÆ PUDICITIA EXEMPLO TURTURIS COMMENDATUR.

- Nunc Annam viduam lætis cantabimus odis,
Quæ, sibi prærepto inmatura morte marito,
60 Ulterius nullum, ceu turtur casta, jugalem

¹ Ego autem, relictus solus, vidi visionem grandem hanc, et non remansit in me fortitudo, sed et species mea immutata est... Et audivi vocem sermonum ejus: et audiens jacebam consternatus super faciem meam, et vultus meus hærebat terræ. Et ecce manus tetigit me, et erexit me super genua mea, et super articulos manuum mearum. DAN. x, 8-11.

² Ecce vir luctabatur cum eo usque mane. Qui cum videret quod eum superare non posset, tetigit nervum femoris ejus, et statim emarcuit.... ipse vero claudicabat pede. GEN. xxxii, 24-31.

³ Quomodo fiet istud, quoniam virum non cognosco? LUC, i, 34.

- Conjugio dignata suo, viduata remansit.
Sic octogenis et quattuor insuper annis
In templo Domini jejunia sobria ducens,
Ardentes motus carnis virtute subegit;
65 Rore pudicitiae tam magnus concidit ignis.
Unde prophetalem merito virtutis honorem
Accipiens, tectum velamine carnis Ihesum
Cognovit, de quo multo sermone locuta est ¹.
Sic Salomon, Christi epithalamia laudibus ornans,
70 Hujus avis cantum praenuntius ore revelat:
Audita est nostra in terra vox turturis, inquit ².
Turtur adest geminis quam vexit gratia pennis ³;
Anna nec immerito sancta haec quia gratia fertur ⁴.
Istis turturibus holocausta fidelis Abraham
75 Obtulit ille Deo, cujus haec stirpe creata est,
Cum sibi signa Deus proles qua sorte futura
Ex tanto genitore foret monstraret amico ⁵,
Cum pro regno aries, pro legis fasce juvenca,
Proque gravi scelerum lasciva capella reatu,
80 Atque habitura sua pro simplicitate columbas ⁶.
Nec castis caritura velut haec turtur habetur
Casta pudica vigil nocturna in laude cicada.

¹ Et erat Anna prophetissa... Haec processerat in diebus multis, et vixerat cum viro suo annis septem a virginitate sua. Et haec vidua usque ad *annos octoginta quatuor*, quae non discedebat de templo, jejuniis et obsecrationibus serviens nocte ad die. Et haec, ipsa hora superveniens, confitebatur Domino. LUC. II, 36-38.

² Vox turturis audita est in terra nostra. CANTIC. XI, 12.

³ Turtur castitatem, vel gemitum sanctorum, significat in LEVITICO.

⁴ Anna, *gratiosa*, sive misericors.

⁵ Suscipe caelum et numera stellas, si potes. Sic erit semen tuum. GEN. xv, 5.

⁶ Sume mihi *vaccam* triennem, et *capram* trimam, et *arietem* annorum trium, turturem quoque et columbam. GEN. xv, 9.

Sic gemina virtute cluens facta altera Judith,
Illa ducem truncans, hæc Christum voce celebrans :
5 Hac vidua viduis sit vitæ mundior actus.

III. — JOHANNIS MIRA ABSTINENTIA PRÆDICATUR.

Quanta pudicitiae virtus, quæ sobrietatis
Gratia sit, sanctus docuit Baptista Johannes,
Præco Redemptoris, vox Verbi, plusque propheta¹,
Angelus ipse Dei², prænuntius ille futuri,
90 Ex utero matris Christum cognovit adesse³,
Nomine qui patris taciturna silentia solvit⁴,
Monstravitque Dei turbis venientibus agnum⁵;
Planans ille vias, prava in directa reducens,
Dejiciens colles, valles extollit et implet⁶;
95 Major enim in natis mulierum nemo Johanne⁷.
Celsior hoc Christus, sacra de Virgine natus,
Virtutum generale decus, quod patribus auctor
Distribuit, varians specialiter indidit isti :

¹ Sed quid existis videre? prophetam? Utique dico vobis, et plus quam prophetam. LUC, VII, 26

² Hic est de quo scriptum est : ecce mitto angelum meum ante faciem tuam, qui præparabit viam tuam ante te. IBID. 27.

³ Ut audivit salutationem Mariæ Elisabeth, exultavit infans in utero ejus. LUC, I, 41.

⁴ Et postulans pugillarem scripsit (Zacharias)... Apertum est autem illico os ejus. IBID. 63-64.

⁵ Ecce agnus Dei, ecce qui tollit peccatum mundi. JOAN. I, 29.

⁶ Vox clamantis in deserto : Parate viam Domini, rectas facite semitas ejus. Omnis vallis implebitur, et omnis mons et collis humiliabitur : et erunt prava et directa, et aspera in vias planas. LUC. III, 4-5. ISAÏ. XL, 3-4.

⁷ Non surrexit inter natos mulierum major Joanne Baptista. MATTH. XI, 11.

- Summa fides in hoc, genitor negat, iste salutat¹;
100 Ille tacet, mutus hic adest²; nunc predicat agnus,
Spe meliore vigens præmonstrat horrea granis,
Inde metum recinens paleis denuntiat ignes³,
Qui karitate pios fructus hortatur agendos⁴,
Mente humilis viso Christo baptisma recusat⁵,
105 Illius et jussu sed mox devotus obaudit⁶.
Præterea quos Sobrietas ad celsa levavit
Virtutum nutrix, super omnes laude Johannem
Extulit; inque heremo castissima vita remotum
Longius humanis illum conventibus abdens,
110 Cœlicolis sociat, saliens locusta cibavit,
Mellaque de foliis parcum pavere prophetam⁷;
Posthabitis stolis aurato stamine textis,
Carnis amictus erat vilis lanugo cameli,
Balteus et rutila gemmarum luce coruscus,
115 Quo pater usus erat⁸, ceu funis viluit asper:
Zona etenim castos cinxit pellicia lumbos.

¹ LUC. I, 18-41. Vide supra, l. II, v. 30, 90.

² Egressus autem (Zacharias) non poterat loqui ad illos.... et permansit mutus. LUC. I, 22.

³ Congregabit (Dominus) triticum suum in *horreum*, *paleas* autem comburet igni inextinguibili. MATTH. III, 12. LUC. III, 17.

⁴ Omnis arbor non faciens fructum bonum excidetur et in ignem mittetur. MATTH. III, 10.

⁵ Joannes autem prohibebat (Jesum) dicens: ego a te debeo baptizari, et tu venis ad me? IBID. 14.

⁶ Respondens autem Jesus, dixit ei: Sine modo; sic enim decet nos implere omnem justitiam... Baptizatus autem Jesus, confestim ascendit de aqua. IBID. 15-16.

⁷ Ipse autem Joannes habebat vestimentum de pilis camelorum, et zonam pelliceam circa lumbos suos: esca autem ejus erat *locustæ*, et *mel silvestre*. MATTH. III, 4.. Cf. MARC. I, 6.

⁸ Accingetur (Sacerdos) zonâ lineâ. LEVITIC. XVI, 4.

IV. — PASSIO IPSIUS ET SÆVITIA HERODIS REFERTUR.

- Qualis in hoc virtus, constantia quanta probavit
Impius Herodes solita feritate caescens,
Qui sibi de thalamis fratris sine lege jugalem
120 Abstrahit, inlicitoque thoro conubia jungens,
Turpis adulterii crimen facinusque reportat.
Non tulit hoc fidei fervens ardore propheta :
Arguit Herodem verbis pietatis iniquum,
Quatinus incestæ curet rescindere vinculum,
125 Et sibi prospiciens scelerata cubilia solvat¹.
Talia tractanti rex impius obstruit aures
Aspidas ut fama est surdescere carmine Marsi²,
Doctoremque suæ solita impietate salutis
Constrictum vinclis tenebrosa in carcere claudit;
130 Non dispar pater huic et nomine et impietate,
Dum monstrante mago natum cognoscit Ihesum,
Spondet adorandum simulata callidus arte,
Non tamen effectum sceleris habiturus idipsum
Incurrit facinus perversi prava voluntas³;
135 O lupe sæve vorax tibi lex specialiter infit :
Matris ab uberibus non hedum in lacte coquendum⁴;
Ægypti ad patriam jam Joseph vexerat illum
Quem tu dente fremens vicina per oppida quæris,
Ingluviemque tuam puerorum mortibus explēs :

¹ Herodes tenuit Joannem, et alligavit eum, et posuit in carcerem propter Herodiadem, uxorem fratris sui. Dicebat enim illi Joannes : non licet tibi habere eam. MATTH. XIV, 3-4. Cf. MARC. VI, 17, 18. LUC. III, 12-20.

² Furor illis secundum similitudinem serpentis; sicut *aspidis surdæ*, et obturantibus aures suas, quæ non exaudiet vocem incantantium, et venefici incantantis sapienter. PSALM. LVII, 5.

³ MATTH. II.

⁴ Non coques hædum in lacte matris suæ. EXOD. XXXIII, 19.

- 140 Dumque ex te genitis crudelibus ingeris enses ,
Ut vivat sub te nato securior est sus ¹ ;
Hic basiliscus adest colubro ferus editus ex te ,
Qui in natale suo convivia opima paravit
Principibus cunctis , ducibus , populi que tribunis.
- 145 Convenere locum pariter properanter ad unum :
Rex aderat , pomposa satis quem mensa receptat ,
Mollibus infulcris stratisque sedilibus ostro ,
Mente tumens et veste nitens , diademate fulgens ,
Præcipit auratos sibi deservire ministros.
- 150 Quot gazis pollet , vitiis tot et ipse redundat.
Fervet avarities gremiique extendit hiatum ,
Luxoria enervat discinctos fætida lumbos ,
Adsidet et lateri ventosa superbia dextro.
Miratur stupidus fulgentia vasa satelles
- 155 Atque merum bibit in pateris rutilansque falernum.
Quo pudor omnis abest , verecundia longius acta est.
Non ibi lex , non fas , non jus , non quicquid honestum est.
Plena domus vitiis et Gastrimargia in omnes
Discurrens mensas , pinguem distenderat alvum ,
- 160 Exsudans satiare nequit quam turba coquorum.
Ebrietas , luxus , petulantia , lusus inanis ,
Harpa , liræ , cytharæ , psalteria , fistula , musæ ,
Cimbala , sambucæ , simphonia , timpana , sistra.
Organicumque melos aptabat filia mortis ,
- 165 Vipera vipereo saltatrix germine creta.
Sibilat ut serpens , ut regulus ore volucrem
Sorbeat , ad caput hæc tendit fera bestia vatis ,
Fraude dolos versans : præstructus et arte maligna
Herodes jurat se præmia cuncta daturum

¹ Cum audisset (Augustus) inter pueros , quos in Syria Herodes rex Judæorum intra bimatum jussit interfici filium quoque ejus occisum , ait :
* Melius est Herodis porcum esse quam filium. » MACROB. *Saturnal.* II, 4

- 170 Quæque puella petat ; quæ, matre edocta magistra ,
Nec mora , nec requies quin a cervice reffectum
Discus inauditum scelus inter fercula portet.
Nec satis ad facinus si in carcere colla secentur
Ni caput invisis mensis ponatur edendum.
- 175 Silvicolæ velut est apri monstrarier usus
Impius , impurus , sceleratus , spurcus , iniquus ,
Tristatur vultu , sed gaudet corde tyrannus ,
Quod tractata diu facta est occasio cædis ;
Ne tamen innocuum maculent perjuria regem
- 180 Insignemque virum titulis et laude priorum
Degenerem patri fallendi infamia reddat ,
Lictorem mittit referat qui dona lyciscæ.
Ille caput flexum gladio fulgente recidit ,
Convivisque feris rorantia fercula portat ,
- 185 Purpureosque thoros et candida gausapa lino
Sanguine perfundit russo , miserabile visu !
Filia læta capit donum exitiale , suæque
Fert matri , madidis stillante cruore capillis ¹.
Attamen hac melius vivit nunc morte Johannes ,
- 190 Quippe suo occubuit genuino Herodes iniquus ,
Alterutris compar meritorum reddita sors est ;
Hic moritur nascens moriensque renascitur ille.
Gastrimargus et incestus perit igne gehennæ ;
Sobrius et castus cœlesti in lumine gaudet.
- 195 Risimus et jubilo cordis cantavimus hymnum ,

¹ Et cum dies opportunus accidisset , Herodes natalis sui cœnam fecit principibus , et tribunis , et primis Galilææ. Cumque introisset filia ipsius Herodiadis , et saltasset , et placuisset Herodi simulque recumbentibus , rex ait puellæ. Pete a me quod vis , et dabo tibi... Quæ cum exisset , dixit matri suæ : Quid petam ? At illa dixit : Caput Joannis Baptistæ...— (Herodes) , misso spiculatore , præcepit afferri caput ejus in disco. Et decollavit eum in carcere , et attulit caput ejus in disco ; et dedit illud puellæ , et puella dedit matri suæ. MARG. VI, 21-28. MATH. XIV, 6-11.

- Quem David cecinit, teneris abductus ab agnis,
Cum torsit teretem nimio stridore lapillum
Et stravit celsum membris animisque gigantem¹,
Non secus annosam qui sternit robore quercum.
200 Risimus infandum cum Judith casta Holofernem
Truncavit², vitium³ quia virtus sancta subegit;
Nunc tempus flendi lamentaque fundere amara,
Flagitii impietas tantum quod robur adepta est,
Ut caput auferret saltatrix simia vatis.
205 Martyriis eximii est hæc passio sancta Johannis;
Hæc inlaudati scelerum monimenta tiranni.

V. — DE MALITIA MULIERUM ET QUOD EX SATURITATE LIBIDO NUTRIATUR.

- Hic mulieris amor, hic cantus sibilus est hic;
Ista est forma placens quæ ad Tartara mittit amantes.
Liliolum candens morbo veniente putrescens,
210 Hæc rosa flore rubens, sed post urtica perurens,
Lanigeris ovibus tribuli isti vellera tollunt.
Hæc deceptus Adam seclusus ab arbore vitæ est³;
Sic Emor et Sichem Dina periire subacta⁴;
Hebræi mixti scortis coluere Priapum⁵;
215 Turpavit meretrix Samson saxoque molari
Addixit⁶; moluisse tamen scrutare quid hoc sit.
Hæc bis septenos Jacob servire per annos
Fecerunt noctesque dies⁷: ferventior æstus
Mitigat ardentem sub Cancris sidere solem,
220 Dumque fugit Joseph mœchæ sua pallia linquit⁸.

¹ Vide supra : l. I, v. 496-498. — ² Vide supra : l. I, c. xvi.

³ GEN. III. Vide supra : l. I, c. v. — ⁴ GEN. XXXIV.

⁵ NUM. XXXV. *Beelphegor* simulacrum ignominie : *Priapus* est Latinorum.

⁶ JUDIC. XVI, 6-31. Vide supra : l. I, v. 462-463.

⁷ GEN. XXIX. — ⁸ GEN. XXXIX.

- Hujus amor gemino maculavit crimine David,
Dum nimis indulget mulieribus inlaqueatus¹;
His sapiens Salomon est factus apostata flendus²;
Hac timidus Petrus accusante negavit Ihesum³;
225 Prumptum est historias veterum procurrare versu,
Sed, quia perlongum est, non hæc intacta relinquam.
Ingluvie ventris plures concresecere pestes
Multiplicemque uno de semine surgere prolem;
Luxuries ardens hoc amplius accipit ignes,
230 Non aliter flammæ quam si quis spargat olivum.
Liber et alma Ceres Veneri nutrimina præbent,
Queis sine frigescit fervens extincta libido;
Suntque suo vicina satis genitalia ventri.
Filia sanguisugæ hæc ingluvies Salomon quam concinit,
235 Altera avarities, amor insatiatus habendi. [una est;
Sufficit ignorant, geminantque frequentius: adfer
Adfer adhuc⁴; istis nulla est mensura modusque.

VI. — QUOD CHRISTUS NOBIS VIA VERITAS ET VITA FACTUS TEMPTATOREM
SUPERANS SUPERABILEM FECERIT.

- Mors et vita tibi, lector, clarissima jam sunt.
Dextrum iter et levum monstrat scriptura patenter.
240 Jam vetus atque novum profert tibi scriba peritus
Ille evangelicus qui miscet tristia lætis,
Supplicium miseris et præmia digna beatis.
Prende viam quam vis, sed dextra salubrior illa est,
(Fert iter ad cælum), quam quæ demergit in imum;

¹ REG. II, XI.

² REG. III, XI. Vide supra : I. I, v. 468.

³ MATTH. XXVI, 73-75. MARC. XIV, 66-72. LUC. XXII, 55-62. JOAN. XVIII, 25-27.

⁴ *Sanguisugæ* duæ sunt filiæ, dicentes : *affer, affer*. PROV. XXX, 15.

- 245 Recta via est Christus, qua pergunt rite viantes ;
Ille, nihil fallens, est summa scientia veri.
Hic quoque vita vicens, dux, doctor, vivificator,
Omne bonum per quem, cum quo, felicibus in quo
Se jubet ille peti et quæri, se præstat haberi.
- 250 Ille dator legis, per quem benedictio venit ;
Qua queat impleri ; lex præcipit, adjuvat auctor,
Qui nos cum vitiis docuit certamen inire,
Et sibi congressum ternis conflictibus hostem
Reddidit enervem, stravit, calcavit, abegit
- 255 Colla tyrannorum ; ceu quondam ductor Iesus,
Quo superare queas pugna leviore subactum.
Prima tulit hostis prisca temptamina Christus,
Esuries cujus suspectum fecerat illum.
Accedens temptator ait : si filius es Dî,
- 260 Hæc panes saxa esse jube ; cui protinus ille
Moysaïcæ legis responsum reddidit atque
Saxea tractantem ceu saxo perculit ipsum ;
Nec tamen absistit primo hoc certamine victus,
Donec ad solitum nota feritate duellum
- 265 Viribus ille suis audens majora rediret,
Mille dolos versans, animas tres mente resumens,
Ter prostratus humi, captus simul ore trifauci,
Imperium mundi liquit quod fraude tenebat.
Sicut enim lentus graditur per saxea serpens
- 270 Post sua non monstrans ullum vestigia sulcum,
Non secus in Christo peccati vulnera fixit¹.
Hostis in hoc primo victoria cœpta, sed illo
Tempore perfecta est quo crux Calvarie fixa est
Cujus in ancistro fortem Leviathan aduncans²

¹ MATTH. IV, 1-11. LUC. IV, 1-13. MARC. I, 13. Vide supra : l. I, v. 770-772.

² An extrahere poteris Leviatham hamo, et fune ligabis linguam ejus ?
JOB. XL, 20. Allegorice Leviathan Diabolus intelligitur.

- 275 Extulit elatum mira virtute triumphum;
Fortia per geminos extendens brachia ramos
Omnia pertraxit, pedibus quoque strata subegit
Qui genus humanum in radicis origine tactum
Ore venenato colubri pietate redemit,
- 280 Sanguinis ex pretio chyrographi debita solvit,
Affixitque cruci dominantem fraude tyrannum¹,
Evacuans hostile jugum a cervice rejecit :
Victus ab hoc Zabulus, superabilis inde tenetur.
Victoris si colla jugo subdantur amico,
- 285 Ille jubet si quod facimus, si jure petamus
Auxilium, ne quod facimus, bona nostra putemus;
Nemo cadit gravius quam qui virtute superbit,
Deterius nullus quem desperatio frangit.
Omne etenim donum desursum pervenit in nos²,
- 290 Omne malum ex nobis, vel quod male suggerit hostis;
Sic Deus est summis, sic limus surgit ab imis.
Hæc est nostra fides; hanc quærimus inde salutem,
Terrea qui celsis cœlestia miscuit imis,
Dum procul actus homo a Paradyso redditur astris.
- 295 Hac mercede placent primi commissa parentis :
Si cælum capiam, levis est amissio terræ.
Materies infirma sumus, sed fortior hoste est.
Quo stamus miserante, gravi quo fasce levamur,
Quo linquente nimis ruimus pressique jacemus.

VII. — DE EBRIETATE ET QUOD PLURIMA EX EA MALA ORIANTUR

- 300 Hostilis cunei dominatum fœda retentat
Ingluvies, mundum quæ jam sibi vindicat omnem :

¹ Delens quod adversus nos erat *chyrographum* decreti, quod erat contrarium nobis, et ipsum tulit de medio, *affigens illud cruci*. COLLOSS. II, 14.

² Omne datum optimum, et omne donum perfectum desursum est, descendens a patre luminum. JACOB, I, 17.

- Rarus in orbe satis, quem hæc non illicit hostis.
Perspice fumantes jam nocte dieque culinas
Sudantesque coquos tetra fuligine nigros.
- 305 Fercula portantes pallentes fasce ministros.
Stat pincerna potens jam lassus in æde reclinis,
Alternis vicibus varians vestigia stertit,
Et tacita ventri maledicit fauce capaci.
Væ quibus Esaias duplicatum assignat utrisque¹
- 310 Heu! nimis obstrusæ monitis cœlestibus aures!
Dixit Ihesus discipulis: attendite vobis,
Ebrietas ne corda gravet, ne ventre referto
Incoctis escis dominetur crapula turpis,
Sicque repentinæ finis ruat ultimus horæ².
- 315 Turpe est ebrietas, si te tibi subtrahat ipsum.
Illa nocens animæ nostræque inimica saluti,
Commaculat corpus, mentem subvertit et aufert,
Consilium perimit; caput huc illucque rotatu
Assiduo vergit, titubant vestigia gressu,
- 320 Pallent ora, et lingua latrat, visusque negatur.
Vixque dies alter sensum restaurat eundem:
Vinum etenim nimium sic fit letale venenum;
Debilitas quippe hoc sumpto fera pluribus orta est;
Hoc furor insanit, hoc flamma libidinis ardet.
- 325 Piscis enim hamo pandit velut oris hiatum
Ardens ille gula, quo captam gluttiat escam;
Sic avidas intra fauces qui suscipit illud
Sentiet hostiles fervente in corpore motus.
Hinc Salomon, docuit sua quem sapientia mater:
- 330 Ne capiaris, ait, flavum cum vitra colorem

¹ Væ qui potentes estis ad bibendum vinum. ISAÏ. v, 22.

² Attendite autem vobis, ne forte graventur corda vestra in crapula, et ebrietate, et curis hujus vitæ et superveniat in vos repentina dies illa. LUC, XXI, 34.

- Scintillante gerunt per vascula clara lyeo ;
Quod blande ingreditur , coluber mordebit ut asper ,
Ut basiliscus item diffundet acerba venena ¹ .
Utque gubernator clavo sopitus abacto
- 335 In medio pelagi recubans hæc verba loqueris :
Verbere non dolui , necque tractus somnia rupi ;
Nunc vigilans ubi vina petam ? capitisque dolorem
Unguine quo pellam ? quibus escis ora resolvam ?
At nunc post satiem quo plusquam posse bibatur ,
- 340 Undantes calices memorant caritatis amores :
Sumitur æstate ardentem ut temperet æstus ,
Nec minus in hieme quo pellat frigora brumæ ,
Præbeat atque citum media jam nocte soporem :
Viribus alternis algori atque inde calori
- 345 Prospicit , et totum sic Bacchus regnat in orbem .
Temporibus variis dum totum continet annum
Pluribus increvit , sed non laudabilis hic mos .
Post nimium vinum quo se usque ad guttura complent ,
Et tremebunda suo quatuntur membra lyeo ,
- 350 Sic medicos adhibere modos ut vina resumant .
Nocturnas oriens cum sol discussisset umbras ,
Excludique putant repetita peste tremorem ,
Ut liquor ardores et fauces proluat uvas ;
Sic scelere scelera accumulans , sic noxia noxis ,
- 355 Sic morbum morbo , sic febrem febre repellunt .
Horreo sordidius quod multis contigit unum ;
Multiplicata prius non bachica pocula cessant ,
Quam nimis impletus revomat quas hauserat offas
Venter , et immixto fundantur stercora vino ,
- 360 Quo malus ingressus , gravior sit ut exitus illi :

¹ Ne intuearis vinum quando flavescit, cum splenduerit in vitro color ejus, ingreditur blande, sed in novissimo mordebit ut coluber, et sicut regulus venena diffundet. PROV. XXIII, 32.

Perifrasin vito, quia multis cognita dico.
Hos sibi quæ servant orandi tempora posco,
Lectio qualis erit, quo sensu mystica quærent,
Quale opus in manibus, benedictio qualis in ore :
365 Nam scriptura monet hæc omni tempore habenda.

VIII. — DE PUGNA CARNIS ET ANIMÆ.

Excidit auditus his sermo propheticus ille :
Ad vocem Domini durescere corde cavete ¹.
Seria Loth verba ad generos sunt ludicra visa ²,
Ob quod et ardentis Sodomæ periere sub igne.
370 Virtutum montem mundum fugiendo subire ³
Divinus nos sermo docet, patriarka figuram
Hujus habet, ne nos, sæclo pereunte, ruamus;
Hæreat hic nostris et sidat mentibus imis.
Hostiles abigamus aves, ne grana reportent
375 Quæ sator ecclesiæ, Christus, respersit in agros ⁴ ;
Semina quæ in spinis ceciderunt, fruge carebunt ⁵ :
Hæc equidem surgunt citius, sed divitiarum
Cura gravat mentes et deliciosa voluptas,
Ne spicas referant, teneras internecat herbas ⁶.

¹ Hodie si vocem ejus audieritis, nolite obdurare corda vestra. *PSAL.* xciv, 8.

² Egressus itaque Lot, locutus est ad generos suos, qui accepturi erant filias ejus, et dixit : Surgite, egredimini de loco isto : quia delebit Dominus civitatem hanc Et visus est eis quasi ludens loqui. *GEN.* xix, 14.

³ Vide supra . l. I, c. vii.

⁴ Et dum seminat, quædam (grana) ceciderunt secus viam, et venerunt volucres cæli, et comederunt ea. *MATTH.* xiii, 4.

⁵ Alia autem ceciderunt in spinas : et creverunt spinæ, et suffocaverunt ea. *MATTH.* xiii, 7.

⁶ Qui autem seminatur est in spinis, hic est qui verbum audit, et sollicitudo seculi istius, et fallacia divitiarum, suffocat verbum, et sine fructu efficitur. *MATTH.* xiii, 22.

- 380 Has spinas nobis maledictio prima creavit;
His caro luxurians, fructusque afferre suaves
Detrectans, tribulis nos undique pungit acutis
Naturalis enim cunctis est insitus ignis.
Non eget accendi fornax Babylonica stuppa,
385 Malleolis, piceis, escis et potibus amplis¹.
Intra nos gerimus cum quo luctamen agamus;
Lex est in membris quæ mentis legibus obstat.
Bella animæ et carnis plus, quam civilia surgunt,
Pertulit ut pugnas angusto in ventre Rebecca³.
390 Qui cupit ergo sibi servilem subdere carnem,
Castiget ventrem, famulatu deprimat artus.
Ut domina, excelsam retinens ditione cathedram,
Imperio terret famulas vernasque loquaces,
Lascivosque jocos et molles durius ausus.
395 Est opus ut Christum, qui pax est summa, petamus;
Subjuget ancillam dominæ quo serviat Agar,
Libera sit reatrix, Ægyptia sit famulatrix,
Hæc ferat in scapulis utrem, hæc flere suescat,
Deliciis careat, humorem gustet aquosum,
400 Et nudis toleret plantis fera frigora brumæ;
Aspera sit vestis quæ sidat in ossibus imis,
Sit somnus modicus, sit tellus herbida lectus⁴;
Si sic ergo tuam dominatu presseris Agar,
Audiet angelicas voces puteumque salutis
405 Hauriet, et dominam tandem cognoscere Sarram⁵

¹ Fornax autem (Babylonica) succensa erat nimis... et non cessabant succendere fornacem, naphtha, et stuppa, et pice, et malleolis. DAN. III, 22, 46.

² Video autem aliam legem in membris meis, repugnantem legi mentis meæ, et captivantem me in lege peccati, quæ est in membris meis. ROM. VII, 23.

³ GEN. XXV, 22-24. — ⁴ GEN. XXI, 9-16. GAL. IV, 22-31.

⁵ Surrexit itaque Abraham mane, et tollens panem et utrem aquæ, imposuit scapulæ ejus... Cumque consumpta esset aqua in utre, abjecit (Agar)

Mente humili incipiet, modica cum prole reversa.
Unde tibi, famulus venter sit serva libido.
Æthiopissa etiam pro qua contendit Aaron
Mansueto cum fratre suo nova jurgia gignit¹.

IX. — NE IN ADVENTU CHRISTI GULÆ SERVIENTES INVENIAMUR.

- 410 Sobrietas victrix in cœli rege triumphans
Nos sibi consociet patriosque reducat ad hortos,
Divinæ legis Domino ducente columna
Præcedat gressus et nostros dirigat actus;
Ante oculos nostros hanc proponamus euntes
- 415 Quæ gemina facie tenebrosa et lucida fulgens
Claudit iter pravis, mare rubrum pandit amicis².
Fit via per pelagus³ populo qui pastus amaris
Lactucis et pane humili⁴, quo sobrie discas
Vivere, viventum cupias si tangere terram.
- 420 Ebrietas magnum scelus est scelerumque creatrix.
Inferciri escis nimiis vinoque gravari
Non Christi dogma est, porci sed secta Epicuri.
Quale sit hoc, lector, perpende animoque revolve:
Prandia si cumules cœnis potioribus illo
- 425 Tempore quo Judex venturus creditur orbi,

puerum subter arborum .. Exaudivit autem Deus vocem pueri vocavit que angelus Dei Agar de cœlo dicens... Quæ videns puteum aquæ, abiit, et implevit utrem, deditque puero bibere. GEN. XXI, 14-19.

¹ Locuta est Maria et Aaron contra Moysen propter uxorem ejus Æthiopicissam. NUM. XII, 1.

² Dominus præcedebat eos ad ostendendam viam, per diem in columna nubis, et per noctem in columna ignis: ut dux esset itineris utroque tempore. EXOD. XIII, 21.

³ Et ingressi sunt filii Israel per medium sicci maris: erat enim aqua quasi murus à dextra eorum et læva. IBID. XIV, 22.

⁴ Et edent... nocte illa... azimos panes cum lactucis agrestibus. IBID. XIII, 8.

- Christus cunctipotens metuendus ab æthere summo,
Terribiles turmæ cœlique exercitus omnis,
Militiæ angelicæ nimio terrore tribunal
Stipabunt, capient cuncti quod quisque meretur.
- 430 Sic ait ipse loquens ut quondam tempore Noë
Pocula sumebant et prandia opipara agebant
Hi populi qui tunc liquidis periere sub undis,
Diluvio insolito cum mors inopina veniret;
Sic erit extremæ veniet cum terminus horæ¹.
- 435 Non secus infandi Sodomitæ prandia agebant
Securitatique suæ sub mœnibus urbis,
Loth miserante Deo cum porta exivit aperta,
Morte repentina, sic fuso cœlitus ymbre,
Interiere rei²; meritis par reddita pœna est:
- 440 Ardor inexpletus torrente ardore repressus.

X. — DE QUATTUOR VIRTUTIBUS PRINCIPALIBUS.

- Quisque igitur tales usque huc duravit in actus
Servivitque gulæ, jam tandem devia linquens
Vertat iter gressusque agiles ad mœnia sanctæ
- 445 Sobrietatis agat; hanc postulet ipse magistram;
Hanc colat ut dominam; hanc corpore, corde receptet;
Discat ab hac servare modum licitumque tenere.
Prima magisterii sit hæc doctrina venusti:
Quattuor inter enim virtutes, portio quarta est
- 450 Quæ nimis omne tribus reliquis auferre suevit
Illa modum ponit, ne plus sapiendo superbus

¹ Sicut enim erant in diebus ante diluvium comedentes et bibentes.... Et non cognoverunt donec venit diluvium, et tulit omnes: ita erit et adventus filii hominis. MATTH. XXIV, 38, 39. Cf. LUC. XVII, 26.

² Similiter sicut factum est in diebus Lot. Edebant, et bibebant... Qua die autem exiit Lot a Sodomis, pluit ignem et sulphur de cœlo, et omnes perdidit. LUC. XVII, 28, 29.

- Incurras heresim greco sermone vocatam,
Secta latine quidem; sed nominis hujus origo
Vertitur in duplicem certa ratione loquelam:
455 A sectando etenim, cum quod vult quisque sequatur;
Alter erit sensus, quia dissonat esse secundum
Corpore ab ecclesiæ nimium qui devius errat;
Scinditur unde aliquid, hæc portio secta vocatur.
Si sequeris, secta est; si scinderis, inde secaris:
460 Alter erit limes ne multum justus agaris:
Sic etenim rigidum dementia digna relinquet.
Tertia ab hac virtus sumit documenta magistra:
Sævitiâ fugias, dum vis ceu fortis haberi;
Sufficit, ista docet, satis est, jam parce ferire.
465 Ista quaterna probat Hebræam fimbria vestem
Emoreusa quidem tetigit quam credula Christo
Percepitque citam filo pendente salutem,
Incolumis remeans, furto medicata fidei¹.

XI. — EXEMPLA SOBRIETATIS DE CHRISTO ET APOSTOLIS ILLIUS.

- Sobrietatis enim Christus documenta reliquit,
470 Cujus discipuli, dum hunc per culta sequuntur,
Vellebant culmis spicas manibusque fricantes,
Esuriem explebant nimiam talique paratu
Contenti, satiâre avidas per sabbata fauces,
Dum primæ ætatis cupiunt reparare vigorem,
475 Frugalis vitæ specimen tribuere salubre²;
Quique fatigatus mortalis tegmine carnis,

¹ Et ecce mulier, quæ sanguinis fluxum patiebatur duodecim annis, accessit retro, et tetigit fimbriam vestimenti ejus. MATTH. IX, 20. Cff. MARG. VI, 56; LUC. VIII, 44.

² Factum est autem in sabbato secundo primo, cum transiret per sata, vellebant discipuli ejus spicas, et manducabant confricantes manibus. LUC. VI, 1. Cff. MATTH. XII, 1; MARG. II, 23.

Discipulos urbis mercatores mœnibus escas
Dum sedet expectans, mulier Samarita propinquat :
Christus ab hac sitiens modicum sibi postulat haustum ,
480 Frigidæ aquæ dedit illa , fidem Christusque salutem ¹.
Concinit hoc factum quadam ratione figuræ
Antiquæ , dum servus aquæ portante Rebecca
In scapulis vas ad puteum sibi pocula poscit ,
Dum tribuit potum sitientibus illa camelis ,
485 Haurit aquas et mox sponsalia dona reportat ².
Christus item divina docens , mortalia gestans ,
Ad Solymam properat , ficumque tuetur onustam
Fronde, comis, foliis, pomis, fructuque carentem ;
Esuriens in hac esum non repperit ullum :
490 Nullus, ait, fructus de te nascatur in ævum! ³
Ficus inanis enim gens est Judæa rebellis ;
Ille fidem ejus, ceu dulcem quæsiit escam ,
Quæ legis foliis umbrosa volumina claudens ,
Detrectat fidei suaves nunc gignere fructus.
495 Hæc sitis atque fames est nostræ causa salutis.
Pascit item multum paucis de panibus agmen ,
Piscibus et geminis ⁴; quo facto monstrat utrumque ,
Et virtutis opus vitæque exempla salubris.

XII. — BREVIS DESCRIPTIO TEXTUS EVANGELICI ET QUIA CHRISTUS
PAX NOSTRA EST.

Hæc humana probant hominem discrimina verum :

¹ Venit ergo in civitatem Samariæ qui dicitur Sichar... Erat autem ibi fons Jacob. Jesus ergo fatigatus ex itinere, sedebat sic supra fontem... Discipuli enim ejus abierant in civitatem ut cibos emerent... Venit mulier de Samaria haurire aquam. Dicit ei Jesus : Da mihi bibere, etc., JOANN. IV, 5-8 et seqq.

² GEN. XXIV, 15-22. — ³ MATH. XXI, 19 ; MARC. XI, 13.

⁴ Est puer unus hic, qui habet quinque panes hordeaceos et duos pisces. JOAN. VI, 9. Cf. MATH. XIV, 17; MARC. VI, 38; LUC. IX, 16.

- 500 Nascitur, offertur, crescit, fugit, ubera lambit,
Jejunat toleratque sitim, temptamina vincit,
Lassatur, dormit, sedet, ambulat et lacrimatur,
Stringitur in vinclis, flagris laceratur amaris,
Traditur, irrisus fel gustat, haurit acetum,
505 Postulat auxilium patris, queriturque relictum,
Figitur ille cruci, patitur, moriturque, resurgit.
Pro nobis hæc cuncta gerit, toleratque libenter
Ut nos conciliet patri; pax ipse sequestra est
Nostra, ut Paulus ait: pax est qui junxit utrumque
510 Cœlica terrenis, Hebræos gentibus addens¹;
Pax apices scindit quos simplex sillaba jungit:
Hi tres sunt, quia tres personæ essentia in una;
Litterulis ternis aptantur nomina terna:
P. patrem, qui non aliunde hoc accipit ut sit;
515 A. genitum signat, quod Grecus nominat Alfa:
Alfa ego sum primus sermone, novissimus Ω sum²;
Ipse ego principium, prior A vocalis apexque est.
X. que duplex, ab utroque venit quia Spiritus almus;
Tertia fine apicum, ad reliquos quia rite recurrit,
520 Compareret æqualis patri natoque cœvus:
Ævum cum dico, non tempore sentio cœptum,
Quo mihi cum fluvius Scripturæ porrigit haustum,
Impia non heresis letales misceat undas.

XIII.— QUOD LEX DIVINA OMNIBUS HABILIS SIT ET DE PANE, PISCE ET
OVO A PATRE PETENDIS.

Alveus est altus pelagoque profundior omni
525 Lex divina, rigat quæ montes imbris altis,

¹ Ipse enim est pax nostra, qui se citutraque unum. *Ad Ephes.* II, 14.

² Ego sum Alpha et Omega, principium et finis. *Apoc.* I, 8. Ego sum A et Ω, primus et novissimus. *Ibid.* XXII, 13.

- Ex quibus ad nostros guttatim labitur haustus;
Ipsa polos scandit solemque et sidera tangit,
Tartara perlustrat, terras et gramina pangit,
Abdita perquirit, moresque informat honestos;
530 Agnis illa vadum dat, barris unda natatum,
Lac præbet teneris, solidas et fortibus æscas;
Dulce quidem eloquium, dum fundit verba palato,
Visceribus ventris sed hoc generatur amaror;
Scribitur illa foris, dum narrat gesta priorum;
335 Nec minus interius, dum mystica signa revelat;
Dat lamenta reis, ut plangant crimina vitæ;
Felices laudes et carmina digna beatis,
Væ miseris, sine fine ferent quod carcere Averni.
Omnia ab hac nobis veniunt documenta magistra;
540 Hæc docet ut Dominum, qui nos plasmavit, amemus;
Illa fidem rectam certo sermone fatetur,
Distinguitque creaturam virtute creantis;
Hæc jubet omne bonum, hæc noxia cuncta recidit;
Panem, piscem, ovum docet ut de patre petamus¹ :
545 Panis hic est karitas quia cunctis eminet escis;
Non dabit oranti lapidem cordisque rigorem;
Piscis erit fidei sacræ venerabile donum,
Perfidiaë furiale malum serpentis habetur;
Spes ovo, fœtus quoniam speratur ab illo :
550 Huic hostile nimis fert desperatio letum,
Ex stimulo caudæ ceu figit scorpius ictum.

XIV.— UT LAPSI PER PÆNITENTIAM ET CONFSSIONEM RESURGERE DISCANT.

Muniat ergo pedes patrum doctrina priorum,
Conterat unde caput colubri tua planta maligni,

¹ Quis est ex vobis homo; quem si petierit filius suus panem, numquid lapidem porriget ei? aut si piscem petierit, numquid serpentem porriget ei?
ΜΑΤΤΗ. VII, 9-10.

- Allidatque petræ Babylonica germina Christo ¹
555 Nam quæ prima tibi temptamina suggerit hostis
Si reseces, minor hinc veniet jactura sequentum ;
Quod si forte aliquem furiali dente momordit
Infixitque reo mortali crimine vulnus ,
Huic opus ut multo curet medicamine plagam
560 Compensetque pio damnosa pericula lucro.
Felix ille quidem qui vastum navigat æquor
Fertque redundantes cumulato fœnore gazas ,
Inlæsus veniens optatæ ad litora terræ ;
Fluctivagumque alius pelagus dum lintre resulcat
565 Heu ! miser incurrit Scyllam rabidamque Caribdim ,
Confringitque ratem , merces , quoque perdit opimas ,
Et tabulæ innisus portatur ab æquore nudus ² ,
Expoliumque animæ grata mercede reservat.
Non secus ille sui qui plangit damna reatus ,
570 Præveniat lacrimis venturi judicis iram ,
Sentiat amissam Christo ut miserante medelam ,
Lamento et lacrimis qui vult commissa piari :
Istis addatur confessio pura reatus ,
Ut tanto medico peccata occulta reveles.
575 In cruce pendentem cum Christo cerne latronem
Percepit celerem qui uno sermone salutem
Et Paradysiaco sub hora est redditus horto ³ ;
Perspice perfossum geminato vulnere David
Lamentoque brevi veniam meruisse piaci ⁴ ;
580 Inspice apostolico lapsantem culmine Petrum
Ad galli cantum tristem sumpsisse dolorem

¹ Beatus qui tenebit, et allidet parvulus tuos ad petram. PSALM. CXXXVI,

² Hieronymus in Is. III, et in epistola VIII dicit : Pœnitentiam esse secundam tabulam.

³ Amen dico tibi : hodie mecum eris in paradiso. LUC. XXIII, 43.

⁴ REG. II, XI-XII.

- Respectuque gradum Christi reparasse priorem¹ :
Gallus, nocturnæ custos et nuntius horæ,
Gnarus doctor erit discernere voce suetus
585 Quæ tormenta rei referant, quæ præmia justi.
Succinctis lumbis dum tractat pulpito in alto,
Auribus intendens humili quoque corde receptans,
Quid referat, doceat, jubeat, quid nuntiet audi.
Si lamenta canit, dignis tu planctibus insta ;
590 Gaudia si profert læta, hæc tu mente retracta.
Ille, sagax si doctor erit, miscabit utrumque
Ut lex prisca jubet, tipico hoc sermone figurans :
Non auferre molam ex geminis pro pignore cuiquam².
Inferior, metus est : metuenda est quippe gehenna ;
595 Quæ super excurrit, spes est quæ ad celsa levatur.
Hæc duo si socias, capies ex polline panes ;
Si tollas unum, reddetur inutile utrumque.
Plurima sunt, lapsos possunt quæ ad summa referre :
Fructus elemosinæ, lacrimæque, oratio perpes,
600 Mens humilis, parcusque cibus, jejunia, saccus ;
Ista cicatrices quibunt obducere hiantes.
Planctibus et lacrimis a sorde Maria piata est,
Quæ largo fletu Christi vestigia tinxit³.
Flagitiosus Achab dum pænitet, ultio tardat⁴.
605 A Babylone redit compunctus corde Manasses⁵.

¹ MATTH. XXVI ; MARC. XIII-XIV ; LUC. XXII ; JOAN. XIII, XVIII.

² Non accipies loco pignoris inferiorem et superiorem molam. DEUT. XXIV, 6.

³ Et stans retro secus pedes ejus, lacrymis cœpit rigare pedes ejus. LUC, VII, 38.

⁴ Nonne vidisti humiliatum Achab coram me ? Quia igitur humiliatus est mei causa, non inducam malum in diebus ejus, sed in diebus filii sui inferam malum domui ejus. REG, III, XXI, 29. Cf. ID. IV, IX, 26.

⁵ PAR. II, XXXIII.

Crimina pauperibus miseratio facta resolvit;
Justificatur in his : quod signat nomine Zacheus¹.
Ut Scriptura docet quantum peccata cavenda
Sic etiam lapsis correctio qualis agenda :
610 Hæc est herba borith², nitrum mordacius hoc est³;
Hoc malagma potens⁴, hæc est resina salubris⁵.
Nullus in orbe satus peccato immunis ab omni;
Delictis levibus facili medicamine agendum,
Vulnus enorme nimis, ferro curetur et igni.

XV.— DE FILIO PRODIGO QUI PATRE RELICTO PORCOS PAVIT.

615 His breviter tactis, brevius quod restat agamus;
Nunc unum referam, quod utrumque probare valebit
Quæ sit Sobrietas, quamque hanc servare salubre est,
Et turpem ingluviem, quantum vitare necesse est;
Qualiter aversi redeant lapsique resurgant :
620 Prodigus exemplo quod monstrat filius uno.
Omne bonum sibi conlatum pietate paterna
Perdidit ille miser, meretricibus inlaqueatus,
Luxoriosus, iners, pollutus, degener, amens,
Dedecus ad tantum lapsus pro fauce voraci,
625 Porcorum siliquis fervens instabat edendis⁶;
A patria et genitore pio longe ille remotus,
Exul ut antiqua Paradysi ab sede fugatus

¹ Zacheus id est *purus*.

² Herba qua fullones utebantur ad pannorum sordes abluendas et purgandas. Latine saponaria dicitur.

³ Si laveris te *nitro*, et multiplicaveris tibi herbam *Borith*, maculata es in iniquitate tua coram me. JEREM. II, 22.

⁴ Neque herba, neque malagma sanavit eos. SAP. XVI, 12.

⁵ Tollite resinam ad dolorem ejus, si forte sanetur. JEREM. LI, 8.

⁶ LUC. XV, 11-16.

- Primus Adam cum prole sua deserta peragrans ,
Incidit insidias crudeli in fauce latronum
630 Vulneribus fossus , nudatus tegmine honesto ,
Pellitos habitus sumpsit , quia credidit hosti ;
Quem tamen ut quærat cœlesti ab sede viator
Humanum tractavit iter tandemque repertum
Sustulit in carnis mira pietate jugalem ,
635 Duxit et in stabulum ecclesiæ , curamque peregit ,
Ædibus et superis jam magna ex parte locavit.
Socius hoc ipsum signat quod prodigus iste ,
Qui pater accurrens , ipse est Samarita propinquans ;
Per duo qui curans vino commiscet olivum ,
640 Lenit et austerum miseratio larga rigorem ¹ ;
Ergo fame admonita est ubi mens captiva subulci ,
Cœperat ille sui jam flens meminisse parentis ;
Unde gravem tractans mærente in corde dolorem ,
De genitore suo non jam se posse mereri
645 Diffidens , nomen nec dignum filius ut sit ;
Optat habere locum quem mercennarius imum.

XVI.— QUOD PER PAENITENTIAM REVERTENS MISERICORDITER
RECEPTUS SIT.

- Hæc volvens tandem longa a regione regressus ,
Ad dulcem remeat jam corpore ; corde , parentem.
Perspice , peccator similis mihi si tamen ullus ,
650 Quod pietatis opus , clementia gratia quæ sit
Ut reparare gradum discas et surgere ab imis !
Præveniens cursu , genitor citus obvius ivit ,
Dulcius amplexans et in oscula strictius hærens ,
Ocius afferri stolam præcepit avitam ,
655 Amisit quam primus Adam spoliatus ab hoste ,

¹ Luc. x, 30-34.

- Immortalem habeat mortale ut corpus amictum ,
Atque anulum , sponsale decus , dotemque fidei.
Mactavit vitulum , convivia læta paravit ¹ ,
Quem puer acceptum celsaque sub ilice coctum
660 Apposuit tribus ille viris , dum Sara farinae
Accelerans sata commiscet tria , rite figuram
Illius mulieris habens quæ mixta calori
Fermenti modici conspersit corpore massam ²
Esurientque orbis cumulado pane refecit.
665 Hæc Sara ecclesiae norma est , verbumque farina est ;
Miscet utrumque , simul tractans vetus atque novellum
Eloquium et per tres populos disseminat orbis ,
Convivasque vocans ad celsæ fercula mensæ ,
Largifluas epulas et dulces præparat escas.
670 Hic vitulus , Christus , pinguis bonitate saginæ ;
Cornibus obniscus sævo feritate draconi ,
Substravit pedibus captumque in vincla ligavit.
Servus Abræ est populus qui degeneratus ab ipso
Acceptum Christum gladio perfodit acuto ,
675 Inque crucis ramis densa velut ilice coxit.
Prodigus has Patris pietate receptus ad escas
Gaudet et , elatis suaves concentibus odas
Consociante choro , dulcis simphonia crescit.
Huicque nec improperans olidos pavisse suillos ,
680 Diligit atque fovet strictisque amplexibus ambit.

¹ Luc. x, 15, 17, 23.

² Cumque elevasset oculos (Abraham), apparuerunt ei tres viri stantes prope eum.... Festinavit in tabernaculum ad Saram, dixit que ei · Accelera, tria sata similiae commisce, et fac subcinericios panes. Ipse vero ad armentum cucurrit, et tulit inde vitulum tenerrimum et optimum, deditque puero : qui festinavit et coxit illum. Tulit quoque butyrum et lac, et vitulum quem coxerat, et posuit coram eis : ipse¹ vero stabat juxta eos sub arbore. GEN. xviii, 6-8. — Simile est regnum cœlorum fermento, quod acceptum mulier abscondit in farinae satis tribus, donec fermentatum est totum. MATH. xiii, 33.

- Frater erat senior perstans operator in agro ,
Isque domum rediens ubi patris gaudia sensit ,
Restitit indignans germanum in tecta receptum ,
Invidiaque gravi stimulatus mente furente
685 Stat, fovit, et multas irato ex corde querelas
Ingerit ac patrem non vult audire rogantem
Augeat ingressu proprio quo gaudia votis ;
Mactatum vitulum queritur pro fratre tenellum.
Nec sibi cum sociis donatum gratius ædum.
- 690 Huic dulcis genitor blanditur , ut ingrediatur ,
Sit socius mensæ , jungatur et ipse reperto ¹.
Perspice digestum , lector meus , obsecro , textum
Moralesque modos intento corde retracta.
Nam sensus typicos non est tractare necesse
- 695 Quos sparsit passim patrum doctrina priorum.
Percipe Sobrietas referat quæ damna relicta :
Omne patris donum qua prodigus iste voravit ,
Cerne ad quæ miserum turpis perduxit egestas ,
Pasceret ut porcos macie tenuatus inertī ,
- 700 Pro summis epulis cuperet distendere ventrem ,
Attendens oculis siliquas quibus ipse careret :
Ambitiosa gula et convivia sumptibus aucta
Luxus et ardescens gravius repetita libido
Turpavit juvenem , sic Gastrimargia adegit ;
- 705 Sic jacet infelix , domina hac quicumque jugatur.
Exactor Pharaonis enim sua pensa requirit ,
Hocque luto insistens casuras extruit urbes ².
Solvit ab his Moyses , cum lex divina reducit

¹ Luc. x , 24-32.

² Preposuit itaque (Pharaon) eis magistros operum , ut affligerent eos oneribus : ædificaveruntque urbes. — Flagellatique sunt qui præerant operibus filiorum Israël , ab exactoribus Pharaonis , dicentibus : quare non impletis mensuram laterum sicut prius , nec heri , nec hodie ? Exod. i , 11 ; v , 24.

Captos ingluvie, discant ut vivere parce ;
710 Ereptisque jugo tribuit mirabile manna
Cœlitus ut capiant delatas imbribus escas
Et de caute bibant, percussa militis hasta¹
Qua nostro in pretio stillat cruor unda lavacro².

XVII. — DE LAUDE PUDICITIÆ ET VIRGINITATIS ET DE VERBO INCARNATO.

Jam quia laudatæ præconia Sobrietatis
715 Descripsi, et tactis vitiis sermone quibusdam
Florigeris patrum decerpsi gramina pratis,
Pauca pudiciæ de laude referre salubre est.
Virginitas, specialis amor, laus, gloria cœli,
Angelicæ virtutis honos, flos, purpura regni,
720 Omne decus superans, Phæbo formosior ipso ;
Nec sic pulchra nitet perfecto Cinthia giro,
Lucifer huic impar, rutilat cum mane sereno,
Et quod in orbe viget pretio pretiosior omni ;
Nata Deo gignensque Deum sine semine verum,
725 Dum generat genitrix virtute umbrante superna
Virgo manet, quia matre prior qui nascitur extat :
Sic natus de patre Deo Deus et caro carne³ ;
Non geminus, quoniam simplex hominisque Deique
Sic persona nitet quo sit natura gemella.
730 Est tamen hic homo, qui Deus est ; caro denique verbum
Si terrena licet verbo conferre supernis.
Secretum cum forte aliquod tenet arcula cordis,
Ignotum reliquis constat quid mente geramus ;
Ut tamen humanos auditus tangere possit
735 Formales adhibere modos huic jure necesse est ;
Verba aliter non esse queunt nisi materialis

¹ EXOD. XVI, XVII. Vide supra : l. I, c. IX.

² JOAN. XIX, 31. — ³ COR. I, VII.

- His et origo foras veniat substantia quædam ,
Dentes cum labiis , cum gutture pulmo , palatum ;
Missa per angelicas species mandata frequenter
740 Perque modos multos per corpora abaëre sumpta
Audivere patres prisci sanctique prophetæ ;
Corde patris genitum miro ructamine verbum
Venit in hunc mundum carnis mortalis amictu
Vestitum , quoniam fragilis natura videre
745 In deitate Deum velut est et ferre nequivit.
Virgineam carnis genitrice ex virgine vestem
Induit et nullo voluit coëunte creari ;
Nec coïtu generans intactæ carnis honore
Virginibus liquit documenta salubria vitæ.
750 Frater et his , sponsus pulcher , socialis , amicus ,
Quam sit cara sibi , quali teneatur amore ,
Ipsa in matre probat , cujus puer ubera lambit ;
Hancque in seminibus centeno germine adæquat ;
Non tamen ulla suis super hanc præcepta relinquens ,
755 Arbitrio concessit opus tam grande sequentum ;
Utque minister agens , non ut præceptor in illa
Consilio Paulus cœlestis consul adauget.

XVIII. — DE INPUDICITIA CARNALIUM SACERDOTUM.

- Atque utinam nostris Christo miserante diebus
Salva foret casti species ornata decoris !
760 Virginitas celsum petiit jam splendida cœlum ,
Pennigero penetrans aulam super astra volatu ;
Rara sui cultus terris vestigia liquit.
Judicio Paridis Veneri servire subactos
Crimen nemo refert ; vitium , natura vocatur ;
765 Mœchiæ turpis facinus plaudente cachinno
Quisque videt , laudat ; tantique infamia facti
In patiente manet , nullus condemnat agentem ;

- Univiras viduas tenerunt templa Dearum
Vivaque defossa est vestalis virgo reatu
- 770 Vixque sacerdotes jam sorde carere secundos
Flerē decet, sed scire pudet qui crimine stolas
Non vitant maculare suas; reverentia celsi
Digna ministerii tenet hos non ulla, nec ipsa
Pollutis manibus sacrandā offerre recusant.
- 775 Altior unde gradus, gravior hinc culmine casus;
Quique duces cæci cæcorum præpete cursu
In baratrum lapsi miseri turbasque trahentes
In foveam trudent æternæ perditionis¹.
De gradibus reliquis monialibus atque puellis
- 780 Crimina colligere et verbis damnanda notare
Non operis nostri est, nec tanti carminis ausum
Innocuæ mihimet tribuit fiducia vitæ.
Quos laudare pie decus est venerabile nostrum,
Quos lacerare grave est Oza² moriente periculum,
- 785 Sic monuisse tamen correctio digna piaculi,
In vitio alterius proprium qui plango reatum.
Qui fert vasa Dei, mundari jure jubetur,
Qui vas esse cupit, vitet contagia sordis:
Suscepturus enim quicumque expectat amicum,
- 790 Præparat hospitium, verrit, citus, instruit, ornat;
Cuique domo in mentis Dominum virtutis habere
Hospitioque pio felix intentio cordi est,
Purgetur vitiis, niteat virtutibus almīs:
Hospes enim nitidus habitacula honesta requirit;
- 795 Gaudet in immundis sus spurca jacere cloacis;
Quod legio signavit atrox, quæ fœda putentes

¹ Sinite illos : cæci sunt et duces cæcorum. Cæcus autem si cæco ducatum præstet, ambo in foveam cadunt. MATTH. xv, 15.

² Extendit Oza manum ad arcam Dei, et tenuit eam... Iratusque est indignatione Dominus contra Ozam. REG. II, vi, 6-7.

Expetiit porcos meriti consortia cœni¹.
Qui vult esse adamas, hircino sanguine tingui
Luxoriæ caveat, ne frangat malleus illum;
800 Denique ferratas mentes domat atra libido. •

XIX. — DE HABITU SACERDOTALI ET PAUCA DE HYPOCRISI.

Hieremias trenis distincto carmine quadris
Dum sua lamentans tangit, hæc tempora prodit.
Candidior nive, Nazareus sanctificatus,
Ille Deo vultus tetro carbone nigrescit²
805 Hoc poderis candens, fulgens humeralis amictus,
Tenia lumbaris, stolaris gloria colli,
Casula cuncta tegens, sandalia pacificorum
Pulchra pedum, reliquæque ornamina vestis honestæ
Designant, niteat sinceræ ut gloria vitæ.
810 Nomine quodque refert, imitetur et ipse sacerdos:
Sit pia forma suis populis³, ipsisque sacer dux,
Sit sapiens, prudens, rectus, sermone paratus,
Moribus ornatus, dicat faciatque salubre est.
Huic velut est pulchrum comi virtutibus almis
815 Non secus obsceno est maculari turpe piaclo.
Anteriora velut stellato illuminat orbe
Ora pavus giratque suæ ostentamine caudæ,
Posteriora tamen quæ nudat turpius horrent.
Non secus humanis qui justum visibus offert,

¹ Interrogavit autem illum Jesus, dicens: quod tibi nomen est? At ille dixit: Legio; quia intraverant dæmonia multa in eum... Exierunt ergo dæmonia ab homine, et intraverant in porcos: et impetu abiit grex per præceps in stagnum, et suffocatus est. LUC. VIII, 30, 33; cf. MARC. V, 9.

² Candidiores Nazaræi ejus nive.... Denigrata est super carbones facies eorum.... THREN. IV, 7-8.

³ Sed forma facti gregis ex animo. PET. I, v, 3.

- 820 Fulgescit rutilus castæ simulamine vitæ,
Abdita sed fuscatur scelerati infamia facti.
Prodetur qui fine suo, cum archana patebunt,
Mentis et obscuros reteget lux clarior actus.
Utque sepulchra foris vario depicta colore
- 825 Alba micant, candore nitent, minioque rubescunt,
Interiora tamen putrefacta cadavera servant.
Sic simulare bonum, pulchrum, virtute decorum,
Tristius est manifeste aliis quam prodere fœdum,
Non secus obsceno est maculari turpe piaculo.

XX. — DE LAUDE ET DOCTRINA BONORUM SACERDOTUM.

- Non omnes scelera ista notant, nec vadit in omnes
- 830 Criminis indigni suspicio, denique plures
Corde et carne pium servantes jure pudorem,
Novimus esse Dei cultu venerabile templum;
In quibus ipse sedens solio disponit ab alto
Membra, dicata sibi populis per vasa ministrans
- 835 Dulcis aquæ gustum salientis præpete cursu
In vitam¹; reliquis ructant, quod corde retentant.
Ne tamen arescat supero de fonte resumit
Alveus, ut pleno decurrat ubique meatu:
Insistunt puteo viventis, sive videntis²,
- 840 Abdita quo sacræ scrutentur dicta sophiæ;
Liberius quocumque volet, doctrina feretur,
Ambiat auratos si vectes circulus arcæ³;
Discere namque mora est, cum jure docere necesse est.
Lex antiqua jubet, summus cum sancta sacerdos

¹ Fiet in eo fons aquæ salientis in vitam æternam. JOAN. IV, 14.

² Propterea (Agar) appellavit puteum illum, puteum viventis et videntis me. GEN., XVI, 14.

³ Facies quoque vectes de lignis setim, et operies eos auro, inducesque per circulos qui sunt in arcæ lateribus, ut portetur in eis. EXOD., XXV, 13-14.

- 845 Ingreditur, sonitu malorum tinnula vestis
Concrepet atque habitu concordet voce sonorus,
Prædicet ut vivat, moritur si dicere cessat¹.
Huic tuba sit radians, argento ductilis albo,
Doctor ut eloquii rutilo fulgore nitescat,
- 850 Concisus cujus clangor pia castra movebit,
Israhelitarum recinens subtile minutum² ;
Historicum typicum morumque ornamen honestum
Prædicet antiqui populis ab origine sæcli :
Gesta imitanda piis patrumque exempla priorum ,
- 855 Pravorum quoque vitandos denuntiet actus ,
Cælica regna bonis tormenta perennia iniquis ;
Per noctes hæc perque dies sermone resultet,
Quo bene multiplici tractata pecunia lucro
Crescat et usuras operatio digna reportet ;
- 860 Dumque talentorum rationem in fine reversus
Cum servis positurus erit mox institor adstans,
Ante sui vultus Domini cum laude refundat
Securus numeri summam duplicator adauctam³ ;
Inter et ipse pias turmas sortemque receptus
- 865 Astriferi solii fulgescat dignus in aula ,
Victrici rutilans palma radiansque corona,
Sudores, operas, excursus, prælia, luctus,
Tristitias, gemitus, fletus, suspiria, planctus,
Solatus curas et fortia gesta trophæis ,

¹ Deorsum vero, ad pedes ejusdem tunicæ, per circuitum, quasi mala punica facies.... mixtis in medio tintinnabulis, ita ut tintinnabulum sit aureum et malum punicum... Et vestietur ea Aaron in officio ministerii, ut audiatur sonitus quando ingreditur et egreditur sanctuarium in conspectu domini, et non moriatur. Exod. xxviii, 33-35. Cf. Id. xxxix, 22-24.

² Fac tibi duas tubas argenteas ductiles, quibus convocare possis multitudinem quando movenda sunt castra. Num. x, 2.

³ MATTH. xxv, 14-30.

- 870 Ipse polo residens , requies ubi certa laborum
Sub pedibus solem et cœlestia sidera calcet.
His sine fine bonis placida in regione fruatur ,
Perspexit quæ non oculus , non audiit auris ,
Ascendit non cor hominis mortalis in illa
- 875 Quæ Deus electis et amantibus ipse paravit¹.
Qui regit ergo suæ caste moderamina vitæ ,
Cujus verba Dei cor servat et actio firmat ,
Non satis est tantum peccati a sorde cavere ,
Si non ipse alios moneat , hortetur , agatque
- 880 Et societ sibimet fratrum ductetque catervam :
(Sic namque in Christo dilectio vera probatur).
Pascat oves , agnos² , si curam impendat ovili ,
Si formæ impressus summi pastoris Ihesu
Pro grege commisso cupiat succumbere leto ,
- 885 Si , veniente lupo³ , festino concitus ausu
Obvius occurrat telumque volatile vibret ,
Dissipet ursorum si brachia⁴ , et ora leonum
Claudat⁵ , et immixtos in guttura sæva draconum
Malleolos jaciat , hos faucibus ingerat esus⁶ ;
- 890 De pice sulphurea⁷ , de verme minetur edaci ,
De flammis sine luce feris gravibusque catenis ,
Deque jugi fletu , de væ sine fine perenni ,

¹ Quod oculus non vidit , nec auris audivit , nec in cor hominis ascendit , quæ præparavit Deus iis qui diligunt illum. COR. I, XI, 9.

² Pasce agnos meos , pasce oves meas. JOAN. XXI, 15-17.

³ JOAN. XI, 11-16.

Et ait David : Dominus qui eripuit me de manu leonis et de manu ursi , ipse liberabit me de manu Philisthæi hujus. REG. I, XVII, 37.

⁵ Deus meus misit angelum suum , et conclusit ora leonum , et non nocuerunt mihi. DAN. VI, 22.

⁶ DAN. XIV, 27-42. Vide supra , p. 24 , n. 6.

⁷ DAN. III, 46. Vide supra , l. II, v. 385.

Dæmonibus sociis conjunctio qualis habenda.
Unde pedum in gregibus, clava in prædonibus utens,
895 Hanc curam cautus servet mediator utrimque
Ut sibi commissos salvet, deterreat hostes:
Pro quibus excubiis cœli mereatur honorem,
Pastorum pastor veniens cum præmia reddet
His qui sollicite baculum tenere gregalem.

XXI — LACRYMABILIS PLANCTUS AUCTORIS HUIUS OPUSCULI

900 Hæc mea verba tuo, lector, si in corde ligentur
Et teneant fibræ quod ovis membrana resultant,
Non expers virtutis eris, non colla rejecto
Excuties solvesque jugo, quod Christus haberi
Extolli ac super esse jubet cervice levatum,
905 Quod pedibus calcat quisquis, contrarius extat.
Infelix nimium, doctor sceleratior omni,
Milo reus voti qui crimine pressus enormi
Contempsi præcepta Dei et famulabilis hosti
Incurri varias peccati mole ruinas,
910 Meque diu retinens facinus quodcumque ligatum
Vile ut mancipium, reliquis divisit habendum;
Uberibus matris pendens lingensque papillas
Flagitii suxi carnis cum lacte venenum;
Baptismo ablutus nativi a sorde reatus
915 Candentem capitis maculavi fæce galerum;
Post etiam sumptam juvenili ætate cucullam
Agnus, veste nitens, putidum mutatus in hyrcum
Mendaci titulo, tristi contagia nevo
Contraxi scelerum, violans quod voce professus,
920 Non secus immeritam divino ut munere stolam
Jusque ministerii sacris altaribus apti
Indignus sumpsi, temerator ut ante suetus;
Non sic tractavi ceu tantus postulat ordo,

- Coëlicolis adstans operator civibus audax ,
925 Officio huic impar , cui nullus dignus in omni
Orbe litator erit qui sacram accedat ad aram ;
Cujus corde pater , natus manibus sit , in ore
Spiritus , oblatis libaminis auctor et actor ;
Conficiens sacro carnis de pane figuram ,
930 Præbeat et calicis vino rubricante cruorem ,
Divinæ pietatis opus sua donamisello
Contulit , et sanæ doctrinæ participanti
Scire dedit directi iteris quo semita fertur ,
Quoque sinistra ferat , non ignorabile liquit .
935 Erranti tamen est visus hic tramitis ordo ,
Aptior ut sequerer letalis jurâ tiranni
Quam juga sub Christi memet salvantis abirem .
Talis vita mihi primævo a tempore fluxit ;
Actio tanta operis , quæ me nunc usque retentans
940 Subjectum vitis sua per ludibria traxit ;
Sicque meos annos crudeli sorte regirans
Hactenus exegi , gemebunda novissima portans ,
Infirmus , fragilis , moribundus , mæstus , anhelus ,
Quæ mereor timidus tormenta æterna pavesco ,
945 Dormio carne vigil , ignavo corde soporus ,
Dextra otiosa vacat , nec mens rea cessat ab actu ;
Juncta manus manui nequaquam innoxia habetur ,
Quas piger ascellis abdit , summumque laborem
Deputat esuriens proprio has si conferat ori ¹ ,
950 Si faciat quod voce docet , quod narrat agat si :
Nam multo levior dicti quam portio facti est ,
Et facilis pleni vacuo de ventre loquela est .
Omnis in ore labor , labiorum fructus inanis ,
Non impleta bonis si mens jejunat egeni ,

¹ Abscondit piger manum sub accella sua , et laborat si ad os suum eam converterit. PROV. xxvi, 15.

- 955 Nec steriles animos verbi pinguedo saginat.
Qui damnat malefacta aliorum* corrigat actus
Ipse suos pariter, ne fur se furibus addat,
Communisque fiat mœchanti portio mœcho.
Quique magisterii in reliquis vult culmen habere,
960 Sit doctor prius ipse suus; simphonia dulcis
Illa fiet, digitis si vox et corda resultet.
Qui docet et solvit, minimus hic jure vocatur;
Qui facit est magnus, quia linguæ consonat actus.

XXII. — LUCTUOSÆ PRECES EJUSDEM ET QUANTUS PAVOR VEL QUÆ
FIDUCIA IN DIE MORTIS.

- Hinc me desuetis repetentem carmina rithmis
965 Musa sagax olim, jam nunc ignava tepescens,
Ammonuit motas in spe meliore querelas
Exerere, et pectus luctu stimulante ferire,
Quatinus anticipans æterni tempora fletus,
Sordibus ablutus baptismo iterante salubri,
970 Solari merear perque hæc lamenta beari.
Felix, immunis qui crimine prorsus ab omni
Carnalem turnicam nullo maculamine nævi
Polluit! hic somno mortis securus obibit,
Hic vultus tetros et ab orbis origine adustos,
975 Sulphure concretos et adhæsos crinibus angues,
Quos Satanas ejusque ferunt feritate ministri
Absque timore ullo gratanti splene ridebit.
Quis me causicus salvabit ab hostibus illis?
Quis defensor erit, qui crimina cuncta citanti
980 Objiciat reddens multis pro milibus unum,
Cujus ob auxilium fugiat niger ille satelles?
Quale erit illud opus cum cuncta admissa recorder,
Invenio nullum miser in quo fidere possim.
Hæc tamen hac in re fiducia maxima habetur,

- 985 Quod membrum Christi sacro de corpore sisto,
Catholicæ fidei cultum quod corde retentans,
Confiteor labiis et in hac persistere votum est,
Et super hanc ut justî operis structura levetur,
Auctorem summæ bonitatis posco verenter,
990 Auferat ut clemens quicquid sibi displicet in me
Et tribuat gratis quod gratum gratia reddat.

XXIII. — FINALIS INVOCATIO UT SIBI IN JUCICIO SEVERITATIS OBVIET
MISERATIO PIETATIS.

- Præstet id Omnipotens solita pietate misello
Et donet miserator opem nec subtrahat uni,
Quod multis largita fuit clementia abundans,
995 Quæ super excellat librati examina recti.
Ut solet in liquidis superire liquamen olivi,
Obviet in memet misero miseratio vero.
Justitiæ figat pax oscula suavia amicæ,
Ut Salomon scribit ¹, si non cognitio fallit;
1000 Obviavere sibi dives pauperque sub uno,
Et Dominus tamen est istis operator utrisque ².
Dives enim Deus est cujus miseratio larga est ³
Paupertas in quo nulla est; miser hanc tamen in se
Pauperiem sentit cui non districtio parcat.
1005 Sic miti furor et tranquillo ascribitur ira,
Quos motus bonitas quæ non mutatur abhorret;
Divitias cujus largas modo quisque benigne
Respuit oblatas, tunc hic mendicus egebit
Cum frigentis aquæ guttam, digitique requiret

¹ Justitia et pax osculatæ sunt. PSALM. LXXXIV, 11.

² Dives et pauper obviaverunt sibi : utriusque operator est Dominus. PROV. XXII, 2.

³ Dominus omnium, dives in omnes qui invocant illum. ROM. X, 12.

- 1010 Extremum [†], nec adire quidem sancta illa licebit
Ostia, felices per quæ meruere supernam
Urbem intrare Dei, summaque in pace vigere.
Sed tetro in baratro vastaque voragine clausus,
Inque undante chao, pice, sulphure, vermibus, igne,
1015 Dentibus horrificis stridens, gemitumque frequentans,
Speque carens veniæ, cariturus fine cupito,
Hæc semper patietur et his reparabitur ustus.
Ab his ergo malis not salvet gratia Christi,
Et justis societ cœli in regione locatos,
1020 Quo sibi gratificos dicamus cantibus hymnos,
Hunc, et in æternum, dum sæcla perennia stabunt.

XXIV. — EPILOGUS TOTIUS OPUSCULI CUM SIGNACULO.

- En gemini optato clauduntur fine libelli,
Et tandem portum fida statione receptans
Velificante meum divino flamine cursum
1025 Litora tuta tenet nostræ jam sermo carinæ.
Scillæique canes et amara aspergine glauci
Infecti fontes, vastæque vorago Carybdis
Non nocuere mihi; sed aquæ de pectore Ihesu,
Quas patres hausere pii, tribuere salubres
1030 Indigno mihimet gustus; his vena meavit,
Exqua per tenues fudit mea canna liquores.
Ut potui, cavi ne mens errore sinistro
Devia tractaret salva virtute fidei;
Posthabui leges ferulas et munia metri :
1035 Non puto grande scelus si syllaba longa brevisque
Altera in alterius dubiâ statione locetur;
Quod si, ut credo, nequit carmen jam jure vocari,
Sit satis huic saltem censeri nomine rithmi.

[†] Luc. xvi, 24-26.

- Sic iter emensum discrimine prorsus ab omni
1040 Gratia salvavit, Sirtesque evadere fecit.
Non ingratus ego merita cum laude celeuma
Corpore, corde humilis, lingua decanto fideli:
Sit tibi, summe Deus, benedictio, gloria, virtus;
Qui bonus et bonitas, summæ bonitatis origo es.
- 1045 Cum miror mundum, mirandum sentio plus te:
Astriferum solium librati verticis axem,
Phœbeamque rotam quadrati climatis orbem
Et plenum lunæ mutuato lumine girum,
Te stupidus veneror, super omnia diligo pulchrum!
- 1050 Cum maris elati fluctus, cum flumina, pisces,
Et volucrum species, solum per velle creatas,

Audio, cerno, lego, metuo, formido, pavesco!
Quanta tibi virtus, sapientia quanta tremesco;
Cum mea mens, pedibus terram quam calco, tuetur
- 1055 Arboribus, saxis distinctam, frugibus, herbis,
Quanta per herbigeros errent animalia pastus,
Pars quædam gradiatur iter, pars reptet in arvis,
Quædam agat ingenium, quædam violentia raptet,
His agiles motus sint, frausque, dolusque quibusdam,
- 1060 Illa gravent, noceant, hæc adjutoria præstent:
His tamen in cunctis cognosceris auctor et altor,
Omne bonum sapiens, per quem sapientia venit;
Omne decus superans, de quo decus omne meavit;
Pulchra creatura est te pulchro auctore creata.
Hanc tamen excellis quantum virtute creantis:
- 1065 Illa tuis tantum succumbit laudibus amplis
Lingua loquax muta est, rethor caret arte disertus,
Et totum dixisse velut tacuisse putatur.
Mens hominis terrena quidem quæ nocte dieque
Cernit, odoratur, gustat, contrectat et audit.
- 1070 Non valet effari, nec se cognoscere quid sit,

- Quin minus ipse suæ sis quantus originis auctor.
Dicere sufficiet, dum non effabilis ipse es ;
Altior , inferior ; procul , intra ; extraque , supraque ;
Hoc de te tamen indubia ratione tenemus
1075 Esse bonum quo nil melius æquabile nil sit,
Principio tum fine carens , justusque , piusque.
Talem jure tibi qui nunc famulantur honorem
Largiflua bonitate tuis quandoque daturus ,
Ut te conspiciant velut es in luce serena ,
1080 Atque revelata facie speculentur ovantes ,
Quem nunc per speculum quoddam per enigma tuentur¹ ,
Et tecum tandem placida in regione locati ,
Felices capiant æternæ præmia vitæ.
Hæc ut , lector , ovans capias exoro per ipsum ,
1085 Immerito veniam scelerum deposes Miloni ,
Qui scripsi geminos de sobrietate libellos
Exiguas retinent binis qui milibus odas.

SIGNACULUM.

Pistica fragravit nardus detecto alabastro
Quo caput atque pedes Christi reus ipse piavi ,
Flebilis et fragilis Domini vestigia lingens ;
Confessus scelus omne et adhuc , exposco , jacenti
Dic , pie Christe , mihi : jam surge solutus ab omni
Crimine , pace mea tutus , sociabere dextris ,
Quo mihi gratificas dicas per sæcula laudes :
Sic fit , amen , sic , quæso , fiat tua gratia mecum !
CARMINE FINITO , LECTOR , SINE FINE VALETO !

¹ Videmus nunc per speculum , in ænigmate. Cor. I, XIII, 12.

INSCRIPTIONS NUMIDIQUES.

RÉPONSE AU DOCTEUR JUDAS

PAR M. LE GÉNÉRAL FAIDHERBE

Membre résidant.

Messieurs ,

J'ai bien regretté que depuis un an les événements m'aient empêché d'assister exactement à vos réunions et de prendre une part active à vos travaux.

L'année dernière , dans votre séance du 17 juillet , je devais vous rendre compte de ma publication sur les Inscriptions numidiques ; ce jour-là même je reçus l'ordre de me rendre , non sur le Rhin , où les armées française et prussienne étaient en présence , mais en Algérie.

Votre secrétaire général voulut bien me remplacer dans cette circonstance , et je lui en adresse mes remerciements : je ne

ferai qu'une observation sur son compte-rendu qui se trouve dans le bulletin d'août 1870, page 240. M. Gosselet dit que je rapporte ces inscriptions à la langue parlée par les anciens Numides, langue que saint Augustin désigne sous le nom de punique. — La langue punique, c'est-à-dire phénicienne, n'était pas la langue des indigènes d'Afrique, mais celle des colonies de la côte, et les savants qui se sont occupés de ces questions sont d'accord pour admettre que saint Augustin, quand il dit que les paysans de son temps parlaient encore le punique, a fait une confusion. C'est le libyque ou berbère que les paysans de l'intérieur parlaient; mais les Romains, ignorant également le punique et le libyque, confondaient ensemble ces deux idiômes également barbares pour eux. — Il peut et il doit y avoir dans ces inscriptions des noms et même peut-être des formules puniques, à cause des relations qui existaient entre les colons phéniciens et les indigènes, mais le fond des inscriptions n'est pas punique, il est libyque.

Cette année, M. le docteur Judas a publié et adressé à votre Société une brochure où il s'est livré à l'examen de mon travail et, en même temps, de la publication analogue de M. Reboud.

Le savant docteur paraît fâché contre moi et me malmène. Je ne dois pas m'en étonner, car je suis l'agresseur, si je puis me servir de ce mot pour exprimer que j'ai critiqué ses tentatives de traduction, en disant qu'elles sont trop ingénieuses, c'est à-dire que l'imagination y joue un trop grand rôle et qu'elles ne m'inspirent aucune confiance.

Inde iræ. Mais je ne suis pas le seul de mon avis. On admet généralement que M. le docteur Judas, homme très-érudit et qui a rendu de très-grands services à la science pendant sa vie laborieuse, ne sait pas assez réprimer les écarts de la folle du logis. Quoi qu'il en soit, je vais répondre en quelques mots à ses critiques.

Mon travail renferme deux parties distinctes : une partie ethnographique et une partie linguistique.

M. Judas termine son examen sur la partie ethnographique par ces paroles :

« Chimères donc, à mon sens, que ces élucubrations sur les blonds d'Afrique ! »

C'est carré, mais M. Judas, qui est surtout épigraphiste, ne s'est guère occupé d'anthropologie et, sous ce rapport, n'est pas une bien grande autorité. A son avis j'opposerai celui d'un des plus anciens et des plus estimés anthropologistes de l'Europe, M. d'Omalius d'Halloy, directeur des sciences à l'Académie de Belgique et président de la commission de l'intérieur au Sénat belge, qui m'a fait l'honneur de m'écrire ce qui suit :

« J'ai lu avec bonheur vos considérations ethnographiques sur les Berbères ; c'est, à mes yeux, un véritable chef-d'œuvre, et, quoique j'aie une certaine tendance à trouver quelque chose à critiquer dans les ouvrages des autres, j'ai applaudi à tout ce que vous dites à ce sujet. Je n'ai rencontré qu'une seule ligne qui ne va pas à mes opinions, et cette ligne n'est qu'une adhésion à une opinion généralement admise concernant l'invasion des Aryas en Europe. »

Messieurs, si j'invoque ce témoignage, ce n'est pas pour me procurer une petite satisfaction d'amour-propre, mais c'est pour montrer que mes idées sur la question des Tamehou, question si intéressante pour nous autres gens du Nord, méritent d'être au moins discutées sérieusement.

Dans l'examen de la question linguistique, M. Judas est dans son élément. Il est infiniment plus savant que moi et peut me prendre en faute ; il paraît que j'ai cru à tort que le phénicien mettait des voyelles en dehors des lignes comme l'arabe et l'hébreu. Je pourrais dire que le phénicien est bien peu connu, et seulement par des épigraphes ; mais je m'en rapporte au

docteur Judas. J'ai fait mes recherches scientifiques dans des pays où il n'y a ni bibliothèques sérieuses, ni savants; vous comprenez tout de suite dans quelles difficultés cela vous jette. Ces mille renseignements que vous vous procurez si facilement à Paris auprès des spécialités dans chaque science, ou dans les ouvrages qui y sont relatifs, vous manquent complètement. Du reste, les détails sur lesquels il me reprend sont sans influence sur mes conclusions.

Somme toute, je ne blâme pas M. Judas d'être très-hardi dans ses tentatives de traduction quand même de toute espèce de texte, même sans connaître dans quelle langue ils sont écrits ni dans quel sens marche l'écriture, car il a d'abord expliqué horizontalement les inscriptions, avant de savoir qu'elles sont écrites verticalement.

Mais il ne peut exiger qu'on ait une foi aveugle dans ses essais de traduction et qu'on se dispense d'exprimer ses doutes et son incrédulité.

Page 8, le docteur Judas dit que je parais porté à m'attribuer la découverte de ce fait que les libyques sont écrites verticalement; cela saute aux yeux, dit-il. Mais c'est précisément ce qui m'est arrivé; quand j'ai vu dans ma cour, à Bône, une douzaine de ces pierres, j'ai vu de suite quelles étaient écrites verticalement. Cela m'a sauté aux yeux. Il n'y a pas grand mérite à cela. M. Berbrugger, quand je lui ai fait part de cette remarque, a répondu (Revue africaine de mai 1868, note au bas de la page): « C'est ce que j'avais soupçonné sans oser toutefois l'admettre, d'après les monuments à moi connus. »

Page 11, le docteur se trompe quand il dit que l'M n'indique pas complètement la direction de l'écriture dans l'inscription n° 157. Quand il n'y a qu'une ligne d'écriture comme dans le cas dont il s'agit, celui des deux sens qu'elle peut avoir est fixé par l'M.

Page 12. M. Judas veut me prendre en faute au sujet du nom de femme Mastcouda, que j'ai trouvé dans l'histoire des Berbères d'Ibn Khaldoun. Quand je dis que le *t* de Mastcouda est le signe du féminin, je ne veux pas dire qu'il est joint à la particule *mas*; je le donne comme la première lettre du nom *tcouda*. Aussi dans l'inscription 102 avec les corrections que le docteur Judas indique (deux lettres au lieu des deux petites figures latérales), je lis : tombeau d'elle, Mas-Ozmor, et pour moi Ozmor est un nom de femme, comme dans la légende que j'ai recueillie à Tebessa sur le Djebel-Ozmor, la montagne d'Ozmor, l'Hadjer-Ozmor (le giron d'Ozmor), le Guécha Ozmor (le plat à couscous d'Ozmor). Tels sont les noms des accidents de terrain autour de Tebessa ou j'ai visité les débris de plusieurs centaines de dolmens. Du reste les attributs du sexe féminin sont indiqués sur la figure du n° 102. Je conclus simplement de tout cela que la particule honorifique *mas* pouvait précéder un nom de femme comme un nom d'homme.

Page 13, note n° 1. le docteur Judas semble croire que je veux lui enlever le mérite d'avoir remarqué le premier la fréquence et la valeur de ce *mas* initial. Au contraire je le lui reconnais formellement dans ma phrase, en disant de lui qu'il n'avait pas *encore alors* (en 1856-57) fait cette remarque.

De plus dans les lignes suivantes, il semble oublier qu'il avait publié cette découverte dans sa brochure du 11 juin 1868, page 265, *Revue africaine*; c'est là que j'en pris connaissance.

Page 76, le docteur blâmant mon incrédulité à l'endroit de ses traductions, dit que, grâce à elle, je suis réduit à déclarer en fin de compte, que je n'ai recueilli que l'aridité, malgré *un pompeux début* !

Voici mon pompeux début, page 6 de mon travail : « Quant à nous, ce n'est pas un essai de traduction de ces textes que nous entreprenons dans ce travail; nous nous bornons pour le

moment à un rôle plus modeste : à vulgariser ce qui a été fait jusqu'à présent, à exposer les données, mais seulement les données sérieuses qui se trouvent disséminées dans un assez grand nombre de publications se modifiant où se contredisant les unes les autres. »

Enfin, page 77, le docteur Judas rectifie une citation que j'ai faite du Périple de Scylax. Je n'avais pas l'ouvrage à ma disposition et j'admets d'autant plus volontiers sa correction que si l'affirmation de Scylax, (ils sont blonds) ne s'applique pas à tous les Libyens, cela s'accorde encore bien plus avec ma théorie, qui ne voit dans les blonds que les dominateurs d'une race brune indigène. Plus n'est besoin de supposer comme je l'ai fait, que l'auteur grec ne parlait que des chefs; ce qu'il mentionne, lui et bien d'autres, ce sont des groupes des envahisseurs du Nord, restés encore à peu près sans mélange.

Je ne pousserai pas plus loin mes observations sur la brochure du docteur Judas, cela serait fastidieux pour vous. Espérons que grâce à des découvertes de stèles nouvelles, grâce à la hardiesse des uns et un peu aussi à la prudence des autres, on fera de nouveaux progrès dans l'interprétation de ces monuments épigraphiques.

Je terminerai, Messieurs, en vous annonçant que le gouvernement a bien voulu, à ma demande, me donner une mission scientifique en Egypte pour y continuer mes recherches historiques et archéologiques et que je compte partir avant la fin de l'année pour ce voyage.

MÉMOIRE

SUR LE

MOUVEMENT D'UN POINT MATÉRIEL SUR UNE SURFACE

PAR M. P. GUIRAUDET,

Membre résident.

Je me propose de considérer, dans ce mémoire, le mouvement d'un point assujéti à rester sur une surface fixe, en supposant qu'on prenne pour lignes coordonnées à la surface les deux systèmes de lignes de courbure. Un pareil système de coordonnées présente évidemment une application particulière des coordonnées curvilignes introduites dans la science par l'illustre G. Lamé.

Dans des recherches précédentes sur la dynamique d'un point matériel rapporté à des coordonnées curvilignes orthogonales, j'ai établi les expressions générales des accélérations estimées normalement aux surfaces orthogonales; et les équations du mouvement sur une surface peuvent, dès-lors, être regardées comme résultant de ces formules. Néanmoins je vais montrer qu'on peut les établir directement par des considérations géométriques fort simples.

I.

Supposons donc que, à chaque système de ligne de courbure sur une surface corresponde un paramètre dont chaque valeur caractérise une de ces lignes. Comme tout point de la surface est à l'intersection de deux lignes de courbure de systèmes différents, il est déterminé par l'ensemble des deux valeurs correspondantes des paramètres : et par conséquent ces deux paramètres, que nous désignerons par ρ et ρ_1 , constituent un système de coordonnées à la surface.

Considérons le mouvement d'un mobile sur une surface pendant un intervalle de temps infiniment petit : nous supposons sa masse égale à l'unité, en sorte que l'accélération et la force accélératrice auront même mesure. La force accélératrice, à cet instant, peut d'abord être décomposée normalement et tangentiellement à la surface ; la composante tangentielle donne lieu au mouvement effectif, tandis que l'autre se rapporte seulement à la pression sur la surface fixe.

Cherchons à déterminer l'expression de l'accélération tangentielle, donnant la mesure de la composante tangentielle, et remarquons d'abord que si, dans un espace infiniment petit, on mène un plan tangent et qu'on projette les lignes à la surface sur ce plan, chaque infiniment petit du premier ordre différera de sa projection dans le troisième ordre seulement ; par conséquent, dans la recherche de l'expression des accélérations tangentielles

on peut remplacer une figure infiniment petite située sur la surface par sa projection sur le plan tangent. Soient donc Ms et Ms_1 les projections sur le plan tangent en M des deux lignes de courbure ρ et ρ_1 , qui s'y croisent,

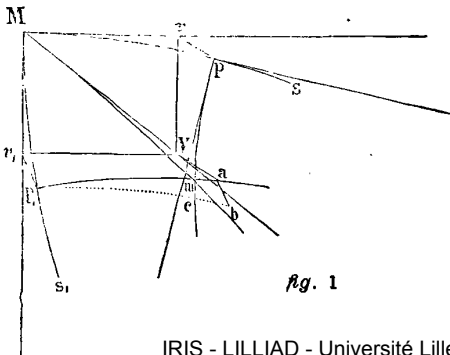


Fig. 1

Mm la projection de l'élément de trajectoire considéré sur la surface; soient mp , mp_1 celles des deux lignes de courbure $(\rho + d\rho)$, $(\rho_1 + d\rho_1)$, qui passent au point m .

Supposons la vitesse du point matériel en M décomposée suivant les tangentes aux deux lignes de courbure, et soient MV , Mv , Mv_1 les espaces qui seraient parcourus dans un temps infiniment petit en vertu de cette vitesse et de ses composantes : Vm , vp , v_1p_1 représentent, au facteur $\frac{2}{dt^2}$ près, les accélérations totales; Vm dans le mouvement effectif du point matériel, vp dans le mouvement d'un point qui décrirait l'élément Mp pendant que le mobile parcourt Mm , v_1p_1 dans le mouvement d'un autre point qui décrirait l'élément Mp_1 .

Imaginons que l'élément Mp éprouve une translation dans laquelle le point M viendrait en p_1 ou, ce qui revient au même, deux translations, l'une suivant Mv_1 et l'autre suivant v_1p_1 ; le point p viendra d'abord en a , Va étant égale et parallèle à vp , puis en b , ab étant égale et parallèle à v_1p_1 .

Remarquons maintenant que la ligne bc , du deuxième ordre, peut être regardée, en ne négligeant que des quantités du troisième ordre, comme un arc de cercle décrit du point p comme centre avec $Mp_1 = ds$, pour rayon, et dont l'ouverture serait l'angle de contingence de l'arc Mp , c'est-à-dire $\frac{ds}{r}$: car pb est égale et parallèle à Mp_1 , tandis que pc est normale à Ms en p : donc $bc = \frac{ds ds_1}{r}$, r désignant le rayon de courbure de la courbe Ms . De même cm peut être considérée comme un arc de cercle décrit de p_1 comme centre avec une ouverture égale à l'angle de contingence de Mp_1 ; elle est donc $\frac{ds ds_1}{r_1}$. Or, la ligne Vm est la résultante des quatre lignes Va , ab , bc , cm ; donc l'accélération tangentielle du mouvement sur la surface peut être regardée comme la résultante des accélérations corres-

pendant à ces lignes ; et pour avoir les composantes suivant les directions des lignes de courbure, il suffira d'ajouter les composantes de même direction de ces accélérations partielles.

L'accélération $2 \frac{vp}{dt^2}$ du mouvement sur Mp se décompose en $\frac{v^2}{r}$ et $\left(\frac{dv}{dt}\right)$; celle $2 \frac{v_1 p_1}{dt^2}$ en $\frac{v_1^2}{r_1}$ et $\left(\frac{dv_1}{dt}\right)$; les deux lignes cb et mc sont parallèles aux directions mêmes des lignes coordonnées. On a donc en donnant, d'après la figure, aux projections de bc et de mc , un signe négatif, et substituant leurs valeurs trouvées plus haut, les formules

$$\Gamma = \left(\frac{dv}{dt}\right) + \frac{v_1^2}{r_1} - 2 \frac{vv_1}{r} \quad \Gamma_1 = \left(\frac{dv_1}{dt}\right) + \frac{v^2}{r} - 2 \frac{vv_1}{r_1}$$

On pourrait arriver aux mêmes formules d'une autre manière, peut-être un peu plus rapide, en mettant en œuvre le théorème de Coriolis sur les mouvements relatifs.

Pendant que le mobile se déplace de M en m (*même figure*), on peut considérer les deux points p et p_1 comme deux autres mobiles décrivant l'un l'élément Mp sur la ligne Ms , l'autre l'élément Mp_1 sur la ligne Ms_1 . Pour obtenir l'expression de la composante Γ , considérons la tangente et la normale à Ms en chacune des positions de p comme formant un système d'axes mobiles et appliquons le théorème de Coriolis au mouvement absolu du point M . La composante, suivant Ms , de l'accélération de ce mouvement absolu est égale à la somme des composantes, suivant cette direction, fournies par l'accélération du mouvement d'entraînement, l'accélération du mouvement relatif et enfin l'accélération composée. — Le mouvement d'entraînement est le mouvement même de p , puisque M était à l'origine mobile, au commencement de l'intervalle de temps considéré ; sa composante, suivant Ms , est donc $\left(\frac{dv}{dt}\right)$. — La trajectoire

relative est pm ; la composante d'accélération relative, suivant ms , est donc la composante normale $\frac{v_1^2}{r_1}$. — Enfin, l'accélération composée a pour mesure le double de la vitesse angulaire $\frac{v}{r}$ des axes mobiles multipliée par la vitesse relative, laquelle est v_1 , le déplacement relatif pm étant égal à Mp_1 au deuxième ordre près : cette accélération composée est dirigée dans le plan de la figure perpendiculairement à pm , c'est-à-dire dans la direction même de Ms et dans le sens du mouvement de rotation des axes, c'est-à-dire de m vers p_1 ; elle est donc $-2 \frac{v v_1}{r}$.

La composante d'accélération du mouvement absolu sera donc

$$\Gamma = \left(\frac{dv}{dt} \right) + \frac{v_1^2}{r_1} - 2 \frac{v v_1}{r}.$$

On obtiendrait de même la composante Γ_1 suivant Ms_1 , en considérant deux autres axes mobiles se déplaçant suivant Mp_1 .

Dans ces formules, v et v_1 désignent les deux composantes de la vitesse suivant les directions des lignes de courbure ; r et r_1 , étant les rayons de courbure des projections sur le plan tangent des lignes de courbure, sont les rayons de courbure géodésique de ces lignes. Enfin il est essentiel de se rappeler que les quantités $\left(\frac{dv}{dt} \right)$, $\left(\frac{dv_1}{dt} \right)$ ne sont pas les dérivées complètes par rapport au temps de v et de v_1 ; ce sont les dérivées prises en supposant qu'un seul des deux paramètres ρ et ρ_1 varie.

Quant à la généralité de ces formules, on l'obtiendra en convenant d'abord de donner un signe à chaque composante de vitesse, et aussi d'en attribuer un à chacun des rayons r et r_1 . A partir d'un point pris sur une ligne de courbure, c'est-à-dire sur une ligne pour laquelle un des paramètres est constant, nous regarderons comme direction positive sur la normale celle qui correspond à une variation positive de l'autre paramètre, le seul

et qm différera infiniment peu de ip . Par conséquent on a, en ne négligeant que des quantités du troisième ordre :

$$mI = ip + i_1 p_1, \text{ ou } mI = \frac{ds^2}{2R} + \frac{ds_1^2}{R_1}$$

d'où, en multipliant par $\frac{2}{dt^2}$, $N = \frac{v^2}{R} + \frac{v_1^2}{R_1}$.

L'accélération normale ou *la pression sur la surface est égale à la somme des pressions normales que produiraient séparément deux mouvements sur l'une et sur l'autre des deux lignes de courbure, la vitesse de chacun de ces mouvements étant la composante correspondante de la vitesse réelle*; on pourrait l'appeler par analogie force centrifuge à la surface, cette pression résultant seulement de la vitesse acquise.

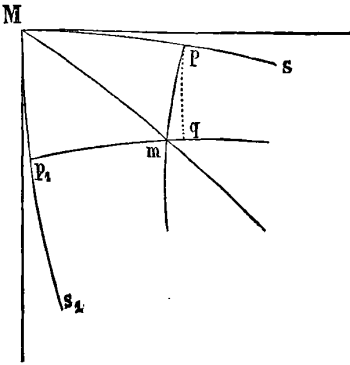
Il est à noter que la formule précédente pouvait être écrite immédiatement, comme conséquence et interprétation mécanique de la formule d'Euler relative à la courbure des surfaces. En effet, l'accélération normale du mouvement a pour expression évidente $N = \frac{V^2}{R_n}$, R_n étant le rayon de la section normale tangente à la trajectoire, et la formule d'Euler consiste en ce que $\frac{1}{R_n} = \frac{v^2}{V^2 R} + \frac{v_1^2}{V^2 R_1}$, ce qui fournit justement la formule en question. La démonstration directe que nous en avons donnée est en même temps, comme on le voit, une démonstration géométrique aussi simple que possible de cette formule d'Euler, fondamentale dans la théorie des surfaces.

Revenons aux formules des accélérations tangentielles.

On peut les modifier un peu et faire disparaître les quantités $\left(\frac{dv}{dt}\right)$, $\left(\frac{dv_1}{dt}\right)$ qu'elles renferment et qui ont quelque chose d'artificiel, puisque ce sont les accélérations tangentielles de mouvements qui, à tout prendre, n'ont aucun rapport avec celui du point considéré; ce sont les dérivés incomplètes de v et de v_1 , comme nous l'avons dit plus haut. On peut les remplacer par

les dérivées complètes et il est préférable de le faire en vue des applications analytiques, bien qu'on puisse employer les formules telles que nous les avons trouvées, pourvu qu'on attribue aux quantités qu'elles renferment leur véritable sens.

Mais il est facile de montrer la relation qui existe entre la quantité $\left(\frac{dv}{dt}\right)$, par exemple, telle que nous l'avons introduite dans nos formules et la dérivée complète $\frac{dv}{dt}$; la différentiation de l'expression générale de v la fournirait immédiatement, mais nous continuerons à employer les considérations géométriques.



Nous avons appelé v la composante de la vitesse suivant la direction Ms , et pour avoir sa dérivée complète il faut estimer et diviser par dt son accroissement en passant de M en m . Mais cet accroissement, d'après la règle ordinaire de la différentiation des fonctions de deux variables, peut être regardé comme la somme des variations qu'on obtient en passant de M en p et de M en p_1 . L'accroissement,

en passant de M en p , fournit précisément le $\left(\frac{dv}{dt}\right)$ tel qu'il est introduit plus haut; il reste donc à lui ajouter, pour avoir la dérivée complète, le terme provenant de l'accroissement en passant de M en p_1 . Or, ce terme est évidemment $\frac{\Delta Mp}{dt}$ ou $\frac{Mp - p_1 m}{dt}$, ou bien, en menant $p q$ parallèle à MS_1 , égal à $\frac{mq}{dt}$; et mq est la même quantité que nous appelions $b c$ dans la démonstration des premières formules, c'est donc $-\frac{ds_1}{dt} \cdot \frac{dS}{r}$:

le terme complémentaire est donc

$$-\frac{v v_1}{r} \text{ et } \frac{d v}{d t} = \left(\frac{d v}{d t} \right) - \frac{v v_1}{r}.$$

De même on aura $\frac{d v_1}{d t} = \left(\frac{d v_1}{d t} \right) - \frac{v v_1}{r_1}.$

En substituant, les formules trouvées plus haut deviennent ainsi

$$\Gamma = \frac{d v}{d t} + \frac{v_1^2}{r_1} - \frac{v v_1}{r}$$

$$\Gamma_1 = \frac{d v_1}{d t} + \frac{v^2}{r} - \frac{v v_1}{r_1}$$

Sous cette forme on peut maintenant, par exemple et comme vérification, obtenir l'expression de la force vive :

$$\Gamma v + \Gamma_1 v_1 = v \frac{d v}{d t} + v_1 \frac{d v_1}{d t}$$

c'est-à-dire $\Gamma v + \Gamma_1 v_1 = \frac{1}{2} \frac{d V^2}{d t}.$

Cherchons encore l'expression de l'accélération Γ_n normale à la trajectoire sur la surface.

Si nous désignons par α l'angle de cette trajectoire avec la ligne de courbure S, $\operatorname{tg} \alpha = \frac{v_1}{v}$ et l'accélération dans le sens de la normale est évidemment

$$\Gamma_n = -\Gamma \sin \alpha + \Gamma_1 \cos \alpha = \frac{1}{V} (-\Gamma v_1 + \Gamma_1 v);$$

En substituant il vient $V \Gamma_n = \frac{v d v_1 - v_1 d v}{d t} + V^2 \left(\frac{v}{r} - \frac{v_1}{r_1} \right)$

Mais puisque $\operatorname{tg} \alpha = \frac{v_1}{v}$, $\frac{d\alpha}{dt} \frac{1}{\cos^2 \alpha} = \frac{v dv_1 - v_1 dv}{v^2 dt}$

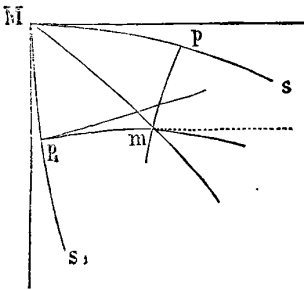
et
$$\frac{v dv_1 - v_1 dv}{dt} = V^2 \frac{d\alpha}{dt}.$$

Ainsi
$$\Gamma_n = V \left(\frac{d\alpha}{dt} + \frac{v}{r} - \frac{v_1}{r_1} \right),$$

ou bien, en désignant par ω et ω_1 les angles de contingence géodésique des deux lignes de courbure S et S_1 ,

$$\Gamma_n = V^2 \frac{d\alpha + \omega - \omega_1}{dt}.$$

Mais, d'après une relation connue et qui d'ailleurs peut être vérifiée immédiatement sur la figure, la quantité $d\alpha + \omega - \omega_1$ est précisément l'angle de contingence de la projection sur le plan tangent de la trajectoire, c'est-à-dire l'angle de contingence géodésique $\frac{d\sigma}{r_g}$ (1)



(1) Il suffit de démontrer, pour les courbures planes, cette formule remarquable donnée par M. Bonnet, elle s'appliquera aux courbes tracées sur une surface en y remplaçant les courbures absolues par les courbures géodésiques. En M et en m les deux tangentes aux deux lignes du système S font un angle $\omega - \omega_1$: car en passant de M en p_1 la tangente tourne dans le sens négatif de ω_1 ; puis en passant de p_1 en m elle tourne dans l'autre sens de ω . Donc si l'angle α a augmenté de $d\alpha$ en passant de M en m, l'angle de contingence de la courbe M m est plus grand que $d\alpha$ de l'angle $\omega - \omega_1$ dont a tourné la droite

à partir de laquelle on compte l'angle α ; cet angle de contingence est donc $d\alpha + \omega - \omega_1$. Pour la généralité de la formule, il suffit de se reporter à ce que nous avons dit plus haut.

$$\text{Donc } \Gamma_n = V \frac{d\sigma}{dt} \cdot \frac{1}{r_g} \quad \text{ou } \dot{\Gamma}_n = \frac{V^2}{r_g}$$

L'accélération normale à la surface a donc une expression tout-à-fait analogue à l'expression générale de l'accélération normale dans le mouvement d'un point libre.

Ce résultat curieux, énoncé pour la première fois par M. Paul Serret peut, du reste, être obtenu immédiatement et sans aucun calcul. L'accélération normale $\frac{V^2}{R}$, suivant la normale principale à la trajectoire, peut être décomposée normalement et tangentiellement à la surface; la composante normale serait celle que nous appelions plus haut N, et la composante tangentielle serait $\frac{V^2}{R} \cos \lambda$, en appelant λ l'inclinaison du plan osculateur de la trajectoire sur le plan tangent, c'est-à-dire $\frac{V^2}{r_g} \frac{R}{\cos \lambda}$; car le rayon de courbure géodésique de la trajectoire est $\frac{R}{\cos \lambda}$.

Cette composante normale $\frac{V^2}{r_g}$ joue, dans le mouvement sur une surface, tout à fait le même rôle que la composante normale $\frac{V^2}{\rho}$ dans le mouvement d'un point libre sur un plan, avec cette différence que, non-seulement son action a pour résultat de produire la courbure à la surface, c'est-à-dire la courbure géodésique, en déterminant le changement du plan normal dans lequel est contenu l'élément de trajectoire, mais de contribuer au changement du plan osculateur de cette trajectoire.

II.

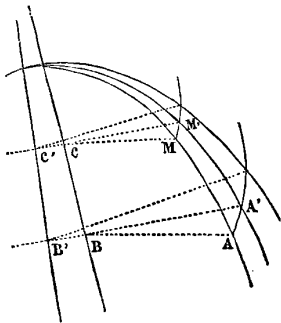
Revenons aux formules générales; dans certains cas elles pourront se simplifier.

Les deux quantités r et r_1 qui entrent dans les dénominateurs sont, avons-nous dit, les rayons de courbure géodésique des lignes de courbure de la surface pour le point considéré de la trajectoire : si l'une de ces courbures ou si ces deux courbures étaient constamment nulles, il en résulterait la disparition de certains termes dans nos formules. Or, ces deux hypothèses reviennent à supposer que l'un des deux systèmes de lignes de courbure est composé de lignes géodésiques, ou que les deux systèmes sont à la fois géodésiques. Ainsi, pour les surfaces dont les lignes de courbure sont en tout ou en partie géodésiques, les formules se simplifieraient par la disparition de certains termes.

Pour le cas où l'un des systèmes de lignes de courbure se compose de lignes géodésiques, ces surfaces ont été étudiées par Monge, qui leur a donné le nom général de *surfaces moulures*.¹

¹ D'abord, si une ligne de courbure est géodésique, elle est plane. Dès-lors considérons deux lignes d'un même système infiniment voisines, AM et $A'M'$; leurs plans se coupent suivant une ligne BC , et comme l'élément de surface $AM A'M'$ est normal à chacun des deux plans, les distances BA et BA' , CM et CM' sont égales, et les deux lignes AM et $A'M'$ coïncideraient par une rotation autour de BC . Donc, quand un système de lignes de courbure est composé de lignes géodésiques, ces lignes sont superposables; la surface peut donc être engendrée par le mouvement de l'une de ces lignes. D'ailleurs, ce mouvement résulte des rotations successives autour de droites qui sont deux à deux dans un même plan, comme CB et $C'B'$, et dont l'ensemble constitue une surface développable.

La surface est donc engendrée par « le mouvement d'une courbe plane arbitraire, constante de forme et de grandeur, et dont le plan roule sans glisser sur une surface développable quelconque. » C'est la définition de la classe de surfaces désignée par Monge sous le nom de *Surfaces moulures*.



Les formules se réduisent alors à :

$$\Gamma = \frac{dv}{dt} + \frac{v^2}{r_1} \qquad \Gamma_1 = \frac{dv_1}{dt} - \frac{v v_1}{r_1}$$

Elles sont spécialement applicables aux surfaces développables et aux surfaces de révolution, comprenant, comme cas particulier, la sphère.

Le second cas, celui où les deux systèmes de lignes de courbures seraient tous deux composés de lignes géodésiques, se rapporte à une classe de surfaces encore bien plus restreinte. Il est facile de voir qu'il est réalisé seulement sur les cylindres.¹ Les formules se réduisent alors à

$$\Gamma = \frac{dv}{dt} \qquad \Gamma_1 = \frac{dv_1}{dt}$$

c'est-à-dire qu'elles sont tout à fait les mêmes que celles du mouvement d'un point rapporté dans un plan à des coordonnées rectilignes.

On pourrait encore se demander si les formules générales ne sont pas susceptibles de se simplifier d'une autre façon et si les rayons géodésiques qui y entrent ne pourraient pas devenir constants. Mais il est facile de s'assurer qu'il n'en peut être ainsi, même pour un seul rayon, à moins que la surface fixe

¹ Car, en se reportant à la note précédente, pour que le plan osculateur de la seconde ligne de courbure en un point quelconque A puisse être normal à la surface, il faut que la tangente en A à la première ligne AM soit perpendiculaire à AC, c'est-à-dire parallèle à BC; ceci devant avoir lieu en un point quelconque de AB, il en résulte que cette ligne est une droite parallèle à BC. De même A'M' sera une droite parallèle à B'C', et comme AM est déjà parallèle à A'M', CB et C'B' le seront aussi. La surface développable sur laquelle roule le plan est donc un cylindre, et aussi la surface engendrés par AM.

ne soit une sphère ¹, et il n'y a pas lieu à considérer ce genre de cas particulier.

Appliquons maintenant ces formules et considérons d'abord les divers cas particuliers que nous venons de signaler.

III.

Supposons que les deux systèmes de lignes de courbures se composent tous deux de lignes géodésiques ; nous venons de voir que les cylindres sont les seules surfaces auxquelles se rapporte cette supposition. Les formules se réduisent alors à

$$\Gamma = \frac{dv}{dt} \qquad \Gamma_1 = \frac{dv_1}{dt}$$

c'est-à-dire qu'elles sont alors exactement les mêmes que celles du mouvement d'un point sur un plan en coordonnées rectilignes ; et, comme les deux systèmes de lignes de courbure sont

¹ Imaginons, en effet, que l'un des deux systèmes de lignes de courbure se compose de lignes présentant partout la même courbure géodésique finie. Si on construit la transformée sphérique de cette ligne en menant par le centre d'une sphère des parallèles aux normales à la surface en tous ses points, les plans tangents en deux points correspondants seront parallèles et, comme sur une ligne de courbure deux normales voisines se rencontrent, les plans normaux le seront aussi : donc aussi les intersections de ces plans, c'est-à-dire les tangentes et par suite les plans osculateurs ; en même temps les courbures géodésiques seront égales. Dès-lors la transformée sphérique sera un cercle. Comme elle est plane, la première courbe doit l'être aussi et l'inclinaison de son plan sur le plan tangent sera constante comme pour le cercle ; donc aussi le rayon de courbure : chaque ligne de courbure à courbure géodésique constante sera un cercle. De plus, tous ces cercles seront égaux, puisque le rayon géodésique et l'inclinaison seront les mêmes. Ainsi le système devra se composer d'une série de cercles égaux également inclinés sur la surface : chaque surface développable normale se réduira à un cône de révolution et tous ces cônes seront égaux : il est presque évident que ceci n'est possible que sur une sphère. Il est donc impossible de regarder, sauf sur une sphère où la chose n'a aucun intérêt, un seul des rayons r ou r_1 comme constant.

ici les génératrices rectilignes du cylindre et les sections droites, c'est-à-dire deux systèmes de lignes équidistantes comme étant géodésiques, l'identité sera complète si on choisit pour paramètres ρ et ρ_I les longueurs de génératrices et les longueurs d'arcs de section droite, car alors $\frac{dv}{dt}$ sera $\frac{d^2\rho}{dt^2}$; $\frac{dv_I}{dt}$ sera $\frac{d^2\rho_I}{dt^2}$ et les équations deviendront

$$\frac{d^2\rho}{dt^2} = \Gamma \quad \frac{d^2\rho_I}{dt^2} = \Gamma_I .$$

En sorte que chaque problème résolu dans un plan aura pour le mouvement sur un cylindre quelconque son analogue, résolu par les mêmes formules.

Si, par exemple, nous supposons le cylindre vertical et le point sollicité par la pesanteur, auquel cas les équations seront $\frac{d^2\rho}{dt^2} = g$ $\frac{d^2\rho_I}{dt^2} = 0$, le mouvement sera déterminé par les formules connues du mouvement parabolique, et la trajectoire cylindrique deviendrait une parabole si le cylindre était développé sur un plan; c'est un résultat bien connu et donné par Euler.

Si on supposait un point sollicité par la réaction du cylindre fixe et par une force dont la composante tangentielle serait, à chaque instant, proportionnelle à la distance géodésique à un centre fixe sur la surface et dirigée à chaque instant suivant la tangente à cette ligne géodésique, les deux équations seraient $\frac{d^2\rho}{dt^2} = \mu \rho$ $\frac{d^2\rho_I}{dt^2} = \mu \rho_I$ et la trajectoire serait la transformée cylindrique d'une ellipse ou d'une hyperbole enroulée sur le cylindre, de manière à ce que son centre coïncidât avec le centre fixe; le mouvement sur le cylindre présenterait toute les propriétés du mouvement d'un point sollicité par une attraction ou une répulsion émanant d'un centre fixe et proportionnelle à la distance.

Il est inutile de s'étendre davantage sur ce sujet; on pourrait évidemment obtenir autant qu'on voudra de résultats semblables.

Quant à la pression sur la surface elle sera, à chaque instant, $N = \frac{v_{\mathbf{I}}^2}{R_{\mathbf{I}}}$, $v_{\mathbf{I}}$ étant la composante de vitesse dans le sens de la section droite et $R_{\mathbf{I}}$ étant le rayon de courbure de cette section. Si la composante tangentielle de la force motrice était dirigée à chaque instant suivant la génératrice du cylindre, la composante $v_{\mathbf{I}}$ serait constante, et cette pression varierait en raison inverse du rayon de la section droite ; elle serait constante sur un cylindre de révolution.

IV.

Supposons maintenant qu'un seul des deux systèmes de lignes de courbure se compose de lignes géodésiques, ce qui a pour résultat de réduire les formules générales à

$$\Gamma = \frac{dv}{dt} + \frac{v_{\mathbf{I}}^2}{r_{\mathbf{I}}} \qquad \Gamma_{\mathbf{I}} = \frac{dv_{\mathbf{I}}}{dt} - \frac{v v_{\mathbf{I}}}{r_{\mathbf{I}}}$$

en supposant que ce sont les lignes de courbures S , correspondant aux paramètres ρ , qui soient géodésiques.

Comme nous l'avons dit plus haut, ces formules s'appliquent à toutes les surfaces dont les normales sont tangentes à une surface développable, surfaces désignées par Monge sous le nom de *surfaces moulures*. Mais cette classe de surfaces comprend divers cas particuliers assez étendus pour être envisagés séparément ; elle renferme notamment les surfaces développables comprenant les cônes, et les surfaces de révolution comprenant la sphère.

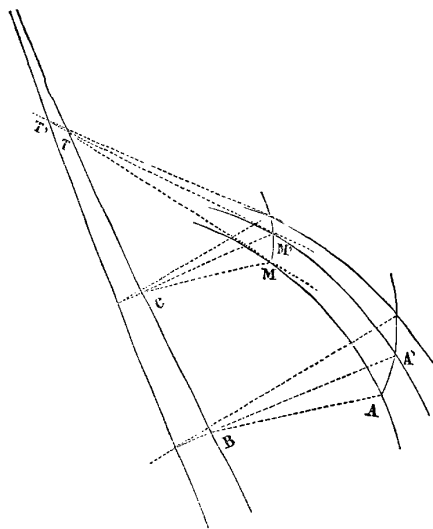
A cette forme des équations du mouvement correspond une propriété intéressante de cette classe de surfaces, classe assez étendue, comme nous l'avons dit.

L'expression de $\Gamma_{\mathbf{I}}$ est, à un facteur près, une dérivée exacte.

Si, en effet, on la multiplie par $e^{-\int \frac{ds}{r_1} dt}$ ou $e^{-\int \frac{ds}{r_1}}$, cette expression devient la dérivée par rapport au temps de $v_1 e^{-\int \frac{ds}{r_1}}$. Ainsi on peut écrire :

$$\Gamma_1 = e^{\int \frac{ds}{r_1}} \frac{d}{dt} \left(v_1 e^{-\int \frac{ds}{r_1}} \right)$$

Ce facteur $e^{-\int \frac{ds}{r_1}}$ a une signification géométrique remarquable. Nous avons dit que cette forme d'équation du mouvement appartenait exclusivement aux surfaces-moulures. Soit AM la



courbe plane génératrice ; elle est une des lignes de courbure S_1 géodésiques : en un point quelconque M le rayon géodésique r_1 de l'autre ligne de courbure S_2 est évidemment la tangente MT puisque TB est l'axe instantané de rotation dans la génération de la surface : ainsi $\frac{ds}{r_1}$ est $\frac{Mm}{TM}$, en désignant par Mm un élément ds pris à partir du point M sur MA. Mais si on abaisse la perpendiculaire MC, laquelle se trouve être le rayon de courbure p de la seconde ligne de courbure S_2 passant en M, et la perpendiculaire semblable menée par le point voisin m , on voit que

$\frac{ds}{r_1} = -\frac{dp}{p}$ en tenant compte des signes. Par conséquent $e^{-\int \frac{ds}{r_1}} = p$, et notre formule devient $\Gamma_1 p = \frac{d}{dt} v_1 p$.

De là plusieurs conséquences curieuses dans le cas où $\Gamma_1 = 0$, c'est-à-dire où la composante tangentielle de la force motrice

est constamment dirigée dans la direction de la ligne de courbure géodésique.

On a alors $v_1 p = \text{const.}$, intégrale première exprimant que *la composante de vitesse en chaque point, suivant la seconde ligne de courbure, varie en raison inverse du rayon de courbure de cette ligne.*

On peut donner à cette intégrale une autre interprétation géométrique et en tirer une généralisation du principe des aires dans la théorie des forces centrales. Si on considère l'élément ds_1 comme un petit arc de cercle de rayon p , on voit que $p ds_1$ infiniment petit est le double de l'aire du secteur engendré par le rayon p . En appelant $d\lambda$ cette projection, l'intégrale obtenue peut donc être écrite $2 \frac{d\lambda}{dt} = c$, ainsi $\lambda = \frac{1}{2} ct$. *Si pendant le mouvement du mobile sur la surface on considère pour chaque position le cercle osculateur de la ligne de courbure non géodésique et le secteur élémentaire correspondant dans ce cercle à l'élément de trajectoire, la somme de ces secteurs élémentaires croît proportionnellement au temps.*

Il est à remarquer que, en général, ces secteurs ne forment point une surface continue. Mais en imaginant une surface développable dont les génératrices seraient parallèles aux rayons de courbure successifs de la ligne de deuxième courbure en chaque point de la trajectoire, on obtiendrait cette somme sous la forme d'une aire comprise entre l'arête de rebroussement de cette surface, deux génératrices et une trajectoire orthogonale des génératrices: cette aire, pendant le mouvement, croîtrait proportionnellement au temps.

Si la surface fixe est un cylindre, comme les lignes de seconde courbure sont alors géodésiques de même que les premières, r_1 est infini; l'intégrale $e^{-\int \frac{ds}{r_1}}$ est égale à 1, et en effet, l'expression de Γ_1 est dérivée exacte sans introduction d'aucun facteur.

Si la surface fixe est un cône, ds est en valeur absolue la même chose que dr_1 puisque la ligne S est la génératrice et r_1 la longueur même de cette génératrice depuis le sommet; en tenant compte des signes $-\frac{ds}{r} = \frac{dr_1}{r_1}$, le facteur est ici r_1 , et l'aire croissant proportionnellement au temps est l'aire conique elle-même engendrée par le rayon vecteur mené du sommet. Du reste, l'énoncé général subsiste et une autre aire conique variant proportionnellement au temps serait engendrée en menant par le sommet des droites égales et parallèles aux rayons de courbure des lignes s_1 , par les différents points de la trajectoire: les génératrices seraient perpendiculaires aux plans tangents du premier, et l'aire serait limitée par la courbe obtenue en projetant chaque point de la trajectoire parallèlement à la ligne joignant le sommet au centre du cercle osculateur à la ligne de deuxième courbure en ce point.

Si la surface fixe était un cylindre, cette seconde surface serait un plan et l'aire croissant proportionnellement au temps serait comprise entre la section droite du cylindre, sa développée et les deux normales correspondant aux points extrêmes de la trajectoire. Si le cylindre était de révolution, ce serait un secteur circulaire dont l'amplitude angulaire croîtrait aussi proportionnellement au temps, ce qui est, du reste, pour ce cas, évident de soi-même.

Si la surface fixe était une surface de révolution, l'aire croissant proportionnellement au temps serait engendrée par la projection sur un plan perpendiculaire à l'axe du rayon du parallèle en chaque point de la trajectoire. C'est un théorème bien connu et donné par Newton.

Revenons maintenant au cas ordinaire où Γ , n'est pas nul.

On peut remarquer que les équations ont précisément la même forme que les équations du mouvement d'un point dans un plan quand on rapporte sa position à des coordonnées polaires; car

les équations générales pourraient tout aussi bien être les équations du mouvement d'un point dans un plan, en prenant pour lignes coordonnées deux systèmes de trajectoires orthogonales, dont les quantités r et r_1 désigneraient alors les rayons de courbure pour un même point du plan : si donc on suppose r infini, on aura les formules pour le cas où l'un des systèmes de lignes est composé de lignes droites. Ces deux systèmes de lignes se composeront alors des tangentes à une certaine courbe pour l'un et des développantes de cette même courbe pour l'autre; les rayons r_1 seront les longueurs de tangentes comprises depuis le point de contact jusqu'à la développante.

Le système des coordonnées polaires n'est qu'un cas particulier de celui-là; il suffit, pour l'obtenir, de supposer la première courbe réduite à un point.

De cette analogie des formules générales du mouvement on peut déduire quelques conséquences intéressantes dont plusieurs sont déjà connues depuis longtemps.

Mouvement sur un cône. — Les deux systèmes de lignes de courbure sont ici les génératrices et les courbes sphériques qui en sont les trajectoires orthogonales; on peut prendre pour paramètre ρ la longueur, variable d'une génératrice à une autre, d'arc intercepté sur la courbe sphérique de rayon \mathfrak{t} (c'est-à-dire l'angle que ferait la génératrice avec une génératrice fixe, si le cône était développé), et pour paramètre ρ_1 la longueur du rayon de chaque courbe sphérique. Dans la formule il faudra regarder r_1 , égal à $\rho_1 \mathfrak{v}$, comme négatif puisqu'il est dirigé vers le sommet du cône, c'est-à-dire en sens inverse de l'accroissement positif du paramètre ρ_1 . La substitution donne

$$v = \frac{d\rho_1}{dt}; \quad \frac{dv}{dt} = \frac{d^2\rho_1}{dt^2}; \quad v_1 = \rho_1 \frac{d\rho}{dt}; \quad \frac{dv_1}{dt} = \rho_1 \frac{d^2\rho}{dt^2} + \frac{d\rho}{dt} \frac{d\rho_1}{dt}$$

et par suite il vient pour les équations du mouvement :

$$\Gamma = \rho_1 \frac{d^2\rho}{dt^2} + 2 \frac{d\rho}{dt} \frac{d\rho_1}{dt} \quad \Gamma_1 = \frac{d^2\rho_1}{dt^2} - \rho_1 \frac{d^2\rho}{dt^2}$$

équations absolument identiques avec les équations du mouvement d'un point dans un plan quand on rapporte sa position à des coordonnées polaires.

Il en résulte d'abord que tout problème résolu dans le plan par des formules en coordonnées polaires aura, sur un cône quelconque, un analogue qui sera résolu par les mêmes formules. Pour que les équations et les calculs soient identiques, il faut et il suffit que la composante tangentielle de la force motrice sur le cône et la force motrice dans le plan aient, à chaque instant, la même grandeur et la même inclinaison sur les lignes coordonnées. S'il en est ainsi et pourvu que les conditions initiales concordent, la trajectoire conique aurait pour transformée la trajectoire plane si on développait le cône; le mouvement sur la trajectoire conique continuerait sur la trajectoire plane si on supposait le développement effectué subitement à une époque quelconque. Et si même on supposait que les composantes Γ et Γ_1 ne dépendent que des coordonnées à la surface ρ et ρ_1 , les mêmes choses subsisteraient en supposant que le cône changeât de directrice sans changer de sommet.

Si Γ_1 était nul, c'est-à-dire si la composante de la force motrice dans le plan tangent était, à chaque instant, dirigée vers le sommet du cône, comme cette expression de Γ_1 est, à un facteur près, celle de la dérivée de l'aire conique engendrée par le rayon vecteur, cette aire croîtrait proportionnellement au temps.

Par exemple, si on supposait un point pesant se mouvant sur un cône circulaire à axe vertical, Γ_1 serait nul; Γ serait constant et le mouvement sur le cône serait exactement celui d'un point matériel sollicité par une force centrale indépendante de la distance et qu'il faudrait regarder comme répulsive ou attractive suivant que le sommet du cône serait tourné vers le haut ou vers le bas.

Surfaces développables. — Les propriétés du cône et du cylindre, relativement à la conservation de la trajectoire et même de la vitesse sur cette trajectoire, subsistent pour les surfaces développables; et si une surface développable vient à être déformée sans cesser d'être développable, la trajectoire décrite sur elle par un point matériel se conservera pourvu que la composante de la force motrice dans le plan tangent soit toujours la même en grandeur et en direction par rapport aux génératrices.

Cela tient à ce que, dans la déformation d'une surface développable, les lignes de courbure restent lignes de courbure; par conséquent, les lignes de coordonnées que nous avons employées restent encore les mêmes après la déformation; en même temps, les rayons de courbure qui entrent dans nos formules ne changent pas, puisque ce sont des rayons géodésiques et que les courbures géodésiques dépendent seulement de la grandeur linéaire des éléments à la surface. Quant aux paramètres ρ et ρ_1 , il est clair qu'on pourra toujours prendre pour eux des longueurs linéaires à la surface qu'une déformation n'altérera pas. Si donc les fonctions Γ et Γ_1 de ces paramètres restent les mêmes, le mouvement restera déterminé par les mêmes formules: la trajectoire et la vitesse se conserveront.

Tout dépend donc de ce fait que les lignes de courbure restent lignes de courbure; et toutes les fois qu'une déformation s'opérera dans de pareilles conditions géométriques, ce fait de la conservation de la trajectoire subsistera.

Sans vouloir entrer ici dans l'examen d'une question purement géométrique et qui appartient à la théorie de la déformation des surfaces; sans vouloir examiner si une pareille déformation est possible en général, du moins l'est-elle pour deux classes de surfaces: celles qui sont applicables sur un plan, qui comprend tous les faits de ce genre énoncés jusqu'ici, et les surfaces applicables sur la sphère. Car, sur la sphère comme sur le plan,

deux systèmes quelconques de lignes orthogonales peuvent passer pour lignes de courbure et nos formules subsistent : ainsi un mouvement sur la sphère se conserverait dans une déformation de la sphère, pourvu que la force motrice se trouvât en grandeur et en direction par rapport aux lignes de courbure de la nouvelle surface ce qu'elle était par rapport aux lignes sphériques orthogonales, qui sont devenues ces lignes de courbure.

On pourrait encore énoncer le même fait en disant que tout calcul de mouvement sur une surface développable ou sur une surface applicable sur une sphère peut être ramenée au calcul d'un mouvement sur un plan ou sur une sphère ; mais il ne semble pas que sous cette forme il soit d'une application utile.



NOTE.

DES LIGNES DE NIVEAU SUR UNE SURFACE.

Dans le mouvement d'un point sur une surface il y a lieu, évidemment, d'examiner ce que fournit l'équation des forces vives au point de vue des lignes de niveau.

L'équation des forces vives $\frac{1}{2} d. v^2 = X dx + Y dy + Z dz$ doit être transformée en raison du système des coordonnées curvilignes que l'on emploie. Mais, quel que soit ce système, il se présente deux circonstances bien différentes d'après la nature des fonctions qui déterminent la force motrice en chaque point. Cette force peut avoir une valeur donnée pour chaque point de l'espace, qu'ils soient ou non sur la surface, ou bien elle peut être donnée seulement pour les points situés sur la surface considérée. Dans le premier cas, elle sera déterminée par des fonctions de trois variables; dans le second, par des fonctions de deux variables seulement.

Dans le second cas il est évident que, en désignant par ρ et ρ_1 les deux coordonnées à la surface, l'équation prendra la forme

$$\frac{1}{2} d. v^2 = N d\rho + N_1 d\rho_1$$

et dès-lors il est bien clair que la condition pour qu'il y ait des lignes de niveau est que $N d\rho + N_1 d\rho_1$ soit une différentielle exacte en ρ et ρ_1 .

Mais, dans le premier cas, il peut y avoir des lignes de niveau de deux façons différentes. D'abord, la force peut être telle que l'expression $(X dx + Y dy + Z dz)$ du travail élémentaire soit une différentielle exacte de trois variables; il y a alors dans l'espace des surfaces de niveau dont les intersections avec la surface donnée sont les lignes de niveau sur cette surface. Mais il peut y avoir des lignes de niveau sans qu'il existe des surfaces de niveau, car, en supposant, pour fixer les idées, qu'on emploie les coordonnées rectilignes, on peut imaginer que, au moyen de la surface donnée, on réduise l'expression du travail à une différentielle à deux variables $(X + pZ) dx + (Y + qZ) dy$; et si alors elle est devenue une différentielle exacte, il y aura sur la surface des lignes de niveau, puisque la vitesse sera une fonction de la constante caractérisant chacune de ces lignes.

Il est impossible de ne point remarquer l'identité de forme que

présente cette condition de l'existence des lignes de niveau avec celle à laquelle on est conduit dans la théorie des faisceaux de droites quand on exprime qu'un pareil faisceau est composé de normales à une même surface. Quand on désigne par $X Y Z$ des fonctions exprimant la valeur, pour un point quelconque d'une surface donnée, des cosinus des angles qu'une droite menée par ce point fait, avec les axes, la condition pour que ce faisceau ainsi déterminé, soit composé de normales à une même surface est aussi que $(X + p Z) dx + (Y + q Z) dy$ soit une différentielle exacte; et s'il en est ainsi, cette expression est la différentielle du segment l intercepté sur chaque droite entre la surface donnée et la surface normale. Mais l'analogie n'existe qu'en apparence, car, pour nous, X, Y, Z sont des composantes entre lesquelles n'existe point la relation $X^2 + Y^2 + Z^2 = 1$. Par conséquent, il peut se faire qu'il y ait des lignes de niveau sans que les forces aient des directions normales à une même surface, et réciproquement, les directions peuvent être normales à une surface sans qu'il y ait des lignes de niveau; il n'y a aucune relation nécessaire. Néanmoins, on voit que si les directions des forces sont normales à une surface, la condition nécessaire et suffisante pour qu'il y ait des lignes de niveau est que la force soit en chaque point de la surface donnée fonction de la longueur l de droite comprise entre ce point et la surface normale: car en désignant, par F la force

$$\frac{1}{2} d v^2 = F \left[\frac{X + p Z}{F} dx + \frac{Y + q Z}{F} dy \right]$$

ou $\frac{1}{2} d v^2 = F dl$ dans l'hypothèse admise; et pour que le second membre soit une différentielle exacte, il faut que F soit fonction de l .

On voit que, alors, les lignes de niveau sont les intersections avec la surface donnée de surfaces parallèles entre elles et à la surface normale aux forces; cependant, on ne peut pas dire que ces surfaces soient des surfaces de niveau correspondant aux forces F déterminées pour chaque point de l'espace par les composantes $(X Y Z)$, car elles n'existent qu'en vertu d'une certaine relation établie entre les coordonnées et caractérisant les points appartenant à une certaine surface; pour d'autres points de l'espace, par exemple, pour les points d'une autre surface donnée, le faisceau des directions deviendrait tout autre; ces surfaces n'auraient plus avec lui aucun rapport et il pourrait se faire que le nouveau faisceau ne se composât plus de normales à une même surface.

Ainsi, pour une même loi de variation de ces forces dans l'espace, il peut y avoir des lignes de niveau sur certaines surfaces, tandis qu'il

n'y en aurait pas sur d'autres. Pour qu'une surface présente des lignes de niveau avec une loi donnée des variations de la force, c'est-à-dire en supposant que $X Y Z$ soient des fonctions données, il faut et il suffit que l'équation $\frac{d(X + p Z)}{dy} = \frac{dY + q Z}{dx}$ soit satisfaite. On voit que, pour une loi donnée des forces, il y a une infinité de surfaces qui présentent des lignes de niveau et on obtiendrait leur équation en intégrant l'équation aux différentielles partielles du premier ordre

$$\frac{dX}{dy} + p \frac{dZ}{dy} = \frac{dY}{dx} + q \frac{dZ}{dx} .$$

Quand il existe des lignes de niveau sur une surface, ces lignes sont en chaque point normales à la composante située dans le plan tangent de la force correspondant à ce point. — Lorsque ces lignes de niveau sont les intersections de surfaces de niveau existant dans l'espace, la chose est évidente, puisque ces surfaces sont normales aux forces ; le fait subsiste encore lorsqu'il n'y a plus de surfaces de niveau. En effet, ces lignes sont les intersections avec la surface des cylindres $\varphi(xy) = c$, où $\varphi(xy)$ désigne l'intégrale de la fonction différentielle

$$(X + p Z) dx + (Y + q Z) dy ;$$

par conséquent, les équations de la tangente à ces lignes sont :

$$(X + p Z) (x_1 - x) + (Y + q Z) (y_1 - y) = 0 \quad z_1 - z = p (x_1 - x) + q (y_1 - y) .$$

d'où l'on tire

$$X (x_1 - x) + Y (y_1 - y) + Z (z_1 - z) = 0 ;$$

ainsi, cette tangente est perpendiculaire à la direction de la force et par conséquent à sa projection sur le plan tangent.

On a désigné quelquefois sous le nom de *lignes de plus grande pente* les lignes dont la direction en chaque point est celle de la projection de la force en ce point sur le plan tangent ; ces lignes subsistent dans tous les cas et leur détermination n'exige qu'une intégration, celle de l'équation $X dy - Y dx = 0$, sans qu'il y ait aucune condition préalable à vérifier. Quand il y a des lignes de niveau, elles coïncident avec les trajectoires orthogonales de ces lignes de plus grande pente ; mais on voit, d'après ce qui précède, qu'il est impossible de désigner de cette manière les lignes de niveau ; ces trajectoires orthogonales ne sont pas toujours des lignes de niveau.

VENTILATION ÉCONOMIQUE

ET

CHAUFFAGE DES CAFÉS, SALLES D'ASILE, etc.,

PAR M. COULIER

Docteur en Médecine, Professeur de Chimie au Val-de-Grâce,
Officier de la Légion-d'Honneur.

Plus occidit aer quam ferrum.

La question posée par la Société, en précisant que la ventilation doit avoir lieu à l'aide de l'éclairage et du chauffage, a exclu (avec raison, selon nous) les autres modes de ventilation. Toutefois, il a semblé que ce Mémoire ne serait pas complet si l'on n'indiquait, en quelques mots, les motifs de cette exclusion. C'est ce qui a engagé à traiter rapidement cette question dans les premières pages de ce travail, bien qu'elle ne rentrât pas dans le programme.

I. EXPOSÉ DE LA QUESTION.

Lorsqu'il s'agit d'établir une bonne ventilation dans un bâtiment non encore construit, le problème est en général facile.

La science fournit des méthodes efficaces, surtout si l'exiguité des fonds alloués ne vient entraver le constructeur. Malheureusement, cette double condition ne se rencontre que rarement. Le plus souvent, la ventilation doit être établie dans des locaux où rien n'a été fait pour elle et le problème se complique de la question d'économie poussée à ses dernières limites. Il est d'autant plus urgent de le résoudre cependant, que tous les jours, en dépit des règles les plus élémentaires puisées dans l'hygiène et l'économie politique, les agglomérations d'individus sur un même point du territoire deviennent plus considérables. La conséquence naturelle de cet accroissement est le renchérissement du sol, et partant la diminution progressive de la capacité cubique des locaux habités. La ventilation naturelle était suffisante dans les chambres vastes et surtout élevées qu'habitaient nos pères. L'exiguité de nos habitations conduit forcément à la remplacer par une ventilation artificielle méthodique. Pour que celle-ci puisse être appliquée à des locaux non disposés à cet effet, et devienne réellement pratique, il faut que les appareils remplissent les conditions suivantes :

- 1° Dépense aussi minime que possible ;
- 2° Adaptation facile aux locaux non disposés à cet effet ;
- 3° Réglage facile, permettant d'augmenter ou diminuer le cube de l'air introduit suivant les circonstances saisonnières ou autres ;
- 4° Fonctionnement assuré, indépendant de la négligence des préposés.

Il est clair que l'appareil qui remplira le mieux ces conditions devra mériter la préférence.

Des appareils qui remplissent le mieux les conditions ci-dessus énoncées.

On peut obtenir la ventilation à l'aide de dispositions variées qui sont :

- 1° L'appel de l'air vicié par un tuyau vertical échauffé ;
- 2° L'appel de l'air par un tuyau dans lequel on dirige un jet d'air comprimé ou de vapeur ;
- 3° L'application de ventilateurs mécaniques qui peuvent à volonté, soit pomper l'air vicié, soit injecter l'air pur.

Ces trois systèmes remplissent inégalement les conditions énoncées.

L'appel par un tuyau, dans lequel on dirige un jet de vapeur, a reçu une application merveilleuse dans les locomotives, parce que, dans ce cas, toute autre méthode est inapplicable et qu'on dispose précisément d'une quantité considérable de vapeur comprimée (la détente n'étant jamais complète dans la machine).

Pour l'application que nous voulons en faire, ce système nécessite soit une chaudière à vapeur, qui est coûteuse, sujette à des intermittences pour cause de réparation ou de négligence, et enfin très-dangereuse entre des mains mal habiles ; il pourrait tout au plus être appliqué dans les locaux où on perd de la vapeur sans pression, comme cela se rencontre fréquemment à Lille, mais sans grand avantage. Il a été appliqué à la dernière exposition universelle de Paris. L'air comprimé était le moteur. Le résultat n'a pas été, je crois, très-satisfaisant. Pour le cas actuel, il doit être rejeté comme ne remplissant pas la première et la quatrième condition.

Les ventilateurs mécaniques ont l'inconvénient de nécessiter l'application d'un moteur. Celui-ci peut être un poids ou un ressort ; la force de l'homme ou d'un animal, ou celle d'une machine à vapeur. Le poids ou le ressort ne font le plus souvent que répartir, sur un temps plus long, la force de l'homme appliquée pendant un temps court. Ces machines ne produisent qu'une ventilation presque insignifiante. La force de l'homme est plus efficace ; elle peut être employée quand la main-d'œuvre

est à bon marché, ce qui n'est pas le cas le plus ordinaire. A la prison de Tours les détenus font marcher le ventilateur moyennant une prime de cinq centimes par heure¹. A part ces cas exceptionnels, la force de l'homme ou celle des animaux qui doit être surveillée et excitée, ne produira qu'une ventilation dispendieuse et incertaine.

Quant à la machine à vapeur, elle ne peut être installée *ad hoc* que moyennant une dépense considérable, comme à l'hôpital Lariboisière, où la ventilation, dans les pavillons des hommes, revient par lit et par an à 101 fr. (chaque lit recevant 90 mètres cubes d'air par heure).

Remarquons, en outre, que tous ces ventilateurs sont des machines qui, bien que simples, sont sujettes à réparation, intermittence, temps d'arrêt, etc. C'est pour cette raison qu'à l'hôpital Lariboisière on a été obligé d'installer deux ventilateurs et deux machines de huit chevaux distinctes, ce qui augmente la dépense.

Ce mode de ventilation doit être rejeté comme ne remplissant pas la première et la quatrième condition. Toutefois il serait applicable dans les locaux, assez nombreux à Lille, où il serait possible de se procurer de la force mécanique à bon marché.

L'appel de l'air vicié par un tuyau chauffé, au contraire, paraît remplir toutes les conditions désirables; en effet :

1° La dépense est moindre que pour les autres systèmes. Cette dépense se divise en :

A. *Frais de première installation* qui consistent en construction d'une cheminée en maçonnerie légère ou briques de

¹ Les derniers événements de la guerre m'ayant conduit à Tours, je me suis empressé d'aller visiter cet appareil de ventilation décrit par Pecllet. Non seulement il ne fonctionne plus, mais on n'a pu me le montrer. Peut-être est-il détruit. L'air de la prison, au moment où je l'ai visitée, avait de l'odeur.

champ. Cette cheminée doit être élevée dans une cour aussi voisine que possible des locaux à ventiler. Elle est appliquée contre un mur qui la soutient et forme une de ses parois. Si on peut disposer d'une encoignure, on n'a que deux parois à construire. Il faut en outre percer les baies d'accès de l'air. On voit d'après cette description que les frais d'installation sont relativement minimes. (*Note A.*)

B. *Frais journaliers.* Ceux-ci sont nuls toutes les fois que l'air extérieur est notablement plus frais que l'air intérieur. Ce cas se présente pendant l'hiver. En été, les frais journaliers sont nuls pendant la nuit parce que l'éclairage suffit simplement à produire la chaleur nécessaire à la ventilation. Cette circonstance est précieuse pour les théâtres, cafés, et autres lieux publics où on se réunit surtout le soir. Pendant le jour, les frais varient suivant la disposition plus ou moins heureuse de la cheminée, et le cube d'air à évacuer. La chaleur dans les expériences que j'ai faites et sur lesquelles je reviendrai plus loin était fournie par un tube percé de petits trous par lesquels s'échappait le gaz d'éclairage. La moyenne de nombreuses expériences a donné une ventilation de 2,119 mètres cubes par heure avec la cheminée qui sera décrite ci-dessous (*Note B*). La consommation du gaz a été de 0,848 mètres cube pour le même temps, ce qui représente une somme de 0,25 en supposant le gaz à 0,30 le mètre cube.

2° L'adaptation aux locaux est en général assez facile. Il suffit en effet que ceux-ci soient voisins d'une cour où on puisse établir la cheminée, et d'une rue, cour ou jardin où on puisse puiser de l'air pur. Toutefois nous verrons pour la ventilation de l'hiver qu'il est nécessaire de pouvoir disposer d'une petite chambre juxta-posée autant que possible aux locaux à ventiler.

3° Le réglage de la ventilation s'obtient avec la plus grande facilité *pourvu que l'appareil ai une puissance supérieure à celle*

qui doit être utilisée. Cette condition est indispensable, et facile à réaliser. Il suffit dès lors de manœuvrer un registre pour obtenir sûrement l'effet désiré. Si au contraire l'appareil pêche par défaut de puissance, on ne peut remédier à ce vice d'installation que par une dépense journalière considérable en combustible.

4° Un tuyau d'appel est une machine d'une simplicité telle, qu'elle ne se déränge jamais, et n'exige pour ainsi dire pas d'entretien. Il suffit de veiller à ce que le registre soit ouvert, et le tuyau libre, lorsqu'il emprunte son calorique aux appareils de chauffage ou d'éclairage, donc la régularité de fonctionnement est sûre, il n'a pas besoin de surveillance. En été et pendant le jour, il suffit pour l'animer d'allumer un bec de gaz qui brûle dans la salle même qu'il s'agit de ventiler. Nous verrons plus loin que cet appareil, lorsqu'il est bien disposé, fonctionne toujours, *même quand la source de chaleur est supprimée.* Cette circonstance est très-précieuse; en effet, la ventilation continuant quand les locaux ne sont plus habités (pendant la nuit par exemple pour les salles d'asile, cafés, etc.), ces locaux ainsi baignés par l'air pur, se trouvent dans de meilleures conditions au point de vue de l'hygiène (Voyez plus loin ventilation spontanée).

Ces raisons me paraissent suffisantes pour démontrer la supériorité du système de ventilation par appel pour résoudre le problème qui nous occupe. Je vais examiner quelles sont les conditions qu'il doit remplir pour fonctionner utilement.

II. DES CHEMINÉES D'APPEL.

On croit généralement que l'air est un fluide d'une mobilité parfaite, que la moindre force déplace, et qui peut s'écouler en quantité considérable par un orifice étroit. Cette erreur, pro-

fondement enracinée dans l'esprit des constructeurs de calorifères, et même des architectes, est le plus grand obstacle que l'on rencontre lorsqu'on établit des appareils de ventilation. Pour communiquer à l'air une grande vitesse, il faut une grande dépense; par conséquent l'appareil, pour être économique, doit fonctionner avec de petites vitesses. Cette condition est surtout indispensable lorsque le calorique employé doit être produit expressément en vue de la ventilation; lorsque par exemple on est obligé, pour entretenir cette dernière, de brûler du gaz pendant le jour.

On démontre en physique que la vitesse d'un courant d'air dans une cheminée d'appel est proportionnelle à la racine carrée de sa hauteur, et à la racine carrée de l'excès de température de l'air qu'elle contient, sur l'air extérieur. D'autre part, il est évident que, toutes choses égales d'ailleurs, le cube d'air évacué par une cheminée est proportionnel à sa section, puisqu'il a pour mesure cette section multipliée par la vitesse de l'air. Ceci étant admis, proposons-nous de doubler le débit d'une cheminée donnée en dépensant le moins possible. On peut attendre ce résultat en modifiant :

- A. Sa hauteur;
- B. Sa section;
- C. La température de l'air qu'elle contient;
- D. On peut enfin combiner entre elles ces différentes modifications.

J'examinerai parmi ces différents cas ceux qui permettront d'établir plus facilement le parallèle sous le rapport de la dépense.

A. *Hauteur*. — Il faut *quadrupler* la hauteur; et la cheminée débitant deux fois plus d'air, grâce à cette surélévation, il faut doubler le combustible pour que l'excès de température reste le même.

B. *Section.* — Il faut doubler la section ainsi que le combustible.

C. *Température.* — Il faut brûler huit fois plus de combustible, la température de l'air devant être quatre fois plus élevée et son volume doublé.

Il est facile de voir, sans faire de devis à cet égard, que ces trois procédés sont très-inégalement dispendieux. Pour quadrupler la hauteur d'une cheminée, qui souvent devra ainsi s'élever au-dessus des maisons et se soutenir seule, il faut une dépense considérable; au contraire, pour doubler sa section, lorsqu'elle est, comme c'est le cas ordinaire, adossée à un mur, *il ne faut que doubler le côté parallèle au mur d'appui*, ce qui est infiniment moindre. Enfin, brûler huit fois plus de combustible, c'est augmenter la dépense journalière, qui est toujours plus forte que la dépense de première installation. Les conclusions sont faciles à tirer. Il faut, dans la construction de ces cheminées :

1° Négliger la hauteur, qui ne devra en général dépasser les murs qui servent de point d'appui que d'une faible quantité :

2° Donner une grande section, qui permette un débit considérable, tout en économisant le combustible. C'est l'observation de cette dernière règle qui permettra de remplir facilement la troisième condition imposée, qui est un réglage facile de l'appareil. Une simple trappe à coulisses résoudra le problème.

Toutefois, la cheminée établie dans ces conditions présente un inconvénient qu'il faut signaler. Il se peut, en effet, que la vitesse de l'air qu'elle contient étant assez faible, les vents puissent la contrarier et même refouler cet air dans les locaux ventilés. Cet inconvénient se produit quelquefois dans nos cheminées, qui fument malgré l'élévation considérable de température due au foyer. Il est absolument impossible de l'éviter dans un appareil construit de manière à fonctionner économi-

quement; mais on peut le rendre inoffensif et même utile. Il suffit, en effet, pour atteindre ce but, de disposer les orifices d'entrée et de sortie de manière à ce que la ventilation puisse se faire en sens contraire, sans inconvénient. On peut, dans ce cas, ne plus chauffer l'air, lorsque l'atmosphère agitée vivement, la ventilation s'opère naturellement¹ et par saccades rapprochées. Nous verrons plus loin quelle est la disposition qu'il faut donner aux bouches d'entrée et de sortie pour obtenir un bon résultat. Dans tous les cas, *il faut que l'intérieur de la cheminée soit tenu parfaitement propre, en prévision de cette ventilation accidentellement renversée.* On devra s'abstenir d'y faire jamais circuler de la fumée. Pour les mêmes raisons, l'orifice supérieur de la cheminée de ventilation devra toujours être éloigné, soit horizontalement, soit verticalement, des tuyaux à fumée, et surtout des tuyaux de ventilation des fosses. Sans ces précautions, la ventilation renversée s'accompagnera des odeurs désagréables ou dangereuses de la suie ou des latrines.

Les conditions que nous venons d'examiner ne sont pas les seules à prendre en considération pour la construction des cheminées. On conçoit, en effet, que si les parois sont lisses, l'air glissera mieux et plus vite. Si la cheminée est verticale et sans aucun coude, elle fonctionnera plus activement. Si les coudes sont nécessaires, il faudra les arrondir autant que possible. Enfin, il est indispensable que le nettoyage soit facile. Il suffit d'une toile d'araignée² pour entraver notablement la marche de l'air.

¹ La ventilation accidentelle par les joints des portes et fenêtres devient alors très-active et permet de diminuer ou même de fermer les ouvertures du ventilateur.

² Un tube rectangulaire de bois, ayant 0^m18 sur 0^m24, qui servait à faire des expériences sur la ventilation, s'est trouvée bouché, pendant les vacances, par une toile d'araignée très-régulière. Cette toile était de celles qui représentent un feutre lâche. Elle était unique. On dirigea un courant d'air dans ce tube ainsi obstrué par la toile; les vitesses = 0^m408 par seconde. Sans rien changer à l'appareil, on enlève la toile: la vitesse devient 0^m787.

Du chauffage de l'air contenu dans la cheminée d'appel.

On utilise pour ce chauffage la chaleur perdue par les appareils de chauffage ou d'éclairage des locaux habités. Il suffit de juxtaposer aux tuyaux de ventilation les tuyaux à fumée des poêles pour animer ceux-ci. Toutefois, cette disposition a le défaut d'être inutile dès que le chauffage cesse pendant l'été. Or, c'est précisément pendant la belle saison que le chauffage de l'air contenu dans la cheminée devient nécessaire. En effet, en hiver, la température de l'air extérieur et de celui des appartements suffit pour assurer le fonctionnement de l'appareil. Les fourneaux de bains, de cuisine, n'ont pas l'inconvénient de l'intermittence et sont préférables. La disposition de semblables appareils est décrite dans tous les livres spéciaux¹; j'insiste toutefois sur la nécessité d'empêcher tout accès de la fumée dans le tube du ventilateur.

Le cas le plus défavorable est celui où il faut produire *ad hoc* le calorique nécessaire. La méthode la plus facile consiste à brûler de l'huile ou du gaz. On peut brûler ce dernier dans le tube du ventilateur même. J'ai d'abord employé cette disposition, mais elle est mauvaise pour les raisons suivantes :

- 1° Le courant d'air, par son irrégularité, gêne la combustion, et du gaz peut être perdu;
- 2° La lumière produite ne peut être utilisée s'il y a lieu;
- 3° Les becs de gaz n'étant pas en vue, on oublie de les éteindre en temps utile.

Il est de beaucoup préférable de placer les becs de gaz au-dessous de la bouche d'évacuation, à une distance verticale quelconque. La ventilation se fait mieux dans cette circonstance que si le bec était dans la cheminée même, parce que cette

¹ Pecllet. *Traité sur la chaleur*, 3^e vol. — Morin. *Études sur la ventilation*.

dernière reçoit ainsi de l'air plus uniformément échauffé. L'expérience démontre, en outre, qu'on peut éloigner horizontalement les becs de la bouche d'aspiration d'une quantité notable sans que l'effet diminue. Cette circonstance permet de les disposer utilement pour l'éclairage pendant la nuit.

Quant à la forme des becs, elle est indifférente; toutefois, quand on ne tient pas à utiliser l'éclairage, il est préférable d'avoir des becs petits et en grand nombre.

L'inconvénient de cette méthode est le prix du gaz qui, à Paris, coûte 0,30 c. le mètre. C'est pour diminuer cet inconvénient qu'il est de toute nécessité de construire l'appareil de manière à ce qu'il débite beaucoup avec une faible élévation de température ¹.

Les avantages qu'elle présente sont :

- 1° La possibilité d'établir et d'arrêter facilement et rapidement la ventilation ;
- 2° La régularité du fonctionnement même sans aucune surveillance ;
- 3° La possibilité d'utiliser pendant la nuit la lumière produite par la combustion du gaz ;
- 4° L'utilisation de la ventilation spontanée dans l'appareil.

On peut au gaz substituer l'huile, le pétrole, ou tout autre appareil de chauffage remplissant les conditions indiquées plus haut, mais l'entretien est alors beaucoup plus difficile et le fonctionnement moins bien assuré.

¹ En plaçant une veilleuse au-dessous d'un tube en zinc de 0^m20 de diamètre et de 1^m40 de hauteur, j'ai obtenu un courant débitant 30^{m.c.} par heure. Il suffit de placer une bougie allumée dans une cheminée ordinaire pour assurer une ventilation notable. Cette remarque est utilisée lorsque des malades en ville se trouvent dans des locaux trop étroits.

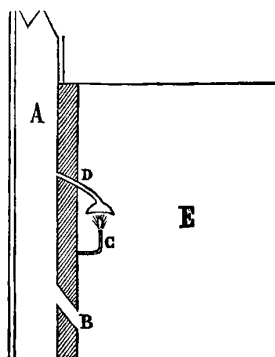
III. BOUCHES DE SORTIE ET D'ENTRÉE DE L'AIR.

1^o Bouches de sortie.

Les bouches de sortie de l'air font communiquer la pièce à ventiler avec la cheminée. Elles doivent être aussi rapprochées que possible de cette dernière et avoir une large section. Elles doivent être au nombre de deux : la supérieure, au ras du plafond, et l'inférieure à environ un mètre¹ du sol. Ces bouches doivent être munies d'obturateurs (les meilleurs sont à coulisse) permettant de diminuer progressivement leur section. Il est bon d'installer un mécanisme qui permette de manœuvrer la coulisse supérieure sans employer d'échelle. Le plus simple consiste en une coulisse verticale qu'on meut à l'aide d'une tringle portant à sa partie inférieure un crochet qui peut se fixer à différentes hauteurs.

Les deux bouches que je viens de décrire doivent fonctionner alternativement. *La bouche supérieure est la bouche d'été. L'autre sert en hiver.* Voici les raisons de cette disposition.

1 Dans le cas où on voudrait utiliser la lumière du gaz, qui doit être toujours brûlé *au-dessous* de la bouche, on pourrait soit hausser celle-ci, soit introduire les gaz échauffés par la combustion par une petite bouche supplémentaire, comme dans la figure ci-contre.



A Cheminée.

B Bouche d'évacuation à un mètre du sol.

C Bec de gaz.

D Fumivore à large section conduisant les gaz chauds dans la cheminée.

E Pièce à ventiler.

L'air vicié par la respiration et la combustion est plus léger que l'air ordinaire, en raison de sa température et de la vapeur d'eau qu'il contient. On croit généralement le contraire parce que cet air renferme de l'acide carbonique, mais c'est là une erreur. L'acide carbonique rend en effet l'air expiré plus lourd, mais son effet est contre-balancé et bien au-delà par la température et la vapeur d'eau. La somme algébrique de ces quantités est finalement une diminution de densité. On peut la démontrer au moyen de calculs élémentaires, et d'expériences parmi lesquelles je citerai les suivantes :

A. La fumée de tabac, en s'échappant de la pipe ou de la bouche du fumeur tend à s'élever, et non à tomber sur le sol.

B. Si on place trois bougies sous une cloche d'une trentaine de litres, la plus haute s'éteint la première, et ainsi de suite.

C. Si dans une salle où se trouve une réunion nombreuse et tranquille, on vient à *déguster* l'air à hauteur d'homme, et au ras du plafond, en entrant brusquement dans la pièce après être resté quelques minutes dehors, on trouve que l'air du plafond est beaucoup plus infect.

D. L'expérience des bougies se répète tous les jours dans les salles de spectacle, où les spectateurs deviennent la cause de la viciation de l'air. Tout le monde sait combien il y a de différence entre l'air du parquet et celui des loges élevées. La différence du prix des places traduit en partie la gêne qu'on éprouve à mesure qu'on s'élève.

Ces expériences paraissant trancher nettement la question, il est évident que la bouche de sortie doit être placée au niveau où l'air est le plus vicié.

Malheureusement ce niveau est aussi celui où se rassemble l'air chauffé en hiver, surtout si les appareils n'ont pas la disposition convenable que nous exposerons plus loin.

Il résulte de là qu'en hiver, la bouche placée au plafond

pompe l'air le plus chaud, ce qui nécessite, pour maintenir la salle à une température donnée, une dépense considérable de combustible.

Si la question d'économie (et c'est le cas ordinaire) intervient, on se trouve dans l'alternative d'un chauffage ou d'une ventilation insuffisante.

Entre deux maux il faut choisir le moindre, ou plutôt faire entre-eux, une sorte de côte mal taillée de manière à tirer le meilleur parti possible des ressources dont on dispose.

C'est dans ce but que je propose de placer une seconde bouche de ventilation à hauteur d'homme, qui fonctionnera dès que la température de la salle s'abaissera au dessous de + 15 à + 18 degrés.

Je crois qu'il ne faut pas placer cette bouche au ras du sol, car alors la ventilation souffre trop : il est certain que par cette disposition, l'économie de combustible serait encore plus grande.

Il est certainement fâcheux d'être obligé de diminuer l'efficacité de la ventilation en hiver; toutefois il est à remarquer que c'est pendant cette saison qu'elle est moins utile. Les fonctions sont moins actives, il y a une sorte d'hibernation même pour les animaux supérieurs. Les causes d'infection, décomposition putride, transpiration, etc., sont moins efficaces. Les maladies épidémiques, miasmatiques ou virulentes ne deviennent générales qu'en été, pour cesser ordinairement en hiver. Telle est la règle; les cas contraires sont des exceptions. Ces considérations doivent même faire regretter l'obligation où l'on est de diminuer la ventilation en hiver. D'ailleurs l'appareil étant disposé comme je l'indique, rien n'empêcherait, à un moment donné, de rétablir exceptionnellement la ventilation d'été, en augmentant les frais de chauffage.

Il est à remarquer que le voisinage des bouches d'évacuation n'incommode nullement les habitants de la pièce ventilée. La

bouche aspire en effet non seulement l'air qui est directement en face d'elle, mais encore latéralement celui qui est contre le mur. On peut s'en assurer en plaçant dans une direction quelconque, à portée d'action, un corps dégageant de la fumée, comme un cigare allumé.

Il résulte de là que si on considère une personne placée à un mètre d'une bouche percée au milieu d'une paroi, la vitesse du courant d'air dans lequel elle est plongée est égale au volume d'air évacué divisé par la demi-surface d'une sphère de 1 mètre de rayon. Ce dernier facteur étant très-grand, et croissant comme le carré de la distance, il en résulte que la vitesse devient très-petite. L'expérience est sur ce point d'accord avec la théorie. Toutefois, il faut se rappeler que le sens de la ventilation peut changer sous l'influence des vents violents. Dans ce cas, l'air entrant par la bouche destinée à l'évacuer à l'état normal, peut venir frapper les personnes voisines et devenir une cause de gêne. *C'est pour cette raison qu'il faut autant que possible disposer les bouches de sortie de manière à ce que, pendant la ventilation renversée, l'air ne vienne pas frapper les habitants.* La bouche supérieure remplit ordinairement cette condition; c'est elle qu'on fera fonctionner lorsque cette circonstance accidentelle se produira. Il sera bon également de placer ces bouches de manière à ce que les personnes ignorantes ne les obstruent pas. Je ne ferais pas cette remarque si je n'avais vu, dans un grand établissement, les bouches d'évacuation fermées par les lits, et au Théâtre-Lyrique de Paris, la bouche d'aspiration (placée dans le square de la Tour-Saint-Jacques), recouverte d'une épaisse couche de lierre destiné à masquer son aspect peu agréable.

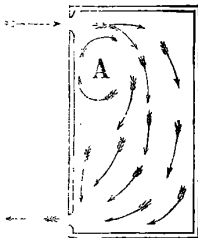
2° Bouches d'entrée.

Naturellement, la bouche d'entrée de l'air doit être placée, par rapport à la bouche de sortie, de manière que l'air pur ait

le plus long chemin à parcourir dans la salle à ventiler¹. Il ne faut cependant pas se faire une règle absolue de cette loi. Nos habitations ont, en général, la forme d'un prisme droit dont la base est un rectangle peu allongé. Si à l'aide d'un appareil quelconque on assure dans une partie d'une semblable pièce une ventilation régulière, l'air, dans l'autre partie, pourra certainement être un peu moins pur, mais il sera toujours fort respirable. Il n'en serait pas de même si la pièce à ventiler était un long corridor; dans ce cas, les deux bouches devraient être aux deux extrémités.

Il est essentiel que les habitants ne se trouvent pas dans la direction de l'air qui entre par cette bouche, dont le voisinage est une cause de gêne. Cet air, en effet, s'éparpille lentement dans la salle. *Il continue sa route comme un projectile*, et va frapper à une distance de plusieurs mètres. On peut étudier sa marche à l'aide de ballons rouges remplis d'hydrogène, dont s'amuse les enfants, et qu'on leste convenablement avec du fil de plomb. On reconnaît par cette méthode (qui est excellente) que le courant d'air, en s'éloignant, s'élargit et perd de sa vitesse. Il est entouré par des *remous* (voir la précédente figure) tout-à fait analogues à ceux des rivières. Son action se fait sentir à une distance qui varie avec sa vitesse, mais qui est toujours considérable. On peut placer la bouche d'entrée au ras du sol, mais dans ce cas on évitera difficilement l'inconvénient

¹ Il faut tenir compte, dans l'évaluation du chemin parcouru par l'air, de



sa vitesse à l'entrée. Dans la figure ci-contre, les deux bouches sont mieux placées que si elles étaient en face l'une de l'autre, ou même en diagonale. L'air suit la route indiquée par les flèches. En A se trouve un de ces remous dont il sera question plus bas.

dont nous venons de parler; on peut également la placer au niveau du plafond, dans ce cas la ventilation est peut-être un peu moins efficace, mais l'air ne vient plus frapper les habitants, et la bouche n'est pas obstruée par les meubles ou objets qu'on dépose toujours dans son intérieur quand elle est à portée de la main. Quant à la diminution de l'effet utile dû à la ventilation, par suite de cette disposition, il n'y a pas lieu de s'en préoccuper; je n'affirmerai pas même son existence.

Les dimensions de la bouche d'entrée doivent être calculées de telle sorte que la vitesse de l'air y soit toujours minime. On atteint ce résultat en donnant à cette bouche une section *quatre à six fois au moins* plus considérable, s'il est possible, que celle de la bouche de sortie, où une vitesse de deux à trois mètres par seconde n'est nullement à redouter. Une vitesse semblable pour la bouche d'entrée rendrait la pièce ventilée totalement inhabitable. On se trouvera bien d'une vitesse d'accès de un à deux décimètres par seconde.

La vitesse limite de l'air dans la bouche d'entrée ne peut être donnée avec exactitude, à cause de l'impressionnabilité variable des personnes. On sait combien certains individus redoutent les *vents coulis*, qui ne sont autre chose que des courants d'air assez faibles pour être à peine sentis, et qui n'en causent pas moins des douleurs musculaires vives. Du reste, la température de l'air injecté dans la salle est aussi un élément important de la question. Si cet air est relativement chaud, le choc sera bien mieux toléré que s'il est froid. Je conseille, pour ces raisons, d'exagérer plus tôt les dimensions de la bouche d'entrée, sauf à la restreindre plus tard (ce qui ne se fera jamais) à l'aide d'un volet. Si nous supposons la bouche d'entrée quatre fois plus considérable que la bouche de sortie, la vitesse sera quatre fois moindre. Elle serait donc de 0^m5 pour une évacuation avec une vitesse de deux mètres. Ce serait trop; mais, en réalité, elle sera beaucoup moindre, à cause des *mal-joints* des portes

et fenêtres qui fonctionnent comme bouches d'entrée et jouent un rôle bien plus grand qu'on ne le suppose *a priori*. Dans les expériences que j'ai faites sur cinq salles de 300^m, ayant deux portes et cinq grandes fenêtres, la section de sortie était de 0^m 30, la vitesse de sortie 3^m, la section d'entrée 1^m, et la vitesse d'entrée 0^m 1 » 0^m 15 ¹. La différence représentait l'air entré par les ouvertures accidentelles. La bouche d'entrée était au ras du plafond et à peu près carrée; néanmoins, quand l'air d'entrée était un peu frais, les habitants placés à 3^m de là se plaignaient. La veine d'air retombait sur eux comme eut fait un liquide. Lorsque l'air était à 18 degrés, les plaintes cessaient, d'abord parce que cet air était plus chaud, et puis parce que, en raison de sa moindre densité, il ne tombait que plus loin et plus éparpillé.

Une large ouverture d'entrée permet le fonctionnement des cheminées placées dans la pièce ventilée. On conçoit facilement que les conditions contraires tendent à les faire fumer, ou à les faire réagir sur le tube d'aspiration. Ces deux appareils se nuiront forcément si l'accès n'est pas ouvert largement à l'air extérieur.

Il est, je pense, inutile de dire qu'on peut diviser en deux ou plusieurs parties la veine d'air à son entrée. On peut même la diriger dans un tube percé de trous en écumoire. Toutes ces dispositions peuvent être employées, mais sans grand profit. Elles augmentent la dépense première, et les appareils sont difficiles à nettoyer. Le point capital est d'éviter le choc de l'air contre les habitants. La meilleure disposition est celle qui atteindra le mieux ce résultat. On peut quelquefois se servir utilement dans ce but d'écrans agissant à la manière de paravents: les dispositions ne peuvent être décrites, elles varient avec les

¹ L'anémomètre devient paresseux pour de si petites vitesses. Je crois qu'il a indiqué un chiffre trop faible

locaux et sont en général faciles à trouver quand on est pénétré du but à atteindre.

3^o *Chauffage de l'air introduit dans la pièce à ventiler.*

Si l'air extérieur était toujours à une température supérieure à 15 ou 18 degrés, il suffirait de faire communiquer la bouche d'entrée avec une cour ou un jardin où l'air est pur. Mais il n'en est pas ainsi dans nos climats. Je dois donc incidemment m'occuper des moyens pratiques et économiques du chauffage : je vais indiquer, sans la discuter, la méthode qui me paraît préférable.

A côté de la pièce à ventiler, on doit pouvoir disposer d'une petite chambre, dite *chambre de mélange* au milieu de laquelle on place l'appareil de chauffage. Cet appareil peut être un calorifère quelconque. Le plus simple, quand le chauffage doit être intermittent est sans contredit un poêle en fonte dont on règle le tirage par le cendrier si cela est possible. Les poêles en forme d'urne employés à Lille sont bons, seulement il faut substituer au couvercle une bassine en fonte ou cuivre qui sera toujours à moitié remplie d'eau (*Note E.*).

Il est facile de prévoir le fonctionnement de cet appareil. Le local à ventiler communique par la base d'entrée avec la chambre de mélange. Celle-ci puise directement l'air aussi haut que possible au dessus du sol dans une cour ou mieux un jardin salubre. ¹ La baie par laquelle l'air extérieur entre dans la salle de mélange est disposée de manière à ce que cet air vienne frapper le poêle et les tuyaux avec une certaine force. On

¹ On a imaginé d'entourer le poêle d'une chemise en tôle à la partie supérieure, de laquelle on fait arriver l'air extérieur par un tube. Ces dispositions sont onéreuses et nuisibles, parce que les sections des tubes sont trop faibles. La disposition que je propose et que j'ai expérimentée journellement, est bien plus simple et bien plus efficace.

ménage sur sa route des obstacles qui mêlent les veines d'air chaud et froid, sec et humide. C'est après ce mélange seulement qu'il pénètre dans le local à ventiler. Il est dans les meilleures conditions pour ne pas gêner les habitants, et pour les chauffer, car sans le mélange automatique, l'air surchauffé par le calorifère s'amasse à la partie supérieure de la pièce, et glisse au dessus de la tête de ses habitants jusqu'au ventilateur, sans être utile. Je me sers depuis environ huit ans d'un vaste local échauffé ainsi; l'effet est excellent.

IV. DE LA SECTION A DONNER AUX DIFFÉRENTES PARTIES DE L'APPAREIL.

Dans les expériences que j'ai faites sur une cheminée bien construite (*Note A et B*) j'ai obtenu les chiffres suivants comme moyennes de 27 expériences : (*Note C.*)

Nombre de mètres, écoulés à l'heure	2119 m. c.
Nombre de litres de gaz brûlés à l'heure	248 l.

ce qui, en nombres ronds donne 2,500 mètres d'air par mètre de gaz brûlé pendant le jour, c'est-à-dire dans des circonstances défavorables. Toutefois ce nombre n'est pas rigoureusement exact, car il faudrait en défalquer la ventilation qui se produit spontanément dans la cheminée. C'est ce qui a été fait dans l'expérience suivante :

Le 10 mai 1866, on constate que la cheminée d'appel évacue spontanément par heure 455,4 m. c.

Sans rien changer aux ouvertures d'entrée et de sortie, on allume une couronne de becs de gaz brûlant 781 l. à l'heure.

Immédiatement la cheminée aspire 2381 m. c. 4. La différence entre ces deux chiffres est due à la combustion du gaz; elle est

de 1926 m. c., ce qui correspond pour cette expérience à 2466 m. c. d'air évacué par mètre cube de gaz brûlé.

La cheminée avait, en nombres ronds, une section de 30 décim. carrés. Chaque décimètre, d'après les premiers chiffres que j'ai donnés, a évacué $\frac{2119}{30}$ ou 70 m.c. 6. Ces données peuvent servir de base pour déterminer la section de la cheminée à construire, dès qu'on connaît la quantité d'air à évacuer. Cette quantité est variable selon les circonstances ; elle doit être plus considérable en été, et dans une salle de fumeurs. La salle où j'ai fait mes expériences, sert de lieu de réunion temporaire à environ 70 personnes, le ventilateur fournit donc en moyenne 30 m.c. par heure et par personne. L'odeur d'air vicié après une heure et demie est peu sensible, mais existe cependant. Je considère ces conditions comme à peine suffisantes, aussi suis-je souvent forcé d'augmenter la consommation du gaz de manière à atteindre 35 à 40 mètres par heure et personne. Lorsque j'ai fait construire cette cheminée j'avais demandé une section de un demi-mètre carré, ou 50 décimètres. L'architecte s'est interposé, et a réduit à 30 décimètres, ce que je regrette aujourd'hui. Cette diminution, qui n'a procuré qu'une économie insignifiante dans la construction, entraîne une dépense de 0,15 à 0,20 par heure, chaque fois qu'on active le fonctionnement de l'appareil, ce qui arrive souvent. En résumé, on voit qu'en donnant à la cheminée un décimètre carré de section pour deux personnes, on assurera une ventilation suffisante dans la plupart des cas. Il faut remarquer que si la cheminée est plus petite que celle qui a servi à ces expériences, il faudra plutôt forcer le chiffre qui représente la section, parce que le frottement augmente. Pour une section plus grande, au contraire, l'effet sera plus considérable. Il faudra également augmenter la section quand la cheminée n'aura qu'une faible hauteur. Celle qui a servi à faire les expériences que j'ai relatées avait une hauteur de 12^m.88, à partir du sol, et 8^m.94 à partir du plafond de la salle.

V. FONCTIONNEMENT SPONTANÉ DE L'APPAREIL.

Ce fonctionnement est intéressant à étudier, car il produit une ventilation *entièrement gratuite* dès que l'appareil est posé.

Pour s'assurer de ce fonctionnement, il suffit de placer un anémomètre dans la bouche d'évacuation.¹ Il est bien rare que l'instrument n'indique pas la présence d'un courant d'air dont je vais étudier théoriquement, puis expérimentalement la marche.

Lorsque la pièce à ventiler est chauffée artificiellement comme en hiver, si on amorce la cheminée en brûlant dans son intérieur une feuille de papier, on conçoit que le tirage continue, puisque l'air pompé par la cheminée est plus chaud que l'air extérieur. L'expérience démontre en effet qu'il en est ainsi : ce cas est le moins intéressant dans la pratique.

En été, il en est autrement : la ventilation spontanée se produit toujours, mais par un autre mécanisme dont voici l'explication :

On sait que la température de l'air extérieur varie avec les heures du jour, de telle sorte que le maximum a lieu vers 2 ou 3 heures du soir, et le minimum un peu avant le lever du soleil. L'écart entre ces deux points extrêmes est assez considérable à cause de la facilité avec laquelle l'air s'échauffe ou se refroidit, et de sa faible capacité calorifique.

Si on place comparativement la boule d'un thermomètre au centre d'un mur, on constate également ces variations, mais

¹ Il est commode de laisser à demeure, dans la bouche du ventilateur, un anémoscope grossier. Celui-ci peut être un moulin à ailes très-inclinées (pour qu'il tourne moins vite). Celui dont je me sers est une ~~plume~~ suspendue à un fil. Pour un fonctionnement normal, il fait un angle d'environ 45° avec le fil à plomb. Les gens de service comprennent très-bien le jeu de cet appareil qui leur sert à régler les ouvertures.

l'écart devient bien moins grand. La différence est d'autant plus sensible que le mur est plus épais, de telle sorte que pour une épaisseur suffisante, l'instrument ne marquerait plus que la température moyenne de la saison.

Il résulte de ces faits faciles à constater, que le jour, l'air est plus chaud que le mur; et que le contraire a lieu pendant la nuit. Les deux courbes qui représentent la marche du thermomètre se rencontrent deux fois par jour vers 8 à 10 heures du matin et du soir. Ce point de rencontre varie du reste beaucoup suivant l'état de l'atmosphère.

Si la cheminée est construite en maçonnerie, et adossée à une muraille épaisse, si de plus elle puise l'air dans un local clos par des murs assez épais, il est facile de voir que :

1° Pendant la nuit, la cheminée est plus chaude que l'air extérieur.

2° Pendant le jour, elle est plus froide que l'air extérieur.

Il en résulte que pendant la nuit la cheminée contient une colonne d'air ascendante, et que, pendant le jour, la ventilation est renversée. Ces deux courants inverses sont séparés l'un de l'autre par deux points morts qui ne durent que quelques instants, et pendant lesquels la ventilation est nulle (*Note F.*). Ces phénomènes se produisent tous les jours avec la régularité des brises de terre ou de mer; toutefois leur intensité varie comme celle des causes qui les produisent. On conçoit par exemple que si après plusieurs jours très-chauds, survient une nuit froide, la ventilation nocturne sera très-énergique, et réciproquement.

En général la ventilation diurne ne se produit avec une certaine intensité que pendant les plus fortes chaleurs; elle est ordinairement plus faible que la ventilation nocturne, parce que le plus souvent, nos habitations sont plus chaudes que l'air extérieur,

J'ai fait avec l'appareil décrit dans la note B, une série de 49 expériences à différentes heures de la journée. Ces expériences ont duré du 28 mai au 3 juillet 1866. La ventilation inverse n'a été constaté que deux fois ¹. Une seule fois le courant d'air était nul. Voici les moyennes de ces expériences :

Tableau indiquant la ventilation diurne spontanée de la cheminée décrite à la note B (moyenne de 49 expériences).

	HEURES.					
	6 matin.	9 matin.	midi.	3 soir.	6 soir.	9 soir.
Nombre de mètres cubes évacués par heure...	4343	765	614	542	686	4026

Le chiffre le plus élevé a été trouvé le 30 mai à 6 heures du matin. Il est de 1933 mètres cubes par heure. Un orage, la veille au soir, avait rafraîchi le temps.

Le minimum, 0, a eu lieu le 28 juin à 9 heures du matin ; temps couvert, vent du sud.

Le 2 juillet, à midi, et le 3, à 6 heures du soir, on a constaté une ventilation négative.

Pendant la nuit du 3 au 4 juillet 1867, j'ai pu mesurer le

¹ On aurait contesté bien plus fréquemment la ventilation inverse si les parois de la cheminée eussent été plus mauvaises. Cette cheminée est en outre exposée en plein midi, dans une cour, de telle sorte qu'elle se met assez vite en équilibre de température avec l'air extérieur. Dans les cheminées d'appartement, qui sont encastrées dans les murs mitoyens qui séparent les maisons, la ventilation inverse se produit dès que la température d'été se fait sentir et dure pendant les heures les plus chaudes du jour. Elle cause une odeur désagréable de suie qui force à boucher ces cheminées à l'aide de trappes en fer disposées *ad hoc*, ou de tampons.

volume d'air évacué spontanément. Il s'élève, en moyenne, par heure à 1177 mètres cubes.

Cette dernière détermination me paraissant intéressante, et désirant connaître plus exactement la marche de cette ventilation spontanée de la nuit, j'ai fait construire un compteur électrique indiquant jusqu'à un million. Chaque fois que l'anémomètre, placé à demeure dans la cheminée, fait cent tours, il rétablit le courant, et le compteur avance d'une unité. Je me suis bien assuré que l'appareil marchait avec régularité. L'anémomètre a six ailes en aluminium, et d'un modèle un peu grand. Il a été gradué par comparaison avec un excellent anémomètre de Newmann pour les courants moyens. Tous les soirs, à 5 heures, on notait le compteur. Le matin, à 7 heures, l'opération était arrêtée. On a noté également la température minima de la pièce ventilée et de l'extérieur. Ces expériences ont duré depuis le 29 mars jusqu'au 5 août 1870. Elles ont été interrompues par la guerre. Pendant cette période, j'ai fait 117 expériences, dont la durée totale a été de 1647 heures $\frac{1}{2}$ ou environ 69 fois 24 heures. — Voici les résultats de ces expériences ¹ :

1° Le volume d'air évacué en moyenne par heure pendant la nuit a été quinze fois supérieur à 1,200 mètres cubes. — Le maximum s'est produit pendant la nuit du 27 au 28 avril : il a atteint 1,663 ^{mc}.

2° Ce même volume d'air a été seize fois inférieur à 600 mètres cubes par heure. — Le minimum s'est produit pendant la nuit du 4 au 5 juillet ; il a été de 421 ^{mc}. Pendant ces minimas, la ventilation se renverse souvent à cause du vent.

3° La moyenne du volume d'air évacué par heure pendant

¹ Il est bon de rappeler que cette ventilation spontanée s'est produite dans des locaux inhabités la nuit ; s'ils eussent été habités, la ventilation eût été plus forte, en raison de la chaleur dégagée par les habitants.

toutes les expériences est 956^{mo} 487 ou en nombres ronds 956 mètres cubes 1/2. (Voir les détails au tableau de la note D.) — On a cru inutile de rapporter les résultats de toutes les expériences à cause de leur longueur, mais ces documents sont conservés et pourraient être produits au besoin.)

4° Pendant toute la durée de ces expériences (1647 heures), on a constaté l'évacuation par la cheminée de 1,578,350 mètres cubes d'air. *Cette ventilation n'a rien coûté en frais journaliers.* Il n'est pas douteux qu'elle ait contribué puissamment à assainir le local où elle se produit. Cette remarque est surtout applicable aux locaux où se réunissent pendant le jour et la soirée un grand nombre de personnes et de fumeurs, tels que les asiles, écoles, salles de cours, cafés, etc. Il est certain que ce renouvellement incessant de l'air doit contribuer à diminuer l'odeur désagréable dont la fumée de tabac imprègne les estaminets et lieux de réunion des fumeurs.

J'ai cherché si la ventilation spontanée nocturne la plus forte correspondait aux plus grands écarts des thermomètres, à minima, placés l'un dans la pièce à ventiler, l'autre à l'extérieur. Le tableau inséré plus loin (note D) fait ressortir toutes les observations pendant lesquelles la différence des thermomètres a été 1° plus grande que 8° 5, et 2° plus petite que trois degrés. Ces circonstances se sont réalisées chacune onze fois. La moyenne de la ventilation par heure a été, pour le premier cas, 1033 mètres cubes, et pour le second, 651 mètres. Ces moyennes démontrent que la plus forte ventilation se produit pendant les nuits où la différence des thermomètres est la plus grande, sans que, toutefois, il y ait proportionnalité exacte entre les deux chiffres. Cela tient sans doute à ce que la température extrême indiquée par les deux thermomètres peut n'exister que pendant peu de temps ou durer beaucoup.

RESUMÉ ET CONCLUSION.

1° Le système de ventilation qui présente le plus de sécurité dans le fonctionnement, et qui coûte le moins cher, est le système dit *par appel*.

2° La cheminée d'appel doit être en maçonnerie, si c'est possible. Il est peu important qu'elle soit très-élevée. Sa section doit être grande (un décimètre carré pour deux personnes). Elle ne doit jamais recevoir de fumée, et doit être maintenue propre à l'intérieur.

3° L'air qu'elle contient est échauffé soit par proximité de tuyaux à fumée, soit par des becs de gaz, soit par toute autre méthode. L'emploi des becs de gaz est fort commode. Les becs doivent être placés en dehors de la cheminée, au-dessous de son orifice inférieur, ce qui permet de les surveiller et d'utiliser leur lumière.

4° L'air vicié doit être puisé au ras du plafond en été et à un ou deux mètres du sol en hiver. Cette dernière disposition est nécessaire pour économiser le chauffage.

5° L'air introduit dans la pièce à ventiler doit être puisé dans un jardin, une cour, ou tout autre endroit salubre. En général, il est d'autant plus pur qu'on s'élève plus au-dessus du sol. Cet air est introduit dans la salle dite *de mélange*, et vient frapper avec force, en hiver, l'appareil destiné à le chauffer.

6° L'air ainsi porté à une température de 18 à 20 degrés est introduit dans la salle à ventiler par des ouvertures assez larges pour que sa vitesse soit faible. Cet air ne doit pas venir frapper directement les habitants. Si des plaintes se produisent à cet égard, on pourra ou donner une autre direction aux veines

d'air à l'aide de paravants, ou augmenter la température de l'air, dont le choc n'est redouté que lorsqu'il est froid.

7° L'air doit parcourir le chemin le plus considérable dans la pièce à ventiler; toutefois, cette condition n'est pas absolue. Elle doit être remplie aussi exactement que possible, et il ne faudrait pas, par exemple, pour mieux l'observer, diriger l'air entrant sur les habitants. C'est pour cette raison que les baies d'entrée sont mieux placées auprès du plafond qu'au niveau du sol.

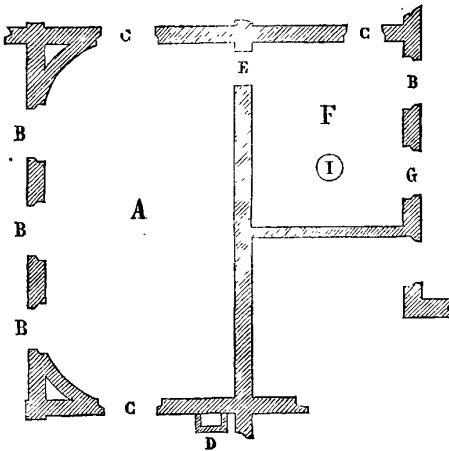
8° L'état hygrométrique de l'air chauffé (c'est-à-dire la quantité de vapeur d'eau qu'il contient) doit être convenable (note E)

NOTES.

NOTE A.

La cheminée qui a servi à faire les expériences décrites dans ce Mémoire a coûté, en tout, la somme de 590 fr. 89 c. Son prix eût été un peu moindre s'il n'avait fallu l'ornementer en raison de la disposition de la cour où elle est placée.

NOTE B.



- A Salle ventilée ;
- B Fenêtres ;
- C Portes ;
- D Cheminée d'appel ;
- E Baie d'entrée de l'air ;
- F Chambre de mélange ;
- G Fenêtre par deux des carreaux de laquelle entre l'air extérieur ;
- H Cour ;
- I Poêle en fonte ;

L'air puisé en H entre par G, s'échauffe en venant frapper le calorifère I, puis passe par E et vient sortir par la cheminée D.

La figure ci-dessus montre la disposition adoptée pour ventiler la salle A.

Cette salle cube 359 mètres. La salle de mélange F pourrait être beaucoup plus petite. Elle sert de laboratoire et est inhabitée pendant que l'on ventile A ; ce qui ne dure jamais plus de deux heures. Les dimensions de la cheminée sont : hauteur (à partir du sol), 42^m88 ; section, 0,30^m (à l'intérieur). La bouche supérieure est au ras du plafond. L'inférieure est à un mètre du sol.

NOTE C.

Dans ces expériences, la combustion du gaz n'a jamais dépassé 4^{m.c.}443 à l'heure. Le chiffre maximum de ventilation a été obtenu le 5 mars 1866. La ventilation a atteint ce jour là 3963 mètres cubes à l'heure. La combustion du gaz, pendant le même temps, représentait 781 lit. 6 ; mais il faut dire que, pour atteindre ce chiffre considérable, j'avais ouvert deux vasisas des fenêtres de la salle ventilée ; le ventilateur avait donc une grande résistance de moins à vaincre. Dans cette même expérience, en fermant un des deux vasisas, sans rien changer aux autres conditions de l'expérience, la cheminée ne débitait plus que 3074^{m.c.}. On voit par là combien il est important de diminuer, autant que possible, le travail du ventilateur en donnant aux baies d'entrée de l'air une large section. Les autres chiffres maximum obtenus oscillent entre 2400 et 2700^{m.c.} à l'heure.

NOTE D.

Maximas et minimas de ventilation spontanée pendant la nuit.

MAXIMAS au-dessus de 1200 m. c. par heure.			MINIMAS au-dessous de 600 m.c° par heure.		
Dates.	Cube d'air évacué par heure.	Différence des thermom ^{es} intérieurs et extérieurs.	Dates.	Cube d'air évacué par heure.	Différence des thermo- mètres.
1870	m. c.		1870	m. c.	
29-30 mars.	4480	8.3	6-7 avril.	497	6.5
27-28 avril.	4663	8.	18-19 —	562	5.8
28-29 —	4382	7.4	19-20 —	572	4.3
4-5 mai..	4296	8.4	12-13 mai..	596	3.
23-24 —	4253	7.4	15-16 —	486	3.4
26-27 —	4296	6.2	18-19 —	540	0.3
5-6 juin .	4350	9.2	19-20 —	453	4.
6-7 —	4350	7.	20-21 —	453	4.5
7-8 —	4254	8.2	21-22 —	508	3.7
17-18 —	4458	7.6	27-28 —	550	5.3
19-20 —	4490	4.7	20-21 juin..	594	5.3
26-27 juillet.	4240	4.9	4-5 juillet	424	2.9
27-28 —	4264	4.8	5-6 —	529	4.6
28-29 —	4480	3.7	6-7 —	454	2.7
29-30 —	4307	4.4	9-10 —	594	4.5
			24-25 —	432	6.4

*Maximas et minimas des différences entre les thermomètres,
comparés à la ventilation.*

MAXIMAS (différence > 8.5).			MINIMAS (différence < 3)		
Dates.	Différence des thermom ^{es} intérieurs et extérieurs.	Cube d'air évacué par heure.	Dates.	Différence des thermo- mètres.	Cube d'air évacué par heure.
1870			1870		
30-31 mars.	8.3	4440	21-22 avril.	2.2	832
5-6 avril.	40.4	4026	12-13 mai..	3.	596
16-17 —	10.4	972	13-14 —	1.3	799
4-5 juin.	9.5	4134	14-15 —	3.	853
5-6 —	9.2	4350	18-19 —	0.3	540
8-9 —	9.	4145	19-20 —	1.	453
9-10 —	9.4	4058	20-21 —	1.5	453
14-15 —	9.8	864	4-5 juillet.	2.9	424
15-16 —	9.6	907	5-6 —	1.6	529
16-17 —	8.6	713	6-7 —	2.7	454
22-23 —	12.	756	4-5 août..	2.2	907
	Total..	44365		Total..	6837
Moyenne du cube d'air évacué par heure..... 4033			Moyenne du cube d'air évacué par heure..... 624		

NOTE E.

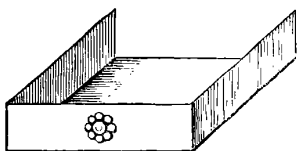
Lorsque l'air introduit dans la pièce ventilée est trop froid, les habitants font immédiatement arrêter la ventilation. Il est donc nécessaire, pour assurer cette dernière, de pouvoir amener facilement l'air à une température convenable. C'est pour cette raison que je vais dire un mot des poêles ou calorifères, bien que cette question sorte du sujet que je me proposais de traiter dans ce Mémoire.

Les variétés différentes de poêles sont très-nombreuses ; je n'en ai encore pas rencontré une seule qui n'eût pas de défaut facile à éviter. La plupart des poêles sont pourvus, pour la circulation de l'air chaud, d'orifices dits bouches de chaleur, tellement étroits que leur effet est à peu près nul. J'ai si longuement insisté sur la nécessité de ne faire passer l'air que par de larges orifices, que je ne puis y revenir.

Tous les poêles sont pourvus d'une *clef* placée dans le tuyau. Cette clef a pour effet de permettre d'activer ou de diminuer la combustion en réglant convenablement le courant d'air. Ainsi placée, elle a l'inconvénient de faire répandre dans l'appartement les produits de la combustion lorsqu'elle est fermée trop complètement. Lorsque ces produits contiennent de la fumée, le mal n'est pas grand, car l'odeur prévient les habitants du danger ; mais s'il ne reste dans le poêle que des charbons ou de la braise, l'appareil est dans les meilleures conditions pour produire beaucoup d'oxyde de carbone, car l'oxygène fait défaut et les habitans sont asphyxiés. Ces accidents sont fréquents, parce que le soir, avant de se coucher, on ferme la clef *pour conserver la chaleur*. Il faut dire que, fort heureusement, les clefs sont toujours mal faites et ne ferment le tuyau qu'incomplètement. Il serait à désirer que la police donnât l'ordre aux fabricants de tuyaux de poêle d'échancrer le cercle de tôle qui forme l'obturateur de la clef ; de cette manière, la fermeture ne pouvant jamais être que très-incomplète, ces accidents ne pourraient se produire. Il est probable que, dans une grande ville comme Paris, cette simple mesure sauverait la vie de plusieurs personnes chaque année, tout en permettant un réglage suffisant du courant d'air.

Pour obvier à tous ces inconvénients il faut supprimer la clef et régler le courant d'air à *son entrée* dans le poêle. Il suffit pour cela que le cendrier puisse fermer complètement et soit muni d'une porte à coulisse ou de

toute autre appareil de ce genre, d'un fonctionnement assuré. Les cendriers qui ont la forme d'un tiroir ne doivent avoir que trois parois verticales.



Celle qui reste opposée à la paroi qui reste visible doit être supprimée, sans quoi le tiroir ne peut jamais s'enfoncer complètement (*voir la figure*), à cause des cendres et débris qui sont refoulés par cette paroi quand elle existe.

Le poêle qui me paraît le plus économique est le poêle en fonte ordinaire, avec tuyaux en tôle ; toutefois, il serait à désirer que le tuyau à fumée, au lieu de sortir horizontalement du poêle, fût au moins incliné à 45 degrés, de manière à ne pas être obstrué par les cendres et le charbon. Il doit être fixé au haut du poêle, près du couvercle, de manière à ce qu'on puisse mettre une épaisse couche de charbon sans le boucher.

Il est évident que ces sortes de poêle sont ceux qui permettent le mieux à la chaleur de se répandre dans la pièce à chauffer en raison du peu d'épaisseur et de la conductibilité de leurs parois. Ils ont donc, sur les poêles en terre ou briques, l'avantage d'utiliser mieux le calorique développé par la combustion en lui permettant de traverser facilement les parois du poêle. Ils ont, en outre, l'avantage d'une mise en action rapide. S'il s'agit, par exemple, d'une réunion temporaire et que le feu n'ait pas été allumé par négligence, avec un poêle en fonte le mal est réparé en quelques instants ; avec un poêle en terre, il est irréparable ; le poêle ne commencera à chauffer que lorsqu'il faudra quitter la salle.

Par contre, le poêle en fonte se refroidit aussi facilement qu'il s'échauffe. Il exige une surveillance continue pour une marche régulière. C'est là un défaut auquel on remédie, dans le Nord, en introduisant dans le poêle une sorte de pâte formée avec du menu, des cendres et de l'eau. Cette masse ne brûle que lentement et le feu peut durer toute la nuit dans un poêle de moyenne taille.

Quel que soit le mode de chauffage employé *il est de la plus haute importance que l'état hygrométrique de l'air chauffé reste le même*, ou, en d'autres termes, que la proportion de vapeur d'eau contenue dans l'air soit converable. Lorsqu'on entre dans une salle modérément chauffée par un poêle de fonte ordinaire, on éprouve bientôt de la pesanteur de tête, de la céphalalgie et des vertiges. La respiration devient gênée et la face se congestionne, surtout chez les personnes âgées et disposées à l'apoplexie. *Tous ces accidents proviennent de ce que la proportion de vapeur d'eau*

contenue dans l'air est trop faible; en effet, il suffit de remédier à ce défaut de vapeur d'eau pour le voir cesser.

On s'explique facilement pourquoi un poêle en terre (et surtout un poêle en fonte) porte plus à la tête qu'une cheminée. Avec cette dernière, il est à peine possible d'élever la température de quelques degrés et l'état hygrométrique varie peu. Au contraire, il varie beaucoup avec le poêle en fonte, qui est un agent actif de chauffage.

Il est facile de remédier à ces inconvénients; il suffit, pour cela, de placer sur le poêle un vase rempli d'eau, et que cette dernière ait une surface d'évaporation suffisante. On conçoit que le vase doit être disposé de manière que l'eau puisse être portée à une assez haute température et même bouillir. Le vase devra donc être *en métal et à fond plat*. La disposition suivante est excellente. Le couvercle plat du poêle est percé d'un trou de grandeur égale à peu près à la section du tuyau. C'est par ce trou qu'on charge et qu'on fourgonne le poêle qui n'a pas de porte¹. Ce trou est bouché par un chaudron en cuivre muni d'une anse, dite anse de panier, fixée à demeure et sans charnière. De cette manière, ce récipient peut être facilement enlevé d'une seule main et posé à terre sans trop se baisser quand le poêle doit être chargé ou fourgonné. Dans les asiles, il est bon de laisser à demeure, dans le chaudron, une cuiller en fer d'un demi-litre, à long manche; de cette manière on peut facilement puiser de l'eau chaude pour les enfants.

La surface du liquide, ainsi échauffé, doit être environ le quart de la surface du poêle qui est portée au rouge sombre. Il est, du reste, facile de s'assurer que l'appareil fonctionne convenablement à l'aide d'un hygromètre quelconque. Le plus simple consiste en une corde à boyau, un peu fine, fixée par un bout au fond d'une boîte en carton fenêtrée et dont l'extrémité libre passe à travers le couvercle et porte une aiguille en papier. Pour graduer cet instrument, on le place au-dehors pendant un jour de pluie et un jour de sécheresse. On note la position extrême de l'aiguille qui, dans la chambre chauffée, ne doit pas sortir des limites ainsi tracées. On verra bientôt, à l'aide de cet appareil, que la sécheresse tend en général à devenir trop grande, ce à quoi il faudra remédier en activant convena-

¹ Les portes ferment toujours mal et empêchent de régler l'entrée de l'air par le cendrier. Le poêle peut très-bien être chargé et fourgonné par l'ouverture du couvercle. On peut, dans les poêles en fonte du commerce, condamner la porte avec des ligatures en gros fil de fer recuit et la luter avec de la terre.

blement l'évaporation. Il est à remarquer que, le plus souvent, les architectes s'opposent à ce que l'air des calorifères soit ainsi amené à un état hygrométrique convenable. Dans ce cas, en effet, l'humidité se condense sur les vitres et sur les murs refroidis par l'air extérieur, et l'eau, ainsi déposée, devient cause de dégradation. Cet inconvénient est sérieux, et, à cet égard, chacun est maître de décider s'il doit être mis en balance avec ceux qui résultent pour la santé d'un air trop sec.

On a prétendu que l'oxyde de carbone pouvait traverser les poêles en fonte et devenir ainsi une cause d'empoisonnement. Cette crainte est tout à fait chimérique. Le fait de la transsudation des gaz à travers la fonte rouge est véritable; mais la quantité qui peut ainsi se répandre au-dehors est tellement petite qu'il est puéril de s'en préoccuper. (Voyez séance de l'Académie de Médecine 1868, dans *Gazette hebdomadaire*).

En réalité, tous les accidents observés proviennent du manque de vapeur dans l'air et non de l'oxyde de carbone. La preuve en est que ces accidents cessent dès que l'hygromètre indique un état convenable, sans qu'on touche autrement aux autres parties du calorifère.

L'appareil ainsi disposé fonctionne très-bien; toutefois il a l'inconvénient d'être d'un aspect peu agréable. On y remédie en le plaçant dans un coin contre un mur et en le masquant avec une demi-chemise de calorifère en tôle ornée de cuivre. Cette espèce de paravent se déplace facilement, empêche les enfants de se brûler et éloigne les vêtements de femme du contact du poêle.

Un autre inconvénient dans l'emploi de cet appareil résulte de sa puissance même. Si la surveillance intelligente fait défaut, le chauffage est poussé hors de toute proportion. Les gens du peuple ont de la tendance, quand ils le peuvent, à exagérer la température. Dans les casernes, quel que soit le degré marqué par le thermomètre extérieur, il faut que toute la ration de bois soit brûlée, dut-on étouffer. Il est facile de régler la température à l'aide de thermomètres extérieurs et intérieurs. La température intérieure doit varier suivant la saison, de manière à ce que l'écart des deux thermomètres ne soit pas trop considérable. Pendant les gelées, 43 à 45 degrés à l'intérieur suffisent. Quand les grands froids sont passés, la température de 45 à 48 degrés est celle qui (au moins pour moi) est la plus convenable

Ainsi en résumé :

- 1° Poêle en fonte, sans porte, muni d'un vaste cendrier permettant de graduer l'entrée de l'air;

2° Couvercle mobile , percé d'un trou du diamètre du tuyau et fermé par une bassine (les meilleures en cuivre , jamais de vases de terre), de la largeur du couvercle. La bassine munie d'une anse de panier fixe en fer et d'une cuiller à long manche, de demi-litre ;

3° Tuyau sans clef, faisant un angle d'au moins 45 degrés avec l'horizon à sa sortie près du couvercle du poêle.

Telles sont les conditions qui donneront les résultats suivants :

Économie ;

Chauffage rapide et puissant ;

Sécurité au double point de vue des accidents et de l'hygiène.

NOTE F.

Il peut paraître surprenant , au premier abord, que le calorique contenu dans les parois d'une cheminée construite en maçonnerie légère puisse produire, pendant toute une nuit , un tirage énergique. Il faut remarquer qu'en réalité toute la maçonnerie des locaux ventilés concourt à cet effet, puisque la cheminée ne contient que de l'air ayant traversé ces locaux et par conséquent échauffé par eux. Le calorique contenu dans les parois de la cheminée ne sert qu'à amorcer le tirage , à peu près comme on amorce un syphon pour transvaser les liquides.

Mémoire couronné (médaille d'or) par la Société des Sciences , de l'Agriculture et des Arts de Lille ; extrait de ses mémoires , année 1871 , 3^e série , IX^e année.

ERRATA.

- Page 517, ligne 19, sans pression, lisez *sous pression*.
» 528, » 27, doivent même, » *doivent moins*.
» 532, » 3, sur cinq. » *sur une*.
» 533, » 21, par la base, » *par la baie*.
» 534, » 16, 248 litres, » *848 litres*.

Page 538, remarque, ligne 2, plus mauvaises; lisez *plus massives*

T A B L E.

I. — EXPOSÉ DE LA QUESTION.	515
1° Dépense selon les différents modes de ventilation.	518
2° Facilité d'adaptation aux locaux non disposés.	519
3° Réglage de la ventilation	519
4° Sécurité du fonctionnement.	520
II. — DES CHEMINÉES D'APPEL	520
Chauffage de l'air dans les cheminées.	524
III. — DES BOUCHES D'ENTRÉE ET DE SORTIE.	526
1° Bouche de sortie	526
2° Bouche d'entrée.	529
3° Chauffage de l'air introduit dans la pièce à ventiler	533
IV — SECTION A DONNER A LA CHEMINÉE.	534
V. — FONCTIONNEMENT SPONTANÉ DE L'APPAREIL	536

NOTES ET DOCUMENTS.

A. Prix de la cheminée	543
B. Plan des locaux où les expériences ont été faites.	543
C. Maximas et minimas de ventilation.	544
D. Tableau indiquant les maximas et minimas de ventilation spontanée	545
E. Poêle économique.	547
F. Cause de la ventilation spontanée nocturne.	551



A. Desplanques

NOTICE

SUR

LA VIE ET LES TRAVAUX DE M. DESPLANQUE

Archiviste du Nord.

La mémoire de M. Desplanque doit être conservée : jeune encore, il occupait une place honorable parmi les savants du Nord de la France. Il a lui-même accompli envers son prédécesseur, M. Le Glay, le pieux devoir d'une notice nécrologique : des relations d'amitié vieilles d'un grand nombre d'années, une étroite communauté de goûts et d'occupations, ma nomination au poste que sa mort a laissé vacant, une résidence de plusieurs mois dans un local rempli encore de son souvenir, tout me rappelle l'obligation de rendre le même hommage à celui qui fut mon prédécesseur et mon ami. Aussi je n'ai pas hésité à m'imposer cette tâche ; et je l'ai remplie tout à la fois avec tristesse et avec plaisir. Son accomplissement m'a été rendu plus facile par de bienveillantes communications qui m'ont confié des lettres, des travaux inédits et

aussi des fragments de mémoires jetés çà et là sur des albums , sur des feuilles détachées. A l'aide de ces notes en quelque sorte auto-biographiques , j'ai pu compléter les indications que présentent les œuvres livrées à la publicité : j'ai mis à profit ces deux sources de renseignements , en reproduisant les pensées et souvent même les expressions de ces fragments de mémoires , en insérant dans le récit plusieurs passages extraits des ouvrages imprimés ou encore inédits. Sans jamais trahir la vérité , je me suis efforcé, en ces pages , de représenter M. Desplanque peint par lui-même.

I.

Enfance de M. Desplanque. — Son goût pour les travaux historiques ; le collège ; l'École des Chartes ; les archives de l'Indre et du Nord.

M. Desplanque (Alexandre-Joseph) naquit à Douai le 24 février 1835. Orphelin dès le berceau, il fut recueilli par un prêtre du diocèse de Cambrai, son oncle paternel, et habita successivement avec lui les presbytères de Péronne-en-Mélantois, de Boussières-en-Cambrésis, et de Lambersart près Lille. Entré, à l'âge de onze ans, au collège ecclésiastique de Marcq-en-Barœul, le 2 novembre 1846, il en sortit bachelier ès-lettres à la fin de l'année scolaire 1851-1852. Durant les deux à trois années qu'il passa ensuite, en qualité de professeur, au collège de Bergues, il se demanda dans quelle voie il s'engagerait : parfois la profession d'homme de lettres séduisait le bachelier de dix-sept ans, rempli d'admiration pour les auteurs classiques et aussi pour les grands écrivains modernes qu'il s'efforçait d'imiter en des essais remarquables par leur fraîcheur et leur originalité ; quelquefois, mais plus rarement, le cloître se montrait à son âme pieuse comme un port qu'il est doux de ne point quitter, et il entrevoyait une vie de travail et de sanctification dans la cellule des Bénédictins de Solesmes. Le plus souvent, il se sentait presque invinciblement entraîné par le goût qu'il avait toujours ressenti pour les travaux historiques : enfant encore, ainsi qu'il le rappelle lui-même dans une note sur l'origine de sa vocation aux fonctions d'archiviste, il avait souvent visité le champ de bataille de Bouvines, voisin de l'humble presbytère où il passa les huit premières années de son existence ; plus tard, à Boussières, il résidait à quelques pas de la ferme du Fresnoy qu'on disait avoir appartenu à des Templiers

dont la fin obsédait dès-lors son imagination, non loin du château d'Esnes et de l'abbaye de Vaucelles, ruines imposantes auxquelles il a consacré les plus belles peut-être de ses œuvres poétiques ; jamais d'ailleurs il ne perdit mémoire de ses succès, comme élève, dans l'étude de l'histoire, ni de l'admiration que ses maîtres de Marcq lui avaient inspirée pour les ouvrages historiques de Châteaubriand, de Montalembert et d'Augustin Thierry. Ces impressions, ces souvenirs, ces travaux de jeunesse, conduisirent le jeune professeur de Bergues à l'école des Chartes, où il entra le 15 novembre 1855, à l'âge de vingt ans et demi.

Dans cette école, qui a fourni à la France toute une génération d'habiles paléographes et de savants érudits, M. Desplanque, sous la direction de maîtres tels que MM. de Mas-Latrie, Quicherat, Tardif et Vallet de Viriville, vit s'élargir l'horizon de ses idées et contracta l'habitude d'un travail tout à la fois intelligent, actif, opiniâtre. Il sortit de l'école des Chartes, à la promotion de novembre 1858, avec le diplôme d'archiviste paléographe, après une thèse remarquablement soutenue sur *l'Origine et l'Organisation des États provinciaux de la Flandre Wallonne*. Quelques jours plus tard, il était nommé archiviste-général du département de l'Indre.

C'est avec bonheur que le jeune archiviste prit possession des chartes, des registres confiés à ses soins ; le local même dans lequel sont conservées ces archives lui inspirait le plus vif enthousiasme.

« Nul monument, » écrivait-il alors, « n'évoque, dans la mémoire du peuple, de plus vivants souvenirs que le donjon de Châteauroux. Cet édifice féodal, qui vit mourir la princesse de Condé et naître le général Bertrand, se glorifie d'avoir eu pour premier fondateur le comte Raoul, l'un des plus pieux et des plus vaillants guerriers du X^e siècle. Le caractère architectonique des bâtiments actuels, d'accord avec l'histoire

écrite, témoigne que ces bâtiments ont été refaits à la fin du XIV^e siècle. La gracieuse tourelle par laquelle on y accède, ne fut même terminée qu'au XV^e. Composée de deux ailes à angles droits, le Château-Raoul regarde d'un côté les vertes prairies de l'Indre et de l'autre la ville à laquelle il a donné son nom.... Lorsque du haut de la terrasse on s'arrête à contempler le spectacle qu'on a sous les yeux, on ne se défend pas d'une certaine émotion. Un tableau de grande étendue se déroule à vos pieds, empreint de cette mélancolie agreste qui est particulière à la campagne du Berry, inondé d'une lumière suave et pure que le pinceau de Claude Lorrain eût immortalisée en la fixant sur la toile. »

Après avoir lu ces lignes, l'on ne s'étonnera point de voir M. Desplanque s'adonner, avec autant d'intelligence que d'ardeur, aux travaux de classement et d'inventaire, et joindre à ces études des recherches historiques sur l'Eglise et la féodalité dans le Berry au moyen-âge, en se permettant encore quelques excursions dans le domaine de la littérature,

Il avait passé cinq ans dans le centre de la France lorsqu'il fut rappelé dans son pays natal. Le 14 mars 1863, notre département perdit l'homme qui a le plus contribué, par l'aménité de son caractère, par sa science aussi étendue que profonde et par de nombreuses productions où l'élégance de la forme égale la solidité du fond, à mettre en honneur dans notre contrée les travaux d'érudition et d'histoire locale, le savant qui a réellement mérité le nom souvent trop facilement donné de moderne bénédictin, celui qui a été le véritable organisateur du dépôt départemental du Nord, le doyen des Archivistes de la France, M. le docteur Le Glay. M. Desplanque a eu l'honneur d'être choisi pour lui succéder; par arrêté préfectoral du 12 avril 1863 il fut nommé archiviste-adjoint du département du Nord, et le 19 décembre suivant, après la mort de M. Jules

Le Glay, qui suivit de si près celle de son père, il fut promu aux fonctions d'archiviste en chef.

La situation était bien différente de celle de Châteauroux. En dehors des grands dépôts de la capitale, les archives du Nord peuvent être regardées comme les plus importantes de la France : les comtes de Flandre, les ducs de Bourgogne, les rois d'Espagne et plus tard les Bourbons et l'Assemblée constituante de 1789 ont réuni dans les archives de Lille *le Trésor des Chartes des Pays-Bas* et les documents les plus précieux au point de vue religieux, politique et civil, au point de vue des mœurs, des coutumes et des arts. Depuis Louis XIV jusqu'à 1791, la garde de ces archives avait été confiée à une famille de diplomates et d'érudits qui s'es. illustrée par d'importants services rendus au pays et à la science, les Godefroy. Partout dans le dépôt du Nord, l'on trouve les traces et la preuve de leur esprit de méthode et de leurs immenses travaux d'inventaire, et aussi le souvenir de M. Le Glay, leur successeur d'impérissable mémoire. En quittant le département de l'Indre, M. Desplanque occupait donc un local et des fonctions qui devaient parler davantage à l'esprit et au cœur de l'archiviste que les tourelles du Château-Raoul, un peu trop vides de documents, et les paysages agrestes du Berry qui peut-être disaient trop à une jeune et poétique imagination. C'est dans cet hôtel des archives du Nord que nous voyons M. Desplanque durant les dernières années de sa vie ; lorsqu'il en sortait, le plus souvent c'était pour passer quelques heures dans les réunions des sociétés savantes : car, à Lille comme à Châteauroux, il s'est plu dans ces cercles littéraires, centre et foyer de la science pour une grande cité, pour une contrée tout entière ; il s'y trouvait dans son élément, toujours prêt à applaudir aux travaux de ses collègues, toujours disposé à prendre sa part du labeur général et à faire entendre quelqu'une de ces savantes commu-

nications qui lui étaient inspirées par la découverte de documents inédits et souvent inconnus.

Voilà les horizons divers au milieu desquels a vécu M. Desplanque : le collège, les sociétés savantes, les archives, tels sont les cadres dans lesquels je l'entrevois comme écrivain, comme homme public. Cette notice n'est point consacrée à l'homme privé : je ne crois pas devoir représenter M. Desplanque offrant toujours à la science et à l'amitié l'accueil le plus empressé, faisant briller dans un cercle intime l'esprit facile et caustique, les idées larges et tout à la fois profondément libérales et catholiques qu'il repliait en lui-même au milieu d'une réunion nombreuse, jouissant du bonheur que lui donnait une épouse digne de lui et trois jeunes enfants, le charme et l'orgueil de sa vie, l'espoir (lorsqu'il osait se le promettre) l'espoir de son avenir. Je voudrais faire connaître et apprécier les travaux du littérateur, de l'érudite et de l'archiviste.

II.

M. Desplanque littérateur. — Poésies intimes. — Poèmes historiques.

« Ceux qui n'ont connu M. Desplanque que par la portion de ses œuvres qu'il a livrées au public sont exposés à s'en faire une idée fautive et incomplète. Les travaux d'imagination avaient pour lui un charme incomparable. Il s'y délectait à ses heures de loisir, cultivant par dessus tout la littérature intime. Sa propre nature faisait le fond de ses tableaux ; il aimait à se peindre et à se repeindre un nombre infini de fois, sous des déguisements plus ou moins empruntés, souvent même sans déguisement aucun. Son tort était de laisser inachevées presque toutes ces esquisses ; à peine en avait-il crayonné une qu'il la rejetait comme ne le satisfaisant point.... D'ailleurs il ne se faisait point illusion sur la portée de son talent littéraire : « J'ai

l'haleine courte, disait-il souvent, et la puissance de mon souffle n'est pas assez continue..... Lorsqu'il posait le pied dans le domaine de l'imagination, il recourait à la forme des vers de préférence à celle de la prose; l'une ne lui était guères plus rebelle que l'autre, et la première servait plus fidèlement sa poétique intention. »

Ces lignes que nous empruntons presque textuellement à une note autographe, écrite par M. Desplanque sur un album de voyage, nous le révèlent sous l'un de ses aspects les plus séduisants et les moins connus. Nature inquiète à l'excès, sans doute à cause de ses incessantes souffrances, il craignait que le nom de poète ne fît tort à la réputation de l'érudit et de l'archiviste. Un soir, dans une heure d'expansion, il me communiqua lui-même, avec un accent qui trahissait un profond enthousiasme, quelques-uns des poèmes qu'il avait écrits à vingt ans, ou, plus tard, à ses heures perdues, durant un voyage, ou même en s'isolant dans sa pensée au milieu d'une fête; au bruit d'un orchestre qui chantait dans le salon voisin. Il m'avait fait promettre de ne point parler de ces premiers essais littéraires; aujourd'hui il me pardonnerait de ne lui pas obéir. Ne dois-je pas faire connaître sous toutes ses faces sa personnalité intellectuelle ?

Élevé dans le calme et le silence d'un presbytère, formé au collège par la lecture de Télémaque et de Racine, lancé plus tard en plein romantisme, M. Desplanque chercha longtemps sa voie dans les champs de l'imagination. De dix-sept à vingt ans, il essaie d'imiter l'auteur des *Martyrs* et le chantre des *Méditations*, demandant à une prose presque cadencée et le plus souvent à la langue même des poètes une forme plus élégante et plus noble pour traduire les sentiments les plus intimes. L'histoire de son âme se trouve dans ces premiers vers, remplis d'une inspiration toute spontanée, d'une fraîcheur printanière.

Nous ne soulèverons pas le voile sous lequel il avait caché

ces confidences qu'il se faisait à lui-même : ces secrets, selon nous, ne doivent pas sortir du foyer domestique, ni même le plus souvent du cœur, ce sanctuaire encore plus mystérieux et plus inviolable. Afin de faire apprécier la nature de son talent poétique, durant cette première période de sa vie, nous reproduirons quelques strophes qui peuvent donner une idée des chants que lui inspiraient les scènes de la nature.

CE QUE DISENT LES GRANDS ARBRES.

Arbres qui couronnez de vos faites sublimes
Cette plaine ondoyante où ruissent les blés
Dans l'air, en gémissant, vous secouez vos cimes,
Et le vent, sur vous, frappe à grands coups redoublés.

Pourquoi subissez-vous cette étrange torture,
Géants qui sembliez nés pour braver les autans,
Alors qu'autour de vous la paisible nature
Sourit, dans les bas-fonds, au souffle du printemps ?

— Tu t'étonnes, passant, que l'aile des tempêtes
Trouble si fortement notre sérénité ?
Apprends donc que tandis qu'elle ébranle nos têtes,
L'humble trouve le calme en son humilité.

Plusieurs poèmes, écrits dans la seconde période de la vie de M. Desplanque, sont plus importants et par le sujet et par l'étendue. Ils sont consacrés aux souvenirs historiques et légendaires de la contrée. L'auteur, si le ciel lui avait accordé ces jours de vieillesse sur lesquels, hélas ! il ne pouvait compter, avait-il la pensée d'écrire une suite de récits poétiques sur la Flandre et le Cambrésis ? Il est permis de le supposer. Il a donné à l'un de ces recueils le titre de *Poèmes historiques* ; en tête se trouve une *Invocation* adressée à l'une des figures les plus expressives, les plus attrayantes de notre histoire, la noble

dame Yolande, châtelaine de Cassel ; parmi les autres pièces, l'on trouve le *Rétable de Montrécourt*, le *Château d'Esne*, rêverie historique devant le portrait plusieurs fois séculaire d'une marquise, le *Moine de Vaucelles*, où se montre la grande figure de saint Bernard, le fondateur de cette abbaye, le *sire d'Estourmel*, chant des croisés sous les murs de Jérusalem, et aussi le *Faux Bauduin*, opéra en vers dans lequel l'histoire est rappelée avec tant d'exactitude, que l'on se surprend parfois à rechercher au pied des pages les notes et les indications que l'on trouve dans les travaux historiques. Avant de mettre fin à cette revue des poésies de l'archiviste du Nord, je crois devoir citer encore quelques strophes d'une pièce appartenant à la seconde manière de l'auteur, qui a pour titre : *Aux Saints du Pays* :

Je me plais parmi vous, vieux saints de ma province ;
Et si le ciel m'eût fait comte, baron ou prince,
Je vous rassemblerais, non loin de mon manoir,
Dans un cloître où j'irais le dimanche vous voir.

Car je vous connais tous, depuis vous, Eleuthère,
Pontife de Tournai, vieillard au front austère,
Jusqu'à vous, saint Géry, qui fîtes dans Cambrai
Prévaloir à la fin le culte du Dieu vrai.

Je vous connais aussi, noble vierge Aldegonde,
Si prompte à vous soustraire aux étreintes du monde ;
Vous qui marchiez sur l'eau, les anges vous guidant,
Et couriez au désert pour fuir un prétendant.

Au-delà de la Sambre est une solitude
Où retentit encor le nom de sainte Hiltrude ;
Sous les arbres on voit son ombre errer le soir,
Cherchant au sein des bois un secret reposoir.

A toi je veux aussi tresser une guirlande,
Patronne de Caudry, pudique Maxellende,

Vierge comme les sœurs, par un cruel trépas
Ta main a su cueillir des palmes qu'elles n'ont pas.

O côteau de Maubeuge, ô forêt de Liessies,
Plaines du Cambrésis par nul arbre obscurcies ;
Vert sommet du Groenberg d'où prêcha saint Winoc
Aux barbares Saxons, cœurs taillés dans le roc !

Frais vallons de la Scarpe, où les fils de Gertrude
Grandirent sous son aile, où s'éteignit Rictrude ;
Marais au fond boueux que traversait l'Elnon
Et que l'apôtre Amand baptisa de son nom ;

Endroits bénis du Ciel, gardez longtemps mémoire
Des saintes et des saints, objets de votre gloire ;
Entretenez leur culte. — Au pied de leurs autels
Vous verrez d'âge en âge accourir les mortels.

Dans ces vers, comme dans la plupart des autres poèmes, il y a de l'originalité, il y a le souffle qui donne la vie, et l'harmonie, qualité si rare et si précieuse. Ceux qui s'adonnent au culte, hélas, de plus en plus déserté des belles-lettres, regretteront que de celui qui a écrit ces strophes, il ne reste que des fragments dispersés, des chants jetés au vent dans les albums ou sur des feuilles éparses, des lambeaux d'un cœur de poète, *disjecti membra poetæ*.

III.

Travaux d'histoire locale sur le département de l'Indre.— Publications dans les Mémoires des Sociétés savantes du Nord. — Travaux inachevés. — Cartulaire du Nord de la France.

Ces derniers poèmes, que seul un historien a pu dicter, permettent de passer sans transition aux travaux historiques de M. Desplanque. Comme M. Le Glay, son prédécesseur, il a

été, en partie, pour tout ce qui concerne l'érudition, l'âme, la voix et la plume de plusieurs sociétés savantes et de plusieurs revues.

Archiviste du département de l'Indre, il a publié dans le *Compte-rendu des travaux de la Société du Berry*, une série de curieuses études monastiques, ayant pour titre : *L'Église et la Féodalité dans le Bas-Berry au moyen âge ; Du pillage de quelques abbayes de l'Indre dans le courant du XVI^e siècle ; L'abbaye de Fontgombaud et les seigneurs d'Alloigny de Rochefort*. Ces études furent résumées et complétées dans un *Essai sur les vicissitudes des institutions monastiques dans le Bas-Berry*. A ces travaux se rattachent la *Statistique monumentale du département de l'Indre*, la publication des *Mémoires inédits sur l'histoire civile et religieuse de Vatan* et une notice historique ayant pour titre : *Mézières en Brenne et la famille Turquet de Mayerne*. Les premières lignes de ce dernier ouvrage feront connaître le côté littéraire des travaux d'érudition de M. Desplanque :

« Il est une portion du département de l'Indre que l'on dépeint généralement sous les plus sombres couleurs. Pays frappé de stérilité, qui n'accorde qu'à regret une chétive nourriture aux habitants du sol, et qui les livre sans défense à des émanations paludéennes sous le coup desquelles ils finissent par succomber, — telle on décrit communément la Brenne, telle elle était au commencement de ce siècle, avant l'adoption des sages mesures qui tendent à l'assainir et à la régénérer. La Brenne justifiait, il y a cinquante ans, la triste appellation qu'on a décernée au pays de Dombes : celle de *Marais pontins de la France*. Or, il n'est pas sans intérêt de savoir qu'au VII^e siècle de notre ère, et encore au X^e, la région qui nous occupe s'offrait aux regards sous un aspect fort différent. Les étangs qui l'empoisonnent, et qu'on a multipliés à la fin du moyen âge, n'avaient pas encore été créés. Le *Briona saltus* (ainsi que son

nom l'indique et que l'attestent une multitude de souches à fleur de sol), était un *pays boisé*. D'espace en espace se déroulaient de gras pâturages, fécondés par des courants d'eau vive; on s'y livrait à l'élevé du bétail, spécialement à l'éducation de la race chevaline. Les parties plantées d'arbres recélaient, au contraire, des animaux sauvages, contre lesquels s'exerçait l'adresse des chasseurs. »

Il suffirait de lire ces lignes pour deviner qu'un poète était caché sous l'archiviste; l'imagination de l'auteur venait en aide à son érudition, et contribuait à lui faire obténir, dans le Berry, le nom mérité d'écrivain élégant et d'historien de la province.

Il en fut de même à Lille. Un savant, que M. Desplanque aimait à appeler son maître, M. de Coussemaker, nous fait connaître les travaux par lesquels le jeune archiviste du Nord se prépara à écrire sur l'histoire locale: « Il voulait connaître tout ce qui s'était publié sur l'histoire du pays; pas un livre, pas un mémoire, pas une brochure n'échappa à son attention infatigable. Après avoir exploré le terrain dans ses coins et recoins, il se mit à l'œuvre. » Ainsi préparé, il ne cessa, durant les sept à huit années qui lui furent encore accordées, de produire des travaux historiques, qui se succédèrent, avec une étonnante fécondité, dans les mémoires des Sociétés savantes.

Il a publié, dans le *Bulletin de la Commission historique du département du Nord*, un Rapport sur des documents communiqués par M. le baron de Girardot, qui est une intéressante étude touchant les frontières et l'administration de la Flandre; un compte-rendu du livre de M. Boyer de Sainte-Suzanne sur les *Intendants de la Généralité d'Amiens*, dans lequel il donne une idée exacte de l'administration de ces préfets d'autrefois, créés par le génie de Richelieu et formés par l'habileté de Colbert.

En outre, il a édité, dans le même Bulletin, en les faisant

précéder d'une introduction historique, deux importants *Memoires des Intendants de la Flandre et du Hainaut français sous Louis XIV*, documents inédits d'une importance considérable pour l'histoire de nos contrées, et des *Notices sur les Archives communales de Lille, Valenciennes et Douai*, en tête desquelles il a placé une *Note sur les principes qui ont présidé au classement définitif des Archives civiles anciennes du département du Nord*. Enfin il a communiqué à la Commission historique un opuscule ayant pour titre : *De la réunion par Louis XIV à la France d'une partie de la Flandre et du Hainaut*. Quelques lignes empruntées à ce dernier travail peuvent faire connaître l'esprit judicieux et pénétrant, ainsi que le style clair et précis de celui qui pouvait, sans prétentions exagérées, aspirer à devenir l'historien du Nord de la France :

« Il y a déjà bien du temps que je m'applique à rechercher, dans les délibérations des villes et des châtelainies, d'une part, dans la correspondance administrative et dans les ordonnances d'Intendants, d'autre part, la trace des relations que l'autorité centrale a entretenues, sous Louis XIV, avec les représentants naturels de notre pays.

» Cette étude est pleine d'intérêt ; mais l'abondance et la dispersion des matériaux sur lesquels elle repose, la rendent à la fois très-lente et très-difficile. Je suis donc bien éloigné de présenter les conclusions d'un travail dont j'ai à peine réuni les premiers éléments. Toutefois, et dès maintenant, je puis dire que ce qui éclate à chaque ligne des documents que j'analyse, c'est l'effacement graduel du rôle des États et leur absorption par l'influence progressive de l'Intendant.

» Y a-t-il lieu de s'applaudir de ce fait ou de s'en affliger ? Sans doute et en thèse générale, il arrive toujours que le pouvoir revient au plus digne, au plus capable de l'exercer. Les Intendants de Louis XIV sont, je l'ai déjà dit, des hommes supérieurs mis au service d'un gouvernement qui a de larges vues

et qui exécute de grandes choses. Beaucoup des mesures qu'ils proposent ou imposent aux États sont conçues et dirigées dans le sens du vrai progrès, et les États, dans leurs timides essais de résistance aux volontés du pouvoir souverain, émettent souvent des idées rétrogrades. Il n'en est pas moins pénible de voir s'éteindre, sous la pression d'une centralisation exorbitante, les traditions d'autonomie administrative qui ont longtemps fait la fortune et la gloire de notre pays.

» Ce à quoi nos États se montrèrent particulièrement jaloux de veiller jusqu'à la fin, ce fut au soin de leurs deniers. Le pouvoir central ne leur faisait guère plus, du reste, l'honneur de les consulter que pour tirer d'eux de l'argent. Les besoins du trésor royal devinrent de plus en plus impérieux à mesure qu'on avança dans le règne. En inventions fiscales, comme en réglementation commerciale et industrielle, le gouvernement de Louis XIV surpassa l'imagination de tous ses devanciers. Longue serait à énumérer la série des impôts qu'il ajouta aux charges qui pesaient sur nos provinces du temps d'Espagne. Mais soyons justes : le grand Roi, s'il ne ménagea point la bourse de ses nouveaux sujets, leur fit sentir deux bienfaits qu'ils avaient peu goûtés sous la domination antérieure : la sécurité de leurs personnes et de leurs biens, non-seulement vis-à-vis de l'étranger, mais aussi vis-à-vis de l'armée chargée de les défendre. L'Espagne, qui ne puisait qu'avec réserve dans la caisse de ses contribuables des Pays-Bas, les livrait à la merci d'une soldatesque qu'elle ne payait point, ou qu'elle payait mal, et qui s'arrangeait comme elle pouvait pour vivre aux dépens du citoyen. Qu'il y a loin, sous ce rapport, des anciennes bandes castillanes et même wallonnes, aux régiments si sagement équipés et si admirablement disciplinés par Louvois.

» Enfin, il me semble que je n'ai pas encore assez dit combien nos populations durent se trouver heureuses et fières d'appartenir à un grand peuple, d'être soumises à un puissant mo-

narque qui semblait devoir les abriter éternellement contre les insultes et les entreprises des nationalités voisines. Quand on songe que, de 1635 au jour de leur réunion définitive à la France, ces populations n'avaient pas été un moment assurées du lendemain ; que le soir, en se couchant espagnoles, elles en étaient à se demander si elles ne se réveilleraient point françaises, hollandaises, peut-être même anglaises ; quand on songe à tant de vicissitudes dont elles avaient ressenti le contre-coup, à tant de ballotages qu'il leur avait fallu essayer, on conçoit qu'à la fin elles se soient reposées avec bonheur et avec reconnaissance sous l'égide d'un pouvoir qui leur promettait le premier des biens qu'ambitionnent les peuples : la sécurité puisée dans le sentiment de leur force. »

Les publications du Comité flamand de France, si abondantes en documents inédits, avaient un véritable attrait pour M. Desplanque, aussi avide de connaître les origines de notre histoire que les développements de notre administration durant les deux derniers siècles de l'ancien régime. Cette Compagnie lui confia les fonctions toujours laborieuses de secrétaire, et il les accepta afin de mieux s'initier à ses travaux : bientôt il lui apporta un concours plus actif encore par de curieuses communications. Dans les archives de l'Indre, son attention avait été éveillée par un *Mémoire sur Dunkerque et la Flandre maritime* ; il en fit l'objet d'une publication insérée dans le Bulletin du Comité sous le titre de *Projet de défense de la Flandre maritime après le traité d'Utrecht*. Le même recueil offre encore de lui plusieurs autres travaux : *Les remaniements qu'a subis la province belge des Carmes durant les guerres de Louis XIV* ; — *Batailles et guerres privées dans le pays de l'Alcu au XIV^e siècle* ; — *Les Troubles de la Châtellenie de Cassel sous Philippe-le-Bon* et les *Recherches sur l'abbaye de La Capelle en Calaisis*. — En se livrant à l'opération du dépouillement préalable que réclame la confection graduelle de l'Inventaire sommaire et chronologique des titres de la Chambre des

Comptes, l'archiviste du Nord rencontrait souvent des documents qui avaient une véritable importance historique. Il les étudiait, les comparait à d'autres documents, ainsi qu'aux travaux déjà publiés et faisait de ces extraits une œuvre d'ensemble ou parfois un simple épisode, auquel il donnait de l'importance et de l'intérêt par des aperçus nouveaux et le charme du style. L'Introduction, placée en tête du *Projet d'assassinat de Philippe-le-Bon par les Anglais*, peut donner une idée de cette méthode :

« Les historiens antérieurs à M. Michelet ne paraissent point avoir soupçonné l'existence d'un complot qu'auraient tramé les Anglais, de 1424 à 1426, au plus fort de la guerre de cent ans, contre la liberté et la vie du duc de Bourgogne, leur utile mais redoutable allié.

» Malheureusement, lorsque le célèbre professeur du collège de France attira l'attention du public sur ce point, aussi obscur qu'intéressant, des annales européennes, on considérait comme perdues pour la science quelques pièces autrefois conservées aux archives de la Chambre des Comptes de Lille, et qui contenaient, sur le fait qui va nous occuper, des révélations peut-être uniques dans leur genre.

» Il fut réduit à parler de ces pièces d'après l'analyse, nécessairement succincte, qu'en a donnée le dernier des Godefroy dans son *Inventaire* des titres de la même Chambre.

» L'historien définitif du règne de Charles VII, M. Vallet de Viriville, qui visita, peu de temps après M. Michelet, le riche dépôt du Nord, n'y put recueillir, sur le problème dont nous allons aborder l'étude, que les indications incomplètes auxquelles son devancier avait déjà eu recours.

» Par un hasard inespéré, les pièces que ces deux auteurs croyaient à jamais ensevelies en Angleterre, sous les voûtes du donjon de quelque baronnet bibliomane, ont été rencontrées, il y a quinze ans, dans les archives municipales d'un village voi-

sin de Lille, où elles avaient cherché asile au moment de la grande Révolution et d'où elles sont venues reprendre leur place, du vivant de M. le docteur Le Glay, dans le dépôt actuellement confié à ma garde. M. le baron Kervyn de Lettenhove a eu la joie et l'honneur de les y retrouver : ce qui lui a procuré l'occasion de faire une heureuse addition au texte primitif de sa belle *Histoire de Flandre*.

» Un autre savant, à qui le département du Nord s'honore d'avoir donné naissance, M. H. Wallon, a tiré de ces mêmes matériaux, la substance d'une note dont il se propose d'enrichir la seconde édition de sa *Jeanne d'Arc*.

» Le problème historique que ces hommes de premier mérite n'ont eu l'intention que d'indiquer, je me considère comme invité par ma charge à le reprendre ici en détail, et à l'envisager sous toutes ses faces. Pour cela, je vais d'abord me livrer à une minutieuse analyse des six ou sept pièces des archives du Nord sur lesquelles porte le débat. J'examinerai ensuite l'authenticité, fort contestable, de quelques unes d'entre elles, et je m'appliquerai à déterminer le degré de confiance que méritent les autres. Enfin je rapprocherai les documents que nous possédons à Lille de ceux sur la même matière que M. Gachard a signalés comme existant à Dijon, et dont mon collègue de la Côte-d'Or, M. Garnier, m'a délivré copie avec une obligeance et un empressement que je me plais à proclamer.

» Ainsi qu'on pourra s'en convaincre en regardant au bas des pages, je me suis tenu aussi près que possible du texte des pièces que j'analysais, ne les interprétant que lorsque j'y étais absolument forcé par l'obscurité du sens grammatical, et me bornant à les encadrer dans une légère bordure de faits généraux. »

Le mémoire, qui était précédé de cette introduction, avait été d'abord communiqué, en 1865, à la Société des sciences, des arts et de l'agriculture de Lille. Nommé membre titulaire de

cette société en 1864, le successeur de M. Le Glay donna lecture de plusieurs travaux ; parmi lesquels nous rappellerons les *Troubles religieux au Câteau au XVI^e siècle* et une *Notice sur la vie et les travaux de M. Victor Derode* : il eut une large part dans l'une des grandes publications historiques de la Société, *l'Inventaire analytique et chronologique des Chartes de la Chambre des Comptes de Lille*, commencé au XVIII^e siècle par les Godefroy et continué par M. Le Glay. Le prochain volume des *Mémoires* de la même société contiendra une autre étude de M. Desplanque qui a une réelle importance au point de vue de l'histoire littéraire : *le Poème de la Sobriété*, œuvre inédite de Milon, moine de Saint-Amand au IX^e siècle, publiée d'après deux manuscrits de Valenciennes et un manuscrit de Leyde, et accompagnée de notes nombreuses. L'auteur l'a fait précéder d'une longue introduction dont plusieurs pages révèlent cet esprit d'analyse et ce talent de critique littéraire, qu'il avait souvent admirés dans les cours et les ouvrages d'Ampère et de Sainte-Beuve. L'extrait suivant prouvera que notre appréciation n'est point flattée :

» Dans cette vaste et bizarre composition, les citations bibliques alternent avec les réminiscences classiques. Les deux antiquités païenne et chrétienne s'y donnent la main, non sans se gêner par leur trop étroit voisinage.

» La vie en vers de Saint-Amand n'était qu'un centon où les idées et les récits de Baudemund s'enfermaient dans le moule virgilien. On y sentait l'ardeur inexpérimentée, le savoir de fraîche date et les timides audaces d'un écolier. Le poème de *la Sobriété* est, au contraire, l'œuvre d'un homme mûr, inclinant vers la vieillesse. L'écolâtre de Saint-Amand y a mis tout ce qu'il a appris dans sa laborieuse carrière. Son érudition, si elle est indigeste, est loin d'être méprisante. La bibliothèque du couvent, enrichie grâce à ses soins, n'a pas de secrets pour lui. Il connaît à fond le sacré et le profane, et il

s'efforce d'en inculquer la notion à ses élèves. De là vient qu'à tout moment le poème se change en dictionnaire. Chaque mot ne marche, pour ainsi dire, qu'escorté de sa définition, accompagné d'exemples grammaticaux qui en précisent le sens, de citations historiques rappelant les emplois les plus mémorables qui en ont été faits.

» Suivez, si vous le pouvez, à travers ces capricieux méandres, la pensée de l'auteur qui sans cesse vous échappe et qui ne paraît se replier, par instant, sur elle-même, que pour décrire une courbe encore plus excentrique que les précédentes. La préoccupation didactique emporte constamment l'écrivain loin des lignes droites de son sujet. Vous pensez avoir affaire à un poète, vous vous trouvez en face d'un pédagogue. Beaucoup de ses paragraphes versifiés sont des morceaux mnémotechniques, au moyen desquels il prétend enseigner telle ou telle portion de l'histoire, de la philosophie, de la théologie, des arts libéraux. Tout cela se groupe comme autant de scholies parasites à l'entour du texte principal. »

A ces travaux déjà si nombreux et si importants, nous ajouterons la nomenclature de plusieurs autres publications que nous regrettons de ne pouvoir apprécier : les biographies de MM. André Le Glay, Arthur Dinaux, le baron de la Fons-Mélicocq, Ed. de Coussemaker, si curieuses au point de vue des indications bibliographiques ; les comptes-rendus analytiques, dans plusieurs revues et sociétés savantes, d'un nombre considérable d'ouvrages parmi lesquels nous mentionnerons le *Sénac de Meilhan* de M. Le grand, *l'histoire de Joseph le Bon* de M. Paris, *le Couvent des Pauvres-Clares de Lille* de M. l'abbé Dancoisne, *la Table chronologique des diplômes imprimés concernant la Belgique* de M. Wauters, *les Ecoles épiscopales et monastiques de l'Occident*, de M. Léon Maître, etc. etc.

Nous n'oublierons pas que M. Desplanque a fondé, en collaboration avec M. Gosselet, le *Bulletin scientifique et littéraire*

Chaque année M. Desplanque consacrait quelques semaines à *l'Histoire générale de la région du Nord*, œuvre d'un caractère monumental qu'il aurait voulu léguer à la contrée. Il avait amassé pour cette vaste entreprise, un nombre considérable de notes, et quelques parties étaient rédigées; il avait fait transcrire les chapitres intitulés : *Epoque mérovingienne; époque carlovingienne*. Pour les autres chapitres, il avait réparti ses notes d'après les subdivisions suivantes : Ere celtique et gallo-romaine; — histoire légendaire; — ère féodale; — institutions civiles et religieuses; — bibliographie et histoire littéraire.

C'est en préparant ce grand travail, en se faisant une table des chartes inédites et des chartes imprimées, qu'il conçut l'idée de la publication à laquelle il attachait sa renommée d'historien et d'archiviste, à laquelle il consacra les dernières heures de sa vie, le *Cartulaire du Nord de la France*. Peu de temps après son entrée en fonctions, il s'était appliqué à préparer un recueil des chartes inédites-antérieures à l'an 1201, qui existent dans les archives départementales du Nord; il s'aperçut plus tard qu'il y aurait dans cette collection de regrettables lacunes si à côté des documents relatifs au Cambésis, à la Flandre et au Hainaut ancien, il ne plaçait ceux de l'Artois, du Calaisis et du Boulonnais, provinces qu'il est bien difficile, jusqu'au XII^e siècle, de séparer du comté de Flandre. Ayant ainsi élargi le cadre primitif de son projet de publication, il étendit aussi le cercle de ses recherches et dépouilla ou fit dépouiller, pour son Cartulaire, les archives et les bibliothèques publiques et particulières de tout le Nord-Ouest de la France, les dépôts importants de la Belgique et les collections de dom Grenier et de dom Moreau à la Bibliothèque nationale de Paris. Les subventions des sociétés savantes du pays et les souscriptions de tous ceux qui s'intéressent à l'érudition lui permirent de commencer, vers la fin de 1869, l'impression de cet ouvrage en se bornant à des indications bibliographiques très-com-

plètes pour les chartes déjà publiées, en reproduisant textuellement celles qui n'avaient pas encore été imprimées. Onze feuilles de cet ouvrage étaient déjà tirées quand éclata la guerre de 1870. Le travail fut arrêté et ne put être repris avant la maladie qui devait nous ravir l'Archiviste du Nord. Depuis lors cette grande publication, complètement préparée jusqu'à l'an 1100, est restée interrompue, attendant le jour où des mains généreuses, des mains amies voudront accorder à celui qui l'a préparée et commencée, le véritable monument qui doit être élevé à sa mémoire.

Lorsque, après avoir étudié l'œuvre historique accomplie et préparée par M. Desplanque, on se recueille pour la contempler dans son ensemble, l'on se demande comment, en douze à quinze ans, avec une santé toujours chancelante, il a pu réunir, coordonner, mettre en œuvre des documents et des ouvrages si nombreux, si divers par leur nature. En lui, l'on trouve tout à la fois et des idées larges qui lui permettaient d'embrasser dans toute leur étendue les plus vastes sujets, et une somme considérable de connaissances acquises à l'aide desquelles il pouvait mener de front les travaux les plus différents, une souplesse de style à laquelle aucun genre n'était rebelle, et une ardente activité trop souvent rendue fébrile par le secret pressentiment de sa fin prématurée. Il possédait toutes les qualités requises pour être, ainsi que l'a dit sur sa tombe le Secrétaire de la Société des Sciences de Lille, l'historiographe de la contrée. La mort l'empêcha de remplir cette mission; mais il a le mérite de l'avoir entreprise, d'avoir écrit un certain nombre de pages que nul ne songera à refaire et d'avoir préparé d'immenses matériaux pour ceux qui auront le courage de marcher sur ses traces.

IV.

Travaux de Classement et d Inventaire dans les Archives départementales de l'Indre et du Nord.

La publication du Cartulaire du Nord de la France est un travail d'Archiviste plutôt que l'œuvre d'un érudit. Après avoir montré M. Desplanque littérateur dans le collège, publiciste dans les sociétés savantes, il nous reste à étudier son œuvre dans ce qui fut avant tout l'objet de ses préférences et de ses travaux, dans les archives du département de l'Indre et dans celles du département du Nord. Son esprit était trop droit, sa conscience trop délicate, pour oublier qu'avant tout il se devait aux dépôts dont le soin et le classement lui avaient été confiés.

Les archives départementales de l'Indre antérieures à 1790 ont leur importance. La section des archives civiles est formée d'environ 300 articles relatifs au duché-pairie de Châteauroux, à la féodalité et aux familles seigneuriales; celle des archives ecclésiastiques comprend 1,200 liasses provenant de 429 établissements religieux. A la suite d'un transfert dans un nouveau local, ces documents étaient tombés de 1820 à 1857 dans la confusion la plus complète; mais toutefois les fonds ecclésiastiques avaient été de nouveau l'objet de travaux d'inventaire lorsque M. Desplanque fut nommé archiviste-général du département. Après avoir étudié l'ensemble du dépôt qui lui était confié, il se décida à entreprendre le classement des archives civiles, section qui était sans doute la moins importante et la moins curieuse, mais qui n'avait encore été l'objet d'aucun inventaire. Il s'occupa de ce travail avec méthode, avec activité: quatre ans après sa nomination il publiait, dans la Collection générale des Inventaires-sommaires, la série A des archives de l'Indre formée de 74 articles relatifs au duché de Châteauroux,

apanage du comté d'Artois, et la série E formée de 526 articles relatifs aux titres de familles, ce qui remplissait 76 pages d'impression grand in-quarto à deux colonnes. L'intelligent archiviste de l'Indre n'avait pas tardé à s'apercevoir que le trésor des chartes du Berry avait été dépouillé à diverses reprises au profit de la capitale ou d'autres dépôts; prenant pour point de départ les renseignements qu'il avait trouvés en opérant les travaux de classement, il suivit et retrouva dans les archives départementales du Cher, dans les archives de l'Etat et dans la Bibliothèque nationale de Paris, de nombreux documents et d'importants inventaires qui avaient autrefois fait partie des collections renfermées dans les tourelles du Château-Raoul; il fit transcrire ces documents et ces inventaires et parvint ainsi à compléter le dépôt qui lui était confié. Dans le Mémoire qui nous a révélé ces détails, M. Desplanque rappelle qu'en dehors du dépouillement des archives civiles de l'Indre, il s'est livré, durant son séjour à Châteauroux, à de fréquentes excursions dans le domaine des archives ecclésiastiques. Après avoir reconstitué l'histoire du duché à l'aide des titres détruits ou épars, il traça un tableau général des archives ecclésiastiques en publiant un Catalogue des actes relatifs à l'histoire monastique du département de l'Indre antérieurs à 1250. Dans ce travail d'ensemble il analysa : 1° les actes dont l'original ou la copie est conservé aux archives de l'Indre; 2° ceux qui se trouvent aux archives de l'État à Paris; 3° ceux qui existent en d'autres dépôts, ou aujourd'hui perdus qui ont été publiés dans diverses collections; 4° ceux enfin dont, à défaut de texte écrit ou imprimé, la mention se trouve en d'anciens inventaires; ce catalogue comprend 474 pièces. Ainsi qu'il l'écrivait lui-même, « tout homme initié à l'étude du passé doit être frappé des abondantes lumières qu'un aussi grand nombre d'actes répand sur l'histoire des mœurs et des coutumes, des localités et des familles du Bas-Berry. On y sent revivre sous les formes arides de ce long inventaire le

monde féodal dans ses relations avec l'Église. L'Église elle-même y apparaît, occupant dans la société la grande place que les circonstances lui avaient faite. On emporte ainsi de cette lecture une idée juste et saisissante de l'époque à la fois trop vantée et trop dépréciée, où les moines et les nobles se partageaient la terre. »

Cet inventaire et surtout ce Mémoire sur les archives de l'Indre révélèrent non seulement un archiviste, mais un investigateur habile, un historien, un écrivain. Nous ne sommes pas étonné qu'après cette publication et ces travaux, M. Desplanque ait été choisi, malgré sa jeunesse, pour succéder aux Godefroy et aux Le Glay. Dans le dépôt du Nord, dont nous avons déjà rappelé l'importance exceptionnelle, il se trouva en présence de deux questions difficiles et délicates : la publication de l'Inventaire et le classement. Les trente premières feuilles de l'Inventaire-sommaire des archives départementales du Nord, résumé fidèle du grand inventaire analytique encore manuscrit rédigé par les Godefroy et les Le Glay, avaient été livrées à l'impression; M. Desplanque se mit à l'œuvre pour achever cet ouvrage, et bien qu'il se trouvât dans des conditions plus défavorables, puisque, pour la partie non publiée, les inventaires anciens font complètement défaut, il fit imprimer, en deux ans, les trente dernières feuilles qui comprennent l'analyse d'environ 14 000 actes.

Ce premier volume contenait les pièces isolées de la Chambre des Comptes de 706 à 1450. Dans le second, l'archiviste du Nord, voulant mettre, en regard des pièces isolées, les pièces qui sont enregistrées dans les Cartulaires de Flandre et du Hainaut et dans l'importante collection des soixante-dix-neuf registres des Chartes, désireux d'ailleurs de faire connaître le plus tôt possible au public la partie la plus curieuse de son dépôt, entreprit l'analyse des cartulaires et des registres dont nous venons de parler. En groupant les matières avec intelligence, en reje-

tant les mots inutiles, il parvint à renfermer dans les cinq premières feuilles l'indication d'environ 3000 pièces, c'est-à-dire autant de matière que dans les quinze premières feuilles du premier volume. Quelques-uns de ces cartulaires n'avaient été dépouillés ni par les Godefroy ni par les Le Glay; pour ces courtes analyses, il fallait souvent vérifier un nombre considérable de noms de lieu et de personne, qui, en passant du flamand au latin et du latin au français, s'étaient parfois singulièrement métamorphosés : le travail était long et difficile : il demanda six ans. Dix feuilles étaient tirées en 1866, vingt-quatre en 1867, trente en 1868, trente-huit en 1869, quarante-cinq en 1870. Les dix feuilles suivantes sont aujourd'hui sous presse : dans quelques semaines cette publication fera connaître un important et nouveau service rendu à la science par M. Desplanque.

La question du classement présentait de grandes difficultés. Les archives ecclésiastiques du Nord, antérieures à 1790, ont été établies par M. Le Glay dans un ordre relatif qui leur permet d'attendre, de longues années encore, un dépouillement et un inventaire définitifs. Il n'en est pas de même des archives civiles : après la Révolution, l'on avait introduit dans cette section un prétendu classement en grandes séries qui ne répondait à aucune méthode, à aucune idée ; la distinction des *fonds*, ce principe essentiel du classement des archives départementales, n'avait pas été observée ; et, sous le nom de documents de la Chambre des Comptes, étaient compris des titres et des liasses postérieures à la suppression de cette Chambre, dont un grand nombre avaient appartenu aux Intendances de Flandre ou du Hainaut, au Bureau des Finances de Lille, aux États provinciaux de la Flandre wallonne, de la Flandre maritime et du Cambrésis. L'Inventaire des Registres et Portefeilles, rédigé de 1794 à 1817, par l'abbé Poret, était un volumineux travail conçu d'une manière irrationnelle ; cet archiviste, en effet, avait rangé tous les registres et portefeuilles, quel que fût d'ail-

leurs le fonds auquel ils appartenissent, d'après l'ordre alphabétique et en prenant pour base de ce rangement tantôt la contrée à laquelle le registre se rapportait, tantôt le premier mot par lequel il commençait. M. Le Glay ne s'était pas fait illusion sur les vices de ce classement, antérieur à son arrivée aux archives; il en avait même, à plusieurs reprises, signalé les imperfections et les défauts. Mais il ne l'avait pas détruit; sa pr. occupation avait été de remédier au désordre qui régnait dans les archives ecclésiastiques.

Après avoir étudié la question, après avoir reçu les utiles observations que M. l'Inspecteur-général de Rozière a consignées dans ses rapports de 1866 et de 1870, M. Desplanque entreprit le remaniement de tous les registres, en formant les grandes séries d'après le principe de la division par fonds indiqué dans la circulaire de 1841, et en prenant pour base des sous-séries l'ordre plus logique, plus scientifique et plus utile des subdivisions topographiques. Par cette opération, les registres de la Chambre des Comptes furent séparés des éléments étrangers qui les encombraient; et l'on vit se reconstituer, comme d'eux-mêmes, plusieurs fonds accessoires tels que ceux des Eaux et Forêts, de l'Intendance, des États provinciaux des châtellenies et villes. Quelques personnes, nous le savons, ont blâmé cette innovation: elles ont dit que le nouveau mode de classement a jeté du désordre dans le dépôt du Nord et qu'il est impossible d'y retrouver un certain nombre de registres indiqués sur l'ancien Inventaire. C'est une erreur: une table de concordance, soigneusement tenue à jour, présente les numéros d'ordre de cet ancien Inventaire à côté des nouveaux; tous les registres que le visiteur pouvait obtenir autrefois lui sont aujourd'hui apportés avec autant de célérité que par le passé. L'avantage considérable du nouveau classement, c'est d'être conçu d'après un ordre logique qui permettra, quand l'état général aura été dressé et publié, de consulter le dépôt du Nord avec la plus grande facilité.

L'attention de l'actif et intelligent archiviste s'était aussi tourné vers le *Cumulus*, c'est-à-dire vers les nombreuses liasses non classées, non dépouillées, dont les pièces, assez souvent, n'ont rien de commun si ce n'est le papier qui les recouvre et le cordon qui les retient. Un certain nombre de ces liasses furent inventorées ; mais le temps et les forces firent défaut à M. Desplanque, et, en 1868, il constatait avec regret qu'il en subsistait encore le chargement d'au moins vingt-cinq voitures.

V.

Souffrances de M. Desplanque. — Sa dernière maladie et sa mort.

Ces occupations si nombreuses et si diverses, ces travaux presque toujours accomplis avec une ardeur fébrile, devaient fatiguer la santé de M. Desplanque, affaiblie depuis longtemps par des souffrances chroniques et aussi par la nature inquiète et mélancolique de son esprit. De toutes parts, on le conjurait de modérer son ardeur pour l'étude. M. l'Inspecteur-général de Rozière écrivait dans son rapport de 1870 :

« C'est un devoir pour moi de dire que le jeune archiviste du Nord a plutôt besoin d'être retenu qu'excité, et que, pendant mon séjour à Lille, j'ai eu plusieurs fois besoin de lui rappeler qu'il devait ménager ses forces. »

L'un de ses collègues et amis lui écrivait, en date du 6 février 1870 :

« J'ai éprouvé bien de la peine à vous savoir encore une fois couché, vaincu sur le champ de bataille par vos imprudences ou par la courageuse ardeur qui vous fait ne point tenir compte du péril. Je vous en prie, dans l'intérêt même des choses qui vous sont les plus chères, ménagez-vous, prenez votre temps. La vie est courte et la besogne est longue, je le sais bien ; mais vous êtes encore jeune et vous avez du temps devant vous.

Ne vous pressez donc pas tant, au risque de tomber comme cela sur le chemin. On vous aidera, puisqu'on vous aime, et vos entreprises iront à bonne fin. »

Ces conseils, donnés par les voix les plus amies, par les voix qui exerçaient sur lui la puissance la plus persuasive, ne pouvaient l'amener à travailler avec plus de modération. Parfois même, après les avoir reçus, il était encore plus excité à tomber en de nouvelles imprudences :

« Mes jours sont comptés, écrivait-il en 1869, il faut que je me hâte de produire une œuvre qui laisse une trace profonde de mon court passage en cette vie. »

Vers le milieu de l'année 1870, ses souffrances ne lui laissaient plus les intervalles de santé indispensables pour ses travaux historiques et ses occupations de chaque jour ; il nous l'a révélé lui-même en une page que l'on ne peut lire sans un sentiment de triste émotion :

« Mes forces dont j'ai tant abusé, eu égard surtout à leur peu de consistance, mes forces me refusent absolument leur service aujourd'hui. Pour l'heureux accomplissement de ma tâche, il me faudrait des semaines de santé. Or, de telles semaines, je sais bien que je n'en aurai plus, à supposer que j'en aie jamais eu. Le mal qui, depuis ma naissance, me mine et me paralyse, était jusqu'en ces derniers temps soumis à des intermittences dont je bénéficiais. Mais depuis une année, il ne me laisse plus de relâche ; ses rigueurs présentes sont, pour l'avenir, le signal de rigueurs encore plus grandes. A mesure que je sens la vie m'échapper, j'éprouve davantage le besoin de mettre la dernière main à l'une de mes grandes publications. »

Les malheurs publics vinrent lui ravir ce suprême espoir et aggraver encore sa tristesse et ses souffrances. Au bruit des dépêches qui nous annonçaient désastres sur désastres, quand tous les regards, tous les cœurs, étaient tournés vers le Rhin, vers Sedan, Metz et Paris, était-il possible de continuer le *Car-*

tulaire du Nord ? Les déchirements de son âme , qui fut toujours si française , si patriotique , ne devaient-ils pas réagir sur une santé si profondément altérée ? Bientôt , vers le mois de novembre , le fléau contagieux , qui s'était abattu sur notre contrée , vint visiter les Archives du Nord : tous ceux qui lui étaient unis par les liens les plus sacrés , les plus chers , furent frappés à la fois. Au milieu de sa tristesse , il se vantait d'être seul debout : seul il devait succomber. En janvier 1871 , après s'être fatigué outre mesure afin de mettre à l'abri les documents les plus précieux des archives dans le cas où les Vandales d'outre-Rhin auraient voulu faire exercer dans la capitale de la France les ravages qu'ils avaient accomplis dans la capitale de l'Alsace , M. Desplanque se coucha pour ne plus se relever. Ses souffrances , durant les quatre à cinq semaines qu'il passa sur ce lit de douleur , furent adoucies par les soins délicats et touchants de celle qui avait uni son existence à la sienne , par les consolations de la religion qu'il reçut avec bonheur à l'heure suprême , lui qui jamais n'avait cessé d'y avoir recours , et par les jouissances de l'esprit dont l'affaiblissement de ses forces ne pouvait lui enlever le sentiment. Pour moi , je n'oublierai jamais , comme je l'ai rappelé sur sa tombe , le spectacle dont j'ai été témoin quelques jours avant qu'il nous fût ravi. Il était là , sur son lit de douleur , sans parole et presque sans forces ; je lui offris un travail qu'il m'avait demandé. A peine ses doigts eurent-ils palpé le papier , à peine eut-il entrevu quelques mots relatifs à ses études de prédilection , que ses yeux , son front et son intelligence se ranimèrent. Ce fut l'une de ses dernières joies intellectuelles. Je l'ai revu plus tard , quelques heures avant le moment fatal. Sa parole vague , errante , incapable de se fixer plus de quelques secondes sur le même objet , avait quelque chose d'éthéré , d'immatériel ; il se servait parfois de cette langue latine qui était celle de ses chartes. Comme j'essayais de lui dire un mot d'espérance : Oh ! oui , me répondit-il , tout ira bien ; *omnia erunt fausta ; introibo in*

veritatem claram, fulgidam, j'entrerai dans la vérité claire et brillante. — Il y entra, après s'être éteint doucement, le 8 février 1871, vers six heures du matin.

Les funérailles de M. Desplanque furent célébrées le 10 février dans l'église de La Madeleine. Dans le cimetière de Lambersart, où ses restes ont été inhumés, des discours furent prononcés par M. Gosselet, au nom de la Société des Sciences de Lille, et par M. de Coussemaker, au nom du Comité flamand de France; au nom des Archivistes de la région du Nord, nous avons ajouté quelques paroles.

Le souvenir de M. Desplanque ne s'éteindra point parmi nous; il y vivra par ses œuvres, par les immenses travaux qu'il a accomplis et préparés; son nom y sera conservé avec les noms impérissables des Godefroy et des Le Glay.



INDICATOINS BIBLIOGRAPHIQUES

SUR LES OUVRAGES ET TRAVAUX

Publiés par M. A. DESPLANQUE.

Essai sur l'origine et l'organisation des États provinciaux de la Flandre-Wallonne.

Positions des Thèses soutenues par les élèves de l'École des Chartes, de la promotion de 1857-1858, pour obtenir le diplôme d'archiviste paléographe. — Paris, Renou et Maulde, 1858.

Du pillage de quelques abbayes de l'Indre dans le courant du XVI^e siècle.

Compte-rendu des travaux de la Société du Berry, années 1859-1860. — Paris, Chaix.

L'abbaye de Fontgombaud et les seigneurs d'Alloigny de Rochefort.

Compte-rendu des travaux de la Société du Berry, années 1859-1860. — Paris, Chaix.

L'Église et la féodalité dans le Bas-Berry, au moyen-âge, comprenant deux parties : I. Le chapitre de Saint-Sylvain, de Levroux, et les seigneurs de Chauvigny ; — II. Le prieuré de Saint-Benoit du Sault et les vicomtes de Brosse.

Compte-rendu des travaux de la Société du Berry, années 1861-1862. Paris. Chaix

Tableaux des vicissitudes des institutions monastiques dans le Bas-Berry.

Mémoires lus en Sorbonne, à la réunion des sociétés savantes, *Histoire*, année 1863. — Paris, imp. impér., 1864.

Note sur le deuxième volume de l'histoire du culte de la Sainte-

Vierge en France (province ecclésiastique de Bourges), par M. l'abbé Hamon, curé de Saint-Sulpice, à Paris.

Compte-rendu des travaux de la Société du Berry, années 1860-1864. — Paris, Chaix.

Statistique monumentale du département de l'Indre, publiée dans l'*Annuaire de l'Indre* : arrondissements de Châteauroux, d'Issoudun et Du Blanc.

Châteauroux, Salviac, 1862-1863.

Mémoire sur les Archives de l'Indre, antérieures à 1790.

Compte-rendu des travaux de la Société du Berry, années 1862-1863. — Paris, Chaix.

Mézières-en-Brenne et la famille Turquet de Mayerne.

Compte-rendu des travaux de la Société du Berry, années 1863-1864. — Paris, Chaix.

Mémoires inédits sur l'histoire civile et religieuse de Vatan.

Compte-rendu des travaux de la Société du Berry, années 1864-1865. — Paris, Chaix.

Inventaire-sommaire des archives du département de l'Indre : série A, duché de Châteauroux ; série E, titres de familles.

Paris, Paul Dupont.

Compte-rendu de l'ouvrage de M. Grillon Des Chapelles, intitulé : Esquisses biographiques du département de l'Indre.

Moniteur de l'Indre, année 1862. Ce compte-rendu a été aussi reproduit en tête de la seconde édition des *Esquisses*.

De la réunion par Louis XIV à la France d'une partie de la Flandre et du Hainaut, lecture faite en Sorbonne à la réunion générale des sociétés savantes, le 26 avril 1867.

Bulletin de la Commission historique du Nord, t. X. — Lille, Danel, 1867.

Mémoires des Intendants de la Flandre et du Hainaut français sous Louis XIV : 1^{re} partie : Instructions de l'intendant Le Pelletier de Souzy à son successeur dans l'intendance de Flandre ; Mémoire de Du Gué de Bagnols sur l'intendance de la Flandre-Wallonne.

Bulletin de la Commission historique du Nord, t. X. — Lille, Danel, 1867.

Mémoires des Intendants de la Flandre et du Hainaut français :

sous Louis XIV : 2^e partie : Mémoire de Madrys sur l'intendance de la Flandre maritime.

Bulletin de la Commission historique du Nord, t. XI, année 1874.

Documents pour servir à l'histoire de la domination française dans la Flandre et le Hainaut au XVII^e et au XVIII^e siècles : N^o 1. Projet de défense de la Flandre maritime après le traité d'Utrecht.

Bulletin du Comité flamand de France, t. IV.

Des remaniements qu'a subis la province belge des Carmes durant les guerres de Louis XIV ; notes pour servir à l'histoire des couvents d'Ypres, de Rousbrugge et de Steenvoorde.

Annales du Comité flamand de France, t. VII. — Lille, Lefebvre-Ducrocq, 1863-64.

Troubles de la châtellenie de Cassel sous Philippe-le-Bon (1427-1431).

Annales du Comité flamand de France, t. VIII. — Lille, Lefebvre-Ducrocq, 1866.

Recherches sur l'abbaye de La Capelle en Calaisis.

Annales du Comité flamand de France, t. IX.

Batailles et guerres privées dans le pays de L'Aleu au XIV^e siècle (1382-1395).

Bulletin du Comité flamand de France, t. IV. — Lille, Lefebvre-Ducrocq.

Projet d'assassinat de Philippe-le-Bon par les Anglais (1424-1426).

Mémoires de l'Académie royale de Belgique, savants étrangers t. XXXIII.

Nouvel essai sur l'histoire de la Collégiale de Saint-Pierre de Lille.

Lille, Lefort, 1863, broch. in-8^o.

Notices sur les Archives départementales, communales et hospitalières du Nord ; — Note sur les principes qui président au classement définitif des archives civiles anciennes du département du Nord.

Bulletin de la Commission historique du Nord, t. X. — Lille, Danel, 1867.

Inventaire sommaire des archives départementales du Nord, antérieures à 1790. (Série B. Chambre des Comptes de Lille; 2^e partie du tome I^{er} et le tome II en entier).

Lille, Danel, 1864-1870, 2 vol. in-4^o.

Notice sur la vie et les travaux de feu M. le D^r Le Glay, archiviste du département du Nord.

Annuaire statistique du département du Nord, année 1864. — Lille, Danel.

Notice sur la vie et les travaux de feu M. Arthur Dinaux, directeur de la revue : Les Archives du Nord.

Annuaire statistique du département du Nord, année 1865. — Lille, Danel.

Notice sur la vie et les travaux de feu M. Victor Derode.

Mémoires de la Société des Sciences de Lille, 3^e série, 4^e vol., année 1867.

Notice sur la vie et les travaux de feu M. de la Fons, baron de Mélicocq.

Valenciennes, Giard, 1868, br. in-8^o.

Étude sur les travaux d'histoire et d'archéologie de M. Edm. de Coussemaker.

Lille, Lefebvre-Ducrocq, 1870, br. in-8^o.

Rapport sur une communication de documents faite à la Commission historique du Nord, par M. le baron de Girardot.

Bulletin de la Commission historique du Nord, t. VIII. — Lille, Danel, 1865.

Rapport sur l'ouvrage de M. de Boyer de Sainte-Suzanne ayant pour titre: Les Intendants de la Généralité d'Amiens (Picardie et Artois).

Bulletin de la commission historique du Nord, t. IX. — Lille, Danel, 1866.

Le baron de Vuorden, sa vie, ses écrits ; — compte-rendu analytique de l'ouvrage de M. Ch. de Vendegies, intitulé : Biographie et fragments inédits extraits des manuscrits du baron de Vuorden, diplomate attaché à l'ambassade d'Espagne auprès de Louis XIV, plus tard grand bailli des Etats de Lille.

Bulletin scientifique, historique et littéraire du département du Nord et des pays voisins, n^{os} de mai, juin et juillet 1870. — Lille, Blocquel-Castiaux.

Trois chevaliers d'Hesdin au XI^e siècle.

Bulletin scientifique, historique et littéraire du département du Nord et des pays voisins, n^os d'octobre et novembre 1870. — Lille, Blocquel-Castiaux.

Compte-rendu analytique de l'ouvrage du R. P. Possoz, intitulé : Le premier Jésuite anglais martyrisé en Angleterre ou vie et mort du P. Edmond Campian.

Extrait du Propagateur du Nord et du Pas-de-Calais, numéro du 15 août 1864.

Étude d'archéologie musicale d'après les travaux de M. Edm. de Coussemaker.

Le Correspondant, année 1860. — Paris, Douniol.

Un intendant du Hainaut sous Louis XVI, Sénac de Meilhan. (Compte-rendu de l'ouvrage de M. L. Legrand, ayant pour titre : Sénac de Meilhan et l'Intendance du Hainaut et du Cambrésis sous Louis XVI).

Revue des questions historiques, novembre 1868. — Paris.

Dans la *Revue des questions historiques*, sous les initiales A. D., M. DESPLANQUE a publié des comptes-rendus sur les ouvrages suivants :

Les cahiers de 1789 dans la sénéchaussée de Castres, en Languedoc, publiés par le marquis de la Jonquière ; — les Pays-Bas dans les temps anciens ; la Belgique, l'Inquisition, par M. Félix Van der Taelen ; — Histoire des Comtes de Flandre, par M. Ed. Le Glay, 2^e édit. ; — Histoire de Rousbrugghe-Haringhe, par M. Emile Van den Bussche ; — Antoine Watteau, son enfance, ses contemporains, par M. L. Cellier ; — L'Abbaye de Clairmarais, d'après ses archives, par M. de La Plane ; — Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique, par M. Wauters.

Il a aussi rendu compte , dans les journaux de Lille :

Du livre de M. de Boyer de Sainte-Suzanne , intitulé les Intendants de la Généralité d'Amiens ; — du Mémoire de M. l'abbé Dancoisne , sur les anciennes Congrégations d'hommes , à Douai ; — de l'Etude historique sur Hesdin , par M. l'abbé Fromentin ; — du travail de M. Léon Maltre , ayant pour titre : Les Écoles épiscopales et monastiques de l'Occident , depuis Charlemagne jusqu'à Philippe-Auguste ; — de l'ouvrage de M. L. Legrand sur Sénac de Meilhan et l'Intendance du Hainaut et du Cambrésis sous Louis XVI

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE SUR M. H. C. VERLY

Membre titulaire de la Société,

Décédé à Lille le 27 juillet 1871.

Charles-Narcisse VERLY, né à Lille, le 21 juin 1794, était le neveu de l'architecte François Verly, dont il fut aussi l'élève. Il construisit l'hôtel-de-ville de Cysoing, l'hôtel du bureau central du chemin du Nord, à Roubaix et la pyramide élevée au général Chartrant. En 1830, il devint membre de la Commission administrative des écoles académiques.

Dès 1823, il fut élu membre de la Société. En 1825, il en devint le trésorier et exerça ces fonctions pendant 21 ans.

Il s'occupait volontiers d'antiquités et de numismatique. En 1824, il fonda le musée des médailles, dont il resta longtemps le conservateur. Puis il prit une part active à l'organisation du musée Wicar et du musée industriel.

Il faisait partie de la Commission historique du département du Nord, du Comité flamand de France, des sociétés savantes de Boulogne-sur-Mer, de Dunkerque, d'Avesnes, de Cherbourg. En 1868 il fut nommé correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques. Il en remplit scrupuleusement les fonctions, car il envoya au comité central les copies de 627 inscriptions.

On lui doit les publications suivantes :

Catalogue des médailles du Musée de Lille (Lille, 1860).

Description des médailles, jetons, monnaies du règne de Napoléon III, précédée des pièces de la représentation et de la présidence.

Mémoires de la Société des Sciences.

Description d'un aqueduc romain dans la plaine de Luynes, près Tours. 1824, vol. III, p. 293.

Sur les antiquités. — *Recueil d'antiquités trouvées dans le département du Nord.* 1824, volume III, p. 296, 300, 302 ; — vol. VI, p. 617 ; — vol. VII, p. 873 ; — vol. IX, p. 63 ; — vol. X, p. 376 ; — vol. XI, p. 592 ; — vol. XII, p. 350.

Moyen de bronzer l'étain, vol. IV, p. 265.

Description d'une mécanique à creuser et à couper les tables rondes en marbre, 1827, vol. V, p. 100.

Revue des Sociétés savantes.

Recueils d'épithaphes ou d'inscriptions, 1865, 4^e série, vol. II, p. 98, 99, 379, 380 ; — 1866, vol. III, p. 128, 612 ; vol. IV, p. 403 ; — 1867, vol. V, p. 122, 484 ; vol. VI, p. 328 ; — 1868, vol. VII, p. 100, 239 ; — 1869, vol. VIII, p. 3 ; vol. IX, p. 132 ; vol. X, p. 169, 176, 505, 510 ; — 1870, 1^{re} série, vol. II, p. 6, 106, 136, 423, 437, 442.

Calques et dessins d'anciens gauffriers, de fers à nicules, de fers à pains d'autel, 1864, 3^e série, vol. III, p. 502 ; vol. IV, p. 19.

Calques et dessins d'armoiries de familles lilloises, 1865, 4^e série, p. 380.

Note relative aux funérailles de Louis de Mâle, comte de Flandre, 1870, 5^e série, vol. II, p. 74.

BIOGRAPHIE

DE ERASME-AUGUSTE-VICTOR DELERUE

Membre titulaire de la Société,

Né à Lille le 4 septembre 1793, décédé le 11 septembre 1871.

Le 11 septembre de cette année la Société a perdu le fabuliste qui, depuis près de trente ans, venait tempérer par la lecture de ses ingénieuses fictions, l'austérité ordinaire de ses séances. C'est un beau privilège que celui de cultiver les muses : par elles on s'adresse à tous, on est compris de tous. Notre collègue avait su y joindre celui de savoir, à point nommé, appeler le sourire sur toutes les lèvres au sein d'une société savante. Il fut, dans la nôtre, le représentant fidèle et constant de l'allégorie ; mais là ne se bornait pas son rôle. L'histoire de la cité et l'éducation de la jeunesse sollicitèrent plus d'une fois sa plume, et pendant neuf ans (1845-1854), il remplit les fonctions importantes de secrétaire-général de la Société. Il mit le premier à exécution la pensée de publier dans les journaux le résumé des travaux de chaque séance et inaugura la série des comptes-rendus annuels qui se font actuellement en séance publique. Les derniers portent l'empreinte évidente du soin qu'il apportait à rendre à chacun, par des appréciations justes et délicates, la part qui lui revenait dans les travaux dont s'honore la Société.

Et cependant Victor était, dans toute l'acception du mot, le fils de ses œuvres. Dernier fils d'un notaire dont la famille se composait de six enfants, il n'eut pour école que la maison

paternelle, et dut à sa persévérante volonté l'instruction qu'il acquit dans sa laborieuse jeunesse.

L'année 1816 le vit, sur le désir de son père, désir que sa nature droite et honnête lui fit regarder comme un ordre, cette année le vit entrer comme clerc de notaire chez son frère Jean-Baptiste, où il travailla jusqu'en 1830. Nommé à cette époque juge-de-peace du canton Nord-Est de Lille, il en exerça, durant quarante années, les fonctions dans la maison où il avait reçu le jour. C'est là que ce vénérable magistrat s'éteignit à l'âge de soixante-dix-huit ans ; c'est là que, de sa vie modeste, réglée, exemplaire, il passa la plus grande partie avec des sœurs chéries, dont le souvenir est, dans la suite, resté vivant pour lui au sein de sa demeure solitaire.

Son zèle pour le bien public lui fit accepter, en 1835, les fonctions d'administrateur du collège communal, et en 1839, quatre ans avant son admission au sein de la Société des Sciences, il y ajouta celles de membre du Comité d'instruction primaire de Lille. Plein de sollicitude pour l'instruction de la jeunesse, il exerça consciencieusement jusqu'à sa mort des fonctions où il n'aspirait qu'à voir prodiguer, sous toutes les formes, les leçons qui avaient manqué à son enfance. Comme première récompense de ses services, il reçut, en 1860, le titre d'officier d'Académie, et la croix de la Légion-d'Honneur lui fut décernée en 1867, lors du voyage de l'Empereur à Lille.

Homme de cabinet, DELERUE consacrait ses loisirs à tous les genres de littérature, ainsi que le témoigne la nomenclature de ses œuvres ; mais ses fables, bluettes poétiques où l'épigramme trouve souvent place et où se révèlent toutes les qualités de son esprit, ont été de tout temps accueillies avec le plus de succès. Elles lui survivront, et on ne peut que féliciter son neveu, M. Ch. Delerue, de les avoir réunies dans un magnifique volume, malheureusement tiré à un nombre trop restreint d'exemplaires,

la satire des *Libertins* et des poésies diverses, rondeaux, triolets, cantates, etc.

Voici la liste des principales productions de DELERUE, sans compter les pièces d'un caractère intime, comme épîtres, épithalames, etc., qui sont restées inédites.

Lille, avant, pendant et après 1792, poème en vers. 1845.
Éditeur, Émile Durieux.

Le petit Livre de l'Écolier lillois, 1847. Blocquel.

Histoire de ma bibliothèque et appréciation des auteurs qui la composent. (Mémoires de la Société), 1847.

Méditations religieuses. 1848 et 1854. Danel.

Fables. 1854. Minart.

Fables et Poésies diverses. 1857. Danel.

Fables et Contes. 1859. Danel.

Fables. 1861. Danel.

Nomination des députés de Lille aux États-Généraux et instructions des cahiers des trois ordres. (Mém. de la Société), 1867.

Lille, ses hommes célèbres, ses monuments remarquables, ses institutions utiles (2^e édition de l'*Écolier lillois*), 1866.
Danel.

Circonstances qui précédèrent l'élection de la première municipalité lilloise. (Lecture à la Société en 1868).

Tableau de Lille au 5 mai 1789. (Lu à la Société en 1871).

De plus :

De l'amélioration des classes pauvres (1842), et observations sur le budget de l'État (1849), manuscrits reposant dans les archives de la Société.

OEuvres poétiques de Victor Delerue, 1872. Danel. Tiré à quarante exemplaires.

E. VAN HENDE.

BULLETIN DES SÉANCES.

SÉANCE DU 20 JANVIER 1871.

M. MENCHE DE LOISNE, Président sortant, installe le bureau pour 1871 ; il est remplacé au fauteuil par M. BLANQUART-EVRARD.

M. DE NORGUET, bibliothécaire, présente *le Catalogue de la bibliothèque de la Société.*

M. GOSSELET met sous les yeux de la Société des tableaux indiquant les divers gisements des fossiles dévoniens du département du Nord et de la Belgique,

« Il y a quelques mois, M. BIGSBY, géologue anglais, auteur du *Thesaurus Siluricus*, me consultait sur le gisement d'un certain nombre de fossiles du terrain dévonien de France et de Belgique. J'ai dû pour lui répondre, étudier un peu ma collection. J'en ai donc dressé le catalogue en construisant des tableaux à double entrée. A côté du nom des fossiles se trouve des colonnes correspondant aux diverses assises, et dans chacune d'elles est écrit le nom de la localité où on l'a rencontrée.

» Bien que ces tableaux soient fort incomplets, car je n'y ai inscrit que les fossiles que j'ai trouvés moi-même et parmi eux, ceux qui étaient déjà connus, négligeant de nombreuses espèces inédites ; ils peuvent néanmoins fournir quelques conclusions sur certaines questions importantes de l'Histoire Naturelle ; car le terrain dévonien a une épaisseur de 10 à 15 kilomètres, qui représente le résultat d'une action sédimentaire ayant duré un temps considérable.

» Quelques géologues vous diront que si on en juge par les dépôts qui se forment encore de nos jours dans la vallée du Nil ou à l'embouchure du Gange, il ne se produit guère que quelques millimètres de sédiment par an. Je crois que généraliser ce fait serait commettre la plus grossière erreur, mais en admettant un centimètre ou même un décimètre par an, nos 10 à 15 kilomètres de sédiment dévonien représenteraient encore un laps de temps énorme. On conçoit donc combien l'étude détaillée de ce terrain doit avoir d'importance dans les phénomènes de la nature où le temps entre comme élément principal, surtout lorsqu'on saura que pendant l'ère dévonienne les conditions climatiques de notre région ne se sont pas modifiées et qu'à une exception près, les sédiments sont restés les mêmes.

» On comprend que je fais allusion à la question qui préoccupe à juste titre tous les naturalistes, celle de l'origine des espèces. Tous zoologistes, botanistes, géologues, cherchent je ne dirai pas à la résoudre mais au moins à apporter, de nouveaux faits qui puissent l'éclaircir. Le public lui-même s'y intéresse et malheureusement on adopte souvent telle ou telle opinion suivant qu'elle paraît favorable aux idées philosophiques et religieuses que l'on professe. On recueille une phrase énoncée hypothétiquement par un savant illustre, on efface le ou les points d'interrogations qu'il y avait ajoutés et on en fait une proposition formelle, une loi de la nature. C'est une raison de plus pour que les naturalistes serrent les faits de plus près et n'avancent que pas à pas, à mesure des progrès de la science.

» Cette question de l'origine des espèces est des plus complexes; elle emprunte des éléments à toutes branches de l'Histoire Naturelle et dépend, au premier ordre, de la manière dont sera résolue cette autre question si fondamentale, la variabilité de l'espèce.

» Je n'examinerai pas celle-ci, d'abord parce que je suis peu compétent pour la résoudre, ensuite parce que la Société a déjà entendu exposer les opinions contraires. Dans son travail sur les races locales, M. DE NORGUET a soutenu l'immutabilité de l'espèce en donnant à l'espèce l'étendue qui lui ont accordée les grands naturalistes fondateurs de la classification zoologique. D'un autre côté notre savant confrère, M. DARESTE, nous a fréquemment entretenu des expériences qu'il tente afin d'obtenir des anomalies qui deviendraient le principe de nouvelles espèces. Je resterai purement dans l'ordre géologique

» Je dois même supposer la question résolue en faveur de la variabilité; car si l'espèce est immuable, il est évident que les êtres actuels ne peuvent provenir des êtres différents qui ont existé dans les temps géologiques. J'admettrai même sans discussion que l'on trouve à l'état fossile des animaux assez voisins des animaux actuels pour pouvoir en être considérés comme les ancêtres.

» Eh bien si la théorie de la filiation est vraie, on doit s'attendre à voir ces êtres se modifier peu à peu, et ces espèces passer insensiblement d'une forme à une autre, à mesure que l'on avance dans la série des terrains.

» Mes observations sur le terrain dévonien auraient dû me mettre sur la voie de bien de faits de ce genre, car là j'ai pu suivre les couches petit à petit, j'ai vu les espèces paraître; je les ai vues disparaître; je les ai vues se modifier, donner naissance à bien des variétés dont quelques auteurs ont fait des espèces à part, mais jamais je n'ai constaté qu'une forme organique bien défini passait par voie de modification à une autre

forme organique bien définie qui lui succédait dans la série des temps. Au contraire, je puis citer des exemples de groupes d'espèces se substituant à d'autres groupes, venant tenir leur place dans le monde organique et cela sans qu'il y ait passage. Ainsi aux Spirifères à sillons et bourrelets lisses du dévonien inférieur se substituent, dans le dévonien supérieur, des Spirifères à sillons et bourrelets costulés comme les ailes. Aux Rhynchonelles à petits plis qui portent la suture des valves au milieu du front succèdent d'autres Rhynchonelles à petits plis qui ont cette suture au sommet du front, et entre ces formes pas un passage.

» Je sais bien que Darwin a posé en principe que l'on ne peut admettre sa théorie, si on n'avoue pas que l'on ne sait rien en géologie, que les faits connus ne nous apprennent pas plus sur la nature que les quelques lignes, seuls restes d'un auteur ancien ne peuvent nous faire connaître ses ouvrages.

» Pour mon compte je ne puis admettre que je sois aussi ignorant et quand même je le serais, je ne puis baser une théorie scientifique sur l'ignorance.

» Je repousse la doctrine des Philosophes de la nature disant : laissons les faits, ils nous gênent. Je leur réponds avec Geoffroy Saint-Hilaire : Heureuse gêne ; on ne la sent que lorsqu'on est sur le point de s'égarer.

» Est-ce à dire pour cela que je déclare la théorie de la filiation fausse ; pas le moins du monde, je me borne à dire que dans l'état actuel de la géologie, on ne peut pas la démontrer scientifiquement ;

» Les espèces apparaissent et disparaissent sans que nous sachions pourquoi. Nous pouvons faire des hypothèses, mais ce ne sont que des hypothèses, des théories sujettes à se modifier comme se sont modifiées toutes les hypothèses et les théories géogéniques, émises depuis que l'homme réfléchit sur les choses de la nature. »

» M DARESTE présente quelques observations au sujet de cette

communication. Ses travaux le portent à admettre que les modifications éprouvées par les espèces se sont faits d'une manière brusque.

M. DE NORGUET, archiviste bibliothécaire, lit le rapport suivant sur le personnel de la Société.

« Le personnel des Membres titulaires de la Société des Sciences n'a point varié en 1870. Nous sommes aujourd'hui, comme l'année dernière au nombre, de 45.

» Nous avons reçu un seul membre correspondant, le 17 janvier, M. MALAISE, professeur à l'Institut Agronomique de Gembloux (Belgique).

» La mort de trois de nos membres correspondants nous a été communiquée. Ce sont : MM.

» MOREAU DE JONNES, membre de l'Institut, connu surtout par ses travaux de statistique. Il était né en 1776 et avait atteint par conséquent l'âge de 94 ans. Après avoir servi sous la première république et le premier empire et avoir pris part aux campagnes les plus périlleuses de cette époque, il entra dans l'administration civile sous la restauration, et s'occupa particulièrement de la science alors toute nouvelle de la statistique dont il fut un des principaux vulgarisateurs.

» Ses ouvrages sont très-nombreux et embrassent toutes les branches et toutes les époques. On peut surtout citer : *Statistique de la Grande Bretagne et de l'Irlande* ; *Recherches statistiques sur l'esclavage colonial* ; *Statistique de l'Agriculture en France* ; *Statistique générale de la France* ; *Statistique des peuples de l'Antiquité*.

» Il publia aussi divers ouvrages historiques : *Histoire physique des Antilles* ; *Aventures de guerre du temps de la République et de l'Empire* ; *État économique et social de la France depuis Henri IV jusqu'à Louis XIV etc.*

» M. MOREAU DE JONNES était notre correspondant depuis le 17

novembre 1830. Notre bibliothèque possède la plupart de ses ouvrages.

» M. LE D. VERHAEGHE, médecin à Ostende, vice-président de la société médicale de Belgique, bien connu des nombreux étrangers que la saison des bains amène à Ostende. Voici ceux de ses ouvrages que nous possédons : *De flux et du reflux de la mer*, brochure ; *De la phosphorescence de la mer sur la côte d'Ostende*, brochure ; *Coup d'œil sur l'enseignement médical en Prusse*, brochure ; *De l'Uranoplasie d'après Langenbeck*, brochure ; *Mémoire sur la Périnéoplastie*, brochure ; *De la non identité du typhus et de la fièvre typhoïde*, traduit de l'Anglais de D. Jonnes ; *De la rareté comparative de la phtisie pulmonaire sur les bords de la mer* ; *De l'air de la mer et de son action sur l'organe humain*, brochure ; *Des resections osseuses d'après les procédés opératoires du D. Langenbeck*.

» M. VERHAEGHE avait été admis correspondant en 1864.

» M. LACORDAIRE, naturaliste, frère du célèbre dominicain, décédé professeur et recteur de l'Université de Liège.

» M. LACORDAIRE fit de 1825 à 1835 quatre voyages d'explorations scientifiques dans l'Amérique Méridionale. Il y rechercha surtout les insectes dont il rapporta d'immenses quantités. Ses travaux roulent presque tous sur l'entomologie. Il publia dans les suites de Buffon un *Genera des coléoptères*, qui est, quoique inachevé, le travail le plus complet sur cette branche de l'entomologie. Il le fit précéder de deux volumes intitulés : *Introduction à l'entomologie*. Il publia aussi : *Monographie des Erotiliens*; *Monographie des coléoptères subpentamères de la famille des Phytophages* et beaucoup de notices dans les revues spéciales

» Toutes les œuvres de M. Lacordaire sont empreintes d'un cachet de précision qui fait de leur auteur un des maîtres les plus consultés de *l'Entomologie moderne*. Il était correspondant du 6 septembre 1839. »

» Le Secrétaire-général commence la lecture d'une note de M. TISSANDIER membre correspondant , intitulée : *l'Homme physique et l'Homme moral.*

SÉANCE DU 3 FÉVRIER.

» M. BACHY fait part de quelques observations sur la manière dont les araignées tissent leurs toiles.

» Il rappelle qu'au commencement de l'année dernière M. de Norguet , donnant l'analyse des ouvrages d'histoire naturelle parvenus à la Société dans le cours de l'année précédente , a fait mention de l'opinion contradictoire de deux naturalistes , au sujet de l'artifice qu'emploie l'araignée de jardin pour tendre sa toile entre deux arbres , comme on le voit à chaque automne. L'un pensait que cette arachnide , après avoir fixé son fil à un arbre , en descend et monte à l'arbre qu'elle a choisi pour y attacher ce même fil par son autre bout et s'en faire ainsi un premier pont , répétant ce manège autant de fois que le réclame la confection de sa toile. Le second naturaliste prétendait qu'elle met en usage un moyen infiniment plus simple et moins laborieux. Du point où elle se trouve placée , elle se suspend à l'un de ses fils et , en se balançant , lance de ses mamelons ou filières la matière visqueuse qui , par sa nature , prend de la consistance au contact de l'air et constitue des fils d'une ténuité et d'une longueur extrêmes. Ces fils , agités par le moindre mouvement de l'air , vont s'attacher à l'arbre le plus voisin et l'animal s'en sert comme première assise de sa toile.

» M. BACHY a alors appuyé cette dernière opinion disant qu'une expérience qu'il a faite il y a 50 ans et qu'il explique , lui donnait toute certitude à cet égard. Il a ajouté qu'il la répéterait à l'automne prochain , et a engagé M. Norguet à la mettre à l'essai en même temps que lui.

» Aujourd'hui M. BACHY a rendu compte à la société de cette

dernière expérience qui consiste à enlever de sa toile, au moyen d'une baguette, longue de 15 à 20 centimètres, une araignée, et de la forcer à s'y maintenir; puis de tenir cette baguette par l'un de ses bouts. L'araignée cherche toujours à s'échapper et, pour y parvenir, coure le long du batonnet. Si elle arrive à son extrémité laissée libre et qui pour elle forme un précipice, elle rebrousse chemin et court vers l'autre extrémité. Elle aboutit alors à la main qui y est employée, et se dispose à s'en servir comme issue; mais, à ce moment, on retire cette main en saisissant la baguette par le bout opposé. L'animal ainsi déjoué dans sa manœuvre la recommence, néanmoins, à plusieurs reprises quand l'expérimentateur se montre aussi persévérant que lui.

» Enfin fatiguée, on pourrait dire impatientée, l'araignée s'arrête, tout-à-coup, vers le milieu du batonnet; elle y reste, quelque temps, dans l'immobilité, peut-être en réflexion, puis, à un moment donné, elle se laisse tomber en se tenant suspendue à l'un de ses fils, la tête nécessairement en bas et les mamelons, par conséquent, en haut. Dans cette attitude elle fait sortir avec violence de ses filières de longs et légers fils qui vont facilement s'attacher à tout ce qu'ils rencontrent. Pour s'en servir l'arachnide s'assure avec l'une de ses pattes s'il s'en trouve de bien fixés et, aussitôt l'épreuve faite, elle se hasarde sur celui qu'elle a jugé lui convenir pour établir sa toile et en continuer le travail par des moyens dont cette communication ne comporte pas la description.

» M. BACHY ajoute que dans cette expérience curieuse il lui est arrivé, plusieurs fois, de voir l'araignée venir à lui par l'un des fils qui s'étaient accrochés à ses vêtements. »

SÉANCE DU 17 FÉVRIER,

LE PRÉSIDENT annonce que la Société vient de perdre un de

ses membres M. DESPLANQUE , archiviste du département. Il est donné lecture du discours prononcé sur sa tombe au nom de la société.

« Il y a peine un mois nous nous réjouissions ensemble de constater que depuis deux ans la Société des Sciences de Lille n'avait perdu aucun de ses membres titulaires , et voila qu'aujourd'hui je dois prendre la parole au nom de la Société réunie autour de la tombe d'un de nos plus jeunes confrères.

» Depuis quelque temps déjà , nous devions prévoir ce malheur , mais lorsque la mort vient à frapper un homme de 36 ans, elle nous surprend toujours , et nous affecte d'autant plus , que nous espérons davantage de celui que nous perdons.

» Alexandre-Joseph Desplanque est un ancien élève de l'Ecole des Chartes. Il s'y fit distinguer par son intelligence et son travail ; aussi fut-il appelé aussitôt après sa promotion , en 1858, au poste d'Archiviste en chef de l'Indre. Pendant les quatre années qu'il passa à Châteauroux, il publia sur l'histoire de ce pays, de nombreuses études qui furent insérées dans les recueils de la Société du Berry.

» Malgré les travaux qui tendaient à l'identifier avec la province où il résidait, notre confrère ne pouvait oublier la Flandre où il était né et dont l'histoire lui avait fourni le sujet de sa thèse restée inédite : *Essai sur l'origine et l'organisation des Etats provinciaux de la Flandre Wallonne.*

» Dès que la mort de M. Le Glay et la maladie de son fils , eurent rendu vacante la place d'archiviste de notre département, Desplanque fit valoir ses titres à l'obtenir , et , grâce à l'appui si bienveillant que lui donna notre savant confrère , M. de Coussemaker , il fut nommé en 1863 archiviste-adjoint, et l'année suivante , archiviste en chef du département du Nord.

» Arrivé dès lors au but de ses désirs, il se mit à l'œuvre sans autre ambition que de remplir ses devoirs envers son pays et envers la science.

» il continua le classement des Archives départementales et apporta dans ce service de grandes améliorations. En parcourant ces précieux documents, il fit d'importantes découvertes historiques qu'une voix plus autorisée que la mienne vous exposera en détail. Je me bornerai à vous rappeler qu'en 1865, il nous lisait un Mémoire sur un *projet d'assassinat de Philippe-le-Bon par les Anglais*. Ce fait qui jette une vive lumière sur les circonstances qui amenèrent la délivrance du sol français, eut l'honneur d'être inséré dans les *Mémoires* de l'Académie de Belgique.

» Plus récemment, il nous présentait un poème du ix^e siècle, *de Sobriotate*, et nous en donnait une appréciation aussi savante qu'élégamment écrite. Puis vint un récit des *Troubles religieux du Cateau-Cambrésis*, sujet délicat que notre collègue sut traiter avec toute la réserve et l'impartialité désirable. Dans le *Bulletin scientifique et littéraire du département du Nord*, il publia une notice sur *trois chevaliers d'Hesdin*. C'est, selon l'expression d'Amédée Thierry, un de ses chefs-d'œuvre ; car quelques lignes lui avaient suffi pour reconstruire toute une histoire.

» Desplanque s'était donné la mission d'être en quelque sorte l'historiographe du département. Tout fait important devenait pour lui l'objet d'une notice historique. En 1863, à propos de la reconstruction de l'église de Notre-Dame de la Treille et de Saint-Pierre, il publiait un *Nouvel essai sur l'histoire de la Collégiale de Saint-Pierre de Lille*. Deux ans plus tard, lors des fêtes biséculaires pour la réunion de la Flandre à la France, il raconta l'histoire de cette brillante conquête. Il avait commencé sous le titre de *Galerie départementale du Nord*, une série de biographies où, à côté d'érudits décédés, André Le Glay, Arthur Dinaux, Victor Derode, baron de la Fons de Mélicocq, devaient figurer des savants que nous avons encore le bonheur de posséder parmi nous. *La biographie de M. de Coussemaker* fut la seule des biographies contemporaines que notre collègue put écrire.

» Mais c'étaient là pour lui des travaux secondaires. Ses fonctions d'archiviste dominaient toutes ses pensées. Il comprenait que loin de conserver avec un zèle jaloux les trésors historiques dont il était le dépositaire, il devait en faire part au public et en assurer la conservation par l'impression. C'est ainsi qu'il publia les *Mémoires des intendants de la Flandre et du Hainaut*, qu'il contribua, pour une large part, à l'*Inventaire analytique et chronologique des Chartres de la Chambre des Comptes de Lille* et qu'il avait entrepris la publication du *Cartulaire du Nord de la France*. Ce devait être l'œuvre capitale de sa vie et malheureusement quelques feuilles seulement sont imprimées.

» La mort vient le frapper à l'âge où l'homme dans toute la maturité de son intelligence et recueillant le fruit de ses études, peut rendre le plus de services à la science. Elle vient briser cette carrière d'érudition au moment où sa renommée allait grandissant chez nous et à l'étranger. Il est inutile de vous dire que toutes les sociétés du pays avaient accueilli dans leur sein celui que nous pleurons. Il était correspondant du Ministre de l'Instruction publique pour les travaux historiques. Je vous ai montré l'estime que l'Académie royale de Belgique faisait de ses recherches; l'année passée, il était nommé membre de l'illustre société allemande des *Monumenta Germaniæ mediævi* qui ne compte que quatre sociétaires français.

» Ces honneurs n'étaient que la juste récompense d'une vie des plus laborieuses. Le travail était pour M. Desplanque, une nécessité, un besoin de son organisation. Il ne l'interrompit jamais pendant sa longue maladie; il ne déposa la plume, que lorsqu'il n'eut plus la force de la tenir, et jusque sur son lit de mort, il dictait encore ses derniers travaux. A ses amis qui depuis longtemps lui conseillaient un peu de repos, il répondait, comme s'il eût prévu une fin prématurée, qu'il était de ceux qui doivent vivre vite parce qu'il leur est donné peu de temps sur la terre.

» Oui, cher confrère, vous avez passé bien peu de temps parmi nous, mais ces quelques années ont suffi pour vous acquérir toutes nos sympathies; pendant ces quelques années, vous avez fait le bonheur de votre famille; vous avez montré à vos enfants, devenus si jeunes orphelins, un exemple dont ils suivront plus tard la trace. Vous avez vécu en chrétien, vous êtes mort en chrétien, et vous recevez maintenant la récompense de ceux qui consacrent leur vie au travail et à la recherche de la vérité. »

M. BACHY trésorier fait un rapport sur les finances de la société.

SÉANCE DU 3 MARS.

M. J. HOUDOY et M. AUG. SCRIVE sont élus membres titulaires.

M. COX lit au nom de la commission de comptabilité un rapport sur les comptes du trésorier. Conformément à ses conclusions, la Société adopte ces comptes et vote des remerciements à M. BACHY pour son dévouement aux intérêts de la Société.

M. CHRESTIEN fait une communication sur la mortalité à Paris pendant le siège.

M. TESTELIN présente des pièces anatomiques provenant des bestiaux abattus près d'Orchies et montrant les caractères pathologiques qui permettent de reconnaître avec authenticité l'existence de la peste bovine.

SÉANCE DU 17 MARS.

M. LE D. HEYFELDER, chirurgien en chef de l'ambulance Neerlandaise, autorisé par le président, fait une communication sur l'ambulance de Neuwied (voir p. 13).

M. LE D. ALFRED HOUZÉ DE D'AULNOIT, après avoir rendu hommage au travail intéressant de M. le D. Heyfelder, insiste sur la

nécessité d'accorder aux malades traités dans nos hôpitaux, une aération et une ventilation plus actives que celles établies jusqu'à ce jour.

» De tous les hôpitaux de Lille, l'hôpital Saint-Sauveur est celui qui doit attirer surtout l'attention de MM les administrateurs.

» Les simples modifications hygiéniques qu'il a fait subir aux salles de son service pourraient être généralisées dans cet établissement. Ainsi l'installation, il y a deux ans, de deux poêles Péclet et de huit cheminées d'appel dans lesquelles brûlent toute la nuit un bec de gaz, a suffi pour améliorer d'une manière sensible la ventilation de la salle Sainte-Marguerite.

» La salle des enfants qui autrefois était la plus malsaine, est devenue la mieux aérée et la mieux ventilée, grâce à deux rosaces qu'il a placées immédiatement au-dessus d'un poêle en fonte et qui permettent une communication, à l'aide d'un large tuyau d'aérage, du plafond avec l'extérieur. Ce courant d'air, activé de bas en haut par la chaleur du foyer, a eu pour conséquence de faire disparaître toute mauvaise odeur et réduire chaque année la mortalité d'un tiers.

» Depuis six mois, trois cas d'amputation de cuisse y ont rapidement guéri l'un après l'autre, sans présenter la moindre complication, et de larges plaies marchent en quelques jours vers une cicatrisation non moins heureuse qu'inespérée.

» De tels résultats doivent être attribués à l'air pur que les petits malades respirent dans cette salle. M. Houzé de l'Aulnoit a l'intention d'entretenir la Société de l'état hygiénique de l'hôpital Saint-Sauveur et des moyens qui pourraient y être adoptés malgré les dispositions défectueuses des locaux.

» Il serait d'avis d'essayer le traitement des blessés sous la tente. Les succès obtenus par M. Heyfelder, à Neuwied, confirmés par les statistiques des chirurgiens américains, lui paraissent de nature à encourager parmi nous l'adoption de tentes semblables

à celle qui fonctionne actuellement à l'ambulance Néerlandaise.

» Il est convaincu que c'est à l'énergie incessante de leur ventilation qu'on doit attribuer l'absence de l'érysipèle traumatique et de l'infection putride, ces deux fléaux qui sévissent d'une manière presque continue dans les grands services de chirurgie à l'hôpital Saint-Sauveur. »

M. DARESTE annonce que l'administration des hospices de Lille est dans l'intention de mettre une tente à la disposition du service de chirurgie de l'hôpital Saint-Sauveur.

M. TESTELIN ne partage pas l'optimisme des préopinants en faveur des tentes. Il pense que dans des conditions d'aération égales, de bons bâtiments sont préférables aux tentes et aux baraques. Les meilleures conditions pour les blessés sont celles qui ont été réalisées à Lille, où ils ont été recueillis par les habitants aisés.

M. BLANQUARD-EVRARD lit une causerie sur le moyen d'obtenir des images photographiques colorées. (Voir p. 1).

SÉANCE DU 31 MARS.

LE PRÉSIDENT présente le *buste de Wicar* exécuté par M. LEMAIRE, pensionnaire de l'Œuvre pie.

M. AIMÉ HOUZÉ DE L'AULNOIT analyse un livre de M. Desmarest : *États provinciaux. Essai sur la décentralisation*.

M. LE D. ALFRED HOUZÉ DE L'AULNOIT a soumis à la Société :

« 1° Un bât avec cacolet pour le transport des blessés sur le champ de bataille et du matériel d'ambulance destiné à une colonne en marche.

» 2° Une gouttière en zinc dont les avantages résultent de sa facile application sur les membres des blessés, les deux valves dont elle se compose ayant une direction en rapport avec les

axes du bras et de l'avant-bras fléchi à angle droit. Trois lanières en tissu de caoutchouc, cousues sur chacun des côtés, permettent, à l'aide de boucles, d'exercer sur le membre une douce compression, tout en maintenant la parfaite immobilité de l'articulation du coude. Cette gouttière a été appelée à rendre des services réels sur les champs de bataille en empêchant, pendant le transport des blessés jusqu'aux ambulances, les esquilles d'irriter les parties molles et de constituer ainsi une des plus graves complications des plaies par armes à feu.

» 3° Des pièces en cire moulées sur nature par M. Talrich de Paris, qui prouvent que dans les plaies par arme à feu, l'orifice d'entrée est circulaire et très-petit, tandis que l'orifice de sortie est plus grand et à bords dentelés.

» Deux autres pièces en cire montrent les avantages du procédé à lambeau antérieur dans les cas d'amputation de cuisse.

» M. LE D. HOUZÉ DE L'AULNOIT fait en outre part à la Société d'une observation de Kyste hydatique du genou qui a nécessité chez une jeune fille, âgée de 13 ans, l'amputation de la cuisse à la partie moyenne. A l'appui de cette observation il a présenté l'extrémité inférieure du fémur de l'enfant en partie détruite par cette affection et une planche coloriée par M. Labanchie de la coupe de la tumeur qui permet d'apercevoir plusieurs kystes et des épanchements sanguins à diverses périodes de formation.

» Un autre dessin montre le résultat de cette amputation par lambeau antérieur; et la parfaite cicatrisation du moignon est également de nature à recommander ce procédé de préférence au procédé circulaire, si souvent compliqué de proéminence du levier osseux.

» Quoique cinq semaines seulement se soient écoulées depuis l'opération, M. Houzé de l'Aulnoit appréhende la reproduction des acéphalocystes et demande, dans ce cas, s'il n'y aurait pas avantage de faire la désarticulation coxo-femorale, la malade étant vouée par le fait de la récurrence à une mort certaine et rapide. »

M. CORENWINDER lit un mémoire sur la respiration nocturne des végétaux. (Voir p.81).

M. BACHY pense que les gaz produits par la respiration nocturne de l'épine-vinette paraissant avoir une action particulièrement malfaisante.

M. CORENWINDER ayant dit incidemment qu'il résultait de ses expériences que la neige contient une assez grande quantité d'acide carbonique qu'elle a entraîné et condensé en traversant l'atmosphère, M. MEUREIN donne de ce fait l'explication suivante :

La neige est fortement chargée d'électricité qui transforme l'oxygène en ozone ; l'ozone réagit à son tour sur les particules organiques que la neige a recueillies dans l'atmosphère, les brûle et produit ainsi l'acide carbonique.

Sur la demande d'un membre, M. CORENWINDER dit qu'il résulte de ses expériences que pendant le jour les végétaux doivent produire de l'acide carbonique comme pendant la nuit, mais sous l'influence des rayons lumineux, ce gaz est décomposé avant de sortir des tissus.

M. DARESTE dit que la double respiration en apparence contradictoire, des végétaux peut très-bien s'expliquer par les découvertes physiologiques les plus récentes. La décomposition de l'acide carbonique sous l'influence de la lumière solaire a pour effet la production de l'amidon, c'est une propriété spéciale aux parties vertes des végétaux. Quant à la formation constante d'acide carbonique aux dépens de l'oxygène de l'air, elle est due à ce que les cellules végétales contiennent une matière azotée sans organisation, comparable en tout aux animaux infusoires, contractile comme eux ; or, les phénomènes de contractibilité sont toujours accompagnés de la combustion d'une partie de la matière contractile et par conséquent de la production d'acide carbonique.

SÉANCE DU 21 AVRIL.

M. DELERUE lit une fable : *les Épis* (p. 271) et un conte épigrammatique : *le Sonneur de cloches et le Gazetier*.

M. LEURIDAN lit une notice historique sur le Droit de Senne , dans la châtellenie de Lille (p. 153).

M. ALFRED HOUZÉ DE L'AULNOIT fait part à la Société des dernières opérations de la *Caisse des secours des Mobiles et des Mobilisés* (p. 49).

M. BACHY présente des considérations tendant à conserver par une inscription ou un monument le souvenir du lieu où fut la *Fontaine Delsaux*.

M. GOSSELET présente des tuiles de l'époque romaine provenant de la tranchée du chemin de fer d'Aulnoye à Valenciennes.

SÉANCE DU 5 MAI.

La Société prenant en considération une proposition de M. Meurein décide qu'elle confie à une commission le soin de faire une notice historique sur *les noms des rues de Lille*.

M. DUTILLEUL lit deux pièces de vers intitulées : *la Colonne*. (p. 189) et *la Rose* (p. 199).

M. HEYFELDER , de Saint-Petersbourg , chirurgien en chef de l'ambulance Néerlandaise et M. CRAUK , statuaire , sont élus membres correspondants.

M. H. VIOLETTE présente une poudre lente, composée de nitrate de potasse et d'acétate de soude; il fait devant la Société des expériences pour démontrer les propriétés de cette poudre. (p. 91).

M. GOSSELET lit un travail intitulé : *Réflexions sur le prolongement du bassin houiller du Pas-de-Calais et sur l'existence de nouveaux bassins houillers dans le sud du département* (p. 41).

SÉANCE DU 19 MAI.

M. COLAS présente un tableau qu'il intitule : *la France de Bismark*.

M. GOSSELET décrit un inocérame (*Inoceramus involutus*) trouvé dans la craie des environs.

M. DELERUE lit une fable, *le Torrent* (p. 265) et des *observations sur l'histoire des rues de Lille*.

M. DUTILLEUL lit deux pièces de poésie *la Guerre* (p. 193) et *la Nymphé de la source* (p. 197).

SÉANCE DU 2 JUIN.

M. CORNET, directeur des mines de Cuesmes, est élu correspondant.

M. VAN HENDE montre le scel des États de Lille, et les quatre clefs du coffre contenant ledit scel. Il vient d'en faire l'acquisition pour le Musée de la ville.

SÉANCE DU 10 JUIN.

M. BACHY, président de la commission administrative du Musée Industriel, annonce à la Société, qui porte toujours un vif intérêt au développement de ce musée qu'elle a fondée, que l'un de ses membres, M. Blanquart-Evrard, vient de l'enrichir d'un don des plus importants.

C'est une série d'épreuves photographiques formant une histoire synoptique de la photographie et comme un traité pratique de cet art industriel. Chaque moyen de production s'y trouve exposé sommairement, mais d'une manière assez complète pour guider l'opérateur que l'on renvoie, du reste, s'il désire plus de détails, aux publications directes et aux brevets dont la date est soigneusement indiquée.

Chacune de ces méthodes (il y en a 26) décrite sur un papier de nuance différente, est appuyée d'épreuves obtenues par elles et qui sont accompagnées d'étiquettes de la même nuance donnant le nom du producteur et les renseignements qu'elles comportent.

M. Bachy fait ressortir les avantages qui résultent de ce mode d'exposition. En ayant sous les yeux la succession des diverses méthodes, on voit qu'elles procèdent l'une de l'autre; que chacune d'elles naît de celle qui la précède. On suit ainsi la marche progressive de l'art depuis l'épreuve simplement formée d'une poussière métallique, que le moindre attouchement enlève, jusqu'à l'épreuve indestructible incrustée dans l'émail.

Un autre avantage que présente cette collection, au point de vue industriel, c'est que dans le nombre des méthodes décrites quelques unes ont été abandonnées par leurs auteurs et ne sont pas entrées dans la pratique malgré la beauté de leurs résultats. M. Blanquart en indique les motifs dans la notice. Ces méthodes, reprises à nouveau par d'autres expérimentateurs, pourraient ouvrir des voies non encore explorées et donner des résultats précieux.

M. Bachy termine sa communication en engageant ses collègues à visiter cette exposition qui offre, indépendamment de son intérêt industriel, un certain intérêt de curiosité scientifique. Elle représente, en effet, tout le travail photographique depuis la première épreuve de Nicéphore Niepce, en 1824, jusqu'à celle où M. Becquerel a fixé les rayons colorés de la lumière;

Depuis les vitrifications de MM. Tessé du Motay et Maréchal, de Metz, et les émaux de M. Lafau de Camarsac jusqu'à la photosculpture de M. Willems, et cela par des épreuves dont certaines sont uniques et d'autres seraient introuvables aujourd'hui. Elle constitue ainsi dans son ensemble une collection qu'un des anciens administrateurs du Conservatoire des Arts et Métiers de Paris avait autrefois demandée à notre collègue et que cet établissement peut nous envier aujourd'hui.

M. LEURIDAN lit un mémoire intitulé : *des Franches Vérités, Plaids généraux et Timaux dans la châtellenie de Lille* (p. 209).

SÉANCE DU 7 JUILLET.

M. GUIRAUDET présente un travail de mathématiques intitulé : *Mémoire sur le mouvement d'un point matériel sur une surface* (p. 489).

M. GOSSELET présente quelques observations critiques sur un travail de M. DE LAROYÈRE sur le *Sinus Itius*.

SÉANCE DU 21 JUILLET.

M. DELERUE lit la suite de ses recherches sur *le Mouvement révolutionnaire à Lille de 1789 à 1795* (p. 233).

M. LEURIDAN lit un travail sur le *Droit du seigneur* dans la Châtellenie de Lille (p. 165).

SÉANCE DU 4 AOUT.

LE PRÉSIDENT annonce la mort de M. VERLY, membre honoraire, et lit le discours qu'il a prononcé sur sa tombe :

« Messieurs,

» En nous retrouvant ici réunis, non loin de la tombe à peine fermée du moins âgé de nos collègues, pour rendre les derniers devoirs au doyen de notre Société, nous ne pouvons que nous humilier devant les décrets de la Providence, qui dispose à son gré de la mort et de la vie.

» L'un a été ravi, jeune encore, aux projets qu'il méditait pour la gloire de notre compagnie dont il s'était constitué l'historiographe; l'autre nous est enlevé plein de jours, après une longue carrière dans laquelle il avait apporté son concours à toutes les institutions que vous avez créées ou encouragées. Neveu de l'architecte F. Verly, qui avait été l'ami de David de Percier et de Fontaine, il avait puisé dans l'atelier de son oncle l'amour de l'art et de la science; aussi lorsqu'un vide se fit, en 1822, dans les rangs de notre Société, il fut admis à y prendre place; il y signala son entrée par plusieurs Mémoires sur les antiquités trouvées dans le département du Nord, et il continua cette étude pendant les années suivantes; c'est ainsi qu'il se reposait des labeurs de la profession d'architecte qu'il avait embrassée.

» Correspondant du ministère de l'Instruction publique, Administrateur des Écoles académiques, Membre de la Commission historique du département, dès sa fondation, du Comité flammand, de la Société française d'archéologie et de numismatique, c'est à lui qu'est due la création du Musée des Médailles. Lorsque le chevalier Wicar fit don à notre Société de son inestimable collection, Verly fut un de ceux à qui fut confié le soin d'organiser le Musée qui la renferme et doit transmettre à la postérité le nom de son généreux donateur. La numismatique avait toujours eu beaucoup d'attraits pour notre collègue et, naguère, la description des médailles du dernier règne était l'objet de ses travaux.

» Qu'ajouterai-je ?

» Vous l'avez vu au milieu de nous, toujours modeste, et nous donnant l'exemple de la plus cordiale fraternité. Il maintenait les traditions de notre Société, celle surtout qui n'en sera pas la moins glorieuse, de poursuivre avec un égal amour et sans froissement, au milieu des divergences d'opinion qui, par ces temps d'orages politiques, divisent, hélas ! toute réunion, le progrès des sciences, des lettres et des arts, au grand profit de l'humanité.

» Les derniers mois de la vie de notre regretté collègue furent troublés par une douloureuse maladie ; néanmoins, il conserva son entière puissance d'esprit jusqu'à la fin ; et, comme il avait vécu en paix avec les hommes, il voulut mourir en paix avec Dieu ; les secours de la religion adoucirent ses derniers moments et lui apportèrent leur suprême consolation.

» Et maintenant, au nom de tous tes collègues, au moment d'une séparation qui, pour moi, ne sera pas d'une longue durée,

» Adieu, Verly, adieu. »

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE.

LE PRÉSIDENT entretient la Société de la perte qu'elle vient de faire d'un de ses plus anciens membres titulaires, M. DELERUE, et lit le discours qu'il a prononcé à ses funérailles :

« Messieurs,

» La mort qui, pendant deux années, avait épargné la Société des Sciences de Lille en ne frappant aucun de ses Membres titulaires, multiplie maintenant sur elle ses coups.

» C'est pour la troisième fois en quelques mois que nous venons ici accompagner un de nos Confrères à sa dernière demeure. Ainsi, un peu plus lentement, un peu plus vite, par un sentier plus ou moins rude, nous marchons tous d'un pas certain vers

le terme que Dieu nous a fixé. Nous savons que, suivant la douce image du poète, qui s'endort dans le sein d'un père n'est point en souci du réveil.

» Il était poète aussi celui dont cette tombe va recevoir la dépouille mortelle; et son esprit, toujours jeune et gracieux, n'avait gardé de ses soixante-dix-huit années que la sagesse et la mesure qu'apporte la maturité de l'âge.

» Lillois de cœur et de naissance, il était resté un des types de notre ancienne bourgeoisie; il en avait conservé les mœurs, et scrupuleusement aussi les habitudes. Entraîné à la fois par le charme des choses de l'esprit et le désir d'être utile à sa ville natale, il avait fait de sa vie deux parts, l'une pour lui-même, embellie par le commerce des lettres; l'autre, pour ses concitoyens, dans les fonctions publiques.

» Une voix plus autorisée que la mienne pourrait vous dire ce qu'était chez lui le magistrat; qu'il me suffise de vous rappeler que de fois, grâce à ses efforts conciliants, il renvoya chez eux, amis et la main dans la main, des hommes qui s'étaient présentés à son tribunal en adversaires obstinés.

» Heureuses les natures privilégiées qui possèdent ainsi des aptitudes que l'on croirait devoir s'exclure; qui, de l'étude des lois et du terrain de la froide pratique du droit, peuvent, sans effort, s'élaner dans les champs riants de l'imagination.

» Ce don précieux, le ciel l'avait départi largement à notre regretté Confrère. Vous le savez, Messieurs, vous qui, pendant trente ans, l'avez vu tempérer le sérieux de vos séances par la lecture de quelques-unes de ses fables et détendre ainsi votre esprit souvent concentré sur des questions abstraites. Mais là ne s'était pas borné son rôle au sein de notre Société; il y avait rempli pendant neuf ans les fonctions si laborieuses et surtout si difficiles de Secrétaire-Général; plusieurs fois il avait été chargé du rapport sur le concours de poésie; sa critique, toujours délicate et polie, n'y laissait échapper aucune occasion de

développer les saines doctrines littéraires et morales dont il s'inspirait lui-même.

» Victor Delerue était depuis 1835 Membre des diverses commissions d'instruction publique. En 1860, il fut nommé Officier de l'Université, et, en 1867, la Croix de la Légion-d'Honneur vint récompenser les longs et honorables services du magistrat.

» Notre Confrère, qui a touché à presque tous les genres de littérature et de poésie, était avant tout fabuliste.

» L'âge même, au milieu des malheurs publics qui contristaient si vivement son cœur français, n'avait rien enlevé à la finesse de ses aperçus et de sa pensée; nos récents mémoires en feront foi. Les derniers vers tombés de sa plume, ces vers de la fable du *Torrent*, où le penseur et le moraliste se résument pour nous convier à l'assistance et au dévouement, résonnent encore à nos oreilles comme le conseil d'un sage, le suprême adieu d'un ami.

» Ah oui! c'était un adieu! en vain luttait-il contre l'affaiblissement de ses forces physiques, il voulait encore payer un tribut à notre chère Société, — il avait fait inscrire son nom sur le dernier ordre du jour de nos séances.

» Mais nous ne devons plus entendre sa voix.

» La mort, une mort chrétienne, a dignement couronné sa vie. Il est allé reposer dans le sein du Dieu qui a fait une vertu de l'espérance. Oui, c'est là, cher et regretté Confrère, que les vœux et prières de vos nombreux amis vous accompagnent et que nous espérons vous retrouver un jour. »

M. BACHY présente un beau et volumineux spécimen de cuivre panaché (Phillipsite), offert au Musée industriel par M. Eeckmann-Lecroart, lillois habitant aujourd'hui Paris. Cet échantillon provient d'une mine récemment découverte à Laprugue (Allier). Le minerai se présente sous forme d'amas; il est accompagné d'un filon de plomb argentifère. On suppose qu'il fait partie d'une sorte de chapelet dont il serait un des grains. On obtient de ce minerai, très-rare en Europe, 42 % de cuivre.

M. BACHY présente aussi un *modèle au 25° de la fosse à houille Saint-Louis de Lens*, exécuté et donné au Musée industriel par M. H. Lagache, lauréat de la Société, qui continue à justifier la distinction dont il a été gratifié.

SÉANCE DU 20 OCTOBRE.

M. COLAS lit les procès-verbaux de la commission chargée d'examiner le candidat à la pension Wicar et le rapport qui en est la conséquence. Il conclut à proposer à la municipalité le choix du jeune sculpteur, CORDONNIER, seul candidat aux deux places vacantes. La Société adopte.

M. LE GÉNÉRAL FAIDHERBE, membre correspondant, lit une réponse aux critiques de M. Judas sur *les Inscriptions numidiques*.

M. CHON analyse un travail de M. Louis Reybaud *sur l'Industrie en Amérique*.

SÉANCE DU 2 NOVEMBRE.

M. LE D. CHRESTIEN présente un bulletin bimensuel des décès de la ville de Lille, dressé par lui et publié par l'administration municipale.

M. FROSSARD, membre correspondant, fait la communication suivante :

« Meessieurs et chers confrères,

» Je saisis l'occasion d'une courte visite à Lille, et de votre bienveillant accueil, pour attirer votre attention sur une question qui intéresse à la fois l'histoire et la géologie. Je veux parler des restes de l'homme antérieur aux documents fournis par les historiens de notre patrie.

» Cette étude, qui passionne depuis quelques années un grand nombre de chercheurs, a besoin d'être faite avec beaucoup de patience, de prudence et de maturité. Plusieurs théories qui courent déjà le monde me paraissent prématurées, quand on est encore en plein dans la période des investigations laborieuses. J'estime qu'il faut ouvrir partout une enquête locale très-scrupuleuse et réserver les généralisations pour plus tard.

» Dans cet espoir, je me suis livré depuis plusieurs années à de minutieuses recherches dans les environs immédiats de Bagnères de Bigorre (Hautes-Pyrénées), secondé et souvent guidé par les observations de savants distingués auxquels je me plais à rendre hommage.

» Aux confins de l'histoire locale Bagneraise nous trouvons la conquête romaine dont la civilisation s'affirme par les travaux de captage et d'utilisation des eaux thermales, des débris de constructions, des monuments épigraphiques, des médailles, des restes de tuiles à crochets, d'amphores, de poteries samnites avec les sigles locaux NOM et ALBUN, etc. Le pays était déjà habité quand les Romains y vinrent, car l'an de Rome 725 M. Valerius Corvinus triompha à Rome pour avoir soumis quelques peuples aux confins de l'Adour et de Tarbella (Tibulle, *Elegies*, liv. II. VIII. V. 3-9.) mais, qu'étaient ces peuples? Les Romains, sagement dominateurs, n'imposaient pas d'emblée leurs institutions d'une manière radicale. Ils toléraient les anciens cultes, les anciens idiômes, les anciens usages. Dans le Bigorre leurs ouvriers ont fait un grand nombre des stèles votives dans la forme et avec les caractères romains, mais ils y ont inscrit les noms des dieux et des donateurs indigènes. C'est ainsi que nous ont été conservées les appellations de plus de 45 divinités topiques qui n'ont rien de commun avec les dieux romains. Tout près de Bagnères, avant de rendre un culte au *Mars invictus* de Pouzac, au *Numen Augusti*, aux *Nymphæ*, aux *Diis manibus* etc., on en rendait un à *Ageion* à *Erge*, etc.; avant de se nommer *Caius*, *Minicius*, *Potitus*, *Sever*

Sevanus ou *Marcus, Valerius Fuscus*, les habitants portaient les noms de *Beloxennis, Andossion, Bonsilex, Rhedinos, Eleaxcon, Andeve, Sembedo, Jarbelex, Ontalian*, etc. Les travaux de M. Barry de Toulouse jettent un jour fort intéressant sur les restes de cette civilisation qui fut transformée par les Romains.

» Plus anciennement le pays était habité par un peuple qui n'employait pas le fer. Il a laissé des tumuli par certaines dans les landes qui sont au nord de Lourde. Le Turon de justice, Barbazan, la Barouses nous ont fourni, comme les tumuli, des armes et des objets en bronze, des poteries grossières, témoins de cette civilisation.

» En remontant le cours des âges nous rencontrons des hommes qui employaient les schistes siliceux, les maclines et les fébrolites pour se faire des outils polis, plus ou moins élégants, en forme de hache, de coin ou de ciseaux, variant de dimension depuis 3 décimètres jusqu'à 2 centimètres en largeur. Les attérissements de l'Adour et les grottes du Bédât nous ont donné des outils en pierre polie, des débris de poteries montées à la main et une pointe de lance un silex finement retournée à petits coups. Cette civilisation qui répond aux plus anciennes cités lacustres de la Suisse, se manifeste tout le long de la chaîne des Pyrénées et précède l'introduction des métaux.

» Avant l'époque de la pierre polie Bagnères a connu celle de la pierre éclatée. Une grotte située à un demi kilomètre de la ville et que nous avons nommée Auvensan inférieure nous a fourni, à mon père et à moi, un dépôt presque complet des spécimens de l'âge du Renne. Presque tous les types d'outils en silex, en os, en bois de Renne que l'on a découverts dans les grottes de la Madelaine, Langevie-Basse et à Bruniquel se retrouvent dans la grotte Bagnéraise. Des aiguilles à broder, des harpons finement taillés, des outils ciselés avec goût, des os gravés figurant des chèvres, un cheval, des graffiti sur ardoises, des pendeloques en ivoire, des dents forées, des coquilles mari-

nes percées, des fragments d'ambre nous révèlent un peuple intelligent, adonné aux arts et au commerce et non pas seulement une peuplade farouche de chasseurs nomades ou d'anthropophages féroces comme on en signale dans d'autres pays. La faune abondante de cette grotte nous donne le hérisson, la taupe, l'ours, le blaireau, le putois, la mustelle, la marte, la loutre, le loup, le renard, le chat sauvage, le rat, le sanglier, le cheval, le renne, un grand cerf, le chevreuil, le chamois, la chèvre, le bouquetin, et un grand bœuf, — le gypaete, le choucard, la corneille, le lagopède, le crapaud, un lézard, — la truite, la carpe, le barbeau, — l'*helix nemoralis* et *hortensis*, le zonite *olivetarum*, *pomatias frossardi*, le *cyclostoma elegans*. Comme plantes on n'a pu encore déterminer que quelques graines de framboisier et de fraisier.

» Ici l'homme ne s'est pas montré seulement par ses ustensiles et les restes de son industrie ou de ses repas, il a laissé ses os au seuil de sa demeure; les restes de trois individus dont deux adultes et un adolescent ont été trouvés dans la grotte d'Auven-san. Examinés par M. Ed. Lartet et d'autres savants ces ossements n'ont du reste offert rien de spécial, rien de différent de nos types actuels.

» Plus anciennement la vallée de Bagnères a eu ses *Rhinoceros tochorinus* et *africanus*, ses *Elephas primigenius* comme ses *Ursus cultridens* et ses *Felix Leo*, mais les grottes et les fentes des rochers où le mouvement des eaux les a enfouies dans un limon jaune, et empâtés dans des stalagmites ne nous ont présenté aucune trace humaine.

» Avant l'homme, c'est le glacier qui remplit la vallée en y déposant ses moraines, et si haut qu'on remonte dans le temps par l'examen des couches tertiaires, l'homme est absent dans notre localité.

» Revenant en arrière nous pouvons dire que depuis la fin de la période du Renne, qui daterait de 2 à 3,000 ans avant J.-C.,

(selon M. Bourguignat) Bagnères et ses coteaux ont été habités par des hommes qui ont passé successivement par les phases de civilisation de la pierre éclatée, de la pierre polie, du bronze et du fer, avant l'arrivée des Romains au 1^{er} siècle avant J.-C. »

M. Ch. Fossart demande en terminant où en sont les observations sur la même matière dans l'arrondissement de Lille.

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE.

La Société accorde des *mentions honorables* aux deux pièces de poésie suivantes :

1^o *L'absence*, par M. V. LAC DE BOSREDON ;

2^o *Le Jeune Homme et la Phalène*, par M. MANSO.

SÉANCE DU 1^{er} DÉCEMBRE.

Il est procédé au renouvellement du bureau, qui se trouve composé, pour 1871, de la manière suivante :

MM. CORENWINDER.	<i>Président.</i>
KUHLMANN,	<i>Vice-Président.</i>
GOSSELET,	<i>Secrétaire-général.</i>
VAN HENDE,	<i>Secrétaire de correspondance.</i>
BACHY,	<i>Trésorier.</i>
DE NORGUET,	<i>Bibliothécaire.</i>

M. CASATTI, juge d'instruction à Lille, est élu membre titulaire.

M. Gustave FRANCOLIN, ingénieur civil, est élu membre correspondant.

La Société décide qu'après le 1^{er} janvier ses séances auront lieu à 7 heures 1/2.

SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE.

La Société accorde le prix Wicar, des sciences historiques, à M H. CAFFIAUX, docteur ès-lettres, archiviste à Valenciennes.

M. Alf. HOUZÉ DE L'AULNOIT communique à la Société une note sur *les avantages de la Périostomie appliquée à la face interne des lambeaux dans les amputations des membres.*

La Société accorde :

Une médaille d'or à M. COULIER, docteur en médecine, pharmacien au Val-de-Grâce, auteur d'un mémoire en réponse à la question de l'aération des cafés, estaminets, etc.

Une médaille d'argent à M. RICHARD, instituteur, auteur de livres pour apprendre la lecture aux enfants.

Une médaille de vermeil à M. LÉON COMMÈRE, peintre, élève des écoles académiques de Lille.

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE.

La Société décerne la prime Parnot à Pierre VANOVERBERGHE, chauffeur chez

M. Alfred HOUZÉ DE L'AULNOIT présente des modèles de ligature.

SÉANCE SOLENNELLE

du 24 décembre 1871.

SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE M. SÉGUIER,

Préfet du département du Nord,

Membre honoraire de la Société.

A deux heures, M. SÉGUIER, président d'honneur, prend place au bureau avec M. FLEURY, Recteur de l'Académie, M. CATEL-BÉGHIN, Maire de Lille, M. le Général DE SALIGNAC-FÉNELON, Commandant la 3^e division militaire, M. BLANQUART-EVRARD, Président de la Société, M. CORENWINDER, Vice-Président, et les autres membres du bureau.

La séance étant ouverte, M. BLANQUART-EVRARD, Président de la Société, prend la parole :

Messieurs,

Les douloureuses préoccupations qui pesaient sur nous l'année dernière, n'ont pas permis à la Société des sciences, de l'agri-

culture et des arts de Lille de tenir sa séance solennelle. Notre Compagnie était alors présidée par un de ses membres les plus éminents, et le discours que vous auriez dû à la parole spirituelle, élégante et sympathique de M. Menche de Loïsne, ne saurait être remplacé par celui que m'imposent aujourd'hui les usages de notre Société.

En 1869, M. Chon, qui occupait si dignement le fauteuil où m'a fait asseoir l'excessive bienveillance de mes confrères, ouvrait notre dernière séance solennelle en faisant un retour sur son passé. Il racontait combien fut grande sa surprise lorsque venant, il y a 35 ans, prendre possession de sa chaire d'histoire dans notre ville, qu'il croyait exclusivement vouée au culte des intérêts matériels, il y trouva des hommes amoureux des jouissances délicates que l'on goûte dans le commerce des sciences et des arts.

Quand, chaque année, dans nos réunions publiques, nous voyons se presser une foule avide d'entendre l'exposition, souvent aride, de nos travaux et l'appréciation du mouvement scientifique et littéraire de nos contrées, nous pouvons constater, comme le savant confrère dont je suis ici l'écho, que le goût des choses de l'esprit n'est pas près de se perdre parmi nous.

C'est que, pour tout homme pourvu d'une certaine intelligence et d'un certain degré d'instruction, les plaisirs qui naissent des satisfactions de l'esprit l'emportent sur tous les autres. S'adressant à la partie la plus élevée de notre être, ils ne connaissent ni les dégoûts, ni les regrets. Ces plaisirs, travaillons, Messieurs, à les conquérir.

Nous sommes ici placés dans une situation exceptionnellement favorable ; les cours publics et gratuits de la Faculté des sciences, ouverts dans notre ville par la libéralité de l'Administration, embrassent le cercle de toutes les connaissances humaines ; une parole brillante y commente les plus belles pages de nos grands écrivains, ces maîtres dans l'art du bien penser et du bien dire.

Un habile professeur interrogeant les annales de l'histoire, expose le tableau des événements qui affermissent ou renversent les empires, montre les mêmes causes ramenant les mêmes effets par une logique inflexible, leçons terribles du passé qui ne profitent pas toujours, hélas ! à l'avenir.

Des savants disent comment la science procède pour arracher à la nature ses mystérieux secrets, comment elle transforme une matière inerte en un moteur puissant, comment, au moyen d'un fil métallique traversant l'espace ou plongé dans les profondeurs de l'Océan, elle met en communication simultanée les deux mondes, et peut faire vibrer en un instant d'un pôle à l'autre un sentiment généreux dans le cœur de l'humanité.

Je vois d'ici un de mes jeunes auditeurs sourire et me demander si je veux le renvoyer sur les bancs de l'école qu'il a quittés naguères avec tant d'empressement. Oh non, qu'il se rassure ! Le haut enseignement auquel je vous convie, Messieurs, à quelque âge de la vie que vous soyez arrivés, est exempt des fatigues et des ennuis qui ont assailli parfois vos premières années. Toute liberté, d'ailleurs, y est laissée à vos préférences. Consultez donc vos goûts et vos aptitudes, mais, croyez moi, résistez à un courant qui, de nos jours, en entraîne et en perdra plusieurs ; écoutez l'illustre Biot, le vénérable doyen de l'Académie des sciences. Méfiez-vous, disait-il, de ceux qui dédaignent l'étude des lettres, on n'a jamais eu lieu de s'apercevoir qu'ils fussent plus savants pour être moins lettrés.

Que tout homme naisse avec des aptitudes spéciales, c'était l'enseignement des philosophes du paganisme ; c'est aussi celui du Docteur des nations. Dieu, dit-il, a donné à chaque homme des grâces et des dons particuliers. Seulement, nous pouvons ignorer ceux que nous a départis la Providence et nous faire illusion sur ceux dont nous nous croyons doués. Tous les jours dans le monde, ne prend-on pas le goût d'un art, d'une science, pour une aptitude pour cette science, pour cet art ? Mais, en

supposant qu'à l'heure où je vous parle, Messieurs, vous ne vous sentiez aucun attrait ni pour les lettres, ni pour les arts, ni pour les sciences, qui vous dit qu'il en sera de même demain? Comme ces sources de chaleur et de lumière qui se perdent dans l'espace si une étincelle ne leur donne l'activité, il ne vous manque peut-être que le trait de lumière qui vous indiquerait la route à suivre, l'étincelle qui jaillirait pour vous d'un mot, d'une phrase tombés de ces chaires savantes autour desquelles je vous appelle.

A Dieu ne plaise que je veuille ici, Messieurs, vous détourner des carrières professionnelles dans lesquelles la sagesse de vos parents où les circonstances vous ont fait entrer; à celles-là vous devez donner votre vie: il ne faut alors que la prêter à la culture des sciences et des arts; que cette dernière ne soit pour vous qu'une distraction qui occupe noblement vos loisirs et vous préserve de l'oisiveté, cette mauvaise conseillère de tous les âges; mais surtout de la jeunesse, écueil fatal contre lequel sont venus faire naufrage tant de bons instincts et de brillantes espérances.

Les inventions, à ne les considérer qu'au point de vue philosophique, sont des dons de la bonté divine au profit de la société; elles viennent à leur heure, augmenter son bien-être ou alléger son labeur; elles sont souvent une récompense du travail, cette loi de l'humanité.

J'ai quelquefois entendu les jeunes gens s'écrier: Nous arrivons trop tard! Il n'y a plus rien à inventer! Idée funeste, et d'autant plus fausse que les découvertes sont plus nombreuses. Un exemple entre mille à l'appui de mon assertion: Lorsque d'un grossier morceau de charbon on eut extrait le gaz qui éclaire nos villes et nos usines et rivalise avec la lumière du jour, la science tira des résidus de l'épuration de ce produit plus de trente corps parfaitement distincts, parfois même doués de propriétés contraires et donnant à leur tour, par des combinaisons chimiques plus de cinquante autres corps également différents; ainsi, ces essences variées qui nous offrent, avec une

illusion complète, soit la saveur des fruits de nos vergers, soit les parfums des fleurs de nos parterres; ces splendides couleurs, qui surpassent en fraîcheur et en éclat tout ce qu'avaient pu produire jusqu'ici les efforts de l'industrie, et, mieux encore, ces antiseptiques puissants qui préviennent ou annulent les miasmes contagieux, plus terribles parfois que le fléau de la guerre qui les engendre! Ne puis-je pas dire, pour compléter ma pensée, qu'une invention est une plante portant des graines qui n'attendent que la culture pour devenir elles-mêmes des inventions nouvelles? Chose encourageante, Messieurs, c'est que, si c'est à la science seule qu'il est donné de dégager les grands résultats des découvertes, celles-ci ne sont pas exclusivement du domaine des savants. L'esprit d'observation, aidé d'une légère initiation aux sciences, suffit quelquefois pour saisir au passage un de ces phénomènes qui sont toute une révélation et servent de point de départ à de nouvelles sources de travail et de richesses. D'ailleurs, l'œuvre de l'homme, de sa nature imparfaite, n'est jamais complètement achevée; la carrière du perfectionnement reste toujours ouverte.

Croyez-le bien, Messieurs, si vous vous éprenez de l'amour du savoir, vous aurez fait la plus précieuse de toutes les conquêtes. Loin de vous être pesant, le temps vous semblera toujours trop court; et quand viendront pour vous les heures de l'affliction (qui n'a pas ici-bas ses jours mauvais!) vous trouverez dans les distractions de la science et des arts un ami sûr et fidèle qui relèvera votre courage abattu. L'antiquité avait senti cette vérité, quand elle donnait aux Muses le nom de consolatrices de la vie.

Travaillons donc, Messieurs, à étendre l'horizon de nos connaissances, et s'il était donné à quelqu'un d'entre nous d'apporter sa pierre au travail intellectuel de son temps, sachons qu'il est beau de n'être que la monnaie de ces hommes marqués par Dieu

au sceau du génie, qui brillent comme l'or pur dans le trésor des gloires de la Patrie.

Je viens de prononcer ici deux mots qui vous ont fait tressaillir : Gloire, Patrie ! Ah, Messieurs, ne les séparons jamais dans notre pensée, ne perdons pas foi dans les destinées du Pays. De même que des fils bien nés, quand leur mère a été frappée par un deuil profond, s'associent pour adoucir ses douleurs en redoublant pour elle leurs témoignages de dévouement et d'amour, unissons toutes les forces de notre intelligence et de nos volontés pour relever notre France chérie. Quelque carrière que nous suivions, entrons résolument dans la voie du progrès : du progrès ! mot magique, idole de tant d'esprits généreux, mais dont je serais tenté de maudire l'autel, tant on a dénaturé son culte ! Ne prostituons pas ce mot. Est-ce un progrès, la science qui a inventé les engins meurtriers qui portent la mort si loin que l'œil du plus brave ne peut distinguer le point de l'horizon d'où la main du plus lâche le foudroie ? Oh non ! elle ne mériterait ce titre que si de l'excès du mal elle faisait sortir le bien, le bien qui, proscrivant à jamais la guerre, réunirait les peuples dans les liens de la fraternité chrétienne et ne les convierait qu'aux luttes pacifiques du travail et de l'amélioration sociale.

Fuyons, Messieurs, ce progrès irréfléchi, aveugle, insensé, qui, semblable à un torrent fougueux qui renverse et détruit tout sur son passage, voudrait, sous prétexte de perfectionnement, constituer une société nouvelle sur des ruines ; mais, appelons de tous nos vœux et de tous nos efforts ce progrès, fruit de la méditation et de l'amour des hommes, qui s'avance à travers les générations semant partout les bienfaits sur son passage, comme un fleuve majestueux et paisible dont le cours régulier répand la fraîcheur et la fécondité sur ses rives.

Ce discours est suivi d'une sonate en *ré mineur* pour piano et

violon, exécutée par MM. Lavainne fils et Schillio, de Strasbourg, premier violon solo, composition de M. Ferd. LAVAINNE, membre de la Société.

La parole est ensuite donnée à M. GOSSELET, Secrétaire-général, chargé de présenter le compte-rendu des travaux de la Société pendant l'année 1871 :

MESSIEURS,

Les tristes circonstances où nous nous sommes trouvés pendant une grande partie de l'année, ont beaucoup simplifié le compte-rendu que j'ai à vous faire. Pouvions-nous travailler lorsque le canon grondait à nos oreilles? Toutes nos pensées n'étaient-elles pas alors pour la patrie en danger et pour ses courageux défenseurs?

Mais lorsque la France eut laissé tomber de sa main ensanglantée une épée qu'elle ne pouvait plus tenir, nous nous remîmes aussitôt au travail, car nous aussi, soldats de la pensée, nous avons à soutenir l'honneur de la patrie, et la tâche n'est pas moins lourde.

On dit à l'étranger, on répète chez nous, qu'après avoir tenu le premier rang dans le monde intellectuel, la France est descendue au second, voir même au troisième.

Sans doute, nous n'avons pas la ténacité au travail de la race Germanique, ni son amour des détails, si utile dans les sciences d'observations; nous n'avons pas non plus l'activité fiévreuse des Américains, qui semblent enfanter la science à la vapeur; mais ne possédons-nous pas d'autres qualités précieuses: la clarté dans l'exposition, la logique dans les idées et cet art de bien dire que nous avons hérité du grand siècle. L'exposition universelle de 1867 a montré à tous notre supériorité dans les Beaux-Arts. Sous ce rapport, il est vrai, nos rivaux font des progrès; mis

enfin nous tenons encore le premier rang, et, s'il plaît à Dieu, nous le garderons.

Je n'en veux comme preuve que le tableau de M. Colas, *la France de Bismark*. Vous l'avez tous admiré dans un des étalages de cette ville. Pouvait-on rendre avec plus d'art l'idée que nous nous faisons alors de la patrie, vaincue, mais toujours debout, et puisant dans sa défaite même la volonté et le courage de reprendre bientôt son rang à la tête des nations.

Est-il étonnant que sous la direction d'un tel maître les écoles académiques de Lille puissent aujourd'hui enregistrer un succès de plus.

On remarque, du reste, que les jeunes artistes, peintres, architectes, musiciens sortis de nos écoles, atteignent rapidement une réputation qui témoigne de la bonne direction donnée à leurs études. C'est un fait d'autant plus agréable à constater pour nous que nous comptons, parmi leurs professeurs, plusieurs membres de notre compagnie.

C'est aussi le spectacle de nos malheurs qui a inspiré la muse de M. J. Dutilleul. Dans deux pièces de vers intitulées : l'une *la Guerre*, l'autre *la Colonne*, il a stigmatisé, comme ils le méritaient, d'une part les conquêtes et les conquérants, d'autre part les insensés qui détruisaient à plaisir un des monuments les plus populaires de la France. Il a voulu aussi nous prouver que sa lyre produisait avec une égale facilité « et le plaisant et le sévère ; » il a fait suivre chacune de ses deux pièces d'une poésie légère : une hymne au printemps dans *la Rose*, un chant d'amour dans la *Nymphe de la Fontaine*.

Notre vieux et regretté poète, M. Delerue, trouvait également dans les circonstances le sujet de nouvelles fables : *le Torrent*, *le Sonneur et le Gazetier*. Il consacrait une partie de ses loisirs

aux études d'histoire locale ; c'est ainsi que peu avant sa mort il nous lisait ses *Recherches sur la place occupée à Lille par les couvents au 5 mai 1789* et le *Projet d'un Historique des noms des rues à Lille*.

Cette dernière communication était motivée par une proposition de M. Meurein. Notre confrère remarquant que les rues de la ville portent des noms dont l'origine ou la raison d'être est pour beaucoup inconnue au public, proposa à la Société d'en faire l'historique. Nous avons d'abord chargé une commission de ce travail, mais persuadés qu'un particulier arrivera plus facilement et surtout plus rapidement à coordonner les documents nécessaires à cette œuvre, nous avons préféré l'inscrire aux programmes de nos concours.

M. Van Hende, pour qui les antiquités Lilloises n'ont pas de secrets, est parvenu à découvrir le Scel des États de Lille et les clefs du coffre qui le contenait. Il a acquis, pour le musée de la ville, ce vestige du temps passé.

M. Leuridan nous a aussi entretenu du vieux temps ; il nous a parlé du Droit de Senne, empiètement des seigneurs sur la juridiction ecclésiastique, et des Franches-Vérités, qui furent les premières cours d'assises de la féodalité. Il s'est surtout étudié à détruire certaines erreurs que des historiens renommés avaient accréditées de leur adhésion.

Il est peu de Lillois instruits qui n'aient entendu parler du roi des Estimaux, monarque pacifique, vrai roi constitutionnel, car s'il régnait, il ne gouvernait guère. Il se contentait de présider, en l'absence du châtelain, un des nombreux tribunaux féodaux de la châtellenie de Lille. Le savant docteur Le Glay s'était imaginé que les Estimaux étaient les juges de ce tribunal, et qu'à une époque où le titre de roi était envié, on s'en servit pour désigner leur chef. Mais ce que l'on appelait Timaux, et par corruption Estimaux, c'était le tribunal et non les juges.

Quel concert de malédictions le Droit du Seigneur n'a-t-il pas valu à la Féodalité ? C'est un fantôme que l'on dresse immédiatement devant quiconque trouve quelque chose à louer dans le moyen-âge. Qu'était-ce donc que ce terrible droit ? M. Leuridan nous l'a dit. A Roubaix, seule seigneurie de la Châtellenie de Lille où il exista, c'était la modeste redevance de 5 sous que les descendants des anciens serfs devaient payer au seigneur le jour de leur mariage, en vertu du contrat d'affranchissement, comme ils lui payaient un autre droit à la mort, et un cens annuel de 2 deniers. Mais toute fiscalité, si faible qu'elle soit, est à charge à ceux qu'elle frappe : le peuple, pour se venger de l'impôt du mariage y attacha un sobriquet grivois qui fut plus tard accepté avec son sens propre et popularisé par la musique et la poésie. Nous devons être reconnaissants à M. Leuridan, d'avoir rétabli la vérité sur ce point. L'honneur de nos pères est le nôtre ; c'est pour nous un soulagement de savoir qu'ils n'ont jamais ni revendiqué une pareille tyrannie, ni consenti à se soumettre à un pareil outrage.

M. le général Faidherbe, membre correspondant, nous a lu une réponse aux critiques auxquelles son mémoire sur les *Inscriptions Lybiques* avait donné lieu de la part de M. le docteur Judas.

Un autre de nos correspondants, M. le pasteur Frossard, a profité d'un séjour de quelques heures dans notre ville, pour nous entretenir de ses fouilles dans les Pyrénées. Il y a trouvé les traces d'anciens glaciers qui couvraient toutes les montagnes de France, lorsque l'homme y est venu habiter en compagnie du Mammouth, d'un Rhinocéros, d'un Ours gigantesque, du Lion des cavernes, du Renne, du Glouton, etc., animaux dont l'espèce est aujourd'hui éteinte, ou qui se sont réfugiés dans les régions glacées des pôles. L'homme habitait alors les grottes, ne connaissait pas les métaux, se servait d'instruments en pierre, mais

c'était déjà l'homme avec son génie et son cœur. Il allumait le feu qui devait un jour chauffer la locomotive; il enterrait ses chers défunts en mettant près d'eux des provisions pour le voyage et des armes pour la vie future. Touchantes pensées qui, en se purifiant de leur matérialisme, sont devenues la base de notre culte des morts.

Cette connaissance des premiers habitants de notre pays, qui est une des plus brillantes conquêtes de la science contemporaine, se doit à l'alliance de la géologie avec l'archéologie.

La grotte que M. Frossard a explorée près de Bagnères-de-Bigorre ne fut habitée qu'après le retrait des glaciers et la disparition du Mammouth, mais le Renne y vivait encore, et de ses os, de son bois, l'homme faisait des harpons, des outils, des aiguilles ou des talismans, sur lesquels il gravait, avec une pointe de silex, des dessins d'un goût remarquable.

M. Frossard a pu suivre l'humanité dans les montagnes du Bigorre, à travers les âges préhistoriques de la pierre polie, du bronze et du fer, jusqu'à l'époque romaine. Il a constaté que les Romains laissaient aux vaincus leurs usages et leurs divinités. Ainsi, il a trouvé de nombreuses stèles votives sur lesquelles étaient inscrits en caractères romains les noms de quarante-cinq divinités indigènes.

L'histoire écrite commence, pour la Gaule, avec la conquête romaine; mais, plus tard, après une brillante période, où les lettres quittant Rome avaient trouvé asile chez nous, les invasions barbares vinrent étendre de nouveau sur nos contrées le voile de l'ignorance. Pour renouer la chaîne de l'histoire, il faut attendre l'établissement des abbayes et l'organisation des communes. Pendant cette lacune, le nord de notre département était peut-être en partie couvert par les eaux de la mer. Votre secrétaire-général vous a indiqué comment, dans ce cas encore, l'union de la géologie et de l'archéologie pourra un jour suppléer

au silence de l'histoire. Il vous a aussi entretenu de ses recherches sur le terrain houiller et sur les fossiles du pays.

M. Corenwinder a continué ses expériences sur la physiologie végétale. On sait que, la nuit, les arbres rejettent de l'acide carbonique, gaz délétère nuisible à la respiration. Comment donc se fait-il que les bucherons et les autres personnes qui passent la nuit dans les forêts n'en éprouvent aucun mal ? Notre confrère, à l'aide d'appareils installés sous les bois, a pu reconnaître que le gaz carbonique se mélange rapidement à l'air de l'espace et qu'à la surface du sol il n'y en a guère plus dans les forêts que dans les champs.

M. Corenwinder ayant signalé, dans sa communication, la présence de l'acide carbonique dans la neige, M. Meurein nous donna, de ce fait, une nouvelle explication fondée sur l'état ozoné du météore.

Puis, M. Daresté de la Chavanne nous exposa de savantes considérations sur l'analogie des végétaux et des animaux. Du reste, M. Daresté, par le développement de ses études sur l'amidon animal, produit chaque jour de nouvelles preuves en faveur des rapports qui existent entre ces deux grands règnes de la nature.

A propos de divergences d'opinions entre les naturalistes sur la manière dont les araignées de jardins tendent leurs toiles d'un arbre à l'autre, M. Bachy nous a raconté des expériences qu'il avait faites depuis longtemps et dont il venait de vérifier encore l'exactitude. L'insecte se pend par la tête, puis lance de ses filières des jets de matière gluante qui, en se consolidant aussitôt, produisent un faisceau de fils excessivement tenus. Poussé par le vent, un de ces fils va s'attacher à un arbre voisin et sert d'une première poutre pour la construction de l'édifice aérien.

M. Guiraudet nous a présenté un travail sur les mathématiques.

M. H. Violette nous a montré, par des expériences, les nouvelles propriétés d'une poudre qu'il venait de découvrir. Il nous a révélé, à cette occasion, que la poudre était un puissant agent de civilisation, car, pour enlever la pierre des carrières, pour arracher les minerais métalliques de leurs filons, pour creuser à travers les montagnes ces tunnels que l'imagination de nos pères n'eût pas osé rêver, on fabrique une quantité de poudre cinq fois supérieure à celle que consomment la chasse et la guerre réunies.

Hélas! ce n'était pas par ses effets civilisateurs que nous connaissions alors la poudre; nous venions de la voir porter partout la mort ou produire de ces blessures qui font du reste de la vie un tombeau anticipé. L'aspect de ces souffrances et, espérons-le, une sympathie réelle, ont poussé les nations neutres à nous envoyer des secours matériels et le dévoué concours de leurs chirurgiens.

L'un de ceux-ci, M. Hegfelder, qui occupe une haute position en Russie, après avoir soigné les blessés des deux nations dans l'ambulance de Neuwied, est venu accompagner à Lille ceux qu'il avait guéris. Dans une intéressante lecture il nous a dit que son meilleur remède était l'air pur et constamment renouvelé des tentes qui servaient d'hôpital. Sa modestie l'a empêché d'ajouter que le zèle et le talent du médecin avaient aussi contribué, pour une bonne part, à la guérison. Nous lui avons témoigné notre reconnaissance en lui conférant le titre de Correspondant.

Nos docteurs n'avaient pas attendu l'arrivée des étrangers pour se consacrer au soulagement des blessés. Tous leur ont prodigué les soins dévoués que l'on devait attendre de leur science et de leur patriotisme.

Notre confrère, M. Alfred Houzé de l'Aulnoit, s'est multiplié. On le trouvait partout, sur le champ de bataille, à l'hôpital, dans les réunions où se constituait la caisse de secours des Mobiles et des Mobilisés; il organisait près de ces bataillons mal équipés

un précieux service médical auquel bien de nos compatriotes doivent l'existence. La croix d'honneur est venue justement récompenser son zèle et son activité.

La même distinction a été accordée à celui d'entre nous qui avait accepté les laborieuses fonctions de vice-président de la Société internationale de secours aux blessés. Si M. de Melun trouve dans des pensées plus élevées la principale récompense de son dévouement, nous avons, nous, accueilli avec bonheur ce témoignage de reconnaissance publique décernée à un confrère.

Ne puis-je rappeler ici qu'il y a un an, alors que les circonstances nous obligeaient à procéder d'une manière moins solennelle à la distribution de nos récompenses, nous applaudissions une autre croix d'honneur que notre jeune confrère, M. Frédéric Kuhlmann, venait de conquérir à la pointe de son épée.

M. Alfred Houzé de l'Aulnoit nous a aussi communiqué les résultats de quelques opérations remarquables qu'il avait rencontrées dans sa clientèle et en particulier une note sur les avantages de la périostéotomie appliquée à la face interne des lambeaux dans les amputations des membres; il nous a montré des modèles de cacolets pour ambulance et d'appareils bouclés pour les fractures.

M. Dareste a consacré tout le temps que lui laissent ses savants travaux à la réorganisation du service médical des hôpitaux et hospices de la ville. En contribuant à y introduire le concours pour la nomination des médecins et des chirurgiens, il a assuré une institution qui, partout où elle a été appliquée, a produit les meilleurs résultats pour la science médicale comme pour les établissements hospitaliers. Son rapport sur la restauration de l'hôpital Saint-Sauveur vient de lui acquérir de nouveaux titres à la reconnaissance de la cité.

M. Testelin nous a présenté des préparations anatomiques qui montraient les altérations de la membrane intestinale des animaux produites par la maladie dite Peste-Bovine.

M. Chrestien a entrepris de publier, sous les auspices de l'Administration municipale, un bulletin bi-mensuel de la mortalité de notre ville.

M. Chon, dans une de ces spirituelles causeries dont il a le monopole, a résumé un article de M. L. Reybaud sur l'état de l'industrie en Amérique, et M. Aimé Houzé de l'Aulnoit a fait l'analyse du livre de M. Desmarets, sur la *Décentralisation*; M. Telliez continue, de son côté, ses études d'économie sociale, science bien utile et dont les principes sont beaucoup trop méconnus.

Notre vénérable président, M. Blanquart-Evrard, nous a fait part de quelques tentatives ingénieuses pour obtenir, par la photographie, une image coloriée des objets.

Il a déposé au Musée industriel une série d'épreuves photographiques, qui constituent un traité historique et pratique de cet art. Chacune d'elle est accompagnée d'un aperçu sommaire de la méthode, avec l'indication des sources où on peut en trouver la description détaillée. On y suit pas à pas la marche progressive de l'art depuis la plaque miroitante et à peine visible de Daguerre jusqu'aux épreuves tirées sous la presse ou incrustées dans l'émail. On y voit chaque méthode emprunter quelque chose à celle qui la précède, et servir elle-même de base à celle qui la suit.

A ce point de vue seul, le généreux don de M. Blanquart aurait déjà une grande valeur; mais ce qui lui donne un prix inestimable, c'est que toutes ces épreuves proviennent de l'inventeur lui-même ou, lorsqu'il n'était pas praticien, de ses meilleurs interprètes. Jamais on n'appréciera suffisamment ce qu'il a coûté de peines et de recherches. Il est telle de ces photographies qui a exigé une semaine de démarches; plusieurs sont aujourd'hui complètement introuvables; pour d'autres, notre confrère était seul à les posséder. C'est parce qu'il est lui-même un inventeur

et un praticien éminent, un maître en son art, qu'il a pu pénétrer dans tous les ateliers et réunir une collection telle qu'il n'en existe dans aucun musée du monde. Ajoutons que sa valeur augmentera de jour en jour, à mesure que deviendront plus rares les produits de l'art primitif.

M. Lavaine a fait exécuter, avec un véritable succès, dans un des derniers concerts populaires, un grand quatuor de sa composition. Bientôt le théâtre de Lille représentera un nouvel opéra en trois actes, *Les Nuits de Florence*, dont la partition est due à notre confrère. Vous venez d'entendre et d'applaudir une sonatine pour piano et violon, composée par le même auteur et interprétée par deux de nos meilleurs artistes.

M. de Norguet, notre zélé bibliothécaire, a dérobé un temps précieux à ses études d'histoire naturelle pour le consacrer au Catalogue de notre bibliothèque, travail considérable puisque nous possédons 13,000 volumes ou brochures.

Moins heureuse que les années précédentes, notre Société a eu la douleur de perdre trois de ses membres : MM. Desplanques, Verly et Delerue.

Verly, architecte, numismate, membre de nombreuses sociétés savantes, était des nôtres depuis 1822. Toujours prêt à apporter sa pierre à l'édifice de la science, il s'ingéniait à recueillir tout ce qui pouvait éclairer les antiquités départementales : ici une statue, là une épitaphe, autre part un autographe ou un plan inconnu. C'est sur son initiative que la Société fonda le musée de numismatique, dont il eut longtemps la direction. Lorsque, par notre généreux don, ce musée passa, avec les autres, en la possession de la ville, il lui continua les mêmes soins intelligents. Verly est l'auteur d'une monographie des médailles frappées sous le règne de Napoléon III.

Delerue n'entra dans la Société qu'en 1843 ; mais , depuis cette époque , il assista régulièrement à nos séances , ayant toujours sur lui quelques-unes de ses fables qu'il nous lisait dans nos moments de loisir , fables souvent spirituelles , constamment morales et toujours écoutées avec plaisir. Fidèle au rôle qu'il s'était imposé , de ne jamais blesser personne , il refusait de livrer à la publicité celles même de ses poésies que nous avions applaudies , s'il pouvait craindre que l'on y trouvât des allusions personnelles. Il s'occupait volontiers d'histoire locale ; mais , sous ce rapport , il était bien de son siècle , car l'histoire ne commençait pour lui qu'en 1789. Il s'était donné la tâche de faire connaître en détail l'état de notre ville à cette époque célèbre. Je n'ai pas à rappeler à un public lillois que ses longs services , comme juge-de-paix , lui valurent , en 1867 , la croix de la Légion-d'Honneur.

Desplanques , archiviste du département , était aussi poète et historien. Ses poésies , il les gardait pour ses amis intimes ; sa science historique , il la communiquait à tous. Son travail était si soutenu , ses connaissances si étendues , qu'il pouvait collaborer à plusieurs recueils de France et de l'étranger. Ses goûts le portaient à étudier les temps les plus voisins de nous où son patriotisme trouvait avec plaisir à rappeler les avantages que la Flandre avait retirés de sa réunion à la France. Cependant , il ne négligeait aucune partie de la science. Les services qu'il rendit à l'histoire du moyen-âge lui valurent des Allemands , si connaisseurs en travaux d'érudition , le titre de membre de la Société des *Monumenta Germaniæ mediæ ævi*. Nous étions fiers de ses succès ; nous espérions le compter un jour au nombre de nos illustrations. Mais , est-ce que la mort connaît et l'âge et le talent ?

Pour combler ces vides nous avons élu trois nouveaux collègues.

Le choix de M. Houdoy nous était recommandé par ses belles

recherches sur la *Céramique lilloise* et les *Tapisseries de Haute-Lisse*. Il y a un an, nous leur décernions une médaille d'or. C'était reconnaître publiquement l'approbation qu'elles avaient rencontrées parmi les savants. En appelant leur auteur à venir siéger parmi nous, nous avons voulu y joindre une manifestation de notre estime personnelle pour son talent et pour son travail, qualités rares qui sont, nous venons de l'apprendre avec plaisir, héréditaires dans sa famille.

M. Aug. Scrive, deux fois lauréat de nos concours, est venu renforcer parmi nous les rangs un peu éclaircis des économistes et des industriels. Dans son *Histoire de l'industrie du Lin* il nous avait prouvé qu'il connaissait à fond l'une des questions industrielles les plus importantes du pays. Son mémoire sur la variation du prix du blé et des objets de première nécessité, nous a révélé le cœur droit et généreux, préoccupé de l'avenir des classes ouvrières.

M. Casati, juge d'instruction au tribunal Lille, s'est principalement occupé de droit. Mais ses écrits prouvent que nous trouverons en lui un littérateur, et son titre d'archiviste paléographe nous annonce un historien.

C'est l'avantage des associations : les uns s'en vont, d'autres les remplacent, mais l'esprit persiste ; la réputation des aînés stimule le travail de leurs successeurs. Aidés du concours de nos nouveaux confrères, nous allons poursuivre nos travaux avec plus d'ardeur que jamais, car tous nous avons à cœur de conserver à notre chère Société le rang où l'ont élevée ses savants ondateurs.

Après la lecture de ce rapport, M. Léon Queulain, élève du Conservatoire de Lille, chante la cavatine de *Nabuchodonosor* (Verdi),

M. LEURIDAN a la parole pour lire un rapport sur le Concours Wicar.¹

Messieurs ,

Par un élan de reconnaissance qui l'honore , notre Société a consacré ses concours les plus élevés à la mémoire du chevalier Wicar. C'est la première fois que , pour les sciences historiques , morales et économiques , elle est appelée à décerner la récompense placée sous les auspices de ce nom si connu de vous tous , et elle est heureuse d'avoir à vous signaler une œuvre considérable , très-sérieuse et très-remarquable. Le programme demandait aux concurrents de « déterminer quel a été , jusqu'à la mort de Louis XIV , sur le » régime économique , commercial et industriel des provinces qui » ont formé le département du Nord , le résultat de leur incorporation à la France? » C'est à cette question , mais en partie seulement , que répond le mémoire que j'ai la périlleuse mission d'analyser.

L'auteur intitule son travail : » Essai sur le régime économique , » financier et industriel du Hainaut après son incorporation à la » France , » renfermant ainsi sa thèse dans une seule des trois provinces qu'il eût fallu embrasser. Nous le regrettons sous plus d'un rapport. Quoi qu'il dise , l'organisation de la Flandre wallonne et de la Flandre maritime ne différerait pas tellement de celle du Hainaut qu'il lui eût fallu des études longues et fatigantes pour compléter le sujet. S'il avait répondu à toute la question posée par la Société , il aurait certainement évité des aperçus contestables , des assertions outrées , des taches enfin qui déparent sa belle œuvre et que nous apercevrons en la résumant. Nous sommes ainsi fatalement amené à commencer par des critiques , un peu longues peut-être ,

¹ Commissaires : MM. Leuridan , Van Hende , de Norguet , Houdoy , Paeile.

car nous avons besoin de prouver qu'elles sont consciencieuses ; mais ces critiques mêmes, vous le verrez, Messieurs, trahissent des juges séduits par les qualités vraiment distinguées de ce volumineux mémoire.

L'annexion à la France n'a pas été d'abord un bien pour le Hainaut, qui regretta longtemps le joug de l'Espagne, et c'est surtout, dit l'auteur, à l'implacable ambition d'un roi despote, servie par l'administration sans scrupule comme sans entrailles d'un despote ministre, qu'il faut attribuer cet affligeant résultat et la misère qui, pour cette province, dura plus d'un siècle « Devenu Français au » moment où l'influence de Louvois était prépondérante, le Hai- » naut n'a connu de la France qu'un despotisme brutal, une rapa- » cité sans vergogne et une oppression de parti pris, car il entra, » ajoute-t-il, dans les vues de l'administration de Louis XIV d'être » systématiquement oppressive à l'endroit des peuples conquis. Il » fallait qu'à la pression le sujet reconnût le monarque : *ex ungue » leonem.* »

La sévérité n'est-elle pas poussée jusqu'à l'injustice dans ces reproches qui tombent directement sur Louis XIV ? Le Grand Roi aimait la guerre, le luxe, le bâtiment ; il avait été élevé dans l'idée que ses sujets étaient sa chose, corps et biens ; parmi ses courtisans beaucoup en étaient persuadés comme lui. De là des exigences qui se traduisaient pour le peuple en impôts exorbitants ; mais personnellement Louis XIV ne peut être assimilé à un tyran : de sa nature, au contraire, il était doux et humain. Sans nier au fond cette oppression à laquelle laissent assez croire quelques expressions échappées aux ministres, mais dont la preuve ne saurait être prise dans les allusions du Télémaque, ne peut-on la rattacher au système qui poursuivait, dans les pays conquis, l'effacement graduel des états provinciaux au profit de l'influence progressive des Intendants ? Système désastreux sans doute pour nos libertés locales cinq fois séculaires, mais qui, pour le monarque absolu, répondait à un

plan d'uniformité administrative plutôt qu'au besoin de satisfaire des instincts tyranniques.

En regard des habitudes autocratiques du gouvernement de Louis XIV et surtout de cette oppression systématique signalée plus haut, l'auteur place l'administration paternelle de l'Espagne qui conserve ainsi le beau rôle. C'est pour faire antithèse sans doute ? Intentionnellement l'Espagne ne valait pas mieux que la France, mais comme son action venait de plus loin et qu'en réalité elle était moins puissante, les pays de par-deça se gouvernaient à peu près comme ils le voulaient, suivant leurs vieilles franchises et leurs chères libertés. Les institutions qui les régissaient et que décrit l'auteur d'après Guiccardin, existaient depuis le XII^e ou au moins depuis le XIII^e siècle; l'Espagne n'y était pour rien et d'ailleurs, à son déclin, elle n'était point de force à violer aucun de leurs privilèges.

L'auteur semble avoir pressenti nos regrets de voir ses recherches limitées à une seule circonscription : « Qu'il s'agisse, dit-il, de » l'une ou de l'autre Flandre ou seulement du Hainaut, les résultats ont été les mêmes. Il suffit de savoir que le Hainaut fut un » peu plus maltraité que la Flandre wallonne et la Flandre maritime pour lesquelles l'administration française fit certainement » des efforts. » Il y a dans ces derniers mots un aveu que nous retenons et qui est d'ailleurs conforme aux données de l'histoire. Il eût donc été intéressant pour nous, Lillois ou Dunkerquois, de suivre, dans le développement de leurs fruits, les efforts de l'administration française en notre faveur, et il y a lieu de croire qu'une étude étendue à nos provinces eût constaté pour elles des résultats tout différents

Au milieu des mêmes misères, n'avons-nous finalement recueilli que des résultats désastreux ? Il nous a été pénible de voir s'effondrer, sous la pression d'une centralisation excessive, les traditions d'autonomie administrative qui ont fait longtemps la fortune et la gloire de notre pays; mais nous faisons honneur à l'administration du

Grand Roi des lois qui régissent notre commerce et des institutions qui le protègent. Les lourdes charges imposées aux populations par l'ambition, le luxe et les goûts dispendieux du monarque nous ont arraché des plaintes amères ; néanmoins, nous datons de cette même administration un mouvement prononcé de prospérité générale, et surtout une ère nouvelle de sécurité pour les personnes et pour les biens.

« Il me semble, disait à ce propos notre aimé et regretté confrère M. Desplanque, que le choix de la Société eût certainement désigné pour ce rapport et que je remplace ici si faiblement, il me semble que je n'ai pas assez dit combien nos populations durent se trouver heureuses et fières d'appartenir à un grand peuple, d'être soumises à un puissant monarque qui semblait devoir les abriter éternellement contre les insultes et les entreprises des nationalités voisines. Quand on songe que, de 1635 au jour de leur réunion définitive à la France, ces populations n'avaient pas été un moment assurées du lendemain ; que le soir en se couchant espagnoles, elles en étaient à se demander si elles ne se réveilleraient point françaises, hollandaises, peut-être même anglaises ; quand on songe à tant de vicissitudes dont elles avaient ressenties le contre-coup, à tant de ballottages qu'il leur a fallu essuyer, on conçoit qu'à la fin elles se soient reposées avec bonheur et avec reconnaissance sous l'égide d'un pouvoir qui leur promettait le premier des biens qu'ambitionnent les peuples : la sécurité puisée dans le sentiment de leur force. »

D'après le même savant, dont je me plais à citer la remarquable étude sur cette époque si intéressante de notre histoire, la fusion des conquérants et des conquis aurait été rapide, aidée puissamment par l'irrésistible sympathie du caractère français, le brillant courage des officiers et des soldats de Louis XIV, la capacité et l'intégrité des fonctionnaires que ce monarque délégua chez nous, et surtout par le sourire du Grand Roi, qui semblait vouloir nous conquérir par le cœur après nous avoir réduits par la force de ses armes.

Outre de nombreuses mesures d'utilité publique qui se rattachent aux canaux, aux chaussées, aux moères, aux wateringues, aux inondations, et qui honorent le règne pendant lequel elles furent conçues et exécutées, on pourrait mentionner les vastes travaux militaires auxquels Louis XIV donna l'essor et qui, indépendamment de la sécurité qu'ils procuraient aux populations, aidaient à l'accroissement de leur richesse en jetant chaque année, dans le pays, des sommes considérables d'argent venu de France. La plupart des villes du Nord reçurent des mains de Vauban, avec leur enceinte, la physionomie qu'elles ont conservée jusqu'à nos jours. Dans Lille, il est aisé de reconnaître à leur alignement régulier, à leur aspect monumental, les quartiers qui sortirent de terre sous l'active impulsion du grand ingénieur et du Grand Roi. Le port de Dunkerque, maintenu dans la jouissance de sa franchise, recevait des améliorations et acquérait une importance considérable, pendant que les enfants de cette ville héroïque, conduits par Jean Bart, prodiguaient leur sang pour assurer l'empire des mers à leur nouvelle patrie.

Les conclusions formulées pour le Hainaut par l'auteur, de même que notre admiration pour son œuvre, restent donc exclusivement appliquées à cette province, laissant la question entière quant à la Flandre wallonne et à la Flandre maritime; mais le sujet, resserré dans ces limites, fait ici néanmoins l'objet d'un travail considérable qui se distingue tout d'abord par les longues et sérieuses études qu'il a coûtées, la quantité infinie de textes qu'il a fallu consulter, et par l'habileté de la mise en œuvre. Cette considération a déterminé la Société à retenir pour le concours, malgré les regrets exprimés plus haut, ce savant mémoire, dont la Commission lui a fait d'ailleurs apprécier l'esprit de méthode, l'entente et l'ingénieuse disposition des matières.

Le travail est divisé en trois parties traitant des impositions espagnoles, des impositions françaises, du commerce et de l'industrie, et s'appuyant toutes trois sur de nombreuses pièces justificatives.

Suivant cet ordre, l'auteur donne d'abord un exposé du système financier du Hainaut, système basé sur la taille fixe et réelle, et dont tous les intendants, qui l'y trouvèrent établi, vantent l'excellence dans leurs mémoires. Incontestablement meilleur que celui de la France, ce régime a dû inspirer en partie les améliorations fiscales qui se sont réalisées dans la suite. Les impôts atteignaient surtout le contribuable, en portant sur les propriétés et sur les objets de consommation nécessaires à ses besoins ou à ses plaisirs. On n'y connaissait point la taille personnelle, ni cette taxe odieuse qui, sous le nom de capitation, pesa, dès 1695, sur chaque tête en raison de la fortune de chacun, comme le fait aujourd'hui encore l'*Income-tax* en Angleterre. « Ainsi, fait remarquer l'auteur, le régime financier du Hainaut, portant sur les fonds et sur les objets comestibles, frappait le riche plus que le pauvre dans une proportion toujours équitable. Les ecclésiastiques et les moines qui, au dire de l'intendant Faultrier, faisaient dans le Hainaut plus qu'ailleurs une consommation extraordinaire, soulageaient l'État; les nobles faisaient de même, tous étaient égaux devant le fisc. »

Le Hainaut était celle de nos contrées qui avait historiquement le moins d'attache avec la France, et ce qui lui nuisit encore en changeant de maître, ce fut de ne pas devenir français en une fois. Tandis que les acquisitions dues au traité des Pyrénées, c'est-à-dire Le Quesnoy, Landrecies, Avesnes et leurs territoires, avaient été régies avec une douceur relative assez grande par rapport aux impôts et qu'elles avaient reçu sur ce point des garanties dans les capitulations, les provinces que nous donna le traité de Nimègue, c'est-à-dire Valenciennes, Bouchain, Condé, Maubeuge et Bavay, furent loin de jouir du même avantage. Les droits, partout très-forts, furent dans ces dernières plus considérables que dans les premières d'un tiers et parfois de moitié. C'est ici surtout que se produit d'une manière frappante le changement de système signalé par l'auteur dans l'administration de Colbert. En 1678, l'influence de

Colbert est tombée devant celle de Louvois ; le grand administrateur , obligé tout à la fois de plier sous l'impulsion qui le maîtrise , de suffire aux dépenses toujours croissantes du souverain et de réparer toutes les brèches financières , se voit , pour ainsi dire , contraint de renoncer à son passé et de peser sur les populations afin d'en arracher tout ce qu'il peut encore s'y trouver de ressources. Exiger plus tard des unes ce que payaient les autres , c'eût été violer la parole donnée d'une manière trop éclatante , et violer en temps de paix ce qu'on avait respecté en temps de guerre. D'un autre côté , abaisser les unes au taux des autres , c'eût été renoncer à de riches ressources. On préféra maintenir cette inégalité de répartition , ruineuse pour les dernières conquêtes , et qui devint une source de jalousies , de récriminations . de désordres même , et surtout une cause de désaffection pour la domination de la France.

Un autre malheur pour ce pays fut de tomber de l'administration paternelle des États aux mains avides des traitants. Jusqu'à la paix de Nimègue , les fermiers semblent avoir contenu leur rapacité naturelle dans les prévôtés du Quesnoy , de Landrecies et d'Avesnes ; à partir de 1680 , date du renouvellement des baux et point de départ du changement qui vient d'être signalé dans l'administration de Colbert , ils ont le sentiment de leur importance , et commencent leurs incroyables exactions dont nulle partie de la province n'est à l'abri. On les voit à l'œuvre , mettant le Hainaut en coupe réglée , harcelant de toutes manières les populations , exagérant tous les droits , en réclamant ceux qui avaient été supprimés ou dont on n'avait eu que la pensée , effrayant les peuples non-seulement par leurs exigences incessantes , qui semblaient ne devoir pas rencontrer de limites , mais encore par le succès désespérant des plus déraisonnables prétentions. Que dire enfin des commis , engeance méprisante et méprisée , s'abattant sur le pays comme ces sauterelles d'Égypte qui ne laissent rien après elles !

Après avoir étudié dans ses moindres détails le système financier

antérieur à la conquête, et montré tout ce que le diabolique génie des traitants sut tirer de ces impositions d'origine toute locale. L'auteur traite des autres charges de création purement française, et l'énumération en est longue, car en inventions fiscales le gouvernement de Louis XIV surpasse l'imagination de tous ses devanciers. On a de la sorte une idée aussi nette que possible de l'ensemble des deux systèmes et surtout de l'abus qu'on en fit. Rien de plus intéressant et de plus instructif que cette remarquable étude, aussi bien sous le rapport historique qu'au point de vue économique et financier. Pour ma part, cette partie du mémoire m'a captivé.

L'auteur termine par une revue tout aussi instructive des industries du pays, et fait voir quelle influence désastreuse la fiscalité française exerça sur elles comme sur le commerce et l'agriculture. C'est encore une lamentable histoire et l'on ne s'étonne plus qu'elle ait laissé tant d'acrimonie dans les idées de l'auteur. Aussi se sent-on presque porté à lui passer son humeur contre l'antique royauté coupable, selon lui, de tous les abus, et son juvénile enthousiasme pour la Révolution de laquelle il date, dans l'agriculture, l'industrie et le commerce, une série de progrès qui ont mis les populations du Hainaut au nombre des plus intelligentes, des plus ingénieuses, des plus riches et des plus dignes. De ce temps seulement daterait leur attachement à la France et leur orgueil de lui appartenir; jusque là, la qualité de Français avait été, pour le Hainaut, comme un de ces titres qu'on garde sans en bien apprécier la valeur; la France ne lui ayant donné que les malheurs et les misères d'un long siècle de souffrances.

Non moins attachant que solide, cet ouvrage unit à la méthode et à la clarté, à la science et à l'érudition, à la chaleur et à l'éclat du style, l'étendue des recherches, l'originalité des observations et la vigueur du raisonnement. C'est en résumé un plaidoyer savamment ordonné et vaillamment soutenu. Désormais, toute étude se rattachant à l'histoire civile de nos contrées pendant les XVII^e et XVIII^e siècles, à quelque point de vue qu'elle se place, devra recourir à

l'Essai sur le régime économique, financier et industriel du Haï-naut.

La Société décerne le prix du concours Wicar, pour les sciences historiques, morales et économiques, à M. HENRI CAFFIAUX, docteur ès-lettres, archiviste à Valenciennes auteur du mémoire qui vient d'être analysé.

Le Président de la Société invite M. CAFFIAUX, lauréat du Concours Wicar, à venir recevoir la récompense qui lui a été décernée.

Ce rapport est suivi du Grand duo sur le *Don Juan* de Mozart, composé par MM. Wolf et Vieuxtemps et exécuté par MM. Schillio et Lavainne fils.

M. Alfred HOUZÉ DE L'AULNOIT, rapporteur, a la parole pour rendre compte, au nom de la Commission des Sciences¹, des résultats des concours et des propositions de récompenses faites par la Commission et sanctionnées par la Société :

Messieurs,

Si le concours des Sciences appliquées n'a pas été aussi disputé cette année que les années précédentes, il faut s'en prendre aux préoccupations engendrées par la guerre et à l'empressement mis par tous nos concitoyens, d'abandonner les nobles travaux de l'esprit pour les luttes sanglantes des champs de bataille.

La Patrie en danger parlait plus haut que la Science.

Nous serions mal venu de faire entendre des paroles de regret dans cette enceinte.

¹ Cette Commission était composée de MM. Alfred Houzé de l'Aulnoit, Hanriot, Corenwinder.

A défaut du nombre, nous avons eu la douce satisfaction de rencontrer, dans l'auteur du mémoire qui nous a été adressé, un homme non moins versé dans la pratique de l'expérimentation qu'initié à la connaissance des lois de la physique.

Il nous est donc permis d'espérer que vous nous accorderez une attention aussi soutenue que bienveillante, malgré l'aridité du sujet que notre mission de rapporteur nous oblige d'aborder devant vous.

Parmi les questions mises au concours dans la section des sciences, se trouvait la suivante :

Moyens les plus simples pour obtenir la ventilation des cafés, estaminets, salles d'asile et appartements, à l'aide de l'éclairage et du chauffage.

Avant d'examiner le mémoire portant pour épigraphe : « *Aer plus occidit quam ferrum* », il n'est pas inutile de vous exposer en quelques mots, les tentatives qui ont été faites à Lille, dans l'intérêt de la salubrité publique, et les motifs qui ont engagé la Société des Sciences à appeler les recherches des hygiénistes sur cette intéressante question.

Plusieurs communications de son Rapporteur, en 1867, sur la possibilité d'utiliser l'éclairage au gaz pour chauffer, aérer et ventiler les écoles, les hôpitaux, les lieux publics, l'avaient vivement intéressée.

Des appareils ayant pour but d'obtenir ce triple résultat avaient été établis à cette époque, sur sa proposition, aux Ecoles Académiques de Lille et à l'Hôpital St.-Sauveur, dans la salle Ste.-Marguerite, par de généreuses et intelligentes Administrations, dont nous avons été touché de constater en toutes circonstances, l'intérêt le plus sympathique pour nos élèves et le dévouement le plus affectueux pour nos malades. Elles ont droit de compter sur la reconnaissance de nos artistes et de nos blessés.

L'amélioration o tenue, grâce à l'installation de ce système,

lui avait prouvé qu'il serait avantageux, dans l'intérêt de l'hygiène, de le vulgariser et surtout de le perfectionner.

C'est avec un sentiment pénible que la Société des Sciences constatait que ni les principes énoncés par Read, en Angleterre, dès 1834, sur la ventilation, ni l'application de ces principes par le Général Morin, n'avaient pu vaincre la routine, la mode ou l'ignorance, ni faire adopter, en France, un procédé aussi simple que peu dispendieux, pour se mettre à l'abri des produits délétères engendrés par l'éclairage et le chauffage.

Le génie humain, après avoir soumis à ses lois l'électricité, la vapeur et la chaleur, semble désarmé contre le gaz. Malgré la gêne, les dangers et même les maladies, dus à sa combustion, dans toutes les grandes villes chacun se contente de souffrir et de se plaindre sans chercher la cause du malaise et le moyen de s'en préserver. Pour apprécier et combattre ce véritable fléau qui, chaque soir, surgit dans l'intérieur des habitations privées et publiques, il eût suffi cependant de consulter les analyses que possède l'hygiène sur les profondes modifications que fait subir l'éclairage à la composition de l'air atmosphérique.

On n'eût plus conservé le moindre doute sur la nécessité de s'en préserver, puisqu'un bec de gaz de houille consomme, d'après les calculs établis sur les tableaux de M. Dumas, 158 litres de gaz par heure, qu'il y a pendant ce temps absorption de 234 litres d'oxygène, production de 128 litres 1/3 d'acide carbonique, de 169^{gr.} 660 de vapeur d'eau, d'une notable quantité d'acide sulfureux, de sulfure de carbone et d'acide sulfhydrique, ainsi que de 1,500 calories.

La moyenne de six expériences faites par M. Briquet, prouve qu'un bec; en l'espace d'une heure, fournit suffisamment de chaleur pour faire monter de 0° à 100° cent. 154 m. c. d'air.

En posant cette question, la Société voulait donc, d'après le précepte : *sublata causa, tollitur effectus*, qu'on essayât d'opérer une véritable révolution dans la construction des appareils à gaz;

que les ouvriers fussent à même de s'inspirer des règles hygiéniques dictées par la science, en enfermant les becs dans des globes simplement lumineux, sans aucune communication avec les pièces qu'ils doivent éclairer ; que les architectes voulussent bien nous accorder leur concours dans la construction de nos édifices publics ou de nos maisons particulières ; et enfin, que les Administrations des Hospices, des Crèches, des Ecoles, des grands établissements industriels, consentissent à exiger cet isolement si nécessaire à la santé de nos enfants et de nos concitoyens.

Alors seulement, pensait-elle, on triompherait de l'inertie et de la routine, et grâce à cette petite révolution hygiénique faite par les hommes placés à la tête de nos grandes cités, on verrait ses conseils mis en pratique dans les estaminets, les cafés, les cercles, et surtout dans les magasins où tant de jeunes filles s'étiolent, empoisonnées par les produits de la combustion et la viciation de l'air.

Une vérité triste à dire pour notre pays qui se croit toujours le plus instruit et le plus avancé de l'Europe : cette transformation a été adoptée en Angleterre, et les globes Rickets's ont figuré à notre Exposition universelle sans attirer l'attention des personnes intéressées à les adopter. Si ce n'était le prix élevé de ces derniers appareils, nous n'aurions que des éloges à leur adresser.

Le foyer lumineux est placé dans des globes en verre dépoli ; au-dessus du verre existe un tuyau rejetant à l'extérieur l'air brûlé.

Par des orifices artistement dissimulés au plafond, arrive du dehors le courant nécessaire à la combustion, lequel pénètre dans le globe par son orifice supérieur.

Nous devons ajouter que le Physicien Anglais est parvenu, à l'aide d'un moyen très-ingénieux, à augmenter d'un tiers l'intensité de la lumière dans ses appareils. Ce résultat est dû à

l'échauffement du tuyau du gaz qui se trouve placé au centre même de la flamme.

Il est de l'intérêt de nos constructeurs d'étudier ce système qui joint l'économie à l'observation des règles les plus élémentaires de l'hygiène.

Rien de plus facile pour un lustre que de faire converger les conduits secondaires de chaque globe dans un seul tuyau, et d'orner le tout, soit avec des objets d'art en bronze sculpté, soit avec des prismes de cristal, ainsi qu'on en trouve des dessins dans le travail de Rickets's, peu connu et encore moins adopté en France.

Un autre moyen de ne pas être incommodé par les produits de la combustion et la chaleur de la flamme, c'est de placer des becs au-dessus d'un plafond en verre, système adopté dans les nouveaux théâtres, tels que le Lyrique, le Châtelet à Paris, les Variétés à Lille.

On a encore proposé la rosace lumineuse disposée à la partie supérieure des pièces immédiatement au-dessus d'une cheminée d'appel.

Aux Ecoles Académiques, des fumivores furent placés au-dessus des 60 becs de gaz; ils entraînent à l'extérieur l'air brûlé, tandis que de l'air chaud et pur est déversé dans les salles du dessin et du modèle vivant par des poêles Pecllet.

Avant cette innovation, par suite de l'exiguïté des locaux, d'après les analyses faites par M. Trannin, préparateur à la Faculté des Sciences, l'air, à la fin d'une classe de deux heures, contenait 1 % d'acide carbonique, quantité énorme, puisque c'est le quart de celle qu'expire l'homme par la fonction de la respiration.

Cet air était, de plus, très-altéré par de la vapeur d'eau et des miasmes organiques dus à la présence de près de 130 jeunes gens.

Maintenant, l'air y est relativement pur, quoique nous soyons

encore loin d'être satisfaits ; on peut y rester deux heures sans constater les indices d'un air vicié.

Les résultats ont été surtout plus évidents à l'Hôpital Saint-Sauveur , au point de vue de la diminution de la mortalité et de la guérison de nos amputés.

Pour cela , il a suffi , à la fin de 1868 , à la salle des enfants , d'ouvrir deux cheminées d'appel , l'une au-dessus d'un poêle en fonte qui chauffe la pièce , et l'autre au-dessus du bec de gaz.

A mesure que l'écoulement de l'air impur se fait par en haut , de l'air frais rentre par des orifices munis de trappes placés au niveau du plancher. Cette simple disposition a abaissé la mortalité des enfants de 17 % qu'elle était en 1868 , avant la ventilation , à 11 % en 1869 et en 1870.

Ces chiffres sont trop éloquents pour que nous ayons besoin de les commenter. Comme dernière preuve , ajoutons que dans cette salle on a obtenu , sur cinq grandes amputations , trois guérisons d'amputations de cuisse , une de la jambe et une du bras.

On y a pratiqué également une opération de taille avec succès.

Une telle statistique ne permet plus de déclarer en principe qu'on ne devrait pas amputer dans nos hôpitaux.

Mieux vaudrait dire qu'il est indispensable de soumettre les malades dans nos établissements hospitaliers à une ventilation active et régulière. On aurait ainsi tous les avantages des tentes , sans les inconvénients du refroidissement , de l'humidité et des variations brusques de la température.

Dans la salle Ste.-Marguerite , de ce même hôpital , le dispositif établi , il y a également près de trois ans , consiste en huit cheminées d'appel placées dans les angles des deux salles , dont le tirage est activé par un gros bec de gaz établi dans chacune d'elles.

Leur hauteur est de 11 mètres et leur superficie , à 40 centim. du sol , mesure 38 centimètres de diamètre.

Leurs extrémités supérieures se terminent en cône et sont pro-

tégées contre la pluie et le vent par des plaques de tôle. Elles sont donc plus spacieuses que celle qui a servi au Conservatoire, aux expériences de M. le Général Morin et de M. Tresca, qui n'avait que 24 centimètres de diamètre. En leur reconnaissant des conditions similaires sous le rapport de la largeur, de la hauteur et du chauffage, d'après le tableau dressé par ces deux savants, elles doivent rejeter par heure au moins 2000 m. c., ce qui donnerait pour 40 malades 50 m. c.

MM. Henriot et Trannin ont constaté une ventilation encore plus active. Le renouvellement d'air par chaque malade serait de 64 m. c. par heure.

En admettant même une évacuation de 30 m. c., on devrait être satisfait du résultat, si on tient compte de la faible dépense qu'ont nécessitée leurs frais de première installation, qui n'ont guère été que de 7 à 800 francs.

A ce titre, ce système mériterait non les reproches qui lui ont été adressés, mais son adoption dans toutes les autres salles de St.-Sauveur.

Dans ces huit cheminées, la lumière traverse un large carreau de 0,33 d. c. en verre dépoli, encadré dans leur paroi antérieure, au niveau du foyer lumineux. Deux poêles Péclet remplacent par de l'air chaud l'air altéré.

Depuis qu'on a établi cette ventilation si simple, on constate une notable amélioration dans la marche des maladies et l'absence des érysipèles traumatiques si fréquents dans les hôpitaux.

Le cubage d'un très-grand nombre d'écoles de l'Arrondissement de Lille nous a prouvé que les enfants, au lieu de posséder ainsi que le leur accorde le règlement, 4 m. c. et 1 m. de superficie, ne jouissent à peine que de 2 m. c. d'air et de 50 c. de superficie, c'est-à-dire la moitié de la quantité d'air et d'espace à laquelle ils ont droit.

Pour remédier à cette insuffisance des locaux, il est de toute

nécessité que les Administrations accordent à nos jeunes enfants une ventilation très-active.

Nous devons des félicitations à M. Grimon, Inspecteur d'Académie, pour avoir, depuis près de 10 ans, fait adopter dans un sixième de nos écoles, des poêles Péclet.

Cette application seule, quoique très-hygiénique, n'assure que l'entrée de l'air et non la sortie.

Pour que la ventilation soit complète, il est indispensable de les doter de cheminées d'appel avec un foyer de combustion.

A notre collègue M. Van Hende revient le mérite d'avoir, le premier, établi, sur notre conseil, dans son établissement privé, des appareils fumivores au-dessus des nombreux becs de gaz qui éclairent ses salles d'étude, et d'avoir ainsi puissamment contribué au maintien de la santé des élèves qui lui sont confiés.

Dans un rapport qui lui fut demandé par M. le Recteur, en 1868, il fit ressortir tous les avantages que lui procurait chaque jour cette installation, au point de vue de la salubrité et de l'aération. Nous espérons que son exemple sera suivi par les autres instituteurs et par les personnes placées à la tête de nos lycées.

Nous avons été surtout frappé des excellentes conditions hygiéniques que présentent les petites salles des hôpitaux Anglais.

Dans ces salles, qui ne renferment que 10 ou 12 lits, les malades jouissent de 60 à 70 mètres cubes d'air, et sont chauffés par de larges cheminées dans lesquelles brûle du charbon à l'air libre. Ce mode de chauffage est, sans contredit, supérieur aux différents systèmes à l'aide desquels on ne projette dans les salles que de l'air privé d'ozone, par suite de son passage à travers des tubes rougis par l'action du feu.

Frappée, après tant de médecins et de chirurgiens, des dangers de respirer un air impur, la Société s'est efforcée, en de nombreuses circonstances, de vulgariser les moyens les plus simples mis à notre disposition par l'éclairage et le chauffage, pour obtenir une large ventilation, convaincue qu'elle rendrait ainsi

de-signalés services aux populations de nos grandes villes, en général si peu soucieuses de leur santé.

Suivant elle, parmi les causes susceptibles d'engendrer la viciation de l'air, aucune n'est plus à redouter que l'absence de cheminée dans les chambres à coucher ou la présence des paravents.

A moins que les pièces ne soient très-spacieuses, il en résulte une accumulation de miasmes organiques. Par l'odorat, il est possible, en entrant le matin dans une de ces chambres, de déclarer si elle possède ou non une communication avec l'extérieur.

Nous sommes disposé à attribuer à la clôture ou à l'absence de cheminées les nombreuses fièvres graves qui sévissent chaque année en Belgique, principalement à Bruxelles; à cet air confiné, on peut de même rapporter divers symptômes d'anémie et la production d'une pneumonie chronique, à forme sub-aiguë, non encore décrite par les auteurs.

Emue de si dangereuses conséquences, la Société a donc pensé avec raison qu'en mettant au concours la question actuelle, elle fournirait à certains esprits qui se complaisent dans les hautes régions de la Philantropie et de la Charité, une occasion de chercher encore avec plus de persévérance les moyens d'être utiles à leurs semblables.

A son appel a répondu un mémoire dont nous allons examiner le plan, et vous faire connaître le résultat de nombreuses analyses, recueillies avec non moins de soin que d'intelligence.

Il renferme plusieurs acquisitions vraiment originales; il est, de plus, composé avec méthode, clarté, et contient des renseignements très-précis pour faciliter la pose de petits appareils.

D'après l'auteur, parmi les systèmes qui remplissent le mieux ces conditions, on peut, suivant le cas, adopter :

- 1^o L'appel de l'air vicié par un tuyau vertical échauffé;

2° L'appel de l'air par un tuyau dans lequel on dirige un jet d'air comprimé ou de vapeur ;

3° L'application de ventilateurs mécaniques qui peuvent, à volonté, soit pomper l'air vicié, soit injecter l'air pur.

De ces trois appareils, le premier est celui qui répond le plus directement au problème que le concurrent a été chargé de résoudre.

La Société demandait de rechercher les moyens simples et faciles susceptibles, à l'aide de l'éclairage et du chauffage, de ventiler et d'aérer les écoles, les salles d'asile, les cafés et les appartements.

Elle désirait donc qu'on laissât de côté, comme trop dispendieux, les grands appareils de ventilation, tels que ceux établis à Lariboisière par MM. Thomas et Laurens, Duvour et Van Hecke, qui nécessitent, lors de leur fonctionnement, des machines très-compliquées et un nombreux personnel, et dont le prix de revient est de 101 fr. par lit et par an, chaque lit recevant 90 mètres cubes d'air par heure.

En conséquence, avec l'auteur nous négligerons la description des appareils indiqués plus haut sous les numéros 2 et 3, comme n'étant pas applicables aux petits locaux principalement en vue dans la question posée par la Société.

Le premier appareil ayant pour but de faire un appel de l'air vicié par un tuyau vertical échauffé, est celui qui doit être conseillé, et, à cet effet, le concurrent passe successivement en revue les frais de première installation qui sont minimes, puisqu'il suffit d'élever une cheminée en maçonnerie légère, en briques de champ.

Celle qui a servi à ses expériences et qui était ornementée, avait coûté 590 fr. 89 c.

Les frais journaliers sont nuls.

L'auteur recommande de n'élever les cheminées au-dessus des

murs qui servent de point d'appui, que d'une faible quantité, et de leur donner une grande section afin d'obtenir un débit considérable, tout en économisant le combustible.

Une simple trappe à coulisse permettra de régler facilement l'appareil.

Au moment des grands vents, on peut fermer la trappe s'il y a ventilation en sens inverse et se contenter des fissures des portes et des fenêtres.

Dans ce cas, nous pensons qu'on pourrait avoir recours avec avantage à l'appareil Nouallier.

On doit surveiller la propreté du conduit, une toile d'araignée ayant suffi, d'après l'auteur, pour diminuer de moitié le tirage et l'abaisser de 0,787 litres par seconde à 0.403.

Tout en conseillant l'agrandissement de la surface de section de la cheminée, il signale le moyen de remédier aux inconvénients qui naissent de cet accroissement.

Il indique comment la cheminée doit être construite, comment doivent être disposées les bouches d'entrée et de sortie de l'air, et donne à cet égard les détails les plus circonstanciés, de manière à fournir aux architectes qui voudraient profiter de ses études, les indications les plus précises et les plus certaines pour obtenir une bonne ventilation et éviter les dépenses inutiles.

Il recommande pour le chauffage les poêles en fonte sans porte, munis d'un vaste cendrier permettant de graduer l'entrée de l'air et d'un couvercle mobile, fermé par un vase plein d'eau afin de pouvoir régler la température et le degré d'humidité.

Il recommande également des appareils fumivores au-dessus des becs, conformément aux indications du Général Morin et de Read, à l'effet d'attirer, par un orifice placé à 0.80 centimètres du sol, dans la cheminée d'appel, les miasmes de la pièce.

Quant à la rentrée de l'air, l'auteur conseille d'annexer à une grande salle une petite pièce dite de mélange, prenant de l'air froid à l'extérieur, de diriger cet air sur un poêle en fonte et de le laisser s'écouler dans la pièce voisine par un large orifice.

C'est un moyen très-simple et qui pourrait être adopté surtout dans les cercles et les estaminets.

En général, le poêle Pécelet offre les mêmes résultats et suffit amplement pour l'aération, pourvu que l'on donne à la prise d'air extérieure un très-grand diamètre.

L'auteur a fait des expériences nombreuses pour déterminer le volume d'air fourni par une cheminée d'appel destinée à aérer une salle spacieuse servant de lieu de réunion temporaire à environ 70 personnes. Le tirage étant activé par un bec de gaz, il a obtenu, comme moyenne de 27 expériences, 2,119 m. c. d'air par heure; la quantité de gaz brûlé dans le même temps a été de 0,848 lit.

2,119 m. c. pour 70 personnes donnent 30 m. c. par personne. On arrivait à 35 ou 40 m. c. avec une faible augmentation dans la consommation du gaz. Une simple proportion ramène les nombres précédents à 2,500 m. c. d'air pour 1 m. c. de gaz, coûtant 0,30 cent.

Il nous a paru utile de rapprocher le résultat de ses expériences de celles de M. le Général Morin et de M. Tresca, et de rechercher la cause de leur désaccord. Ces derniers, à la suite de quatre expériences avec une cheminée en zinc de 11 m. de hauteur et de 0.24 c. de diamètre n'ont fait évacuer que 1,355 m. c. d'air par mètre cube de gaz brûlé. ¹

Dans une autre circonstance, en opérant avec un appareil d'essai à trois compartiments, placé dans l'encadrement d'une fenêtre, le Général Morin n'a obtenu, pour la même quantité de gaz, qu'une évacuation de 400 m. c. et une rentrée de 420 m. c., ce qui, à la rigueur, est suffisant pour procurer à 12 ou 15 personnes, en une soirée de 4 à 5 heures, 30 m. c. par heure et par personne, en raison d'une dépense de 1 fr. 20 c. environ ².

¹ Études sur la ventilation. — T. I, p. 261.

² Même ouvrage. — Tome I, p. 346.

Les différences entre les analyses du concurrent et celles de ces deux hygiénistes, dont la compétence ne peut être mise en doute, doivent être attribuées selon nous, au faible diamètre que le Général Morin accordait aux orifices de ses cheminées d'appel.

Si on désire une ventilation active, il est donc de toute nécessité de permettre à l'air vicié de s'échapper par une très-large issue.

Dans le mémoire fourni à notre examen, se trouve un fait très-important et qui pourrait être avantageusement utilisé pour la ventilation de nos chambres de malades; c'est qu'un tube en zinc de 1^m 40 de hauteur et 0^m. 20 de diamètre, chauffé par une simple veilleuse, fournit un débit de 30^m. c. par heure.

Mais les résultats les plus curieux sont ceux qui proviennent de la ventilation spontanée, due à la différence de température de l'air intérieur et de l'air extérieur. L'auteur se borne à présenter le résumé de 117 expériences faites pendant les mois de mai, juin et juillet de l'année 1870, et auxquelles il a consacré 1647 heures.

Les nombres qu'il cite prouvent, de la manière la plus évidente, l'efficacité de cette ventilation spontanée qui croît avec la différence des températures, sans que toutefois il y ait proportionnalité.

La moyenne du volume d'air évacué par heure, d'après ces 117 expériences, a été de 956^m. c. Le mémoire révèle chez son auteur une connaissance approfondie du sujet traité par lui, une habileté incontestable dans l'art de disposer et de coordonner ses expériences, un esprit méthodique propre aux recherches scientifiques et habitué à la précision mathématique.

Nous aurions désiré qu'il insistât sur la nécessité de transformer tous nos appareils à gaz et qu'il se servît, comme nous l'avons conseillé avec le Général Morin, de l'éclairage, non-seulement pour aérer, mais encore pour contribuer au chauffage des pièces habitées.

Nous aurions surtout désiré qu'il fit connaître l'altération que l'air éprouve par suite de la combustion du gaz. Ces recherches

basées sur l'analyse de l'air brûlé par un bec de gaz, l'auraient amené à recommander d'une manière impérieuse des globes isolants, tels que ceux préconisés par Rickets's, où mieux encore, une combustion en vaisseaux clos sans communication avec l'intérieur.

Quoi qu'il en soit, nous avons affaire à un travail sérieux, dû à un homme instruit et au courant de la science du chauffage et de la ventilation, et nous sommes certain qu'il exercera une heureuse influence sur la marche progressive de l'hygiène.

De plus, ce mémoire a été la confirmation de cette vérité que nous proclamions, en 1864.

Pour que l'hygiène élargisse son horizon, il est indispensable qu'elle ait recours à la physique et à la chimie. Dans cette voie, elle s'appropriera les admirables travaux des Dumas, des Liébig, des Berzélius, des Chevreuil, des Regnault, des Gavarret et des Girardin, noble cohorte attaquant l'inconnu avec les ressources des sciences naturelles et marchant sous la bannière de l'observation.

Avec de telles armes, la Nature sera obligée de nous dévoiler les mystères qu'elle tient cachés depuis tant de siècles.

Lorsqu'on ne l'interrogeait qu'avec l'aide d'une seule science, elle restait silencieuse, mais devant cette puissante alliance de l'hygiène, avec la clinique, la chimie et la physique, elle se laissera ravir une à une ses manifestations.

Et de nos jours, que la médecine peut compter sur l'appui des sciences naturelles, à nos yeux jailliront ces connaissances hygiéniques s'élevant chaque jour plus nombreuses et plus variées des différents points du globe.

Le puissant concours que l'auteur a prêté à une des principales branches de l'art de guérir nous fait un devoir de lui accorder la plus belle récompense dont il nous est permis de disposer à l'égard des hommes, qui n'ont pour seule préoccupation que le développement des facultés physiques, morales et intellectuelles

de leurs semblables; précieuse conquête qui seule peut assurer le bonheur des familles et la défense du pays.

La Société des Sciences, des Arts et de l'Agriculture de Lille, conformément aux conclusions de sa Commission, a autorisé l'insertion dans ses mémoires, du travail portant pour épigraphe :

L'air fait plus de victimes que le fer;

et a décerné à son auteur une médaille d'or.

Nous avons été heureux, en ouvrant le pli cacheté joint au mémoire, de rencontrer le nom de M. COULIER, pharmacien en chef du Val-de-Grâce, et de pouvoir saluer, dans notre lauréat, le savant aimé et estimé de toutes nos Académies et l'ancien collègue, dans le professorat, de plusieurs membres de notre Société. L'élève de l'Hôpital-Militaire de Lille, après avoir eu, en 1849, le bonheur d'assister à ses brillantes leçons de physique, s'incline humblement devant cette bizarrerie du hasard qui l'a désigné pour être aujourd'hui l'un des juges de son illustre maître.

Et maintenant, Messieurs, que votre Collègue a terminé la mission scientifique que vous aviez daigné lui confier comme rapporteur, permettez au Délégué chargé de la création des Caisses de Secours de l'armée du Nord, de vous exprimer publiquement, en son nom et en celui de notre Comité Central de secours aux blessés, ses sentiments de profonde et respectueuse gratitude, pour le noble et généreux concours que vous lui avez accordé dès le 2 décembre 1870, en souscrivant les premiers, sur le montant de vos cotisations, une somme de 500 francs, comme témoignage de vos vives sympathies pour une œuvre destinée à sauvegarder l'existence si précieuse de nos braves et chers concitoyens.

En cette occasion vous avez ranimé son courage épouvanté de la grande tâche qu'il avait imprudemment acceptée en consultant plutôt son cœur que ses forces.

Votre nom, placé en tête de nos listes de souscription, a dissipé

les doutes et les oppositions que rencontre toujours à son début toute création nouvelle.

A vous donc revient le succès d'une organisation qui a été appréciée sur nos champs de bataille, et dont l'action humanitaire s'exerce encore chaque jour sur nos Mobilisés revenus de terribles combats, malades ou meurtris par le feu de l'ennemi, mais non moins résignés à leur triste sort qu'animés, comme autrefois, du plus vif patriotisme.

Au nom de nos blessés, dont chaque jour nous sommes à même de constater la reconnaissance, permettez-moi, Messieurs, de vous adresser, ainsi qu'à M. Menche de Loisne, notre ancien Président, leurs sincères remerciements pour avoir su, dans des jours de deuil, mettre l'humanité et la patrie au-dessus de la science.

Le Président de la Société invite M. COULIER à venir recevoir la récompense que la Société lui décerne.

Après ce rapport, M. Queulain chante *L'Ange déchu*, mélodie de Vogel fils, de Lille.

M. CHON, rapporteur, a la parole pour rendre compte, au nom des Commissions d'Histoire, de Littérature et des Beaux-Arts¹, des résultats des concours et des propositions de récompenses faites par ces Commissions et sanctionnées par la Société.

Messieurs,

En prenant aujourd'hui la parole devant vous, il y a un souvenir qui me revient si naturellement qu'il m'est impossible de l'éviter, dussé-je faire sur ce point double emploi avec le

(1) Les commissions étaient composées de MM. Leuridan, Van-Hende, Houdoy, de Norguet, Paeile, Deligne, Dutilleul, Chon, Benvignat, Colas, Vandenberg.

compte-rendu de notre excellent secrétaire-général. J'occupe ici la place et le rôle d'un confrère aimable et courtois qui, plus d'une fois, fut chargé des rapports annuels. Pour vous et pour moi, je voudrais qu'il fût encore ici. M. V. Delerue, toujours jeune d'esprit sous le poids des années, aimait à cultiver les Muses, qui ne lui étaient pas ingrates, et, pour me servir de ses expressions, il leur donnait les heures qu'il dérobaît à Thémis. On pouvait dire de lui, quoiqu'il portât la toge, qu'en fait de poésie, c'était un homme du métier.

Il se serait efforcé, je crois, comme je le voudrais moi-même, de nous prémunir contre les défaillances qui accompagnent souvent les crises douloureuses. Sans doute, nous ne pouvions pas espérer de voir les lettres et les arts reprendre tout à coup leur essor; il faut bien avoir le temps de respirer après de telles secousses, mais, enfin, nous avons quelque raison de nous féliciter.

C'est une erreur de croire que la fleur délicate des lettres et des arts ne puisse éclore que sous un ciel calme et pur. En parlant ainsi, j'ai l'air d'émettre un paradoxe et cependant l'histoire est là qui me justifie. Elle nous montre, en effet, que la culture intellectuelle a été aussi riche aux époques les plus troublées qu'au milieu de la paix. Voyez les âges qui ont précédé l'ère moderne. Le Dante et Pétrarque préludaient à la Renaissance parmi les agitations civiles et les fléaux redoublés de la nature. Au XV^e et au XVI^e siècles, le sang coule à flots; des entreprises gigantesques, d'immenses révolutions viennent secouer le monde jusqu'en ses fondements; c'est la découverte de l'Amérique et c'est la Réforme, Christophe Colomb et Luther. Malgré ces terribles distractions, jamais peut-être l'esprit humain n'a produit tant de merveilles dans tous les genres. Quand l'Italie est en proie aux *Barbares*, suivant l'expression du pape Jules II, quand ses magnifiques campagnes sont sillonnées par les bandes ennemies, lorsque le Turc est à ses portes et que ses citoyens se dé-

chirent entre eux , les poètes et les artistes naissent en foule sur ce sol tourmenté ; les chefs-d'œuvre sont enfantés au bruit des armes. L'Arioste publie Roland le Furieux , l'année de la bataille de Marignan , et Raphaël termine les sublimes peintures du Vatican ; de la même main qui sculptait le tombeau de Laurent le Magnifique , Michel-Ange traçait les fortifications de Florence ; avant d'aller à Fontainebleau ciseler ses plus gracieux ouvrages , Benvenuto Cellini défendait Rome en soldat , et si on veut l'en croire , son arquebuse abattait le connétable de Bourbon aux pieds de la Ville Éternelle. N'oublions pas , enfin , que Jean Goujon et Ronsard sont contemporains de Charles IX et de Catherine de Médicis.

La France aussi, Messieurs , a maintenant ses jours de deuil et de larmes ; elle a vu naguère l'étranger fouler et ensanglanter ses champs. Nous avons tous le cœur triste. Est-ce à dire que nous devons craindre pour les travaux de l'esprit un trop long sommeil ? Sans doute les nécessités sacrées de la défense ont pu quelques instants en interrompre le cours , mais aujourd'hui voici le réveil et déjà , dans la sphère restreinte de notre Société , le mouvement reparait. Nous n'en voulons pour preuve que cette séance solennelle où elle distribue , comme autrefois , ses récompenses.

Vous venez d'entendre le rapport relatif au beau travail sur l'histoire administrative de l'une des provinces qui ont formé notre département du Nord ; il montre que les études historiques n'ont pas dégénéré parmi nous et que les orages politiques ont laissé encore assez de liberté d'esprit aux hommes laborieux pour leur permettre de fouiller avec fruit dans les archives du passé. Mais , selon le proverbe ancien : *Non licet omnibus* , etc. , et tel qui ose aborder un sujet d'apparence facile , ne sait pas toujours mesurer ses forces. Ainsi l'*Histoire de la Commune de Lomme* , envoyée à notre concours , ne répond qu'imparfaitement aux exi-

gences légitimes du programme. Si le chercheur infatigable qui a recueilli la masse énorme de matériaux dont se compose le fonds de cette histoire mérite les éloges qu'on ne saurait refuser à tout travail de patience et de conscience, la mise en œuvre est tellement défectueuse que la Commission n'a pu se résoudre à demander une récompense à la Société des Sciences pour un mémoire volumineux où l'on n'a pas su tirer meilleur parti de richesses accumulées avec tant d'obstination. Nous attendons que, d'une main plus habile, l'auteur ait corrigé les défauts qui font une lecture fatigante d'une œuvre appelée, par les peines qu'elle a coûtées, à un succès plus flatteur.

La Société avait posé la question suivante : « Étudier les » transformations architecturales qu'entraîne l'emploi de plus en » plus prépondérant des métaux dans la construction des édi- » fices et des monuments de l'ordre le plus élevé. Quelles sont » les qualités qui recommandent ces matériaux, ou les défauts » qui doivent les faire repousser au point de vue de l'art? »

Le seul Mémoire présenté au concours indique, chez son auteur, le désir très-louable de s'instruire en étudiant la question, mais la Société des Sciences demande davantage; quelle que soit son envie d'encourager les efforts des concurrents, elle aimerait que son programme ne fût pas seulement pour eux l'occasion d'achever leurs études.

Heureusement la Société des Sciences s'est réservé le droit de choisir, en dehors du concours, toute œuvre artistique qui lui semblerait mériter une distinction particulière, et elle se hâte d'en profiter. La Peinture a fleuri chez nous dès le lendemain de la conclusion de la paix; nous savons même que la guerre avec ses horreurs a inspiré le patriotisme d'un artiste qui nous touche de trop près pour que nous puissions le louer en toute liberté. A peine la fumée des batailles était-elle dissipée que déjà

l'arène académique se rouvrait pour les jeunes élèves de l'École des Beaux-Arts, à Paris. Plusieurs avaient quitté le pinceau pour saisir le mousquet et courir à l'ennemi. Qui pourrait oublier Regnault, l'héroïque Regnault, qui promettait à la France un brillant coloriste et qui n'a pas hésité, malgré la perspective d'un avenir glorieux, à donner son sang pour la patrie? Honneur à lui, Messieurs! Honneur à l'artiste tombé martyr du devoir! Il a prouvé par là qu'il appartenait bien à l'École française!

Parmi les jeunes gens appelés à disputer le grand prix de Rome, un Lillois, Léon Comerre, âgé de 21 ans, sorti naguère de notre École de peinture, et depuis trois ans élève de M. Cabanel, s'est montré digne du maître habile, notre confrère, qui avait dirigé ses premiers pas. Le concours de 1871, malgré les préoccupations générales, a fait concevoir de belles espérances et si Léon Comerre, admis deux fois en loge, n'a pas encore obtenu le grand prix auquel il peut légitimement prétendre, il a été si près d'enlever la palme que la Société des Sciences, désireuse de l'encourager à de nouveaux efforts, et heureuse de ceux qu'il a déjà faits pour atteindre le succès définitif, lui décerne une *médaille de vermeil* . Puisse cette marque de vive sympathie de a Société des Sciences de Lille être pour notre jeune concitoyen, le gage assuré d'une récompense encore plus éclatante!

Comme on dit qu'il n'y a pas de petites économies, on peut dire également qu'il n'y a pas de petites sciences. Tout travail qui contribue au progrès de l'esprit humain est nécessairement un travail important. Tel est le *Livre de Lecture* présenté à la Société des Sciences par M. RICHARD, instituteur public à Lille. Pour en faire comprendre l'intérêt, je n'ai qu'à analyser le rapport de la Commission chargée de l'examiner. Il s'agit d'un *syllabaire* et d'une série de *lectures graduées* formant introduction à la lecture courante.

Sans entrer dans les détails du procédé employé par M. Richard,

nous dirons que l'enfant guidé par ce maître expert apprendra sans trop de peine l'art si difficile de la lecture. Dès les premières pages, il saura déchiffrer quelques mots familiers, puis, s'il est attentif, — et il le sera parce qu'on lui met sous les yeux des exercices bien coordonnés et propres à piquer sa curiosité, — il arrivera à la fin du syllabaire qui n'excède pas quarante-deux pages, tout heureux de passer à une autre suite de leçons plus attrayantes ... Il triomphera aisément des difficultés qui se présenteront, grâce à la distribution méthodique des exercices qu'on a su lui rendre intéressants par de petits récits amusants, instructifs et moraux...

L'ouvrage de M. Richard nous paraît destiné à rendre des services réels dans les écoles primaires. Aussi avons-nous pensé qu'à une époque comme la nôtre, où l'instruction populaire est une des grandes questions à l'ordre du jour, nous interpréterions vos propres sentiments en vous proposant de récompenser par une *médaille d'argent* un travail incontestablement utile à l'enseignement le plus élémentaire.

La Société décerne à M. RICHARD, instituteur public à Lille, une médaille d'argent.

Le concours de Poésie n'est pas très-riche, cette année; il n'a fourni que cinq pièces : *l'Absence ; à une Sœur de charité ; le Jeune Homme et la Phalène ; les trois phases de la Guerre de 1870, et le roi des Asturies* , opéra en trois actes.

Et d'abord, avouons-le, notre temps n'est plus à la poésie vaporeuse ; nous ressentons encore un malaise qui demande une nourriture plus forte et je ne sais trop comment, malgré son génie, le Chantre d'Elvire serait accueilli de nos jours. Parmi les œuvres qui nous ont été envoyées, il en est qui ne manquent ni de talent, ni d'intérêt, mais elles semblent attardées ; elles ont été écrites évidemment alors qu'on avait le loisir de se bercer aux douceurs d'un sentimentalisme à la mode. Ainsi, suivant nous,

la pièce intitulée *l'Absence* s'est trompée de date. Nous n'avons plus le cœur à la rêverie. Est-ce à dire que ce petit poème soit absolument dépourvu de qualités ? Il y aurait injustice à n'y pas reconnaître une certaine harmonie, peut-être un peu monotone, une élégante versification ; et quoique les auteurs, depuis Lamartine, aient trop souvent abusé de la mélancolie, nous admettons qu'il n'est pas défendu de faire résonner cette corde, mais, à la condition que le poète saura éviter les banalités d'un genre suranné, en un mot qu'il sera quelque peu original. La Société est en droit, d'ailleurs, dans un morceau d'une dimension assez modeste, d'exiger, sinon la perfection, au moins un soin particulier à éviter les taches, les négligences. Or, nous y avons trouvé trop de répétitions d'images, de mots et d'épithètes, à peu de distance les unes des autres, certaines exagérations qui dépassent la mesure permise aux poètes, des métaphores qui ne sont pas d'une justesse irréprochable.

La pièce intitulée : à une *Sœur de Charité* se recommande par un plan simple et bien suivi, mais il n'est pas toujours suffisamment développé. La versification est d'une facilité qui tombe dans le prosaïsme ; l'auteur a trop employé l'enjambement, et le participe présent, qui revient fréquemment, alourdit le vers. Enfin l'idée générale ne nous semble pas heureuse. Pour nous l'idéal de la *Sœur de Charité*, c'est une vierge et une vierge qui se dévoue à l'humanité souffrante par amour de Dieu et non pas une veuve, désenchantée de la vie, qui se consacre à Dieu par désespoir. On s'étonne qu'un poète n'ait pas senti cette différence. Pour la *Sœur de Charité*, comme pour *l'Absence*, nous redirons que des poèmes d'une importance si minime au point de vue de la longueur, devraient offrir d'autant plus de perfection ou d'autant moins de défauts.

Le Jeune Homme et la Phalène est une sorte d'*apologue* dont

la leçon est malheureusement incomplète ; il y a certainement dans cette pièce une conception ingénieuse et nous croyons qu'il était possible d'en tirer bon parti. Le sujet, léger en apparence, est rendu sérieux par la présence du vieillard, mais il manque quelque chose à la conclusion ; on voudrait entendre le vieillard, au retour du jeune homme, afin que ce petit drame eût un dénouement. Même observation d'ailleurs que pour les pièces précédentes ; *le Jeune Homme et la Phalène* est un morceau bien court et la critique demande, en pareil cas, quelque chose de plus qu'une certaine gentillesse d'allure : il y a trop de faiblesses à côté de détails gracieux. Elle voudrait qu'on approchât davantage de la perfection que comporte le genre.

Certes on ne niera pas l'a propos, l'actualité du poème ayant pour titre *les Trois Phases de la Guerre*, mais pour traiter un si redoutable sujet, ce n'était pas assez de savoir aligner des rimes, il aurait fallu, selon l'expression d'Agrippa d'Aubigné dans ses *Tragiques*, des vers étoffés de sang et de larmes. Combien l'auteur est loin de cette fougueuse énergie, surtout dans la dernière partie à laquelle il a donné pour épigraphe le mot : Désolation !

Quant à l'opéra, *le Roi des Asturies*, nous voudrions pour le juger, comme beaucoup d'autres *libretti*, que les paroles fussent revêtues de musique par quelque compositeur de talent.

En résumé, la Commission d'examen a proposé et la Société a voté une *mention honorable* à MM. MANSO et V. LAG DE BOSREDON, auteurs des deux pièces : *le Jeune homme et la Phalène* et *l'Absence*.

Il nous reste à parler de deux volumes de poésies que M. Achille Millien a envoyés, en dehors du concours, afin d'obtenir une des récompenses réservées par l'article X du programme. M. Achille Millien est une ancienne connaissance, qui a déjà figuré dans nos concours. Mais depuis ce temps son bagage litté-

raire s'est accru considérablement. Et d'abord, disons le, avec un sentiment d'humilité aussi bien que de satisfaction, l'auteur possède une qualité qui devient très-rare de nos jours : il respecte généralement la langue française ; il ne se croit pas obligé de torturer la grammaire afin de ne pas ressembler au commun des écrivains. S'il se permet quelques rythmes hardis dont il demande pardon dans sa préface, du moins il est toujours correct et scrupuleux dans les rythmes convenus. En vérité, l'on a le droit d'écrire en vers quand on écrit ainsi.

Les deux volumes présentés à votre appréciation ont pour titres, le premier : *Musettes et Clairons*, le second : *Légendes d'aujourd'hui, Lieds et Sonnets*. Comme on devait s'y attendre, il y a là des morceaux de toutes les dimensions, des pièces de longue haleine et des pièces fugitives. Dans les unes et les autres on remarque un talent réel, une facilité de bon aloi, un goût presque toujours pur, qui assigneraient peut-être à M. Millien une des meilleures places parmi nos poètes contemporains, si l'on trouvait plus souvent dans ses vers de ces beautés souveraines qui forcent l'admiration. Bien au-dessus de la médiocrité certainement, il n'atteint pas au chef-d'œuvre.

Ce qui nous a le plus frappés dans les volumes de M. Achille Millien, c'est l'idée ingénieuse des *Légendes*.

L'auteur prend un objet quelconque, un arbre, la charrue, l'air, le feu, la vapeur, le chanvre, le grain de blé ; une vertu, la Persévérance ; un lieu béni, le cimetière ; une mauvaise habitude du peuple, le Lundi, et dans un cadre habilement disposé, il retrace tous les faits, toutes les circonstances de différente nature, tous les sentiments que ce titre rappelle ; il en compose une espèce de drame, il l'anime de pensées appropriées, de leçons utiles, de salutaires conseils, il y insère avec art les théories et les applications de la science moderne, et la plupart du temps, une morale austère et saine vient couronner l'œuvre en lui donnant une portée pratique. *La Légende*, en un mot, parcourt le

cercle entier du sujet que le titre choisi représente. Il n'était pas aisé de parler en vers des choses qu'on ne traite ordinairement qu'en un langage technique et peu harmonieux. M. Ach. Millien y a souvent réussi et ce n'est pas une des moindres originalités de ses poèmes.

La légende du Feu contient une page brillante et digne de maîtres :

Nuits d'été, belles nuits, tièdes et parfumées !
Vous gardez jusqu'à l'aube une lueur du jour,
Vous caressez des fleurs les urnes refermées,
Vous jetez dans les airs des murmures d'amour !..
— Tout à coup la clarté des étoiles expire,
Un trait de feu surgit de l'Orient vermeil,
Et dans sa majesté, que nul ne peut décrire,
Apparaît le soleil !

Une voix s'éleva de la lande éveillée,
Un frisson saisit l'air et la terre et les eaux ;
Chaque fleur releva sa corolle mouillée,
Et de chaque buisson sortit un chant d'oiseaux.
La lumière à longs jets courait de cime en cime ;
Debout, la tête nue et le regard songeur,
Les amis contemplaient ce spectacle sublime,
Alors le voyageur :

Salut, s'écria-t-il, Soleil, ô roi du monde,
O grand moteur, foyer de vie, âme de feu !
C'est par toi qu'à jamais notre terre est féconde,
Refllet du Créateur, ombre même de Dieu,
Soleil, si ta lumière un jour nous est ravie,
Si pour nous s'interrompt ton pouvoir suspendu,
Que deviendra le globe ?... Un squelette sans vie,
Errant dans l'infini comme un vaisseau perdu ;
Les siècles, un par un, disparaissent ; sous l'herbe
Les hommes sont tombés avec leurs monuments ;
Mais qu'est le temps pour toi ? Pour toi, Soleil superbe,
Les siècles d'ici-bas ne sont que des moments ;

Étrayonnant et beau de ta splendeur première
Tu restes dans l'azur, Soleil, jeune toujours,
Gardant à l'avenir cette même lumière
Dont vécut le passé, dont s'animent nos jours!
Ah! je comprends l'erreur des races d'un autre âge
Qui, te voyant si grand, te croyaient éternel,
Et, te prenant pour Dieu dont tu n'es que l'ouvrage
Brûlaient, pour t'adorer, l'encens sur ton autel.

Qui de nous, Messieurs, ne connaît le tableau des *Faneuses* de notre confrère, M. J. Breton, cette œuvre d'une vérité si profonde, où la nature prise sur le fait a pourtant tout le charme de l'idéal? M. Ach. Millien a décrit, avec un grand bonheur d'expression, cette toile de l'éminent artiste que la Société des Sciences est fière de posséder dans son sein et qui désormais a sa place parmi nos illustrations.

Le jour décline et meurt au loin dans les vallées,
Les dernières lueurs du couchant empourpré
S'épanchent sur le front des faneuses hâlées
Qui songent au repos et vont quitter le pré.

Tandis que s'élevait en notes incertaines
Le refrain des faucheurs là-bas sur les côteaux,
Au babil des pinsons, cachés près des fontaines,
Elles ont amassé le foin sous les rateaux.

.

Et maintenant les foins sont alignés en meules
Et leur saine senteur s'exhale au vent du soir,
Les faucheurs sont partis. les femmes restent seules,
La fatigue un instant les invite à s'asseoir.

Et les voici : la mère allaite un enfant rose,
Dans l'herbe, à son côté, la fillette s'endort;
Sa tête avec langueur sur son coude se pose
Et sur sa joue en fleur il tombe un reflet d'or.

Toi qui restes debout, regardant la campagne,
Belle fille aux bras nus qu'a bronzés le soleil,

A quoi penses-tu près de ta brune compagne ,
Dont l'œil aussi se fixe à l'horizon vermeil ?

As tu donc aperçu , là-bas , au pied du saule ,
Quelque garçon passant sous un rayon du soir ,
Qui marche fièrement , la faux sur son épaule ,
Ou qui mène en sifflant les bœufs à l'abreuvoir ?

Peut-être écoutes-tu du fond de la prairie
Venir à ton oreille un accent bien connu ?..
Que vois-tu dans le vague ? où va ta rêverie ?
Dans quel lointain se perd ton regard ingenu ?

J'aime ton élégance agreste et sans culture ,
De quel fard a besoin ta robuste beauté ?
— Mais , faneuses , laissez s'endormir la nature ,
Partez , déjà l'azur est pâle et sans clarté.

Dans l'air et sur les eaux s'étend un calme austère ,
Le silence descend des branchages épais ;
On sent , dans l'ombre , Dieu qui veille sur la terre ,
Et le cœur librement respire amour et paix !

Enfin , M. Ach. MILLIEN , dans la dernière pièce du second volume , célèbre ses trente ans accomplis qu'il place sous l'égide de Ronsard ; il convenait à un poète de nous dire ainsi son âge :

« Pour avoir trop suivi votre bande inégale ,
Muses , qui défilez , ce dites-vous , le temps ,
J'ai les yeux tout battus , la face toute pâle ,
Le chef grison et chauve , et si n'ai que trente ans . »

Ainsi tu te plaignais , ô Ronsard , ô vieux maître ! j
Mais quand tu déplorais ta jeunesse en lambeau ,
Toi , devant l'avenir tu pouvais bien paraître :
Ta gloire n'avait pas à craindre le tombeau ,
Ton œuvre était de taille à survivre à ta cendre :
Tes *Odes* dont l'essor s'élançait jusqu'au ciel ,
Tes *Amours* , animés du nom de ta Cassandre ,
Déjà te faisaient immortel !

Cette horloge des jours , que rien ici n'arrête ,

Pour moi qui l'oubliais , vient de sonner trente ans :
Les brises ont cessé de caresser ma tête ,
— L'aube n'arrose plus les fleurs de ton printemps ,
Me dit-elle. — Et je pense : Il n'importerait guère
De voir des fils d'argent parmi mes cheveux noirs ,
De sentir sur mon front, tout rayonnant naguère ,
Tomber dès le matin l'ombre lourde des soirs ,
Si , comme à toi , Ronsard , la Muse tutélaire ,
Loin de me refuser le souffle créateur ,
M'avait promis aussi le culte séculaire
De l'avenir admirateur.

Hélas ! qu'en reste-t-il de mes jeunes années ?
J'ai lutté fermement , mais ai-je été vainqueur ?
Et n'ai-je point perdu mes plus belles journées
A poursuivre un fantôme impalpable et moqueur ?
— Et j'ai trente ans !... Vieillard honnête homme , ô mon père ,
Toi que la mort traîtresse a pris à notre amour ,
Si du monde où tu vis , tu venais sur la terre
A ton foyer connu *passer* encore un jour ;
Si de mon vain *passé* voulant alors t'instruire ,
Je te disais : voilà depuis l'affreux instant ,
Voilà ce que j'ai fait , — toi , pourrais-tu me dire ,
Comme autrefois , je suis content ?

Trente ans ! O mes amis , c'est l'heure solennelle ,
Le nuage apparaît dans notre ciel moins bleu ;
Le rêve devient grave et , déployant son aile ,
La jeunesse s'envole en nous disant adieu....
Mais nous laisserons-nous aller aux défaillances ?
Non , profitons du temps et redoublons d'efforts ;
Gardons bien nos espoirs , nos amours , nos croyances ;
Combattons vaillamment , à l'exemple des forts.
Courage ! si mon œuvre est fragile et grossière ,
Si je suis inhabile à pétrir le ciment ,
— Sinon granit ou bronze , au moins sable ou poussière , —
J'élèverai mon monument !

Après ce que nous venons de lire , la Société aurait été certainement heureuse de pouvoir accorder à l'auteur une de ses plus

honorables distinctions ; mais nous le savons, Messieurs, le métal le plus précieux va perdant de sa valeur par un usage trop fréquent. Il en est ainsi des poésies de M. Ach. Millien ; il les a lui-même un peu démonétisées (qu'il nous pardonne l'expression), en les faisant voyager de concours en concours, d'Académie en Académie. La Société des Sciences de Lille est jalouse de ses faveurs, et elle aspire à des hommages moins partagés. D'ailleurs après tant de médailles récoltées çà et là par M. Millien, une médaille de plus n'ajouterait rien au mérite du poète ; il agréera, nous l'espérons, et nos éloges et nos regrets.

Ajoutons, en finissant, que la Société des Sciences apprécie dans M. Ach. Millien, non-seulement un habile versificateur, mais encore un écrivain qui comprend la gravité de son rôle. On a beaucoup parlé de la mission du poète ; oui, cette mission est sainte, mais que le poète renonce aux miévreries fades, aux refrains érotiques qui plaisent tant aux époques de décadence et de corruption ! Qu'il ne puise ses inspirations qu'aux plus nobles sources ; qu'il épure et fortifie l'âme du peuple ; qu'il lui fasse entendre des accents religieux et sévères. Jamais nation n'a senti plus que la France le besoin de se retremper aux principes éternels du devoir. Nous gémissons sur les désastres de la patrie ; eh ! bien, que la voix de la poésie retentisse avec vigueur comme celle de notre poète :

Mais nous laisserons-nous aller aux défaillances ?

Non, profitons du temps et redoublons d'efforts.

Ce qu'il faut aujourd'hui pour ressusciter les mâles vertus qui font les nations grandes et glorieuses, ce n'est pas une poésie rêveuse et molle ; maintenant il nous faudrait des Tyrtées. L'Allemagne a eu les siens après Iéna et Friedland ; nous aussi, lorsque nous aurons repris goût aux chants sérieux, aux œuvres que le temps n'emporte pas et aux généreuses émotions, nous raffermirons nos cœurs et nous redeviendrons un jour ce que nous étions autrefois.

M. le Président invite MM. COMERRE , RICHARD , LAC de BOSREDON et MAXSO à venir recevoir les récompenses que la Société leur adécernées.

On entend ensuite *L'Alsacienne* , valse de concert , composée et exécutée par M. Schillio, première exécution.

M. MENCHE DE LOISNE , rapporteur, a la parole pour rendre compte des résultats des examens passés par les élèves des écoles de chauffeurs, et des décisions de la Société par rapport à la prime Parnot :

Messieurs ,

La Société, pour la troisième fois, va délivrer le legs que Mme. Kind, née Parnot, a créé en faveur du chauffeur le plus méritant de l'arrondissement de Lille; pensée féconde et qui témoigne tout à la fois et du cœur de la donatrice, et de son esprit réfléchi et pratique. Obligée par un précoce veuvage de gérer une importante filature, elle avait apprécié la haute importance, non seulement au point de vue de l'économie du combustible, mais encore au point de vue de la régularité et de la perfection du produit d'une bonne direction de la force motrice d'une usine. Lorsque la mort allait l'étreindre, sa main raidie par la souffrance avait encore la force de formuler le bien qu'elle avait longuement médité, et elle donnait un dernier souvenir à l'industrie qu'elle avait honorée par sa loyauté, par son esprit d'ordre et de travail.

La Société des Sciences, à laquelle est échu l'honneur d'être sur ce point l'instrument d'une des dernières volontés de cette femme de bien, a eu cette année à faire un choix épineux entre des candidats de sérieux mérite.

En choisissant M. Pierre Vanoverbeghe, elle ne méconnaît en

rien le mérite d'autres chauffeurs également candidats, elle choisit le meilleur entre des bons ; cette primauté ne doit donc décourager aucun des concurrents.

M. Pierre Vanoverbeghe, chauffeur-conducteur de machine chez M. Dautremer fils, filateur, rue Doudin, à Lille, est un praticien émérite, qui conduit et entretient avec une habileté égale au soin, deux machines jumelles qui n'ont pas arrêté un instant depuis dix ans. Il est aussi un bon père de famille, ponctuel et intelligent, et les qualités de l'homme privé viennent ajouter à l'estime affectueuse que lui a vouée son patron.

La Société, après mûr examen, a choisi ce candidat et lui décerne la prime Parnot.

Messieurs, la Société, comme à l'ordinaire, s'est fait un devoir de faire passer des examens à ceux des chauffeurs qui suivent les cours créés par ses soins à Lille, Roubaix, Tourcoing, Armentières, et que professe un homme qui est pour les chauffeurs un guide dévoué et un instituteur intelligent. J'ai nommé M. Thorain, ingénieur civil, dont le cours, imprimé en un petit volume, devrait être le *vade mecum* non seulement des chauffeurs, mais encore des patrons qui y trouveraient condensés en un petit nombre de pages des règlements sur la matière et l'exposé des notions principales de physique et de mécanique applicables à la direction des moteurs à vapeur.

La Société sait quels obstacles a rencontrés l'enseignement en 1871, année néfaste, qui doit être aussi voilée de deuil dans l'histoire de la vie intellectuelle de la France. Elle attribue à ces circonstances anormales la faiblesse d'un certain nombre d'examen où l'absence ou du moins l'imperfection des notions théoriques n'a pas permis d'avoir égard aux certificats d'aptitude pratique délivrés par des industriels autorisés par leur notoriété. La Société ne saurait donner un certificat de capacité à un chauffeur qui ne connaît ou ne comprend que le système usité dans

son usine, et qui, notamment attaché jusqu'à ce jour à la conduite d'une machine atmosphérique, ignore le jeu et le bénéfice de la condensation. Elle n'exige pas la science du mécanicien et du constructeur, mais ses prétentions cesseraient d'être sérieuses, et le brevet qu'elle délivre serait illusoire, s'il n'était qu'une attestation d'une habileté manuelle se mouvant dans l'étroite et uniforme ornière de l'habitude. Cela expliquera à MM. les chauffeurs, cela fera comprendre à MM. les patrons, l'insuccès de certains candidats qui ont pu être considérés à juste titre comme rendant à une usine de bons services.

Sous le bénéfice de ces observations, la Société, au rapport de la Commission, dont M. Cox, si autorisé par sa haute expérience industrielle, était le rapporteur, décerne des certificats aux chauffeurs dont les noms suivent :

1° ADRIENSSENS, Pierre-François, né à Tournai, âgé de 34 ans, chauffeur depuis 9 ans, chez M. François Roussel, à Roubaix ;

2° BOGART, Jean-Joseph, né à Roubaix, âgé de 29 ans, chauffeur depuis 6 ans, chez M. Masse-Meurisse, à Lille ;

3° DUMORTIER, Léopold, né à Tournai, âgé de 35 ans, chauffeur depuis 15 ans, chez M. J. Ernoult, à Roubaix ;

4° DUMONT, Jules, né à Tournai, âgé de 29 ans, chauffeur depuis 5 ans chez M. Wibaux-Florin, à Roubaix ;

5° DUQUESNE, Auguste, né à Dottignies, âgé de 42 ans, chauffeur depuis 8 ans chez MM. Amédé Prouvost et C^e, à Roubaix ;

6° DUQUESNE, Florimond, né à Roubaix, âgé de 36 ans, chauffeur depuis 15 ans chez M. Delefosse, à Roubaix ;

7° DUQUESNE, Louis, né à Roubaix, âgé de 28 ans, chauffeur depuis 11 ans, chez M. Delefosse, à Roubaix ;

8° LELONG, Jean-Baptiste, né à Renaix, âgé de 44 ans, chauffeur depuis 18 ans chez M. François Roussel, à Roubaix ;

9^o POTTIER, Charles, né à Roubaix, âgé de 46 ans, chauffeur depuis 18 ans chez MM. Dassonville frères, à Lille ;

10^o TANGHE, Pierre, né à Courtrai, âgé de 52 ans, chauffeur depuis 30 ans chez MM. Delattre frères, à Roubaix ;

11^o WION, Jean-Baptiste, né à Raimbeaucourt, âgé de 29 ans, chauffeur depuis 8 ans chez MM. Sapin frères, à Lille ;

12^o LEROY, Pierre, né à Linselles, âgé de 25 ans, chauffeur depuis 5 ans chez M. Morel, à Lille.

Le sieur Léopold DUMORTIER s'est particulièrement distingué dans l'examen. La Société est heureuse de le constater en présence de ses pairs.

M Aimé HOUZÉ DE L'AULNOIT donne lecture du rapport sur les récompenses décernées aux agents industriels et aux actes de haute moralité.

Messieurs,

Fidèle à son passé, la Société des Sciences réserve chaque année une large place dans ses distributions aux vieux serviteurs de l'industrie. Son but est la moralisation des classes ouvrières par l'exemple. Et quelle époque plus que la nôtre eût besoin d'être rappelée au sentiment du devoir ? Nous avons traversé depuis deux ans des temps singulièrement tourmentés ; après une lutte héroïque, la France s'est vu arracher de son front cette auréole de gloire qui faisait son orgueil. Mais si, de ces terribles épreuves, il doit sortir une nation régénérée, disciplinée et prête à tous les sacrifices, d'heureux jours peuvent reluire pour nous.

Pour atteindre de pareils résultats, n'avons-nous à craindre que l'étranger, et le péril n'est-il pas au-dedans de nous-mêmes ?

La société française n'est-elle pas sourdement minée par le travail d'associations qui tendent à pervertir les masses ? La religion, la famille, la propriété n'ont-elles pas à se défendre chaque jour contre d'audacieuses attaques ? Chacun de nous a encore présents à l'esprit les actes coupables accomplis dans la Capitale et tentés dans d'autres villes. C'est au nom des plus détestables principes que tant de crimes ont été perpétrés ! En présence de tels maux, le devoir de tout honnête homme est aujourd'hui de combattre ces doctrines subversives. On a trop parlé à la classe laborieuse de ses droits, on ne lui a pas assez parlé de ses devoirs ; et cependant quel thème plus approprié à la solennité de ce jour ? Des hommes comme ceux que vous allez récompenser sont une bénédiction dans les ateliers ; leur action n'a rien de dissolvant, ils prêchent par leur exemple la concorde entre ces deux forces si étroitement liées l'une à l'autre, le capital et le travail ; ils évitent les luttes, et leur bienfaisante influence persiste même alors qu'ils ne sont plus !

Que n'ai-je, pour faire entendre ma faible voix au-delà de cette enceinte, l'autorité de l'un de ces rudes travailleurs, blanchi dans la maison où s'écoulèrent ses premières années, ou plutôt que ne m'est-il permis de lui céder la parole pour quelques instants ? Cette faveur, je vous la demande. Écoutez-le. « Mes amis, dirait-il, craignez ceux qui vous promettent de vous faire riches sans travailler ; ils vous trompent. Fermez l'oreille aux hommes qui excitent votre défiance contre ceux qui vous secourent dans vos maladies, qui visitent votre famille, et, toujours avec quelque affectueuse parole, laissent une trace de leur passage. Détournez-vous des hommes qui veulent vous enlever les principes que votre mère vous a appris tout enfant, qui feront votre consolation et votre force dans le malheur, et vous apprendront à bien mourir. Et si vous voulez être de bonne foi, dites-moi combien de ceux qui ont résisté à ces perfides conseils, sont tombés dans la misère par l'ivrognerie ou la paresse ; vous

n'en trouverez pas. — Ils ont donc en eux une puissance qui les pousse vers le bien et les détourne du mal.

» Défiez-vous des séductions du changement ; le travail naît de l'ordre et de la stabilité du milieu dans lequel vous vivez ; le désordre n'a jamais enfanté que la stagnation et le chômage ; le chômage qui atteint les plus valides et les plus courageux et les ramène chaque jour plus tristes et découragés en face de leurs enfants qui demandent du pain.

» Apportez dans la discussion de vos intérêts un esprit de justice et de modération qui facilite les rapprochements ; évitez les menaces, elles ne peuvent qu'aigrir et diviser ; les grèves sont toujours une calamité pour les individus comme pour le pays !

» Veillez sur vos enfants ; de l'éducation dépend souvent le bonheur ou le malheur de la vie. L'instruction est beaucoup ; mais l'éducation est plus importante encore. N'oubliez pas que l'ouvrier ignorant est fatalement condamné à un travail à peine rémunérateur. Combien d'entre vous ont regretté de n'avoir pas profité des leçons qui leur ont été données dans leur jeunesse.

» Enfin, songez que l'ouvrier économe et rangé, en faisant un prélèvement sur son travail de chaque semaine, garantit ainsi son bien-être ; sa famille profite de tout ce qu'il enlève au cabaret et à la dissipation. — Entouré de la considération et de l'affection de son maître, sa place n'est jamais vacante ; alors qu'il ne travaille plus, il surveille encore les autres ouvriers, son avenir est désormais assuré ! »

Ainsi parlerait votre Mentor, et sa vie tout entière serait la démonstration éloquente de la sagesse de ses conseils. Il pourrait ajouter qu'à Lille, les populations ouvrières ont heureusement échappé à l'influence délétère des doctrines anti-sociales.

Tel est, Messieurs, le rôle qui appartient à vos lauréats ; il est assurément des plus nobles, c'est la propagande de l'exemple. Qu'ils y joignent leurs excellents avis, et fasse le Ciel qu'ils par-

viennent par la diffusion des saines doctrines à détourner les dangers qui menacent encore notre pays.

I. — *Agents de l'industrie manufacturière.*

1° François TURPIN, fileur et tordeur de coton depuis 60 ans dans la manufacture de MM. Woussen, à Houplines.

Pendant ce long espace de temps, son exactitude, son zèle, sa vigilance et sa sobriété ne se sont pas démentis. Passé maître dans toutes les parties de la filature, ses patrons, dans les moments de pénurie ou d'absence d'ouvriers recouraient à son dévouement. Toujours il était prêt à remplir les fonctions les plus diverses. Aujourd'hui que son grand âge l'oblige à un travail moins rude, il trouve encore le moyen d'être utile dans l'établissement où s'est écoulée sa vie ;

2° Alexandre CORNARD, tisserand depuis 55 ans dans l'établissement de tissage de toile et linge de table de MM. Louis et Achille Danset, à Halluin.

En présentant à la Société ce modèle des ouvriers, MM. Danset ont voulu associer à la récompense qui lui est décernée, trois de ses camarades vieillis comme lui dans la manufacture fondée en 1816, par leur père. Comme lui, ils ne l'ont jamais quittée et se sont toujours distingués par leur bonne conduite. Honnêtes pères de famille, ils ont su dans leur intérieur inspirer à leurs enfants l'amour du travail et de la vertu. Ces médailles serviront de noble encouragement à tous les travailleurs d'un grand centre industriel. Elles exciteront l'émulation et resserreront les liens qui doivent toujours unir les patrons à leurs ouvriers ;

3° Antoine SCAMPS, tisserand depuis 53 ans dans le même établissement ;

4° Jean-Baptiste SCAMPS, tisserand depuis 52 ans dans le même établissement ;

5° Pierre LAHOUSSE, tisserand depuis 45 ans dans le même établissement ;

6° Alexandre COUROUBLE, tisserand et aujourd'hui ourdisseur depuis 54 ans, chez MM. Mas-Faucheur et Jules Mas, fabricants de toiles, à Lille.

Courouble est le plus ancien représentant de la maison qui de M^{me} veuve Eycken est passée entre les mains de M. Duvivier et de ce dernier dans celles des propriétaires actuels. Un seul fait prouvera mieux que toutes nos paroles la haute estime dans laquelle M^{me} veuve Eycken tenait ce brave et loyal ouvrier. Lorsqu'en 1840, M. Duvivier reprit cet établissement, il lui fut imposé comme condition *sine qua non* l'obligation de conserver Courouble dans la maison. Quel éloge plus éloquent que cette stipulation faite en sa faveur. Nul mieux que lui, disent MM. Mas, ne mérite la distinction qui lui est accordée ;

7° Louis DUFLO, teinturier depuis 46 ans, chez M. Soins, à Lille.

Son attachement à ses devoirs n'a d'égal que son affection pour ses maîtres. Dans une occasion récente, il n'a pas craint d'exposer ses jours, en arrêtant un cheval emporté entraînant dans sa course furieuse une voiture qui renfermait M^{me} Soins et trois dames de sa famille. Relevé tout meurtri, sa première parole fut pour s'informer si aucune des personnes qui se trouvaient dans la voiture n'avait été blessée.

8° Fabien FREMAUX, ouvrier de filature et aujourd'hui concierge, depuis 41 ans, chez M. Henry Loyer, filateur à Lille.

Avant d'entrer dans la famille de M. Loyer, Fremaux a payé sa dette au pays, il est un des anciens soldats qui ont combattu sous les murs d'Alger en 1830 et pris part à cette glorieuse con-

— —

quête qui a délivré l'Europe de l'odieux tribut qu'elle payait à la barbarie.

Fremaux a toujours été un modèle d'exactitude, de bonne conduite et de dévouement à ses maîtres. — Pour faire son éloge d'un seul mot, M. Loyer caractérise ainsi la qualité dominante de Fremaux : c'est un concierge incorruptible.

9° Adolphe DELANNOY, laveur de laines, depuis 38 ans chez M. Herbeauts-Thibeauts, filateur à Tourcoing. Excellente conduite, toujours le premier au travail, jamais aucun reproche ne lui a été adressé pendant un aussi grand nombre d'années.

10° Pierre PATOU, filtier, depuis 37 ans chez M. Auguste Descamps, à Lille. Plein de courage et de dévouement, Patou est cité par son patron comme un modèle d'assiduité au travail et de fidélité. Père d'une nombreuse famille qu'il a élevée dans les sentiments honnêtes qui ont toujours fait la règle de sa vie.

11° Louis HASSE, lamier, depuis 36 ans chez M. Henri Parent' fabricant d'étoffes à Roubaix. Aux qualités qui honorent le travailleur, Hasse, joint celles qui font le bon citoyen. Déjà surchargé par les dépenses de son intérieur, il n'a pas craint de recueillir sa vieille mère et d'entourer sa vieillesse des soins les plus touchants.

12° Désiré THIEFFRY, fleur de coton, depuis 35 ans chez M. Edmond Cox, à Lille. Conduite excellente.

13° Jean DESROUSSEAUX, fleur de coton, depuis 32 ans chez MM. Dassonville Frères, à Tourcoing. Cité comme un modèle d'ordre et d'économie, d'une sobriété exemplaire.

14° Pauline REMMERY, épouse de Auguste Franchomme, dévideuse, pendant 33 ans dans la filature de coton de MM. Courbon frères, à Lille. Exacte, assidue au travail, d'une moralité exemplaire, elle n'a cessé d'être dans l'atelier le meilleur modèle des bonnes ouvrières.

II. — *Ouvriers de corps de métiers.*

1^o Napoléon DUPIRE, maçon depuis 45 ans chez M. César Lefebvre, à Lille. Après s'être distingué par la régularité de sa conduite, par son intelligence et sa capacité, Dupire a su mériter une telle confiance que tous les travaux entrepris au loin par son maître ont été placés sous sa surveillance.

2^o Louis AGACHE, couvreur depuis 44 ans chez M. Armand Labbé, à Lille. Agache est signalé comme un des plus habiles ouvriers dans son état, il en est également un des plus estimés et des plus considérés.

3^o Druon BULTEAU, journalier depuis 40 ans au service de M. Rouneau, marchand de levure, à Roubaix. Druon a rendu à son maître, par un dévouement exceptionnel, les plus grands services. Sa vie tout entière consacrée au travail, nous montre ce que peut accomplir un noble cœur. Célibataire, il a seul soutenu et nourri ses vieux parents; puis recueillant un neveu et une nièce, il leur a donné une si bonne éducation, que l'un est devenu instituteur, et l'autre institutrice en Belgique. Noble exemple, qui démontre que des plus humbles positions surgissent souvent les plus grands sacrifices.

4^o Joseph BACHELET, menuisier depuis 38 ans chez M. A. Bachelet, entrepreneur, à Lille.

Conduite régulière et irréprochable.

5^o Jean PIERRON, magasinier depuis 37 ans chez MM. Ch. Depret et Fiévet, négociants en fers et métaux, à Lille.

Plein de zèle, apportant à la défense des intérêts de ses patrons une fidélité et une vigilance extrêmes. Modèle de sobriété.

6^o Joseph LECLERCQ, garçon de magasin depuis 37 ans chez

M. Decoster-Agache, négociant en teintures, couleurs et drogueries, à Lille.

Bons et loyaux services ; a contracté dans l'exercice de sa profession des infirmités qui l'empêchent de reprendre ses travaux.

7° François MOURET, garçon de magasin depuis 36 ans dans la même maison.

Aux éloges que son excellente conduite a toujours mérités, il faut ajouter qu'il a élevé ses trois fils d'une manière tout à fait exceptionnelle pour sa position ; l'un d'eux, blessé à la bataille de Pont-Noyelles, est décédé, l'hiver dernier, à l'hospice d'Albert.

8° Aimable LÉCOUR, garçon de magasin depuis 36 ans dans la même maison, associé par son patron à ses camarades pour l'obtention d'une récompense méritée.

9° Joseph MOUSQUET, peigneur de soies et brossier depuis 36 ans chez M. Landoûzy-Lerouge, à Lille.

L'éloge de Mousquet est dans toutes les bouches, dit son maître ; plein de zèle et d'honnêteté, nos intérêts n'ont jamais eu de plus ardent défenseur. Sa vie privée est des plus dignes. Quoique chargé de famille, il a recueilli sa belle-mère et lui a montré, jusqu'à ses derniers moments, la plus tendre sollicitude.

10° Guillaume LABRE, cordonnier-bottier, depuis 36 ans chez M. Louis Lecouffé, à Armentières.

Excellente conduite, moralité exemplaire ; a élevé honorablement sa famille ; très-recommandable à tous égards.

11° Augustin TESTELIN, peintre en bâtiments depuis 33 ans chez M. Senoutzen-Sorez, à Lille.

Sobre, exact et laborieux, Testelin, quoiqu'ayant fait récemment une terrible chute, a trouvé chez un maître qui l'estime un accueil qui fait l'éloge de tous deux.

12° Louis MANIN , menuisier , depuis 32 ans chez M. H. Testelin , entrepreneur , à Lille.

Son maître le signale comme méritant , par les qualités qui le distinguent , une médaille d'honneur.

13° Sophie DASSONVILLE , concierge depuis 35 ans dans l'établissement de l'Association Lilloise pour l'encouragement des lettres et des arts et de la Société de Saint-Joseph , à Lille.

Son zèle, son exactitude lui ont valu les témoignages les plus honorables, notamment un certificat délivré, en 1862, par notre regretté collègue, M. Le Glay. Depuis cette époque, en prodiguant les soins les plus touchants à sa mère infirme et recueillant un jeune orphelin, elle s'est acquise de nouveaux titres à la récompense qui lui est décernée. J'allais oublier de vous dire que, pendant la guerre, elle a soigné les malades recueillis dans l'ambulance de Saint-Joseph avec un admirable dévouement.

14° Mélide CASTELAIN , épouse de Fidèle Cateaux , ouvrière en bandages , depuis 31 ans chez M. Fouchet , à Lille.

Dans une industrie toute exceptionnelle , l'assiduité au travail et la persévérance sont des qualiés rares que la Société a cru devoir récompenser.

III. — *Mécaniciens, Forgerous, Charrons, etc.*

1° Albin BRIFFAUT , ajusteur-mécanicien depuis 46 ans , dans l'établissement de M. Boyer , ingénieur , constructeur de machines à vapeur à Lille. Excellent ouvrier !

2° Philippe BRIDOUX , forgeron-mécanicien depuis 39 ans dans le même établissement.

Bridoux est signalé comme ayant fait preuve, dans sa longue carrière, d'une aptitude telle que dans les ateliers, il formait

des élèves, et qu'un grand nombre de forgerons occupant aujourd'hui des emplois importants dans diverses usines du département, lui doivent leur instruction industrielle.

3° Antoine VERBECK, serrurier-forgeron depuis 36 ans dans les fabriques de produits chimiques de M. Kuhlmann, à Loos et à La Madeleine lez-Lille.

Bons et intelligents services dans les divers établissements où il est employé.

4° Michel PAILLARD, charron depuis 36 ans chez M. Samain-Coupey, carrossier à Lille.

Depuis quatre années Paillard est l'objet des plus vives recommandations de son maître qui désirait voir récompenser en lui un ouvrier digne d'être proposé comme modèle à ses camarades.

III. — *Hommes et femmes de confiance.*

1° Dominique ROHART, employé depuis 57 ans dans l'imprimerie de M. Danel, à Lille.

La Société ne pourrait décerner une médaille d'honneur à un homme plus digne de la porter; sa fidélité, son exactitude, son cœur dévoué lui ont conquis à tel point l'affection de M. Danel, que celui-ci lui a offert dans sa maison la plus large hospitalité.

4° Sophie BOURBOTTE, domestique depuis 32 ans chez Mme Vve Paquet, propriétaire à Lille (Faubourg Saint-Maurice).

Affectueuse, dévouée, elle a montré à Mme Paquet, en santé comme en maladie, la tendresse la plus vigilante et la plus délicate. Elle est devenue pour cette dernière une amie dont rien ne saurait la séparer.

2° Fidéline BRACONNIER, femme de chambre depuis 40 ans chez M. Prosper Derode, négociant, Président du Tribunal de Commerce de Lille.

De tels exemples d'attachement sont rares de nos jours ; ils méritent d'être hautement proclamés. Fidéline Braconnier a vu autour d'elle trois générations de ses maîtres s'élever et grandir, et désormais elle a conquis sa place au foyer de la famille. Aussi, quel dévouement ! Avec quel tendre empressement ne s'attache-t-elle pas au chevet de ceux que la maladie vient frapper. Et lorsqu'il y a peu d'années un des fils de M. Derode est allé à Cannes redemander la santé à un ciel plus doux et plus clément, Fidéline l'accompagnait. Mais hélas ! ses soins affectueux ne devaient pas recevoir leur récompense, et elle eut la douleur d'assister aux derniers moments de celui qu'elle avait élevé !

3° Elisabeth ROUSSEL, cuisinière depuis 40 ans dans la famille de M. Arthur Quecq-d'Henripret, propriétaire à Lille.

C'est une existence toute modeste que celle d'Elisabeth, sans bruit et sans éclat, mais elle appartient à cette classe de vieux serviteurs loyaux, fidèles, attachés à leurs devoirs, plus rares de jour en jour, et que la Société des Sciences s'est toujours fait un devoir de signaler à l'attention publique.

Après la remise de ces récompenses, la séance est levée.

La musique du 43^e de ligne a bien voulu prêter son concours à cette cérémonie en faisant entendre divers morceaux d'harmonie au commencement et à la fin de la séance.

Le Président,
BLANQUART-EVRARD.

Le Secrétaire-Général,
GOSSELET.

PROGRAMME DES CONCOURS

OUVERTS PAR LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES, DE L'AGRICULTURE ET DES ARTS
DE LILLE.

PRIX WICAR

FONDATION DU PRIX WICAR.

Extrait du procès-verbal de la séance du 19 mars 1865.

La Société arrête les résolutions suivantes ;

1° Il est fondé un prix annuel qui portera la dénomination de **PRIX WICAR**. — Ce prix, dans l'état actuel des ressources de la Société, sera de 1,000 francs ;

2° Le **PRIX WICAR** sera attribué successivement et par année aux diverses branches d'études, lesquelles seront, à cet effet, partagées en trois sections, comme suit :

Section de la Littérature et des Beaux-Arts : Littérature, poésie, architecture, peinture, sculpture, etc.

Section des Sciences : Physique, chimie, mécanique, médecine, etc. ; sciences industrielles.

Section des Sciences historiques, morales et économiques.

3° Un prix ne pourra être réduit ni partagé ; il ne sera pas attribué de mentions honorables.

Dans le cas où le prix attribué à une section ne serait pas décerné la première année, le concours restera ouvert pour les années suivantes, jusqu'à ce que le prix soit décerné ou jusqu'à ce que le roulement triennal ramène le prix dans la même section. Dans ce dernier cas, la Société aura à ouvrir de nouveau dans cette même section, un concours pour lequel la somme affectée au prix nouveau sera ajoutée à celle du prix resté sans emploi ; il pourra alors être proposé deux prix ou un seul de valeur double.

4° Un programme détaillé sera rédigé le plus tôt possible en vue des prochains concours à ouvrir.

Pour extrait :

Le Secrétaire-Général,
P. GUIRAUDET.

Pour le président absent :

Le Vice Président,
J. GIRARDIN.

CONCOURS WICAR.

TABLEAU DES PRIX A DÉCERNER.

1872.

- Concours de Physique expérimentale. . . *Prix de mille francs.*
— de Littérature *Prix de mille francs.*
— de Médecine. *Prix de mille francs.*

1873.

- Concours d'Histoire (1). *Prix de mille francs.*

1874.

- Concours de Sculpture. *Prix de mille francs.*

(3) Ce prix pourra être décerné en 1872 et 1873.

CONCOURS DE 1869

REPORTÉ EN 1872.

SECTION DES SCIENCES.

PHYSIQUE.

Prix de 1000 francs

La Société décernera le prix au meilleur travail *inédit* sur l'une quelconque des branches de la Physique expérimentale.

Par décision spéciale, les manuscrits devront être parvenus au siège de la Société avant le 1^{er} juin 1872.

CONCOURS DE 1871

REPORTÉ EN 1872.

SECTION DE LA LITTÉRATURE ET DES BEAUX-ARTS.

LITTÉRATURE.

Prix de 1000 francs (1).

Etude historique et critique sur un des artistes ou des écrivains illustres du nord de la France, tels que Jean de Bologne, Josquin Desprès, Philippe de Comines, Meyer, Enguerrand de Monstrelet, etc.

La Société demande non seulement que l'étude soit complète, mais encore qu'elle s'appuie autant que possible sur des documents originaux.

(1) Ce prix n'ayant pas été décerné en 1871, est reporté en 1872; il sera prorogé, s'il y a lieu, jusqu'en 1874.

CONCOURS DE 1872.

SECTION DES SCIENCES.

MÉDECINE.

Prix de 1000 francs.

La Société décernera le prix au meilleur travail *inédit* sur la
Thermométrie clinique.

CONCOURS DE 1873 ⁽¹⁾

SECTION DES SCIENCES HISTORIQUES , MORALES ET ÉCONOMIQUES.

HISTOIRE.

Prix de 1000 francs.

Ce prix sera décerné à la meilleure monographie d'un établissement ecclésiastique ou civil, tel que abbaye, chapitre, ville du département du Nord.

Le travail demandé devra avoir pour base les documents authentiques , inédits , textuellement rapportés en forme de cartulaires ou de pièces justificatives. Il sera suivi d'index comprenant les noms des lieux et des personnes.

(1) Ce prix pourra être décerné, s'il y a lieu, au Concours de 1872.

CONCOURS DE 1874.

SECTION DE LA LITTÉRATURE ET DES BEAUX-ARTS.

SCULPTURE.

Projet de fontaine monumentale , avec figures , à ériger sur une place ou une promenade de la ville de Lille.

Le sujet serait laissé au choix de l'artiste , en l'invitant , toutefois , à se renfermer , autant que possible , dans l'histoire locale.

Le projet devra être fait en relief au huitième au moins de l'exécution.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES POUR LES CONCOURS WICAR.

Les pièces destinées au Concours pour le Prix Wicar doivent être adressées *franc de port* au Secrétariat-général de la Société, à l'Hôtel-de-Ville, à Lille. Passé le 15 octobre, aucune pièce ne sera admise.

La Société fera connaître, par la voie des journaux de Lille, quels sont les travaux reçus pour le Concours.

Chaque envoi portera une épigraphe reproduite en forme d'adresse sur un billet cacheté contenant l'indication des noms, prénoms, qualités et domicile de l'auteur, avec une attestation signée de lui, constatant que les travaux ou dessins envoyés sont inédits et ne sont la reproduction d'aucune œuvre exécutée ou publiée. L'inexactitude reconnue de cette affirmation entraînerait la mise hors de Concours.

Il ne sera ouvert d'autre billet que celui qui correspondra à œuvre couronnée.

Toute œuvre envoyée pour le Concours reste la propriété de la Société qui peut autoriser les auteurs à en faire prendre copie à leurs frais.

La disposition précédente n'est pas applicable aux tableaux, dessins, plans et modèles destinés au Concours des Beaux-Arts. Dans le Concours d'Architecture, l'œuvre qui aura mérité le prix restera la propriété de la Société qui se réserve de la publier.

Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétaire-général de la Société.

Le Président,
BLANQUART-EVRARD.

Le Secrétaire-Général,
J. GOSSELET.

PRIX ANNUELS.

PROGRAMME.

La Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille, décernera, s'il y a lieu, des MÉDAILLES D'OR, de VERMEIL, d'ARGENT et de BRONZE, aux auteurs des travaux qui lui seront adressés sur les sujets désignés ci-après.

Elle se réserve, s'il y a lieu, de joindre à la médaille un prix en argent lorsque le mémoire couronné sera de nature à avoir exigé des dépenses de la part de l'auteur.

Les pièces ou mémoires couronnés pourront être publiés par la Société.

Par décision particulière, prise le 17 mars 1865, la première médaille d'or décernée pour la meilleure pièce de poésie ou de littérature sera remplacée par un objet d'art.

I. — SCIENCES PHYSIQUES.

Questions proposées pour le concours de 1872.

1° Faire un exposé élémentaire, propre à être introduit dans l'enseignement, de la théorie mécanique de la chaleur et de ses applications aux machines.

2° La viande de boucherie est, comme on sait, répartie en plusieurs catégories ou qualités dont le prix au kilogramme est fort différent.

On n'a aucune analyse chimique comparative de ces diverses qualités de viande du même animal.

Quelles sont les différences que ces qualités présentent sous le rapport de la composition immédiate ?

Sous le rapport alimentaire, ces qualités offrent-elles réellement des différences tranchées et en conformité de leurs valeurs vénales ?

Pourquoi les bas morceaux, à quantités égales de chair, nourriraient-ils moins bien que les morceaux de premier choix ?

Est-il possible à la chimie de donner des réponses précises à ces questions, qui intéressent si puissamment l'hygiène publique ?

3° Étude des questions chimiques qui se rapportent à la fabrication du sucre.

4° Études nouvelles sur les matières colorantes.

5° Études nouvelles sur les matières décolorantes.

II. — SCIENCES NATURELLES ET PHYSIOLOGIE.

Questions proposées pour le concours de 1872.

1° Le mode de reproduction des anguilles est complètement inconnu des naturalistes, on ne sait pas quels sont les organes

producteurs des éléments qui servent à la génération, et l'on ignore si les anguilles produisent des œufs ou des petits vivants.

On connaît plusieurs espèces ou variétés d'anguilles, certains naturalistes ont pensé que ces différentes formes pourraient bien n'être que des formes sexuelles.

Examiner et résoudre ces différents problèmes, importants pour la physiologie et pour la pisciculture.

2° Faire connaître la distribution des végétaux fossiles dans le bassin houiller du Nord de la France, et indiquer les conclusions que l'on peut tirer de cette distribution par rapport à la constitution géologique du bassin et à son mode de formation.

3° Déterminer l'âge historique ou géologique des principales tourbières du Nord de la France.

4° Étudier les phénomènes cadavériques qui précèdent la période de putréfaction à l'effet de déterminer par des recherches positives à quelle époque apparaît et cesse la rigidité chez l'adulte et l'enfant nouveau-né.

Tirer de cette étude des applications à la médecine légale.

5° Déterminer, d'après l'état actuel de la science, les influences chimiques et mécaniques qu'exercent sur le torrent circulatoire les gaz absorbés par les muqueuses intestinale et pulmonaire.

Rechercher les affections et les effets produits sur l'économie animale par le passage des principales substances gazeuses dans le système sanguin.

6° Rechercher les troubles apportés dans les fonctions de nutrition et de relation par l'usage du tabac; déterminer, en s'appuyant sur de nombreuses observations, quelle est la manière de fumer la plus nuisible à la santé.

7° On connaît l'action physiologique et thérapeutique de la quinine; étudier et faire connaître par des expériences, les effets physiologiques des autres principes contenus dans le quinquina.

8^d Faire la même étude pour le tabac.

9^o Représenter, à l'aide du dessin, les principales régions du corps humain, d'après des coupes faites sur des cadavres congelés.

Utiliser ces recherches pour établir, avec la mensuration, les rapports exacts des organes entre eux, surtout au point de vue des applications chirurgicales et médicales.

Profiter de cette étude pour préciser les rapports des organes thoraciques, et, en particulier du diaphragme, chez l'enfant nouveau-né avant et après la respiration.

III. — INDUSTRIE.

Questions proposées pour le concours de 1872.

1^o Mesure des quantités de force exigées par les différents appareils d'une industrie mécanique quelconque.

2^o Monographie des principaux accidents de machines à vapeur survenus dans l'arrondissement de Lille depuis dix ans ; — les étudier dans leurs causes et leurs effets ; — examiner les questions de droit civil et de droit pénal qu'elles ont soulevées.

IV. — AGRICULTURE.

Questions proposées pour le concours de 1872.

1^o Faire la carte agronomique d'un des cantons du département, les cantons de Lille exceptés.

2^o Faire une statistique raisonnée de l'état agricole de l'arrondissement de Lille, de 1850 à 1868.

V. — ÉCONOMIE SOCIALE ET STATISTIQUE.

Questions proposées pour le concours de 1872

1° Etudier comparativement les résultats obtenus par l'établissement des fourneaux économiques pour les classes ouvrières, recueillir les documents officiels relatifs à leur organisation ; rechercher quels enseignements on peut tirer de cette étude comparative relativement à l'établissement de fourneaux semblables à Lille.

2° Rechercher quels ont été l'organisation et les résultats des sociétés de secours mutuels entre ouvriers (dites *Sociétés des malades*) qui existaient à Lille, antérieurement à 1789.

3° Faire l'historique de l'une des grandes industries du département du Nord (sucrierie, distillerie, potasse de betteraves, savons mous, etc.), en signalant les diverses phases de son développement et indiquant son avenir probable.

Etablir l'état actuel de l'industrie dont on parlera, d'après une statistique dont les éléments, puisés aux sources officielles, pourront être contrôlés.

4° Etablir la valeur des terres et leur prix de location à diverses époques dans une des régions du nord de la France ; rechercher le rapport de ces prix avec le chiffre de la population.

VI. — LÉGISLATION.

Questions proposées pour le Concours de 1872.

1° Chercher quelle a été la législation des établissements incommodes ou insalubres dans une des villes du nord de la France, antérieurement au décret de 1810.

2° Etude critique des prescriptions de la loi de 1856 et du décret de 1865 sur les appareils de sûreté des machines à vapeur.

VII — HISTOIRE..

Questions proposées pour le concours de 1872.

1° Faire l'historique des rues de Lille.

2° Indiquer la topographie physique de la Flandre maritime lors de la conquête romaine Étudier cette question principalement au point de vue de la critique scientifique et de la géologie, tout en s'appuyant sur les documents géographiques et archéologiques. Discuter les diverses opinions déjà émises sur ce sujet.

3° Rechercher s'il existe dans le département des débris de l'industrie humaine pouvant se rapporter à l'âge de pierre.

4° Histoire de l'organisation judiciaire des diverses provinces formant aujourd'hui le département du Nord, depuis l'invasion des barbares jusqu'en 1789.

5° Histoire des établissements charitables et hospitaliers de l'arrondissement de Lille.

6° Étude biographique sur le botaniste Desmazières.

7° Étude biographique sur le naturaliste Macquart.

8° Étude biographique sur le physicien Delezenne.

9° Histoire d'une commune rurale du département du Nord.

10° Étude comparative d'après les données de l'archéologie et de l'histoire, sur la topographie, les enceintes successives et les monuments des principales villes du département du Nord, depuis l'époque gallo-romaine jusqu'au règne de Louis XIV. Le mémoire doit être accompagné de plans.

La Société pourrait récompenser un mémoire qui ne traiterait que d'une seule ville.

VIII. — LITTÉRATURE ET POÉSIE.

Chaque année il sera ouvert un Concours de poésie et décerné des médailles aux auteurs des meilleures pièces de vers : le sujet est laissé à la disposition des concurrents.

La première médaille d'or décernée pour le travail le plus remarquable dans les deux Concours de littérature et de poésie sera remplacée par un objet d'art.

Questions proposées pour le concours de 1872.

1° Étude critique sur le mouvement littéraire dans les provinces qui forment aujourd'hui le département du Nord, depuis l'incorporation à la France (1667) jusqu'en 1789, ou depuis cette dernière époque jusqu'à nos jours.

2° Une scène dramatique comprenant des personnages et des chœurs, destinée à être mise en musique.

3° Éloge de l'un des bienfaiteurs des pauvres à Lille (la Comtesse Jeanne, Gantois, Masurel, Stappaert, etc.).

IX. — BEAUX-ARTS.

Questions proposées pour le concours de 1872.

1° On demande un projet de statue à ériger à l'un des bienfaiteurs des pauvres à Lille (Gantois, Masurel, Stappaert, etc.). Le modèle devra être en plâtre et au quart d'exécution.

2° Histoire des arts du dessin à Lille depuis la fondation de la ville jusqu'au XIX^e siècle inclusivement. Par les arts du dessin, il faut entendre la peinture, la sculpture, la gravure, l'architecture, ainsi que les arts industriels dans leurs rapports avec les premiers.

3° Étudier les transformations architecturales qu'entraîne l'emploi, de plus en plus prépondérant, des métaux dans la construction des édifices et des monuments de l'ordre le plus élevé. Quelles sont les qualités qui recommandent ces matériaux, ou les défauts qui doivent les faire repousser au point de vue de l'art.

4° Il sera décerné une médaille à l'auteur d'une œuvre musi-

cale remarquable, telle que symphonie, ouverture, chœur avec ou sans accompagnement.

Pour une œuvre de chant sans accompagnement ou avec accompagnement de piano, la médaille pourra, au choix du concurrent, être remplacée par la publication aux frais de la Société.

5° *Photographie* : — Indiquer un procédé qui permette de substituer l'encre grasse à la gélatine dans l'obtention des épreuves dites Photoglyptiques (*système Wodbury*), en maintenant à ces épreuves leur admirable perfection.

6° Indiquer un procédé qui permette d'obtenir, par la simple exposition à la chambre noire, une planche photographique sur métal ou sur pierre, pouvant fournir directement un tirage industriel à l'encre grasse.

X. — ENCOURAGEMENTS DIVERS.

La Société se réserve de récompenser et d'encourager par des primes et par des médailles les auteurs de productions ou travaux scientifiques, littéraires, artistiques, agricoles et industriels non mentionnés dans le présent programme.

Elle pourra même récompenser l'importation dans l'arrondissement de Lille d'une industrie nouvelle ou de procédés industriels nouveaux ; et, en général, tout travail ayant pu exercer une influence heureuse sur la situation du pays.

XI. — RÉCOMPENSES AUX AGENTS INDUSTRIELS.

La Société décerne chaque année une médaille d'honneur aux vieux serviteurs de l'industrie ; elle récompense de même la fidélité et l'attachement des serviteurs à leurs maîtres.

Les demandes doivent être faites par les patrons et maîtres et adressées avant le 15 octobre au Secrétaire général.

CONDITIONS GÉNÉRALES DU CONCOURS.

Chaque année, les Mémoires et Travaux présentés au Concours seront adressés *franc de port*, au Secrétaire général de la Société, à l'Hôtel-de-Ville, avant le 15 octobre.

Chaque envoi portera une épigraphe reproduite en forme d'adresse sur un billet cacheté, contenant l'indication du nom et du domicile de l'auteur, avec une attestation signée de lui, constatant que le travail envoyé est inédit et n'a été présenté antérieurement à aucun Concours. Ce billet ne sera ouvert que dans le cas où le concurrent aurait mérité une récompense.

Tout ouvrage manuscrit, dessin, plan ou modèle, envoyé pour le Concours, reste la propriété de la Société, qui peut autoriser les auteurs à en faire prendre copie à leurs frais.

La disposition précédente n'est point applicable aux objets d'art.

Le Président,
BLANQUART-ÉVRARD.

Le Secrétaire-Général,
J. GOSSELET.



NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

La Société a reçu , en 1871, les ouvrages suivants :

1° DE SES MEMBRES RÉSIDANTS :

- 1° Bulletin scientifique , historique et littéraire du département du Nord , par MM. Gosselet et Desplanque ; numéros courants.
- 2° Documents historiques sur la Flandre maritime , par M. de Coussemaker ; broch. in-8°,
- 3° Notes explicatives sur la création, le fonctionnement et le but des Caisses de secours des bataillons de Mobiles et de Mobilisés du Nord , par M. le docteur Houzé de l'Aulnoit.
- 4° Rapport sur la restauration projetée de l'hôpital St-Sauveur à Lille , par M. Daresté de la Chavanne ; br. in-8°.
- 5° Histoire synoptique de la photographie , par M. Blanquart-Evrard ; album in-12.
- 6° Rome ou Florence , quelle doit être la capitale de l'Italie ? par M. C. Casati ; br. in-8°.
- 7° Principes généraux des lois , par M. C. Casati ; br. in-8°.

2° DE SES MEMBRES CORRESPONDANTS :

- 1° Examen des Mémoires de M. le docteur Rebourd et de M. le général Faidherbe, sur les Inscriptions Libyques, par M. A. C. Judas; br. in-8°.
- 2° Nouvelle analyse de l'Inscription lybico-punique de Thugga, par M. A. C. Judas, br. in-8°.
- 3° Discorso del C. Cristoforo Negri, presidente della Societa geografica italiana, letto all' adunanza generale tenuta il 30 ap. 1871; br. in-8°.
- 4° Un procès de sorcellerie en Belgique, par M. Vandertaelen; in-8°.
- 5° Discours d'ouverture du cours de japonais, par M. Léon de Rosny, professeur; br. in-8°.
- 6° Étude sur la Tunisie au point de vue du commerce belge, par M. Meulemans; br. in-8°.
- 7° Le paganisme dans les Hautes-Pyrénées, par M. Ch. L. Frossard; br. in-8°.
- 8° Petits monuments ibéro-romains de Montsérié, par M. Ch. L. Frossard; br. in-8°.
- 9° Note sur une grotte renfermant des restes humains de l'époque pré-historique, découverte à Bagnères-de-Bigorre, le 4 mai 1869, par MM. Em. et Ch. Frossard; br. in-8°.
- 10° Curiosités linguistiques, par M. Bergmann (extrait de la *Revue d'Alsace*); br. in-8°.
- 11° Essai de Tablettes liégeoises, par M. d'Otreppe de Bouvette; n° 100; br. in-8°.
- 12° Le bombardement de Strasbourg, du 13 août au 27 sep-

- tembre 1870, conférence par M. Eschenauer, pasteur à Strasbourg ; br. in-8°.
- 13° Anthropométrie ou mesure des différentes facultés de l'homme, par M. Quetelet ; vol. in-8°.
- 14° Détermination de la déclinaison et de l'inclinaison magnétique à Bruxelles en 1870, notes par M. Quetelet.
- 15° Notice sur sir John Herschell, par M. A. Quetelet ; br. in-8°
- 16° Loi de périodicité de l'espèce humaine, notice par M. A. Quetelet ; br. in-8°.
- 17° Développement de la taille humaine ; extension remarquable de cette loi, notice par M. A. Quetelet ; br. in-8°.
- 18° Sur l'Anthropométrie ou sur la mesure des différentes facultés de l'homme, par M. Quetelet ; br. 8°.
- 19° Cours d'analyse de l'université de Liège, par M. E. Catalan.
- 20° Sur un article du *Journal des Savants* ; br. in-4°, par le même.
- 21° Sur l'équation de Riccati, par M. E. Catalan.
- 22° Remarques sur l'équation $x^m - 1 = 0$, par M. E. Catalan.
- 23° Sur la détermination de l'aire de l'ellipsoïde, par M. E. Catalan.
- 24° Études sur la synthèse des phénomènes de la nature. — Discours de réception à l'académie d'Amiens, par M. J. Kolb ; br. in-8°.
- 25° Rapport sur un Mémoire de M. Bourlot, intitulé : *Histoire de l'homme pré-historique, antédiluvien et postdiluvien*, par M. Meugy.
- 26° Leçons élémentaires de géologie appliquée à l'agriculture, faites à l'école normale primaire de Troyes, par M. Meugy.
- 27° Les éléments du bonheur, par M. Davaine ; in-12.

- 28° Notice sur les dépôts que recouvre le calcaire carbonifère à Soignies, par MM. Cornet et Briart.
- 29° Notice sur l'extension du calcaire grossier de Mons dans la vallée de la Haine, par MM. Cornet et Briart.
- 30° Description minérologique et stratigraphique de l'étage inférieur du terrain crétacé du Hainaut, par MM. Cornet et Briart.
- 31° Sur la division de l'étage de la craie blanche du Hainaut en quatre assises, par MM. Cornet et Briart.
- 32° Description minéralogique, géologique et paléontologique de la meule de Bracquagnies, par MM. Cornet et Briart.

3° DE DIVERS.

- 1° Le suffrage universel et son application, d'après un mode nouveau, par M. Guadet.
- 2° Cas remarquable d'acéphalie. — Étude de cette monstruosité, par le docteur Luzen; in-8°.
- 3° Notes historiques sur les tremblements de terre de la Nouvelle-Angleterre, de 1638 à 1869, par Brigham.
- 4° Ecole spéciale d'architecture, 19, rue d'Enfer, à Paris. — Programme.
- 5° Complément à l'étude sur la Houle et le Roulis, par M. E. Bertin; Cherbourg, br. in-8°.
- 6° Distribution d'eau de Dunkerque. — Construction d'un réservoir en maçonnerie, etc., par M. F. Pauwels, ingénieur municipal, à Dunkerque; br. in-4°.
- 7° Instructions pour l'étude élémentaire de la linguistique indo-européenne, par A. Hovelacque; br. in-12.

- 8° Introduction à l'étude de la physiologie, par M. le docteur Joire; vol. in-12.
- 9° Questions industrielles, questions sociales; considérations sur l'état présent et l'avenir des classes ouvrières en France, par M. le docteur Joire; in-12.
- 10° Règlement relatif à la nomination des médecins et chirurgiens des hôpitaux et hospices de Lille; br. in-8°.
- 11° Les origines des *Acta Sanctorum* et les protecteurs des bollandistes dans le nord de la France, par M. l'abbé Dehaisnes; br. in-8°.
- 12° La domination française à Douai et dans la Flandre wallonne depuis les origines jusqu'à 1867; br. in-8° par le même.
- 13° Notice sur les archives communales de Douai; br. in-8°, par le même.
- 14° Notice sur la bibliothèque publique de Douai; br. in-8°, par le même.
- 15° De l'art chrétien en Flandre; — peinture; — par le même; vol. in-8°.
- 16° Procédés de culture basés sur des expériences faites en grand et amenant une amélioration radicale dans le mode d'exploitation des prairies naturelles, par M. Goetz; in-8°.
- 17° Description des machines et procédés pour lesquels des brevets d'invention ont été pris; table des tomes 40 à 60; vol. in-4°.
- 18° Catalogue des brevets d'invention, numéros courants.
- 19° Compte général de l'administration de la justice criminelle en France pendant l'année 1869; in-4°.
- 20° Compte général de l'administration de la justice civile et commerciale en France pendant l'année 1869; in-4°.
- 21° Annales de l'observatoire royal de Bruxelles, t. XX.

- 22° Bulletin bi-mensuel des décès de la ville de Lille ; feuilles courantes.
- 23° Journal d'éducation populaire ; numéros courants.
- 24° Journal de pharmacie et de chimie ; numéros courants.
- 25° Revue des Sociétés savantes des départements ; numéros courants.

4° DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

La Société a reçu les publications parues en 1871 des Sociétés suivantes :

- AIX. — *Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres.*
- AMIENS. — *Société des antiquaires de Picardie.*
— *Société industrielle.*
- ANGERS. — *Société industrielle.*
- APT. — *Société scientifique, littéraire et artistique.*
- ARRAS. — *Société centrale d'agriculture du Pas-de-Calais.*
- AUCH. — *Société d'agriculture du Gers.*
- AUXERRE. — *Société des sciences historiques et naturelles.*
- BATAVIA. — *Société des sciences naturelles des Indes néerlandaises*
- BÉZIERS. — *Société archéologique.*
- BORDEAUX. — *Académie des sciences, belles-lettres et arts.*
- BOSTON. — *Society of natural history.*
- BRUXELLES. — *Académie royale.* (Annuaire. — Bulletin. — Mémoires couronnés).
- CAEN. — *Société linnéenne de Normandie.*
— *Académie des sciences, arts et belles-lettres.*
- CAMBRAI. — *Société d'émulation.*

- CATANE. — *Academia giovinia dei scienze naturali.*
- CHALONS-SUR-MARNE. — *Comices agricoles de la Marne.* (Annuaire des cinq départements).
- CHERBOURG. — *Société des sciences naturelles.*
- CLERMONT (Oise). — *Société d'agriculture* (Le Musée).
- COMPIÈGNE. — *Société d'Agriculture* (L'Agronome praticien).
- CONSTANTINE. — *Société archéologique.*
- DUNKERQUE. — *Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences.*
- *Comité flamand de France.*
- ÉDIMBOURG. — *Société royale.*
- GAND. — *Messager des sciences historiques.*
- GÈNES. — *Universita di Genova.*
- HAARLEM. — *Société hollandaise des sciences naturelles.*
- LE MANS. — *Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.*
- LILLE. — *Comice agricole.*
- *Conseil de salubrité.*
- *Société de médecine* (Bulletin médical).
- *Commission historique.*
- LYON. — *Société d'architecture.*
- MÉZIÈRES. — *Société d'agriculture des Ardennes.*
- MILAN. — *Comité géologique italien.*
- MONS. — *Société des sciences, des lettres et des arts du Hainaut.*
- MULHOUSE. — *Société industrielle.*
- MUNICH. — *Académie royale de Bavière.*
- MAMUR. — *Société archéologique.*
- NICE. — *Société centrale d'agriculture et d'acclimatation.*

- NIMES. — *Académie du Gard.*
- PARIS. — *Société des ingénieurs civils.*
— *Société d'encouragement pour l'industrie nationale.*
— *Société d'horticulture de France.*
— *Société protectrice des animaux.*
— *Société d'acclimatation.*
— *Société philomatique.*
— *Académie des sciences* (Bulletins hebdomadaires).
— *Société géologique.*
- PHILADELPHIE. — *Académie des sciences naturelles,*
— *Société philosophique américaine.*
- POITIERS. — *Société académique.*
- ROCHERORT. — *Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts.*
- ROME. — *Académie dei Nuovi lincei.*
- ROUBAIX. — *Société d'émulation.*
- ROUEN. — *Académie des sciences, belles-lettres et arts*
- SAINT-ÉTIENNE. — *Société d'agriculture, industrie, sciences et arts.*
- SAINT-QUENTIN. — *Société industrielle.*
- SAINT-OMER. — *Société des antiquaires de la Morinie*
- SAINT-PÉTERSBOURG. — *Académie impériale.*
- STRASBOURG. — *Société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin.*
- TOULOUSE. — *Société de l'agriculture de la Haute-Garonne et de l'Ariège.*
- TOURS. — *Société d'agriculture, sciences et arts d'Indre-et-Loire.*
- VALENCIENNES. — *Société des sciences et arts.*
- VANNES. — *Société philomatique du Morbihan.*
- VENISE. — *Institut royal vénitien.*
- WASHINGTON. — *Smithsonian Institution.*

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES, DE L'AGRICULTURE

ET DES ARTS DE LILLE,

AU 1^{er} JANVIER 1872.

BUREAU.

<i>Président</i> ,	MM. CORENWINDER.
<i>Vice-Président</i>	KUHMANN.
<i>Secrétaire-Général</i> ,	GOSSELET.
<i>Secrétaire des correspondances</i> ,	VAN HENDE.
<i>Trésorier</i> ,	BACHY.
<i>Bibliothécaire-Archiviste</i> ,	DE NORGUET.

MEMBRES HONORAIRES.

LE GÉNÉRAL commandant la 3^e division, rue Négrier.

LE PRÉFET du département du Nord, à la Préfecture.

LE MAIRE de la ville de Lille, à l'Hôtel-de-Ville.

MOULAS, littérateur, à Lille.

MEMBRES DE DROIT.

MM. LE RECTEUR de l'Académie de Douai.

L'INSPECTEUR d'Académie en résidence à Lille.

MEMBRES TITULAIRES.

- | | Date de l'admission. | MM. |
|----|----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1 | 1824. | KUHLMANN (Frédéric) (C. ✱), correspondant de l'Institut, 2, rue des Canonniers. — Chimie. |
| 2 | 1828. | DANEL (Louis), ✱, 20, rue Basse. — Musique. |
| 3 | 1836. | BENVIGNAT (Charles), 7, rue des Quinze-Pots. — Architecture, Beaux-Arts. |
| 4 | 1840. | TESTELIN (Achille), docteur en médecine, 16, rue de Thionville. — Médecine, Oculistique. |
| 5 | 1841. | CAZENEUVE (Valentin), (O. ✱,) docteur en médecine, directeur de l'École de médecine, 26, rue des Ponts-de-Comines. — Médecine. |
| 6 | 1842. | CHON (François), ✱, professeur à la Faculté, 5, rue du Palais-de-Justice. — Histoire, Belles-Lettres. |
| 7 | 1844. | BACHY (Ch.), 40, rue du faub. de Roubaix. — Agronomie. |
| 8 | 1847. | CHRÉSTIEN (Jules), docteur en médecine, professeur adjoint à l'École de médecine, 57, rue de Jemmapes. — Médecine, Statistique. |
| 9 | 1848. | LAVAINNE (Ferdinand), ✱, 13, rue des Fossés. — Musique. |
| 10 | — | COHENWINDER (Benjamin), ✱, rue Nationale, 281. — Chimie, Agronomie. |
| 11 | — | PARISE (Jean), ✱, doct. en médecine, professeur à l'École de médecine, 26, Place-aux-Bleuets. — Médecine. |
| 12 | 1849. | DELIGNE (Jules), 20 bis, rue du Gros-Gérard. — Littérature. |
| 13 | 1852. | BLANQUART-EVRARD (Louis), ✱, 28, rue de Thionville. — Photographie, Beaux-Arts. |
| 14 | — | COLAS (Alphonse), professeur aux Écoles académiques, 34, rue des Jardins. — Peinture. |

- | | Date de l'admission | MM. | |
|----|---------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| 15 | 1852. | VIOLETTE (Henri), (O. ✽), commissaire des Poudres et Salpêtres, 5, cour des Bourloires. — Chimie. | |
| 16 | — | GARREAU (Lazare), ✽, docteur en médecine, professeur à l'École de médecine, 43, rue de Douai. — Chimie. | |
| 17 | — | MEUREIN (Victor), maître en pharmacie, 30, rue de Gand. — Chimie. | |
| 18 | 1854. | COX (Edmond), ✽, 37, rue du faubourg de Roubaix. — Industrie. | |
| 19 | — | CANNISSÉ (Georges), 4, rue des Trois-Mollettes. — Littérature. | |
| 20 | 1856. | PAEILE (Charles), bibliothécaire et archiviste de la ville, 43, rue d'Antin. — Bibliographie. | |
| 21 | 1858. | VIOLETTE (Charles), professeur à la Faculté des Sciences, 48 bis, rue des Fleurs. — Chimie. | |
| 22 | — | GUIRAUDET (Paul), ✽, professeur, doyen de la Faculté, 74 ter, rue Princesse. — Mathématiques. | |
| 23 | — | MATHIAS (Ferdinand), ✽, ingénieur de la traction du Chemin de fer du Nord, 5, place-aux-Bleuets. — Mécanique. | |
| 24 | 1859. | DE COUSSEMAKER (Edmond), ✽, correspondant de l'Institut, 43, rue de Tournai. — Archéologie, Histoire. | |
| 25 | — | HOUZÉ DE L'AULNOIT (Alfred), ✽, docteur en médecine, professeur d'anatomie à l'École de médecine, 44, square Jussieu. — Médecine. | |
| 26 | — | COMTE DE MELUN (Anatole), ✽, 95, rue Royale. — Histoire, Littérature. | |
| 27 | 1860. | VAN HENDE (Edouard), 97, boulevard de la Liberté — Numismatique. | |
| 28 | — | DARESTE DE LA CHAVANNE (Camille), professeur à la Faculté, 37, quai de la Basse-Deûle. — Histoire naturelle. | |
| 29 | 1864. | HOUZÉ DE L'AULNOIT (Aimé), 64, rue Royale. — Jurisprudence, Beaux-Arts | |
| 30 | 1862. | DE NORGUET (Anatole), 64, rue de Jemmapes. — Histoire naturelle. | |
| 31 | 1862. | LETHIERRY (Lucien), 46, rue Blanche. — Entomologie. | |

- | | Date de l'admission. | MM. |
|----|----------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 32 | 1863. | VANDENBERGH (Emile), 48, rue des Fossés.— Architecture. |
| 33 | — | LEURIDAN (Théodore), bibliothécaire de la ville de Roubaix, à Roubaix. — Histoire. |
| 34 | — | KUHLMANN (Frédéric), ✱, 2, rue des Canonniers.—Chimie. |
| 35 | 1864. | MENCHE DE LOISNE (Henri), ✱, Ingénieur des Ponts-et-Chaussées, 7, rue Princesse. — Génie civil. |
| 36 | — | REYNART (Edouard) (O. ✱), conservateur des musées, 87, rue Saint-André. — Beaux-Arts. |
| 37 | 1865. | ROUSSEL-DEFONTAINE, ✱, manufacturier à Tourcoing. — Industrie. |
| 38 | — | GOSSELET (Jules), professeur à la Faculté, 18, rue d'Antin. — Géologie. |
| 39 | 1867. | TELLIEZ (René), juge au Tribunal civil, 22, rue des Fleurs. — Économie politique. |
| 40 | 1868. | BOIRE (Emile), ingénieur civil à Lille, 14, boulevard de la Liberté. — Génie civil. |
| 41 | -- | DUTILLEUL (Jules), 22, quai de la Haute-Deûle. — Poésie. |
| 42 | — | HANRIOT (Théodore), professeur de Physique à la Faculté, 121, rue Nationale. — Physique. |
| 43 | 1869. | RAILLART, Ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, 91, rue Nationale. — Génie civil. |
| 44 | 1871. | HOUDOY (Jules), square Jussieu, 8. — Archéologie. |
| 45 | — | SCRIVE (Auguste), rue Royale, 130. — Industrie. |
| 46 | — | CASATI (Claude-Marie-Charles), juge d'instruction, boulevard Vauban, 3. — Droit, histoire |

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

- 1 BABINET (Jacques), ✱, membre de l'Institut, 15, rue Servandoni, à Paris. (1834).
- 2 BAEKER (LOUIS DE), homme de lettres, archéologue, château de Closterweld, Nordpeene. (1853).
- 3 BAUDRIMONT (Alexandre), professeur à la Faculté des Sciences de Bordeaux. (1839).

- 4 BARRÉ DE SAINT-VENANT, (O. ✱), ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, à Saint-Ouen, près Vendôme. (1864).
- 5 BELLARDI (Louis), naturaliste, à Turin. (1855).
- 6 BERGMANN, anc. prof. à la Faculté des Lettres de Strasbourg. (1854).
- 7 BERKELEY, naturaliste, à Clinsliffe (Angleterre). (1836).
- 8 BESNOU (Léon), ✱, pharmacien-major de la marine en retraite, à Avranches. (1863).
- 9 BIDART, docteur en médecine, à Arras. (1834).
- 10 BOLLAERT (Edouard), ✱, ingénieur des Ponts-et-Chaussées, directeur des houillères de Lens. (1856).
- 11 BONVARLET (Alexandre), homme de lettres, à Dunkerque. (1863).
- 12 BOS (Henri), inspecteur d'Académie, à Auxerre. (1862).
- 13 BOSSEY, ✱, ingénieur en chef des mines, à Rennes. (1861).
- 14 BRAME (Charles), professeur de chimie à l'École de médecine de Tours. (1857).
- 15 BRETON (Jules), (O. ✱), peintre, à Courrières (Pas-de-Calais). (1862).
- 16 BURGOS (DE), agronome, à Madrid. (1853).
- 17 BUSSCHER (Edmond DE), homme de lettres, rue Savaen, à Gand (1847.)
- 18 CAMBAY (Charles), ✱, médecin militaire. (1848).
- 19 CATALAN (Eugène), professeur à l'Université de Liège, rue Nysten, 44, à Liège. (1852).
- 20 CAUMONT (DE), (O. ✱), correspondant de l'Institut, directeur de l'Institut des provinces, 61, rue Richelieu, à Paris. (1845).
- 21 CHARET DE LA FRÉMOIRE, ✱, ingénieur des Ponts-et-Chaussées, à Namur. (1854.)
- 22 CHARJÉ MARSAINNES (O. ✱), inspecteur des Ponts-et-Chaussées, 42, rue de Grenelle-St-Germain, à Paris. (1856).
- 23 CHARPENTIER, docteur en médecine, à Valenciennes. (1819).
- 24 CHASLES (Emile), ✱, inspecteur d'Académie, chargé de l'inspection générale des langues vivantes, passage Ste-Marie, 2 ter, à Paris. (1856).
- 25 COLINCAMP (Ferd.), ✱, professeur à la Faculté des lettres de Douai. (1860)

- 26 CORNE, homme de lettres, à Douai. (1829).
- 27 CORNET, directeur des mines de Cuesmes, près Mons. (1871).
- 28 COUSIN, graveur, 56, rue de Chaillot, à Paris. (1864.)
- 29 CRAUCK, sculpteur à Paris. (1871).
- 30 DANCOISNE, numismate, à Hénin-Liétard. (1856).
- 31 DARESTE DE LA CHAVANNE (Antoine), recteur de l'académie de Nancy. (1862).
- 32 DAVAINÉ (C.) docteur en médecine, 3, rue Lafitte, à Paris. (1853).
- 33 DELARIVE (Aug.), (O. ✱), profes. de physique, à Genève. (1836).
- 34 DELETOMBE (Jean-Baptiste), instituteur, homme de lettres, à Orchies. (1862).
- 35 DELPLANQUE, Médecin-Vétérinaire, à Douai. (1869).
- 36 DEMEUNYNCK, ✱, docteur en médecine, à Bourbourg. (1830).
- 37 DESCHAMPS DE PAS (Louis), ✱, ingénieur des Ponts et-Chaussées, archéologue, à St-Omer. (1855).
- 38 DESMYTTÈRE, archéologue, à Auxerre.
- 39 D'HENRY, chimiste, à Armabouts-Cappelle. (1869).
- 40 DIEGERICK, bibliothécaire-archiviste de la ville d'Ypres. (1862).
- 41 DUBRUNFAUT, chimiste, manufacturier, 6, chemin des Meuniers, à Paris. (1820).
- 42 DUPUIS, Historien, 64, rue Spontini, à Paris-Passy. (1869).
- 43 DURAND-FARDEL (Max), ✱, docteur en médecine, inspecteur des eaux minérales de Vichy, 36, rue de Lille, à Paris. (1849).
- 44 DUREAU (Louis), (C. ✱), préfet du Loiret. (1853).
- 45 ESCHENAUER (Auguste), pasteur de l'église réformée, homme de lettres, à Strasbourg. (1864).
- 46 FAIDHERBE (Louis-Léon), (G.-O. ✱), général de division. (1855).
- 47 FÉE (Antoine), (O. ✱), anc. professeur à la Faculté de médecine de Strasbourg g (1832).
- 48 FRANCK (Adolphe), ✱, membre de l'Institut, 23, rue de l'Observatoire, à Paris. (1856).
- 49 FRANCOLIN (Gustave), ingénieur civil, rue Saint-Claude, 24, à Paris. (1871).
- 50 FROSSARD (Benoit), homme de lettres, à Bagnères de Bigorre (1859).

- 51 FROSSARD (Charles), pasteur de l'Église réformée, 14, rue de Boulogne, à Paris. (1859).
- 52 GARNIER, bibliothécaire de la ville d'Amiens. (1840).
- 53 GIRARDIN (Jean) O. ✻, Recteur de l'Académie de Clermont. (1868).
- 54 GODEFROY DE MENILGLAISE (le marquis), ✻, homme de lettres, archéologue, rue de Grenelle, à Paris. (1855),
- 55 GOMARD, ✻, archéologue, homme de lettres, à St-Quentin. (1863)
- 56 GOUBAUX, ✻, professeur d'anatomie à l'École vétérinaire de Toulouse. (1860).
- 57 GRAB, avocat, homme de lettres, à Valenciennes. (1852).
- 58 GRATACAP dit CAP (Paul), ✻, pharmacien, membre de l'Académie de médecine, 9, rue d'Aumale, à Paris. (1860).
- 59 GRIPON (Émile), ✻, professeur de Physique à la Faculté de Rennes. (1868).
- 60 GUASTALLA (Aug), docteur en méd., à Trieste, (Autriche). (1846).
- 61 GUÉRARD (Alphonse), docteur en médecine, 10, carrefour de l'Odéon, à Paris. (1834).
- 62 GUERIN (Jules), docteur en médecine, membre de l'Académie de médecine, 12, rue des Chanoinesses, à Paris. (1849).
- 63 GUÉRIN-MENNEVILLE, naturaliste, 31, rue Bonaparte, à Paris. (1828).
- 64 GUERRIER DE DUMAST (Auguste-Prosper), homme de lettres, à Nancy. (1829).
- 65 HEEGMANN (Alphonse), mathématicien, 4, rue Abatucci, à Paris. (1861).
- 66 HEYFELDER, chirurgien militaire, à Saint-Pétersbourg. (1871).
- 67 HINSTIN (Gustave), profess. de seconde au Lycée de Lyon. (1863).
- 68 JARDIN (Antoine), docteur en médecine, à Connaux (Gard). (1863).
- 69 JEANRON, ✻, peintre d'histoire, directeur de l'École des Beaux-Arts, à Marseille. (1849).
- 70 JOUVIN (Jean-Pierre), ✻, pharmacien en chef de la Marine, à Rochefort. (1862).
- 71 JUDAS (Auguste), ✻, médecin-militaire en retraite, rue de la Barouillière, à Paris. (1833).
- 72 KOLB (Jules), ingénieur civil, à Amiens. (1865).
- 73 KOLB (Henri), (O. ✻), inspecteur général, 82, rue de Varennes, à Paris. (1866).

- 74 LACAZE-DUTHIERS (F.-J.-II.), ✱, professeur à la Faculté des sciences de Paris, 7, rue Vieille-Estrapade, à Paris. (1860).
- 75 LACHEZ (Théodore), architecte, 133 rue Lafayette, à Paris. (1862).
- 76 LAMBERT, ingénieur des mines, à Mons. (1854).
- 77 LAMY (Auguste); ✱, Professeur de Chimie à l'École centrale, 77, boulevard Saint-Michel, à Paris. (1866).
- 78 LARREY (baron Hippolyte), (C. ✱), doct. en médecine, inspecteur du service de santé des armées, membre de l'Académie de médecine, 91, rue de Lille, à Paris. (1839).
- 79 LECONTE, ancien receveur des Finances, à Paris. (1855).
- 80 LEGOARANT, officier du Génie en retraite, 54, rue du Finistère, à Lorient. (1839).
- 81 LEGRAND DE REULANDT (Simon), homme de lettres, archéologue, 81, rue de la Chaussée-Bershem, à Anvers. (1843).
- 82 LEJOLIS, botaniste, à Cherbourg. 1855.
- 83 LENAIRE (Pierre-Auguste), ancien professeur de rhétorique, à Triancourt (Meuse). (1827).
- 84 LENAIRE (Jules), ✱, Ingénieur en chef des Ponts-et-chaussées, à Rouen. (1868).
- 85 LEROY (Onésime), homme de lettres, à Raismes (Nord). (1820).
- 86 LESTIBOUDOIS (Thémistocle), (O. ✱), conseiller d'Etat, correspondant de l'Institut, rue de la Victoire, à Paris. (1857).
- 87 LIAGRE (Jules), Colonel du Génie, membre de l'Académie royale de Belgique, 40, rue de Namur, à Bruxelles. (1856).
- 88 LIEBIG (Justin), (C. ✱), chimiste, membre de l'Académie royale de Bavière, à Munich. (1829).
- 89 LINAS (DE), ✱, homme de lettres, archéologue, à Arras. (1854).
- 90 LOMBARDI (Antonio-Maria), homme de lettres, à San Severo, (Italie méridionale). (1869).
- 91 MALAISE, professeur à l'Institut agronomique de Gembloux, (Belgique). (1870).
- 92 MALLET (Alfred), manufacturier, boulevard du Combat, à Paris. (1838.)
- 93 MALLET (Charles-Aug.), ancien recteur, 45, rue de Bréa, à Paris. (1833).
- 94 MARCHAND, pharmacien-chimiste, à Fécamp. (1859).

- 95 MARTIN SAINT-ANGE , docteur en médecine , rue St-Guillaume à Paris. (1830).
- 96 MASURE (Félix) , agronome , professeur de physique au Lycée d'Orléans. (1863).
- 97 MASQUELEZ (Alfred) , ✱ , bibliothécaire à l'École impériale de St-Cyr. (1857).
- 98 MEUGY (Jules) , ✱ , ingénieur en chef des mines , à Troyes (Aube). (1852)
- 99 MEULEMANS (Auguste) , économiste , à Bruxelles. (1869).
- 100 MIGNARD , homme de lettres , à Dijon. (1854).
- 101 MILLÉ (Auguste) , ✱ , ingénieur des Ponts-et-Chaussées , 35 , rue de Lyon , à Paris. (1855).
- 102 MILNE EDWARDS (C. ✱) , membre de l'Institut , professeur au Muséum de Paris , 57 , rue Cuvier , à Paris. (1831.)
- 103 MORIÈRE , prof. d'histoire naturelle , à la faculté de Caen. (1854).
- 104 MOSSOT (Émile) , professeur au Lycée Condorcet , 36 , rue Saint-Placide , à Paris. (1869).
- 105 MOTTEZ (Victor) , ✱ , peintre , à Bièvre (Seine-et-Oise).
- 106 MULSANT (E) , entomologiste , à Lyon. (1846).
- 107 NADAUD (Gustave) , ✱ , homme de lettres , 40 , rue de Verneuil , à Paris. (1863).
- 108 NEGRI (Christoforo) , directeur au ministère des affaires étrangères , à Florence. (1865).
- 109 NÈVE (Félix) , professeur de langues orientales à l'Université de Louvain. (1856).
- 110 OTREPPE (D') DE BOUVETTE , homme de lettres , à Liège (1860).
- 111 PAINVIN (Louis) , professeur de mathématiques au lycée de Lyon. (1862).
- 112 PASTEUR (Louis) , (O. ✱) , membre de l'Institut , profess. de chimie à la Faculté des Sciences , rue d'Ulm , 45 , à Paris. (1857).
- 113 PERRIS , entomologiste , à Mont-de-Marsan. (1854).
- 114 PORTELETTE (Constant) , professeur au lycée de Versailles (1861).
- 115 QUETELET (Adolphe) , secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique , à Bruxelles. (1837).
- 116 REYNAUD (Ernest) , professeur de mathématiques , au Lycée de Toulouse. (1857).

- 117 RICHAUD (Louis), proviseur au Lycée de Cahors. (1864).
- 118 ROCHE, prof. à la Faculté des Sciences de Montpellier. (1864).
- 119 RODET (Léon), inspect. à la Manuf. des Tabacs de Nice. (1860).
- 120 ROHART (François), chimiste, manufacturier, 72, rue Nollet, à Paris. (1861).
- 121 ROMIEU, littérateur, à La Rochelle. (1869).
- 122 RONDOT (Natalis), délégué de la Chambre de Commerce de Lyon, à Paris. 1858.
- 123 ROSNY (Léon de), homme de lettres, 15, rue Lacépède, à Paris. (1859).
- 124 ROUCHER (Charles), (O. ✽), pharmacien principal, 188, rue St-Dominique, à Paris. (1865).
- 125 SAINT-LOUP, prof. de mathématiques à la faculté des sciences de Poitiers. (1859).
- 126 SERRET, (Joseph), ✽, membre de l'Institut, profes. de mécanique céleste au Collège de France, 53, rue Madame, à Paris. (1853).
- 127 THIERS (A.), (G. C. ✽), président de la République, membre de l'Académie française, place St-Georges, à Paris. (1837.)
- 128 TISSANDIER, Professeur à la Faculté des Lettres de Douai. (1869).
- 129 VALADE-GABEL, homme de lettres, à Bordeaux. (1857.)
- 130 VALLET (Pierre), doct. en médecine, maître oculiste, rue Lazare, 33, à Bruxelles. (1855).
- 131 VANDERTAELEN, homme de lettres, historien, à Anvers. (1867).
- 132 VINGTRINIER (Arthur), ✽ docteur en médecine, médecin en chef des prisons, à Rouen. (1844).
- 133 VOLPICELLI (Louis), prof. de physique à la Sapience à Rome (1864).
- 134 WARLONMONT (Evariste), doct. en médecine, rédacteur en chef des *Annales d'oculistique*, 132, rue Royale, à Bruxelles. (1860).
- 135 WARTTMANN (Élie), professeur de physique, à Genève. (1846).
- 136 WESMAEL (Constantin), membre de l'Académie royale de Belgique, 62, r. de la Rivière, à St-Josse-ten-Noode (Bruxelles). (1839).
- 137 YVON-VILLARCEAU, ✽, astronome, à l'Observatoire de Paris, membre de l'Institut, 14, rue Cassini. (1852).
- 138 ZANDYCK, docteur en médecine, à Dunkerque. (1850)

TABLE ANALYTIQUE DES NOMS D'AUTEURS.

- BACHY, M. T. — *Toiles d'araignées*, 603 ; — *Phillipsite*, 620 ; — *Observations*, 642, 643, 644, 621, 625.
- BLANQUART-EVRARD, M. T. — *Les couleurs en photographie*, 4, 610 ; — *Don au Musée industriel*, 644 ; — installé président, 597 ; — *Discours*, 627.
- CAFFIAUX. — Prix Wicar, 626, 653.
- CASATI, M. T. — Élu membre, 625.
- CHON, M. T. — *Analyse d'ouvrages*, 624 ; — *rapport*, 668.
- CHRESTIEN, M. T. — *Communications*, 608, 624.
- COLAS, M. T. — *La France de Bismark*, 614.
- COMMÈRE. — Médaille de vermeil, 672,
- CORENWINDER, M. T. — *Respiration nocturne des végétaux*, 84, 642 ; — élu président, 625.
- CORNET, M. C. — Élu correspondant, 614.
- COULIER. — *Ventilation et chauffage*, 545 ; — médaille d'or, 668.
- CRAUK, M. C. — Élu correspondant, 643.
- DARESTE, M. T. — *Observations*, 600, 640, 642.
- DEHAISNES, M. T. — *Biographie de M. Desplanque*, 553.
- DELERUE, M. T. — *Poésies*, 265, 643, 644 ; — *Mouvement révolutionnaire à Lille*, 231, 646 ; — (*biographie de*), 593 ; — discours prononcé sur sa tombe, 648.
- DESPLANQUE, M. T. — *Étude sur un poème du IX^e siècle*, 273 ; — (*biographie de* —), 553 ; — discours prononcé sur sa tombe, 604.
- DUTILLEUL, M. T. — *Poésies*, 489, 643, 644.
- FAIDHERBE (le général), M. T. — *Inscriptions lybiques*, 484, 621.
- FRANCOLIN, M. C. — Elu correspondant, 625.
- FROSSARD, M. C. — *Fouilles archéologiques*, 621.
- GOSSELET, M. T. — *Gisement de la*

- houille*, 41, 614; — *fossiles dévoniens*, 597; — *communications*, 613, 616; — réélu secrétaire-général, 625; — *compte-rendu des travaux de la Société*, 633.
- GUIRAUDET, M. T. — *Mouvement d'un point matériel*, 489, 616.
- HEYFELDER, M. C. — *Traitement sous les tentes*, 43, 608; — élu correspondant, 643.
- HOUDOY, M. T. — Élu membre, 608.
- HOUZÉ DE L'AULNOIT (Alfred), M. T. — *Caisse de secours des Mobiles et des Mobilisés*, 49, 613; — *nouveau procédé opératoire*, 204, 626; — *tumeur hémato-kystique*, 253, 611; — *observations*, 608; — *appareils chirurgicaux*, 640, 626; — *rapport*, 653.
- HOUZÉ DE L'AULNOIT (Aimé), M. T. — *Rapport*, 610.
- KUHLMANN, M. T. — Élu vice-président, 625.
- LAC DE BOSREDON. — Mention, 675.
- LACORDAIRE, M. C. — *Nécrologie*, 602.
- LEURIDAN, M. T. — *Droit de Senne*, 453, 613; — *Droit du Seigneur*, 465, 616; — *Franches-Vérités*, 209, 616; — *rapport*, 645.
- MANSO, mention, 675.
- MEUREIN, M. T. — *Observations*, 642.
- MOREAU DE JONNES, M. C. — *Nécrologie*, 604.
- DE NORGUET, M. T. — *Rapport*, 604; réélu bibliothécaire, 625.
- PAINVIN, M. C. — *Surfaces du second ordre*, 97.
- RICHARD. Médaille d'argent, 672.
- SCRIVE, M. T. — Élu membre, 608.
- TESTELIN, M. T. — *Observations*, 608, 612.
- TISSANDIER, M. T. — *L'homme physique et l'homme moral*, 24, 603.
- VAN HENDE, M. T. — *Biographie de M. Delerue*, 593; — *Scel des États de Lille*, 644; — réélu secrétaire de correspondance, 625.
- VANOVERBERGHE. Prime Parnot, 683.
- VERHAEGHE, M. C. *Nécrologie*, 602.
- VERLY (Notice bibliographique sur), 591; — discours prononcé sur sa tombe, 647.

TABLE DES MATIERES

CONTENUES DANS LE NEUVIÈME VOLUME DE LA TROISIÈME SÉRIE.

ANNÉE 1874.

Les couleurs en photographie, causerie par M. BLANQUART-EVRARD, M. T. ¹ (planches)	4
Du traitement des blessés et malades soignés sous la tente, par M. le docteur HEYFELDER, M. C. ²	43
L'homme physique et l'homme moral, par M. TISSANDIER, M. C.	21
Réflexions sur le gisement de la houille dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, par M. GOSSELET, M. T. (pl.).	44
Historique et mode de fonctionnement des caisses de secours des bataillons des Mobiles et des Mobilisés de l'armée du Nord pendant et après la guerre de 1870-1871, par M. HOUZÉ DE L'AULNOIR, M. T. (planches).	49
Recherches sur les fonctions nocturnes des feuilles des végétaux, 6 ^e mémoire, par M. B. CORENWINDER, M. T.	84
Mémoire sur le mélange détonant du nitrate de potasse et de l'acétate de soude, par M. Henri VIOLETTE, M. T.	94
Étude analytique de la développable circonscrite à deux surfaces du second ordre, par M. PAINVIN, M. C. (planches).	97

¹ M. T. signifie membre titulaire.

² M. C. signifie membre correspondant.

Le Droit de Senne dans la châtellenie de Lille, par M. Th. LEURIDAN, M. T.	453
Le Droit du Seigneur dans la châtellenie de Lille, par M. Th. LEURIDAN, M. T.	465
Sur la destruction de la Colonne Vendome, poésie, par M. J. DUTILLEUL, M. T.	489
La Guerre, poésie, par le même	493
La Nymphé de la source, poésie, par le même.	497
Note sur les avantages et la description d'un nouveau procédé opératoire, applicable à toutes les amputations des membres et ayant pour but de recouvrir l'os sectionné avec une lame de périoste conservée à la face interne des lambeaux, par M. HOUZÉ DE L'AULNOIT, M. T. (planches).	204
Les Franches-Vérités, Plaid généraux et Timaux, dans la châtellenie de Lille, par M. Th. LEURIDAN, M. T.	209
Étude sur le mouvement révolutionnaire à Lille de 1789 à 1795 (chapitre II ^e), par M. V. DELERUE, M. T.	234
Chirurgie. — Recherches sur une tumeur hémato-kystique de l'extrémité inférieure de la cuisse, intéressant l'os et les parties molles, par M. HOUZÉ DE L'AULNOIT, M. T. (planches).	253
Le Torrent, poésie, par M. V. DELERUE, M. T.	265
Le Chat et le Chien, fable, par le même	267
Le Renard et le Vieux-Coq, fable, par le même.	268
L'Auteur et les Champignons, fable, par le même	270
Les Épis, fable, par le même.	274
Étude sur un Poème inédit de Milon, moine de Saint-Amand d'Elnon, au IX ^e siècle, par M. DESPLANQUE, M. T.	273
Inscriptions numidiques. — Réponse au docteur Judas, par M. le général FAIDHERBE, M. T.	484

Mémoire sur le mouvement d'un point matériel sur une surface, par M. GUIRAUDET, M. T. (planches)	489
Ventilation économique et chauffage des cafés, salles d'asile, etc. par M. COULIER, lauréat de la Société (planches).	515
Notice sur la vie et les travaux de M. DESPLANQUE, archiviste du Nord, membre titulaire, par M. l'abbé DEHAISNES, M. T. (pl.).	553
Notice bibliographique sur M. Ch. VERLY, membre honoraire.	594
Biographie de Érasme-Auguste-Victor DELERUE, membre titu- laire, par M. E. VAN HENDE, M. T.	593
Bulletin des séances	597
Gisement de fossiles dévoniens du département du Nord et de la Belgique, par M. GOSSELET, M. T.	597
Personnel de la Société, par M. DE NORQUET, archiviste.	604
Du tissage des toiles d'araignées, par M. BACHY, M. T.	603
Discours prononcé sur la tombe de M. DESPLANQUE, M. T.	605
Aération des hôpitaux, par M. Alf. HOUZÉ DE L'AULNOIT, M. T.	608
Appareils chirurgicaux, par le même.	640
Exposition d'épreuves photographiques données au Musée industriel par M. BLANQUART-EVRARD, M. T.	644
Discours prononcé sur la tombe de M. VERLY, membre honoraire.	647
Discours prononcé sur la tombe de M. DELERUE, M. T.	648
Fouilles archéologiques, par M. FROSSARD, M. C.	624
Renouvellement du Bureau.	625
Séance solennelle de distribution de prix	627
Discours de M. BLANQUART-EVRARD, président	627
Compte-rendu des travaux de la Société, par M. GOSSELET, secrétaire général.	633

Rapport sur le concours Wicar, par M. LEURIDAN, M.T.	643
Rapport sur le concours des Sciences, par M. Alf. Houzé DE L'AULNOIT, M. T.	653
Rapport sur le concours de Poésie et d'Histoire, par M. CHON, M. T.	668
Rapport sur la prime Parnot et les examens des chauffeurs, par M. MENCHE DE LOISNE; M. T.	682
Rapport sur les récompenses aux agents industriels et aux actes de haute moralité, par M. Aimé Houzé DE L'AULNOIT, M. T.	683
Programme des concours pour 1872.	697
Notes bibliographiques; ouvrages reçus en 1871.	715
Liste des Membres.	723
Table analytique des noms d'auteurs	733
Table des matières.	735



Lille-imp. L. Danel

du département du Nord et des pays voisins; et parmi les comptes-rendus et les nombreux travaux qu'il y a insérés, nous citerons l'analyse de la *Biographie du baron de Vuorden* par M. Ch. de Vendegies et les *trois chevaliers d'Hesdin au XI^e siècle*, l'un de ses chefs-d'œuvre, comme le dit M. Amédée Thierry.

A tant d'ouvrages livrés à la publicité, il faut ajouter des travaux bien plus importants que M. Desplanque avait conçus et préparés. Dans sa pensée la thèse sur *l'origine et l'organisation des États provinciaux de la Flandre Wallonne* devait devenir une histoire complète de ces assemblées; il avait réuni pour cela un grand nombre d'indications et de notes: quelques chapitres étaient rédigés. Comme pendant de cette histoire il voulait donner au public *l'Intendance de la Flandre Flamingante sous Louis XIV* d'après les documents qui existent aux archives du Nord. Il se proposait de faire publier ce travail dans les Mémoires de la société historique d'Ypres qui avait approuvé le plan de l'auteur en 1866. L'introduction a été écrite en partie; tous les registres aux délibérations de la Flandre Maritime avaient été dépouillés; la liste de tous les actes royaux concernant la province avait été formée; tous les matériaux étaient préparés.

Aux *Recherches sur l'abbaye de la Chapelle en Calaisis* insérées dans le tome IX des Annales du Comité flamand, une suite devait bientôt être donnée. Quelques semaines avant sa mort, M. Desplanque se disposait à commencer *l'histoire de Saint Jean au Mont-lez-Térouane*, abbaye à laquelle le monastère de La Capelle fut réuni au XV^e siècle; il avait trouvé, pour ce travail, des documents du plus haut intérêt sur les deux translations de cette abbaye à Bailleul dans l'ancienne Commanderie de Saint-Antoine, et plus tard à Ypres, ainsi que sur les longues discussions soulevées, au moment du traité d'Utrecht, entre l'Autriche et la France qui réclamaient toutes deux le droit de nommer l'abbé.

